PROJET DE BUDGET

POUR L'EXERCICE 1970

et

ANNEXES EXPLICATIVES

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-QUATRIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 6 (A/7606)

NATIONS UNIES

(326 p.)

PROJET DE BUDGET

POUR L'EXERCICE 1970

et

ANNEXES EXPLICATIVES

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 6 (A/7606)

NATIONS UNIES

New York, 1969

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les annexes explicatives au projet de budget constitueront le volume II.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

SIGLES ix

AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL xi

TABLEAU RÉCAPITULATIF. — COMPARAISON ENTRE LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1970, LES CRÉDITS OUVERTS POUR 1969 ET LES DÉPENSES EFFECTIVES DE 1968 xvii

PROJETS DE RÉSOLUTION RELATIFS AU PROJET DE BUDGET

Projet de résolution I. — Budget de l'exercice 1970 xix

Projet de résolution II. — Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1970 xxi

Projet de résolution III. — Fonds de roulement pour l'exercice 1970 xxi

Observations concernant les projets de résolution xxii

A. — Prévisions de dépenses

TITRE PREMIER. — SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS; RÉUNIONS ET CONFÉRENCES SPÉCIALES

Chapitre premier. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires 3

Articles

I. — L'Assemblée générale, ses commissions et comités 4

II. — Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités 6

III. — Le Conseil économique et social, ses commissions et comités 6

IV. — Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités 7

Chapitre 2. — Réunions et conférences spéciales 8

Articles

I. — Conférences du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement 8

II. — Réunions des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique 9

III. — Vingt-sixième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient 9

IV. — Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants 9

V. — Sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Téhéran 11

TITRE II. — DÉPENSES DE PERSONNEL ET DÉPENSES CONNEXES

Chapitre 3. — Traitements et salaires 13

Articles

I. — Postes permanents 13

II. — Personnel temporaire pour les réunions 17

III. — Autre personnel temporaire 18

IV. — Heures supplémentaires et sursalaire de nuit 18

V. — Besoins provisoires en personnel 19

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Pages

RÉPARTITION, PAR PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS ET SERVICES, DU COÛT DES POSTES PERMANENTS AINSI QUE DES AUTRES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1970 AU CHAPITRE 3 20

Cabinet du Secrétaire général 20
Cabinets des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales 21
Cabinet du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations 21
Service juridique 23
Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion 30
Service financier (y compris le Service de vérification intérieure des comptes) 32
Service du personnel (y compris le Service médical) 33
Division des droits de l'homme 33
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité 37
Département de la tutelle et des territoires non autonomes 41
Département des affaires économiques et sociales 42
Cabinet du Secrétaire général adjoint 44
Commissaire à la coopération technique 44
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement 48
Division des ressources et des transports 52
Division des finances publiques et des institutions financières 56
Commissaire au développement social, à la population et à l'habitation 58
Cabinet du Commissaire 58
Division du développement social 59
Division de la population 62
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification 64
Bureau de statistique 68
Centre international de calcul électronique 71
Division de l'administration publique 72
Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique 75
Secrétariat du Conseil économique et social, section des commissions économiques régionales et section des projets spéciaux 77
Commission économique pour l'Europe 79
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient 86
Commission économique pour l'Amérique latine 93
Commission économique pour l'Afrique 101
Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth 112
Service de l'information (y compris les centres d'information) 117
Service des conférences 118
Bibliothèque 121
Bureau des services généraux 122
Office des Nations Unies à Genève (à l'exclusion de la Commission économique pour l'Europe) 124
Bibliothèque 124
Service des conférences et services généraux 126
Division des documents 126

Pages

Division des services généraux 126
Services administratifs et financiers 127
Service d'information 127
Division des affaires sociales 127
Division des stupéfiants 128
Organe international de contrôle des stupéfiants 129

Chapitre 4. — Dépenses communes de personnel 131

Articles

I. — Indemnités et prestations 132
II. — Sécurité sociale 132
III. — Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service 134
IV. — Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service 135
V. — Indemnités versées à la cessation de service 135
VI. — Programmes de formation du personnel 135

Chapitre 5. — Frais de voyage du personnel 138

Articles

I. — Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions 139
II. — Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions) 141
III. — Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge 145

Chapitre 6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation 145

Articles

I. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel 145
II. — Remboursements de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat ... 145
III. — Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage 146

TITRE III. — LOCAUX, MATÉRIEL, FOURNITURES ET SERVICES

Chapitre 7. — Bâtiments et amélioration des locaux 147

Articles

I. — Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies 147
II. — Transformation et amélioration des locaux et installations du Siège, à New York, et de l'Office de Genève, et gros travaux d'entretien 147
III. — Immeuble de l'ONU à Santiago du Chili 149

Chapitre 8. — Matériel et installations 151
Chapitre 9. — Entretien, location et utilisation des locaux 162
Chapitre 10. — Frais généraux 173
Chapitre 11. — Imprimerie 187

Articles

I. — Documents officiels 188
II. — Publications périodiques 189
III. — Etudes et rapports 192
IV. — Service de l'information 193

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Pages

V. — Organe international de contrôle des stupéfiants 193

VI. — Autres travaux d'imprimerie 193

VII. — Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat 194

VIII. — Fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat 195

TITRE IV. — DÉPENSES SPÉCIALES

Chapitre 12. — Dépenses spéciales 197

Articles

I. — Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée 197

II. — Ecole internationale des Nations Unies, New York 199

III. — Ecole internationale, Genève 199

IV. — Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies 200

V. — Programme triangulaire de bourses de perfectionnement 200

VI. — Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international 200

VII. — Participation de l'ONU aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection 200

VIII. — Participation de l'ONU au coût des activités de coordination administrative financées en commun 201

IX. — Participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies 201

TITRE V. — PROGRAMMES TECHNIQUES

Chapitre 13. — Développement économique, développement social et administration publique 203

Chapitre 14. — Développement industriel 203

Chapitre 15. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme 203

Chapitre 16. — Contrôle des stupéfiants 203

TITRE VI. — MISSIONS SPÉCIALES

Chapitre 17. — Missions spéciales 205

Articles

I. — Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine 205

II. — Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan 208

III. — Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée 210

IV. — Dépôt de l'ONU à Pise 212

V. — Conseil des Nations Unies pour la Namibie et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie 213

VI. — Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux 214

VII. — Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine 215

VIII. — Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan 215

TITRE VII. — HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Chapitre 18. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés 217

Articles

I. — Traitements et salaires 222

II. — Dépenses communes de personnel 226

Articles *Pages*

III. — Frais de voyage du personnel 226
IV. — Information 226
V. — Dépenses de représentation 227
VI. — Matériel et installations (délégations) 227
VII. — Frais généraux et fournitures 227
VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie 228

TITRE VIII. — COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 19. — Cour internationale de Justice 229

Articles

I. — Traitements et indemnités des membres de la Cour 229
II. — Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe 230
III. — Charges communes 231
IV. — Matériel et installations 231

TITRE IX. — CONFÉRENCE DES NATIONS U SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

Chapitre 20. — Conférence des Nations U. le commerce et le développement 233

Articles

A. — *Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs*

I. — Sessions de la Conférence 234
II. — Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs 235

B. — *Secrétariat de la CNUCED*

III. — Traitements et salaires 235
IV. — Dépenses communes de personnel 249
V. — Frais de voyage du personnel 249
VI. — Dépenses de représentation 250
VII. — Matériel et installations 250
VIII. — Frais généraux 250
IX. — Imprimerie 251

C. — *Centre du commerce international*

X. — Centre du commerce international 252

D. — *Services administratifs et services de conférence fournis par d'autres unités administratives de l'ONU*

XI. — Traitements et salaires 252
XII. — Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers 257

TITRE X. — ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Chapitre 21. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel 261

Articles

I. — Quatrième session du Conseil du développement industriel et réunions de ses organes subsidiaires 261
II. — Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs 262
III. — Traitements et salaires 263
IV. — Dépenses communes de personnel 275
V. — Frais de voyage du personnel 275

Articles *Pages*

VI. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation 276

VII. — Matériel et installations 276

VIII. — Entretien, utilisation et location des locaux 277

IX. — Frais généraux 277

X. — Programme de publications et services contractuels pour la reproduction des documents .. 279

XI. — Organisation et gestion administrative du siège 280

B. — Prévisions de recettes

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE RECETTES POUR 1970, DU MONTANT APPROUVÉ POUR 1969 ET DES RECETTES EFFECTIVES DE 1968 285

TITRE PREMIER. — RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre premier des recettes. — Recettes provenant des contributions du personnel 287

TITRE II. — AUTRES RECETTES

Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires 289

Chapitre 3 des recettes. — Recettes générales 290

Chapitre 4 des recettes. — Activités productrices de recettes 292

Articles

I. — Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU) 293

II. — Vente des publications et Librairie de l'ONU 294

III. — Services destinés aux visiteurs et visites guidées 296

IV. — Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes .. 298

SIGLES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAC	Comité administratif de coordination
CCFPI	Comité consultatif de la fonction publique internationale
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAEO	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CIOIC	Commission intérimaire pour l'Organisation internationale du commerce
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISI	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des Etats américains
OIT	Organisation internationale du travail
OMCI	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
OUA	Organisation de l'unité africaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UPU	Union postale universelle

AVANT-PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Prévisions initiales pour 1970

1. J'ai l'honneur de présenter, dans le projet de budget ci-après et dans les annexes explicatives publiées dans le volume II, les prévisions concernant le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1970.

2. Lorsque j'ai examiné et évalué les diverses activités que le Secrétariat doit entreprendre et les divers services qu'il doit fournir en 1970 pour donner effet aux résolutions des organes principaux, et lorsque j'ai établi le montant des crédits budgétaires nécessaires à cette fin, j'ai constamment tenu compte de l'inquiétude que les représentants de nombreux Etats Membres ont exprimée, au cours de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, touchant l'augmentation du volume des dépenses de l'Organisation. J'ai, de même, toujours eu présent à l'esprit l'engagement que j'ai pris alors de maintenir au strict minimum les demandes de personnel supplémentaire pour 1970 et, si possible, de ne pas dépasser le chiffre des effectifs que j'avais initialement demandés pour 1969. Je me suis donc efforcé de présenter à l'Assemblée générale, pour qu'elle les approuve à sa vingt-quatrième session, des demandes de crédits pour 1970 dont le total, dans la mesure où je puis exercer un contrôle sur les besoins, représente les ressources minimales que je considère nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires de l'Organisation. Le total des crédits demandés est d'environ 6 p. 100 supérieur au montant brut des dépenses approuvées pour 1969. Sur cette augmentation, 4 p. 100 environ sont imputables aux dépenses supplémentaires qu'entraînera le maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969 ainsi qu'à une augmentation générale des tarifs et des prix en ce qui concerne le volume actuel des services contractuels, des fournitures et du matériel ; le reste de l'augmentation (2 p. 100) est dû soit à de nouveaux programmes, soit à une légère expansion de certains services et activités existants. Le fait que la poursuite des activités actuelles coûtera plus cher s'explique par une augmentation générale et parfois importante du coût de la vie, pendant les 12 derniers mois, dans toutes les régions du monde où l'Organisation a des bureaux permanents importants. Quant aux besoins supplémentaires dus à des activités nouvelles ou à l'expansion de certaines activités, on trouvera ci-après des exemples des tâches nouvelles que divers organes délibérants ont confiées l'an dernier au Secrétaire général :

a) A sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 2467 A (XXIII) du 21 décembre 1968, a créé le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, lequel, de son côté, a constitué deux sous-comités chargés respectivement des aspects juridiques et des aspects économiques et techniques de la question. En outre, dans les parties B, C et D de cette même résolution 2467 (XXIII), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'étudier divers autres aspects de ces problèmes.

b) La Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenue à Vienne, en août 1968, a formulé certaines propositions visant à intensifier les activités de l'Organisation dans ce domaine. A sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2453 A et B (XXIII) du 20 décembre 1968, aux termes de laquelle elle a appuyé les diverses propositions formulées par la Conférence ainsi que les recommandations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant son futur programme de travail.

c) L'Assemblée générale a aussi adopté la résolution 2421 (XXIII) du 18 décembre 1968 relative au rapport de la nouvelle Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ; aux termes de cette résolution, l'Assemblée a approuvé le programme de travail établi par la Commission et a recommandé d'y ajouter certaines autres activités, notamment dans le domaine de la réglementation internationale des transports maritimes.

d) A sa vingt-troisième session, l'Assemblée a adopté la résolution 2411 (XXIII) relative à une stratégie internationale du développement, par laquelle elle a notamment constitué un comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui a été chargé de préparer un projet de stratégie internationale du développement pour les années 1970 et de faire des suggestions concernant un mécanisme d'évaluation et d'exécution pour la deuxième Décennie du développement. Par cette résolution, l'Assemblée a confié aussi au Secrétaire général de lourdes tâches à cet égard, et de nombreux services et départements du Secrétariat seront appelés, sous la direction du Département des affaires économiques et sociales, à contribuer aux travaux préparatoires demandés.

e) Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a dû et devra encore répondre à des besoins accrus et ce, notamment, en raison de nouveaux problèmes de réfugiés qui se posent en Afrique et en Asie.

f) La Commission des droits de l'homme, à sa vingt-cinquième session (février-mars 1969), a continué de s'intéresser très activement à de nombreuses questions et les résolutions qu'elle a adoptées à cette session prévoient des mesures du même type que celles qu'elle avait commencé à prendre à ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions. L'application de ces résolutions nouvelles aussi bien que celle des précédentes exigera d'importantes ressources que je ne pourrai toutes fournir si je ne dispose pas de crédits supérieurs à ceux qui ont été ouverts l'an dernier à des fins du même ordre.

g) Le Centre CNUCED/GATT du commerce international, dont l'établissement a été approuvé par la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1967, aura besoin de ressources supplémentaires en 1970, si l'on veut que l'Organisation s'acquitte de ses responsabilités dans ce domaine d'activité, qui prend de plus en plus d'ampleur.

3. Par sa résolution 2482 A (XXIII) du 21 décembre 1968, l'Assemblée générale a ouvert un crédit total de 154 915 250 dollars pour couvrir le montant brut des dépenses approuvées pour 1969. Par sa résolution 2482 B (XXIII) du 21 décembre 1968, elle a approuvé pour les prévisions de recettes de toutes provenances un montant total de 27 220 240 dollars. Le montant net des prévisions de dépenses pour 1969 s'établissait donc à 127 695 010 dollars. Le montant brut des dépenses inscrites au projet de budget pour 1970, tel qu'il résulte des propositions ci-après, se chiffre à 164 123 200 dollars et les recettes de toutes provenances sont estimées à 28 742 000 dollars. Le montant net des prévisions de dépenses initiales pour 1970 est donc de 135 381 200 dollars. En d'autres termes, on enregistre, par rapport aux chiffres approuvés pour 1969, une augmentation de 7 686 190 dollars pour ce qui est du montant net.

4. Etant donné les observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 38 et 39 de son premier rapport à l'Assemblée générale (vingt-troisième session)[1] quant à la nécessité de se conformer à l'esprit du règlement financier, qui exige que les prévisions de dépenses soient aussi complètes que possible afin que les Etats Membres sachent exactement les sommes qui leur seront demandées pour l'exercice financier sur lequel porte le projet de budget, j'ai évité toute mention "pour mémoire" dans le présent projet de budget. J'ai donc établi des prévisions de dépenses dans tous les cas et en sachant qu'il faudra peut-être les modifier en fonction des décisions que l'Assemblée générale prendra à sa vingt-quatrième session.

5. Bien que les demandes de crédits figurant dans le projet de budget ci-après aient été conçues pour faire face, en 1970, à tous les besoins que l'on peut aisément prévoir ou calculer avec quelque précision à l'heure actuelle, elles sont sujettes à modifications, le moment venu, comme suite aux décisions que le Conseil économique et social prendra à ses quarante-sixième et quarante-septième sessions ou à celles que l'Assemblée générale prendra à sa vingt-quatrième session. A cet égard, il convient sans doute de mentionner particulièrement les importants éléments ci-après:

a) Les crédits supplémentaires qui pourront être nécessaires en 1970 pour résoudre les difficultés dues à la pénurie de locaux au Secrétariat de l'ONU à New York et au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine;

b) Les dépenses à engager en 1970 pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain et de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui se tiendront respectivement en 1972 [résolution 2398 (XXIII) de l'Assemblée générale] et en 1971 [résolution 2406 (XXIII) de l'Assemblée générale], dépenses qui sont provisoirement estimées à 240 000 dollars et à 150 000 dollars, respectivement;

c) Les dépenses qu'entraîneraient: i) la convocation en 1970 d'une deuxième Conférence asiatique sur l'industrialisation, dont le coût est estimé à 177 000 dollars; ii) une série de résolutions adoptées par la Commission économique pour l'Afrique à sa neuvième session (qui marquait le dixième anniversaire de la Commission) et qui concernent de nouveaux programmes et des modifications des mécanismes institutionnels actuels de la Commission; iii) une série de résolutions adoptées par la Commission des droits de l'homme à sa vingt-cinquième session, tenue à Genève, du 17 février au 21 mars 1969, pour lesquelles les dépenses supplémentaires à prévoir seraient de l'ordre de 410 400 dollars.

6. En ce qui concerne l'élément mentionné à l'alinéa *a* du paragraphe 5 ci-dessus, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et la Commission économique pour l'Afrique souffrent aussi d'une grave pénurie de locaux et il faudra peut-être également prendre des mesures pour remédier à la situation. Les propositions mentionnées à l'alinéa *c* du paragraphe 5 doivent être approuvées par le Conseil économique et social.

7. A sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale sera saisie de rapports distincts sur les questions susmentionnées. Ainsi qu'il conviendra, elle sera également informée des progrès que j'aurai accomplis dans l'appli-

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément nº 7* (A/7207).

cation de certaines des recommandations formulées par le Groupe d'experts que j'ai constitué pour entreprendre en 1968 l'étude de la réorganisation du Secrétariat.

8. On trouvera, à la fin du présent avant-propos, un tableau comparatif indiquant, par chapitre du budget, le montant des crédits initialement demandés et des prévisions de recettes pour 1970 et celui des crédits ouverts et des recettes approuvées pour 1969. Conformément aux recommandations que le Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées à formulées dans le deuxième rapport[2] qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa vingt et unième session, ce tableau indique également, pour ceux des chapitres du budget dans le cas desquels les crédits demandés pour 1970 dépassent les crédits ouverts pour 1969, la mesure dans laquelle l'augmentation est attribuable aux éléments suivants:

a) Facteurs tels que des hausses de prix, notamment relèvement des traitements et salaires des fonctionnaires, relèvement des salaires du personnel contractuel et hausse du prix des fournitures et autres services essentiels;

b) Exécution de programmes de travail nouveaux ou expansion nécessaire de programmes en cours, que les dépenses supplémentaires en question concernent le personnel ou les fournitures et services requis en l'occurrence.

9. Abstraction faite d'une modification dans la présentation des prévisions de dépenses relatives au secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, dont le détail est indiqué à l'article IX du chapitre 12, l'ordonnance du projet de budget pour l'exercice 1970 est essentiellement la même que celle qui a été suivie pour l'exercice 1969.

10. En ce qui concerne les besoins en personnel des divers services du Secrétariat pour 1970, ils ont été évalués comme par le passé, après une étude minutieuse et une analyse critique des programmes de travail et des services qu'aura à exécuter ou à fournir chacun des principaux départements et services, compte tenu des effectifs dont il dispose déjà. Dans le cas des services qui s'occupent d'activités d'ordre économique et social, les programmes de travail et les demandes de crédits qui s'y rapportent ont fait l'objet d'un examen approfondi, comme pour 1969. Pour déterminer le montant des ressources nécessaires à la CNUCED et à l'ONUDI surtout, le groupe d'étude des demandes de crédits s'est trouvé dans une certaine mesure pressé par le temps, du fait qu'il devait communiquer les résultats de son étude au Conseil du commerce et du développement et au Conseil du développement industriel, respectivement, lors des sessions qu'ils ont tenues au début de 1969. Cette étude, entreprise en octobre 1968, n'a été achevée qu'à la fin d'avril 1969. On peut donc constater qu'il a été consacré plus de temps encore qu'auparavant à l'évaluation des besoins en personnel, qui représentent depuis toujours le poste de dépenses le plus important du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Or, à la suite de cette étude, comme il ressort de l'exposé détaillé des besoins prévisibles de chacun des principaux départements et services inscrits au chapitre 3 du projet de budget et de l'exposé correspondant fait au chapitre 18 (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), au chapitre 20 (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et au chapitre 21 (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), on prévoyait qu'il faudrait au cours de 1970 environ 270 fonctionnaires de toutes catégories de plus pour que le Secrétariat puisse mener à bien le programme de travail que les organes principaux et leurs organes subsidiaires lui avaient confié et fournir les services nécessaires aux réunions et autres services.

11. A ce stade de l'élaboration du projet de budget, j'ai dû tenir compte de certains autres facteurs importants qui influent directement sur l'établissement du montant définitif de l'ensemble du budget. En premier lieu, j'ai dû prendre en considération les difficultés constantes auxquelles se heurte le recrutement de personnel qualifié et qui m'empêchent d'utiliser au maximum tous les postes permanents approuvés chaque année. En fait, c'est à cause de ces difficultés que le coût estimatif du maintien, durant un exercice, de tous les postes d'administrateur et postes de rang supérieur approuvés pour l'exercice précédent est réduit de 5 à 6 p. 100 environ. Un abattement de cet ordre de grandeur présuppose qu'en moyenne 120 à 140 postes d'administrateur ou postes de rang supérieur demeureront vacants pendant toute l'année. L'expérience des exercices précédents montre que, s'il y a des variations marquées entre les principaux services, pour l'ensemble du Secrétariat ce chiffre est en général légèrement dépassé en début d'exercice, mais n'est généralement pas atteint en fin d'exercice. J'ai toujours présumé qu'il n'était pas obligatoire d'opérer intégralement l'abattement prévu pour tenir compte des retards dans le recrutement et que, lorsqu'il y a lieu, je suis, en fait, habilité à pourvoir tout poste vacant, à titre temporaire ou pour une courte durée, de sorte que les départements et services puissent s'acquitter de tâches hautement prioritaires. Cette manière de voir est conforme aux recommandations répétées du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale selon lesquelles le tableau d'effectifs global doit être utilisé avec souplesse et de façon pleinement efficace. Lors de l'établissement du projet de budget pour 1970, environ 200 postes d'administrateur ou postes supérieurs étaient vacants dans l'ensemble des départements et services du Secrétariat, sans compter les postes pourvus à titre temporaire ou pour une brève durée.

[2] *Ibid., vingt et unième session, annexes,* point 80 de l'ordre du jour, document A/6343.

12. En second lieu, j'ai dû aussi tenir compte du fait qu'au moment où s'achevait l'établissement du projet de budget pour 1970, l'étude minutieuse de l'utilisation et de la répartition des effectifs, que l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session, m'avait prié d'entreprendre, était seulement sur le point de commencer. Il avait été impossible de l'entreprendre plus tôt, d'une part, parce que l'on manquait de personnel qualifié qui fût immédiatement disponible pour compléter les effectifs dont dispose le service de gestion administrative tel qu'il existe actuellement et, d'autre part, parce qu'avant d'aborder cette tâche complexe il fallait la préparer avec le plus grand soin. Au début de l'année toutefois, des dispositions avaient été prises pour s'assurer le concours du personnel voulu, d'une part, en faisant appel à des sources extérieures à l'Organisation et, d'autre part, en empruntant à divers services du Secrétariat des fonctionnaires possédant l'expérience requise. Je reçois en outre les avis de consultants, spécialistes de la gestion administrative dans divers pays. Les travaux relatifs à l'étude des premiers départements et services du Siège (à savoir le Service des conférences, puis le Service de l'information) sont maintenant en cours. Une autre équipe commencera sous peu à préparer l'étude des effectifs du secrétariat de la CNUCED. Il est possible que certains services connexes du Département des affaires économiques et sociales soient aussi étudiés au cours du second semestre de 1969. Après cela, les plans sont faits pour que le Service de gestion administrative consacre l'année 1970 principalement à l'étude des services qui s'occupent d'activités d'ordre économique et social, à savoir l'ONUDI, la plupart des services du Département des affaires économiques et sociales, les quatre commissions économiques régionales et le Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth. Toute autre étude qui resterait à faire à New York ou ailleurs serait entreprise en 1971. En ce qui concerne les résultats que pourra donner l'étude, il faut se garder dès l'abord de toute idée préconçue. Il se peut fort bien qu'il y ait des services du Secrétariat où une amélioration des méthodes de travail et des procédures actuelles et un réaménagement de l'ordre de priorité permettent de réaliser des économies. En revanche, il se peut que l'étude révèle que, dans d'autres services, il y a actuellement une insuffisance d'effectifs à laquelle il faudrait remédier.

13. Etant donné les faits que je viens de mentionner, et à de rares exceptions près, j'estime que, dans l'ensemble, il ne serait pas prudent de renforcer en 1970 les effectifs permanents du Secrétariat actuellement approuvés. Il faudrait d'abord s'efforcer d'utiliser de façon plus complète les postes permanents actuellement approuvés et, en tout état de cause, il faudrait attendre les résultats de l'étude sur l'utilisation des effectifs avant de procéder à tout accroissement justifié du nombre des postes. A mon avis, il faudrait néanmoins ouvrir un crédit pour que, pendant ce qui pourrait être considéré comme une période transitoire, l'exécution de programmes de travail importants, notamment dans les domaines politique, économique et social, ne soit pas compromise. En conséquence, je propose que, plutôt que d'augmenter l'effectif permanent à l'heure actuelle, l'Assemblée mette à ma disposition un crédit qui me permette de couvrir, à titre provisoire, le coût de tout ou partie, selon les besoins qui pourront se manifester, du personnel supplémentaire dont il est prévu, dans le budget, qu'il sera vraisemblablement nécessaire au cours de l'exercice 1970. Si l'Assemblée générale souscrivait à cette proposition, j'utiliserais ce crédit en me fondant sur les critères suivants. En premier lieu, j'attendrais de tous les départements et services qu'ils répondent à leurs besoins immédiats, dans toute la mesure possible, avec l'effectif actuellement approuvé, en utilisant les postes approuvés dont ils disposent. En second lieu, dans la mesure où ce serait possible compte tenu du calendrier de l'étude, je n'autoriserais pas l'emploi de personnel supplémentaire tant que les besoins en personnel du service intéressé n'auraient pas été étudiés. En troisième lieu, au cas où il serait indispensable de renforcer un service avant que son effectif ait été étudié, je le ferais à titre provisoire, en attendant que l'Assemblée générale approuve, à la lumière des résultats de l'étude, un accroissement éventuel de l'effectif permanent. Enfin, je ne serais disposé, dans tous les cas, à fournir du personnel supplémentaire aux divers départements et services du Secrétariat qu'à condition de ne pas dépasser le nombre de fonctionnaires indiqué comme étant nécessaire dans les prévisions de dépenses initiales pour 1970. Vu la situation actuelle en ce qui concerne les postes vacants et compte tenu des dates actuellement prévues pour l'étude sur l'utilisation des effectifs, un crédit total de 1 069 500 dollars devrait suffire à cette fin; il serait réparti comme suit entre les divers chapitres du budget: chapitre 3: 700 000 dollars; chapitre 20: 91 500 dollars; chapitre 21: 278 000 dollars. Les dépenses communes de personnel correspondantes sont estimées à 170 000 dollars (chapitre 4), 26 500 dollars (chapitre 20) et 69 500 dollars (chapitre 21).

14. Etant donné les circonstances spéciales ou particulières qui expliquent les besoins supplémentaires en personnel de l'Office des Nations Unies à Genève, de la Bibliothèque à New York et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, j'estime qu'il pourrait être justifié, dans leur cas, de déroger à la procédure que je viens d'exposer. En ce qui concerne l'Office des Nations Unies à Genève, six postes nouveaux d'administrateur et douze postes nouveaux d'agent des services généraux sont demandés pour rétablir un meilleur équilibre entre les effectifs permanents et les effectifs temporaires qui assurent les services de conférence. Les raisons invoquées à l'appui de cette demande pour 1969 demeurent valables pour 1970. En ce qui concerne la Bibliothèque, à New York, huit postes d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux sont demandés principalement afin de compléter les effectifs nécessaires pour assurer l'établissement d'un index des documents des Nations Unies en

quatre langues par traitement électronique des données. Ce programme ayant été entrepris en 1969, il ne serait manifestement pas logique de l'interrompre maintenant. Quant au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ses besoins ont un caractère assez spécial. Il s'agit surtout d'une augmentation indispensable du nombre des délégations d'Afrique et d'Asie pour faire face aux nouveaux problèmes de réfugiés qui sont apparus dans ces régions. Il s'ensuit qu'un renforcement des effectifs est nécessaire aussi au siège du Haut Commissariat, à Genève. En fait, c'est au total onze postes d'administrateur et dix-sept postes d'agent des services généraux qu'il faudrait créer. Mais ces besoins supplémentaires sont contrebalancés, dans une certaine mesure, par le fait qu'il faudra trois postes d'administrateur et trois postes d'agent des services généraux de moins pour d'autres délégations.

15. Il est évident que la méthode que je propose pour disposer de ressources suffisantes en personnel pour 1970 aura, si elle est adoptée par l'Assemblée, des effets qui persisteront en 1971 et aura, par conséquent, une incidence sur le montant de l'estimation prévisionnelle qui doit être proposée pour cet exercice conformément à la résolution 2370 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1967. Le projet de budget pour 1971 devra être établi entre le mois d'octobre 1969 et le mois de mai 1970 pour être prêt en temps voulu pour que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires puisse, comme de coutume, l'examiner en juin 1970. Etant donné le calendrier prévu actuellement pour l'étude sur l'utilisation des effectifs, une partie seulement de l'ensemble des effectifs du Secrétariat aura été étudiée d'ici à la fin du mois de mai 1970. En outre, l'Assemblée n'aura pas encore eu l'occasion d'examiner les résultats de la partie de l'étude qui sera alors terminée. En conséquence, je considère qu'en ce qui concerne le projet de budget pour 1971, il me faudra de nouveau demander un crédit pour continuer à couvrir le coût des ressources provisoires en personnel jugées nécessaires en 1970 ainsi que de tout complément indispensable à prévoir pour 1971. Les résultats des études sur les effectifs entreprises durant le second semestre de 1969 pourront, bien entendu, être pris en considération pour l'établissement du projet de budget pour 1971. Mais les résultats des études achevées au cours de l'année 1970 ne pourront être présentés à l'Assemblée que plus tard, à sa vingt-cinquième session, sous forme, le cas échéant, de demandes de crédits revisées. En conséquence, j'espère que l'Assemblée, à sa vingt-quatrième session, tiendra compte de ces considérations d'ordre pratique lorsqu'elle examinera le projet de budget pour 1970 et se prononcera sur le montant de l'estimation prévisionnelle pour 1971.

16. Dans l'avant-propos au projet de budget pour les exercices 1968 et 1969, j'ai signalé les progrès accomplis par le Secrétariat sur la voie de l'application des recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui ont trait à l'adoption d'un système intégré de planification à long terme, d'établissement des programmes et de préparation des budgets [3]. Dans l'avant-propos au projet de budget pour 1968, j'ai expliqué les modifications importantes qui avaient été apportées à l'ordonnance du projet de budget et qui étaient conçues pour établir un rapport plus étroit entre les crédits demandés et les programmes de travail et autres services correspondants. Je voudrais maintenant appeler particulièrement l'attention des Etats Membres sur ce que j'ai dit au paragraphe 13 de l'avant-propos au projet de budget pour 1969, où j'indiquais que, pour préserver l'intégrité du budget, il fallait prendre des mesures pour consolider les méthodes et procédures qui régissent actuellement la formulation, la mise au point et l'approbation des programmes ainsi que leur évaluation ultérieure quant à leur rentabilité. A mon sens, cette opinion demeure valable et il y a des améliorations à apporter, dans l'intérêt mutuel des Etats Membres et du Secrétariat.

17. L'établissement du projet de budget n'est autre chose qu'un effort pour exprimer en termes financiers les ressources jugées nécessaires pour que l'Organisation s'acquitte des tâches que lui confient ses divers organes délibérants. A mesure que ces tâches deviennent plus vastes et plus complexes, le budget tend à augmenter et les Etats Membres ont le souci, bien compréhensible, que je partage sans réserve, de veiller à ce que les ressources dont dispose l'Organisation soient pleinement utilisées et à ce que l'efficacité générale de l'Organisation en tant qu'instrument de développement ne soit pas compromise. Les considérations de principe sur lesquelles se fonde le projet de budget pour 1970 font la place voulue à cette préoccupation des Etats Membres et permettront de tenir compte dans le projet de budget des exercices à venir des résultats de l'étude sur l'utilisation des effectifs qui a été entreprise cette année. Je suis convaincu que, en même temps, ces considérations garantissent que le souci d'efficacité et d'économie ne nuira pas à l'exécution des programmes de travail essentiels.

Le Secrétaire général,

Juin 1969

U THANT

[3] *Ibid.*, par. 68 à 73.

TABLEAU RÉCAPITULATIF. — COMPARAISON ENTRE LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1970, LES CRÉDITS OUVERTS POUR 1969 ET LES DÉPENSES EFFECTIVES DE 1968

(Dollars des Etats-Unis)

Chapitres	*Dépenses de 1968*	*Crédits ouverts pour 1969*	*Crédits demandés pour 1970*	*Augmentations ou (diminutions) en 1970 par rapport à 1969*	*Raisons des augmentations ou (diminutions)*	
					Majoration des traitements, des salaires et des coûts	*Expansion (réduction) des programmes*
1. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	1 235 647	1 333 450	1 410 300	76 850	45 850	31 000
2. — Réunions et conférences spéciales.	2 234 626	1 594 400	1 412 700	(181 700)	156 000	(337 700)
3. — Traitements et salaires	60 510 434	68 495 300	73 907 000	5 411 700	4 072 700	1 339 000
4. — Dépenses communes de personnel	14 002 025	16 362 000	17 351 000	989 000	666 800	322 200
5. — Frais de voyage du personnel	2 119 585	2 182 600	2 343 300	160 700	127 600	33 100
6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	124 246	140 000	145 000	5 000	5 000	—
7. — Bâtiments et amélioration des locaux	4 810 615	5 352 100	5 088 800	(263 300)	—	(263 300)
8. — Matériel et installations	779 029	769 200	800 000	30 800	5 000	25 800
9. — Entretien, utilisation et location des locaux	4 263 179	4 765 000	5 303 600	538 600	296 500	242 100
10. — Frais généraux	5 854 899	6 073 800	5 609 000	(464 800)[a]	121 500	185 100
11. — Imprimerie	1 583 341	1 692 000	2 804 800	1 112 800[b]	183 000	158 400
12. — Dépenses spéciales	9 161 994	9 215 500	9 287 400	71 900	15 400	56 500
13. — Développement économique, activités sociales et administration publique	5 111 903	5 113 600	5 113 600	—	—	—
14. — Développement industriel	986 732	1 500 000	1 500 000	—	—	—
15. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	216 476	220 000	220 000	—	—	—
16. — Contrôle des stupéfiants	73 013	75 000	75 000	—	—	—
17. — Missions spéciales	6 611 791	6 786 700	6 918 300	131 600	142 900	(11 300)
18. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	3 491 225	3 829 200	4 170 100	340 900	108 500	232 400
19. — Cour internationale de Justice	1 391 345	1 396 000	1 395 600	(400)	19 400	(19 800)
20. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.	8 808 947	8 326 200	8 884 400	558 200	197 200	361 000
21. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.	7 790 571	9 693 200	10 383 300	690 100	136 300	553 800
DÉPENSES, MONTANT BRUT	141 161 623	154 915 250	164 123 200	9 207 950	6 299 650	2 908 300
A déduire: Recettes						
Recettes provenant des contributions du personnel	15 005 443	17 985 000	19 000 000	1 015 000		
Autres recettes	9 048 557	9 235 240	9 742 000	506 760		
DÉPENSES, MONTANT NET	117 107 623	127 695 010	135 381 200	7 686 190		

[a] Non compris 771 400 dollars, pour les fournitures à utiliser pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat, et qui, à compter de l'exercice 1970, sont imputés sur l'article VIII du chapitre 11.

[b] Y compris 771 400 dollars, pour les fournitures à utiliser pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat, comme il est indiqué dans la note précédente.

PROJETS DE RÉSOLUTION RELATIFS AU PROJET DE BUDGET

Projet de résolution I

Budget de l'exercice 1970

A

OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1970

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1970:

1. Un crédit de 164 123 200 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants:

Chapitres	*Dollars*
Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales	
1. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	1 410 300
2. — Réunions et conférences spéciales	1 412 700
TOTAL, titre premier	2 823 000
Titre II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes	
3. — Traitements et salaires	73 907 000
4. — Dépenses communes de personnel	17 351 000
5. — Frais de voyage du personnel	2 343 300
6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	145 000
TOTAL, titre II	93 746 300
Titre III. — Locaux, matériel, fournitures et services	
7. — Bâtiments et amélioration des locaux	5 088 800
8. — Matériel et installations	800 000
9. — Entretien, utilisation et location des locaux	5 303 600
10. — Frais généraux	5 609 000
11. — Imprimerie	2 804 800
TOTAL, titre III	19 606 200
Titre IV. — Dépenses spéciales	
12. — Dépenses spéciales	9 287 400
TOTAL, titre IV	9 287 400
Titre V. — Programmes techniques	
13. — Développement économique, développement social et administration publique	5 113 600
14. — Développement industriel	1 500 000
15. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	220 000
16. — Contrôle des stupéfiants	75 000
TOTAL, titre V	6 908 600
Titre VI. — Missions spéciales et activités connexes	
17. — Missions spéciales	6 918 300
TOTAL, titre VI	6 918 300
Titre VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	
18. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	4 170 100
TOTAL, titre VII	4 170 100
Titre VIII. — Cour internationale de Justice	
19. — Cour internationale de Justice	1 395 600
TOTAL, titre VIII	1 395 600
Titre IX. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	
20. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	8 884 400
TOTAL, titre IX	8 884 400
Titre X. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	
21. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	10 383 300
TOTAL, titre X	10 383 300
TOTAL GÉNÉRAL	164 123 200

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Les crédits ouverts au titre V pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures et pratiques arrêtées pour l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. Les crédits d'un montant total de 256 460 dollars ouverts aux chapitres 1er, 3, 5 et 11 pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants seront gérés comme un tout;

5. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque, et pour les autres dépenses de la bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice 1970

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1970:

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des Etats Membres, se chiffrent à 28 742 000 dollars, qui se décomposent comme suit:

Chapitres	*Dollars*
Titre premier. — Recettes provenant des contributions du personnel	
1. — Contributions du personnel	19 000 000
Total, titre premier	19 000 000
Titre II. — Autres recettes	
2. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	2 436 400
3. — Recettes générales	4 048 000
4. — Activités productrices de recettes	3 257 600
Total, titre II	9 742 000
Total général	28 742 000

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'ONU, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

C

Exécution du budget de l'exercice 1970

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1970:

1. Les dépenses de ———— dollars[4] prévues au budget, ainsi que les dépenses additionnelles de ———— dollars[4] autorisées pour 1969, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies:

a) Jusqu'à concurrence de ———— dollars[4], par les recettes, autres que les contributions du personnel, prévues dans la résolution B ci-dessus;

b) Jusqu'à concurrence de ———— dollars[4], par le solde de l'excédent budgétaire de l'exercice 1968;

c) Jusqu'à concurrence de ———— dollars[4], par le montant revisé des recettes provenant des contributions du personnel en 1969;

d) Jusqu'à concurrence de ———— dollars[4], par les contributions mises en recouvrement en application des résolutions 2291 (XXII) et 2472 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1967 et du 21 décembre 1968, fixant le barème des quotes-parts pour les années 1969 et 1970;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de ———— dollars[4], à savoir:

[4] Montant qui sera fixé par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session.

a) ———— dollars [4], montant estimatif pour 1970 des recettes provenant des contributions du personnel;

b) 252 443 dollars, montant de l'excédent, en 1968, des recettes effectives provenant des contributions du personnel sur les prévisions de recettes approuvées;

c) ———— dollars [4], montant de l'augmentation que le chiffre revisé des recettes provenant des contributions du personnel en 1969 fait apparaître par rapport au chiffre estimatif.

Projet de résolution II

Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1970

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et des dispositions du paragraphe 3 ci-après, à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1970, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour:

a) Les engagements, jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars, qui, suivant l'attestation du Secrétaire général, ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses relatives:

i) A la désignation de juges *ad hoc* (Art. 31 du Statut de la Cour), jusqu'à concurrence de 48 000 dollars;

ii) A la désignation d'assesseurs (Art. 30 du Statut) ou à la citation de témoins et à la désignation d'experts (Art. 50 du Statut), jusqu'à concurrence de 25 000 dollars;

iii) Aux sessions de la Cour tenues hors de La Haye (Art. 22 du Statut), jusqu'à concurrence de 75 000 dollars;

2. *Décide* que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-cinquième session, un rapport sur toutes les dépenses faites en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur engagement et soumettra à l'Assemblée générale des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements;

3. *Décide* que, au cas où il faudrait, comme suite à une décision du Conseil de sécurité, engager, pour le maintien de la paix et de la sécurité, des dépenses dont le total estimatif dépasserait 10 millions de dollars, avant la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée sera, par les soins du Secrétaire général, convoquée en session extraordinaire pour examiner la question.

Projet de résolution III

Fonds de roulement pour l'exercice 1970

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit:

1. Le Fonds de roulement est fixé à 40 millions de dollars des Etats-Unis pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 1970;

2. Les Etats Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au budget de l'exercice 1970;

3. Viendront en déduction de ces avances:

a) Les crédits, d'un montant total de 1 079 158 dollars, revenant aux Etats Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et 1960;

b) Les avances en espèces que les Etats Membres auront versées au Fonds de roulement pour l'exercice 1969, en application de la résolution 2484 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1968;

4. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement:

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt que l'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, en particulier la résolution ——— (XXIV) du —— décembre 1969, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Des sommes qui, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, ne dépassent pas 150 000 dollars, pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, étant entendu que des avances au-delà du total de 150 000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité des sommes suffisantes;

5. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus ne suffirait pas à faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser en 1970 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts autorisés par l'Assemblée.

Observations concernant les projets de résolution

Projet de résolution I. — Budget de l'exercice 1970

Aux termes du paragraphe 3 du projet de résolution A, les crédits ouverts au titre V du budget seraient gérés conformément aux procédures arrêtées pour l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement, opération avec laquelle les programmes visés au titre V ont un lien étroit. Plus précisément les engagements concernant l'exécution du programme ordinaire faisant l'objet du titre V sont effectués selon les procédures suivantes:

a) Les engagements concernant le louage de services décidés pendant l'exercice en cours demeurent valables pendant l'exercice suivant, à condition que la nomination des experts intéressés soit effectuée avant la fin de l'exercice en cours et que la durée totale de la période sur laquelle portent les engagements imputés à cette fin sur les ressources de l'exercice en cours ne dépasse pas 12 mois de travail;

b) Les engagements concernant les bourses d'études demeurent valables jusqu'à leur règlement, à condition que le boursier intéressé ait été désigné par le gouvernement demandeur et accepté par l'Organisation et qu'une lettre officielle d'attribution de bourse ait été adressée au gouvernement demandeur;

c) Les engagements concernant les marchés ou les commandes de fournitures ou de matériel comptabilisés pendant l'exercice en cours demeurent valables jusqu'à ce que le paiement soit effectué entre les mains du titulaire du marché ou du vendeur, à moins qu'ils ne soient annulés.

Projet de résolution II. — Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1970

Le projet de résolution est présenté, au stade actuel, sous la même forme que la résolution adoptée à ce sujet par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session [résolution 2484 (XXIII) du 21 décembre 1968]. A cette session, la Cinquième Commission, lorsqu'elle a examiné les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet de la définition des dépenses imprévues et extraordinaires et des procédures qui régiraient ces dépenses à l'avenir[5], a décidé de remettre à la vingt-quatrième session[6] la poursuite de l'examen de cette question.

---

[5] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément nº 7* (A/7207).

[6] *Ibid., vingt-troisième session, Annexes,* point 74 de l'ordre du jour, document A/7476.

A. — PRÉVISIONS DE DÉPENSES

TITRE PREMIER

SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITÉS; RÉUNIONS ET CONFÉRENCES SPÉCIALES

Chapitre premier. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires

1 410 300 dollars (1969: 1 333 450 dollars; 1968: 1 235 647 dollars)

TABLEAU 1-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — *L'Assemblée générale, ses commissions et comités*			
i) Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale	550 000	516 000	520 000
ii) Frais de voyage et autres frais des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires:			
Comité des commissaires aux comptes	229 600	235 150	237 886
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	82 000	80 000	68 231
Comité des contributions	18 300	18 300	13 762
Tribunal administratif des Nations Unies	29 000	29 000	18 423
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	2 800	2 500	5 113
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes	17 700	20 000	19 280
Comité consultatif scientifique des Nations Unies	6 000	6 000	5 115
Commission du droit international	99 200	90 000	68 030
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	6 000	7 000	1 893
TOTAL, article premier	1 040 600	1 003 950	957 733
II. — *Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités*	—	—	—
III. — *Le Conseil économique et social, ses commissions et comités*			
Commission de la condition de la femme	20 900	18 500	20 096
Commission du développement social	26 000	23 000	31 803
Commission des droits de l'homme	23 000	23 000	13 159
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	35 500	36 000	22 664
Commission de statistique	15 000	—	13 012
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	98 500	88 000	46 581
Comité de la planification du développement	51 300	41 000	20 542
Organe international de contrôle des stupéfiants	59 500	59 500	48 429
Commission des stupéfiants	—	14 500	13 851
Commission de la population	—	17 000	897
TOTAL, article III	329 700	320 500	231 034
IV. — *Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités*			
Mission de visite	40 000	—	35 738
TOTAL, article IV	40 000	—	35 738
V. — *Organes consultatifs en matière administrative*			
Comité des placements	—[a]	7 000	7 391
Comité d'actuaires	—[a]	2 000	3 751
TOTAL, article V	—	9 000	11 142
TOTAL, chapitre premier	1 410 300	1 334 450	1 235 647

[a] Conformément à la nouvelle procédure qui prendra effet le 1er janvier 1970, aucun crédit n'est demandé au budget de l'ONU pour couvrir les dépenses que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies impute entièrement sur son budget administratif.

1.1 Le régime des frais de voyage et des indemnités de subsistance payés par l'ONU aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation a été arrêté par l'Assemblée générale dans sa résolution 1798 (XVII) du 11 décembre 1962. Les normes applicables aux conditions de voyage sont régies par les dispositions de la résolution 2245 (XXI) du 20 décembre 1966 et le taux des indemnités de subsistance par celles de la résolution 2491 (XXIII) du 21 décembre 1968.

1.2 Les règles fondamentales régissant le versement d'honoraires auxdits membres, dans des cas exceptionnels, en sus de l'indemnité de subsistance, figurent dans certaines recommandations[7] formulées par la Cinquième Commission à la seizième session et approuvées par l'Assemblée générale à sa 1082e séance, le 18 décembre 1961.

1.3 Conformément à la résolution 2489 (XXIII) du 21 décembre 1968, le régime général visé dans les deux paragraphes précédents a été étendu aux personnes nommées par des organes ou des organes subsidiaires pour entreprendre à titre personnel, pour le compte des organes intéressés, des études spéciales ou autres tâches de nature spéciale.

1.4 Les crédits demandés au présent chapitre pour 1970 tiennent compte du fait qu'une augmentation de 5 p. 100 des tarifs des transports aériens transatlantiques prenant effet le 1er mai 1969 a été recommandée par l'Association du transport aérien international (ATAI) et approuvée par les gouvernements intéressés.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
L'Assemblée générale, ses commissions et comités	1 040 600
1969:	1 003 950
1968:	957 733
i) *Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale*	550 000
1969:	516 000
1968:	520 000

[7] *Ibid., seizième session, Annexes,* point 54 de l'ordre du jour, document A/5005, par. 10.

1.5 Conformément au paragraphe 3, *a,* i, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962, l'Organisation doit payer les frais de voyage, mais non des indemnités de subsistance, pour cinq représentants de chaque Etat Membre assistant aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Dans le cas des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence, les frais ne sont remboursés que pour un seul représentant.

1.6 Pour 630 représentants — 126 Etats Membres — à la vingt-cinquième session ordinaire, il y aurait lieu de prévoir une dépense globale de 622 200 dollars, à raison d'un voyage en première classe et de quatre voyages en classe économie par délégation, le coût du voyage aller et retour étant en moyenne de 1 190 dollars en première classe et de 940 dollars en classe économie. Toutefois, compte tenu de l'expérience des années précédentes, on a pu fixer une moyenne inférieure, car, en règle générale, les Etats Membres ne se prévalent pas tous intégralement de cette disposition relative aux voyages. Le crédit demandé pour 1970 servirait à donner suite aux demandes de remboursement concernant les vingt-quatrième ou vingt-cinquième sessions de l'Assemblée générale, étant donné qu'aux termes du paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 1798 (XVII), les demandes de remboursement de frais de voyage doivent être présentées avant le 31 décembre de l'année qui suit la date de clôture de la session de l'organe intéressé.

	Dollars
ii) *Frais de voyage et autres frais des membres des commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale*	490 600
1969:	487 950
1968:	437 773

1.7 Aux termes du paragraphe 2, *a,* de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres des organes subsidiaires énumérés dans le tableau 1-2 ci-après sont à la charge de l'ONU. Dans le cas de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ce principe ne s'applique qu'aux membres représentant l'ONU.

TABLEAU 1-2

	Nombre de membres	*Lieu de réunion*	*Durée (semaines)*	*Montant estimatif des frais*
				Dollars
Comité des commissaires aux comptes	3		22	229 600
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	12	New York / Genève	24 (3 sessions)	82 000
Comité des contributions	12	New York	4	18 300
Tribunal administratif des Nations Unies	7	Genève / New York	3 / 4	29 000
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	3	Europe	3 jours	2 800
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes	15	Genève	2	17 700
Comité consultatif scientifique des Nations Unies	7	Europe / New York	1 / 1	— / 6 000
Commission du droit international	25	Genève	10	99 200
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international				6 000
			TOTAL	490 600

Comité des commissaires aux comptes

1.8 Le montant estimatif des dépenses que la vérification extérieure des comptes de l'ONU entraînera pour le Comité des commissaires aux comptes, y compris les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des trois membres du Comité ainsi que les traitements, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de leurs collaborateurs, est fondé sur les chiffres de l'exercice 1969, moins un montant de 6 000 dollars représentant le coût de la vérification extérieure des comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui, selon la nouvelle procédure prenant effet le 1er janvier 1970, sera imputé directement sur le budget d'administration de la Caisse. Le crédit demandé est donc susceptible d'être revisé une fois que le Comité aura, à sa session d'été, déterminé ses besoins exacts pour 1970. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de la vérification extérieure non seulement des comptes du budget ordinaire de l'ONU, mais aussi des comptes des fonds constitués au moyen de contributions volontaires et gérés par le Haut Commissaire pour les réfugiés et des comptes relatifs à la participation de l'ONU aux éléments Assistance technique et Fonds spécial du PNUD.

1.9 Un crédit de 800 dollars est demandé séparément au chapitre 19 pour la vérification extérieure des comptes de la Cour internationale de Justice.

1.10 Le Comité des commissaires aux comptes procède en outre à la vérification extérieure d'autres comptes de l'ONU, tels que ceux de la Force des Nations Unies à Chypre. Les frais de ces vérifications sont imputés sur les budgets spéciaux correspondants.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1.11 Le Comité consultatif a l'intention de tenir en Europe, en 1970, une session de deux semaines afin d'étudier en détail le budget d'une ou deux institutions spécialisées, conformément aux recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il a en outre l'intention de tenir deux sessions à New York, l'une d'une durée de sept semaines, en été, pour examiner le projet de budget pour l'exercice 1971, et l'autre, d'une durée de quinze semaines, pendant la vingt-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Les crédits demandés doivent servir à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité pour les trois sessions.

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

1.12 Le crédit demandé pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de trois membres du Comité des pensions du personnel de l'ONU appelés à participer à une session du Comité permanent qui se tiendra en Europe.

Comité consultatif scientifique des Nations Unies

1.13 On prévoit que le Comité consultatif scientifique des Nations Unies tiendra deux sessions en 1970, une à New York et une en Europe. Les 6 000 dollars demandés ne concernent que la session de New York. Etant donné que les mêmes personnes sont membres de ce comité et du Comité scientifique de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ces organes tiennent habituellement une session combinée au cours de laquelle les intéressés siègent successivement en qualité de membres de l'un des organes, puis de l'autre. L'ONU prend à sa charge les frais de voyage pour la session de New York et l'Agence internationale de l'énergie atomique les frais de voyage pour la session qui se tient en Europe; le coût de l'indemnité de subsistance pour les deux sessions est réparti entre les deux organisations en fonction du nombre de jours pendant lesquels chaque comité se réunit.

Commission du droit international

1.14 Le crédit demandé pour la Commission du droit international comprend, conformément au paragraphe 3, *b*, i, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, une somme de 2 700 dollars qui doit permettre au Président de participer à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale en vue de présenter à l'Assemblée le rapport de la Commission. Le crédit demandé comprend également, conformément aux dispositions de l'article 26 du statut de la Commission du droit international, une somme de 4 500 dollars qui doit permettre à la Commission de se faire représenter par un observateur aux réunions du Comité juridique consultatif afro-asiatique, du Comité européen de coopération juridique et du Conseil interaméricain de jurisconsultes.

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

1.15 Le crédit demandé pour la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international comprend, conformément au paragraphe 3, *b*, i, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, une somme de 1 500 dollars qui doit permettre au Président de participer à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale en vue de présenter à la Sixième Commission le rapport de la Commission. Le crédit demandé comprend également une somme de 4 500 dollars qui doit permettre à la Commission de se faire représenter par un observateur aux réunions de l'Institution internationale pour l'unification du droit privé, du Conseil interaméricain de jurisconsultes et du Comité juridique consultatif afro-asiatique. Cette activité sera entreprise dans le cadre du paragraphe 11 de la partie II de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale.

Honoraires

1.16 Les crédits demandés pour le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et pour la Commission du droit international comprennent, respectivement, 5 000 et 32 500 dollars, destinés au versement des honoraires que l'Assemblée générale a approuvés à sa 729e séance, le 13 décembre 1957 [8]. De même, le crédit demandé pour le Tribunal administratif comprend 9 500 dollars d'honoraires, conformément à la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 2490 (XXIII) du 21 décembre 1968.

[8] *Ibid., douzième session, Annexes,* point 41 de l'ordre du jour, document A/3766.

ARTICLE II

	Dollars
Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	—
1969:	—
1968:	—

1.17 Conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, il n'est payé ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil de sécurité. Dans le cas des membres d'organes subsidiaires créés par le Conseil de sécurité qui, aux termes de cette résolution, peuvent avoir droit au paiement de leurs frais de voyage et d'une indemnité de subsistance, les crédits nécessaires sont demandés au chapitre 17 (Missions spéciales).

ARTICLE III

	Dollars
Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	329 700
1969:	320 500
1968:	231 034

Frais de voyage et indemnités de subsistance

1.18 Conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, il n'est payé ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil économique et social ou aux représentants qui participent aux réunions des commissions économiques régionales. Les crédits demandés au présent article serviront uniquement à couvrir les versements auxquels les membres de certains organes subsidiaires du Conseil et de plusieurs autres organismes peuvent prétendre en vertu des paragraphes pertinents de cette résolution.

1.19 En application des alinéas ii et iii du paragraphe 3, *a*, de la résolution 1798 (XVII) et des dispositions de la résolution 2245 (XXI) de l'Assemblée générale, l'ONU rembourse les frais de voyage en classe économie par avion depuis la capitale jusqu'au lieu de réunion, mais ne verse pas d'indemnité de subsistance, pour un représentant de chacun des Etats Membres qui siègent à la Commission de statistique, à la Commission de la condition de la femme, à la Commission des droits de l'homme et à la Commission du développement social.

1.20 Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) et aux dispositions de la résolution 2245 (XXI) de l'Assemblée générale, l'ONU rembourse les frais de voyage et verse une indemnité de subsistance dans le cas des membres des organes suivants: Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, Comité de la planification du développement, Organe international de contrôle des stupéfiants et Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.

TABLEAU 1-3

	Nombre de membres	*Lieu de réunion*	*Durée (semaines)*	*Montant estimatif des frais*
				Dollars
Commissions techniques et sous-commissions du Conseil économique et social				
Commission de statistique	24	Genève	2	15 000
Commission de la condition de la femme	32	Genève	3	20 900
Commission des droits de l'homme	32	New York	5	23 000
Commission du développement social	32	New York	3	26 000
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	26	Genève	3	35 500
Comité de la planification du développement	18	New York	2	51 300
Commission des stupéfiants	24	Pas de session prévue	—	—
Autres organes				
Organe international de contrôle des stupéfiants	11	Genève	1 2 3 (3 sessions)	59 500
Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	18	New York	2 (2 sessions)	
i) Réunions intersessions de groupes de travail spéciaux	6	New York Genève A déterminer	3 jours 3 jours 3 jours	
ii) Groupes régionaux	3 5 3	Addis-Abéba Bangkok Santiago	3 jours 3 jours 3 jours	98 500
iii) Participation à d'autres réunions scientifiques				
iv) Frais de voyage du Président aux réunions du Conseil économique et social et au Siège pour consultation				
			TOTAL	329 700

Commission des droits de l'homme

1.21 Le crédit demandé pour la Commission des droits de l'homme comprend une somme destinée à couvrir le paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance à une représentante de la Commission de la condition de la femme, conformément au paragraphe 3, *b*, ii, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale et à la résolution 566 (XIX) du Conseil économique et social.

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

1.22 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'une représentante de la Commission de la condition de la femme qui doit assister à la session de la Sous-Commission, conformément au paragraphe 3, *b*, ii, de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale et à la résolution 48 (IV) du Conseil économique et social.

Commission de la condition de la femme

1.23 Le crédit demandé pour la Commission de la condition de la femme doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un rapporteur spécial qui doit présenter son rapport sur la condition de la femme et la planification de la famille, conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 2 de la résolution 1326 (XLIV) du Conseil économique et social.

Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement

1.24 Le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a été créé par le Conseil économique et social, aux termes de sa résolution 980 A (XXXVI) du 1er août 1963 et son mandat a été élargi par l'Assemblée générale dans ses résolutions 1944 (XVIII) du 11 décembre 1963, 2082 (XX) du 20 décembre 1965 et 2318 (XXII) du 15 décembre 1967. Les prévisions de dépenses pour 1970 ont été établies en fonction des réunions et autres activités que le Comité envisage actuellement pour 1970:

a) Le Comité plénier tiendra deux sessions, de deux semaines chacune, à New York;

b) Deux groupes de travail spéciaux composés de 15 membres se réuniront pendant trois jours avant chaque session;

c) Des groupes de travail spéciaux composés de six membres se réuniront entre les sessions pendant trois jours, à New York, à Genève et dans un pays en voie de développement à déterminer;

d) Chacun des trois groupes régionaux du Comité tiendra une session de trois jours au siège des commissions régionales (Addis-Abéba, Bangkok et Santiago);

e) Des membres du Comité participeront au nom du Secrétaire général, aux réunions scientifiques et techniques des institutions spécialisées ainsi qu'à celles d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales;

f) Conformément à la résolution 1083 (XXXIX) du Conseil économique et social, le Président du Comité consultatif participera à la session de Genève du Conseil pour présenter le rapport du Comité;

g) Le Président se rendra à New York pour procéder à des consultations sur le programme de travail du Comité.

Organe international de contrôle des stupéfiants

1.25 Conformément à la résolution 1106 (XL) du Conseil économique et social, l'Organe international de contrôle des stupéfiants est entré en fonctions le 2 mars 1968 et a remplacé le Comité central permanent des stupéfiants et l'Organe de contrôle des stupéfiants.

1.26 Le crédit demandé pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants comprend:

a) Une somme de 24 600 dollars pour les frais de voyage des membres qui se rendront à Genève pour assister à trois sessions du Comité, qui doivent durer, respectivement, 7, 14 et 21 jours;

b) Une somme de 12 700 dollars au titre de l'indemnité de subsistance à verser aux membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pendant qu'ils se rendent aux sessions, y assistent et en reviennent, conformément au barème fixé par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1968;

c) Une somme de 13 500 dollars pour le versement d'honoraires aux membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, conformément à la résolution 2368 (XXII) de l'Assemblée générale;

d) Une somme de 3 700 dollars devant permettre à l'Organe de se faire représenter aux séances du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale;

e) Une somme de 5 000 dollars destinée à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance, pendant 15 jours, de quatre membres se rendant d'Europe dans un pays de l'Asie du Sud choisi par l'Organe international pour y effectuer des "enquêtes sur les lieux".

ARTICLE IV

		Dollars
Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités		40 000
	1969:	—
	1968:	35 738

1.27 Conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, l'ONU ne paie ni frais de voyage ni indemnité de subsistance aux membres du Conseil de tutelle. En application de l'alinéa *a* du paragraphe 2 de cette résolution, le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de la mission de visite dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique en 1970. Ce crédit est susceptible d'être revisé compte tenu des décisions que prendra le Conseil à sa trente-sixième session quant aux arrangements précis.

Chapitre 2. — Réunions et conférences spéciales

1 412 700 dollars (1969: 1 594 400 dollars; 1968: 2 234 626 dollars)

TABLEAU 2-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement	900 000	750 000	468 008
II. — Réunions des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	85 000	109 600	59 969
III. — Vingt-sixième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	46 000	30 000 [a]	47 367 [b]
IV. — Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	252 600 [c]	81 000	—
V. — Sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient	129 100 [d]	—	—
— Treizième session de la Commission économique pour l'Amérique latine	—	85 400	—
— Neuvième session de la Commission économique pour l'Afrique	—	39 500	—
— Conférence internationale des droits de l'homme	—	—	468 747
— Conférence des Nations Unies sur la circulation routière	—	5 500	202 112
— Conférence des Nations Unies sur le droit des traités, deuxième session	—	373 300	353 976 [e]
— Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	—	69 000	110 189
— Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques	—	13 500	6 764
— Cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient	—	12 000	13 536
— Comité spécial pour la question de la définition de l'agression	—	25 600	31 638
— Conférence internationale des ministres responsables de la protection sociale	—	—	43 627
— Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires	—	—	325 528
— Deuxième Congrès mondial de la population	—	—	61 900
— Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine	—	—	41 265
TOTAL, chapitre 2	1 412 700	1 594 400	2 234 626

[a] Crédit ouvert pour la vingt-cinquième session de la CEAEO, à Singapour.
[b] Coût effectif de la vingt-quatrième session de la CEAEO tenue à Canberra.
[c] Sur ce montant, 95 000 dollars sont à la charge du gouvernement hôte.
[d] Sur ce montant, 73 500 dollars sont à la charge du gouvernement hôte.
[e] Coût effectif de la première session.

2.1 Les crédits demandés au présent chapitre ont été calculés sans tenir compte des dépenses que pourront entraîner les travaux préparatoires de: *a*) la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, qui doit se tenir en 1971, *b*) la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, qui doit se réunir en 1972, et *c*) la Deuxième Conférence asiatique sur l'industrialisation. Pour ce qui est des conférences *a* et *b*, le Secrétaire général est tenu, aux termes des résolutions 2406 (XXIII) et 2398 (XXIII) de l'Assemblée générale, de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-quatrième session, des rapports détaillés sur l'organisation de ces conférences, et notamment sur leurs incidences financières. Celles des dépenses qui seront à prévoir pour l'exercice 1970 feront l'objet de demandes de crédits revisées qui seront soumises à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session. Il en sera également de même pour la Deuxième Conférence asiatique sur l'industrialisation, que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a proposé de convoquer en 1970. Si le Conseil économique et social approuve cette décision, il faudra demander des crédits supplémentaires d'un montant de 177 000 dollars pour 1970. Le solde des dépenses, estimé à 22 000 dollars, ne serait pas engagé avant 1971.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement	900 000
1969:	750 000
1968:	468 008

2.2 Par sa résolution 2454 B (XXIII) du 20 décembre 1968, l'Assemblée générale a demandé à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement: *a*) de déployer de nouveaux efforts en vue d'assurer un progrès sensible sur la voie d'un accord touchant la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace et d'analyser d'urgence les plans déjà à l'étude ainsi que ceux qui pourraient être présentés afin, notamment, d'étudier comment des progrès rapides pourraient être accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire; *b*) de poursuivre les efforts urgents qu'elle déploie en vue de négocier des mesures accessoires de désarme-

ment; *c*) de reprendre aussitôt que possible ses travaux et de faire rapport à l'Assemblée générale, selon qu'il conviendra, sur les progrès réalisés.

2.3 Par sa résolution 2455 (XXIII) du 20 décembre 1968, l'Assemblée a prié la Conférence d'entreprendre d'urgence l'élaboration d'un traité interdisant l'essai souterrain d'armes nucléaires et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-quatrième session.

2.4 Enfin, par sa résolution 2454 A (XXIII) du 20 décembre 1968, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'établir un rapport concis sur les problèmes liés aux armes chimiques et bactériologiques et a demandé que ce rapport soit communiqué, notamment, à la Conférence, si possible avant le 1er juillet 1969.

2.5 Si l'Assemblée générale décide que les travaux de la Conférence se poursuivront en 1970, on peut initialement en estimer le coût à 900 000 dollars, se décomposant comme suit:

	Dollars
a) Personnel temporaire	845 000
b) Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires des services organiques et des sténographes de séance détachés de New York	40 000
c) Frais généraux	15 000
	900 000

2.6 Ces prévisions reposent sur l'hypothèse que la Conférence se réunira au total pendant une période de six mois et que les services d'interprétation, d'établissement des comptes rendus *in extenso* et de traduction seront assurés en quatre langues. Ces prévisions tiennent compte de l'application d'une recommandation antérieure du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, selon laquelle la Conférence devrait accepter une certaine prolongation des délais nécessaires à l'établissement et à la distribution des comptes rendus *in extenso,* de manière à réduire les heures de travail du personnel et les frais qui en résultent.

2.7 Le crédit demandé tient compte d'une augmentation de 10 à 20 p. 100 par rapport aux chiffres de 1968 des traitements et des indemnités versés aux interprètes, aux traducteurs et aux autres agents engagés à court terme pour assurer le service de la Conférence, afin d'aligner les émoluments du personnel temporaire sur ceux du personnel permanent.

2.8 Le crédit demandé pour le personnel temporaire doit permettre de couvrir la rémunération du personnel ci-après engagé à titre temporaire pour assurer le service de la Conférence: 8 interprètes, 18 sténographes de séance, 20 dactylographes pour la transcription des comptes rendus *in extenso* provisoires, 37 reviseurs et traducteurs, 40 sténographes et dactylographes pour la dactylographie de la documentation et des actes de la Conférence, 15 agents des services généraux (2 secrétaires d'administrateur, 2 commis, 6 préposés au contrôle et à la distribution des documents et 5 opérateurs de matériel d'interprétation simultanée). Il est destiné également à couvrir la rémunération de divers agents engagés à titre temporaire pour des tâches telles que la reproduction des documents miméographiés, la sécurité et le nettoyage.

2.9 Le crédit demandé pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance concerne les 5 fonctionnaires des services organiques et les 6 sténographes de séance qui sont détachés de New York.

2.10 Le crédit demandé pour les frais généraux doit permettre de couvrir le coût des services et fournitures, notamment du papier pour la reproduction des documents, à raison de 2 500 dollars par mois.

2.11 Les recettes provenant des contributions du personnel temporaire sont estimées à 140 000 dollars, somme qui est portée en recettes au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE II

	Dollars
Réunions des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	85 000
1969:	109 600 [9]
1968:	59 969

2.12 Au moment de l'établissement du présent projet du budget, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ne s'était pas encore prononcé sur son programme de réunions pour 1970. En partant de l'hypothèse que l'un des sous-comités se réunira à Genève, on demande provisoirement un crédit de 85 000 dollars, calculé sur la base du crédit ouvert à cette fin en 1969.

ARTICLE III

	Dollars
Vingt-sixième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	46 000
1969:	30 000 [10]
1968:	47 367 [11]

2.13 A sa vingt-quatrième session, la Commission a décidé d'accepter l'invitation du Gouvernement afghan de tenir la vingt-sixième session à Kaboul en 1970.

2.14. Compte tenu du personnel, des installations et des biens et services que le Gouvernement afghan fournira conformément à un accord qui sera passé avec l'ONU, le coût de la session est estimé à 46 000 dollars, se décomposant comme suit:

	Dollars	*Dollars*
i) *Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel (50 fonctionnaires des services organiques et des services de conférence de la CEAEO qui seront détachés pour la session)*		
Frais de voyage	20 000	
Indemnité de subsistance	11 000	31 000
ii) *Frais généraux (télégrammes, services postaux, transport de marchandises et dépenses diverses y compris les dépenses de présentation)*		15 000
		46 000

ARTICLE IV

	Dollars
Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	252 600
1969:	81 000
1968:	—

[9] Y compris un montant de 22 000 dollars pour la publication du rapport d'un groupe de travail sur les transmissions directes par satellites.

[10] Crédit ouvert pour la vingt-cinquième session à Singapour.

[11] Coût effectif de la vingt-quatrième session tenue à Canberra.

2.15 L'Assemblée générale, par sa résolution 415 (V) du 1er décembre 1950, a décidé que l'ONU réunirait tous les cinq ans un congrès international semblable à ceux qui étaient précédemment organisés par la Commission internationale pénale et pénitentiaire. Le premier Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a eu lieu à Genève en 1955, le deuxième à Londres en 1960 et le troisième à Stockholm en 1965.

2.16 Sur l'invitation du Gouvernement japonais, le quatrième Congrès se tiendra dans la salle des conférences internationales, à Kyoto (Japon), du 17 au 26 août 1970. Conformément aux dispositions de la résolution 2478 (XXIII) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1968, le gouvernement hôte prendra à sa charge toutes les dépenses en sus de celles qui auraient été engagées si la Conférence s'était tenue au siège de l'ONU.

2.17 Les prévisions de dépenses indiquées ci-dessous reposent sur les hypothèses suivantes:

a) Le gouvernement hôte, aux termes d'un accord à conclure avec l'ONU, fournira toutes les installations nécessaires [bureaux et salles de conférence aménagés, matériel d'interprétation simultanée et de transcription sonore (avec opérateurs), matériel et fournitures de bureau, matériel de reproduction des documents (avec opérateurs)]; il fournira également 5 secrétaires ainsi que les commis, le personnel de sécurité et les gardes nécessaires;

b) Il n'y aura pas plus de 4 séances par jour dont 2 séances simultanées au plus [12];

c) L'interprétation sera assurée en anglais, espagnol, français et russe;

d) Il n'y aura pas de comptes rendus analytiques, mais des minutes, en anglais seulement, qui serviront à établir le rapport final du Congrès;

e) La documentation de session comptera une centaine de pages et sera publiée en anglais, espagnol, français et russe;

g) Le rapport final du Congrès sera publié en anglais, espagnol, français et russe.

2.18 Compte tenu de ce qui précède, le montant total des dépenses entraînées par la réunion du Quatrième Congrès à Kyoto en 1970 est estimé à 252 600 dollars, alors qu'il serait de 157 600 dollars, si le Congrès se tenait au Siège. En conséquence, le Gouvernement japonais devra prendre à sa charge les dépenses supplémentaires qui en découlent et qui sont estimées à 95 000 dollars; cette somme a été portée en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes.

2.19 On trouvera ci-après un état estimatif des dépenses, selon que le Congrès se réunisse au Siège ou à Kyoto, qui montre comment se décompose la différence de coûts entre ces deux lieux:

	Kyoto (Dollars)	*Siège (Dollars)*
A. — *Préparation du Congrès*		
i) *Personnel temporaire*		
Prolongation jusqu'à la fin de 1970 des services du personnel temporaire autorisé en 1969 à constituer le secrétariat spécial du Congrès, à savoir deux administrateurs de 1re classe (P-4) et un adjoint administratif (G-5)	63 700	63 700
ii) *Consultants*		
Honoraires, frais de voyage et indemnité de subsistance correspondant à un total de dix mois de travail de consultants, appelés à fournir des services précis dans certains domaines spécialisés que le Congrès doit examiner	19 000	17 000
iii) *Frais de voyage du personnel de l'ONU*		
Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires des services organiques qui se rendront auprès des gouvernements participants, des institutions spécialisées, des organisations et du gouvernement hôte, pour procéder à des consultations au sujet du Congrès	4 500	4 500
iv) *Documentation à établir avant le Congrès*		
a) Traduction, dactylographie, reproduction et distribution de 300 pages au total de documentation de base de l'ONU en anglais, espagnol français et russe	21 700	21 700
b) Impression et distribution d'exemplaires supplémentaires de certains numéros de la *Revue internationale de politique criminelle*	10 800	10 800
c) Traduction, dactylographie, reproduction et distribution de 200 pages environ de documentation que doivent préparer les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales à la demande du Secrétariat	16 300	16 300
	136 000	134 000
B. — *Coût des services de conférence*		
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel des services organiques et des services de secrétariat du Siège de l'ONU (neuf fonctionnaires des services organiques et six secrétaires)	22 800	—
ii) Frais de voyage et indemnité de subsistance de quatre experts envoyés respectivement par l'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale (Rome), le Centre de défense sociale (Le Caire), l'Institut latino-américain de défense sociale (São Paulo) et l'Institut d'Asie et d'Extrême-Orient pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Tokyo)	5 800	5 000
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel détaché du Siège pour assurer le service des conférences (16 in-		

[12] Le programme du Congrès prévoit 5 sessions plénières, 18 réunions de section et 6 réunions du Bureau.

	Kyoto (Dollars)	*Siège (Dollars)*
terprètes, 4 reviseurs, 11 traducteurs, 7 dactylographes et 4 autres fonctionnaires préposés aux services administratifs et financiers et aux services de conférence et des documents)	62 400	—
iv) Frais généraux (télégraphe, fret, valise diplomatique, fournitures et dépenses de représentation)	12 000	5 000
	103 000	10 000
C. — *Dépenses à engager après le Congrès*		
Traduction, dactylographie et édition, au cours de 1970, du rapport final du Congrès (une centaine de pages imprimées)	13 600	13 600
TOTAL	252 600	157 600

2.20 L'impression du rapport final du Congrès sera effectuée en 1971 et son coût estimatif sera de 15 700 dollars; le crédit nécessaire à cette fin sera demandé au projet de budget pour l'exercice 1971.

ARTICLE V

	Dollars
Sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Téhéran	129 100
1969:	—
1968:	—

2.21 Par sa résolution 1313 (XLIV) du 31 mai 1968, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour réunir la Sixième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient du 24 octobre au 7 novembre 1970. Conformément aux dispositions de la résolution 2478 (XXIII) de l'Assemblée générale, le Gouvernement iranien prendra à sa charge les dépenses supplémentaires à engager du fait que la conférence se tiendra hors du Siège.

2.22 Les prévisions de dépenses sont fondées sur les principales hypothèses suivantes:

a) Le gouvernement hôte, aux termes d'un accord à conclure avec l'ONU, fournira toutes les installations (bureaux et salles de conférence aménagés, matériel d'interprétation simultanée, matériel et fournitures de bureau et matériel de reproduction des documents) ainsi que les opérateurs du matériel de reproduction, les secrétaires, les commis, le personnel des services de sécurité et les gardes nécessaires;

b) Les frais de voyage des représentants assistant à la conférence seront à la charge des gouvernements participants;

c) Il n'y aura pas plus de deux séances par jour et elles ne se tiendront pas simultanément;

d) Selon la pratique suivie dans le passé pour les conférences cartographiques, l'interprétation sera assurée en anglais et en français;

e) Conformément aussi à la pratique adoptée aux conférences précédentes, la documentation et le rapport final seront publiés en anglais et en français;

f) Il n'y aura pas de comptes rendus analytiques des séances, mais seulement des minutes;

g) Il n'y aura pas de transcription sonore des débats.

2.23 Compte tenu de ce qui précède, les dépenses à engager du fait que la conférence se réunira à Téhéran sont estimées à 129 150 dollars, alors qu'elles seraient de 55 650 dollars si la conférence se tenait au Siège. Le Gouvernement iranien prendra à sa charge les dépenses supplémentaires qui en résultent, soit 73 500 dollars, somme qui a été portée en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes.

2.24 On trouvera ci-après un état estimatif des dépenses selon que la conférence se réunisse au Siège ou à Téhéran, qui permet de voir comment se décompose la différence de coût entre ces deux lieux:

	Téhéran (Dollars)	*Siège (Dollars)*
A. — *Dépenses à engager avant la conférence*		
i) Travaux contractuels de traduction et de dactylographie d'un millier de pages de documents techniques soumis par les gouvernements et les institutions	17 500	17 500
ii) Reproduction des documents	17 500	17 500
	35 000	35 000
B. — *Coût des services de conférence*		
i) Frais de voyage et indemnité de subsistance de trois fonctionnaires des services organiques (un de Bangkok, deux de New York)	4 400	1 900
ii) Traitements, frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel nécessaire pour assurer le service de la conférence (interprétation, traduction, dactylographie et autres services de conférence): 4 interprètes; 12 traducteurs; 6 reviseurs (y compris le Chef du personnel des services linguistiques); 12 sténographes-dactylographes; 11 autres fonctionnaires (agent des conférences, préposé aux documents, fonctionnaire d'administration et des finances, agents de supervision pour le contrôle, la reproduction et la distribution des documents)	67 000	—
iii) Frais généraux (transport des marchandises, télégraphe, valise diplomatique et services postaux, papeterie et fournitures pour la reproduction des documents, etc.)	4 000	—
	75 400	1 900
C. — *Dépenses à engager après la conférence*		
Travaux contractuels de traduction et de dactylographie de 700 pages représentant le reste des documents soumis par les gouvernements participants qu'il ne sera pas possible de traduire durant la conférence	8 700	8 700

	Téhéran (*Dollars*)	*Siège* (*Dollars*)
Reproduction	10 000	10 000
	18 700	18 700
COÛT TOTAL	129 100	55 600

2.25 Les dépenses relatives à l'édition (9 500 dollars) et à l'impression (31 300 dollars) des textes anglais et français des volumes I et II contenant, respectivement, le rapport final et les mémoires techniques de la conférence, seront engagées en 1971, et le crédit nécessaire à cette fin sera demandé au projet de budget de cet exercice.

TITRE II

DÉPENSES DE PERSONNEL ET DÉPENSES CONNEXES

Chapitre 3. — Traitements et salaires

73 907 000 dollars (1969: 68 495 300 dollars [13]; 1968: 60 510 434 dollars [14])

TABLEAU 3-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Postes permanents	68 105 000	63 898 900	55 911 676
II. — Personnel temporaire pour les réunions	1 282 000	1 076 900	1 232 621
III. — Autre personnel temporaire	2 664 300	2 603 500	2 311 813
IV. — Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 155 700	916 000	1 054 324
V. — Besoins provisoires en personnel	700 000	—	—
TOTAL, chapitre 3	73 907 000	68 495 300	60 510 434

3.1 Les crédits demandés au présent chapitre sont présentés de façon sommaire dans chacun des cinq articles qui le composent. Des explications plus détaillées sont données dans l'exposé complet qui figure à la fin du chapitre et qui indique la répartition, par grands départements et services, du total des crédits demandés aux articles I, III, IV et V.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Postes permanents	68 105 000
1969:	63 898 900
1968:	55 911 676

3.2 Le présent article groupe les demandes de crédits concernant les postes permanents de tous les départements et services, à l'exception:

a) Du cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée (article premier du chapitre 12);

b) Des missions spéciales (chapitre 17);

c) Du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chapitre 18);

d) De la Cour internationale de Justice (chapitre 19);

e) De la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chapitre 20);

f) De l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chapitre 21);

g) Des activités productrices de recettes (chapitres 3 et 4 des recettes).

Transferts de postes d'un chapitre à l'autre

3.3 Pour les raisons exposées au chapitre 12, la contribution de l'ONU au financement des postes permanents du secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU (1 D-2, 1 D-1, 2 P-4, 3 P-2/1, 4 G-5 et 13 G-3/4), qui était inscrite au présent article dans le budget de 1969 et dans ceux des exercices précédents, figure désormais au chapitre 12. Aux fins de comparaison, ces postes sont exclus de l'effectif indiqué pour 1969 dans le tableau 3-2.

3.4 A l'inverse, pour les raisons exposées à l'article II du chapitre 4 des prévisions de recettes, trois postes (1 P-5 et 2 G-3/4) qui, pour 1969, avaient été approuvés au titre de la vente des publications, sont compris pour 1970 dans l'effectif du Service de l'information. Aux fins de comparaison, ces postes sont inclus dans l'effectif indiqué pour 1969 dans le tableau 3-2.

Analyse des crédits demandés

3.5 Le tableau 3-2 permet de comparer les crédits ouverts pour 1969 en ce qui concerne les postes permanents et le coût du maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969, indépendamment des ajustements afférents aux transferts de postes mentionnés aux paragraphes 3.3 et 3.4. Le montant estimatif des frais nouveaux à couvrir est indiqué séparément.

[13] Y compris des crédits de 255 900 dollars, 239 500 dollars et 5 000 dollars ouverts aux articles I, III et IV respectivement, au titre du secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU, chef de dépenses qui pour 1970 est inscrit à l'article IX du chapitre 12; non compris un crédit de 41 500 dollars ouvert à l'article premier pour 3 postes qui, avant 1970, étaient imputés sur le chapitre 4 des recettes, à l'article II (Vente des publications).

[14] Y compris des crédits de 220 522 dollars, 222 032 dollars et 8 338 dollars ouverts aux articles I, III et IV respectivement, au titre du secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU, chef de dépenses qui pour 1970 est inscrit à l'article IX du chapitre 12; y compris un crédit de 75 890 dollars ouvert à l'article III pour le Commissaire pour la Namibie et qui, pour 1969 et 1970, est inscrit à l'article V du chapitre 17; non compris un crédit de 37 900 dollars ouvert pour trois postes qui, avant 1970, étaient imputés sur le chapitre 4 des recettes, à l'article II (Vente des publications).

TABLEAU 3.2

Postes permanents 1969	Postes permanents 1970	Catégories et classes	1969 Crédits ouverts	Traitements bruts 1970 — Maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969	Traitements bruts 1970 — Frais nouveaux à couvrir en 1970	Traitements bruts 1970 — Total
			Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
1	1	Secrétaire général				
		Traitement		50 000		50 000
		Indemnité		22 500		22 500
10	10	Secrétaires généraux adjoints		368 500		368 500
11	11	Sous-Secrétaires généraux		362 450		362 450
51	52	Directeurs		1 399 080	26 410	1 425 490 [a]
127	130	Administrateurs généraux		3 128 370	69 030	3 197 400
		Administrateurs				
310	321	Administrateurs hors classe		6 748 550	205 900	6 954 450
612	618	Administrateurs de 1re classe		10 801 680	63 000	10 864 680
780	794	Administrateurs de 2e classe		11 075 380	152 060	11 227 440
457	445	Administrateurs adjoints de 1re ou de 2e classe		4 795 140	(148 870)	4 646 270
2 359	2 382		38 507 400	38 751 650	367 530	39 119 180
		A ajouter: Indemnité de poste [b]	4 631 180	5 549 280	49 320	5 598 600
			43 138 580	44 300 930	416 850	44 717 780
		Agents des services généraux (New York et Genève)				
298	316	1re classe		3 322 870	161 530	3 484 400
2 255	2 245	Autres classes		16 544 880	(129 680)	16 415 200
2 553	2 561		18 741 210	19 867 750	31 850	19 899 600
			61 879 790	64 168 680	448 700	64 617 380
		Crédit pour agents recrutés sur le plan local dans les centres d'information, à la CEAEO, à la CEPAL, à la CEA et au Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	3 582 590	3 935 410	(3 910)	3 931 500
		Crédit pour techniciens et travailleurs manuels	2 182 330	2 319 090	8 040	2 327 130
			67 644 710	70 423 180	452 830	70 876 010
		A déduire: Abattement pour mouvements de personnel	3 745 810	2 658 080	112 930	2 771 010
			63 898 900	67 765 100	339 900	68 105 000

[a] Y compris 2 500 dollars pour l'indemnité de fonctions spéciale.
[b] On trouvera, dans l'annexe VII aux prévisions de dépenses, la liste des différents lieux d'affectation, avec indication de la classe dans laquelle ils ont été rangés aux fins des ajustements (indemnités de poste ou déductions).

3.6 Comme pour les exercices précédents, le coût du maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969 a été calculé en fonction des traitements moyens en vigueur lors de l'établissement du présent projet de budget, ajustés compte tenu des relèvements des traitements et des reclassements des divers lieux d'affectation aux fins des indemnités de poste qui sont exposées ci-après. Le coût estimatif des postes nouveaux demandés pour 1970 a été calculé en prenant pour base l'échelon III de la classe considérée plutôt qu'une moyenne plus élevée.

3.7 Pour tenir compte des économies que les mouvements de personnel permettent de réaliser, on a réduit de 100 p. 100 le coût estimatif de tous les postes d'administrateur ou postes supérieurs existants. Dans le cas des postes nouveaux, il a été appliqué, au titre du recrutement différé (mouvements de personnel), un abattement de 40 p. 100 au coût estimatif des postes d'administrateur, de 20 p. 100 au coût estimatif des postes d'agents des services généraux et de travailleurs manuels demandés pour la Bibliothèque du Siège et de 6 p. 100 pour les postes d'administrateur demandés pour l'Office des Nations Unies à Genève. Ces derniers postes, ainsi que les nouveaux postes d'agent de services généraux demandés pour la Division linguistique de l'Office des Nations Unies à Genève, correspondent à la titularisation de personnel qui, jusqu'à présent, était employé à titre temporaire.

3.8 Le crédit de 68 105 000 dollars demandé pour 1970 en ce qui concerne les postes permanents fait apparaître, par rapport au crédit ouvert pour 1969, une augmentation de 4 206 100 dollars. Cependant, étant donné que le crédit ouvert pour 1969 couvre le coût des postes approuvés pour le secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel

des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU (255 900 dollars) mais non pas le coût des trois postes qui sont transférés du chapitre 4 des prévisions de recettes (41 500 dollars), l'augmentation, après ajustement aux fins de comparaison, se chiffre à 4 420 500 dollars, montant qui se décompose comme suit :

	Dollars
a) Coût estimatif du maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969	4 080 600
b) Montant estimatif des frais nouveaux à couvrir en 1970	339 900
	4 420 500

Dépenses supplémentaires nécessaires au maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969

3.9 Un facteur important de l'augmentation des dépenses inscrites à la présente rubrique est le relèvement des traitements et le reclassement des divers lieux d'affectation aux fins de l'indemnité de poste. L'état ci-après indique séparément les relèvements qui sont intervenus depuis le moment où le budget de 1969 a été voté et ceux qu'il est possible de prévoir sur la base d'indices statistiques ou autres, mais qui n'ont pas encore été opérés.

	Relèvements opérés (dollars)	*Relèvements prévus (dollars)*
Indemnités de poste		
New York — Passage de la classe 5 à la classe 6 au 1er juin 1969, sur la base de l'augmentation de l'indice du coût de la vie : dépense supplémentaire intéressant toute l'année 1970		298 100
Passage à la classe 7 au 1er juillet 1970		357 700
Genève — Passage de la classe 1 à la classe 2, prévu pour le 1er octobre 1969 aux fins du budget de 1969, sur la base de l'augmentation de l'indice du coût de la vie : dépense supplémentaire intéressant toute l'année 1970		139 600
Autres bureaux permanents, y compris les centres d'information	9 100	158 300
Traitements des agents des services généraux		
New York — Part des dépenses entraînées par le relèvement intervenu le 1er janvier 1969 qui dépasse le montant du crédit ouvert au budget de 1969	31 200	
Nouveau relèvement prévu pour le 1er janvier 1970		888 000
Genève — Relèvement prévu pour le 1er janvier 1970		228 000
Autres bureaux permanents, y compris les centres d'information	221 200	130 100
Salaires des travailleurs manuels		
New York — Dépenses supplémentaires pour 1970 dues à un relèvement prévu pour le 1er juin 1969.....		41 800
Nouveau relèvement le 1er juin 1970..		50 300
Genève — Dépenses dues au relèvement prévu pour le 1er janvier 1970		30 900
	261 500	2 322 800
TOTAL	2 584 300	

3.10 Les autres dépenses entraînées par le maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969 s'élèvent à 1 496 300 dollars et sont imputables à divers facteurs tels que les augmentations périodiques de traitements, les variations des taux de change, le fait que, pour 1970, le coût des postes nouveaux approuvés pour 1969 est calculé sur la base d'une moyenne plus élevée et non de l'échelon III de la classe considérée (408 600 dollars) et une diminution en 1970 de l'abattement appliqué pour tenir compte des mouvements de personnel (1 087 700 dollars). A cet égard, on se souviendra que, si l'on a réduit de 5 p. 100 le coût estimatif du maintien en 1969 de l'effectif approuvé pour 1968 en ce qui concerne les postes d'administrateur ou postes supérieurs existants, il a par ailleurs été appliqué, dans le cas des postes nouveaux approuvés pour 1969, un abattement de 50 p. 100 au coût estimatif des postes d'administrateur ou postes supérieurs et de 20 p. 100 au coût estimatif des postes d'agent des services généraux.

Postes nouveaux demandés pour 1970

3.11 Le tableau 3-3 récapitule, par départements et services, les postes permanents approuvés pour 1969, les postes nouveaux et les reclassements de postes existants demandés par le Secrétaire général pour 1970, et indique le coût estimatif de ces nouveaux besoins.

TABLEAU 3-3

RÉPARTITION DES POSTES PERMANENTS PAR DÉPARTEMENTS ET SERVICES

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			*Agents des services généraux*			*Coût estimatif total des postes nouveaux et reclassements demandés pour 1970*
	1969 Postes approuvés	*Postes nouveaux et reclassements demandés pour 1970*	*Total*	*1969 Postes approuvés*	*Postes nouveaux et reclassements demandés pour 1970*	*Total*	
							Dollars
Cabinet du Secrétaire général	26 [a]	1	27	27	(1)	26	2 300
Cabinets des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales	11	—	11	13	—	13	600
Cabinet du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations	5	—	5	5	—	5	1 400
Service juridique	43	—	43	36	—	36	—
Cabinet du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	10	—	10	5	—	5	—
Service financier	59	—	59	79	—	79	5 000

TABLEAU 3-3 (*suite*)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			*Agents des services généraux*			*Coût estimatif total des postes nouveaux et reclassements demandés pour 1970*
	1969 Postes approuvés	*Postes nouveaux et reclassements demandés pour 1970*	*Total*	*1969 Postes approuvés*	*Postes nouveaux et reclassements demandés pour 1970*	*Total*	
							Dollars
Service de vérification intérieure des comptes (New York)	16	3	19	11	(3)	8	5 200
Service du personnel	61	—	61	92	—	92	—
Service médical	3	—	3	12	—	12	—
Division des droits de l'homme	44	—	44	28	—	28	—
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	65	—	65	33	—	33	1 400
Département de la tutelle et des territoires non autonomes	34	—	34	21	—	21	300
Département des affaires économiques et sociales	367	—	367	331	—	331	6 300
Centre international de calcul électronique	23	—	23	29	—	29	—
Commission économique pour l'Europe	103	—	103	109	—	109	3 000
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	148	1	149	—	—	—	4 400
Commission économique pour l'Amérique latine	137	1	138	—	—	—	11 300
Commission économique pour l'Afrique	142	—	142	—	—	—	4 200
Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	15	—	15	—	—	—	1 400
Service de l'information	116	—	116	103	—	103	2 800
Centre d'information	48	—	48	—	—	—	—
Service des conférences	507	1	508	575	(1)	574	27 600
Bibliothèque	53	8	61	63	3	66	98 300
Bureau des services généraux	63	—	63	480	—	480	3 400
Office des Nations Unies à Genève (non compris la CEE)							
Cabinet du Directeur général	11	—	11	14	—	14	—
Bibliothèque	15	—	15	20	—	20	500
Service des conférences et services généraux	153	8	161	365	10	375	158 800
Services administratifs et services financiers	31	—	31	57	—	57	600
Service de vérification intérieure des comptes	6	—	6	5	—	5	—
Service d'information	11	—	11	14	—	14	1 100
Division des affaires sociales	7	—	7	6	—	6	—
Division des stupéfiants	17	—	17	14	—	14	—
Organe international de contrôle des stupéfiants	9	—	9	6	—	6	—
TOTAL	2 359	23 [b]	2 382	2 553	8 [b]	2 561	339 900

[a] Y compris le poste de Secrétaire général.

[b] Chiffre net des postes nouveaux demandés, compte tenu de 14 postes nouveaux d'administrateur ou postes supérieurs nouveaux, de 15 postes nouveaux d'agent des services généraux, de 7 postes d'agent des services généraux reclassés postes d'administrateur et de 2 postes d'agent local reclassés postes d'administrateur.

3.12 Sur les 339 900 dollars demandés pour les besoins nouveaux, 253 400 dollars environ représentent le coût des postes nouveaux: 14 postes d'administrateur ou postes supérieurs (163 300 dollars) et 15 postes d'agent des services généraux (83 600 dollars) ; des crédits sont aussi demandés pour un poste de travailleur manuel à la bibliothèque du Siège (6 500 dollars). Le solde des frais nouveaux à couvrir en 1970 comprend 71 300 dollars pour le reclassement d'un certain nombre de postes d'administrateur ou postes supérieurs ainsi que pour divers postes d'agent des services généraux et d'agent local qui seraient reclassés postes d'administrateur. Enfin, une somme de 15 200 dollars représente les dépenses à prévoir pour reclasser certains postes à l'intérieur de la catégorie des agents des services généraux et des agents locaux, reclassement qui, de l'avis du Secrétaire général, est le minimum que l'on puisse demander eu égard aux attributions qui s'attachent aux postes en question.

TABLEAU 3-4

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES POSTES PERMANENTS POUR 1969 ET 1970

		Catégories et classes													
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*			*III. — Agents locaux*	*IV. — Travailleurs manuels*
		SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*	*Total*	*Total*
New York	1970	9	7	41	84	182	407	519	269	1 518	281	1 660	1 941	—	204
	1969	9	7	40	83	179	403	509	275	1 505	266	1 677	1 943	—	203
Office des Nations Unies à Genève (non compris la CEE)	1970	1	—	5	9	36	76	89	52	268	28	483	511	—	82 [a]
	1969	1	—	5	9	29	77	84	55	260	26	475	501	—	82 [a]
Commission économique pour l'Europe	1970	—	1	2	8	17	25	29	21	103	7	102	109	—	—
	1969	—	1	2	7	17	23	28	25	103	6	103	109	—	—
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	1970	—	1	2	7	26	35	46	32	149	—	—	—	268	—
	1969	—	1	2	7	26	33	48	31	148	—	—	—	269	—
Commission économique pour l'Amérique latine	1970	—	1	1	8	22	31	43	32	138	—	—	—	303	—
	1969	—	1	1	8	22	31	42	32	137	—	—	—	304	—
Commission économique pour l'Afrique	1970	—	1	1	10	19	29	49	33	142	—	—	—	244	—
	1969	—	1	1	9	18	31	49	33	142	—	—	—	244	—
Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	1970	—	—	—	1	2	5	5	2	15	—	—	—	17	—
	1969	—	—	—	1	2	4	6	2	15	—	—	—	17	—
Centres d'information	1970	—	—	—	3	17	10	14	4	48	—	—	—	240	—
	1969	—	—	—	3	17	10	14	4	48	—	—	—	240	—
TOTAL	1970	10	11	52	130	321	618	794	445	2 381	316	2 245	2 561	1 072	286
	1969	10	11	51	127	310	612	780	457	2 358	298	2 255	2 553	1 074	285

[a] En outre, il est prévu des crédits supplémentaires pour des postes de nettoyeur à temps partiel (106 000 dollars en 1969 et 112 400 dollars en 1970).

ARTICLE II

	Dollars
Personnel temporaire pour les réunions ..	1 282 000
1969:	1 076 900
1968:	1 232 621
i) *Assemblée générale*	1 026 000
1969:	894 500
1968:	889 653

3.13 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de couvrir la rémunération du personnel temporaire, principalement pour le Service des conférences (services linguistiques, dactylographie et reproduction des documents), pour le Bureau des services généraux (gardes, plantons, standardistes, etc.) et pour le Service de l'information (spécialistes de l'information et personnel auxiliaire).

3.14 L'augmentation de 131 500 dollars que font apparaître les dépenses prévues pour 1970 par rapport au crédit ouvert pour 1969 est imputable en partie (49 500 dollars) au relèvement escompté de la rémunération du personnel engagé pour des périodes de courte durée au cours de l'année 1970. Par ailleurs, 52 000 dollars de cette somme correspondent aux dépenses qu'entraînera un renforcement minimum à court terme des services linguistiques et dactylographiques du Service des conférences, afin de permettre à celui-ci de mieux faire face à la tâche toujours plus lourde que lui impose la session de l'Assemblée générale. Le crédit demandé pour le Service des conférences sous la présente rubrique tient compte des ressources supplémentaires prévues à titre provisoire à l'article V. Le reste de l'augmentation (30 000 dollars) est imputable à la nécessité d'employer à court terme un plus grand nombre de personnes venant de l'étranger à un coût plus élevé.

	Dollars
ii) *Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)*	256 000
1969:	154 700
1968:	281 358

3.15 Le crédit demandé pour 1970 doit permettre de faire face aux dépenses découlant des réunions ci-après qui se tiendront à Genève:

	Dollars
Conseil économique et social (quatre semaines)	57 000
Comité du programme et de la coordination (une semaine)	3 700
Commission du droit international (dix semaines)..	32 900
Une commission technique du Conseil économique et social (cinq semaines)	13 200
Commission pour le droit commercial international — Comité d'experts de la réglementation des transports maritimes (quatre semaines)	49 600
Commission de statistique (deux semaines)	5 400
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (trois semaines)	8 000

	Dollars
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (trois semaines) ..	46 000
Autres réunions, notamment celle de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, de la Commission économique pour l'Europe, du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour les réfugiés, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes	40 000
	256 000

3.16 Le coût estimatif des réunions susmentionnées a été calculé compte tenu des ressources supplémentaires demandées à l'article premier pour la Division linguistique Si cet accroissement des ressources n'était pas approuvé, il serait nécessaire d'augmenter en conséquence le crédit demandé à la présente rubrique. Le crédit demandé pour 1970 comprend 30 600 dollars pour le relèvement, par rapport à 1968, des traitements des administrateurs et des agents des services généraux engagés pour des périodes de courte durée.

	Dollars
iii) *Autres réunions*	—
1969:	27 700
1968:	61 610

3.17 Le crédit ouvert pour 1969 devait permettre de couvrir le coût de la cinquième session du Comité de la planification du développement. De même, les dépenses de 1968 concernaient la troisième session de ce comité.

ARTICLE III

	Dollars
Autre personnel temporaire	2 664 300
1969:	2 603 500
1968:	2 311 813

3.18 Le crédit demandé au présent article se décompose comme suit:

	Dollars
i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales*	1 150 000
1969:	1 301 600
1968:	1 555 723

3.19 Le crédit demandé doit permettre de recruter le personnel temporaire appelé à étoffer les effectifs pendant les périodes de pointe, à remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et à exécuter d'autres travaux périodiques et temporaires. Des crédits sont aussi demandés pour rémunérer des services fournis sous contrat pour ce qui est, par exemple, de l'emploi de médecins pour le service médical et des travaux contractuels de traduction.

3.20 Le crédit demandé pour 1970 fait apparaître une diminution de 151 600 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1969, compte tenu des dépenses supplémentaires (de 61 000 dollars environ) qu'entraîneront le relèvement des traitements des administrateurs et des agents des services généraux engagés pour des périodes de courte durée, le renforcement temporaire du service organisation et méthodes et les frais encourus pendant l'année entière pour assurer le fonctionnement des services de sécurité, de plantons et autres dans les bureaux loués à l'extérieur. Le crédit ouvert pour 1969 comprenait cependant un montant total de 239 500 dollars pour la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, somme intégralement remboursée par la Caisse ainsi qu'il apparaît au chapitre 2 des recettes. Comme il est indiqué au chapitre 12, aucun crédit n'est demandé à ce titre dans le projet de budget pour 1970.

3.21 L'exposé détaillé des crédits demandés par départements et services, qui figure à la fin du présent chapitre, indique comment se décompose le crédit demandé sous la présente rubrique.

	Dollars
ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel*	1 178 100
1969:	892 500
1968:	686 413

3.22 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage, l'indemnité de subsistance ainsi que les honoraires ou la rémunération de personnes particulièrement compétentes dans des domaines très spécialisés, notamment dans les domaines économique, social, scientifique, juridique et politique. Les services qui font l'objet de la présente rubrique sont généralement fournis en vertu d'engagements de courte durée.

3.23 L'exposé détaillé des crédits demandés par départements et services, qui figure à la fin du présent chapitre, indique comment se décompose le crédit demandé sous la présente rubrique.

	Dollars
iii) *Groupes spéciaux d'experts*	336 200
1969:	409 400
1968:	69 677

3.24 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance ainsi que, le cas échéant, les honoraires des membres des groupes spéciaux d'experts.

3.25 L'exposé détaillé des crédits demandés par départements et services, qui figure à la fin du présent chapitre, indique comment se décompose le crédit demandé sous la présente rubrique.

ARTICLE IV

	Dollars
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 155 700
1969:	916 000
1968:	1 054 324

3.26 La plus grande partie du crédit demandé doit permettre de continuer à assurer, après les heures normales de travail, le fonctionnement des services linguistiques, des services de dactylographie et de reproduction des documents, des services de sûreté et de sécurité et des services téléphoniques et de télétype, et de fournir les services nécessaires lors des séances de nuit ou des séances qui se tiennent le samedi ou le dimanche et à l'occasion de cérémonies particulières. Le crédit demandé doit aussi permettre de faire face aux besoins minimums en période de pointe.

3.27 Le crédit demandé pour 1970 pour tous les services fait apparaître une augmentation de 239 700 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1969 et de

101 000 dollars environ par rapport aux dépenses effectives de 1968. Etant donné qu'aux dépenses de 1968 viennent s'ajouter les relèvements des traitements opérés en 1969 et prévus pour 1970, il est évident qu'un crédit du niveau de 1969 ne permettrait pas de couvrir toutes les dépenses. Le montant demandé pour 1970 comprend 65 500 dollars correspondant à l'augmentation escomptée des salaires des agents des services généraux, des travailleurs manuels et des agents locaux.

ARTICLE V

	Dollars
Besoins provisoires en personnel	700 000
1969:	—
1968:	—

3.28 Ainsi qu'il est dit dans l'avant-propos du présent projet de budget, le crédit demandé sous cette rubrique permettra d'étoffer quelque peu, à titre provisoire, l'effectif de certains départements et services. Certains abattements pour recrutement différé ont été appliqués, compte tenu des vacances de postes et d'autres facteurs jouant au moment de l'établissement du projet de budget.

3.29 L'exposé détaillé des crédits demandés par départements et services, qui figure à la fin du présent chapitre, indique comment se décompose le crédit demandé sous la présente rubrique. Toutefois, pour plus de commodité, les besoins provisoires en personnel sont récapitulés ci-après pour les principaux services intéressés:

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	*Agents des services généraux*	*Agents locaux*	*Total*
Service juridique	5	3	—	8
Division des droits de l'homme	4	3	—	7
Départements des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	4	4	—	8
Département des affaires économiques et sociales (non compris le Centre international de calcul électronique)	13	10	—	23
Commission économique pour l'Europe	4	5	—	9
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	6	—	12	18
Commission économique pour l'Amérique latine	6	—	9	15
Commission économique pour l'Afrique	7	—	10	17
Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth	1	—	6	7
Service des conférences	16	27	—	43
Bureau des services généraux	—	5	—	5
TOTAL	66	57	37	160

TABLEAU 3-5

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1970

Articles	*New York*	*Genève (à l'exclusion de la CEE)*	*CEE*	*CEAEO*	*CEPAL*	*CEA*	*Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth*	*Centres d'information*	*Total*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
I. — Postes permanents	45 505 000	8 161 700	2 538 700	3 165 600	3 455 100	3 362 000	300 400	1 616 500	68 105 000
II. — Personnel temporaire pour les réunions	1 026 000	256 000	—	—	—	—	—	—	1 282 000
III. — Autre personnel temporaire:									
i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales	811 000	147 000	13 000	20 000	25 000	110 000	9 000	15 000	1 150 000
ii) Experts et consultants engagés à titre personnel	824 600	35 500	65 000	70 000	80 000	90 000	13 000	—	1 178 100
iii) Groupes spéciaux d'experts	266 200	—	—	30 000	25 000	15 000	—	—	336 200
TOTAL, article III	1 901 800	182 500	78 000	120 000	130 000	215 000	22 000	15 000	2 664 300
IV. — Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 039 900	57 000	3 000	26 000	15 000	4 000	800	10 000	1 155 700
V. — Besoins provisoires en personnel	542 000	—	66 400	28 200	24 600	30 800	8 000	—	700 000
TOTAL, chapitre 3	50 014 700	8 657 200	2 686 100	3 339 800	3 624 700	3 611 800	331 200	1 641 500	73 907 000

RÉPARTITION, PAR PRINCIPAUX DÉPARTEMENTS ET SERVICES, DU COÛT DES POSTES PERMANENTS AINSI QUE DES AUTRES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1970 AU CHAPITRE 3

1. On trouvera ci-après, pour chacun des principaux départements et services faisant l'objet du présent chapitre du projet de budget, un état détaillé et explicatif des crédits demandés pour 1970 qui comprend:

a) Un exposé des attributions et des programmes de travail;

b) Des tableaux comparatifs indiquant le nombre des postes permanents approuvés pour 1969, par classe, et le nombre des postes proposés pour 1970, y compris les postes prévus à titre provisoire;

c) Une répartition des crédits demandés à l'article premier (Postes permanents), à l'article III (Personnel temporaire [autre que le personnel temporaire pour les réunions]), à l'article IV (Heures supplémentaires et sursalaire de nuit) et à l'article V (Postes proposés à titre provisoire), ainsi que, le cas échéant, des explications et l'exposé des arguments qui militent en faveur des demandes de crédits.

2. Pour chaque service et division, la description du programme de travail est précédée, le cas échéant, d'un tableau indiquant les besoins en personnel exprimés en mois de travail pour 1969 et 1970. Ces renseignements portent sur une période de deux ans et sont destinés à indiquer aussi clairement que possible la nouvelle répartition des postes existants et de l'augmentation éventuelle de leur nombre afin de tenir compte des modifications apportées aux divers éléments du programme et à leur importance relative. Les abréviations suivantes sont utilisées dans les tableaux: A: administrateurs; C: consultants; CIR: conseillers interrégionaux; CR: conseillers régionaux; SG: agents des services généraux; AL: agents locaux.

Cabinet du Secrétaire général

3. Le Cabinet du Secrétaire général a pour fonction principale de fournir au Secrétaire général le concours dont il a besoin pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent directement. En outre, le Cabinet aide le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à assurer le secrétariat de l'Assemblée générale et seconde ce dernier dans l'exercice de ses fonctions de Chef de Cabinet. Il coordonne les travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale et il est chargé de mettre au point tous les documents de l'Assemblée générale, y compris les rapports annuels du Secrétaire général, et d'en approuver la publication, en coordination étroite avec les différents départements intéressés. Afin de s'acquitter des nombreuses et diverses responsabilités du Cabinet, le personnel relativement peu nombreux dont il dispose est appelé à exécuter indifféremment les tâches les plus variées.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(844 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (822 500 dollars)

TABLEAU 3-A-1

	Catégories et classes										
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	1	3	2	5	5	4	6	26	3	23	26
1969.....	1	3	2	5	5	4	5	25	3	24	27

4. Aucun poste nouveau n'est demandé pour 1970. Mais le Secrétaire général demande pour cet exercice le reclassement du poste ci-après:

Reclassement de poste

1 G-5 à P-2

Pour affecter au Cabinet du Secrétaire général un administrateur adjoint de 1ère classe supplémentaire pour aider à faire face aux travaux du Cabinet.

Article III i). Personnel temporaire affecté à des tâches générales (3 000 dollars)

5. Le crédit demandé doit permettre de remplacer temporairement les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée ou d'engager, pour des périodes de courte durée, des commis et des secrétaires supplémentaires en période de pointe.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (18 500 dollars)

6. Le crédit demandé tient compte du fait que le Secrétaire général, dans l'exercice de ses fonctions, doit pouvoir faire appel aux fonctionnaires de son Cabinet bien au-delà des heures normales de travail.

Cabinets des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales

7. Deux cabinets distincts figurent sous la présente rubrique. Ils s'acquittent de tâches spéciales d'ordre politique, économique et social et, notamment, supervisent les opérations de maintien de la paix, sous la direction du Secrétaire général. En outre, ils dirigent les activités du Secrétariat du Comité scientifique pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et les programmes de travail confiés à la Division des droits de l'homme.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(455 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (407 600 dollars)

TABLEAU 3-A-2

Cabinets des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales		*Catégories et classes*											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
		SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinets des Secrétaires généraux adjoints	1970	1	—	1	1	1	—	—	—	4	3	3	6
	1969	1	—	1	1	1	—	—	—	4	2	4	6
Secrétariat du Comité scientifique pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	1970	—	—	—	1	2	—	—	—	3	1	2	3
	1969	—	—	—	1	2	—	—	—	3	1	2	3
Cabinet du Secrétaire général adjoint	1970	1	—	—	—	1	1	—	1	4	1	3	4
	1969	1	—	—	—	1	1	—	1	4	—	4	4
TOTAL	1970	2	—	1	2	4	1	—	1	11	5	8	13
	1969	2	—	1	2	4	1	—	1	11	3	10	13

8. Aucun poste nouveau n'est proposé pour 1970.

Article III. Autre personnel temporaire (43 000 dollars)

9. Le crédit demandé au présent article se décompose comme suit:

i) *Personnel temporaire affecté à des tâche générales* ..... (3 000 dollars)

Le crédit demandé doit permettre d'engager à titre temporaire un secrétaire qui sera affecté au Comité scientifique pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (40 000 dollars)

Le crédit demandé doit permettre de s'assurer des services de consultants représentant l'équivalent de 24 mois de travail, compte tenu des frais de voyage, pour les travaux du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (4 500 dollars)

10. Le crédit demandé a été calculé en fonction des dépenses minimales auxquelles on peut s'attendre pour que les Cabinets des Secrétaires généraux adjoints puissent disposer, au-delà des heures normales de travail, du personnel dont ils ont besoin.

Cabinet du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations

11. Le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations représente le Secrétaire général dans les relations avec les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres organisations intergouvernementales; il remplit également les fonctions de rapporteur du Comité administratif de coordination (CAC) et de président du Comité préparatoire du CAC.

12. Le Cabinet du Sous-Secrétaire général, qui a été créé en 1967, a pour principales fonctions de faciliter la coordination des activités des différents organismes des Nations Unies et de favoriser, chaque fois que cela est souhaitable, le développement de la coopération entre ces organismes et la solution des problèmes qui peuvent se poser dans leurs relations. Pour les questions touchant la coordination et la coopération dans les domaines économique et social, le Cabinet du Sous-Secrétaire général consulte le Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales avec lequel il travaille en étroite coopération. Il se tient

également en rapport étroit avec le Cabinet du Directeur général de l'Office de Genève, qui l'aide dans sa tâche.

13. Le Cabinet est essentiellement chargé :

a) De seconder le Secrétaire général pour ce qui est des relations avec les institutions spécialisées, l'AIEA et d'autres organisations intergouvernementales ;

b) D'aider le Secrétaire général, dans l'exercice de ses fonctions de Président du Comité administratif de coordination, à préparer et à faciliter les travaux de cet organe ainsi qu'à favoriser l'application, en bonne et due forme, des accords relatifs aux relations entre l'ONU et les institutions spécialisées ;

c) De veiller, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et d'autres services du Secrétariat ainsi qu'avec les programmes spéciaux des Nations Unies dans les domaines économique et social, les institutions spécialisées et l'AIEA, à assurer la documentation et les services de secrétariat voulus au CAC et à son Comité préparatoire ;

d) D'aider et de conseiller l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ainsi que leurs organes subsidiaires [notamment le Comité du programme et de la coordination (CPC) et le Comité élargi du programme et de la coordination (CEPC)] en ce qui concerne les questions interorganisations ;

e) D'aider les organes subsidiaires du CAC à établir leur programme de travail et à s'acquitter de la tâche qui leur est assignée ;

f) De faciliter la solution des problèmes interorganisations et de servir de point de contact et de centre d'information, au sein du Secrétariat, en ce qui concerne les institutions spécialisées et les autres organisations intergouvernementales ;

g) De se tenir en rapport avec les programmes spéciaux des Nations Unies entrepris dans les domaines économique et social et qui sont du ressort de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (PNUD, CNUCED, ONUDI, FISE, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, UNITAR, PAM, etc.) en vue de faciliter la coordination ;

h) En consultation, le cas échéant, avec le Cabinet du Secrétaire général et les départements, services et bureaux intéressés, d'organiser et d'assurer la coordination en ce qui concerne la représentation et la participation de l'ONU aux conférences et réunions tenues par les institutions spécialisées et l'AIEA ainsi que par d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, chaque fois que cette représentation et cette participation sont jugées souhaitables et possibles.

14. Les fonctions mentionnées aux alinéas *e*, *f* et *g* du paragraphe précédent n'ont été exercées jusqu'ici que dans une mesure très limitée, en raison de la pénurie de personnel.

15. Lorsque le CAC a examiné le fonctionnement du système de coordination intersecrétariats au cours de la session qu'il a tenue à Rome les 28 et 29 avril 1969, il a été convenu que le secrétariat du CAC, qui est placé sous la direction du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations, relèverait directement du Secrétaire général auquel il ferait rapport [15]. En conséquence, le Cabinet du Sous-Secrétaire général a été transféré du Département des affaires économiques et sociales et figure dans le présent projet de budget parmi les Cabinets qui font directement rapport au Secrétaire général.

16. En examinant le dispositif interorganisations, le CAC a également reconnu que les responsabilités du Cabinet du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations devraient être élargies et que le Cabinet devrait, en conséquence, disposer d'un personnel plus nombreux, tant à New York qu'à Genève, ainsi que de crédits supplémentaires pour couvrir les frais de voyage. Les besoins en personnel pour 1970, tels qu'ils sont indiqués dans le présent projet de budget, ont été calculés avant la réunion du CAC. Les demandes de crédits pour 1970 devront donc être revisées compte tenu des vues exprimées par le CAC. Le Secrétaire général soumettra à cet égard des propositions détaillées à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session.

17. Les projets de recommandation examinés par le Comité élargi du programme et de la coordination envisagent aussi, sous leur forme la plus récente, un certain accroissement du volume de travail du Cabinet. S'il est donné suite à ces recommandations en temps voulu, toute demande de postes supplémentaires ou toute autre incidence financière qui pourrait en résulter figurera également dans les propositions que le Secrétaire général doit soumettre à l'Assemblée générale.

[15] E/4668, par. 16.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1970

(155 500 dollars)

Article premier. Postes permanents (148 500 dollars)

TABLEAU 3-A-3

	Catégories et classes										
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents des services généraux*		
	SSG	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	1	—	—	1	1	1	1	5	2	3	5
1969.....	1	—	—	1	—	2	1	5	2	3	5

18. Sous réserve des revisions qui pourraient être nécessaires compte tenu des observations faites aux paragraphes 16 et 17 ci-dessus, le Secrétaire général propose pour le moment de reclasser le poste ci-après:

Reclassement de poste

1 P-3 à P-4

On demande le reclassement du poste d'Assistant spécial du Sous-Secrétaire général, eu égard aux responsabilités accrues qui doivent être confiées au titulaire du poste, notamment en ce qui concerne les activités du CAC et le travail exigé par le Comité du programme et de la coordination.

Article III. Autre personnel temporaire (7 000 dollars)

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (7 000 dollars)

Service juridique

19. Le Service juridique comprend quatre services: le Cabinet du Conseiller juridique, qui englobe la Section des traités et le secrétariat du Tribunal administratif, la Division des questions juridiques générales, qui englobe le Service du droit commercial international, et la Division de la codification.

Cabinet du Conseiller juridique

20. Le Conseiller juridique est chargé de superviser, planifier, administrer et coordonner l'ensemble des activités du Service juridique et représente le Secrétaire général à la Sixième Commission de l'Assemblée générale et à d'autres commissions, comités et conférences de caractère juridique convoqués par l'Organisation des Nations Unies.

21. Le Cabinet du Conseil juridique seconde le Conseiller dans l'examen des questions juridiques et constitutionnelles qui lui sont soumises par le Secrétaire général, les services et départements du Secrétariat et d'autres organes. Il peut avoir, notamment, à donner des avis sur les aspects juridiques de certaines questions politiques et des activités de maintien de la paix et aide à assurer le service des commissions, des comités et des conférences. Le volume de travail du Cabinet du Conseiller juridique augmente en raison directe des activités de l'Organisation et, en particulier, des responsabilités du Secrétaire général.

22. Le Cabinet est aussi chargé de faire exécuter et de coordonner le Programme d'assistance aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international que l'Assemblée générale a institué par ses résolutions 2099 (XX), 2204 (XXI), 2313 (XXII) et 2464 (XXIII). Le programme pour 1970, que le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session, sera fondé sur les recommandations du Comité consultatif que l'Assemblée a chargé de ce programme. Le programme pour 1969 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution la plus récente prévoit: *a*) des mesures visant à encourager et à coordonner les activités des Etats et des organisations internationales qui s'intéressent à ce domaine; *b*) l'organisation d'un cours régional de formation en Asie; *c*) l'octroi d'un maximum de 15 bourses de perfectionnement à la demande de gouvernements de pays en voie de développement, bourses pour lesquelles un crédit de 40 000 dollars a été ouvert à l'article VI du chapitre 12 dans le budget pour 1969; *d*) la fourniture de services consultatifs d'experts, si des pays en voie de développement en font la demande, dans le cadre des programmes existants d'assistance technique ou grâce aux contributions volontaires qui auront pu être versées à cette fin; et *e*) la fourniture de jeux de publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies à quinze institutions au maximum dans des pays en voie de développement et des nouveaux volumes des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies aux institutions qui ont précédemment reçu des jeux de publications au titre du programme en 1967 et 1968.

23. Le Cabinet du Conseiller juridique est responsable, avec la Division de la codification, des activités découlant de la résolution 2463 (XXIII) de l'Assemblée générale relative aux relations amicales entre les Etats Membres. Il a également pour tâche de fournir, avec le concours de la Division des questions juridiques générales, des services techniques et des services de secrétariat au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale créé par la résolution 2467 (XXIII) de l'Assemblée générale, qui a lui-même créé un sous-comité chargé d'étudier les aspects juridiques de ce vaste problème.

Section des traités

24. Les deux tâches principales de cette section sont les suivantes: *a*) enregistrer et publier les traités; *b*) exercer les fonctions qui incombent au Secrétaire général en tant que dépositaire des traités multilatéraux. La Section des traités s'occupe également des questions concernant les pouvoirs des représentants permanents auprès de l'ONU et des représentants à l'Assemblée générale et assure le secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs. La Section élabore le texte des publications suivantes de l'Organisation des Nations Unies: *Recueil des traités, Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire au Secrétariat,* qui sont publiés chaque mois, et *Traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire — état des signatures, ratifications, adhésions, etc.,* publication annuelle. Quelque 800 traités et 500 déclarations certifiées sont publiés chaque année, de même que quelque 350 signatures, ratifications ou adhésions. Chaque année, 33 volumes du *Recueil des traités* sont publiés en moyenne, mais, en 1969 et 1970, ce nombre sera très probablement supérieur en raison du nombre accru de textes enregistrés en 1968.

Secrétariat du Tribunal administratif

25. Le Tribunal administratif, qui est élu par l'Assemblée générale, connaît des requêtes des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU qui invoquent l'inobservation de leur contrat d'engagement ou de conditions d'emploi et statue sur ces requêtes.

26. Le Secrétaire du Tribunal administratif, qui seconde le Tribunal dans sa tâche, est désigné par le Secrétaire général, conformément au paragraphe 4 de l'article 3 du Statut du Tribunal. Quand il n'a pas à s'occuper des affaires du Tribunal, le Secrétaire aide le Service juridique à s'acquitter de ses tâches générales.

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-4

	1969			1970		
	A	*C*	*SG*	*A*	*C*	*SG*
Cabinet du Conseiller juridique	72	—	60	72	—	60
Section des traités	36	—	108	36	—	120 [a]
Secrétariat du Tribunal administratif	12	—	12	12	—	12 [a]
TOTAUX	120	—	180	120	—	192 [a]

[a] Y compris 12 mois de travail qui seront fournis à titre temporaire en 1970.

Division des questions juridiques générales (à l'exception du Service du droit commercial international)

27. La tâche principale de la Division des questions juridiques générales consiste à donner des avis juridiques aux organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à tous les départements du Secrétariat et à rédiger les documents juridiques desdits organes et départements. De ce fait, l'accroissement du volume de travail de la Division suit l'expansion des activités de l'Organisation. La Division fournit également une assistance pour les questions de fond et des services de secrétariat à plusieurs commissions, comités et autres organes subsidiaires de l'Organisation et est fréquemment appelée à envoyer auprès d'organes ou de conférences se réunissant en dehors du Siège des fonctionnaires qui ont pour tâche de leur faciliter l'examen des questions juridiques. Indépendamment des activités du Service du droit commercial international, qui font l'objet d'une section distincte, les activités de la Division peuvent être classées sous deux rubriques générales: *a*) fonctions de caractère permanent; *b*) projets spéciaux. Ces activités sont exposées brièvement dans les paragraphes suivants.

28. Dans le cadre de ses fonctions de caractère permanent, la Division rédige et interprète les règlements intérieurs des conférences spéciales et des organes et organes subsidiaires de l'ONU. En outre, elle établit une étude méthodique des décisions de procédure prises par l'Assemblée générale en séances plénières et par les Grandes Commissions de l'Assemblée. Les travaux relatifs à l'établissement d'un Répertoire de la pratique suivie par l'Assemblée générale en ce qui concerne les questions de procédure, pour la période qui va de 1946 à 1966, se sont poursuivis en 1968. On prévoit que le texte de ce répertoire sera prêt à être publié au cours de 1969. Des suppléments donnant les derniers renseignements sur la question paraîtront ensuite tous les deux ans.

29. La Division rédige des études sur la pratique suivie quant à l'application des dispositions de la Charte et joue un rôle essentiel dans les travaux continus qu'implique l'établissement du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, conformément à la résolution 2114 (XX) de l'Assemblée générale. L'élaboration du troisième supplément du Répertoire, qui porte sur la période de sept ans allant du 1er septembre 1959, au 31 août 1966, a été poursuivie en 1968 et devrait être achevée au cours de 1969. La Division poursuivra régulièrement ses travaux dans ce domaine en vue de publier un quatrième supplément pour la période allant du 1er septembre 1966 au 31 août 1969, ainsi que les suppléments suivants, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 2285 (XXII).

30. La Division s'occupe également des questions liées à l'application de la Charte, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de l'Accord entre l'ONU et les Etats-Unis d'Amérique relatif au Siège et d'autres instruments. En outre, elle prépare et négocie un certain nombre d'accords spéciaux avec les Etats Membres en ce qui concerne le statut, les privilèges et immunités de l'Organisation ou de ses organes. Le volume de travail dans ces domaines s'est accru sensiblement du fait de l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation et de l'expansion de ses activités et du fait que la Commission du droit international a décidé d'examiner la question des relations entre les Etats et les organisations intergouvernementales.

31. La Division fournit un appui pour les questions de fond aux conférences, comités et commissions qui s'occupent d'élaborer des conventions et accords multilatéraux, par exemple dans le domaine des droits de l'homme, et des accords sur les produits. En outre, elle donne des avis au sujet de l'interprétation des conventions internationales, en particulier de celles qui sont administrées par les Nations Unies, comme les conventions relatives au contrôle des stupéfiants.

32. La Division donne des avis juridiques touchant l'interprétation et l'application des résolutions, du mandat des organes de l'ONU, du Règlement et du Statut du personnel, du règlement financier et des règles de gestion financière et des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

33. La Division aide à rédiger, revoir et interpréter le texte des accords, contrats et marchés conclus par l'ONU et s'occupe des réclamations présentées contre l'Organisation ou en son nom. A cet égard, elle représente le Service juridique au Comité des marchés, au Comité de contrôle du matériel et au Comité des réclamations. Elle représente aussi l'administration dans les affaires portées devant le Tribunal administratif.

34. La Division prête son concours aux experts de l'assistance technique dans les domaines juridiques, notamment aux conseillers qui rédigent des textes de lois ou règlements dans des pays en voie de développement ou qui exercent des fonctions de conseillers juridiques dans le cadre du programme OPEX.

35. La Division fournit un appui pour les questions de fond et des services de secrétariat à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), au Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, au Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, au Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une revision de la Charte et au Comité mixte officieux des relations avec le pays hôte; elle prête son concours lors des réunions d'autres organes au cours desquelles des questions juridiques sont examinées.

36. Outre qu'elle assure le secrétariat des sous-comités juridiques, la Division établit des études et des analyses sur les questions juridiques que soulève la rédaction de nouvelles conventions internationales envisagées et s'occupe des problèmes juridiques qui se posent au Secrétariat dans l'exercice des fonctions qui lui sont conférées dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique en général. Les activités déployées dans ce domaine se développeront en 1970 et 1971, l'Assemblée générale ayant approuvé, dans sa résolution 2453 B (XXIII), une étude des incidences juridiques du développement des communications par émissions directes de satellites.

37. La Division est chargée des travaux de fond qu'exige le Centre d'arbitrage créé par la CEAEO et d'aider les gouvernements et les organisations à améliorer la législation, les pratiques et les institutions d'arbitrage, en application de la résolution 708 (XXVII) du Conseil économique et social. Elle fournit également des conseils et des services juridiques au Comité du Mékong et participera à l'élaboration du rapport relatif à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2386 (XXIII).

38. La Division est en outre chargée de préparer un programme de travail à l'intention de six nouveaux stagiaires choisis dans le cadre du programme de stage pour s'initier aux activités du Service juridique ainsi que de superviser et d'évaluer le travail de ces stagiaires. La Division prête son concours en ce qui concerne le programme de bourses de perfectionnement de trois mois en matière de droit international, qui est organisé chaque année par le Service juridique. (Voir tableau 3-A-5, page 26.)

Service du droit commercial international

39. L'activité du Service du droit commercial international vise principalement à assurer l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international, objectif essentiel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) créée par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 2205 (XXI) du 17 décembre 1966.

40. Dans l'exercice de ses fonctions, le Service fournit un appui pour les questions de fond ainsi que des services de secrétariat à la CNUDCI et à ses organes subsidiaires, fait les études et entreprend les recherches qui lui sont demandées, analyse les observations présentées par les gouvernements et les organisations internationales et d'autres documents concernant les questions dont s'occupent la CNUDCI et ses organes subsidiaires, établit le *Registre des organisations* et le *Registre des textes* en vue de leur publication et, sous réserve que l'Assemblée générale donne son approbation définitive à sa vingt-quatrième session et la CNUDCI à sa troisième session, le Service établira également, en vue de sa publication, un *Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*; il fournit des avis juridiques et autres aux organes de l'ONU et aux autres organisations sur les questions touchant le droit commercial international, entretient des relations de travail avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les organisations exerçant des activités dans ce domaine et fournit un appui pour les questions de fond aux activités d'assistance technique en matière de droit commercial international.

41. A sa deuxième session, la CNUDCI a décidé d'ajouter la "réglementation internationale des transports maritimes" à la liste des sujets prioritaires figurant à son programme de travail et de créer un groupe de travail qui serait chargé de cette question. Le Secrétaire général de la CNUCED et le Conseiller juridique de l'ONU sont convenus de créer un groupe composé de fonctionnaires de la CNUCED et du Service juridique et chargé d'assurer le secrétariat des groupes de travail institués par la CNUDCI et la CNUCED et d'examiner tous les aspects de la réglementation des transports maritimes. Ce groupe mixte sera créé au siège de la CNUCED, dans le cadre du Service des transports maritimes (Division des invisibles), et sera placé sous l'autorité administrative de la CNUCED. Le Conseiller juridique supervisera les activités de ce groupe par l'intermédiaire du Service du droit commercial international. La CNUDCI a également décidé de créer des groupes de travail sur la vente internationale des objets mobiliers corporels et sur les délais et la prescription dans le domaine de la vente internationale des objets mobiliers corporels et de désigner un Rapporteur spécial sur l'arbitrage commercial international.

42. En 1970, le Service continuera à fournir un appui pour les questions de fond et des services de secrétariat à la CNUDCI, à ses organes subsidiaires et au Rapporteur spécial mentionné plus haut. On compte que les groupes de travail poursuivront leurs activités pendant les années suivantes et il est très possible qu'à sa troisième session la Commission constitue un ou plusieurs groupes de travail qui seraient chargés d'étudier des questions comme celle des instruments négociables.

43. Au titre de ses fonctions de caractère permanent, le Service:

a) Aidera la CNUDCI à s'acquitter de ses fonctions de coordination telles qu'elles ont été définies dans la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale et conformément au vœu exprimé par la Commission tendant à ce que le Secrétaire général tienne les autres organisations pleinement au courant de ses travaux et établisse avec elles des rapports au niveau des secrétariats. Le Secrétaire général a en outre été prié de recueillir des renseignements sur les activités des organisations concernant les questions prioritaires et de communiquer ces renseignements à la Commission;

b) Etablira le *Registre des organisations* et le *Registre des textes* ainsi que leurs suppléments périodiques, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2421 (XXIII) du 18 décembre 1968;

c) Continuera, comme suite à la demande formulée par la Commission à sa deuxième session, à consulter les organes compétents de l'ONU et d'autres organisations au sujet de la possibilité de prévoir dans leurs programmes l'institution dans certains établissements ou universités des pays en voie de développement: *a*)

Division des questions juridiques générales

(A l'exclusion du Service du droit commercial international)

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-5

	1969			1970		
	A	*C*	*SG*	*A*	*C*	*SG*
Services de secrétariat (y compris l'établissement de la documentation)						
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	12	—	—	12	—	—
Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale	10	3	—	12	3	—
Publications						
Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	26	6	—	18	—	—
Répertoire du règlement intérieur de l'Assemblée générale	18	6	—	12	3	—
Autres fonctions						
Rédaction et interprétation des règlements intérieurs des conférences et des organes des Nations Unies	12	2	—	12	—	—
Elaboration et interprétation d'accords relatifs aux privilèges et immunités et examen des problèmes qui se posent dans ce domaine	18	—	—	18	—	—
Rédaction et interprétation de conventions et d'accords internationaux	18	—	—	18	—	—
Formulation d'avis juridiques sur les résolutions et le mandat des organes des Nations Unies	42	—	—	42	—	—
Rédaction, examen et interprétation des contrats conclus par l'Organisation	10	—	—	10	—	—
Réclamations : négociation et arbitrage	22	—	—	22	—	—
Rédaction, examen et interprétation du Statut du personnel, des Statuts de la Caisse des pensions et d'autres statuts et règlements financiers	12	—	—	12	—	—
Etablissement de dossiers et représentation de l'Administration devant le Tribunal administratif	14	—	—	14	—	—
Avis juridiques dans le domaine de l'assistance technique et autres questions connexes	7 [a]	—	—	4	—	—
Services fournis aux projets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	24 [b]	—	—	24 [b]	—	—
Affectations à des missions et participation à des conférences et réunions organisées hors du Siège	6	—	—	6	—	—
Activités diverses (par exemple, rédaction de sections du *United Nations Yearbook*, du Rapport annuel du Secrétaire général, formation, administration, litiges devant les tribunaux nationaux, etc.)	4	—	—	4	3	—
TOTAUX	255 [c]	17	144	240	9	144

[a] Y compris 3 mois de travail financés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

[b] Y compris 24 mois de travail financés par le Fonds spécial au titre des frais généraux.

[c] Y compris 12 mois de travail d'administrateur stagiaire.

de chaires ou d'instituts régionaux pour la formation dans le domaine du droit commercial international ; et *b*) de cycles d'études ou de cours à l'intention des étudiants, des enseignants, des juristes et des fonctionnaires qui exercent des activités dans ce domaine ou qui s'y intéressent. On peut s'attendre à ce que cet aspect des activités du Service retienne davantage l'attention à l'avenir.

44. Le Service continuera à fournir un appui pour les questions de fond et des services de secrétariat en ce qui concerne les questions prioritaires approuvées par la CNUDCI, notamment :

a) L'élaboration de projets de conventions préliminaires ou d'autres instruments relatifs à la vente internationale des objets mobiliers corporels, aux délais et à la prescription.

b) La préparation et l'organisation, en collaboration avec les commissions économiques régionales, de réunions régionales sur les conditions générales de vente et les contrats types.

c) L'élaboration d'un nouvel instrument négociable pour les transactions internationales ainsi que de rapports et d'études sur les crédits bancaires commerciaux et les garanties et droits réels.

d) Dans le domaine de la réglementation internationale des transports maritimes, la direction, en collaboration avec la Division des invisibles de la CNUCED, des travaux du Groupe mixte CNUCED/Service juridique de la réglementation des transports maritimes. Le Service du droit commercial participera aux réunions du Conseil du commerce et du développement, de la Commission des transports maritimes et du Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes de la CNUCED et entreprendra l'élaboration d'études et de rapports ainsi que des travaux préparatoires concernant des projets de convention et autres instruments.

Service du droit commercial international

(Y compris le Groupe mixte de la réglementation des transports maritimes)

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-6

	1969			1970		
	A	*C*	*SG*	*A*	*C*	*SG*
Organisation et secrétariat des réunions						
i) CNUDCI	7	—	—	8	—	—
ii) Groupes de travail	3	—	—	8	—	—
Publications						
Registre des textes et *Registre des organisations*	12[a]	—	—	12	—	—
Vente internationale des objets mobiliers corporels	25	—	—	25	9	—
Paiements internationaux	15	—	—	18	9	—
Arbitrage commercial international	5	—	—	2	—	—
Réglementation des transports maritimes	5	—	—	5	—	—
Participation au Groupe mixte CNUCED/Service juridique de la réglementation des transports maritimes[b]	—	—	—	24	4	12
Formation et assistance	3	—	—	5	—	—
Direction et administration (y compris la coordination et les relations avec d'autres organismes)	9	—	—	13	—	—
TOTAUX	84	2	48[c]	120	22	60

[a] Coût imputé sur les crédits correspondant aux postes vacants au tableau d'effectifs général en 1969.

[b] Affectés à la Division des invisibles de la CNUCED.

[c] Douze mois de travail financés à l'aide des crédits ouverts pour le personnel temporaire pour 1969.

Division de la codification

45. L'activité de cette division concerne principalement la codification et le développement progressif du droit international, conformément à l'Article 13, paragraphe 1, alinéa *a*, de la Charte. A cet égard, la Division prête son concours pour les questions de fond à la Sixième Commission de l'Assemblée générale, à la Commission du droit international, à des organes spéciaux tels que le Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, le Comité spécial pour la question de la définition de l'agression et les conférences de codification, telles que la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités; elle assure le secrétariat de ces organes.

46. Dans l'exercice de ses fonctions, la Division fait des travaux de fond qui revêtent diverses formes: études et recherches, compilations analytiques de textes de base tels que les dispositions des traités, la législation des divers pays, les décisions de tribunaux nationaux et internationaux, les sentences arbitrales et la correspondance diplomatique; elle fait aussi des compilations analytiques de commentaires et observations émanant des gouvernements et des organisations internationales. En outre, la Division aide les rapporteurs de la Sixième Commission et de divers organes subsidiaires en rédigeant des rapports complets. Elle donne des avis juridiques et autres aux organes qui s'occupent de la codification; elle rédige des conventions et autres instruments juridiques, exécute des projets spéciaux et établit des publications périodiques.

47. En 1970, on prévoit que la Sixième Commission examinera les questions ci-après qui sont du ressort de la Division: *a*) rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa vingt-deuxième session; *b*) principes du droit international touchant les relations amicales: rapport du Comité spécial; *c*) question de la définition de l'agression: rapport du Comité spécial; et *d*) autres questions de caractère analogue comme suite à des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session. La Division est également chargée de rédiger les rapports de la Sixième Commission, qui doivent donner une analyse complète des débats sur les différentes questions. Le Directeur de la Division remplira les fonctions de secrétaire de la Sixième Commission et tous les membres de la Division participeront aux travaux de la Commission.

48. On prévoit qu'en 1970 les activités de la Division qui se rattachent aux travaux de la Commission du droit international seront les suivantes :

a) Préparer une étude de l'ensemble du droit international, à la demande de la Commission du droit international ;

b) Rédiger et publier des études dans le cadre du *Projet de recherche sur la succession d'Etats aux traités multilatéraux* ;

c) Faire des recherches en vue de rédiger et publier, à la demande de la Commission ou sur l'initiative de la Division, des études sur la responsabilité des Etats, la succession en matière de traités, la succession dans les domaines autres que celui des traités et les relations entre les Etats et les organisations intergouvernementales ;

d) Rédiger et publier les textes juridiques et documents de base relatifs à la responsabilité des Etats et à la clause de la nation la plus favorisée qui doivent figurer dans les volumes de la *Série législative* ;

e) Aider les rapporteurs spéciaux à étudier diverses questions dont la Commission est actuellement saisie en leur fournissant, sur leur demande, des documents de base, des références bibliographiques et tous renseignements complémentaires ;

f) Coordonner les activités résultant des relations de coopération établies par la Commission avec d'autres organes s'occupant de questions juridiques ;

g) Assurer les services de secrétariat lors des sessions de la Commission, y compris la rédaction et la publication des documents et des rapports présentés à l'Assemblée générale. Le Directeur de la Division remplira les fonctions de secrétaire de la Commission. En outre, trois administrateurs et trois agents des services généraux au minimum assureront les services de secrétariat pour la session annuelle de la Commission.

49. La Division fournit un appui pour les questions de fond et des services de secrétariat au Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, instituée par la résolution 2103 (XX) de l'Assemblée générale, ainsi qu'au Comité spécial pour la question de la définition de l'agression, institué par la résolution 2330 (XXII) de l'Assemblée générale. Les services de secrétariat qui seront fournis comprendront la préparation et la publication de documents et des rapports à l'Assemblée générale. Le Directeur de la Division remplira les fonctions de secrétaire des comités spéciaux.

50. La Division fournit le personnel chargé, sous l'autorité directe du Conseiller juridique, de mettre en œuvre le programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et d'assurer le secrétariat du Comité consultatif désigné par l'Assemblée générale aux fins du programme.

51. Enfin, la Division est responsable d'un programme de publications périodiques comprenant le *Recueil des sentences arbitrales*, l'*Annuaire juridique des Nations Unies* et la *Série législative*, l'*Annuaire de la Commission du droit international*, ainsi que la *Liste de spécialistes dans le domaine de l'établissement des faits* dressée en application de la résolution 2329 (XXII) de l'Assemblée générale. La Division aura également pour tâche de préparer et de publier un volume contenant le texte des résolutions, déclarations, projets définitifs et conventions multilatérales ayant trait aux travaux de codification et de développement progressif du droit international effectués dans le cadre de l'ONU ou résultant de ces travaux.

Division de la codification

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-7

	1969			1970		
	A	*C*	*SG*	*A*	*C*	*SG*
Services de secrétariat (y compris l'établissement des projets de rapports)						
Sixième Commission	18	—	—	18	—	—
Commission du droit international et Comité de rédaction	12	4	—	13	1	—
Autres organes	18	—	—	13	—	—
Publications périodiques						
Annuaire juridique	9	—	—	9	—	—
Série législative	7	—	—	7	—	—
Sentences arbitrales	7	—	—	7	—	—
Programme d'assistance aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	7	—	—	8	—	—
Préparation et publication d'études pour la Commission du droit international et d'autres organes	36	—	—	38	—	—
Autres tâches (édition des rapports de la Commission du droit international et de ses Rapporteurs spéciaux, correspondance, projets spéciaux, etc.)	6	—	—	7	—	—
TOTAUX	120 [a]	4	72	120	1	84

[a] Y compris 12 mois de travail d'administrateur stagiaire.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(1 343 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 184 300 dollars)

TABLEAU 3-A-8

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. — Agents des services généraux		
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Conseiller juridique	1970	1	—	—	1	2	2	1	2	9	3	11	14
	1969	1	—	—	1	2	2	1	2	9	3	11	14
Secrétariat du Tribunal administratif	1970	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	1
	1969	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	1
Division des questions juridiques générales	1970	—	—	1	1	6	4	4	2	18	1	11	12
	1969	—	—	1	1	6	4	4	2	18	1	11	12
Service du droit commercial international	1970	—	—	—	1	2	4	3	—	10	—	5	5
	1969	—	—	—	1	2	2	1	—	6	—	3	3
Division de la codification	1970	—	—	1	1	1	5	1	1	10	—	7	7
	1969	—	—	1	1	1	4	1	1	9	—	6	6
TOTAL	1970	1	—	2	4	12	15	9	5	48	5	34	39
	1969	1	—	2	4	12	12	7	5	43	5	31	36

52. Il n'est demandé aucune création ni aucun reclassement de postes permanents pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Pour 1970, il n'est demandé de postes qu'à titre provisoire (art. V).

Article III. Autre personnel temporaire (95 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... (17 500 dollars)

53. Le crédit demandé doit permettre:

a) D'engager pour une période de trois mois une personne chargée de diriger et de coordonner les travaux concernant le supplément au *Répertoire du règlement intérieur de l'Assemblée générale* (8 000 dollars);

b) De s'assurer, pendant 12 mois, les services d'une dactylographe bilingue, qui aiderait la Section des traités à liquider l'arriéré de travail (6 500 dollars); et

c) De remplacer les fonctionnaires en congé de maternité et en congé de maladie de longue durée (3 000 dollars).

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (77 000 dollars)

54. Le crédit demandé doit permettre:

a) De s'assurer les services d'un consultant en vue de la rédaction d'études pour le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans (4 800 dollars);

b) De s'assurer les services de consultants chargés de participer à la rédaction d'études juridiques concernant les travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de la Division des stupéfiants (10 000 dollars);

c) De s'assurer les services de consultants chargés d'élaborer des études, des rapports et des projets de convention pour le Service du droit commercial international dans des domaines tels que les conditions générales de vente, les instruments négociables, la vente internationale des objets mobiliers corporels et les garanties et droits réels (41 000 dollars);

d) De s'assurer les services de consultants chargés d'aider le Groupe mixte de la réglementation des transports maritimes à rédiger des études et des rapports destinés aux groupes de travail institués par la CNUDCI et la CNUCED (10 000 dollars);

e) De fournir au Service juridique les services d'experts chargés d'effectuer des recherches et des études pour la Commission du droit international et les comités spéciaux dont le Service juridique assure le secrétariat et de prêter leur concours dans les litiges auxquels l'Organisation des Nations Unies est partie devant les tribunaux nationaux (11 700 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (3 000 dollars)

Article V. Besoins provisoires en personnel (61 000 dollars)

1 P-4, 1 SG

Ces postes, qui permettraient de renforcer les effectifs de la Division de la codification, ont été demandés dans le projet de budget pour l'exercice 1969, mais leur création n'a pas été approuvée. Ils demeurent nécessaires, surtout si l'on songe à l'expansion des activités de la Commission du droit international et des comités spéciaux dont la Division assure le secrétariat.

1 P-4, 1 P-3, 1 SG

En 1969, un poste de P-4 et un poste d'agent des services généraux, dont le coût a été imputé respectivement sur les crédits correspondant aux postes vacants (art. premier) et sur les crédits correspondant au personnel temporaire (art. III),

ont été attribués au Service du droit commercial international afin de faire face au volume de travail supplémentaire résultant de l'approbation par l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session, de l'établissement et de la publication du *Registre des organisations* et du *Registre des textes*.

Le Service du droit commercial international a besoin d'un administrateur de 2e classe (P-3) pour faire face au volume de travail accru résultant des activités de la CNUDCI.

1 P-4, 1 P-3, 1 SG

Pour permettre au Service juridique de participer au travail du Groupe qu'il a créé avec la CNUCED pour assurer le secrétariat des groupes de travail institués par la CNUDCI et la CNUCED dans le domaine de la réglementation internationale des transports maritimes. Des crédits sont demandés au chapitre 20 afin de permettre à la CNUCED de participer à ce groupe mixte.

Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion

55. Le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion est chargé de la direction générale du Service financier et du Service du personnel. Le Service de gestion administrative qui, sous l'appellation de Service organisation et méthodes, était précédemment rattaché au Service financier, a été reconstitué et dépend maintenant directement du Secrétaire général adjoint. Pour 1970, il est proposé de renforcer les effectifs du Cabinet du Secrétaire général adjoint proprement dit en y transférant un poste d'administrateur hors classe et un poste d'agent des services généraux de la Division du budget du Service financier. Le titulaire du poste d'administrateur fournira au Secrétaire général adjoint une assistance de caractère général, en s'occupant notamment de la coordination et de la préparation des dossiers et des mesures requises en ce qui concerne les questions dont s'occupent des comités administratifs tels que le Comité consultatif de la fonction publique internationale, le Comité consultatif pour les questions administratives et le Comité administratif de coordination et son Comité préparatoire; il aidera également le Secrétaire général pour ce qui est de l'étude des rapports du Corps commun d'inspection. En outre, il aidera à préparer des mémoires et des documents de travail afin, notamment, de faciliter la participation du Secrétaire général adjoint aux travaux du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Il remplirait également les fonctions de secrétaire de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Le titulaire du poste d'agent des services généraux remplirait les fonctions de secrétaire de cet administrateur et, d'une manière générale, aiderait également à pallier la pénurie de personnel de secrétariat dont le Cabinet du Secrétaire général adjoint souffre actuellement.

Service de gestion administrative

56. Conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Comité chargé d'étudier la réorganisation du Secrétariat [16], le Secrétaire général a pris des mesures pour créer un nouveau Service de gestion administrative qui relèvera directement du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. Ce service, dans lequel sera incorporé celui qui existe au sein du Service financier, sera essentiellement chargé en 1969, en 1970, et peut-être pendant une partie de 1971, d'effectuer l'étude sur l'utilisation et la répartition des effectifs, conformément à la recommandation [17] formulée par la Cinquième Commission et approuvée par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session.

57. La réalisation de cette première étude ne sera que la tâche initiale du Service de gestion administrative, qui aura une existence permanente et qui constituera un mécanisme important pour apporter des améliorations en matière de gestion. C'est ainsi qu'il sera appelé à faire des études de gestion intégrée et d'organisation, à examiner régulièrement l'utilisation des effectifs, à effectuer des analyses de systèmes et à aider les départements à étudier les questions de gestion. On pense que l'utilisation judicieuse de ce service sera de l'intérêt de tous les membres du personnel comme de l'intérêt de l'Organisation.

58. Le tableau d'effectifs du Service de gestion, tel qu'il a été approuvé pour 1969, compte sept postes d'administrateur (un D-1, deux P-5, trois P-4 et un P-2) et trois postes d'agent des services généraux. On estime que le Service de gestion administrative n'aura besoin que d'effectifs légèrement supérieurs à ceux-ci lorsque la première étude sur l'utilisation et la répartition des effectifs sera achevée, mais il est évident que les effectifs actuels sont insuffisants à la fois quant au nombre et quant au niveau des postes nécessaires pour entreprendre une étude véritablement approfondie dans un délai raisonnable, surtout si le Service doit continuer à s'acquitter de ses autres fonctions courantes en matière de gestion. C'est précisément pour cette raison que l'Assemblée générale, à sa dernière session, a approuvé l'ouverture d'un crédit supplémentaire au titre du personnel temporaire pour permettre d'ajouter au tableau d'effectifs du Service trois postes d'administrateur (un D-1 et deux P-4) et deux postes d'agent des services généraux pour 1969. Après un nouvel examen approfondi des besoins probables en 1969, on estime maintenant que le nouveau service aura sans doute besoin d'effectifs supplémentaires en sus de ceux que l'Assemblée générale a déjà approuvés. Tout d'abord, il faudrait créer un poste de D-2 afin qu'un directeur puisse être placé à la tête du Service. On considère également qu'il est essentiel de fournir au Service des fonctionnaires ayant l'expérience nécessaire en matière de gestion, soit en les détachant d'autres services du Secrétariat, soit en les recrutant à l'extérieur. En outre, pour permettre au Service d'entreprendre l'étude sur les effectifs, il faut mettre à sa disposition d'autres membres du personnel qui, sans être à proprement parler des experts en matière de gestion, aient une grande expérience du Secrétariat et une connaissance approfondie de ses objectifs et de ses fonctions. Enfin, il importe d'adjoindre au Service, pendant la durée de l'étude spéciale, des personnes qui puissent fournir un jugement professionnel de haute

[16] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes*, point 74 de l'ordre du jour, document A/7359, par. 63 à 65.

[17] *Ibid.*, document A/7476, par. 65.

qualité, indépendant et objectif. En conséquence, il a été nécessaire pour 1969 de prendre des dispositions pour ajouter au tableau d'effectifs approuvé du Service de gestion les postes suivants: un poste de directeur (D-2) pour le Directeur du Service (ce poste a été pourvu provisoirement par un fonctionnaire détaché du Service du personnel); deux postes d'administrateur général, dont l'un est financé sur le crédit spécialement approuvé à cet effet par l'Assemblée générale au titre du personnel temporaire et l'autre sur les crédits ordinaires ouverts au titre du personnel temporaire; deux postes d'administrateur hors classe à financer au moyen des fonds disponibles au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales; deux postes d'administrateur de 1re classe à financer sur le crédit spécial ouvert par l'Assemblée générale au titre du personnel temporaire; un poste d'administrateur de 2e classe et un poste d'agent des services généraux, à financer au moyen des fonds disponibles au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales. En outre, il a été nécessaire en 1969 d'employer deux consultants principaux (assimilés à des administrateurs généraux) ainsi qu'un certain nombre d'autres consultants pour des périodes de courte durée. Cela permettra au service de constituer au moins trois équipes pouvant fonctionner simultanément.

59. Pour 1970, on considère qu'il faudra maintenir les mêmes effectifs renforcés qu'en 1969; toutefois, il sera peut-être possible de supprimer après le mois d'avril un poste temporaire d'administrateur de première classe. En revanche, vu l'importance des travaux à accomplir en 1970 dans le cadre de l'étude, qui porteront sur les principaux services chargés des questions économiques et sociales, on estime qu'il est essentiel de fournir au Service le concours d'un consultant principal supplémentaire (assimilé à un administrateur général) et d'augmenter, en les portant à 25 000 dollars environ, les fonds disponibles pour engager des consultants pour des périodes de courte durée.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(571 200 dollars)

Article premier. Postes permanents (284 900 dollars)

TABLEAU 3-A-9

Cabinet du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion		*Catégories et classes*											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
		SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Secrétaire général adjoint ..	1970	1	—	—	—	1	—	—	—	2	1	1	2
	1969	1	—	—	—	1	—	—	—	2	1	1	2
Service de gestion administrative	1970	—	—	1	1	2	3	—	1	8	1	2	3
	1969	—	—	1	1	2	3	—	1	8	1	2	3
TOTAL	1970	1	—	1	1	3	3	—	1	10	2	3	5
	1969	1	—	1	1	3	3	—	1	10	2	3	5

60. Il n'est demandé aucun poste permanent nouveau pour 1970.

Article III. Autre personnel temporaire (285 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... (180 000 dollars)

61. Le crédit demandé doit permettre d'engager à titre temporaire pendant 1970 sept administrateurs (2 D-1, 2 P-5, 2 P-4 et 1 P-3) et trois agents des services généraux afin de renforcer le Service de gestion administrative pour lui permettre d'effectuer l'étude sur l'utilisation des effectifs.

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (105 000 dollars)

62. Le crédit demandé doit permettre d'engager trois consultants principaux assimilés à des administrateurs généraux (80 000 dollars) ainsi que d'autres consultants qui seront engagés pour des périodes de courte durée afin d'aider à effectuer l'étude sur l'utilisation des effectifs (25 000 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (1 300 dollars)

Service financier (y compris le Service de vérification intérieure des comptes)

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(2 344 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (2 276 300 dollars)

TABLEAU 3-A-10

Service financier		*Catégories et classes*											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
		SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Sous-Secrétaire général	1970	—	1	2	1	—	2	—	1	7	3	6	9
	1969	—	1	2	1	—	2	—	1	7	3	6	9
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1970	—	—	—	1	1	—	1	1	4	—	2	2
	1969	—	—	—	1	—	1	1	1	4	—	2	2
Division du budget	1970	—	—	1	2	4	4	6	2	19	1	12	13
	1969	—	—	1	2	4	4	4	4	19	1	12	13
Division de la comptabilité	1970	—	—	1	1	2	6	9	3	22	14	30	44
	1969	—	—	1	1	2	6	9	3	22	14	30	44
Trésorerie	1970	—	—	—	1	2	1	—	1	5	1	7	8
	1969	—	—	—	1	2	1	—	1	5	1	7	8
Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes	1970	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	3	3
	1969	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	3	3
Service de vérification intérieure des comptes	1970	—	—	1	—	2	5	5	6	19	3	5	8
	1969	—	—	1	—	2	5	5	3	16	3	8	11
TOTAL	1970	—	1	5	6	12	18	21	15	78	22	65	87
	1969	—	1	5	6	11	19	19	14	75	22	68	90

63. Il n'est demandé aucun poste permanent nouveau. Toutefois, le reclassement des postes existants ci-après est demandé pour 1970:

Reclassement de postes

1 P-4 à P-5

Pour établir un poste d'un rang approprié pour l'adjoint au Secrétaire exécutif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

2 P-2 à P-3

Pour renforcer la Division du budget en établissant des postes de fonctionnaires du budget d'un rang plus approprié.

3 SG à P-1/2

Pour renforcer le Service de vérification intérieure des comptes, compte tenu de l'augmentation du volume de travail, en remplaçant des postes de commis à la vérification des comptes par des postes de vérificateur adjoint des comptes.

Article III. Autre personnel temporaire (46 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... (39 000 dollars)

64. Le crédit demandé doit permettre d'engager à titre temporaire des secrétaires pour le Comité des commissaires aux comptes (5 000 dollars), pour divers services de la Division de la comptabilité en vue de faire face aux périodes de pointe, notamment lors de la clôture des comptes en fin d'exercice, et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (34 000 dollars).

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (7 000 dollars)

65. Le crédit demandé doit permettre d'engager des experts afin d'effectuer des études spéciales concernant notamment l'établissement de barèmes de traitements appropriés.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (21 700 dollars)

66. Le crédit demandé doit permettre de rémunérer les heures supplémentaires faites pendant les périodes de pointe, notamment à la Division de la comptabilité, lors de l'établissement des états de paie et des remboursements de l'impôt sur le revenu, ainsi que lors de la clôture des comptes en fin d'exercice.

Service financier (y compris le Service de vérification intérieure des comptes)

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(2 344 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (2 276 300 dollars)

TABLEAU 3-A-10

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents des services généraux*		
Service financier		*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Sous-Secrétaire général	1970	—	1	2	1	—	2	—	1	7	3	6	9
	1969	—	1	2	1	—	2	—	1	7	3	6	9
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1970	—	—	—	1	1	—	1	1	4	—	2	2
	1969	—	—	—	1	—	1	1	1	4	—	2	2
Division du budget	1970	—	—	1	2	4	4	6	2	19	1	12	13
	1969	—	—	1	2	4	4	4	4	19	1	12	13
Division de la comptabilité	1970	—	—	1	1	2	6	9	3	22	14	30	44
	1969	—	—	1	1	2	6	9	3	22	14	30	44
Trésorerie	1970	—	—	—	1	2	1	—	1	5	1	7	8
	1969	—	—	—	1	2	1	—	1	5	1	7	8
Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes	1970	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	3	3
	1969	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	3	3
Service de vérification intérieure des comptes	1970	—	—	1	—	2	5	5	6	19	3	5	8
	1969	—	—	1	—	2	5	5	3	16	3	8	11
TOTAL	1970	—	1	5	6	12	18	21	15	78	22	65	87
	1969	—	1	5	6	11	19	19	14	75	22	68	90

63. Il n'est demandé aucun poste permanent nouveau. Toutefois, le reclassement des postes existants ci-après est demandé pour 1970:

Reclassement de postes

1 P-4 à P-5

Pour établir un poste d'un rang approprié pour l'adjoint au Secrétaire exécutif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

2 P-2 à P-3

Pour renforcer la Division du budget en établissant des postes de fonctionnaires du budget d'un rang plus approprié.

3 SG à P-1/2

Pour renforcer le Service de vérification intérieure des comptes, compte tenu de l'augmentation du volume de travail, en remplaçant des postes de commis à la vérification des comptes par des postes de vérificateur adjoint des comptes.

Article III. Autre personnel temporaire (46 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... (39 000 dollars)

64. Le crédit demandé doit permettre d'engager à titre temporaire des secrétaires pour le Comité des commissaires aux comptes (5 000 dollars), pour divers services de la Division de la comptabilité en vue de faire face aux périodes de pointe, notamment lors de la clôture des comptes en fin d'exercice, et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (34 000 dollars).

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (7 000 dollars)

65. Le crédit demandé doit permettre d'engager des experts afin d'effectuer des études spéciales concernant notamment l'établissement de barèmes de traitements appropriés.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (21 700 dollars)

66. Le crédit demandé doit permettre de rémunérer les heures supplémentaires faites pendant les périodes de pointe, notamment à la Division de la comptabilité, lors de l'établissement des états de paie et des remboursements de l'impôt sur le revenu, ainsi que lors de la clôture des comptes en fin d'exercice.

Service du personnel (y compris le Service médical)

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(2 147 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (2 108 500 dollars)

TABLEAU 3-A-11

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
Service du personnel		*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Sous-Secrétaire général	1970	—	1	1[a]	1	1	2	1	—	7	2	8	10
	1969	—	1	1[a]	1	1	2	1	—	7	2	8	10
Section des règlements et des procédures	1970	—	—	—	—	1	2	—	1	4	3	6	9
	1969	—	—	—	—	1	2	—	1	4	3	6	9
Service d'administration du personnel ..	1970	—	—	—	2	3	8	7	7	27	9	25	34
	1969	—	—	—	2	3	8	7	7	27	9	25	34
Service de recrutement du Secrétariat ..	1970	—	—	—	1	2	3	3	1	10	2	16	18
	1969	—	—	—	1	2	3	3	1	10	2	16	18
Service de recrutement pour l'assistance technique	1970	—	—	—	1	2	6	3	1	13	4	17	21
	1969	—	—	—	1	2	6	3	1	13	4	17	21
Service médical	1970	—	—	1	—	1	—	1	—	3	1	11	12
	1969	—	—	1	—	1	—	1	—	3	1	11	12
TOTAL	1970	—	1	2	5	10	21	15	10	64	21	83	104
	1969	—	1	2	5	10	21	15	10	64	21	83	104

[a] Non compris un poste de directeur (D-2) transféré temporairement, pour 1969 et 1970, du Cabinet du Sous-Secrétaire général au Service de gestion administrative (Cabinet du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion).

67. Il n'est demandé aucun poste permanent nouveau pour 1970.

Article III. Autre personnel temporaire (29 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... (29 000 dollars)

68. Le crédit demandé doit permettre de recruter des médecins consultants pour le Service médical (14 000 dollars), de remplacer temporairement les fonctionnaires en congé de maternité ou de maladie de longue durée et de faire appel à du personnel temporaire en période de pointe (15 000 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (9 600 dollars)

Division des droits de l'homme

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-12

	1969 Besoins couverts						*1970 Besoins à couvrir*					
	Budget ordinaire				*Fonds extra-budgétaires*		*Budget ordinaire*				*Fonds extra-budgétaires*	
Eléments du programme	*A*	*C*	*CIR*	*SG*	*A*	*SG*	*A*	*C*	*CIR*	*SG*	*A*	*SG*
Secrétariat des organes de l'ONU qui s'occupent des questions relatives aux droits de l'homme et établissement des documents pour leurs sessions	76	—	—	—	—	—	76	—	—	—	—	—
Procédures établies de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et mise en œuvre des instruments internationaux	134[a]	—	—	—	—	—	174	—	—	—	—	—

TABLEAU 3-A-12 (*suite*)

Eléments du programme	1969 Besoins couverts — Budget ordinaire A	C	CIR	SG	Fonds extra-budgétaires A	SG	1970 Besoins à couvrir — Budget ordinaire A	C	CIR	SG	Fonds extra-budgétaires A	SG
Activités spéciales liées à l'élimination de la discrimination raciale, de l'*apartheid*, de l'esclavage et du nazisme	96 [a]	4	—	—	—	—	138 [e]	—	—	—	—	—
Etude de problèmes précis	73	18	—	—	—	—	44	12	—	—	—	—
Activités spéciales relatives à la condition de la femme	44	—	—	—	—	—	30	6	—	—	—	—
Programme de services consultatifs	60	—	—	—	—	—	60	—	—	—	—	—
Activités en matière d'information et d'enseignement	45 [c]	—	—	—	—	—	42	—	—	—	—	—
Elaboration et administration du programme	36	—	—	—	—	—	36	—	—	—	—	—
TOTAUX	564 [b, c]	22	—	381 [d]	—	—	600 [e]	18	—	400 [e]	—	—

[a] Y compris 13 mois de travail dont le coût est imputé sur les crédits correspondant aux postes vacants au tableau d'effectifs général.
[b] Y compris 36 mois de travail dont le coût est imputé sur les crédits correspondant aux postes vacants au tableau d'effectifs général.
[c] Y compris 3 mois de travail dont le coût est imputé sur les crédits correspondant au personnel temporaire.
[d] Y compris 45 mois de travail dont le coût est imputé sur les crédits correspondant au personnel temporaire.
[e] Y compris 24 mois de travail dont le coût doit être imputé sur les crédits correspondant au personnel temporaire.

PROGRAMME DE TRAVAIL

69. Le programme de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme a pour objet de favoriser, ainsi qu'il est prévu dans la Charte des Nations Unies, le respect et la réalisation universels des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Il vise à encourager et à garantir la reconnaissance et la jouissance de ces droits et libertés, grâce à l'élaboration d'instruments internationaux (déclarations, conventions, etc.) et à l'adoption de mesures appropriées en vue de leur mise en œuvre. Le but ultime de ce programme est de contribuer à instaurer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour que s'établissent entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect des principes de la dignité et de la valeur de la personne humaine ainsi que de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

70. Comme prévu, les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session sur la base des conclusions de la Conférence internationale des droits de l'homme, qui s'est tenue à Téhéran (Iran) en avril-mai 1968, ont eu de profondes répercussions sur le programme de 1969 dans le domaine des droits de l'homme. Toutes les incidences des décisions prises par l'Assemblée générale ne sont pas encore connues mais, le Secrétaire général ayant été notamment invité à entreprendre des études préliminaires sur certains sujets nouveaux, tels que les problèmes que pose le progrès de la science et de la technique du point de vue des droits de l'homme, ainsi qu'une étude sur les conventions et règles internationales de caractère humanitaire applicables lors de tout conflit armé, il est probable que l'Assemblée générale et les autres organes de l'ONU qui s'occupent des droits de l'homme envisageront l'élaboration de normes internationales nouvelles ou revisées dans ces domaines très importants pour les droits de l'homme. En conséquence, alors que l'on comptait, en établissant le projet de budget pour 1969, mettre l'accent non plus sur l'élaboration de nouveaux instruments internationaux, mais sur l'application de normes internationales pour la protection des droits de l'homme, il est probable qu'en fait l'on accordera à peu près la même attention à ces deux aspects du programme de travail en 1970.

71. Au cours des sessions qu'elles ont tenues en 1969, la Commission des droits de l'homme et la Commission de la condition de la femme ont adopté un certain nombre de propositions qui, si elles sont approuvées par le Conseil économique et social, auront elles aussi des effets sur le programme de travail de la Division. Ces propositions devront être examinées et confirmées par le Conseil, mais il faut espérer qu'il sera possible d'entreprendre les travaux supplémentaires que de telles décisions pourront entraîner sans avoir à demander la création de nouveaux postes permanents. Cela obligera probablement toutefois à retarder la date d'achèvement de certains projets à long terme.

Secrétariat des organes de l'ONU qui s'occupent des questions relatives aux droits de l'homme et établissement des documents pour leurs sessions

72. La Division des droits de l'homme fournit les services de secrétariat et la documentation nécessaires à un grand nombre d'organes de l'ONU qui s'intéressent particulièrement aux questions relatives aux droits de l'homme tels que la Commission des droits de l'homme, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, la Commission de la condition de la femme, le Comité social du Conseil économique et social et la Troisième Commission de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux

comités et groupes de travail spéciaux institués par ces organes.

73. La Division des droits de l'homme est chargée d'établir, pour leurs sessions, les documents demandés par les différents organes. Alors que le nombre de mois ou de fractions de mois de travail consacrés à la préparation de chaque rapport spécial, rapport périodique ou note sur l'état d'une question de l'ordre du jour n'est pas très élevé, au total, le temps passé sur ces rapports représente une part importante des activités de la Division. De même, le nombre total de semaines passées à assurer le service des réunions des organes susmentionnés est lui aussi assez élevé.

Procédures établies de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et mise en œuvre des instruments internationaux

74. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'Assemblée générale par sa résolution 2106 (XX) du 21 décembre 1965, est entrée en vigueur en janvier 1969. Aussi est-on en train de mettre en place le dispositif envisagé dans la Convention aux fins de sa mise en œuvre. Les mesures d'application prévoient notamment la création d'un Comité pour l'élimination de la discrimination raciale composé de 18 experts élus par les Etats parties à la Convention six mois après la date de l'entrée en vigueur de la Convention. Il sera présenté à la Division des droits de l'homme des rapports sur les mesures législatives, judiciaires ou autres prises par les Etats parties pour donner effet aux dispositions de la Convention. En vertu de l'article 14 le Comité, s'il y a lieu, reçoit et examine des communications émanant de personnes ou de groupes de personnes qui se plaignent d'être victimes d'une violation, par un Etat partie, de l'un quelconque des droits énoncés dans la Convention. La Division doit fournir les services nécessaires au Comité et aux commissions spéciales de conciliation que le Comité pourra instituer en vertu des dispositions de la Convention relatives à son application.

75. Conformément aux procédures établies par le Conseil économique et social dans sa résolution 1074 C (XXXIX), la Division des droits de l'homme rassemble les renseignements communiqués par les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales dans le cadre du système de rapports périodiques sur les droits de l'homme et de rapports sur la liberté de l'information. Ces renseignements sont examinés chaque année par la Commission des droits de l'homme et son Comité spécial des rapports périodiques, par la Commission de la condition de la femme et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. La Division établit, à l'intention du Comité spécial, des rapports périodiques, un résumé analytique des rapports périodiques où sont décrites les principales tendances qui se dégagent des rapports présentés, les difficultés rencontrées, les méthodes adoptées pour les surmonter et les suggestions qui ont été formulées en vue d'une action future.

76. Par sa résolution 728 F (XXVIII) du 30 juillet 1959, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de dresser et de distribuer, avant chaque session de la Commission des droits de l'homme ou de la Sous-Commission, la liste des communications concernant les droits de l'homme reçues par lui durant l'année, y compris les communications relatives à la condition de la femme et les communications contenant des allégations touchant des violations de droits syndicaux ou le travail forcé. En 1968, plus de 6 000 communications de cet ordre ont été reçues et examinées par la Division des droits de l'homme. A la demande de la Commission des droits de l'homme, le Conseil économique et social, par sa résolution 1235 (XLII), a autorisé la Commission et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à examiner les renseignements concernant les violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales contenues dans les communications mentionnées sur la liste dressée par le Secrétaire général en application de la résolution 728 F (XXVIII) du Conseil économique et social.

77. En application de la résolution 1235 (XLII) du Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme examine maintenant chaque année un point de l'ordre du jour intitulé "Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation ainsi que la politique d'*apartheid* dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants". La Division des droits de l'homme est chargée de fournir à la Commission et à la Sous-Commission l'assistance nécessaire à cet égard.

Activités spéciales liées à l'élimination de la discrimination raciale, de l'apartheid, *de l'esclavage et du nazisme*

78. Conformément à la résolution 1076 (XXXIX) du Conseil économique et social, la Division prête son concours au Rapporteur spécial chargé de préparer l'étude spéciale sur la discrimination raciale dans les domaines politique, économique, social et culturel. Cette étude, qui se fondera sur les renseignements recueillis par la Division des droits de l'homme à l'occasion de la rédaction de plus de 80 monographies par pays, devrait être achevée en 1970.

79. En application de la résolution 2446 (XXIII) de l'Assemblée générale, la Division, agissant en consultation avec les Etats Membres, élabore actuellement un programme en vue de la célébration, en 1971, d'une Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Comme l'Assemblée générale l'a aussi demandé dans sa résolution 2442 (XXIII), les organes appropriés de l'ONU devront maintenant recevoir régulièrement des rapports contenant un aperçu des études effectuées par les institutions spécialisées, l'UNITAR et les autres organisations internationales et nationales qui s'intéressent activement à ce domaine, sur les problèmes que posent les relations raciales ainsi que l'origine et le maintien des attitudes en matière raciale.

80. La Division doit fournir des services d'appui aux activités poursuivies dans le cadre de l'examen permanent de la question de l'esclavage et de la traite des esclaves, activités qui comportent maintenant une étude, effectuée par un Rapporteur spécial désigné par la Sous-Commission, sur les mesures qui pourraient être prises pour appliquer la Convention internationale sur l'esclavage de 1962 et la Convention supplémentaire de 1956, ainsi qu'une étude sur les possibilités d'instaurer une coopération policière internationale en vue d'interrompre le transport des personnes en danger d'être réduites en esclavage. En outre, l'Assemblée générale,

par sa résolution 2438 (XXIII), a prié le Secrétaire général de présenter un résumé des renseignements dont il disposerait sur les instruments internationaux, les dispositions législatives et autres mesures qui ont été déjà adoptées, ou qui sont envisagées, en vue de mettre fin aux activités racistes et nazies et à toutes autres activités similaires, telles que l'*apartheid*.

81. La Division assure également, selon les besoins, le secrétariat du Comité spécial de trois membres créé par l'Assemblée générale en application de sa résolution 2443 (XXIII) et qui est chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés.

Etude de problèmes précis

82. Comme la Sous-Commission l'en a priée, la Division prête depuis 1963 une assistance au Rapporteur spécial chargé par la Sous-Commission d'effectuer l'étude sur l'égalité dans l'administration de la justice. On compte que le Rapporteur spécial présentera son rapport définitif à la Sous-Commission lors de sa vingt-deuxième session (août 1969).

83. Comme il est indiqué plus haut, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à entreprendre, à titre préliminaire, l'étude des problèmes que pose le progrès de la science et de la technique du point de vue des droits de l'homme [résolution 2450 (XXIII)] ainsi qu'une étude sur les conventions et règles internationales de caractère humanitaire applicables lors de tout conflit armé [résolution 2444 (XXIII)]. Ces projets nouveaux seront entrepris en 1969, ainsi que l'établissement du rapport demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2447 (XXIII) relatif à l'échange de renseignements sur les mesures prises par les Etats pour former la jeunesse au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

84. La Division avait rédigé une étude préliminaire sur les problèmes posés par l'application des droits économiques et sociaux pour que la Commission des droits de l'homme l'examine à sa vingt-cinquième session qui s'est achevée récemment. Des travaux complémentaires sur cette question avaient été prévus eu égard à la résolution initiale adoptée par la Commission en 1968.

Activités spéciales relatives à la condition de la femme

85. Comme suite à la résolution 1134 (XLI) du Conseil économique et social, le Secrétariat poursuit l'élaboration d'un programme unifié à long terme des Nations Unies pour le progrès de la femme; ce programme est mis au point par la Division des droits de l'homme en coopération avec la Division du développement social et les institutions spécialisées intéressées.

86. La Division a été priée par la Commission de la condition de la femme: *a*) de préparer un rapport sur la situation des mères célibataires en droit et dans la pratique [résolution 6 (XX)]; et *b*) de préparer des rapports biennaux supplémentaires sur les effets des résolutions et recommandations de la Commission de la femme sur les législations nationales.

87. Comme suite à la décision prise par la Commission en 1968 concernant l'élaboration pour l'avenir d'un programme de travail échelonné dans le domaine du droit de la famille, le Secrétaire général rassemblera dans des rapports préliminaires les renseignements dont il dispose sur les législations et coutumes pertinentes touchant les questions ci-après: i) capacité juridique; ii) droits de propriété; iii) domicile et résidence; iv) dissolution du mariage et séparation judiciaire; v) droits et devoirs des parents. Le rapport préliminaire sur chacune de ces questions sera complété par des renseignements émanant des gouvernements, et un rapport définitif comportant une analyse de la documentation fournie sera présenté à la Commission de la condition de la femme.

88. La Division fournit les services d'appui nécessaires au Rapporteur spécial [résolution 1326 (XLIV) du Conseil économique et social] chargé de procéder à l'étude de la condition de la femme et de la planification de la famille.

Programme de services consultatifs

89. Par sa résolution 926 (X) du 14 décembre 1955, l'Assemblée générale a institué le programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et elle a autorisé le Secrétaire général à prendre, sous réserve des directives du Conseil économique et social, des dispositions appropriées pour fournir aux gouvernements qui le demanderont et en collaboration, le cas échéant, avec les institutions spécialisées, sans qu'il y ait double emploi avec des activités ordinaires de ces organisations, les formes d'assistance suivantes en ce qui concerne le domaine des droits de l'homme: i) services consultatifs d'experts; ii) bourses d'études et de perfectionnement; et iii) cycles d'études. Le Secrétaire général est invité à présenter régulièrement au Conseil économique et social, à la Commission des droits de l'homme et, le cas échéant, à la Commission de la condition de la femme, des rapports sur les mesures qu'il a prises en application des dispositions de la résolution 926 (X) de l'Assemblée générale.

90. En outre, le Secrétaire général a été invité, notamment, à envisager l'organisation, à compter de 1969, d'un programme annuel de services consultatifs comportant au moins deux cycles d'études, sur les droits de l'homme, dont un au moins à l'échelon international, un ou deux cycles d'études sur la condition de la femme, et un ou plusieurs cours régionaux de formation touchant les droits de l'homme, et à prévoir, dans le programme de services consultatifs, l'attribution d'un nombre adéquat de bourses dans le domaine des droits de l'homme, compte tenu de l'intérêt croissant que les Etats Membres manifestent pour ces bourses [résolution 17 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme].

Activités en matière d'information et d'enseignement

91. La Division des droits de l'homme est notamment chargée de rassembler des renseignements émanant des gouvernements et d'autres sources sur les cérémonies annuelles commémorant la Journée des droits de l'homme (10 décembre) et la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars). La Division est également chargée d'établir l'*Annuaire des droits de l'homme*, le *Bulletin* sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2441 (XXIII), le *Newsletter* relatif à la condition de la femme demandé par la Commission de la femme, ainsi que de préparer la documentation requise pour le *Yearbook of the United Nations*, le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, la publication intitulée *l'ONU pour tous* et les dépliants d'information relatifs aux droits de l'homme.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(1 160 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 007 300 dollars)

TABLEAU 3-A-13

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	—	1	3	8	11	13	12	48	2	29	31
1969.....	—	—	1	3	6	11	12	11	44	2	26	28

92. Il n'est demandé ni postes nouveaux ni reclassement de postes existants. Les besoins supplémentaires pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V.

Article III. Autre personnel temporaire (86 600 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... (56 000 dollars)

93. Le crédit demandé doit permettre de recruter à titre temporaire 2 administrateurs (un P-5 et un P-3) et, pour seconder ceux-ci, 2 agents des services généraux, qui seront chargés des travaux préparatoires à la célébration, en 1971, de l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il doit couvrir aussi les besoins normaux en personnel temporaire, qui s'élèvent à 3 000 dollars.

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (30 600 dollars)

94. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de 18 mois de services de consultants, ainsi qu'il est indiqué plus haut au tableau 3-A-12.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (5 000 dollars)

Article V. Besoins provisoires en personnel (62 000 dollars)

1 P-5, 1 P-3, 2 SG

Pour assurer la mise en route du programme de travail qui sera établi par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, dont la création est prévue dans les articles 8 à 16 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui est entrée en vigueur en janvier 1969. Dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session, au sujet des incidences financières qu'aurait l'entrée en vigueur de la Convention (A/C.5/1051), le Secrétaire général a envisagé la création d'un service restreint comprenant deux administrateurs et deux agents des services généraux qui seraient chargés des travaux préparatoires en vue de la première réunion du Comité qui se tiendra en juillet-août 1969. En 1969, le coût de ces postes sera imputé sur les crédits correspondant aux postes vacants au tableau d'effectifs général et sur les crédits correspondant au personnel temporaire.

1 P-5, 1 P-2, 1 SG

Pour accroître et développer les activités entreprises par l'ONU en vue de favoriser l'harmonie entre les races et d'éliminer la discrimination raciale, comme suite notamment à la résolution 2442 (XXIII) de l'Assemblée générale. En 1969, ces postes sont imputés sur les crédits correspondant aux postes vacants au tableau d'effectifs général et sur les crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité

95. Le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité comprend le Cabinet du Secrétaire général adjoint, la Division des affaires concernant le désarmement, la Division des affaires politiques, la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques, la Division de l'espace extra-atmosphérique, la Section des questions africaines et la Section des affaires concernant le fond des mers et des océans. Les attributions générales permanentes du Département sont de deux ordres. En premier lieu, il doit fournir des services de secrétariat au Conseil de sécurité, aux commissions politiques de l'Assemblée générale, à la Commission du désarmement, à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à ses sous-comités, au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale et au Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine et à ses sous-comités. Le Département assure également le secrétariat des grandes conférences et réunions spéciales organisées pour examiner des questions relevant de sa compétence, telles que la Conférence sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires, qui ont eu lieu toutes les deux en 1968. En second lieu, il doit rédiger des études analytiques et des documents de base portant sur les faits nouveaux qui interviennent à propos de toutes questions intéressant l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de compétence du Département. On trouvera aux paragraphes ci-après une présentation plus détaillée des activités du Département, par grands services organiques.

Cabinet du Secrétaire général adjoint

96. Le Cabinet du Secrétaire général adjoint assure la supervision et la direction générales du Département et coordonne les activités de ses services organiques ainsi que les activités du Département avec celles des autres grands départements et services du Secrétariat.

Division des affaires concernant le désarmement

97. Cette Division fournit des services de secrétariat à la Commission du désarmement, au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et aux autres conférences et réunions spéciales portant sur des questions relevant de ce domaine d'activité. Elle assure l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et d'autres organes administratifs ou intergouvernementaux à propos de questions de sa compétence, et suit la mise en œuvre de certains traités et accords tels que, par exemple, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Division rédige des notes analytiques et des mémoires pour informer le Secrétaire général de l'évolution de la situation en ce qui concerne le désarmement et les questions connexes. Elle effectue des recherches et rassemble des renseignements dans le domaine des armements et de la défense et rédige des mémoires sur les événements intéressant le désarmement dans ces secteurs, et prépare et supervise la production des publications des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Enfin, la Division assure la liaison avec d'autres branches du Secrétariat et les institutions spécialisées, et entretient des contacts avec des organisations non gouvernementales scientifiques et autres qui s'intéressent activement au désarmement et aux questions connexes.

98. Pour ce qui est du volume de travail en 1970, on prévoit que la Division continuera à assurer le service des séances de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, qui se réunira sans doute au même rythme à peu près que pendant les années précédentes. Un crédit est demandé au chapitre 2 du présent projet de budget pour couvrir les dépenses qu'entraînera la réunion de cette conférence à l'Office des Nations Unies à Genève pendant une durée totale de six mois. Il se peut aussi que l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session, invite la Commission du désarmement à reprendre ses travaux en 1970. La Division poursuivra activement l'application des diverses parties de la résolution 2456 (XXIII), adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 1968, sur la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires. Quant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il est évident qu'une bonne part des ressources de la Division sera consacrée à assurer le service des négociations de caractère permanent et à suivre la mise en œuvre des divers articles du Traité. En outre, à sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter des rapports sur les armes chimiques et bactériologiques (biologiques), sur la contribution de la technologie nucléaire au progrès économique et scientifique des pays en voie de développement et sur la création, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'un service international pour les explosions nucléaires à objectifs pacifiques. On prévoit qu'à plus longue échéance de nouvelles mesures devront être prises à propos de ces questions. Enfin, la Division devra apporter sa contribution aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui doit se tenir en 1971, conformément aux dispositions de la résolution 2406 (XXIII) de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1968.

Division des affaires politiques

99. Cette Division est chargée: *a*) de rédiger des notes analytiques et des mémoires de caractère politique à l'intention du Secrétaire général; *b*) de préparer la documentation relative à des problèmes politiques à l'intention de divers organes de l'ONU; *c*) de publier le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité; *d*) de préparer les textes à inclure dans le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies; *e*) de rassembler des renseignements et de tenir à jour un système de références concernant les questions intéressant la Division; *f*) de détacher des spécialistes des questions politiques expérimentés pour accompagner les missions sur le terrain.

100. La Division continuera en 1970 à rédiger des notes analytiques et des mémoires sur divers problèmes politiques, selon les besoins. On achèvera la préparation des textes destinés à être publiés dans le cinquième Supplément au Répertoire du Conseil de sécurité, couvrant la période allant du 1er janvier 1966 au 31 décembre 1968, et on entamera les travaux relatifs au Supplément nº 6. On achèvera la préparation des textes à inclure dans le quatrième Supplément au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, portant sur la période allant du 1er septembre 1966 au 31 août 1968.

Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques

101. La Division est principalement chargée de fournir des services: *a*) au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires, tels que le Comité d'experts, le Comité d'admission de nouveaux Membres, le Comité d'état-major et le Comité créé en application de la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité en date du 29 mai 1968 (Rhodésie du Sud); *b*) aux commissions politiques de l'Assemblée générale et à leurs sous-commissions, comme le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. La Division doit donc prendre des dispositions administratives en vue des réunions, établir l'ordre du jour provisoire de celles-ci et avoir des consultations à ce sujet, mettre les présidents au courant des procédures et leur fournir des notes d'information, donner des avis sur le règlement intérieur et sur les pratiques du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, établir des résumés pour le Journal des Nations Unies, s'occuper des comptes rendus de séances, rédiger et publier la documentation nécessaire, établir des projets de rapports et aider les délégations en répondant à leurs questions et en leur fournissant des renseignements à propos de questions politiques. Pour que la Division puisse s'acquitter de ces fonctions, un certain nombre de fonctionnaires doivent assister à chaque séance du Conseil de sécurité, des commissions politiques et de leurs sous-commissions. Certains de ces fonctionnaires doivent avoir une connaissance approfondie des questions traitées tandis que d'autres prêtent leur concours pour tout ce qui touche les questions de procédure.

102. La Division est par ailleurs chargée d'établir la documentation officielle, notamment le rapport annuel du

Conseil de sécurité, ainsi que certains chapitres du Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale et du *Yearbook of the United Nations* qui relèvent de la compétence du Département. Les spécialistes de la Division sont également chargés d'établir les rapports des commissions politiques et de rédiger des études analytiques de base, notamment des mémoires rendant compte de l'examen de certaines questions politiques à la fin de chaque session de l'Assemblée générale. Ils rédigent également des rapports et des documents de travail concernant l'activité des commissions ou des organes subsidiaires dont le service est assuré par la Division. En outre, la Division s'occupe de la correspondance officielle et des communications non gouvernementales et est chargée de suivre l'application des résolutions du Conseil de sécurité et des résolutions politiques de l'Assemblée générale.

Division de l'espace extra-atmosphérique

103. Cette Division est notamment chargée: *a*) de fournir des services de secrétariat au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à ses sous-comités ainsi qu'à d'autres organes subsidiaires tels que les Groupes de travail des satellites de navigation et de diffusion directe; *b*) de mettre en œuvre le programme de travail arrêté dans les rapports du Comité et approuvé par l'Assemblée générale [dont la dernière résolution à ce sujet est la résolution 2453 (XXIII) du 20 décembre 1968]. Ce programme comporte, par exemple, l'établissement de rapports périodiques sur les activités spatiales nationales et internationales, sur les activités et ressources de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et d'autres organismes internationaux compétents en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de moyens d'enseignement et de formation; *c*) d'assurer la liaison avec les institutions spécialisées et d'autres organisations internationales et régionales et de fournir les services de secrétariat nécessaires au groupe de travail interinstitutions du Comité administratif de coordination (CAC) sur les programmes et activités en matière spatiale; *d*) de tenir à jour le registre des lancements dans l'espace, conformément aux dispositions de la résolution 1721 (XVI) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1961, et d'assurer un service d'information rassemblant des publications relatives aux activités spatiales et assurant l'échange de renseignements institué par la Conférence sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; *e*) de préparer les textes pertinents à inclure dans les publications de l'ONU, dans le *Yearbook of the United Nations* et dans le *Rapport annuel du Secrétaire général.*

104. On prévoit une intensification des activités spatiales en 1970, qui aura des répercussions sur le volume de travail de la Division. Celle-ci sera amenée à accroître ses activités en matière de rassemblement et de diffusion de renseignements relatifs aux activités spatiales, et à participer à l'application générale de la résolution 2453 (XXIII) de l'Assemblée sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Section des questions africaines

105. Cette section est chargée: *a*) de fournir les services de secrétariat et la documentation nécessaires au Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine et à ses sous-comités, au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et aux autres comités traitant de questions africaines que la Section peut être appelée à desservir; *b*) d'assurer le service du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires et des commissions politiques de l'Assemblée générale pour tout ce qui concerne les questions africaines, et préparer des projets de rapports, des documents de travail et autres documents; *c*) de rédiger des études, des mémoires, des notes et des documents sur l'*apartheid* en Afrique du Sud, de diffuser ces documents et d'assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales qui s'occupent de l'*apartheid*; *d*) d'assurer la liaison avec l'Organisation de l'unité africaine pour ce qui est des activités relevant du maintien de la paix et de la sécurité internationales; *e*) au sein de la Section, le Groupe de l'*apartheid* est chargé, en application des résolutions de l'Assemblée générale 2144 (XX) du 26 octobre 1966 et 2396 (XXIII) du 2 décembre 1968, de donner le maximum de publicité aux méfaits de l'*apartheid.*

106. En outre, étant donné les nombreuses décisions prises par des organes politiques à propos de l'*apartheid* en Afrique du Sud, la Section doit prêter son concours et donner des avis à d'autres services du Secrétariat et ces activités ne font que croître. La Section rédige également le projet de chapitre du *Yearbook of the United Nations* consacré à l'*apartheid* en Afrique du Sud et examine les textes à inclure dans les publications du Service de l'information sur l'*apartheid.*

107. Le volume de travail de la Section est fonction des décisions et des activités des organes politiques et de l'évolution de la situation politique en Afrique. Les décisions prises par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session au sujet de l'intensification de l'information sur l'*apartheid* en Afrique du Sud et de l'établissement de registres des détenus politiques et des actes de brutalité en Afrique du Sud, de même que la création d'un comité du Conseil de sécurité chargé d'examiner l'application de la résolution 253 (1968) du Conseil concernant la question de la Rhodésie du Sud, ont considérablement accru ce volume de travail. On prévoit qu'en 1970 les activités se maintiendront au même niveau élevé qu'actuellement.

Section des affaires concernant le fond des mers et des océans

108. Cette section, de création toute récente, a les attributions suivantes: *a*) en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, le Service juridique et les autres départements et services intéressés, elle fournit les services spécialisés, les services de secrétariat et la documentation nécessaires au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans et suit l'évolution de la situation dans le domaine de compétence du Comité; *b*) elle aide à coordonner les efforts ou les activités intéressant les aspects politiques et les aspects de sécurité de la question à l'intérieur du Secrétariat ainsi que dans les rapports avec les institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales, et, à cette fin, élabore les études et mémoires nécessaires concernant les aspects politiques et les aspects de sécurité des travaux du Comité, en coopération, le cas échéant, avec la Division des affaires concernant le désarmement et la Division des affaires politiques. La Section doit également rédiger des textes pour les chapitres pertinents des rapports

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(1 716 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 583 200 dollars)

TABLEAU 3-A-14

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
		SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Secrétaire général adjoint	1970	1	—	1	—	1	1	1	1	6	1	5	6
	1969	1	—	1	—	1	—	2	1	6	1	4	5
Division des affaires concernant le désarmement	1970	—	—	1	1	2	2	3	2	11	1	4	5
	1969	—	—	1	1	2	2	3	1	10	1	4	5
Division de l'espace extra-atmosphérique	1970	—	—	—	1	3	—	1	2	7	1	3	4
	1969	—	—	—	1	3	—	1	2	7	1	2	3
Section des questions africaines	1970	—	—	—	—	1	3	1	2	7	—	4	4
	1969	—	—	—	—	1	3	1	2	7	—	4	4
Section des affaires concernant le fond des mers et des océans	1970	—	—	—	—	2	1	1	—	4	—	1	1
	1969	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	—
Division des affaires politiques	1970	—	—	—	4	3	7	5	1	20	—	9	9
	1969	—	—	—	4	3	7	5	1	20	—	9	9
Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques	1970	—	—	—	2	2	7	2	1	14	1	7	8
	1969	—	—	—	2	2	6	2	1	13	1	6	7
TOTAL	1970	1	—	2	8	14	21	14	9	69	4	33	37
	1969	1	—	2	8	13	18	15	8	65	4	29	33

officiels et des études et mémoires concernant les aspects politiques et les aspects de sécurité des travaux du Comité.

109. Aucun poste permanent nouveau n'est demandé. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V. Toutefois, le reclassement ci-après est demandé:

Reclassement de poste

P-3 à P-4

Ce reclassement a pour objet de reconnaître le fait que les responsabilités et les fonctions qui s'attachent au poste d'administrateur adjoint au Secrétaire général adjoint ont été étendues, ce qui amène son titulaire à assurer à un échelon plus élevé la liaison avec les délégations et avec les autres services du Secrétariat.

Article III. — Autre personnel temporaire (63 200 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... (3 200 dollars)

110. Le crédit demandé doit permettre de remplacer temporairement les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et d'établir un index du Supplément n° 5 au Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité.

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (60 000 dollars)

111. Le crédit demandé est destiné aux fins suivantes:

a) La Division des affaires concernant le désarmement devra faire appel à des experts-consultants pour aider à l'établissement de rapports et d'études sur des questions telles que la part croissante de la science et de la technique dans les activités relatives au désarmement, les domaines connexes et les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, la question des utilisations militaires du fond des mers et des océans, les armes chimiques et bactériologiques (biologiques), et les problèmes que pose l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (15 000 dollars).

b) On prévoit qu'il faudra recourir aux services d'experts et de consultants pour l'établissement d'études confiées à la Division de l'espace extra-atmosphérique sur des questions telles que les systèmes de prospection par satellite des ressources terrestres et l'application progressive de la technologie spatiale aux besoins des pays en voie de développement (15 000 dollars).

c) La Section des questions africaines est chargée de préparer, en vue de leur publication, un certain nombre d'études et de documents portant sur les divers aspects de l'*apartheid*, ainsi qu'un bulletin intitulé "Notes et documents". Il faudra recourir aux services de

consultants pour la préparation de certains des rapports et études prévus pour 1970, ainsi que l'a proposé le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine et que l'a autorisé l'Assemblée générale dans sa résolution 2396 (XXIII) du 2 décembre 1968 (15 000 dollars).

d) On prévoit que le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale aura besoin d'études et de rapports spécialisés, dont la préparation exigera qu'il soit fait appel aux services d'experts-consultants (15 000 dollars).

Article IV. — Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (2 600 dollars)

Article V. — Besoins provisoires en personnel (67 000 dollars)

1 SG

Pour s'acquitter de tâches de secrétariat au Cabinet du Secrétaire général adjoint, où le pourcentage des secrétaires par rapport aux administrateurs est trop faible eu égard au volume de travail effectué. Ce poste est pourvu à l'aide de personnel temporaire depuis le milieu de 1968.

1 P-2

Le volume de travail de la Division des affaires concernant le désarmement s'est accru par suite de décisions prises par l'Assemblée générale en ce qui concerne notamment les armes chimiques et bactériologiques (biologiques), l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, les activités futures de la Commission du désarmement et les recommandations de la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires. En outre, la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires entraînera des responsabilités supplémentaires considérables pour cette Division en 1969 et au cours des années suivantes. En conséquence, un certain renforcement du personnel de la Division est requis pour ces tâches supplémentaires.

1 SG

Les besoins supplémentaires en personnel de secrétariat de la Division de l'espace extra-atmosphérique ont été financés au titre du personnel temporaire depuis la fin de 1968. Un crédit est demandé à cette fin pour 1970 au titre de l'article V.

1 P-5, 1 P-4, 1 SG

Pour faire face à la tâche accrue imposée au Département du fait des activités du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, il a fallu créer une section distincte chargée de fournir les services spécialisés et les services de secrétariat nécessaires au Comité et, le cas échéant, à ses sous-comités. Le personnel nécessaire à cette fin a jusqu'à présent été prélevé sur l'effectif actuel du Département au détriment d'autres activités prioritaires.

1 P-4, 1 SG

Pour renforcer la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques compte tenu du volume de travail qu'entraîne le service du nouveau Comité de sept membres créé aux termes de la résolution 253 du Conseil de sécurité en date du 29 mai 1968, portant sur l'application de sanctions obligatoires à l'encontre de la Rhodésie du Sud.

Département de la tutelle et des territoires non autonomes

112. Le Département de la tutelle et des territoires non autonomes est chargé de fournir les services spécialisés, les services de secrétariat et la documentation nécessaires au Conseil de tutelle, au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à ses sous-comités, à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, au Conseil des Nations Unies pour la Namibie et aux organes — y compris les missions — qui peuvent être créés pour s'occuper de questions concernant la tutelle et les territoires non autonomes. Un ou plusieurs de ces organes siègent pratiquement sans interruption depuis le début de février jusqu'à la fin de l'année.

113. Le principal travail de fond des fonctionnaires du Département consiste à rédiger des documents de travail, des études spéciales, des projets de rapports et d'autres documents concernant les deux territoires qui demeurent sous tutelle et les 44 territoires non autonomes qui relèvent de la compétence du Comité spécial.

114. Le nombre des territoires sous tutelle ne changera pas et il est probable qu'aucun des territoires non autonomes ne deviendra indépendant au cours de l'année. En raison de diverses tâches que l'Assemblée générale a confiées au Comité spécial aux termes de plusieurs résolutions qu'elle a adoptées à sa vingt-troisième session, le volume de travail du Département se maintient au niveau élevé qu'il avait atteint l'année précédente. L'Assemblée générale continue à examiner dans le détail la situation existant dans certains territoires particuliers, dont la Namibie, la Rhodésie du Sud et les territoires administrés par le Portugal qui soulèvent des problèmes particulièrement aigus. A sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale a adopté dix résolutions relatives à divers territoires ou groupes de territoires : dans deux de ces résolutions, elle a demandé l'envoi de missions spéciales ou l'établissement, sous d'autres formes, d'une présence des Nations Unies dans les territoires en question.

115. La plupart des fonctionnaires du Département s'occupent de suivre la situation dans les territoires dépendants et d'établir une documentation qui donne des renseignements à jour sur l'évolution politique, économique, sociale et de l'enseignement dans ces territoires, et d'assurer le service des divers organes qui s'occupent de ces questions. Une section de la recherche et des renseignements seconde les fonctionnaires chargés de suivre la situation dans certains territoires particuliers en recueillant, à des sources générales et régionales, des informations à jour qui sont portées à l'attention des fonctionnaires intéressés. Il existe également une Section des pétitions qui examine toutes les communications adressées au Comité spécial.

116. Le Comité spécial et l'Assemblée générale demandent de temps à autre des études spéciales détaillées et à long terme sur certains aspects particuliers de la décolonisation. C'est ainsi que le Département doit préparer des études au titre de l'examen suivi qu'effectue le Comité spécial des incidences des activités des intérêts économiques étrangers dans tous les territoires dépendants et des activités militaires menées par les puissances coloniales dans ces territoires dépendants. Le Comité a également entrepris une étude sur les petits territoires et le Département sera appelé à rédiger les avant-projets nécessaires.

117. Le Département continuera d'affecter des fonctionnaires aux missions. Il est probable que, comme lors des années précédentes, le Comité spécial, qu'il s'agisse

du comité plénier ou d'un sous-comité créé par lui, se rendra dans certains territoires ou tiendra plusieurs réunions ailleurs qu'à New York. Pour ces réunions et missions, il faudra détacher temporairement des fonctionnaires d'autres services du Département. Le Département est appelé aussi à détacher du personnel pour accompagner les membres du Conseil des Nations Unies pour la Namibie se rendant dans la région.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(872 800 dollars)

Article premier. Postes permanents (867 500 dollars)

TABLEAU 3-A-15

Département de la tutelle et des territoires non autonomes		*Catégories et classes*											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
		SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Secrétaire général adjoint	1970	1	—	1	1	1	4	3	1	12	4	6	10
	1969	1	—	1	1	1	4	3	1	12	3	7	10
Division de la tutelle	1970	—	—	—	1	2	—	1	—	4	1	4	5
	1969	—	—	—	1	2	—	1	—	4	1	4	5
Division des territoires non autonomes	1970	—	—	—	1	5	4	4	4	18	—	6	6
	1969	—	—	—	1	5	4	4	4	18	—	6	6
TOTAL	1970	1	—	1	3	8	8	8	5	34	5	16	21
	1969	1	—	1	3	8	8	8	5	34	4	17	21

118. Il n'est pas demandé de poste nouveau ni de reclassement de postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur pour 1970.

Article III i). — Personnel temporaire affecté à des tâches générales (2 000 dollars)

119. Le crédit demandé doit permettre de remplacer temporairement le personnel en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

Article IV. — Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (3 300 dollars)

Département des affaires économiques et sociales

TABLEAU 3-A-16

CRÉDITS DEMANDÉS AU CHAPITRE 3 POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT POUR 1970

Articles	*1970 Crédits demandés*	
	Dollars	*Dollars*
I. — Postes permanents		10 252 600
III. — Autre personnel temporaire:		
i) Personnel temporaire affecté à des tâches générales	115 000	
ii) Experts et consultants engagés à titre personnel	487 500	
iii) Groupes spéciaux d'experts	228 700	831 200
IV. — Heures supplémentaires et sursalaire de nuit		36 000
V. — Besoins provisoires en personnel		129 000
TOTAL		11 248 800

120. Le tableau 3-A-16 indique, sous forme d'un état récapitulatif, les crédits demandés à chaque article du chapitre 3 pour l'ensemble du Département des affaires économiques et sociales. Dans les paragraphes ci-après où sont décrites les fonctions des services et divisions du Département, des renseignements sont donnés sur le programme de travail de ces services et sur les besoins en personnel correspondants pour 1970 eu égard aux postes permanents (art. premier), aux experts et consultants engagés à titre personnel [art. III ii)], aux groupes spéciaux d'experts [art. III iii)] et aux besoins provisoires en personnel (art. V). Il n'est pas fait mention dans ces paragraphes des crédits nécessaires pour le personnel temporaire affecté à des tâches générales [art. III i)] ni pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit (art. IV), ces crédits étant calculés en

Département des affaires économiques et sociales: état récapitulatif

(Pour le détail, voir tableaux 3-A-17 à 3-A-41)

(11 248 800 dollars)

Article premier. Postes permanents (10 252 600 dollars)

TABLEAU 3-A-17

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
		SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Secrétaire général adjoint ..	1970	1	—	—	2	2	4	2	1	12	9	13	22
	1969	1	—	—	2	2	4	2	—	11	9	13	22
Commissaire à la coopération technique .	1970	—	1	1	3	9	10	14	15	53	9	72	81
	1969	—	1	1	3	8	11	14	15	53	9	72	81
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement	1970	—	—	2	5	8	18	13	3	49	6	33	39
	1969	—	—	2	5	7	18	13	2	47	6	32	38
Division des ressources et des transports	1970	—	—	1	5	7	11	11	9	44	3	23	26
	1969	—	—	1	5	7	11	11	9	44	3	23	26
Division des finances publiques et des institutions financières	1970	—	—	1	—	2	3	4	1	11	1	6	7
	1969	—	—	1	—	1	4	4	1	11	—	7	7
Cabinet du Commissaire au développement social, à la population et à l'habitation	1970	—	1	—	—	—	1	—	—	2	1	1	2
	1969	—	1	—	—	—	1	—	—	2	1	1	2
Division du développement social	1970	—	—	1	2	8	19	12	7	49	1	27	28
	1969	—	—	1	2	8	18	12	7	48	1	26	27
Division de la population	1970	—	—	1	1	5	8	8	4	27	2	18	20
	1969	—	—	1	1	5	7	8	4	26	2	16	18
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification	1970	—	—	1	2	6	7	8	5	29	3	15	18
	1969	—	—	1	2	5	7	7	4	26	3	13	16
Bureau de statistique	1970	—	—	1	2	7	11	12	25	58	6	54	60
	1969	—	—	1	2	6	11	12	25	57	6	53	59
Centre international de calcul électronique	1970	—	—	—	1	—	7	5	10	23	5	24	29
	1969	—	—	—	1	—	7	5	10	23	5	24	29
Division de l'administration publique ..	1970	—	—	1	1	5	5	3	—	15	3	11	14
	1969	—	—	1	1	5	5	3	—	15	3	11	14
Direction de la science et de la technique	1970	—	—	1	1	3	2	2	2	11	1	8	9
	1969	—	—	1	1	1	2	2	—	7	1	5	6
Secrétariat du Conseil économique et social, Section des commissions régionales et Section des projets spéciaux	1970	—	—	2	1	4	5	5	3	20	2	13	15
	1969	—	—	1	1	5	5	5	3	20	2	13	15
TOTAUX	1970	1	2	13	26	66	111	99	85	403	52	318	370
	1969	1	2	12	26	60	111	98	80	390	51	309	360

fonction des besoins de l'ensemble du Département les années précédentes et étant inscrits globalement seulement aux articles correspondants du chapitre 3.

121. Les demandes de postes permanents, qu'il s'agisse des postes d'administrateur ou des postes d'agent des services généraux, sont fondées sur une évaluation du personnel nécessaire pour exécuter le programme de travail de chaque service ou division. Les crédits demandés pour les experts et consultants engagés à titre personnel sont calculés sur la base d'une évaluation des services d'experts nécessaires pour aider le personnel permanent en ce qui concerne certains aspects des programmes et compte tenu des crédits qui peuvent être demandés au titre des postes nouveaux. Pour s'assurer les services de tous les experts et consultants engagés à titre personnel prévus, il faudrait, au taux moyen auquel ils ont été rétribués les années précédentes, un crédit de 688 500 dollars. Toutefois, si l'on tient compte de l'expérience passée à cet égard, on peut estimer que

ce crédit ne serait pas dépensé en totalité en 1970, même s'il était disponible; aussi une réduction de 201 000 dollars (29 p. 100) est-elle apportée au crédit total prévu. Cette réduction a été répartie sur une base proportionnelle entre les diverses divisions. Ainsi ajusté, le crédit demandé au titre des experts et consultants engagés à titre personnel s'élève à 487 500 dollars. Comme lors des exercices précédents, le montant total des crédits demandés pour les consultants est réduit afin de tenir compte de certaines variables, telles que le temps nécessaire à tels ou tels consultants pour accomplir leur tâche, le montant des frais de voyage et le taux de la rémunération demandée dans chaque cas. Dans le cas des groupes spéciaux d'experts, l'exécution du programme du Département tel qu'il est actuellement projeté coûtera environ 228 700 dollars et la totalité de cette somme est demandée. (Voir tableau 3-A-17, page 43.)

Cabinet du Secrétaire général adjoint

122. Outre le Cabinet même du Secrétaire général adjoint, ce service comprend celui du Conseiller spécial à la planification des programmes du Département et le Service administratif du Département des affaires économiques et sociales.

123. Le Conseiller spécial à la planification des programmes du Département aide le Secrétaire général adjoint à planifier, revoir et coordonner le programme de travail du Département et à améliorer les procédures qui doivent en permettre l'exécution. C'est le service du Conseiller spécial qui prépare et établit la documentation nécessaire au Comité du programme et de la coordination en ce qui concerne le programme de travail de l'ONU dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme et les incidences budgétaires de ce programme. Le Conseiller spécial représente le Secrétaire général adjoint, selon les besoins, aux réunions consacrées au programme de travail et questions connexes, qui ont lieu à l'échelon du Département et entre les départements. Il aide aussi à préparer et à établir la documentation destinée au Comité élargi du programme et de la coordination qui consiste en un exposé de tous les programmes et activités des organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social, dans celui de la coopération technique et dans les domaines connexes.

124. Le Service administratif du Département des affaires économiques et sociales a essentiellement pour fonctions:

a) De conseiller et d'aider le Secrétaire général adjoint pour toutes les questions d'administration du personnel et de planification administrative, y compris les questions d'organisation, les questions budgétaires et le recrutement du personnel.

b) D'établir, en consultation avec les services compétents du Département et d'autres services intéressés, la documentation nécessaire pour les réunions consacrées aux questions administratives et budgétaires qui les concernent;

c) De participer à l'élaboration du rapport annuel sur le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme et sur les incidences budgétaires de ce programme.

d) D'établir chaque année les demandes de crédits initiales, les demandes de crédits revisées et les demandes de crédits additionnels du Département et d'examiner, pour le Secrétaire général adjoint, le projet de budget des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth;

e) De prendre les arrangements administratifs voulus pour les réunions du Conseil économique et social, de ses organes subsidiaires, des groupes spéciaux d'experts, etc.;

f) De gérer tous les fonds, y compris les fonds d'affectation spéciale et autres fonds extra-budgétaires, dont dispose le Département;

g) D'administrer à tous égards tout le personnel dépendant du Département, y compris le personnel du Bureau de Beyrouth; de fournir une assistance limitée (pour le recrutement, l'examen des promotions et l'application du règlement du personnel, d'une façon générale) aux commissions économiques régionales;

h) D'autoriser les voyages et de prendre les dispositions voulues à cet effet;

i) De satisfaire les besoins du Département en ce qui concerne les bureaux, le mobilier, le matériel et autres fournitures et d'en contrôler l'usage;

j) D'établir et de présenter le programme annuel de publications du Département, des commissions économiques régionales et de la Division des stupéfiants et de représenter tous ces services aux réunions du Comité des publications;

k) De représenter le Département, les commissions économiques régionales et le Bureau de Beyrouth dans les organes du Secrétariat comme le Comité des nominations et des promotions et ses organes subsidiaires et le Comité des marchés.

125. Enfin, le Service administratif assure la liaison, pour les questions administratives, entre les secrétariats des commissions économiques régionales et les services compétents du Siège et fournit aussi, le cas échéant, une assistance centrale aux secrétariats des commissions pour les questions administratives. (Voir tableau 3-A-18, page 45.)

126. Il n'est demandé aucun poste nouveau pour 1970. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V.

Article V. Besoins provisoires en personnel (5 000 dollars)

1 P-2

Pour renforcer le Service administratif afin de lui permettre de mieux s'acquitter de ses fonctions (définies au par. 124 ci-dessus).

Commissaire à la coopération technique

127. Le Commissaire à la coopération technique fournit, par l'intermédiaire du Bureau de la coopération technique, les services nécessaires pour la planification, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation périodique de toutes les activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général. Celles-ci comprennent des activités au titre du programme

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(457 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (452 100 dollars)

TABLEAU 3-A-18

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	1	—	—	2	2	4	2	1	12	9	13	22
1969.....	1	—	—	2	2	4	2	—	11	9	13	22

ordinaire de coopération technique et des éléments Assistance technique et Fonds spécial du Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que des programmes ou projets particuliers au titre de fonds d'affectation spéciale financés par les gouvernements bénéficiaires et donateurs, des organisations non gouvernementales, etc. En outre, le Bureau de la coopération technique exécute les tâches incombant à l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme alimentaire mondial et assure la mise en œuvre de la résolution 2435 (XXIII) de l'Assemblée générale relative à l'assistance en cas de catastrophe naturelle.

128. L'organisation et les fonctions des services du Bureau de la coopération technique peuvent se résumer comme suit:

a) Le Commissaire associé à la coopération technique exerce également les fonctions de Directeur du Bureau de la coopération technique, avec l'aide d'un Directeur adjoint principal.

b) L'Assistant spécial du Commissaire dirige la Section des rapports et de la documentation qui est chargée de la mise au point et de la publication des rapports finals de l'Assistance technique et du Fonds spécial ainsi que de la mise au courant du personnel envoyé dans les pays au titre des divers programmes de coopération technique pour lesquels l'ONU est l'organisation chargée de l'exécution. L'Assistant spécial est également chargé de coordonner l'aide de l'ONU en cas de catastrophe naturelle.

c) La Section de la planification et de l'évaluation, qui fait rapport au Directeur du Bureau de la coopération technique par l'intermédiaire du Directeur adjoint principal, a essentiellement pour tâche d'évaluer les projets, à tous les stades, pour que les programmes opérationnels correspondent aux besoins prioritaires des gouvernements. Elle apprécie, avant leur approbation, les principaux projets d'assistance technique et toutes les nouvelles demandes intéressant le Fonds spécial en faisant appel, selon les besoins, aux divisions organiques et aux commissions économiques régionales. Elle se charge aussi de l'évaluation systématique des projets et des programmes à certaines étapes de leur exécution ainsi qu'après leur achèvement. La Section comprend le Groupe du Programme alimentaire mondial qui aide à coordonner et à superviser la participation de l'ONU aux activités du Programme alimentaire mondial et assure la liaison avec le siège du Programme à Rome.

d) Le Service de gestion financière et administrative, dirigé par le Directeur adjoint à la gestion financière et administrative, est chargé de fournir tous les services de soutien financier, budgétaire et administratif nécessaires pour tous les programmes de coopération technique des Nations Unies pour lesquels le Bureau de la coopération technique est responsable, quelle que soit la source des fonds. Il donne également des avis aux directeurs en ce qui concerne la planification financière des programmes et les pratiques et procédures opérationnelles connexes, et il aide le Contrôleur à formuler les politiques budgétaires et financières y relatives. Outre la Section financière et la Section administrative, le Service comprend le Groupe de la normalisation des opérations qui est essentiellement chargé de définir des normes opérationnelles communes pour mettre au point l'organisation et les méthodes opérationnelles les plus efficaces pour l'exécution des programmes de coopération technique de l'ONU.

e) Les deux Directeurs adjoints à la gestion du programme dont chacun dirige deux sections correspondant chacune à une région géographique et s'occupe à la fois des opérations d'assistance technique et de celles du Fonds spécial. Pour leurs régions respectives, ces sections: i) sont chargées, en ce qui concerne les activités d'assistance technique, de la programmation par pays et de l'administration et de l'exécution des programmes nationaux, ainsi que de certains projets régionaux et interrégionaux; ii) assurent, à toutes les étapes, dans leurs domaines respectifs et en se maintenant pour cela en liaison étroite avec les divisions organiques intéressées, la gestion des projets du Fonds spécial pour lesquels l'ONU est l'organisation chargée de l'exécution.

f) Le Service de la formation et des bourses d'études, dirigé par le Directeur adjoint pour la formation et les bourses d'études, comprend une Section de la formation et une Section des bourses d'études. Pour tous les programmes qui relèvent de l'Organisation des Nations Unies, le Service élabore des projets de formation en groupe, participe à la sélection des boursiers et à l'établissement des programmes d'études, organise le placement des boursiers avec le concours du Service de l'assistance technique de la Commission économique pour l'Europe, et étudie les moyens d'améliorer la qualité de la formation dispensée dans le cadre de tous les programmes opérationnels de l'ONU.

129. On trouvera ci-après un organigramme indiquant la structure actuelle du Bureau de la coopération technique.

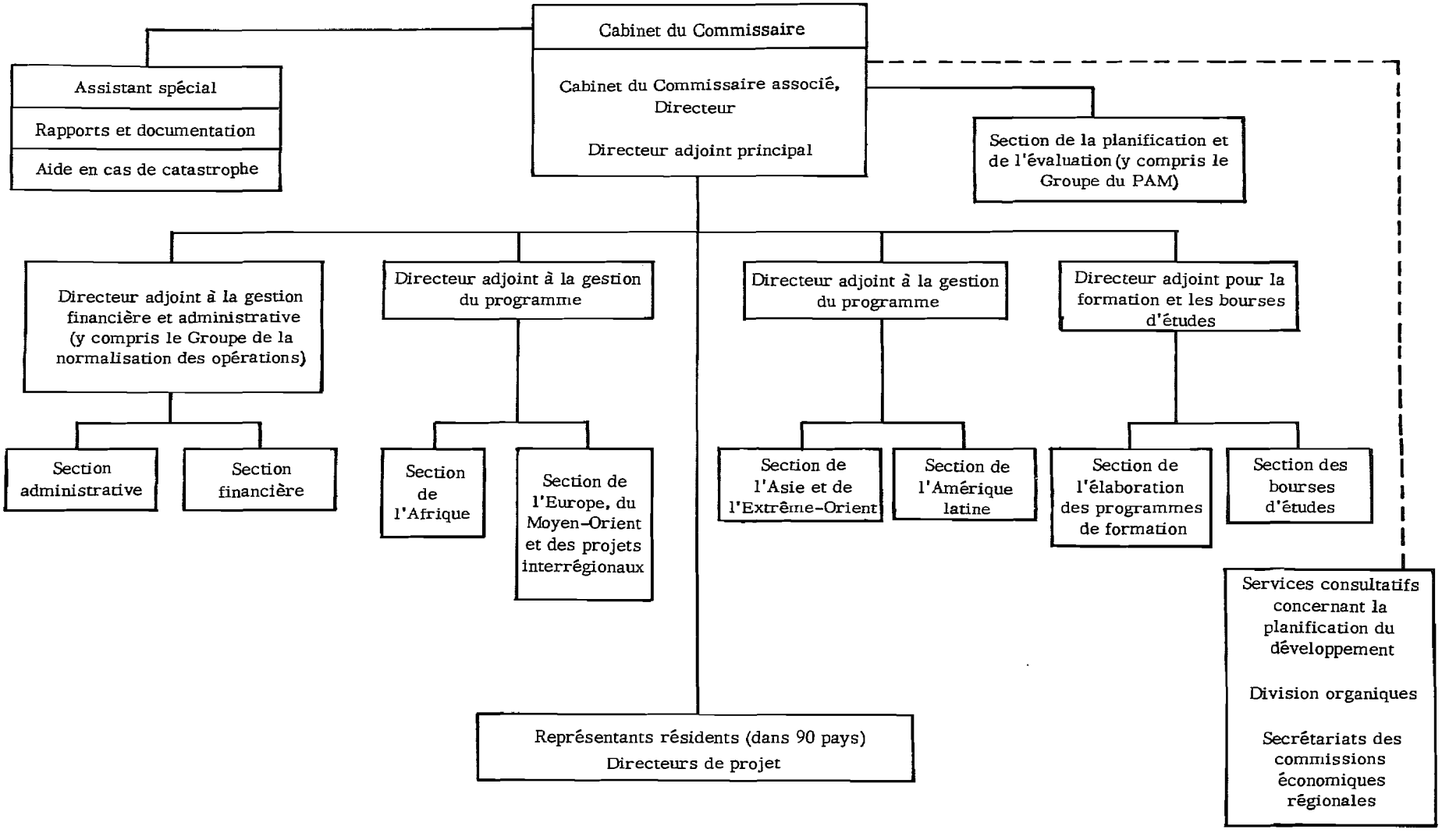
Cabinet du Commissaire
Assistant spécial
Rapports et documentation
Aide en cas de catastrophe
Cabinet du Commissaire associé, Directeur
Directeur adjoint principal
Section de la planification et de l'évaluation (y compris le Groupe du PAM)
Directeur adjoint à la gestion financière et administrative (y compris le Groupe de la normalisation des opérations)
Directeur adjoint à la gestion du programme
Directeur adjoint à la gestion du programme
Directeur adjoint pour la formation et les bourses d'études
Section administrative
Section financière
Section de l'Afrique
Section de l'Europe, du Moyen-Orient et des projets interrégionaux
Section de l'Asie et de l'Extrême-Orient
Section de l'Amérique latine
Section de l'élaboration des programmes de formation
Section des bourses d'études
Services consultatifs concernant la planification du développement
Division organiques
Secrétariats des commissions économiques régionales
Représentants résidents (dans 90 pays)
Directeurs de projet

130. Les besoins en personnel du Bureau de la coopération technique, par services et par postes, sont indiqués dans le tableau 3-A-19.

TABLEAU 3-A-19

		Catégories et classes										
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents des services généraux*		
		SSG	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinets du Commissaire et du Commissaire associé	1970	1	1	1	—	—	1	—	4	2	5	7
	1969	1	1	1	—	—	1	—	4	2	5	7
Assistant spécial, rapports et documentation, aide en cas de catastrophe	1970	—	—	—	1	3	1	2	7	—	13	13
	1969	—	—	—	1	2	—	2	5	—	12	12
Section de la planification et de l'évaluation (y compris le Groupe du Programme alimentaire mondial)	1970	—	—	—	3	2	1	2	8	1	5	6
	1969	—	—	—	3	2	—	2	7	1	5	6
Directeur adjoint, gestion financière et administrative (y compris le Groupe de la normalisation des opérations)	1970	—	—	1	3	4	4	6	18	8	33	41
	1969	—	—	1	3	4	4	6	18	8	33	41
Directeurs adjoints à la gestion du programme	1970	—	—	2	—	—	—	—	2	—	2	2
	1969	—	—	2	—	—	—	—	2	—	2	2
Section de l'Afrique	1970	—	—	—	1	5	5	4	15	1	16	17
	1969	—	—	—	1	5	5	4	15	1	16	17
Section de l'Asie et de l'Extrême-Orient	1970	—	—	—	1	6	5	2	14	1	14	15
	1969	—	—	—	1	6	5	2	14	1	14	15
Section de l'Europe, du Moyen-Orient et des projets interrégionaux	1970	—	—	—	1	4	4	—	9	—	9	9
	1969	—	—	—	1	4	4	—	9	—	9	9
Section de l'Amérique latine	1970	—	—	—	1	3	3	4	11	1	11	12
	1969	—	—	—	1	3	3	4	11	1	11	12
Directeur adjoint pour la formation et les bourses d'études	1970	—	—	1	2	—	3	4	10	4	13	17
	1969	—	—	1	1	1	3	4	10	4	13	17
TOTAUX	1970	1	1	5	13	27	27	24	98	18	121	139
	1969	1	1	5	12	27	25	24	95	18	120	138

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(1 606 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 606 900 dollars)

131. Parmi les postes indiqués au tableau 3-A-19 ci-dessus, les postes ci-après sont imputés sur le budget ordinaire:

TABLEAU 3-A-20

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970	—	1	1	3	9	10	14	15	53	9	72	81
1969	—	1	1	3	8	11	14	15	53	9	72	81

132. Le coût des autres postes indiqués au tableau 3-A-19, à savoir 45 postes d'administrateur et 58 postes d'agent des services généraux au total, est couvert au moyen de fonds prévus pour assurer le personnel de secrétariat nécessaire aux conseillers interrégionaux et à l'aide de fonds extra-budgétaires fournis respectivement, au titre des frais généraux, par l'élément Fonds spécial du PNUD, le Programme alimentaire mondial ou des fonds d'affectation spéciale pour les activités de coopération technique de l'ONU.

133. Le Secrétaire général propose d'apporter aux effectifs dont le coût sera imputé sur le budget ordinaire les ajustements ci-après pour 1970:

Reclassement de poste

1 P-4 à P-5

Eu égard aux responsabilités accrues du chef de la Section des bourses d'études, il est proposé de reclasser ce poste.

Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-21

Eléments du programme	*1969 Besoins couverts*						*1970 Besoins à couvrir*					
	Budget ordinaire				*Fonds extra-budgétaires*		*Budget ordinaire*				*Fonds extra-budgétaires*	
	A	*C*	*CIR*	*SG*	*A*	*SG*	*A*	*C*	*CIR*	*SG*	*A*	*SG*
Décennie des Nations Unies pour le développement	126	—	—		162 [a]		120	—	—		156 [a]	
Etude sur l'économie mondiale	174	—	—		—		174	—	—		—	
Etudes sur les techniques et les problèmes de planification	18	3	—		18 [a]		12	3	—		12 [a]	
Revue de la planification du développement	24	3	—		—		24	3	—		12 [a]	
Financement du développement économique	42	—	—		—		42	(6 [a])	—		36 [a]	
Assistance alimentaire multilatérale	18	—	—		—		18	—	—		—	
Conséquences économiques et sociales du désarmement	—	—	—		—		12	—	—		—	
Sessions du Comité de la planification du développement	48	12	—		—		48	12	—		—	
Cycles d'études interrégionaux	6	—	—		—		6	—	—		—	
Appui aux programmes de coopération technique	60	—	—		24 [b]		60	—	—		24 [b]	
Services consultatifs directs aux gouvernements en matière de planification du développement	12	—	53		—		12	—	53		—	
Evaluation des demandes de projets du PNUD et assistance pour l'élaboration de stratégies de programmation	—	—	—		—		12	—	—		—	
Evaluation des projets du Programme alimentaire mondial	—	—	—		—		12	—	—		—	
Elaboration et administration du programme	36	—	—		—		36	—	—		—	
TOTAUX	564	18	53	468 [c]	204	36 [d]	588	18	53	480 [c]	240	48 [d]

[a] Mois de travail dont le coût est imputé sur le Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement.

[b] Conseillers techniques spéciaux financés par le Fonds spécial au titre des frais généraux.

[c] Y compris 12 mois de travail représentant les services de secrétariat fournis aux conseillers interrégionaux.

[d] Comprend 12 mois de travail dont le coût est imputé sur le Fonds spécial au titre des frais généraux ainsi que 24 mois de travail (en 1969) et 36 mois de travail (en 1970) dont le coût est imputé sur le Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement.

PROGRAMME DE TRAVAIL

134. En 1969 et 1970, le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement continuera à consacrer une grande partie de son temps à des travaux préparatoires concernant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Pour ces travaux, le Centre a pu recevoir une aide appréciable du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les projections relatives au développement: il a pu compléter son propre personnel de la catégorie des administrateurs (soit 47 postes permanents), à l'aide de quelque 14 postes dont le coût a été imputé sur le Fonds d'affectation spéciale. Si le montant de ce fonds vient à diminuer alors que les travaux relatifs à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sont encore intenses, le Centre devra demander un renforcement sensible de l'effectif dont le coût est imputé sur le budget ordinaire pour pouvoir faire faire

les travaux qu'exécutaient jusqu'alors les administrateurs dont les postes étaient imputés sur le Fonds d'affectation spéciale. Une telle éventualité ne devrait pas se produire avant 1972.

Décennie des Nations Unies pour le développement

135. Comme l'envisageaient les résolutions 2218 (XXI), 2305 (XXII) et 2411 (XXIII) de l'Assemblée générale et les résolutions 1260 (XLIII) et 1356 (XLV) du Conseil économique et social, on est en train d'élaborer un schéma de la stratégie internationale du développement pour les années 70 qui vise à établir des prévisions pour la prochaine décennie afin de faciliter l'action à mener sur le plan national et sur le plan international pour accélérer le progrès économique et social des pays en voie de développement compte tenu de l'expérience acquise au cours de la présente décennie. Cette étude sera revue et toute étude connexe qui se révélerait nécessaire sera effectuée en 1969 et 1970 compte tenu des débats de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et du Comité de la planification du développement. L'étude sera conçue de manière à répondre aux vœux de l'Assemblée, à savoir formuler des buts et des objectifs déterminés et réalistes pour offrir, à l'échelle mondiale, une perspective dans le cadre de laquelle chaque pays peut planifier son développement, ce qui permettra de mener une action internationale appropriée à l'appui des efforts entrepris à l'échelon national et régional.

136. Dans le cadre des études susmentionnées, une évaluation sera faite des possibilités de développement des pays en voie de développement et des ressources dont ils ont besoin. Il s'agira de rechercher quels effets aurait sur la croissance des pays en voie de développement l'application de différentes politiques possibles tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Dans le cadre de ce programme de travail intégré et continu, un certain nombre d'études méthodologiques et empiriques seront établies et publiées périodiquement. Dans l'avenir immédiat, ces travaux impliqueront la mise au point d'un ensemble cohérent d'objectifs pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Pour pouvoir établir ces objectifs, on est en train d'analyser les principaux problèmes économiques qui se poseront dans les pays en voie de développement et dans le reste du monde pendant les années 70. Les plus généraux de ces problèmes sont étudiés par le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement et, dans le cadre ainsi établi, les problèmes sectoriels et autres problèmes particuliers sont étudiés par d'autres services de l'ONU et par divers organismes des Nations Unies.

137. Des travaux seront faits aussi pour étudier les incidences des objectifs de la deuxième Décennie pour le développement sur le progrès économique et social aux échelons sous-régional et régional. Ces évaluations seront établies en étroite coopération avec les commissions économiques régionales intéressées. Ces études feront partie des travaux préparatoires visant à formuler des buts et des objectifs réalistes pour la Décennie du développement et elles aideront également à établir et exécuter les plans de développement et les programmes de coopération économique régionale et sous-régionale dans la perspective qu'offrira, à l'échelle mondiale, la stratégie internationale du développement pour les années 70. La plupart de ces travaux seront faits dans les régions en voie de développement par des missions communes, composées de fonctionnaires des commissions économiques régionales et de fonctionnaires d'autres services des organismes des Nations Unies. En 1968, le Centre et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont organisé dans les sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest des missions communes qui établiront leur rapport en 1969. D'autres missions constituées en commun avec d'autres commissions et selon les mêmes principes seront organisées en 1969 et 1970.

138. Une partie essentielle du programme de travail concernant les années 70 consistera à rendre compte des progrès en matière de développement par rapport aux buts, aux objectifs et aux politiques de la Décennie du développement, et à évaluer ces progrès. Il faudra donc convenir d'un système pour rendre compte des résultats obtenus et mettre au point des critères d'évaluation acceptables. Une étude préliminaire sera faite des diverses méthodes possibles d'établissement des rapports et d'évaluation ainsi que des moyens qui permettront de toujours remettre au point et réinterpréter les critères adoptés. Ces travaux s'intensifieront au cours des quelques prochaines années.

Etude sur l'économie mondiale

139. La première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1967* (publiée en 1968) contenait une évaluation des expériences, des problèmes et des politiques de la première Décennie du développement destinée à servir de base aux débats consacrés à un programme d'action concerté pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Faisant suite à ces travaux, la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1968* (qui doit être publiée en 1969) traitera des buts et des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ainsi que des politiques à mettre en œuvre pour les atteindre. Le cas échéant, la première partie des numéros suivants de l'*Etude* sera vraisemblablement une évaluation des progrès réalisés dans le courant de la Décennie du développement.

140. Dans la deuxième partie de l'*Etude sur l'économie mondiale*, le Centre continuera d'analyser la conjoncture économique dans les pays en voie de développement et les pays développés à économie de marché et dans les pays à économie planifiée et étudiera les problèmes et les politiques économiques qui jouent un rôle crucial dans l'économie mondiale.

Etudes sur les techniques et les problèmes de planification

141. Le Centre est en train de préparer la première étude de cette série, dans laquelle il analyse l'expérience de certains pays en voie de développement en matière de planification annuelle. Les conclusions de cette étude seront utiles à d'autres pays en voie de développement qui sont sur le point d'entreprendre une planification annuelle. Tout en poursuivant les études sur les techniques de planification, le Centre a également l'intention de faire des études sur le progrès des plans dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

Revue de la planification du développement

142. La *Revue,* en diffusant des informations, est censée apporter une aide pratique aux planificateurs et aux responsables de l'élaboration des politiques dans les pays en voie de développement. La *Revue* contiendra des articles sur les politiques nationales et les aspects internationaux de la planification du développement. A cette fin, on invitera également des experts de l'extérieur ayant l'expérience de la planification à rédiger des articles. Le premier numéro de la *Revue* sera publié en 1969 et les principaux articles traiteront de questions pratiques concernant l'évaluation multinationale des plans de développement, les problèmes que pose la planification du secteur agricole dans les pays en voie de développement, les modèles économétriques pour la planification du développement dans les pays socialistes et les problèmes que posent la planification du développement et l'intégration en Afrique. Ce numéro contiendra également des renseignements sur les objectifs indiqués dans les derniers plans de développement ainsi qu'une bibliographie annotée des publications des Nations Unies relatives à la planification du développement. On a commencé à entreprendre des travaux analogues pour les numéros suivants de la *Revue.*

Financement du développement économique

143. Dans ce domaine, le Centre rassemble et publie les données les plus récentes sur le courant international des capitaux à long terme et donations officielles; le dernier rapport sur cette question a été présenté au Conseil économique et social à sa quarante-cinquième session. Le Centre a élargi la portée du rapport pour y traiter des problèmes mentionnés dans la résolution 1183 (XLI) du Conseil économique et social. Conformément aux résolutions 2274 (XXII) et 2276 (XXII) de l'Assemblée générale, le premier rapport de cette série traitera du problème des "mouvements inverses", des variations dans les modalités et les conditions auxquelles les ressources sont fournies aux pays en voie de développement, du degré de réalisation de divers objectifs en matière de transfert des ressources et des facteurs qui affectent la capacité des pays plus développés à fournir des ressources aux pays moins développés. Dans sa résolution 2276 (XXII), l'Assemblée générale a noté et approuvé les recommandations formulées à l'unanimité par le Groupe d'experts sur les problèmes de méthodologie que pose la mesure du courant des ressources vers les pays en voie de développement (voir publication des Nations Unies, numéro de vente: 67.II.D.17). En conséquence, le Centre va entreprendre un programme pour s'attaquer, en plusieurs années, aux problèmes mentionnés dans les recommandations des experts. Comme il faut normaliser les définitions et améliorer quantitativement et qualitativement les données, le Centre commencera à travailler en coopération avec le Fonds monétaire international et avec l'Organisation de coopération et de développement économique, qui sont les organismes les plus étroitement intéressés à cette question.

Assistance alimentaire multilatérale

144. L'étude sur cette question, demandée dans la résolution 2096 (XX) de l'Assemblée générale, est faite par le Centre en collaboration avec la FAO et en consultation avec d'autres institutions intéressées. Des rapports consacrés à la situation alimentaire mondiale, aux perspectives des pays en voie de développement dans le domaine de l'alimentation et au rôle futur de l'assistance alimentaire ont été présentés au Conseil à ses quarante-troisième et quarante-cinquième sessions. Etant donné les rapports étroits qui existent entre l'assistance alimentaire et les autres transferts de ressources, d'une part, et entre tels ou tels besoins en matière d'assistance alimentaire et les progrès de l'agriculture dans les pays en voie de développement, d'autre part, le Centre a l'intention de considérer et de traiter cette question comme l'un des problèmes à résoudre dans le cadre de la Décennie du développement. En 1969 et 1970, il accordera une attention particulière au rapport qui existe entre l'assistance alimentaire et l'assistance à l'agriculture.

Conséquences économiques et sociales du désarmement

145. Une des tâches régulières du Centre consiste à établir, à partir des réponses des gouvernements à un questionnaire envoyé par le Secrétaire général, un rapport à ce sujet, qui a été présenté au Conseil à sa quarante-cinquième session. Conformément à une décision antérieure du Conseil, le prochain rapport sur ce sujet lui sera présenté en 1970 à sa quarante-neuvième session.

Sessions du Comité de la planification du développement

146. Les deux questions régulièrement inscrites à l'ordre du jour du Comité sont: i) les problèmes que posent la planification et la mise en œuvre des plans; et ii) les préparatifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Comité a tenu ses deuxième et troisième sessions en 1967 et en 1968 aux sièges de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin de faciliter l'examen des problèmes relatifs à la planification et à la mise en œuvre des plans dans ces régions. Comme suite à la résolution 2411 (XXIII) de l'Assemblée générale, le Comité s'est réuni plus d'une fois en 1969; à sa session de mars 1969 au Siège de l'ONU, il a étudié les questions relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et, pendant la session qu'il a tenue à Bangkok en avril et mai, il a étudié notamment les problèmes que posent la planification et la mise en œuvre des plans (en ce qui concerne particulièrement l'Asie). En 1970 et 1971 le Comité poursuivra, le cas échéant, ses travaux sur la Décennie du développement et procédera à une évaluation des problèmes que posent la planification et la mise en œuvre des plans dans le cadre de la Décennie.

Cycles d'études interrégionaux (sur la planification du développement et les projections à long terme de l'économie mondiale)

147. Le Centre organise, dans le cadre de ses travaux en matière de planification et de projections relatives au développement, des cycles d'études interrégionaux qui doivent permettre des échanges d'informations et de données d'expérience entre les planificateurs et les responsables de l'élaboration des politiques des pays en voie de développement. Ces cycles d'études permettent également de diffuser et de discuter les conclusions des débats du Comité de la planification du développement sur la mise en œuvre des plans et les préparatifs de la deuxième Décennie du développement.

148. Le quatrième Cycle d'études interrégional sur la planification du développement a été organisé à Accra (Ghana) en décembre 1968 en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Institut africain de développement économique et de planification. On y a traité des perspectives et de la planification du développement pendant la prochaine Décennie en ce qui concerne particulièrement l'Afrique. Le Centre envisage d'organiser vers la fin de 1969, en coopération avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) et l'Institut asiatique de développement économique et de planification, le cinquième cycle d'études de cette série qui sera consacré aux problèmes que pose la planification en Asie dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

149. Le Centre prépare actuellement le deuxième cycle d'études interrégional sur les projections économiques à long terme, qui se tiendra en 1970. Ce cycle d'études sera consacré à l'étude des résultats préliminaires des travaux de projections relatifs à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement actuellement poursuivis par les organismes des Nations Unies.

Appui aux programmes de coopération technique

150. Le Centre continuera de fournir son appui, pour les questions de fond, aux activités d'assistance technique et aux projets du Fonds spécial dans le domaine de la planification du développement. Il envisage d'intensifier encore progressivement ces activités. Celles-ci consistent à évaluer les demandes d'assistance des gouvernements, à aider au recrutement des experts, à fournir aux experts des renseignements et des conseils concernant les missions et à évaluer les rapports qu'ils établissent, à fournir une assistance pour le programme de bourses de perfectionnement des Nations Unies et pour coordonner les activités avec celles des instituts de planification du développement des diverses régions.

Services consultatifs directs aux gouvernements en matière de planification du développement

151. Le Centre continuera à fournir une assistance directe aux missions d'assistance en mettant à leur disposition des membres de son personnel et des conseillers interrégionaux. Le Centre aide ainsi les pays en voie de développement à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans et leurs politiques en matière de développement, à préparer leurs demandes concernant les grands projets qui bénéficient d'une assistance étrangère, à mener les négociations intergouvernementales nécessaires aux projets de coopération économique internationale, à préparer des projets et à évaluer les besoins des gouvernements en matière d'assistance technique.

Evaluation des demandes de projets du PNUD et assistance pour l'élaboration de stratégies de programmation

152. Le Centre continuera de fournir une assistance au Bureau de la coopération technique et aux services organiques en vue d'élaborer une stratégie de programme pour chacun des pays qui bénéficient de l'assistance technique des Nations Unies. Ainsi les projets du PNUD non seulement reposeraient sur des bases techniques saines mais encore refléteraient les priorités et les problèmes des pays intéressés en matière de développement.

Evaluation des projets du Programme alimentaire mondial (PAM)

153. Le Centre continuera de prêter son concours pour l'évaluation des projets du PAM eu égard à la stratégie de programme de chaque pays et compte tenu de leurs possibilités de réalisation du point de vue technique.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(1 298 600 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 258 500 dollars)

TABLEAU 3-A-22

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	—	2	5	8	18	13	3	49	6	33	39
1969.....	—	—	2	5	7	18	13	2	47	6	32	38

154. Il n'est demandé aucun poste nouveau. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V.

Article III. Autre personnel temporaire (21 700 dollars)

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (21 700 dollars)

Article V. Besoins provisoires en personnel (18 400 dollars)

1 P-5, 1 P-2

Pour permettre au Centre de procéder à l'évaluation des projets envisagés par le PNUD, de fournir une assistance en vue de l'élaboration de stratégies de programme nationales et d'évaluer les projets du Programme alimentaire mondial.

1 SG

Pour renforcer l'effectif des secrétaires et commis du Centre.

Division des ressources et des transports

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-23

Eléments du programme	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
	A	C	CIR	SG	A	SG	A	C	CIR	SG	A	SG
Cartographie	21	6	—		—		21	9	—		—	
Energie	31	23	—		8		30	13	—		12	
Géologie, hydrologie et mines	21	17	—		15		29	21	—		23	
Transports et tourisme	52	20	—		—		52	10	—		—	
Ressources hydrauliques	41	18	—		6		41	24	—		3	
Projets intéressant plusieurs disciplines	96	10	—		12		96	13	—		12	
Appui aux activités de coopération technique et autres activités opérationnelles	242	6	33		259		235	10	33		250	
Elaboration et administration du programme	24	—	—		—		24	—	—		—	
TOTAUX	528	100	33	324 [a]	300 [b]	144 [c]	528	100	33	324 [a]	300 [b]	144 [c]

[a] Y compris 12 mois de travail au titre de services de secrétariat fournis aux conseillers interrégionaux.

[b] Y compris 264 mois de travail de conseiller technique spécial dont le coût est imputé sur le compte frais généraux du Fonds spécial; 24 mois de travail de conseiller technique spécial dont le coût est imputé sur le compte frais généraux du Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental et 12 mois de travail d'expert du dessalement des eaux dont le coût est imputé sur des fonds d'affectation spéciale.

[c] Y compris 132 mois de travail de fonctionnaire dont le coût est imputé sur le compte frais généraux du Fonds spécial et 12 mois de travail de fonctionnaire dont le coût est imputé sur le compte frais généraux du Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Objectifs fondamentaux et activités

155. Les objectifs fondamentaux de la Division des ressources et des transports sont les suivants:

a) Promouvoir, en tenant compte tout particulièrement des programmes de développement des pays en voie de développement: i) la prospection, l'évaluation et la mise en valeur des ressources naturelles, non agricoles; ii) le développement de la topographie et de la cartographie; et iii) le développement des transports et du tourisme;

b) Encourager la formation dans les domaines susmentionnés de fonctionnaires et de spécialistes des pays en voie de développement;

c) Stimuler et faciliter le transfert des techniques nouvelles et des connaissances scientifiques dans l'intérêt des pays en voie de développement.

156. Pour réaliser ces objectifs, la Division:

a) Fait des inventaires de ressources naturelles et des études économiques sur les ressources et les produits tirés des ressources, ainsi que sur les investissements, les besoins et la demande concernant les produits tirés des ressources;

b) Fait une étude sur l'état actuel de la connaissance des ressources minérales de la mer au-delà du plateau continental et sur les techniques propres à leur exploitation;

c) Dirige et organise la recherche appliquée dans les domaines techniques et économiques et diffuse les résultats dans des publications;

d) Fournit un appui fonctionnel à tous les programmes de coopération technique, dont ceux de l'Organisation des Nations Unies, du PNUD, du Programme alimentaire mondial et des fonds d'affectation spéciale, dans le domaine de la cartographie, de l'énergie, de la géologie, de l'hydrogéologie, des mines, du tourisme, des transports et des ressources hydrauliques;

e) Organise des cycles d'études, des conférences et des bourses de perfectionnement dans les domaines susmentionnés;

f) Etablit des rapports périodiques et des rapports spéciaux sur certains sujets relevant de sa compétence pour le Conseil économique et social, le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, l'Assemblée générale et, le cas échéant, d'autres organes de l'ONU.

157. Ce qui caractérise les travaux dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles et du développement des transports, c'est la grande importance qu'ont prise les activités opérationnelles. Au cours des années, les activités de la Division ont passé progressivement du stade des études à celui de l'assistance technique et, à l'heure actuelle, elles consistent à mettre en œuvre un grand nombre de projets de préinvestissement qui font appel à des techniques nouvelles et complexes et nécessitent des compétences internationales extrêmement variées. Ces activités ont permis de découvrir, dans plusieurs pays en voie de développement, un certain nombre de ressources dont l'importance, sur le plan économique, est considérable. La Division fait aussi un certain nombre d'enquêtes en

vue de l'aménagement de bassins fluviaux internationaux, ou concernant l'électrification, les transports et le tourisme.

158. Par rapport aux autres divisions du Département des affaires économiques et sociales, la Division des ressources et des transports est une de celles où la proportion du personnel travaillant hors du Siège par rapport au personnel employé au Siège est la plus élevée. Les études et recherches entreprises par la Division au Siège sont axées sur les activités opérationnelles et visent à les renforcer et à contribuer à la réussite des projets exécutés dans les divers pays.

159. Outre ses activités opérationnelles axées sur la coopération technique et les projets de préinvestissement, la Division a des responsabilités dans des domaines relatifs à la politique, la planification et l'organisation en matière de mise en valeur des ressources non agricoles et du développement des transports. Elle cherche à éclairer, au moyen d'études, de cycles d'études et de publications, certaines questions de principe fondamentales ayant trait à la mise en valeur rationnelle des ressources eu égard, en particulier, aux besoins des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance et n'en sont qu'au stade initial de la mise en valeur des ressources.

160. Au cours des années, la Division s'est particulièrement attachée à des domaines spécialisés nouveaux, comme le dessalement des eaux, l'utilisation des schistes bitumineux et l'énergie géothermique, ainsi qu'aux domaines dans lesquels apparaissent des techniques nouvelles qui rendent les techniques classiques périmées ou trop onéreuses.

Cartographie

161. Dans le domaine de la topographie et de la cartographie, la Division s'emploie surtout à mettre au point des normes cartographiques uniformes et à étudier d'importantes techniques nouvelles, comme la cartographie par satellites et autres techniques de télérepérage des données, à utiliser pour faire l'inventaire des ressources des pays en voie de développement. La Division terminera en 1969 une étude sur la situation de l'établissement des cartes topographiques mondiales ainsi qu'une étude ayant pour objet l'établissement de normes précises en matière de photographie aérienne. En 1969, un cycle d'études sur les techniques et le matériel de photogrammétrie aérienne et par satellites sera organisé en collaboration avec la CEAEO. La sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient aura lieu à Téhéran en 1970. La Division organisera également en 1970 un cycle d'études interrégional sur les techniques de photogrammétrie et un Groupe spécial d'experts sur les levés hydrographiques et l'établissement de cartes bathymétriques, ainsi qu'un Groupe spécial d'experts sur la normalisation des noms géographiques, qui sera financé par les gouvernements participants.

Energie

162. La Division est en train de mettre au point trois études sur les hydrocarbures qui doivent être publiées au cours de l'année 1969. Il s'agit: i) d'une étude sur le raffinage du pétrole dans les pays en voie de développement; ii) d'une enquête, à l'échelon mondial, sur l'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes; et iii) d'une étude sur les techniques de transport du gaz naturel. En 1969 et en 1970, la Division fera également des études sur: i) la mise en valeur des ressources en gaz naturel; ii) la comptabilité du prix de revient et la fixation des tarifs des entreprises de production d'électricité; iii) le cadre juridique des entreprises de production d'électricité dans les pays en voie de développement; et iv) des moyens de faire face économiquement à la demande d'électricité en période de pointe dans les pays en voie de développement. Conformément à la résolution 2456 (XXIII) de l'Assemblée générale, un groupe d'experts se réunira en 1969 pour rédiger un rapport complet sur toutes les contributions que la technologie nucléaire peut apporter à l'avancement économique et scientifique des pays en voie de développement, qui sera présenté à l'Assemblée générale au cours de sa vingt-quatrième session. La Division organisera en 1970 un colloque interrégional sur l'énergie géothermique, un cours de formation sur la gestion des petites entreprises de production d'électricité, ainsi qu'un cycle d'études interrégional sur la mise en valeur des ressources en gaz naturel.

Géologie, hydrogéologie et mines

163. Une étude sur les petites entreprises minières, initialement prévue pour 1968, devrait être terminée en 1970. Des études portant sur des projets types concernant la mise en valeur des eaux souterraines et l'importance relative de certains minéraux en tant que sources de devises qui auraient dû être effectuées en 1969 sont également prévues pour 1970; il en est de même de la seconde phase de l'étude sur l'emmagasinage des eaux souterraines. Un groupe spécial d'experts chargé d'étudier l'alimentation artificielle des réservoirs d'eaux souterraines doit se réunir en septembre 1969, et l'on prévoit pour 1970 la réunion d'un groupe spécial d'experts sur les critères des Nations Unies dans le domaine de la prospection minière. Deux cycles d'études sont également prévus pour 1970. Le premier portera sur l'économie minière et le second sur le rôle des pouvoirs publics dans la mise en valeur des ressources minières.

Transports et tourisme

164. La Division poursuivra au cours de la période en question une série d'études sur le développement des transports dans les pays en voie de développement. En 1969, ces études seront consacrées en particulier aux principaux problèmes des transports dans les pays en voie de développement, ainsi qu'aux méthodes de répartition optimale des rares ressources disponibles et, en 1970, aux moyens d'améliorer les installations existantes dans le domaine des transports. Une étude sur les transports intérieurs intéressant le commerce de transit des pays sans littoral sera établie à l'intention d'un groupe d'experts de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). De même, la Division prévoit de faire, dans le domaine du tourisme, une série d'études portant sur des problèmes comme le développement de l'infrastructure touristique et l'exploitation d'installations de tourisme. Un groupe *ad hoc* d'experts chargé d'étudier les principaux problèmes des pays en voie de développement dans le domaine des transports doit se réunir en 1969, et la Division prévoit pour 1970 la réunion d'un groupe spécial d'experts sur la programmation du développement des transports. Un cycle d'études interrégional sur le cabotage et les services connexes aura lieu en septembre 1969, et la Division

envisage pour 1970 des cycles d'études interrégionaux sur les transports non classiques dans les pays en voie de développement et sur les aspects économiques et institutionnels du développement des transports.

Ressources en eau

165. La Division prévoit pour 1969-1970 un certain nombre d'études portant sur les aspects institutionnels, économiques et techniques de la mise en valeur des ressources en eau et sur le dessalement, et dont certaines seront poursuivies en 1971. Ces études auront trait aux questions suivantes: i) problèmes juridiques et institutionnels de la mise en valeur des ressources en eau sur le plan national et international; ii) aspects économiques de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources en eau, notamment les critères de l'investissement dans des projets relatifs aux ressources en eau et les aspects économiques de certaines ressources non classiques pour l'approvisionnement en eau, comme le dessalement, l'utilisation des eaux polluées et le transport de l'eau à longue distance; iii) étude et évaluation des progrès techniques en matière d'utilisation rationnelle de l'eau; et iv) études particulières sur certains aspects du dessalement (application et gestion essentiellement), ainsi que sur le fonctionnement des installations existantes. Un cycle d'études interrégional sur l'organisation de la lutte contre les dommages causés par les inondations doit avoir lieu en 1969, ainsi que la deuxième session du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier les implications juridiques et institutionnelles de la mise en valeur des ressources en eau internationales. La Division prévoit d'organiser en 1970 un cycle d'études interrégional sur la planification et la gestion des ressources en eau et de réunir un groupe spécial d'experts chargé d'étudier les critères et méthodes de l'évaluation sur le plan économique des projets relatifs aux ressources en eau.

Projets intéressant plusieurs disciplines

166. L'un des traits caractéristiques des projets opérationnels entrepris par la Division est qu'ils intéressent plusieurs disciplines. Un grand nombre de projets combinent divers aspects de la mise en valeur des ressources. Un certain nombre d'inventaires des ressources minérales, par exemple, comportent des recherches sur les eaux souterraines, tandis que plusieurs projets combinent la prospection minière et l'exploration des ressources énergétiques permettant ainsi le transfert des techniques d'un secteur à un autre. C'est ainsi que les techniques de la prospection pétrolière sont très utiles dans le domaine de l'exploration géothermique, par exemple. En outre, un certain nombre de projets favorisent une conception intégrée de l'aménagement régional. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources en eau, par exemple, des efforts sont faits pour promouvoir l'aménagement intégré des bassins fluviaux, en y incluant des travaux sur l'énergie hydro-électrique, la lutte contre les inondations, la navigation fluviale, l'hydrologie, la mise en valeur des ressources minérales et des eaux souterraines. Des projets de cette nature qui intéressent plusieurs secteurs occupent une place croissante parmi les activités de la Division.

167. Conformément à la résolution 1287 (XLIII) du Conseil économique et social, datée du 18 décembre 1967, la Division a commencé les travaux préparatoires relatifs au programme d'études pour la mise en valeur des ressources naturelles au début de l'année 1968 et a recruté trois coordonnateurs qui seront respectivement chargés des ressources minérales, des ressources en eau et des ressources énergétiques. En collaboration avec le personnel permanent de la Division, ces coordonnateurs ont mis au point dans les détails une méthodologie générale ainsi qu'une définition de la portée du programme d'études, et ont établi des questionnaires complets portant sur les éléments à étudier dans chacun des pays qui participeront au programme. En 1968 et au début de 1969, les coordonnateurs se sont rendus dans divers pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie pour consulter les gouvernements de ces pays sur la possibilité d'effectuer l'enquête, ainsi que sur les modalités de la coopération dans chaque pays en ce qui concerne l'élaboration des renseignements obtenus. Ils se sont adressés, en outre, à la Banque d'intégration de l'Amérique centrale, à la Banque interaméricaine de développement ainsi qu'à la Banque africaine de développement pour étudier avec elles la possibilité d'obtenir leur appui financier pour l'exécution du programme. Le programme d'études devrait être mis en œuvre dans certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à la fin de 1969. Un rapport complet sur les activités de la Division relatives à ce programme sera soumis au Comité spécial chargé du programme d'études pour la mise en valeur des ressources naturelles vers la fin de 1969.

168. Conformément à la résolution 1380 (XLV) du Conseil économique et social, le rapport sur les ressources de la mer au-delà du plateau continental (E/4449/Add.1) sera revu et mis à jour avant d'être présenté à la quarante-sixième session du Conseil économique et social. La Division suivra de très près tous les faits nouveaux dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales de la mer et, le cas échéant, établira un rapport à ce sujet pour le Conseil économique et social.

169. A sa quarante-cinquième session le Conseil économique et social a examiné le rapport intitulé "Sciences et techniques de la mer: étude et propositions" (E/4487), établi par le Secrétaire général. Par la suite, dans sa résolution 2414 (XXIII), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa vingt-cinquième session, un rapport sur les diverses activités entreprises dans ce domaine par toutes les organisations et institutions intéressées.

170. A sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 2467 (XXIII) [partie A], a institué un Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, chargé de faire des recommandations dans les domaines relatifs à cette question. Dans la partie B de la résolution susmentionnée, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'entreprendre une étude sur la pollution des mers et de la présenter au Comité ainsi qu'à l'Assemblée générale au cours d'une session ultérieure. Dans la partie C de la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'entreprendre une étude sur la création éventuelle, en temps voulu, d'un mécanisme international approprié en vue de favoriser l'exploration et l'exploitation des ressources des fonds marins et océaniques. Cette étude doit être présentée au Comité en 1969 et à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session. Dans la partie D, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur un programme élargi de recherche océanographique internationale. Le Département

des affaires économiques et sociales est chargé des aspects économiques et techniques de ces résolutions dont l'application exige la collaboration de toutes les organisations et institutions spécialisées compétentes.

171. La Division a rassemblé au cours des années un nombre considérable de données techniques et opérationnelles sur les projets de mise en valeur des ressources et de développement des transports. Les rapports établis par les experts de l'assistance technique, les enquêtes de préinvestissement, les études de factibilité et les cycles d'études ont fourni un grand nombre de renseignements pratiques en ce qui concerne les problèmes et les procédés de la mise en valeur des ressources minérales, hydrauliques et énergétiques, ainsi qu'en matière de transports. On peut noter, à cet égard, que le programme d'études en vue de la mise en valeur des ressources naturelles aura pour résultat le rassemblement d'un grand nombre de données nouvelles relatives à des pays et des régions particuliers. On estime que l'établissement, à l'aide d'ordinateurs, d'un système de stockage et de restitution de données pouvant servir à l'exécution de projets et de programmes, pourrait contribuer, à l'avenir, à la mise en œuvre efficace des projets dans divers domaines. En conséquence, la Division étudiera, en 1969 et 1970, la possibilité de créer une telle banque des données.

172. Outre que le traitement, le stockage et la restitution systématiques des données à valeur opérationnelle sont indispensables, il est tout aussi nécessaire d'analyser et de diffuser rapidement les renseignements relatifs aux techniques permettant le développement pratique des systèmes de transports et la mise en valeur des ressources non agricoles. A cet égard, la Division étudiera attentivement la possibilité de rédiger une publication périodique qui servirait à communiquer rapidement des renseignements sur les domaines d'application pratique des techniques nouvelles (telles qu'elles sont présentées dans les rapports des experts) et sur les recommandations des groupes d'études, des cycles d'études et des ateliers.

Appui aux activités de coopération technique et autres activités opérationnelles

173. Les activités de la Division des ressources et des transports consistent essentiellement à fournir un appui fonctionnel aux programmes de coopération technique et à d'autres activités opérationnelles. Environ 40 p. 100 de toutes les activités de coopération technique dont l'Organisation des Nations Unies est chargée relèvent du domaine de compétence de la Division. Celle-ci évalue les experts et leur fournit des services d'appui, supervise les programmes de bourses d'études, examine et évalue les activités sur le terrain et les rapports finaux, prépare les descriptions d'emploi et procède à l'évaluation des boursiers et de leurs rapports. La Division s'occupe également de l'évaluation technique des projets qui doivent être financés par le Programme alimentaire mondial et par le Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental. Pour s'acquitter de ces fonctions, le personnel de la Division est aidé par un nombre appréciable de conseillers techniques spéciaux, dont le coût est imputé sur le compte frais généraux du Fonds spécial et sur celui du Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental, ainsi que par un expert du dessalement dont les services sont financés par des fonds d'affectation spéciale fournis par un gouvernement intéressé. La Division bénéficie également des services de plusieurs conseillers interrégionaux spécialisés dans des domaines qui relèvent de sa compétence.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(1 203 400 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 037 100 dollars)

TABLEAU 3-A-24

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	—	1	5	7	11	11	9	44	3	23	26
1969.....	—	—	1	5	7	11	11	9	44	3	23	26

174. Aucune modification des effectifs n'est proposée pour 1970.

Article III. Autre personnel temporaire (166 300 dollars)

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (120 400 dollars)

iii) *Groupes spéciaux d'experts* ... (45 900 dollars)

a) Groupe spécial d'experts pour les levés hydrographiques et les cartes bathymétriques: composé de six membres qui doivent se réunir au Siège pendant 10 jours;

b) Groupe spécial d'experts des critères des Nations Unies en matière de prospection minière: composé de 12 membres qui doivent se réunir au Siège pendant 10 jours;

c) Groupe spécial d'experts des critères et méthodes pour l'évaluation économique des projets relatifs aux ressources hydrauliques: composé de cinq membres qui doivent se réunir au Siège pendant une semaine;

d) Groupe spécial d'experts de la programmation du développement des transports: composé de six membres qui doivent se réunir au Siège pendant deux semaines.

Division des finances publiques et des institutions financières

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-25

Eléments du programme	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
	A	C	CIR	SG	A	SG	A	C	CIR	SG	A	SG
Budget et comptabilité nationaux	12	2	—				18	5	—			
Fiscalité	31	10	—				26	8	—			
Crédit à l'exportation et institutions financières	24	—	—				33	7	—			
Investissements étrangers et transfert de connaissances techniques à l'échelon des entreprises [a]	18	6	—				24	10	—			
Appui aux programmes de coopération technique	24	—	18				16	—	18			
Elaboration et gestion du programme	18	—	—				12	—	—			
Participation à des réunions et service des séances	5	—	—				3	—	—			
TOTAUX	132	18	18	96 [b]	—	—	132	30	18	96 [b]	—	—

[a] En 1969, le coût de 12 mois supplémentaires de travail d'administrateur doit en principe être imputé sur les crédits correspondant aux postes vacants au tableau d'effectifs général et le coût de 50 mois supplémentaires de travail de consultant sera imputé sur les crédits revisés pour l'exercice 1969, aux fins de l'application de la résolution 33 (II) de la CNUCED et de la résolution 1311 (XLIV) du Conseil économique et social.

[b] Y compris 12 mois de travail représentant les services de secrétariat fournis aux conseillers interrégionaux.

PROGRAMME DE TRAVAIL

175. Le programme relatif aux questions fiscales et financières, dont la Division des finances publiques et des institutions financières est responsable quant au fond, se subdivise en trois grands sous-programmes: *a*) finances publiques, comprenant: i) budget et comptabilité nationaux, et ii) fiscalité; *b*) crédit à l'exportation et institutions financières; et *c*) investissements étrangers et transfert de connaissances techniques à l'échelon des entreprises. L'objectif principal de la Division est de faciliter l'adoption de mesures et la création d'institutions fiscales et financières dans les pays en voie de développement et de renforcer celles qui existent déjà. A cette fin, la Division s'attache essentiellement à fournir une assistance aux gouvernements en envoyant des missions sur place et en organisant des réunions de travail, des programmes de formation et d'autres activités opérationnelles aux niveaux régional et interrégional et en établissant des études, des rapports et des manuels à titre d'appui fonctionnel à ces activités.

Budget et comptabilité nationaux

176. En leur offrant une assistance technique directe et en organisant des réunions de travail régionales et interrégionales, la Division aide les gouvernements des Etats Membres à moderniser leur système budgétaire et de comptabilité.

177. La Division a préparé une documentation de fond sur les principaux problèmes qui intéressent les pays en voie de développement, à savoir la nomenclature budgétaire, l'établissement des budgets-programmes et des budgets de réalisation, l'établissement des budgets nationaux et la planification économique, la comptabilité publique et l'efficacité des dépenses publiques. Ces documents ont été examinés à l'occasion de neuf réunions de travail régionales consacrées aux questions budgétaires organisées avec la coopération des secrétariats des commissions économiques régionales et dans le cadre de deux réunions de travail interrégionales. Ils servent également à fournir un appui efficace aux activités d'assistance technique. A l'heure actuelle, la Division s'occupe de la revision du *Manuel de comptabilité publique* qui devrait être publié en 1969. Ce Manuel ainsi que d'autres études relatives à la mécanisation de la comptabilité publique et aux pratiques des entreprises publiques en matière de gestion financière, seront soumis à un cycle d'études interrégional sur la comptabilité publique et la gestion financière de l'Etat qui sera vraisemblablement organisé en 1969. Parmi les autres questions qui seront examinées en 1969 et 1970, on peut citer les problèmes que pose l'établissement de budgets pour plusieurs années et des travaux théoriques et pratiques plus poussés sur l'efficacité des dépenses publiques.

Fiscalité

178. Dans le domaine de la fiscalité, la Division s'intéresse surtout à la réforme fiscale en vue du développement économique, à l'harmonisation des régimes fiscaux dans le cadre de l'intégration économique et à l'imposition des bénéfices provenant du commerce international et des investissements étrangers.

179. La planification de la réforme fiscale dans les pays en voie de développement implique l'institutionalisation de la planification fiscale, la fixation d'objectifs globaux et l'étude des possibilités de les atteindre, le développement de la structure de l'impôt, l'établissement de bases d'imposition pour réaliser tout le potentiel fiscal et la mise au point de techniques de prévision des recettes. La Division entreprendra huit monographies en 1968-1969 et réunira ensuite un groupe d'experts sur la question en 1970. L'objectif est d'énoncer des principes directeurs pour la planification de la réforme fiscale et son institutionalisation dans les pays en voie de développement. Ce travail est entrepris en

consultation avec le Fonds monétaire international (FMI) et avec l'assistance des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth.

180. Dans le domaine de l'administration fiscale, la Division rédige des manuels sur les aspects proprement fiscaux, organisationnels et administratifs du régime des principaux impôts dans les pays en voie de développement. La Division a déjà mis au point des manuels sur le régime de l'impôt sur le revenu et de l'impôt foncier et vient d'entreprendre la rédaction de manuels sur le régime de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de la taxe à la valeur ajoutée. Ces manuels sont établis pour être utilisés à l'échelon national par les gouvernements et par les experts de l'assistance technique pour réorganiser certains services fiscaux et former le personnel des administrations fiscales. Ils servent également de documents de travail aux réunions de travail régionales organisées à l'intention des hauts fonctionnaires des administrations fiscales.

181. L'harmonisation des régimes fiscaux est l'une des étapes essentielles sur la voie de l'intégration économique. La Division fait des recherches axées sur la formulation de politiques fiscales et aide les pays soit directement, soit par l'intermédiaire du programme de coopération technique. La Division compte fournir son appui dans ce domaine, pour les questions de fond, aux pays des Antilles et d'autres régions en 1969 et 1970.

182. Parmi les tâches permanentes de la Division en ce qui concerne l'imposition des bénéfices provenant du commerce international et des investissements étrangers figurent l'établissement et la publication du recueil des conventions fiscales internationales. Un groupe spécial d'experts des conventions fiscales, dont la constitution a été autorisée par la résolution 1273 (XLIII) du Conseil économique et social, a été réuni en décembre 1968. Ce groupe d'experts a examiné les principes directeurs qui pourraient être adoptés pour la négociation de conventions fiscales mutuellement avantageuses entre pays développés et pays en voie de développement. La Division compte également poursuivre ses travaux sur l'imposition des bénéfices provenant du commerce international des pays en voie de développement.

Crédit à l'exportation et institutions financières

183. La Division publie des rapports d'ensemble sur le crédit à l'exportation et le financement du développement, qui donnent des informations sur les institutions qui financent et refinancent les crédits à l'exportation à moyen et à long terme, qu'il s'agisse des crédits-fournisseurs ou des crédits-acheteurs, et indiquent la procédure à suivre et les conditions auxquelles ces crédits sont financés et refinancés.

184. La Division fait aussi des études sur le crédit à l'exportation comme moyen de promouvoir les exportations des pays en voie de développement. Elle a fait une étude des systèmes nationaux d'assurance-crédit à l'exportation et de financement du crédit à l'exportation dans les pays en voie de développement qui sont dotés de tels systèmes et, en ce qui concerne les autres pays en voie de développement, une étude limitée des conditions dans lesquelles il serait possible d'instituer des systèmes nationaux, sous-régionaux ou régionaux d'assurance-crédit à l'exportation et de crédit à l'exportation. En application de la résolution 1358 (XLV) du Conseil économique et social, le Secrétaire général a réuni en mars 1969 une table ronde de représentants d'institutions internationales et d'organismes nationaux qui ont analysé et évalué le fonctionnement des systèmes actuels d'assurance-crédit à l'exportation et de financement du crédit à l'exportation, ont évalué les résultats d'une enquête internationale et formulé des propositions en vue de nouvelles mesures à prendre. Dans sa résolution 1358 (XLV), le Conseil a également invité le Secrétaire général à organiser des cycles d'études sur le crédit à l'exportation qui auront pour but d'aider les responsables des pays en voie de développement à passer en revue les problèmes et techniques du crédit à l'exportation comme moyen de promouvoir les exportations. On envisage de réunir en 1970 un cycle d'études interrégional sur ce sujet.

185. La Division aide les gouvernements à établir et faire fonctionner des banques de développement et d'autres institutions financières nationales, sous-régionales et régionales dont le rôle est de mobiliser l'épargne intérieure et extérieure. Elle est, pour les questions de fond, l'agent chargé de l'exécution en ce qui concerne la création du service de préinvestissement de la Banque africaine de développement et fournit également un appui à d'autres projets d'assistance technique intéressant le crédit et les banques commerciales et, avec la coopération du FMI, prête son appui à des projets touchant la gestion des banques centrales.

186. La Division étudie constamment le rôle que jouent les institutions financières nationales et internationales pour ce qui est de la mobilisation de l'épargne intérieure et extérieure aux fins d'investissement dans les pays en voie de développement. Elle fait actuellement une étude des types de financement qu'assurent ces institutions et des conditions de ce financement. La Division donnera son appui, pour les questions de fond, à une réunion régionale des banques nationales de développement qui sera organisée en 1969 par la Banque asiatique de développement.

Investissements étrangers et transfert de connaissances techniques à l'échelon de l'entreprise

187. A la suite de la publication d'un rapport d'ensemble sur *Les investissements étrangers dans les pays en voie de développement,* des consultations ont eu lieu entre les gouvernements et les institutions internationales au sujet de l'application éventuelle des recommandations spécifiques formulées dans le rapport en vue d'une action nationale et internationale, afin d'aider les gouvernements intéressés à prendre des mesures pour accroître le courant des investissements étrangers productifs. Les résultats de ces consultations ont été soumis à un groupe d'étude des investissements étrangers réuni en février 1969 qui a examiné les principaux problèmes qui se posent dans ce domaine en vue de dégager des bases de conciliation de façon à accélérer le flux des capitaux privés vers les pays en voie de développement.

188. La Division a entrepris dans certains pays une enquête systématique sur certaines industries pour étudier la nature et les modalités d'exécution des arrangements entre entreprises des pays développés et entreprises des pays en voie de développement aux termes desquels les premières transfèrent des techniques pratiques aux secondes. Cette étude sera suivie de la réunion d'un groupe d'experts en 1970. Ces travaux doivent permettre d'élaborer des directives pratiques à l'intention des gouvernements et des entreprises pour la formulation de politiques efficaces et d'arrangements institutionnels visant à augmenter l'apport de connais-

sances techniques étrangères aux pays en voie de développement. A cette fin également la Division fait une enquête sur les mesures propres à réduire le coût de l'acquisition de connaissances techniques étrangères pour les pays en voie de développement. En outre, la Division aide les gouvernements et groupes de gouvernements intéressés ainsi que les organisations intergouvernementales spécialisées à améliorer la législation relative aux brevets et législation connexe ainsi que la façon dont elle est appliquée et à créer des institutions plurinationales dans ce domaine ou à renforcer celles qui existent déjà.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(345 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (263 000 dollars)

TABLEAU 3-A-26

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	—	1	—	2	3	4	1	11	1	6	7
1969.....	—	—	1	—	1	4	4	1	11	—	7	7

189. Le Secrétaire général propose de reclasser le poste ci-après pour 1970:

Reclassement de poste

1 P-4 à P-5

Pour doter la Division d'un deuxième poste de P-5 afin que les chefs de ses deux sections principales — la section des finances publiques et la section de la politique et des institutions financières — puissent avoir un rang en rapport avec leurs fonctions et leurs responsabilités.

Article III. Autre personnel temporaire (82 100 dollars)

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... 36 100 dollars

iii) *Groupes spéciaux d'experts*..... 46 000 dollars

a) Groupe d'experts de la planification des réformes fiscales: 12 experts doivent se réunir au Siège pendant une semaine;

b) Groupe d'experts des transferts des connaissances techniques: 16 experts doivent se réunir au Siège pendant deux semaines.

Commissaire au développement social, à la population et à l'habitation

Cabinet du Commissaire

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(74 400 dollars)

Article premier. Postes permanents (74 400 dollars)

TABLEAU 3-A-27

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	1	—	—	—	1	—	—	2	1	1	2
1969.....	—	1	—	—	—	1	—	—	2	1	1	2

Division du développement social

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-28

Eléments du programme	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires c		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires c	
	A	C	CIR	SG	A	SG	A	C	CIR	SG	A	SG
Politique, planification et administration sociales	221 a	53	—		64		228 a	59	—		60	
Réformes sociales et changements institutionnels	16	4	—		—		28	6	—		—	
Ressources humaines et participation de la population aux tâches du développement	70	18	—		—		53	—	—		—	
Appui apporté aux opérations de coopération technique et autres activités opérationnelles	181	—	36		—		188	—	36		—	
Elaboration et administration du programme y compris sa coordination avec ceux d'autres organisations	112	—	—		—		115	—	—		—	
TOTAUX	600 a	75	36	348 b	64	72	612 a	65	36	360 b	60	72

a Y compris 24 mois de travail dont le coût est imputé sur le crédit inscrit au chapitre 2 pour le quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

b Y compris 12 mois de travail dont le coût est imputé sur le chapitre 2, comme dans le cas indiqué dans la note a, et 12 mois de travail représentant les services de secrétariat fournis aux conseillers interrégionaux.

c Besoins couverts à l'aide d'une contribution du Gouvernement suédois dans le cadre d'arrangements relatifs à un fonds d'affectation spéciale.

PROGRAMME DE TRAVAIL

190. Les activités de la Division du développement social ont été progressivement adaptées aux objectifs de l'action internationale concertée dans le domaine social, objectifs définis dans la résolution 1139 (XLI) adoptée le 29 juillet 1966 par le Conseil économique et social. Cette réorientation, qui en était alors à son premier stade, ressortait clairement du passage pertinent du projet de budget pour 1969. Les propositions pour 1970 s'inscrivent dans le cadre d'un nouveau programme de travail à long terme pour la période 1969-1973 établi par le Secrétaire général conformément à la résolution 1264 (XLIII) du Conseil relative à l'application des recommandations du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Ultérieurement, ce nouveau programme de travail à long terme a été approuvé par la Commission du développement social à sa vingtième session, en mars 1969. Aux termes de ce programme, les activités de la Division sont maintenant axées sur les tâches prévues pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. En conséquence, la Division accordera en 1970 une attention particulière aux travaux concernant les aspects sociaux du développement global et, comme le Comité du programme et de la coordination l'a recommandé dans son rapport sur sa deuxième session (E/4493/Rev.1), aux problèmes généraux du développement dans le domaine social, notamment en ce qui concerne les ressources humaines. En même temps, dans les secteurs plus spécialisés, tels que la protection sociale ou la prévention du crime et de la délinquance et la lutte menée dans ces deux domaines, les activités de la Division sont rattachées de plus en plus étroitement aux objectifs du développement global et aux priorités des pays en voie de développement à cet égard. Par suite de cette orientation générale de toutes les activités de la Division du développement social, les besoins en personnel exprimés en mois de travail sont regroupés en quatre catégories principales au lieu des sept catégories énumérées dans les projets de budget pour 1968 et 1969.

Politique, planification et administration sociales

191. L'une des fonctions principales de la Division consiste à fournir aux organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies les données voulues concernant l'évolution sociale dans le monde, dans les régions et par secteur. Le *Rapport sur la situation sociale dans le monde en 1970* sera achevé en 1970 et les travaux relatifs au *Rapport de 1973* seront entrepris à la fin de 1970. L'édition de 1970 de la *Revue internationale du développement social*, publication annuelle destinée aux dirigeants et aux planificateurs des divers pays, sera consacrée à un certain nombre de problèmes importants relatifs au développement qui présentent un intérêt particulier au début de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

192. Les activités de la Division dans le domaine de la planification sociale dans les pays en voie de développement visent à aider systématiquement les gouvernements intéressés à adopter une conception socio-économique intégrée de la planification nationale. En 1970, la Division poursuivra la mise au point des méthodes et des techniques de planification sociale intersectorielle d'une part, d'établissement des rapports et d'évaluation des résultats d'autre part. Elle consacrera une part importante de ses efforts à la formation de planificateurs du développement social dont les services seront requis pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Elle organisera en 1969 et poursuivra en 1970 et 1971 une série de cours de formation pratique dans ce domaine, financés par prélèvement sur un fonds d'affectation spéciale alimenté par la Suède,

et mettra au point toute la documentation nécessaire à cet effet. Les travaux relatifs à la distribution du revenu seront intensifiés, essentiellement grâce à des fonds d'affectation spéciale.

193. Le programme de travail relatif aux aspects sociaux de l'industrialisation conçu en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), vise à appliquer aux programmes d'industrialisation des notions relevant de la planification et de la politique sociales. En 1970, la Division fera des études et fournira des services consultatifs sur les conditions préalables et les conséquences de l'industrialisation sur le plan social, et elle achèvera également la rédaction d'un rapport sur la protection sociale en milieu industriel. Les problèmes de l'urbanisation feront l'objet d'une attention accrue. Dans un premier stade, la Division fera en 1970 des études comparatives des politiques adoptées et des mesures prises pour faciliter l'adaptation sociale aux modifications du contexte urbain dans les pays en voie de développement, en examinant notamment dans quelle mesure il est fait appel au développement communautaire urbain.

194. En ce qui concerne le développement des régions rurales, la Division accorde un rang élevé de priorité à l'aide pratique à fournir aux gouvernements pour la mise au point de vastes projets pluridisciplinaires, en s'intéressant tout particulièrement aux aspects humains et institutionnels. La Division achèvera en 1970 une étude qui vise à donner aux gouvernements des pays en voie de développement des directives pratiques pour la mise au point de ces projets. Ces activités ont été conçues pour permettre à la Division du développement social de contribuer efficacement à l'action commune entreprise par plusieurs organisations pour aider les gouvernements à relever le niveau de la productivité et le niveau de vie dans les régions rurales. L'aspect le plus marquant des activités de la Division dans le domaine du développement et de la planification à l'échelon régional est la création d'un certain nombre de centres de recherche et de formation financés par le PNUD pour faire face aux besoins des pays en voie de développement. En 1969, la Division achèvera un rapport préliminaire sur les aspects institutionnels du développement régional et le Comité consultatif d'experts en ce domaine tiendra sa deuxième réunion en 1970.

195. Dans le domaine de la protection sociale, la Division concentrera son activité, au cours des années à venir, sur la mise en œuvre des recommandations de la Conférence des ministres chargés de la protection sociale qui s'est tenue en 1968. A cette fin, elle entreprendra des activités opérationnelles et fera des études sur la planification, la gestion et la formation dans le domaine de la protection sociale et organisera des réunions régionales d'experts chargés de formuler les normes de protection sociale applicables sur le plan régional. En 1970, la Division organisera, en coopération avec l'UNESCO, un cycle d'étude interrégional sur les possibilités d'enseignement offertes aux enfants physiquement et mentalement handicapés qui sera financé par des contributions spéciales versées au PNUD par le Danemark. En 1969, elle organisera également un stage de formation à l'intention des moniteurs se spécialisant dans le domaine de l'utilisation des prothèses, stage qui sera financé par des contributions spéciales versées au PNUD par le Danemark. Ce stage sera suivi en 1970 et 1971 de divers stages de formation à l'intention de personnel et de moniteurs des pays en voie de développement spécialisés dans d'autres techniques de réadaptation.

196. En ce qui concerne la prévention du crime et de la délinquance et la lutte à mener dans ces deux domaines (défense sociale), la Division concentrera ses efforts sur la mise au point de mesures et de méthodes susceptibles d'aider les gouvernements à mettre leurs programmes de défense sociale en rapport avec les objectifs et les priorités de développement global dans les pays en voie de développement. En 1969, la Division organisera une réunion d'experts chargés de donner leur avis sur les méthodes à appliquer pour la planification de la défense sociale. En 1969 et 1970, elle fera sur cette question des études portant sur divers pays et entreprendra des travaux relatifs à l'analyse du rapport coût-rendement aux fins de la planification. Le quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants se tiendra en août 1970 au Japon. Les travaux préparatoires en 1969 comprendront l'organisation de trois réunions régionales et la mise au point définitive de la documentation destinée au Congrès. Le Comité consultatif permanent en la matière doit également se réunir en 1970 pour collaborer aux travaux préparatoires. Une des activités permanentes de la Division est la publication de la *Revue internationale de politique criminelle* qui paraît chaque année et traitera en 1970 des questions relatives au Congrès.

Réforme sociale et changements institutionnels

197. Dans ce domaine, la Division étudie surtout les aspects sociaux de la réforme agraire. Le *Cinquième rapport sur les progrès de la réforme agraire,* établi en collaboration avec les institutions spécialisées, paraîtra en 1969. La Division entreprendra en 1970 la rédaction du *Sixième rapport* dont la parution est prévue pour le début de 1973. En même temps, la Division commencera à évaluer les résultats des programmes de réforme agraire en fonction des objectifs sociaux qu'ils doivent permettre d'atteindre. A cette fin, la Division entreprendra en 1970 des études relatives aux répercussions de la réforme agraire sur la redistribution du revenu et de la fortune et aux services sociaux institués à l'appui de la réforme agraire. Elle commencera à étudier en 1970 le rôle des organisations paysannes dans la réforme agraire et la formation de personnel, pour les programmes de réforme agraire, dans le cadre du développement communautaire.

198. Outre ces travaux sur la réforme agraire, la Division commencera, en collaboration avec la Division de l'administration publique, des études sur la contribution que le développement communautaire peut apporter aux réformes d'ordre civique et administratif. Les travaux de la Division concernant la planification de la famille, poursuivis en coopération avec la Division de la population, consistent en une étude des aspects sociaux des politiques de planification de la famille, qui doit être terminée en 1970, et l'octroi d'une aide pour la formation du personnel de protection sociale dont les services sont requis dans ce domaine. La formation du personnel de protection sociale sera financée à l'aide de ressources extra-budgétaires.

Ressources humaines et participation de la population aux tâches du développement

199. Le Conseil économique et social a souligné l'importance que revêtait pour la deuxième Décennie des

Nations Unies pour le développement une mobilisation et une utilisation totale des ressources humaines et sur l'intérêt qu'il y avait à assurer la participation populaire la plus large aux tâches de développement. Les activités de la Division visent surtout à donner des directives pour une action internationale concertée en ce domaine. Son rôle à cet égard consistera à mettre au point des projets pilotes intéressant plusieurs secteurs dans le cadre de l'effort régional de développement dans les zones rurales et à faire des études sur la planification des ressources humaines dans tous les secteurs. Les activités ayant trait à la jeunesse tendent à apporter une aide aux gouvernements pour la mise au point de mesures et de programmes efficaces permettant de répondre aux besoins de la jeunesse et d'obtenir sa participation au développement économique et social. Un rapport sur cette question a été présenté à la Commission du développement social en 1969. En 1970, la Division organisera, en coopération avec les institutions spécialisées, une réunion interrégionale consacrée à la participation de la jeunesse à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement; elle réunira également, en 1969, un cycle d'études régional relatif à la formation des animateurs de mouvements de jeunesse, tant professionnels que bénévoles. Elle commencera aussi en 1970 à préparer une réunion interrégionale d'experts sur le rôle de la femme dans le développement économique et social qui doit se tenir en 1971. La Division entreprendra en 1970 une étude sur la participation du public aux programmes de prévention du crime et de la délinquance.

Appui apporté aux opérations de coopération technique et autres activités opérationnelles

200. Dans son programme de travail, la Division compte beaucoup sur les activités opérationnelles comme principal moyen de fournir une aide pratique aux gouvernements dans le domaine du développement social. C'est pourquoi elle s'efforce de rattacher le plus étroitement possible ses études et rapports à la recherche de solutions concrètes aux problèmes de développement qui se posent à l'échelon national et de s'occuper d'un nombre croissant de projets opérationnels dans chacun de ses principaux secteurs d'activité. Une bonne partie des travaux de la Division consiste à fournir un appui, pour les questions de fond, aux experts, aux cycles d'études et aux stages de formation et à faire participer son personnel aux missions de coopération technique ayant trait à la planification et à la programmation. Il est probable que ce dernier type d'activité sera intensifié en 1970 et les années suivantes, vu que l'on tend à renforcer les effectifs des missions pluridisciplinaires et qu'il est nécessaire de faire participer à la planification et à l'évaluation des projets économiques et techniques un personnel expérimenté spécialiste du développement social. Il s'ensuit que les administrateurs de la Division auront de nouvelles tâches à remplir, qui absorberont une part importante des ressources en personnel exprimées en mois de travail dont la Division dispose chaque année. En outre, aux termes de la résolution 731 H (XXVIII) du Conseil économique et social, la Division du développement social est chargée de fournir à titre gratuit les services techniques nécessaires à la réalisation et à l'évaluation des projets intéressant la protection de la famille, de la jeunesse et de l'enfance pour lesquels les gouvernements demandent l'aide matérielle du FISE. La Division participe également au Programme alimentaire mondial en évaluant et préparant les projets à caractère social bénéficiant d'une aide alimentaire. En 1969, la valeur de l'aide alimentaire accordée dans le cadre de ces projets dans le domaine social atteignait approximativement 60 millions de dollars, chiffre qui augmentera vraisemblablement dans des proportions importantes en 1970.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(1 234 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 110 900 dollars)

TABLEAU 3-A-29

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	—	1	2	8	19	12	7	49	1	27	28
1969.....	—	—	1	2	8	18	12	7	48	1	26	27

201. Il n'est demandé aucun poste nouveau. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V.

Article III. Autre personnel temporaire (112 200 dollars)

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (78 200 dollars)

iii) *Groupes spéciaux d'experts* .. (34 000 dollars)

a) Comité consultatif d'experts en matière de développement régional: 10 participants doivent se réunir au Siège pendant deux semaines;

b) Comité consultatif d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants: 10 participants doivent se réunir au Siège pendant deux semaines.

Article V. Besoins provisoires en personnel (11 000 dollars)

1 P-4, 1 SG

Pour renforcer les effectifs de la Division afin qu'elle puisse s'acquitter de ses tâches dans le domaine de la politique et de la planification sociales.

Division de la population

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-30

Eléments du programme	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
	A	C	CIR	SG	A	SG	A	C	CIR	SG	A	SG
Fécondité et planification de la famille	26	4	—	—	—	—	40	14	—	—	—	—
Mortalité et morbidité	12	—	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—
Migration interne et urbanisation	26	4	—	—	—	—	23	—	—	—	—	—
Aspects démographiques du développement économique et social	26	22	—	—	—	—	17	16	—	—	—	—
Estimations et projections	57	2	—	—	—	—	52	—	—	—	—	—
Appui aux programmes de coopération technique	54	—	6	—	162	—	53	—	12	—	174	—
Elaboration et administration du programme	55	—	6	—	6	—	76	—	—	—	6	—
Participation aux réunions et fourniture des services y relatifs	56	8	—	—	—	—	33	3	—	—	—	—
TOTAUX	312	40	12	216	168 [a]	36 [b]	324	33	12	240	180 [a]	36 [b]

[a] Y compris les mois de travail de 10 fonctionnaires chargés des programmes démographiques, en poste hors du Siège, à raison de 12 mois de travail chacun; les autres mois de travail sont ceux des fonctionnaires du Siège dont le coût est imputé sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités démographiques.

[b] Financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités démographiques.

PROGRAMME DE TRAVAIL

202. Le programme de travail de la Division de la population pour 1969 et 1970, décrit ci-après, découle des programmes de travail de deux ans et de cinq ans approuvés par la Commission de la population à sa quatorzième session, en octobre-novembre 1967, dont les éléments sont regroupés par grands domaines d'activités, les besoins estimatifs en personnel étant indiqués à la suite. Les activités opérationnelles élargies qui doivent être entreprises par les organismes des Nations Unies dans le domaine de la population, avec l'appui financier du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités démographiques, sont mentionnées dans le programme de travail de la Division dans la mesure où elles doivent être exécutées par le personnel du Siège et par le réseau de fonctionnaires chargés des programmes démographiques (voir par. 209 ci-après).

Fécondité et planification de la famille

203. Le programme de travail à long terme dans le domaine de la population porte notamment sur l'élargissement et l'intensification des activités de recherche relatives à la fécondité humaine, à ses variations et aux facteurs qui agissent sur elle, en particulier dans les pays en voie de développement. En 1970, la Division poursuivra l'étude sur la fécondité différentielle dans les pays développés et les pays en voie de développement et entreprendra une étude sur l'incidence des programmes de planification de la famille sur l'évolution de la fécondité; elle envisage également de faire une étude sur les rapports entre la mortalité infantile et les taux de fécondité. L'établissement de résumés non techniques des études sur: i) les taux, les tendances et les variations de la fécondité et les facteurs qui agissent sur eux; et ii) les mesures, les politiques et les programmes affectant la fécondité, qui était prévu pour 1969, a été différé jusqu'en 1970. La Division sera appelée à fournir un appui technique, en 1970, à un cycle d'études interrégional sur les programmes d'action démographique et à une réunion technique sur les méthodes d'analyse des données provenant d'études sur la fécondité, organisée à l'intention des pays en voie de développement.

Mortalité et morbidité

204. Les travaux dans ce domaine seront intensifiés en 1969 et en 1970, suivant les recommandations formulées lors de la réunion conjointe ONU/OMS sur les programmes d'analyse des tendances et des taux de mortalité, qui a eu lieu en octobre 1968. En 1970, la Division terminera l'étude des taux et des tendances de la mortalité infantile et juvénile, entreprise en 1969, et commencera à travailler à une enquête mondiale sur les taux et les tendances de la mortalité.

Migration interne et urbanisation

205. L'activité intense déployée ces dernières années dans le domaine de l'urbanisation commencera à se ralentir en 1969 et 1970. La Division poursuivra l'étude sur les caractéristiques de la population urbaine et rurale, suivant le sexe, l'âge et la situation matrimoniale. En 1970, elle poursuivra l'établissement du manuel des méthodes de projection des populations urbaine et rurale.

Aspects démographiques du développement économique et social

206. Une réunion du Comité spécial d'experts des programmes intéressant les aspects démographiques du développement social a eu lieu en avril 1969 et la Division entreprendra en 1970 une étude des aspects

démographiques du développement social, compte tenu des recommandations du Comité spécial. En 1970, le Comité spécial d'experts des programmes intéressant les aspects démographiques du développement économique tiendra une réunion, de même qu'un groupe de travail technique sur les aspects démographiques de la main-d'œuvre, dont la réunion était prévue pour 1969.

Estimations et projections

207. Ce secteur d'activités absorbe une grande partie des efforts de la Division et porte sur les estimations et les projections dont ont besoin non seulement la Division elle-même mais aussi d'autres services de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, notamment en ce qui concerne la Décennie du développement et la mise en valeur des ressources humaines, domaine qui retient de plus en plus l'attention. Les projets qui seront poursuivis en 1969/1970 portent notamment sur l'évaluation et la préparation d'estimations des données concernant la structure par âge et par sexe de la population, ainsi que la fécondité, la mortalité et les migrations internationales ; les travaux sur les projections du nombre total de ménages pour l'ensemble du monde et pour les régions, seront achevés en 1970. En 1970 également, la Division préparera un rapport sur les projections revisées, jusqu'en 1985, par année d'âge et par sexe, pour l'ensemble du monde et pour les régions et les pays qui ne possèdent pas de telles projections. En 1970, la Division entreprendra une réévaluation des méthodes de projections démographiques.

Appui aux programmes de coopération technique

208. Il est quelque peu arbitraire de séparer les activités entreprises par la Division pour établir différentes études de celles qui consistent pour elle à apporter son appui aux programmes de coopération technique. En effet, bon nombre des travaux de fond effectués dans les domaines d'étude susmentionnés ont un rapport avec l'appui apporté aux activités de coopération technique et autres activités opérationnelles, en ce sens que ces études constituent le cadre dans lequel sont conçues de nombreuses activités techniques dans le domaine de la population. En outre, un grand nombre des études entreprises constituent la documentation soumise aux comités techniques, aux groupes spéciaux et aux cycles d'études organisés sous les auspices des Nations Unies.

209. Dans le cadre de l'appui qu'elle apporte aux activités de coopération technique, la Division de la population s'occupe de la programmation et de la coordination des projets régionaux et des projets par pays, dans le domaine de la population, et des projets démographiques entrepris en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Elle coordonne également les travaux des organismes démographiques régionaux et les activités réalisées dans le cadre des programmes de coopération technique. Ce rôle d'agent de coordination se développera vraisemblablement à mesure que les activités financées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités démographiques s'élargiront. Cette expansion des activités sera assurée avec le concours d'un réseau de fonctionnaires chargés des programmes démographiques en poste dans différentes régions du monde. Ces fonctionnaires, dont les activités seront financées par le Fonds pour les activités démographiques, seront chargés d'aider les gouvernements à identifier les secteurs critiques dans lesquels la situation pourrait être améliorée grâce à une assistance de coopération technique à l'échelon national et d'aider les gouvernements à préparer des demandes de projet, qui seront soumises à l'ONU et au Programme des Nations Unies pour le développement.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1970

(702 900 dollars)

Article premier. Postes permanents (627 900 dollars)

TABLEAU 3-A-31

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	—	1	1	5	8	8	4	27	2	18	20
1969.....	—	—	1	1	5	7	8	4	26	2	16	18

210. Il n'est demandé aucun poste nouveau. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V.

Article III. Autre personnel temporaire (60 200 dollars)

i) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (39 700 dollars)

ii) *Groupes spéciaux d'experts* .... (20 500 dollars)

Comité spécial d'experts chargé des programmes relatifs aux aspects démographiques du développement social : 17 membres qui doivent se réunir à Genève pendant huit jours.

Article V. Besoins provisoires en personnel (14 800 dollars)

1 P-4, 2 SG

L'élargissement du programme démographique de l'Organisation des Nations Unies a été recommandé par la Commission de la population et approuvé par le Conseil économique et social en 1965 [résolution 1084 (XXXIX) du Conseil]. Les ressources supplémentaires permettraient de porter l'effectif des services organiques de la Division au niveau recommandé en 1965 et les nouveaux postes d'agent des services généraux permettraient aux administrateurs de la Division de disposer de l'appui des secrétaires et commis nécessaires.

Centre de l'habitation, de la construction et de la planification

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-32

Eléments du programme	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
	A	C	CIR	SG	A	SG	A	C	CIR	SG	A	SG
Logement et installations collectives ..	55	18	—		—		81	36	—		—	
Matériaux et techniques de construction	24	6	—		—		36	6	—		—	
Urbanisme et planification régionale ..	34	8	—		—		32	8	—		—	
Documentation et information	33	4	—		—		27	4	—		—	
Projets spéciaux	50	19	—		—		56	6	—		—	
Soutien des activités de coopération technique et autres activités opérationnelles	86	—	42		36		86	—	42		36	
Elaboration et administration du programme	30	—	—		—		30	—	—		—	
TOTAUX	312	55	42	228 [a]	36 [b]	24 [c]	348	60	42	228 [d]	36 [b]	24 [c]

[a] Y compris 12 mois de travail représentant les services de secrétariat fournis aux conseillers interrégionaux et 24 mois de travail dont le coût est imputé sur les crédits correspondant aux postes vacants au tableau d'effectif général.
[b] Conseillers techniques spéciaux dont le coût est imputé sur le compte frais généraux du Fonds spécial.
[c] Imputés sur le compte frais généraux du Fonds spécial.
[d] Y compris 12 mois de travail représentant les services de secrétariat fournis aux conseillers interrégionaux.

PROGRAMME DE TRAVAIL

211. L'objectif du Centre de l'habitation, de la construction et de la planification est d'améliorer le milieu physique dans lequel vit l'homme afin d'atteindre les objectifs sociaux et culturels de la société. Le Centre s'attache essentiellement aux questions suivantes: développement et expansion des organisations, des capitaux et du personnel spécialisé qui concourent à la réalisation des programmes d'habitation, de construction et de planification dans chacun des pays; élaboration d'idées, de programmes et de méthodes; rassemblement, classement et diffusion d'informations; formulation de plans locaux, régionaux, nationaux et internationaux d'aménagement du territoire; et formulation de principes directeurs du développement urbain et régional.

212. Pour atteindre ces objectifs, le Centre utilise notamment les moyens suivants: coopération technique et projets pilotes; documentation de recherche; publication d'études et d'autres informations; réunions internationales, voyages d'études et programmes de formation; encouragement de la coopération internationale et mobilisation des ressources; mise au point de politiques et de stratégies efficaces dans le domaine de l'habitation et du développement urbain et régional; et coordination des activités mondiales dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification.

213. Le programme de travail du Centre de l'habitation, de la construction et de la planification pour la période 1967-1970 a été fixé par le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification à sa cinquième session, tenue en 1967. Il se divise en trois parties: catégorie I (projets à haute priorité), catégorie II (projets à entreprendre lorsque le Centre disposera des ressources nécessaires) et cycles d'études, voyages d'études, etc. Les trois projets suivants ont été classés dans la catégorie II: i) aspects sociaux de l'habitation et de l'urbanisation; ii) architecture des habitations à bon marché et installations collectives; et iii) industrialisation de la construction. A sa quarante-quatrième session, le Conseil économique et social a décidé de faire passer ces trois projets de la catégorie II à la catégorie I, et la répartition du personnel affecté aux autres parties du programme de travail a dû être modifiée en conséquence.

214. Le programme de travail est présenté ci-dessous d'après les principaux domaines d'activités du Centre. Il convient de noter qu'une grande partie du personnel disponible est consacrée aux projets d'action concrète consistant à fournir une assistance et des conseils techniques aux pays en voie de développement en ce sens que les activités du Centre qui concernent la recherche et les échanges d'informations, la préparation d'études et l'organisation de cycles d'études sont destinées à aider les gouvernements à trouver des moyens pratiques de résoudre leurs problèmes réels, plutôt qu'à envisager des questions théoriques.

215. En 1969 et 1970, le Centre s'occupera: i) des préparatifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement; ii) du Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement en ce qui concerne l'habitation, la construction et la planification et notamment de la préparation d'études sur des sujets tels que l'industrialisation de la construction, les matériaux locaux de construction, les toits de logements tropicaux et l'urbanisme; et iii) de la Conférence sur le milieu humain, et plus particulièrement de ses aspects relatifs à la planification régionale et à l'urbanisation.

Logement et installations collectives

216. Les activités du Centre dans ce domaine comprennent la fourniture de conseils et d'assistance en ce

qui concerne la politique et la programmation en matière de logement, les aspects sociaux du logement, les méthodes d'établissement et de mise en œuvre des programmes visant à fournir des habitations à bon marché — y compris ceux concernant les colonies de squatters et les zones rurales — et les incidences financières, administratives et juridiques des programmes de logement et des programmes connexes.

217. En 1969 et 1970 le Centre poursuivra, en collaboration avec les commissions économiques régionales, des études régionales sur les politiques et règlements actuels, les méthodes de programmation et les besoins institutionnels en matière de logement, de construction et de planification. Ces études devraient aboutir en 1970 et 1971 à une série de réunions régionales destinées à aider les gouvernements à formuler des politiques et programmes en matière d'habitation, de construction et de planification et à prendre des mesures pour les appliquer. On prépare une publication qui portera sur les notions fondamentales de gestion du logement et qui sera conçue pour aider les gouvernements à entretenir les ensembles résidentiels et pour faire connaître aux locataires et aux propriétaires ce qu'il faut savoir sur le logement pour familles à faible revenu.

218. Dans le domaine du financement de l'habitation et de l'aménagement des zones urbaines, un groupe de travail commun de l'ONU et du PNUD (Joint UN/UNDP Task Force) a été créé et examine actuellement les propositions élaborées conformément à la résolution 1170 (XLI) du Conseil économique et social. Le troisième d'une série de groupes consultatifs sur le financement du logement, dont la réunion avait été différée en 1968, s'est réuni au début de l'année 1969. Ce groupe a examiné la situation en matière de financement du logement dans les pays de l'Europe orientale, en vue de déterminer comment ces pays pourraient contribuer à l'assistance internationale aux pays en voie de développement. De plus, un groupe d'experts se réunira plus tard dans l'année en vue d'évaluer les recommandations du Groupe de travail et des trois groupes consultatifs. Sur la base de ces réunions et d'autres consultations, un rapport général sur le financement du logement sera établi au cours de 1969, et comprendra des propositions précises concernant un programme des Nations Unies destiné à aider les pays en voie de développement à mobiliser des capitaux pour les investir dans l'habitation et le développement urbain. Un cycle d'études distinct sera organisé en 1970, en collaboration avec le Gouvernement danois et les commissions économiques régionales, sur les critères économiques et financiers permettant d'établir des politiques et de fixer des priorités d'investissement dans l'habitation et le développement urbain. C'est là un des principaux obstacles auxquels se heurtent les pays en voie de développement qui doivent faire face à une urbanisation rapide.

219. Le Centre s'intéresse également à des problèmes tels que l'augmentation du nombre des bidonvilles, les colonies de squatters et le logement rural. A propos de cette dernière question, un rapport est en cours d'exécution sur les conditions d'habitation dans les zones rurales des diverses régions du monde, et c'est la première étude de ce genre sur ce sujet. Ce rapport est une conséquence directe des recommandations du cycle d'études interrégional sur l'habitation rurale qui s'est tenu en 1967 au Venezuela (là encore il s'agissait de la première réunion internationale sur ce sujet). En ce qui concerne les bidonvilles et les colonies de squatters, des projets sont en cours d'exécution dans divers pays en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, et ils sont destinés à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines et rurales. En même temps, les techniques permettant d'améliorer les zones marginales seront étudiées lors d'une réunion qui se tiendra en 1970 en Amérique latine; le pays hôte fera une démonstration des moyens et méthodes pratiques employés pour améliorer les colonies de squatters. Dans le domaine de l'architecture des habitations à bon marché, une étude sur les rapports entre le climat et l'architecture, effectuée en 1968, sera publiée en 1969. De plus, l'Union internationale des architectes a accepté d'exécuter en 1969 et 1970 une enquête sur les idées les plus utiles en matière d'architecture de logements à bon marché. Cette étude et cette enquête faisaient partie d'un programme antérieur dans ce domaine, avant que de nouvelles priorités ne soient établies en 1967 par le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification.

Architecture, matériaux et techniques de construction

220. Le Centre s'occupe surtout de rassembler et de diffuser des connaissances concernant la construction et l'établissement de plans de bâtiments; de faire des travaux de recherche sur l'établissement de plans, les matériaux et les techniques de construction; d'encourager l'amélioration des techniques et des matériaux de construction; et d'entreprendre des activités de recherche sur des problèmes régionaux de construction liés aux catastrophes naturelles. En 1969, des études seront effectuées sur l'utilisation du bambou et du chaume dans la construction de logements, l'utilisation d'éléments de maçonnerie préfabriqués dans la construction de locaux d'habitation, et l'organisation des opérations de construction en Asie et en Extrême-Orient. Un cycle d'études sur les opérations de construction dans les logements à bon marché est envisagé pour 1970.

221. A la suite du changement de catégorie du projet "industrialisation de la construction" décidé par le Conseil économique et social à sa quarante-quatrième session, des études commenceront en 1969 sur la préfabrication de portes et de fenêtres en bois. Une étude sur les utilisations pratiques des outils de construction en vue d'augmenter la productivité du bâtiment sera également entreprise au cours de l'année 1969. En 1970, le Centre entreprendra les études suivantes: i) étude comparative de la construction de toits; ii) techniques de construction dans les régions victimes de tremblements de terre et de cyclones; iii) situation actuelle et tendances de la construction en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.

Urbanisme et planification régionale

222. Le programme du Centre vise à aider les gouvernements des pays en voie de développement à améliorer les institutions nationales, régionales et locales et à mettre au point des méthodes permettant de résoudre les problèmes du développement économique et social qui tiennent à la localisation, et plus particulièrement les aspects de l'urbanisme et de la planification régionale relatifs à la planification physique. Afin de faire face aux problèmes que pose l'expansion de plus en plus rapide des zones urbaines, on accordera une attention toute particulière, en 1969 et 1970, aux problèmes de milieu que pose l'urbanisation. On insistera également sur le cadre juridique nécessaire pour entreprendre la

planification physique, la formulation de programmes de formation et l'encouragement de la recherche en matière de planification physique. Dans ce contexte, un cycle d'études interrégional sur la planification physique appliquée à l'aménagement urbain, régional et national se tiendra en Roumanie en 1969, et l'on prévoit un programme de cycles d'études régionaux sur l'aménagement des villes et des métropoles, qui insistera plus particulièrement sur l'établissement de la base statistique indispensable en collaboration avec le Bureau de statistique et les commissions économiques régionales.

223. Au cours de cette période, on poursuivra l'étude des politiques suivies en matière d'aménagement urbain et d'utilisation des terres, à laquelle les commissions économiques régionales participent. Basée sur des enquêtes détaillées effectuées dans un certain nombre de pays de chaque région, l'étude permettra de réaliser un rapport général d'intérêt mondial. Une étude portant sur la région latino-américaine a été effectuée en 1968 et une étude analogue sur les pays d'Afrique sera bientôt terminée. Au cours des années 1969 et 1970, le Centre s'intéressera également à des études sur l'Asie, l'Europe et le Moyen-Orient en collaboration avec les commissions économiques respectives et le Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth. De plus, en collaboration avec la Division des ressources et des transports, une étude sur les transports urbains sera entreprise dans le cadre général de l'amélioration du milieu urbain dans les pays en voie de développement.

Rapports, documentation et information

224. Les activités du Centre dans ce domaine comprennent le rassemblement, l'évaluation, le classement et la diffusion systématiques de données et d'une documentation de base. En outre, une documentation relative aux questions de formation et d'information est fournie au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, aux groupes d'études qui peuvent être constitués, et aux institutions, organismes et particuliers qui en font la demande. Parmi les autres activités entreprises dans ce domaine, on peut citer la coordination et la coopération avec d'autres organisations et institutions ayant des intérêts analogues, et la fourniture de conseils et d'assistance pour la recherche, l'information et la documentation dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification.

225. Une étude sur la formation de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification, portant plus particulièrement sur les besoins et les méthodes, a été entreprise par l'Organisation internationale du Travail en collaboration avec le Centre et elle sera terminée en 1969.

226. Un rapport sur la coopération internationale dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification, qui contient un exposé complet et systématique des programmes existants et indique l'assistance fournie par les institutions qui financent des activités dans ce domaine ainsi que le montant de leurs dépenses, sera effectué en 1969 et sera soumis à la sixième session du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification. Ce rapport, qui fait partie des projets à haute priorité exigeant une attention constante dans le programme de travail du Centre, sera rédigé tous les deux ans en vue d'aider le Comité à effectuer son examen bisannuel des politiques et des pratiques suivies dans l'assistance internationale dans ce domaine.

227. La coopération avec l'Organisation internationale du Travail se poursuivra en 1969 et 1970 afin que l'étude envisagée sur l'habitation — qui paraîtra en 1970 — bénéficie à toutes les parties intéressées.

228. Au cours de 1969, on commencera à rassembler et à évaluer des données qui serviront à rédiger l'*Etude mondiale sur l'habitation*; cette étude, qui sera publiée en 1973, sera la première d'une série d'enquêtes quinquennales de nature analytique et comparative sur l'habitation publiée conformément à la résolution 1299 (XLIV) du Conseil.

Projets spéciaux

229. Par sa résolution 1300 (XLIV), le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de recueillir l'avis des Etats Membres sur une campagne éventuelle destinée à appeler l'attention du monde sur les problèmes du logement et sur leur disposition à mettre en application les programmes pratiques propres à en assurer l'exécution. D'après cette résolution, cette campagne comprendrait un programme d'information du grand public, des conférences régionales, de préférence au niveau ministériel, et peut-être la proclamation d'une année internationale de l'habitation et du développement urbain et rural dans le courant de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. En 1969, un rapport a été préparé à l'intention du Groupe de travail de l'habitation et de l'urbanisme du Comité administratif de coordination (CAC), étant donné que dans la résolution 1300 (XLIV) le Conseil demandait que l'on prenne l'avis du CAC. Plus tard au cours de l'année 1969, un rapport sera présenté au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, qui comprendra l'avis des Etats Membres sur ces propositions, ainsi que les conclusions du Secrétaire général relatives au type de programme qui conviendrait à la campagne. Si l'avis des Etats Membres est favorable, il faudra consacrer une attention considérable à ce projet en 1970 et au cours des années suivantes.

230. Par sa résolution 1301 (XLIV), le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de prendre certaines mesures pour donner suite à sa décision antérieure de créer à New Delhi un institut international des Nations Unies pour la documentation en matière d'habitation, de construction et de planification. Cette nouvelle résolution envisage de créer un réseau de centres nationaux et régionaux liés à l'institut international proposé. L'institut doit être financé par des contributions volontaires des Etats Membres et d'autres contributions. Lorsque des fonds seront disponibles, un comité consultatif et un groupe de travail composés d'experts en matière de documentation seront nommés pour préparer la création de l'institut. Le Centre continuera à offrir des conseils techniques et une assistance pour la création de l'institut et du réseau connexe de centres.

231. Comme suite à la résolution 1224 (XLII) du Conseil économique et social, le Centre fait depuis peu de temps une place importante, dans ses activités, aux programmes pilotes visant à améliorer les conditions de vie dans les taudis et les agglomérations de squatters dans les zones en voie d'urbanisation rapide. La formulation d'objectifs et la définition de sujets et d'endroits convenant à l'exécution de ces programmes pilotes sont déjà bien avancées et se poursuivront. Au cours de 1969 et de 1970, on insistera sur la préparation de plans et sur l'exécution de programmes dans les pays désireux

d'obtenir une assistance aux termes de cette résolution et sur la mobilisation et la coordination des contributions extérieures qui pourraient être nécessaires. En même temps, ce programme sera l'occasion d'une coordination et d'une diffusion de la recherche dans ce domaine.

Soutien des activités de coopération technique et autres activités opérationnelles

232. Une partie importante des activités du Centre consiste à fournir un appui aux activités de coopération technique. Cet appui prend la forme de services techniques fournis aux experts d'assistance technique, pour les cycles d'études, les voyages d'étude, les conférences, les missions et les projets pilotes, et comprend aussi l'examen technique des besoins à couvrir pour les projets qui doivent être financés au titre du programme ordinaire d'assistance technique des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour le développement. Le personnel du Centre effectue également des missions consultatives de courte durée à la demande des gouvernements des pays en voie de développement. En outre, le Centre fournit des conseils pour la mise au point de projets qui doivent être financés et exécutés dans le cadre du Programme alimentaire mondial. Pour répondre aux vœux du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification et du Conseil économique et social, le Centre fournit des services consultatifs dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification, afin d'assurer la liaison entre les programmes d'assistance technique, de préinvestissement, de financement et de développement des organismes internationaux et nationaux à l'œuvre dans ce domaine.

233. Actuellement, le Centre emploie près de 150 experts et experts associés sur le terrain. Outre les nombreux projets de coopération technique, il existe 17 projets du Fonds spécial et des demandes concernant une dizaine d'autres projets du Fonds spécial sont en cours de préparation. Un certain nombre de projets dans le cadre du Programme alimentaire mondial concernent l'habitation à certains égards et exigent donc l'attention du Centre. On pense que le nombre et l'importance des projets du Programme alimentaire mondial augmenteront en 1969 et 1970. De plus, le Centre exécute actuellement des programmes pilotes de démonstration dans les zones habitées par des familles à faible revenu, ainsi qu'il est dit plus haut. Les projets de développement rural (parfois appelés projets de développement zonal) reçoivent également l'appui du Centre.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(747 000 dollars)

Article premier. Postes permanents (628 500 dollars)

TABLEAU 3-A-33

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	—	1	2	6	7	8	5	29	3	15	18
1969.....	—	—	1	2	5	7	7	4	26	3	13	16

234. Il n'est demandé aucun poste nouveau. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V.

Article III. Autre personnel temporaire (91 200 dollars)

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (72 200 dollars)

iii) *Groupes spéciaux d'experts* .. (19 000 dollars)

a) Groupe d'experts des aspects sociaux de l'habitation et du développement urbain: six participants qui doivent se réunir au Siège pendant 10 jours;

b) Groupe d'experts pour la conception d'habitations et d'installations collectives à bon marché: six participants qui doivent se réunir au Siège pendant 10 jours.

Article V. Besoins provisoires en personnel (27 300 dollars)

1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 2 SG

Pour renforcer les services organiques et d'appui du Centre afin qu'il puisse entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation des projets que le Conseil économique et social, à sa quarante-quatrième session, a fait passer dans la catégorie I, ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 213 ci-dessus.

Bureau de statistique (à l'exclusion du Centre international de calcul électronique)

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-34

Eléments du programme	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
	A	C	CIR	SG	A	SG	A	C	CIR	SG	A	SG
Statistiques du commerce international.	145 [a]	—	—	—	—	—	152 [g]	3	—	—	—	—
Statistiques démographiques et sociales	113	9	—	—	—	—	99	—	—	—	—	—
Statistiques industrielles	97 [b]	6	—	—	—	—	94 [b]	9	—	—	—	—
Statistiques économiques générales	125	—	—	—	—	—	125	—	—	—	—	—
Comptabilités nationales, finances et prix, y compris les projets spéciaux	120	18	—	—	36 [d]	36 [d]	130	22	—	—	36 [d]	36 [d]
Etudes sur le coût de la vie	24	6 [c]	—	—	12 [c]	—	24	6 [c]	—	—	12 [c]	—
Appui aux programmes de coopération technique	60	—	12	—	—	—	60	—	12	—	—	—
Services à fournir à la Commission de statistique	12	—	—	—	—	—	24	—	—	—	—	—
Elaboration et administration du programme, y compris la coordination des programmes statistiques internationaux	24	—	—	—	—	—	24	—	—	—	—	—
TOTAUX	720 [a, b]	39 [c]	12	840 [f, h]	48 [d, e]	36 [d]	732 [b, g]	40 [c]	12	804 [f]	48 [d, e]	36 [d]

[a] Dont 12 mois de travail dont le coût est imputé sur le compte frais généraux de la CNUCED et 12 mois de travail dont le coût est imputé sur les crédits correspondant aux postes vacants au tableau d'effectifs général pour permettre l'évaluation statistique des sanctions économiques prises contre la Rhodésie du Sud.

[b] Dont 12 mois de travail dont le coût est imputé sur les crédits ouverts pour l'ONUDI.

[c] Dont 6 mois de travail financés conjointement par l'ONU et les institutions spécialisées.

[d] Imputés sur le Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement.

[e] Imputés sur la contribution que le PNUD verse à l'ONU pour les services centraux.

[f] Dont 84 mois de travail dont le coût est imputé sur le compte frais généraux de la CNUCED.

[g] Dont 12 mois de travail dont le coût est imputé sur le compte frais généraux de la CNUCED et 12 mois de travail dont le coût sera vraisemblablement imputé soit sur les crédits correspondant aux postes vacants au tableau d'effectifs général soit sur les crédits relatifs au personnel temporaire pour permettre l'évaluation statistique des sanctions économiques prises contre la Rhodésie du Sud.

[h] Dont 48 mois de travail dont le coût est imputé sur les crédits correspondant aux postes vacants au tableau d'effectifs général.

PROGRAMME DE TRAVAIL

235. L'une des principales fonctions du Bureau de statistique est de concourir à l'établissement de statistiques nationales et à l'amélioration de leur comparabilité internationale. A cette fin, le Bureau de statistique: *a*) établit des normes et publie des manuels pour guider les pays dans le choix et l'application de ces normes; *b*) publie des ouvrages et des documents et organise des groupes de travail, des cycles d'études et autres réunions permettant des échanges de vues et de données d'expérience nationales et internationales concernant le rassemblement, la compilation et l'utilisation des statistiques; *c*) envoie des conseillers dans certains pays pour les aider à organiser ou à perfectionner leurs services nationaux de statistique; et *d*) forme des statisticiens, particulièrement dans les pays les moins avancés dans le domaine des statistiques et où il y a une grande pénurie de statisticiens qualifiés.

236. En outre, le Bureau sert de centre international pour la méthodologie, le rassemblement, la compilation, l'analyse, l'évaluation et la publication des statistiques de manière à pouvoir fournir promptement, dans chaque domaine d'étude, des données à usage international ou national. A cet effet, le Bureau de statistique publie régulièrement des périodiques et des recueils spéciaux et conserve, au Centre international de calcul électronique, les données enregistrées sur ruban magnétique afin de pouvoir les traiter de diverses manières selon les besoins des usagers. Pour chaque question économique et sociale présentant un intérêt pour la communauté internationale, on a besoin de toute une série de statistiques non seulement à l'usage des institutions internationales, mais également pour permettre à chaque pays de se situer dans le contexte mondial et de se tenir au courant de la situation des autres pays et de l'expérience qu'ils ont acquise dans des domaines qui l'intéressent particulièrement. La demande sans cesse croissante de données n'émane donc pas seulement des organes internationaux, régionaux et techniques des Nations Unies, mais également des pays participants qui ont besoin de données internationales pour évaluer les problèmes et arrêter leur politique.

Statistiques du commerce international

237. Le Bureau de statistique fournit les données et les agrégats de base pour toutes les études que l'ONU effectue sur le commerce mondial et régional, y compris sur le volume des échanges, les prix et les termes de l'échange entre les pays en voie de développement et les pays développés. Le Bureau fournit des renseignements détaillés sur les échanges commerciaux non seulement à tous les services de l'ONU, y compris la CNUCED, et aux institutions spécialisées, mais aussi aux pays et à des institutions de recherche. L'une de ses principales réalisations dans ce secteur a été l'élaboration de la *Classification type pour le commerce international* (CTCI), qui est utilisée tant sur le plan national qu'à l'échelon international. En application de la recommandation formulée par la Commission des statistiques à sa quinzième session (1968), la *Classification* va faire l'objet d'une revision, compte tenu des modifications que les faits nouveaux survenus au cours des 10 dernières années ont apportées à l'ensemble des échanges internationaux. Les travaux seront entrepris en 1970, des consultations auront lieu avec les nombreux organismes intéressés, et cette importante revision sera vraisemblablement terminée en 1972 pour la dix-septième session de la Commission des statistiques. Les principales publications périodiques sur cette question sont les suivantes: *Yearbook of International Trade Statistics, Commodity Trade Statistics, World Trade Annual and Supplement* et *Commodity Imports and World Energy Supplies*. Un projet spécial qui sera poursuivi en 1969 et 1970 est une évaluation statistique de l'efficacité des sanctions économiques prises contre la Rhodésie du Sud.

Statistiques démographiques et sociales

238. Dans le domaine des statistiques démographiques, le Bureau de statistique rassemble, annote et diffuse des données de base sur la superficie de chaque pays du monde, le chiffre, les caractéristiques et le taux d'accroissement de sa population ainsi que les statistiques relatives au mouvement de la population, à savoir les statistiques de la fécondité, de la mortalité, de la nuptialité, du divorce et des migrations internationales; ces données servent en particulier à la Division de la population pour ses études démographiques mais aussi aux institutions spécialisées qui les utilisent comme éléments démographiques des statistiques de la santé, de l'enseignement, de la main-d'œuvre, etc. Dans le domaine des statistiques sociales, le Bureau de statistique établit des statistiques sur le patrimoine immobilier et les conditions de logement, principalement à l'intention du Centre de l'habitation, de la construction et de la planification. Les principales publications concernant les statistiques démographiques sont actuellement l'*Annuaire démographique* et le *Population and Vital Statistics Report* (trimestriel). Les statistiques du logement sont publiées dans l'*Annuaire statistique* et les statistiques démographiques et les statistiques du logement sont les unes et les autres publiées dans le *Compendium of Social Statistics*. Le Bureau envisage de faire paraître deux publications nouvelles: un *International Compendium of 1960 Population Census Results* et un *Yearbook of Housing Statistics*. En 1970, les travaux dans les deux domaines seront axés sur les activités qui ont été prévues pour favoriser l'amélioration des statistiques dans le cadre des programmes des Nations Unies relatifs au recensement mondial de la population et de l'habitation de 1970 et du Programme mondial pour l'amélioration des statistiques de l'état civil. Ils comprendront notamment l'exploitation électronique des statistiques démographiques et des statistiques de l'habitation et l'essai de méthodes revisées de rassemblement des données, l'achèvement de la revision des *Recommandations pour l'amélioration et la normalisation des statistiques de l'état civil*, la mise au point de normes internationales pour les études démographiques par sondage, la revision du *Manuel des statistiques de l'état civil* et une étude des méthodes d'enquête par sondage sur l'habitation. Le Bureau de statistique fera des efforts considérables pour seconder les activités d'assistance technique, notamment en organisant en 1970 un programme de cycles d'études, d'ateliers et de cours de formation qui sera particulièrement chargé.

Statistiques industrielles

239. L'activité du Bureau dans ce secteur consiste surtout à compiler des données de base sur l'activité industrielle et la structure industrielle dans tous les pays, y compris des données sur la croissance de la production, de l'emploi et de la productivité dans toutes les branches des industries minières et manufacturières. Un des principaux utilisateurs de ces données est l'ONUDI, dont les besoins de plus en plus grands font qu'il faudra affecter beaucoup de personnel à ce secteur d'activité. Les principales publications sont les deux volumes annuels de la série intitulée *La croissance de l'industrie mondiale*. En 1970, le Bureau entreprendra également d'élaborer davantage les recommandations concernant le Programme mondial d'enquêtes industrielles de 1973 et fixera, notamment, des normes détaillées pour la classification des produits aux fins de ces enquêtes. Il appliquera pour la première fois un programme de traitement électronique pour le rassemblement et l'exploitation des données relatives aux indices mondiaux et régionaux de la production industrielle et de l'emploi.

Statistiques économiques générales

240. Les fonctions du Bureau dans ce secteur comprennent le rassemblement et l'exploitation de données sur un certain nombre de sujets économiques et sociaux à propos desquels il est important de disposer de renseignements interdépendants, ainsi que de données sur le secteur de la distribution (commerce intérieur). En outre, le Bureau recueille des renseignements sur les méthodes utilisées dans tous les pays pour exploiter des données dans tous les domaines. Les principales publications sur ces questions sont l'*Annuaire statistique*, le *Bulletin mensuel de statistique* et leurs *Suppléments*.

Comptabilités nationales, finances et prix, y compris les projets spéciaux

241. Non seulement le Bureau de statistique tient à jour et publie des données de base sur les comptabilités nationales, les finances et les prix pour tous les services de l'Organisation des Nations Unies et pour les institutions spécialisées, mais encore il est chargé de normaliser les méthodes employées dans ces domaines et de rédiger des manuels sur ces méthodes, ainsi que de faciliter l'adaptation du Système de comptabilité nationale aux besoins des pays en voie de développement. Le Bureau étudie tout particulièrement les rapports entre le Système de comptabilité nationale (SCN) et la Comptabilité du produit matériel (CPM) en usage

dans les pays socialistes. La principale publication périodique sur ces questions est l'*Annuaire de statistiques des comptabilités nationales*. A sa quinzième session, en 1968, la Commission de statistique a décidé: *a*) qu'un certain nombre de manuels techniques devraient être établis pour aider les pays en voie de développement à utiliser le nouveau système de comptabilité nationale que la Commission a adopté; *b*) que des directives internationales devraient être formulées en ce qui concerne les comptes de bilan, la répartition du revenu, et les statistiques des prix et des quantités dans le cadre du nouveau système de comptabilité nationale ou de la comptabilité du produit matériel; et *c*) qu'il fallait commencer à élaborer un système cohérent de statistiques démographiques, de statistiques de la main-d'œuvre et autres statistiques sociales, qui serait utilisé en même temps que ces systèmes. Le Bureau poursuivra également ses travaux sur la concordance à établir entre le SCN et la CPM. En conséquence, un personnel plus important sera affecté à ce secteur d'activité en 1970. Parmi les projets spéciaux de caractère permanent que le Bureau exécute dans ce domaine figurent l'établissement de données et de documents pour le Comité des contributions et des études sur les méthodes de sondage. En outre, il fournit des données statistiques qui lui sont spécialement demandées, notamment des statistiques administratives de différentes sortes.

Etudes sur le coût de la vie

242. Aux termes d'un accord interorganisations confirmé par le Comité administratif de coopération en 1957, le Bureau de statistique est chargé de faire, pour le compte de toutes les organisations appliquant le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies, des études sur le coût de la vie dans tous les lieux d'affectation où des fonctionnaires des organismes des Nations Unies sont en poste, à l'exception des villes d'Europe, pour lesquelles c'est l'OIT qui effectue de telles enquêtes. Ces études sur le coût de la vie sont fondées sur les données relatives aux prix de détail recueillies dans tous les lieux d'affectation et sur des déclarations remplies par les fonctionnaires concernant leurs dépenses. En collaboration avec le Service financier, le Bureau de statistique prépare la documentation du Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions) et fournit à ce comité les services nécessaires.

Appui aux programmes de coopération technique

243. Le personnel du Bureau de statistique consacre une bonne partie de son temps aux travaux qu'exige l'appui fourni par le Bureau aux activités de coopération technique. Nombre des études et des rapports qu'il établit dans les domaines particuliers décrits plus haut peuvent être considérés comme contribuant à appuyer les activités de coopération technique et autres activités opérationnelles en ce sens qu'ils fournissent le cadre dans lequel bien des activités de coopération technique sont conçues. En outre, nombre des études qui sont faites servent de documentation aux comités techniques, groupes spéciaux et cycles d'études qui se réunissent sous les auspices de l'ONU. Le Bureau fournit également un appui fonctionnel aux conseillers en matière de statistique en mission et aux centres de formation statistique. Il examine du point de vue technique les projets relevant du domaine de la statistique qui sont financés au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONU ou par le Programme des Nations Unies pour le développement.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(1 540 200 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 446 300 dollars)

TABLEAU 3-A-35

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	—	1	2	7	11	12	25	58	6	54	60
1969.....	—	—	1	2	6	11	12	25	57	6	53	59

244. Il n'est demandé aucun poste nouveau. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V.

Article III. Autre personnel temporaire (80 500 dollars)

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... 48 200 dollars

iii) *Groupes spéciaux d'experts* .... 32 300 dollars

a) Groupe d'experts chargé de reviser la *Classification type pour le commerce international*: de cinq à sept experts doivent se réunir à New York pendant 10 jours;

b) Groupe d'experts chargé d'étudier un système intégré de statistiques démographiques et sociales

coordonné avec le nouveau système de comptabilité nationale: 10 experts doivent se réunir à New York pendant deux semaines;

c) Groupe d'experts chargé d'étudier un système complémentaire de statistiques de la répartition des revenus et des richesses: huit experts doivent se réunir à Genève pendant une semaine.

Article V. Besoins provisoires en personnel (13 400 dollars)

1 P-5, 1 SG

Pour renforcer le personnel du Bureau de statistique qui s'occupe des statistiques industrielles et des statistiques de la comptabilité nationale.

Centre international de calcul électronique

PROGRAMME DE TRAVAIL

245. Le Centre international de calcul électronique fait partie du Bureau de statistique de l'ONU et, du point de vue administratif, relève du Directeur de ce bureau. Le programme de travail du Centre est soumis à l'examen d'un comité interne, composé du Directeur du Bureau de statistique, du Directeur de la Division de la comptabilité et du Directeur de la Division du Budget.

246. Bien que l'on s'efforce, dans toute la mesure du possible, de centraliser les services de calcul électronique de l'ONU, au Centre international de calcul électronique du Siège, certaines opérations nécessitant l'emploi d'ordinateurs sont réalisées par les commissions économiques régionales, la CNUCED et l'ONUDI à l'aide des machines électroniques disponibles localement. On trouvera des renseignements détaillés sur les arrangements pris localement et sur les crédits budgétaires correspondants au chapitre 10, article II, pour ce qui est du Siège, de Genève, de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de la Commission économique pour l'Afrique; au chapitre 20, article VIII, pour ce qui est de la CNUCED; et au chapitre 21, article IX pour ce qui est de l'ONUDI.

247. A l'heure actuelle, le Centre utilise des ordinateurs essentiellement pour deux catégories d'opérations: d'une part, pour l'exploitation et l'analyse des statistiques économiques et sociales et, d'autre part, pour l'exploitation, l'analyse et la récapitulation des données en matière de comptabilité et de finances (feuilles de paie, dépenses, liste des fonctionnaires, etc.). Il est fait de plus en plus appel aux services du Centre international de calcul électronique pour ces deux catégories d'opérations et il est à prévoir que la nécessité de développer les services de calcul électronique se fera plus pressante.

248. Dans le domaine économique et social, l'application des méthodes de calcul électronique a rendu possible certains types d'analyse et de recherches qui autrefois n'étaient pas réalisables; aussi, de nombreux départements et services ont-ils amorcé une réorientation de leurs activités de recherches et d'analyse. En matière comptable et financière, l'utilisation des ordinateurs a permis d'établir des rapports plus complets et de les publier en temps voulu ainsi que d'effectuer avec une plus grande efficacité des opérations telles que l'établissement des feuilles de paie et la tenue des livres.

249. Un système d'enregistrement permet d'additionner le nombre d'heures pendant lesquelles les ordinateurs ont été utilisés par certaines catégories principales d'usagers. En 1968, 5 p. 100 du nombre total d'heures de machines ont été utilisés pour les besoins des services statistiques des gouvernements et 13,5 p. 100 pour les besoins du FISE, du PNUD, de la Caisse des pensions et d'autres usagers des Nations Unies. Les services fournis à ces deux catégories d'usagers étaient des services de traitement de données pour lesquels l'ONU a été remboursée. Les travaux statistiques spéciaux effectués pour les besoins de la CNUCED ont absorbé 2,5 p. 100 du nombre total d'heures de machines, tandis que les opérations spéciales réalisées pour l'ONUDI et le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement en ont absorbé, respectivement, 1,3 p. 100 et 9,5 p. 100. Les travaux de comptabilité et les opérations financières ainsi que divers travaux statistiques du Secrétariat ont absorbé, respectivement, 23,2 p. 100 et 45 p. 100 du nombre total d'heures de machines.

250. En examinant les besoins estimatifs du Centre en personnel, il importe de ne pas oublier que l'effectif total dont on a besoin ne varie qu'indirectement en fonction des heures de machines dont on prévoit avoir besoin. Si le coût de la location des ordinateurs permet d'utiliser ces machines en prévoyant plus d'une équipe par jour, le nombre d'opérateurs nécessaires est fonction d'une équipe de jour plus nombreuse, l'effectif des équipes supplémentaires étant réduit en proportion. De même, le nombre de programmeurs nécessaires est fonction du volume de travail que l'on prévoit pour modifier les opérations électroniques actuelles et pour mettre au point de nouveaux programmes pour les données qui ne sont pas encore traitées au moyen d'ordinateurs. Le nombre de programmeurs est donc indirectement en rapport avec le nombre effectif d'heures de machines nécessaires auxdites opérations.

251. Le Secrétaire général reconnaît que les techniques modernes de gestion reposent en fait sur l'utilisation d'ordinateurs, notamment pour la mise au point de systèmes d'information répondant aux besoins de la gestion et de systèmes de planification, de programmation et d'établissement des budgets, l'utilisation de ces machines permettant d'obtenir un rendement maximum des ressources disponibles, même lorsque celles-ci sont limitées. Le Secrétaire général étudie actuellement la possibilité d'utiliser les ordinateurs de l'Organisation pour un certain nombre d'applications et d'opérations nouvelles. Le Comité des commissaires aux comptes fait en ce moment une étude sur les services dont dispose l'ONU pour le traitement électronique des données et sur l'utilisation de ces services; le Secrétaire général attend que paraisse le rapport dans lequel le Comité donnera une évaluation de l'usage qui est fait actuellement des ordinateurs à l'ONU. Après avoir dûment examiné le rapport du Comité et compte tenu des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pourrait avoir à formuler à ce sujet, le Secrétaire général jugera peut-être nécessaire d'établir à l'intention de l'Assemblée générale, pour sa vingt-quatrième session, un nouveau rapport sur la question des besoins en matière d'ordinateurs et de l'utilisation des ordinateurs.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(592 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (592 100 dollars)

TABLEAU 3-A-36

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	—	—	1	—	7	5	10	23	5	24	29
1969.....	—	—	—	1	—	7	5	10	23	5	24	29

252. Aucun accroissement ni ajustement des effectifs n'est proposé pour 1970.

253. A titre d'information uniquement, l'état récapitulatif ci-après indique, pour 1970, les prévisions de dépenses directement imputables au fonctionnement du Centre international de calcul électronique ainsi que les prévisions de recettes qui viendront en déduction de ces dépenses:

	Dollars
Chapitre 3:	
Article premier. — Postes permanents	592 100
Article III, i). — Personnel temporaire	75 000
Article IV. — Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	3 500
Chapitre 8:	
Article VI. — Achat de matériel et d'installations	4 000
Chapitre 10:	
Article II. — Location de matériel de traitement des données	735 600
Article V. — Formulaires et fournitures pour le traitement des données	95 000
TOTAL des prévisions de dépenses	1 505 200
Chapitre 2 des recettes:	
Remboursement au titre des services fournis à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	20 000
Chapitre 3 des recettes:	
Remboursement au titre des services fournis au FISE, au PNUD et à d'autres organismes de l'extérieur	260 000
TOTAL des recettes	280 000

Division de l'administration publique

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-37

	1969 Besoins couverts						*1970 Besoins à couvrir*					
	Budget ordinaire				*Fonds extra-budgétaires*		*Budget ordinaire*				*Fonds extra-budgétaires*	
Eléments du programme	*A*	*C*[a]	*CIR*	*SG*	*A*	*SG*	*A*	*C*	*CIR*	*SG*	*A*	*SG*
Administration publique en général ...	12	2	—	—	—	—	11	15	—	—	—	—
Administration du personnel	23	—	—	—	—	—	21	6	—	—	—	—
Organisation et méthodes	22	12	—	—	—	—	22	6	—	—	—	—
Aspects administratifs du développement	21	13	—	—	—	—	21	12	—	—	—	—
Administration locale	21	9	—	—	—	—	22	6	—	—	—	—
Appui aux programmes de coopération technique	60	12	48	—	24	—	62	12	48	—	24	—
Elaboration et administration du programme	21	—	—	—	—	—	21	—	—	—	—	—
TOTAUX	180	48	48	204[e]	24[b]	12[c]	180	57[d]	48	204[e]	24[b]	12[c]

[a] Les dépenses relatives aux consultants sont imputées sur le titre V (chap. 13).
[b] Les dépenses relatives aux conseillers techniques spéciaux sont imputées sur le compte frais généraux du Fonds spécial.
[c] Imputés sur le compte frais généraux du Fonds spécial.
[d] Y compris 9 mois de travail dont le coût sera imputé sur le chapitre 3 en 1970 et les 48 autres sur le titre V (chap. 13).
[e] Y compris 36 mois de travail de secrétaires et commis, pour assister les conseillers interrégionaux et les consultants.

PROGRAMME DE TRAVAIL

254. La Division de l'administration publique continuera de se consacrer à sa tâche essentielle qui consiste à promouvoir une administration publique saine en aidant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de coopération technique et en entreprenant des activités de recherche pratique et d'information. Son programme de travail a été établi compte tenu des nouvelles demandes et des nouveaux besoins des pays en voie de développement. Les activités de la Division en 1970 porteront principalement sur la formation de cadres administratifs supérieurs et de spécialistes de l'administration du personnel; le rôle et la formation du personnel scientifique et technique des services publics; l'organisation et l'administration de services d'amélioration de la gestion; les aspects administratifs de la planification et de l'exécution des plans; l'application des techniques modernes de gestion à l'administration publique; les aspects administratifs de l'urbanisation; l'évaluation de l'aptitude des services administratifs à s'acquitter des tâches qu'implique la planification du développement; et l'efficacité opérationnelle des entreprises publiques. En outre, la Division poursuivra ses activités de formation en cours d'emploi dans le domaine général de l'administration publique, de la réforme de la fonction publique, du fonctionnement de l'organisation et des méthodes des administrations locales, de la structure et de la gestion des entreprises publiques. Dans tous ces domaines, la Division insistera sur le caractère pluridisciplinaire de l'administration publique. La Division travaillera en collaboration étroite avec les commissions économiques régionales et avec le Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth, en leur fournissant en particulier un appui technique de brève durée pour leurs activités spécialisées.

Administration publique en général

255. Les activités de la Division dans ce domaine consistent à établir et publier des manuels, des guides et des monographies fondés sur l'étude comparative des techniques et des systèmes d'administration utilisés dans les différentes régions du monde. Elle entreprendra en 1970 une étude d'ensemble récapitulant les nouvelles tendances de l'administration publique dans le domaine du développement.

256. La Division collabore avec d'autres services organiques au Siège et avec les institutions spécialisées à l'élaboration de projets visant à améliorer l'administration des principales activités relatives au développement. En 1970, elle entreprendra des études comparatives des services gouvernementaux et de l'administration des activités dans les domaines de la démographie, des ressources et des transports, par exemple, en collaboration avec les services compétents de l'ONU. Elle établit actuellement le plan d'études sur: i) les éléments communs, quant au fond et à la méthode que comportent ces études comparatives de l'administration des principales activités relatives au développement que la Division doit faire en collaboration avec un service organique tel que la Division de la population et avec des institutions spécialisées comme l'OIT, le FAO, l'UNESCO et l'OMS; ii) l'adaptation de l'administration aux conditions nouvelles; et iii) les aspects administratifs du milieu humain. La Division continuera à recueillir, à analyser et à échanger des informations d'ordre technique, notamment en vue de leur publication dans l'*International Review of Administrative Sciences*. Elle continuera à aider les pays en voie de développement à formuler et à introduire dans l'administration publique des réformes fondamentales destinées à favoriser leur développement économique.

Administration du personnel

257. Le travail de la Division dans ce domaine consiste notamment à aider les gouvernements à adapter le système de leur fonction publique aux besoins du développement national et à améliorer l'administration du personnel, en particulier à adapter la structure et les attributions des services à l'évolution des conditions économiques et sociales et aux besoins du développement. Ce travail implique des études comparatives de la structure des services, de la législation, du recrutement du personnel, des conditions d'emploi, de classement des postes, des politiques en matière de traitements et de relations avec le personnel dans la fonction publique des pays en voie de développement. Il implique aussi la recherche et l'analyse des facteurs dûs au milieu qui influent sur la politique suivie en matière de personnel ainsi que des pratiques et techniques relatives au personnel qui se sont révélées efficaces dans les pays en voie de développement. La Division se propose de commencer en 1970, avec l'aide de consultants, une étude de: i) la classification des postes; et ii) de l'amélioration du comportement humain dans l'administration.

258. La Division poursuivra, dans des projets à l'échelon national et régional, les activités qu'elle a entreprises comme suite aux recommandations formulées par le Cycle d'études interrégional sur le perfectionnement des cadres supérieurs de la fonction publique des pays en voie de développement, qui s'est tenu à Genève en août 1968. Ces activités consisteront à diffuser des informations et à réunir des groupes de travail régionaux et nationaux, en collaboration avec des institutions spécialisées telles que l'OIT, la FAO, l'UNESCO et l'OMS et avec divers instituts nationaux.

259. Un cycle d'études interrégional sur l'emploi, la formation et l'utilisation du personnel scientifique et technique dans la fonction publique des pays en voie de développement doit se tenir en Union soviétique à la fin de l'année 1969. Des activités complémentaires seront entreprises en 1970 sur la base des recommandations de ce cycle d'études.

260. La Division fournira aux pays en voie de développement un appui technique et les aidera à fonder des organismes centraux chargés des questions de personnel, des instituts d'administration publique, des établissements de formation de personnel pour la fonction publique et à organiser d'autres activités de formation; et elle aidera notamment les instituts de formation de la fonction publique à diffuser et à échanger de la documentation, des programes d'enseignement et autres éléments d'information pertinents et encouragera les organismes et instituts intéressés à conclure des arrangements en matière de coopération et d'échanges. La Division fera des recherches sur un certain nombre de projets relatifs à la formation et au perfectionnement dans le domaine de l'administration du personnel, notamment sur les méthodes et le contenu de la forma-

tion des cadres et du personnel administratif et s'occupera en particulier d'un projet pilote pour la formation régionale de moniteurs dans des centres nationaux de formation et dans des instituts nationaux d'administration publique.

Organisation et méthodes

261. La Division aidera les gouvernements qui le demanderont à améliorer leur appareil administratif et à l'adapter aux besoins du développement national. Elle s'efforcera, par exemple, de mettre au point les modes d'organisation qui conviennent le mieux à divers ministères, compte tenu de la nature et de la portée de leurs attributions. Elle s'occupera aussi de la coordination interministérielle, des services opérationnels et consultatifs (tels que les services organisation et méthodes), de l'analyse administrative et du contrôle interne, de l'établissement de manuels d'organisation et de méthodes opérationnelles. Ces activités seront exécutées en collaboration avec les institutions spécialisées et avec d'autres services organiques. La Division organisera un cycle d'études sur l'administration des services consultatifs centraux pour l'amélioration de l'administration.

262. La Division doit entreprendre l'étude des moyens d'améliorer les procédures et les opérations de l'Etat dans les pays en voie de développement afin de répondre aux besoins des programmes nationaux de développement économique et social. Les résultats de cette étude serviront de documentation de base pour un petit cycle d'études qui sera organisé en 1971, ou à une date plus rapprochée si l'on dispose des fonds nécessaires, à l'intention des hauts fonctionnaires chargés des programmes concernant les archives publiques.

263. La Division fera plusieurs études sur les aspects de la science et de la technique qui intéressent l'administration publique, notamment une étude sur l'organisation des pouvoirs publics en vue de tirer le meilleur parti possible des progrès techniques et sur les moyens de surmonter les obstacles administratifs qui entravent l'application de ces progrès. Une étude est prévue sur l'application des techniques modernes de gestion à l'administration publique des pays en voie de développement, afin de préparer un cycle d'études interrégional qui se tiendra en 1970.

Aspects administratifs du développement

264. La Division continuera en 1970 à étudier tout particulièrement les aspects administratifs de l'élaboration et de l'exécution des plans. Une étude comparative sur ce sujet, qui a été entreprise en 1968, sera terminée et publiée en 1970. Les conclusions de l'étude seront utilisées lors d'une réunion d'experts qui sera organisée sur ce sujet en 1970, si l'on dispose des fonds nécessaires.

265. La Division diffusera des informations sur l'évaluation et les moyens d'améliorer l'aptitude des services administratifs à s'acquitter des tâches qu'implique la planification du développement, en fournissant un appui technique à des conférences et à des cycles d'études régionaux et nationaux sur ce sujet.

266. Les entreprises publiques, c'est-à-dire les entreprises dont l'Etat détient la totalité du capital et dont il assure entièrement la gestion ou les entreprises dont l'Etat ne détient qu'une partie du capital mais dont il assure entièrement la gestion, et les organismes spéciaux chargés de développer et de réglementer l'entreprise privée occupent une grande place dans l'administration publique, aussi la Division leur consacrera-t-elle de nouvelles études portant, en particulier, sur leur efficacité opérationnelle et les moyens de l'améliorer en appliquant les techniques modernes de gestion. Si elle dispose des ressources nécessaires, la Division fera une étude sur le pouvoir réglementaire de l'Administration, notamment dans ses rapports avec le développement économique et social.

267. La Division fera aussi des études préliminaires sur la structure du mécanisme de planification et ses rapports avec les processus législatifs et administratifs, ainsi que sur la participation de la population ou aspects administratifs de la planification du développement économique et social.

Administration locale

268. En 1970, la Division fera une étude comparative sur la structure de l'administration locale dans différentes conditions, en utilisant des matériaux dont s'est servi en 1969 un cycle d'études de la CEA sur ce sujet. Dans cette étude, la Division examinera les différentes manières d'envisager l'organisation de services administratifs locaux pour les faires participer davantage aux programmes nationaux de développement économique et social. L'étude portera notamment sur des questions telles que les rapports entre différents types d'autorités locales, la composition des conseils, les rapports entre le financement de l'administration locale et sa structure, et l'organisation interne de l'administration locale.

269. La Division achèvera et publiera un rapport sur l'étude comparative de l'organisation, des attributions et du mode de financement des institutions de crédit spécialisées auxquelles peuvent recourir les autorités locales. Elle envisage, dans le prolongement de cette étude, de fournir une aide aux pays en 1971 et éventuellement d'organiser des réunions régionales en vue de fonder des institutions de crédit pour les autorités locales et de renforcer les institutions existantes.

270. La Division se propose de préparer, en collaboration avec la Division des finances publiques et des institutions financières, une étude portant sur l'un des principaux problèmes auxquels les autorités locales se heurtent en matière d'administration financière, si l'examen général des besoins dans ce domaine est terminé en 1969.

271. La Division entreprendra en 1969 une étude des aspects administratifs de l'urbanisme, qui doit permettre d'établir des manuels à l'usage des hauts fonctionnaires qui s'occupent d'urbanisme local et des experts qui conseillent les gouvernements dans ce domaine.

272. La Division poursuivra ses études sur les aspects administratifs du développement régional (à l'intérieur d'un pays) et, en collaboration avec la FAO, sur les aspects administratifs des programmes de réforme agraire et sur le rôle de l'administration locale dans ce domaine. Elle entreprendra en 1969 et poursuivra en 1970 une étude comparative sur l'organisation et la gestion des entreprises municipales.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(452 300 dollars)

Article premier. Postes permanents (441 500 dollars)

TABLEAU 3-A-38

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									II. — Agents des services généraux		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1970.....	—	—	1	1	5	5	3	—	15	3	11	14
1969.....	—	—	1	1	5	5	3	—	15	3	11	14

273. Aucun accroissement ni ajustement des effectifs n'est proposé pour 1970.

Article III. Autre personnel temporaire (10 800 dollars)

ii) Experts et consultants engagés à titre personnel ..... 10 800 dollars

Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-39

	1969. Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
Eléments du programme	A	C	CIR	SG	A	SG	A	C	CIR	SG	A	SG
Elaboration et administration du programme	12	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—
Coordination et information	12	—	—	—	—	—	18	—	—	—	—	—
Projets faisant suite aux travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	20	20	—	—	—	—	38	20	—	—	—	—
Projets faisant suite à des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	40	48	—	—	—	—	64	30	—	—	—	—
TOTAUX	84	68	—	72	—	—	132	50	—	108	—	—

PROGRAMME DE TRAVAIL

274. Le Cabinet a deux fonctions principales: i) assurer le secrétariat du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, du Comité consultatif scientifique et du Sous-Comité spécial du CAC (Comité administratif de coordination pour la science et la technique); ii) assurer la coordination, au sein du Département des affaires économiques et sociales, des activités touchant la science et la technique qui découlent de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

275. En tant que responsable du secrétariat du Comité consultatif, le Cabinet: i) assure le service des réunions du Comité, de ses organes subsidiaires régionaux et techniques et de ses cycles d'études; ii) établit, en collaboration avec les institutions spécialisées et les organes scientifiques, les études et rapports demandés par le Comité; et iii) prend des mesures en vue d'assurer et de hâter l'application des recommandations du Comité. Le Cabinet n'entreprend pas d'activités opérationnelles, celles-ci étant du ressort des services organiques du Département des affaires économiques et sociales, de l'ONUDI et des institutions spécialisées; en revanche, il consacre ses efforts à la coordination et à la diffusion de renseignements.

276. Le volume de travail qu'entraîne la fourniture de services de secrétariat aux trois comités s'est accru depuis la création, en 1964, du Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique. Le nombre des réunions de groupes de travail et de groupes régionaux a augmenté lui aussi. Les activités du Comité consultatif scientifique se sont développées, en particulier celles qui ont trait à la quatrième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, qui doit se tenir en 1971. Certaines résolutions de l'Assem-

blée générale et du Conseil économique et social ont aussi entraîné un accroissement du volume de travail du Cabinet et tout porte à croire que des tâches de plus en plus nombreuses lui seront confiées dans les années 1970. On renforce actuellement les effectifs du Cabinet pour que ce programme de travail élargi puisse être réalisé.

Coordination et information

277. Dans ce domaine, le Cabinet est notamment chargé:

a) De maintenir des rapports étroits dans le domaine de la science et de la technique avec tous les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les Etats Membres, les organisations non gouvernementales intéressées, les organisations scientifiques internationales et les institutions scientifiques privées des divers pays;

b) De fournir à tous les intéressés des renseignements sur les activités de l'ONU dans le domaine de la science et de la technique; et

c) De participer aux conférences scientifiques et techniques internationales qui présentent un intérêt pour l'ONU.

Projets découlant des travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement

278. Dans sa résolution 980 A (XXXVI), le Conseil économique et social a demandé au Comité consultatif "d'étudier la nécessité de procéder à des changements en matière d'organisation ou de prendre d'autres dispositions qui faciliteraient l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des pays peu développés et de donner des avis au Conseil à ce sujet". A sa onzième session, tenue en avril 1969, le Comité consultatif a examiné un rapport établi par le Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique en collaboration étroite avec le Sous-Comité du CAC et les institutions spécialisées, au sujet des organes des Nations Unies qui s'occupent de la science et de la technique. Le Comité se chargera de formuler ses propres recommandations à cet égard.

279. Reconnaissant la nécessité d'établir une base scientifique plus solide pour l'étude du problème de la population et des politiques démographiques, le Comité consultatif a décidé, à sa dixième session, de s'attaquer à deux questions urgentes, à savoir: i) les domaines dans lesquels un effort scientifique plus intense s'impose de toute urgence à l'heure actuelle; et ii) la nécessité éventuelle de mettre en place, dans le cadre des Nations Unies, un mécanisme permettant d'avoir une vue globale de ce problème et de ces politiques. C'est aux services organiques de l'ONU et aux institutions spécialisées qu'il appartiendra de fournir les renseignements de base et de formuler des observations préliminaires, mais le Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique sera appelé à établir en 1970 un rapport au nom du Comité consultatif. Ce rapport sera examiné par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

280. A sa dixième session, le Comité consultatif a aussi examiné les activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et il a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa onzième session une question portant sur les rapports entre la science et la technique et le développement industriel. On s'attend à ce que le Comité choisisse dans ce domaine un ou plusieurs problèmes particuliers qu'il examinera plus en détail en 1970, en coopération avec l'ONUDI.

281. En septembre 1969, le Cabinet participera à un groupe de travail organisé conjointement par le Comité consultatif et l'UNESCO en vue d'établir un rapport sur l'enseignement des sciences, notamment dans les pays en voie de développement. Le Comité consultatif, qui a déjà publié un rapport préliminaire sur cette question, présentera au Conseil économique et social un nouveau rapport qui sera fondé sur celui du groupe de travail.

282. Parmi les autres activités que le Comité consultatif a confiées au Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique figurent des projets dans les domaines suivants: étude des coûts et bénéfices; calcul des dépenses consacrées à la science et à la technique; transfert des renseignements d'ordre scientifique; ressources naturelles.

Projets découlant de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

283. Dans sa résolution 1155 (XLI), le Conseil économique et social a prié le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement d'examiner les états détaillés présentés par l'ONU et les institutions spécialisées et indiquant leurs contributions actuelles et futures à la réalisation des objectifs du Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement. Ces travaux sont maintenant achevés. Par sa résolution 2318 (XXII), l'Assemblée générale a fait sienne la résolution du Conseil économique et social, et elle a en outre prié le Comité consultatif, en continuant ses travaux sur la mise au point du Plan d'action mondial: i) d'étudier avec soin les aspects régionaux d'un tel plan; ii) d'assurer une coordination étroite entre ses travaux dans ce domaine et les plans qui seront élaborés pour la prochaine Décennie du développement; iii) de revoir périodiquement la liste des problèmes urgents pour la solution desquels le Comité consultatif a recommandé de lancer une offensive concertée; et iv) de faire rapport à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur les progrès réalisés dans ce domaine. Etant donné son ampleur, le Plan d'action mondial impose un travail considérable au Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique qui doit notamment assurer la liaison avec les institutions spécialisées, engager des consultants et établir des rapports distincts sur les nombreux secteurs prioritaires spécifiés par le Comité consultatif. Le premier rapport d'activité sera présenté à l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session. Les travaux de mise au point du Plan d'action mondial, qui doivent être achevés en 1971, sont étroitement coordonnés avec les travaux relatifs à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

284. L'une des principales activités du Cabinet en 1970 et pendant plusieurs années ultérieures consistera à coordonner les efforts tendant à résoudre les problèmes du milieu humain. Par sa résolution 2398 (XXIII), l'Assemblée générale a décidé de réunir en 1972 une conférence des Nations Unies sur le milieu humain et a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations intergouverne-

mentales et non gouvernementales, de lui présenter, lors de sa vingt-quatrième session, un rapport complet sur les problèmes d'ordre technique et administratif que soulève la conférence envisagée. Lorsque l'Assemblée générale aura examiné ce rapport, il faudra vraisemblablement intensifier, au cours des années suivantes, les préparatifs en vue de la conférence.

285. Dans sa résolution 2458 (XXIII), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de préparer un rapport sur l'utilisation des ordinateurs et des techniques de calcul électronique aux fins du développement et de le lui présenter à sa vingt-cinquième session. Ce rapport représentera, pour le Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique, une entreprise majeure pour laquelle il faudra engager des consultants, réunir un groupe de travail du Comité consultatif, mener des consultations avec les organismes des Nations Unies intéressés et avec diverses organisations professionnelles et régionales intéressées et réunir un groupe d'experts.

286. Tandis que l'Agence internationale de l'énergie atomique assumera la responsabilité, du point de vue fonctionnel, des aspects techniques de la quatrième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, le Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique participera en 1970, pour le compte de l'ONU, aux préparatifs de la Conférence, ainsi qu'aux travaux que le Comité consultatif scientifique devra entreprendre dans le cadre de cette Conférence.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(332 600 dollars)

Article premier. Postes permanents (202 300 dollars)

TABLEAU 3-A-40

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	—	1	1	3	2	2	2	11	1	8	9
1969.....	—	—	1	1	1	2	2	—	7	1	5	6

287. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V.

Article III. Autre personnel temporaire (91 200 dollars)

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (60 200 dollars)

iii) *Groupes spéciaux d'experts* .. (31 000 dollars)

a) Groupes de rédaction pour la mise au point définitive du Plan d'action mondial: 10 membres qui doivent se réunir au Siège pendant quatre jours;

b) Groupe spécial d'experts sur la coopération internationale en matière d'utilisation des ordinateurs: 12 membres qui doivent se réunir au Siège pendant une semaine.

Article V. Besoins provisoires en personnel (39-100 dollars)

2 P-5

Deux administrateurs hors classe, spécialistes des questions scientifiques, possédant de grandes compétences en matière de recherche de niveau élevé pour prendre la direction de projets importants tels que les travaux découlant des résolutions de l'Assemblée générale sur le milieu humain, l'emploi des ordinateurs dans le cadre du développement et le transfert des techniques.

2 P-2

Deux administrateurs adjoints de 1ère classe spécialistes des questions scientifiques ayant les compétences techniques nécessaires pour participer à de nouveaux projets de recherche importants et assurer les services d'appui nécessaires pour les réunions.

3 SG

Pour fournir les secrétaires nécessaires aux nouveaux administrateurs et aider à assurer le secrétariat des réunions du Comité consultatif et de ses organes subsidiaires.

Secrétariat du Conseil économique et social, section des commissions économiques régionales et section des projets spéciaux

288. *Le Directeur adjoint au Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales* seconde le Secrétaire général adjoint pour toutes les questions intéressant l'ensemble du département qui ne sont pas du ressort exclusif d'une des divisions. Il se tient en relation étroite avec le Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations et le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale; il est membre du Comité préparatoire du CAC. Il supervise également les activités du secrétariat du Conseil économique et social, de la Section des commissions économiques régionales et de la Section de projets spéciaux.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(511 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (511 100 dollars)

TABLEAU 3-A-41

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	—	2	—	5	5	5	3	20	2	13	15
1969.....	—	—	1	1	5	5	5	3	20	2	13	15

Commission économique pour l'Europe

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-42

	1969 Besoins couverts						*1970 Besoins à couvrir*					
	Budget ordinaire				*Fonds extra-budgétaires*		*Budget ordinaire*				*Fonds extra-budgétaires*	
Programmes	*A*	*C*	*CR*	*SG*	*A*	*SG*	*A*	*C*	*CR*	*SG*	*A*	*SG*
Direction exécutive et administration	96	—	—	132	—	—	96	—	—	132	—	—
Coordination des programmes de coopération technique	36	—	—	156	—	12 [a]	36	—	—	156	—	12 [a]
Développement et recherche économiques	217	2	—	148	14 [b]	18 [b]	222	13	—	168	12 [b]	—
Etude sur la situation économique de l'Europe; études méthodologiques sur les projections et la programmation; études spéciales; *Bulletin économique pour l'Europe*; service des réunions des conseillers économiques principaux, y compris les réunions de groupes préparatoires et les réunions de groupes spéciaux chargés d'étudier des questions particulières; application des méthodes mathématiques à la recherche économique et à la centralisation des renseignements; programme de formation en cours d'emploi												
Ressources naturelles et énergie	156	7	—	144	—	—	156	6	—	144	—	—
Analyse de la situation et des perspectives de l'industrie du charbon en Europe; harmonisation des activités dans le domaine de l'énergie, étude des problèmes de commercialisation et d'extraction, de l'utilisation des carburants solides et des problèmes statistiques; examen des facteurs qui influent sur l'industrie du gaz: utilisations du gaz, productivité, transport international et stockage du gaz, projections de la demande et prospection des réserves; études des problèmes énergétiques en Europe, développement des interconnexions de réseaux nationaux, ressources hydro-électriques, électrification des zones rurales, centrales thermiques, influence économique de l'intégration d'unités de grande capacité; activités de coopération technique												

TABLEAU 3-A-42 (*suite*)

Programmes	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
	A	C	CR	SG	A	SG	A	C	CR	SG	A	SG
Ressources hydrauliques	36	—	—	21	—	—	36	—	—	21	—	—
Examen des tendances et des perspectives d'avenir; étude sur l'utilisation des ressources hydrauliques; lutte contre la pollution des eaux; plans d'aménagement des ressources hydrauliques												
Transports et communications	120	16	—	132	—	—	120	7	—	132	—	—
Facilités douanières; transport des marchandises dangereuses; transport des denrées périssables; statistiques des transports; transports combinés; transports par voies navigables; transports par chemin de fer; circulation routière et transports routiers; tourisme; questions diverses												
Développement agricole	24	—	—	60	—	—	24	—	—	60	—	—
Examen de la situation actuelle de l'agriculture et perspectives d'avenir en matière de production, de consommation et de commerce; études et mesures de promotion des importations et des exportations, échange de renseignements techniques												
Bois et sylviculture	24	18	—	60	—	—	24	2	—	72	—	—
Etude des marchés des produits forestiers et des problèmes connexes; accroissement de la rentabilité de l'exploitation forestière; statistiques relatives aux forêts et aux produits forestiers; études sur les problèmes de productivité dans les industries du travail du bois; étude des aspects économiques de la fabrication de panneaux de fibres et de panneaux de particules; activités de coopération technique.												
Commerce international	143	—	—	86	19 [b]	6 [b]	118	12	—	68	24 [b]	12 [b]
Examen des faits nouveaux; projections européennes; études spéciales; service des réunions du Comité du développement du commerce et des groupes spéciaux chargés d'étudier la normalisation de la documentation du commerce extérieur et des conditions de vente concernant certains documents												
Développement industriel	144	18	—	102	—	—	162	7	—	118	—	—
Etudes du marché de l'acier: coopération technique; conférences et colloques; statistiques; utilisations nouvelles de l'acier; problèmes des déchets de métaux; pollution de l'air et de l'eau dans l'industrie sidérurgique; distribution des produits sidérurgiques; productivité et automatisation; tendances et perspectives du marché des produits chimiques; capacité minimum et capacité optimum des unités de production pour certains produits chimiques essentiels; modes d'utilisation de diverses matières plastiques; production et commerce des produits des industries mécaniques; comptabilité industrielle des industries mécaniques; bulletin de statistiques des exportations de produits												

TABLEAU 3-A-42 (*suite*)

Programmes	1969 Besoins couverts — Budget ordinaire A	C	CR	SG	Fonds extra-budgétaires A	SG	1970 Besoins à couvrir — Budget ordinaire A	C	CR	SG	Fonds extra-budgétaires A	SG
des industries mécaniques; aspects économiques de l'automatisation; effets de l'automatisation sur la structure et le développement de l'industrie; rôle des ordinateurs dans la gestion; étude de la portée de la coopération industrielle et de ses formes et méthodes utilisées par les organismes nationaux pour favoriser la coopération industrielle												
Habitation, construction et planification	72	17	—	39	—	—	84	7	—	51	—	—
Etude des tendances; statistiques; aspects socio-économiques de l'habitation; développement de la fabrication de matériaux de construction et de l'industrie du bâtiment; rénovation urbaine et planification physique; coopération avec d'autres organes et assistance aux programmes de coopération technique; réunion d'experts pour l'examen de politiques relatives au milieu physique; problèmes de la pollution de l'air												
Statistiques	144	4	—	216	12 [b]	24 [b]	144	4	—	216	—	—
Rassemblement et diffusion des statistiques; amélioration et normalisation des statistiques nationales et promotion de la coordination internationale en matière de statistique; appui aux activités d'assistance technique et coopération avec d'autres divisions de la CEE												
Science et technique	24	8	—	12	—	—	62	6	—	30	—	—
Recherches et travaux préparatoires en vue des réunions devant être organisées comme suite à la résolution 4 (XXIII) de la Commission												
TOTAUX	1 236	90	—	1 308	45	60	1 284	64	—	1 368	36	24

[a] Imputés sur le compte frais généraux du Fonds spécial.
[b] Imputés sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les projections relatives au développement.

PROGRAMME DE TRAVAIL

293. La tâche essentielle de la Commission économique pour l'Europe (CEE), telle qu'elle est définie dans son mandat, est de faciliter l'action concertée des gouvernements qui participent à ses travaux en vue d'élever le niveau de l'activité économique dans la région ainsi que de maintenir et de renforcer les relations économiques des pays européens, tant entre eux qu'avec d'autres pays du monde. Depuis 22 ans la Commission et ses organes subsidiaires s'occupent de problèmes d'ordre économique et technique qui, de l'avis des gouvernements des Etats membres peuvent le plus utilement être examinés dans le cadre de la CEE. La Commission a pour tâche première de servir, dans sa région, de centre d'action intergouvernementale et d'échanges permanents de données d'expérience concernant les problèmes économiques qui préoccupent les gouvernements des 31 Etats qui en sont membres, quelles que soient les différences entre leurs systèmes économiques et sociaux.

294. L'ordre de priorité des projets inscrits au programme de travail de la Commission pour 1970-74 a été examiné par la Commission à sa vingt-quatrième session, en avril 1969, conformément à sa résolution 3 (XXIII) relative à son programme à long terme et à ses méthodes de travail et compte tenu du rapport de son Secrétaire exécutif (E/ECE/717). Au paragraphe 3 du dispositif de sa résolution 5 (XXIV), la Commission a décidé "d'accorder une attention particulière aux questions qui se prêtent le mieux à l'amélioration et à l'élargissement de la coopération dans le cadre de la CEE, telles que la promotion des échanges, notamment entre l'Est et l'Ouest, la coopération scientifique et technique, les projections et la planification économiques à long terme, ainsi que les problèmes de l'environnement". Au paragraphe 5 du dispositif de sa résolution 5 (XXIV), la Commission a prié ses principaux organes subsidiaires de revoir leur programme de travail à long terme en vue d'atteindre les objectifs prioritaires de la Commission, tels qu'ils ont été énoncés dans sa Déclaration de 1967 (E/4329,

par. 260) et dans les résolutions et décisions pertinentes. Le programme de travail et les priorités de la Commission pour 1969/1970 (cinquième partie du E/4641) et son programme de travail et ses priorités à long terme pour 1970-74 (sixième partie du E/4641) ont été approuvés conformément au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 8 (XXIV) de la Commission. Ces programmes de travail indiquent le rang de priorité de chaque projet conformément aux dispositions du paragraphe 8 du dispositif de la résolution 1367 (XLV) du Conseil.

295. Par le passé, l'expansion des activités de la Commission a été beaucoup plus rapide que l'accroissement effectif des crédits qui lui sont alloués par l'Assemblée générale. Cela tient surtout au fait que les gouvernements des Etats membres de la CEE intéressés à certains projets ont bien voulu, en recourant à divers moyens, notamment aux services de rapporteurs nommés par eux, se charger d'une part importante des travaux qui normalement auraient été effectués par le secrétariat. On prévoit que cette pratique se poursuivra en 1970 et 1971. En outre, conscient de la nécessité d'éviter tout double emploi inutile dans les efforts, le secrétariat de la CEE espère bénéficier encore, à l'avenir, de la coopération efficace des institutions spécialisées, en particulier la FAO, l'OIT et l'OMS, et de la contribution importante qu'elles apportent à ses travaux, de la collaboration de plus en plus étroite des secrétariats des organisations intergouvernementales sous-régionales européennes, telles que le Conseil d'assistance économique mutuelle et l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que de la participation active, pour ce qui est des experts, d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui exercent leurs activités dans les régions desservies par la Commission.

296. Au 1er octobre 1968, le Secrétaire exécutif a modifié l'organisation du secrétariat de la CEE pour lui permettre de s'acquitter des tâches nouvelles et toujours plus nombreuses qui lui sont assignées par la Commission, en particulier dans la Déclaration de 1967 de la CEE et dans les résolutions et décisions pertinentes qu'elle a adoptées à sa vingt-troisième session. Les modifications que le Secrétaire exécutif a apportées à la structure organique du secrétariat visent à assurer davantage de mobilité et de souplesse dans l'utilisation des ressources en personnel de la CEE et à renforcer ainsi l'efficacité générale du secrétariat. L'organigramme ci-contre montre la structure actuelle du secrétariat.

Coopération technique

297. Le Service de l'assistance technique travaille en collaboration étroite avec le Bureau de la coopération technique du Siège et, sur la demande de ce dernier, apporte son concours à l'exécution d'activités d'assistance technique en Europe, notamment en utilisant, le cas échéant, les moyens de formation et services connexes fournis par les pays membres de la CEE. En 1970, plus de 1 500 programmes d'études seront organisés dans des pays européens à l'intention de boursiers des Nations Unies. Le Service publiera une édition revisée de la brochure annuelle décrivant les cours de formation organisés en Europe à l'intention de participants originaires de pays en voie de développement. Il organisera également des cycles d'études, des cours de formation de groupe et des voyages d'études auxquels participeront des experts venant de pays en voie de développement situés dans d'autres régions. Il fournira une assistance aux services de recrutement pour l'assistance technique en recherchant des candidats qualifiés pour des postes d'expert, en donnant des instructions aux experts et en examinant leurs rapports.

Développement et recherche économiques

298. En 1970, les activités de recherche économique comprendront : i) la préparation de l'*Etude sur la situation économique de l'Europe* et du deuxième numéro annuel du *Bulletin économique pour l'Europe;* ii) des études méthodologiques sur les projections et la programmation, notamment sur l'établissement de modèles macroéconomiques généraux destinés à divers pays ; une étude sur les fluctuations actuelles et futures de la demande dans les pays européens, l'élaboration de tableaux d'entrées-sorties comparables concernant divers pays et l'utilisation de ces tableaux pour l'analyse économique, l'élargissement des connaissances nécessaires pour appliquer à l'analyse économique les méthodes modernes de calcul mathématique et électronique, et les travaux préparatoires à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ; iii) des études spéciales portant notamment sur les tendances économiques à long terme dans la région de la CEE et sur les problèmes que pose la coopération dans la région. Le programme de formation destiné à des économistes subalternes des pays de la région se poursuivra en 1970.

Ressources naturelles et énergie

299. Les activités dans ce domaine porteront sur l'examen des aspects économiques, statistiques et techniques de la production, de la transformation, du transport, du stockage et de l'utilisation de l'électricité, du gaz, du charbon et de l'énergie en général. Le secrétariat assure le service des réunions des comités chargés de ces questions, organise des colloques, effectue des études de caractère technique et économique et rédige des études, des analyses et des bulletins statistiques annuels ou spéciaux.

Ressources hydrauliques

300. En 1970, le secrétariat organisera un cycle d'études sur l'aménagement et les usages multiples des bassins hydrographiques en vue d'assurer l'utilisation optimale des ressources hydrauliques. On entreprendra des études sur la conservation de l'eau, sur les moyens d'économiser l'eau et sur la réduction de la pollution. Dans le cadre des services à assurer à l'organe chargé d'étudier les ressources naturelles et la lutte contre la pollution des eaux, on étudiera certains problèmes de politique gouvernementale liés à l'élaboration et à l'administration de plans d'aménagement des ressources bydrauliques.

Transports et communications

301. La Division des transports assure le service des réunions du Comité des transports intérieurs, de ses trois sous-comités, de plusieurs groupes de travail, groupes de rapporteurs et groupes d'experts. Elle établit notamment des documents et des rapports avant les réunions, rédige des projets d'accord et diverses études de caractère technique et économique. Les principaux projets porteront sur les questions ci-après : unification des règles et des règlements applicables aux

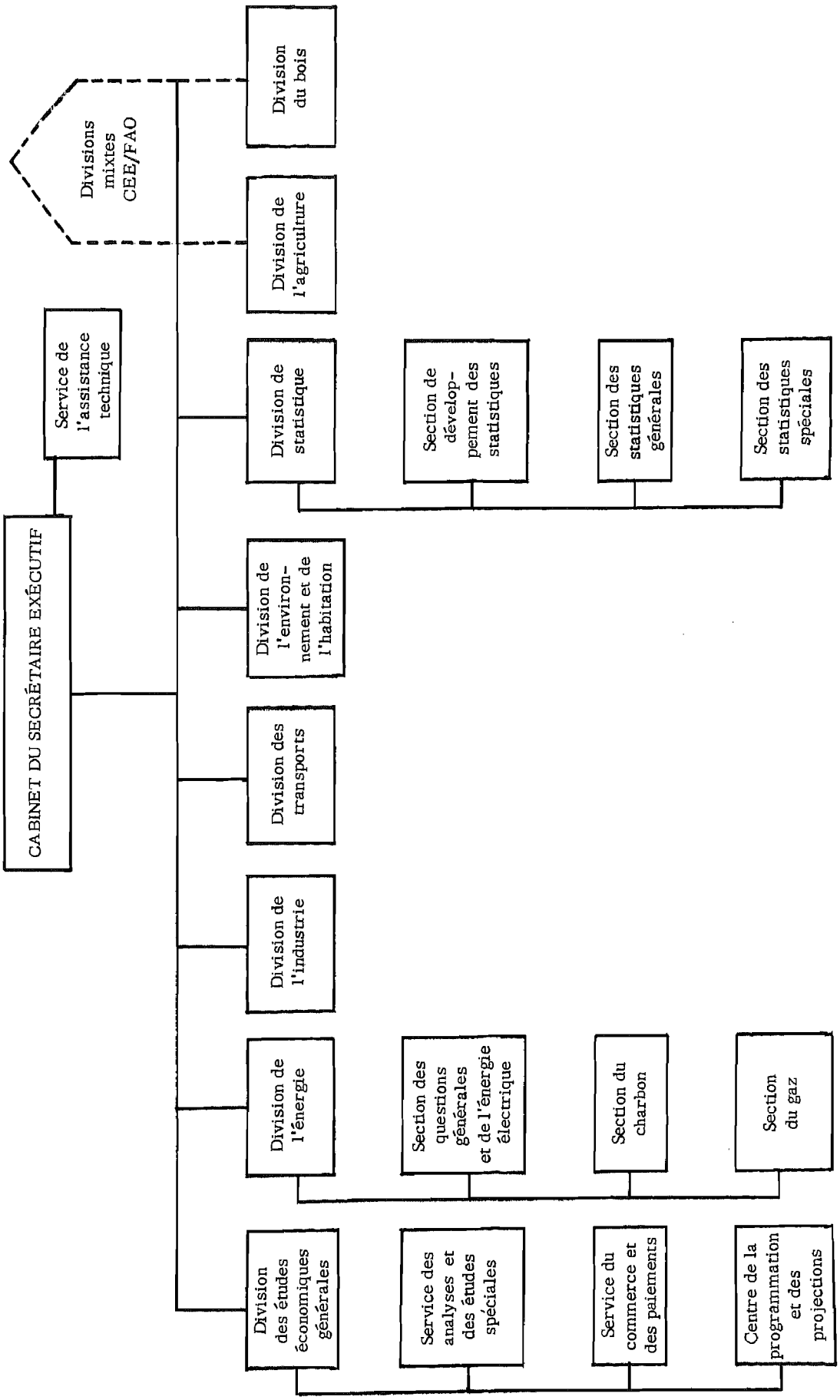
CABINET DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF
Service de l'assistance technique
Divisions mixtes CEE/FAO
Division du bois
Division de l'agriculture
Division de statistique
Section de développement des statistiques
Section des statistiques générales
Section des statistiques spéciales
Division de l'environnement et de l'habitation
Division des transports
Division de l'industrie
Division de l'énergie
Section des questions générales et de l'énergie électrique
Section du charbon
Section du gaz
Division des études économiques générales
Service des analyses et des études spéciales
Service du commerce et des paiements
Centre de la programmation et des projections

transports internationaux, nouveaux types de matériel de transport et nouvelles techniques de transport, raccordement de voies navigables importantes, méthodes d'établissement des projections permettant de prévoir l'évolution future des transports, transport des denrées périssables et des marchandises dangereuses, mise au point, amélioration et unification des statistiques relatives aux transports et aux accidents de la route et normalisation des documents de transport.

Développement agricole

302. La Division de l'agriculture, en coopération avec la FAO, analysera la situation actuelle de l'agriculture et les perspectives en ce qui concerne la production, la consommation et le commerce des produits agricoles; elle effectuera des études et prendra des mesures pour favoriser les importations et les exportations de produits agricoles et procédera à l'échange de renseignements techniques et de données d'expérience afin d'améliorer les programmes et les pratiques agricoles et de faciliter les modifications de structure.

Bois et sylviculture

303. La Division du bois, en coopération avec la FAO, publiera des analyses trimestrielles et annuelles du marché européen des produits forestiers et fera paraître des statistiques trimestrielles dans le *Timber Bulletin for Europe*. Elle établira et publiera périodiquement des études de marché sur certains pays ou groupes de pays et des études de certains secteurs et produits. La Division se chargera des préparatifs et assurera le service des sessions annuelles du Comité du bois de la CEE et des réunions de ses organes permanents et de ses organes subsidiaires *ad hoc*, notamment de colloques sur les aspects économiques et la productivité des travaux d'exploitation forestière et des industries du travail du bois. Elle continuera à rassembler et à diffuser des renseignements d'ordre économique, technique et scientifique sur les méthodes d'exploitation forestière et la formation des ouvriers forestiers, ainsi que sur la production, la commercialisation et l'utilisation des produits forestiers. Dans le domaine de l'exploitation forestière, la Division du bois continuera d'assurer le secrétariat du Groupe de travail mixte FAO/CEE/OIT des techniques du travail en forêt et de la formation des ouvriers forestiers qui cherche à accroître la rentabilité par l'amélioration des machines et du matériel forestiers, la formation professionnelle, la prévention des accidents et l'établissement d'un glossaire des termes relatifs à l'exploitation forestière. En ce qui concerne les statistiques, la Division, qui rassemble et publie des statistiques, continuera d'assurer le secrétariat du Groupe d'experts mixte FAO/CEE des statistiques des forêts et des produits forestiers qui s'occupe de la méthodologie des statistiques, des facteurs de conversion, des indicateurs économiques dans l'économie forestière et d'autres questions touchant la comparabilité et l'exactitude des statistiques des forêts et des produits forestiers, ainsi que de leur rassemblement et de leur publication.

Commerce international

304. Dans ce domaine, il s'agit d'organiser les réunions du Comité du développement du commerce et de ses organes subsidiaires et d'en assurer le service, ainsi que d'effectuer des analyses des politiques, des problèmes et de l'évolution du commerce et des paiements européens, y compris de procéder chaque année à une étude du commerce à l'intérieur de l'Europe, notamment entre l'Est et l'Ouest, ainsi que d'étudier l'intégration économique à l'échelon sous-régional en Europe et le commerce entre l'Europe et le reste du monde. En 1970, on compte achever l'étude sur les projections européennes et entreprendre des études sur les problèmes commerciaux des pays peu développés de la région de la CEE. On envisage de faire d'autres études sur les prévisions à long terme relatives aux exportations et aux importations de certaines catégories de marchandises, sur les mesures propres à faciliter les contacts entre hommes d'affaires et sur les activités de sociétés multinationales, particulièrement du point de vue des échanges internationaux et du transfert des techniques. Comme par le passé, les études sur le commerce international seront établies parallèlement à des études générales (fondées sur des études méthodologiques et s'appuyant davantage sur des techniques de calcul électronique) sur l'évolution réelle et prévue de l'économie des pays d'Europe et sur les incidences de cette évolution sur le reste du monde. Dans le cadre de ces travaux, on s'attachera tout particulièrement aux répercussions sur les pays en voie de développement et aux objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

Développement industriel

305. En 1970, on espère achever les monographies sur la coopération industrielle entre l'Est et l'Ouest et publier un rapport définitif. On pourra alors entreprendre d'autres études sur certains problèmes soulevés par la coopération industrielle entre l'Est et l'Ouest et entre le Nord et le Sud. Un rapport sur les accords de coopération industrielle sera présenté à la Commission, à sa vingt-cinquième session. On publiera des études sur les aspects économiques, techniques et statistiques des industries sidérurgiques, mécaniques et chimiques. On entreprendra d'autres études sur les problèmes que posent l'automatisation et le développement industriel en général.

Habitation, construction et planification

306. En 1970, la Division de l'environnement et de l'habitation assurera le service de la session plénière annuelle du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification et de ses groupes d'experts subsidiaires. La Division procédera à une analyse des tendances qui se dégagent dans ce domaine et elle apportera son concours au Comité pour étudier les notions, les définitions, les classifications et les méthodes d'établissement de statistiques. On organisera des voyages d'études et des colloques et l'on effectuera des études sur les conceptions, les normes et l'aménagement des habitations modernes, les politiques de logement à long terme, les problèmes des transports urbains, les méthodes de prévision des besoins de logements et les techniques d'entretien des habitations. En vue d'une réunion d'experts gouvernementaux qui aura lieu en 1971, on préparera une documentation sur l'urbanisme, la planification rurale et régionale, sur les dispositions institutionnelles définissant les responsabilités des services de l'Etat, aux différents échelons, en ce qui concerne le milieu physique et sur les mesures à prendre pour appliquer les politiques générales relatives au milieu physique.

Services de statistiques

307. La Division de statistique se chargera de recueillir, d'évaluer et de diffuser les statistiques économiques, démographiques et sociales devant figurer dans les

études et bulletins périodiques et spéciaux établis par le secrétariat de la CEE. Dans le cadre des activités de la Conférence des statisticiens européens et de ses organes subsidiaires, dont elle est chargée d'assurer le service des réunions, la Division continuera de s'occuper d'améliorer les statistiques nationales et d'encourager la coopération internationale en matière de statistique. La Division continuera à exécuter des activités d'assistance technique.

Science et technique

308. Les activités dans ce domaine consisteront à diffuser des renseignements scientifiques et techniques, à rédiger des études sur le transfert des techniques, à organiser la coopération internationale en matière de recherche et à étudier les méthodes de prévision de l'évolution des techniques.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(2 686 100 dollars)

Article premier. Postes permanents (2 538 700 dollars)

TABLEAU 3-A-43

		Catégories et classes										
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents des services généraux*		
		SSG	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Secrétaire exécutif	1970	1	1	2	—	2	1	1	8	1	10	11
	1969	1	1	1	1	2	1	1	8	1	10	11
Service de l'assistance technique	1970	—	—	—	1	1	1	—	3	—	13	13
	1969	—	—	—	1	1	1	—	3	—	13	13
Division des études économiques générales	1970	—	1	2	9	9	10	4	35	—	23	23
	1969	—	1	2	7	7	10	6	33	—	21	21
Division de l'énergie	1970	—	—	1	3	2	6	1	13	1	11	12
	1969	—	—	1	3	2	6	1	13	1	11	12
Division des transports	1970	—	—	1	2	3	2	2	10	1	10	11
	1969	—	—	1	2	3	2	2	10	—	11	11
Division de l'agriculture	1970	—	—	—	—	—	—	2	2	—	5	5
	1969	—	—	—	—	—	—	2	2	—	5	5
Division du bois	1970	—	—	—	—	—	—	2	2	—	6	6
	1969	—	—	—	—	—	—	2	2	—	5	5
Division de l'industrie	1970	—	—	1	1	2	5	3	12	—	9	9
	1969	—	—	1	1	2	2	5	11	—	8	8
Division de l'environnement et de l'habitation	1970	—	—	—	1	5	2	2	10	—	6	6
	1969	—	—	—	1	3	3	2	9	—	5	5
Division de statistique	1970	—	—	1	1	3	3	4	12	4	14	18
	1969	—	—	1	1	3	3	4	12	4	14	18
TOTAUX	1970	1	2	8	18	27	30	21	107	7	107	114
	1969	1	2	7	17	23	28	25	103	6	103	109

309. Il n'est pas demandé de poste permanent nouveau. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V. Toutefois, les reclassements de postes ci-après sont demandés:

Reclassement de postes

1 P-5 à D-1

Comme suite à la réorganisation du secrétariat, le Secrétaire de la Commission s'est vu confier, à compter d'octobre 1968, des responsabilités plus étendues et plus nombreuses en ce qui concerne l'élaboration du programme de travail et la formulation de nouvelles politiques en vue de la coopération intergouvernementale; par ailleurs, le Secrétaire exerce les fonctions d'assistant spécial du Secrétaire exécutif. Il est donc proposé de reclasser de P-5 à D-1 le poste de Secrétaire de la Commission.

1 P-4 à P-5

Ce reclassement est demandé pour tenir compte de l'accroissement des responsabilités incombant au poste d'économiste hors classe, qui est chargé d'organiser et de superviser les activités de la Section des économies de marché du Service des analyses et des études spéciales de la Division des études économiques générales.

3 P-3 à P-4

Le reclassement de deux postes P-3 à P-4 dans la Division des études économiques générales est demandé afin d'assurer un meilleur équilibre dans la répartition des postes du Service du commerce et des paiements. Le Service compte actuellement huit postes d'administrateur, dont deux de la classe P-5, un de la classe P-4 et les six autres de la classe P-3 et en-dessous. Dans la Division de l'environnement et de l'habitation, le reclassement d'un poste de P-3 à P-4 dans la Section de l'habitation est demandé pour tenir compte des responsabilités accrues incombant au titulaire du poste en ce qui concerne la planification physique dans le domaine de l'habitation.

4 P-2 à P-3

Dans la Division des études économiques générales, il est proposé de reclasser le poste du Chef du groupe de l'édition

afin de lui attribuer la même classe que celle dans laquelle sont rangés les postes d'éditeurs comparables dans d'autres services du secrétariat. Dans la même Division, il est proposé de reclasser le poste d'assistant du chef du Centre de la programmation et des projections pour tenir compte de l'accroissement sensible du volume des activités opérationnelles auquel il faut s'attendre. Dans la Division de l'industrie, il est proposé de reclasser un poste pour tenir compte des responsabilités accrues incombant à son titulaire en ce qui concerne les aspects techniques de l'industrie sidérurgique et l'automatisation dans l'industrie sidérurgique. Dans la même Division, il est proposé de reclasser un autre poste pour tenir compte des nouvelles responsabilités qui incombent à la Division dans le domaine de l'industrie chimique.

Article III. Autre personnel temporaire (78 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... 13 000 dollars

310. Le crédit demandé doit permettre:

a) De remplacer les agents des services généraux en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité (4 000 dollars);

b) D'engager du personnel temporaire pour faire face aux périodes de pointe et pour seconder les consultants et les rapporteurs (9 000 dollars).

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... 65 000 dollars

311. Pendant l'année, il faudra faire appel pour des périodes de courte durée aux services de consultants ou d'experts spécialisés (voir tableau 3-A-43).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (3 000 dollars)

312. Le crédit demandé est supérieur au montant de 2 500 dollars demandé pour 1969 car il doit permettre de couvrir les dépenses supplémentaires dues à l'accroissement du nombre des agents des services généraux et au relèvement des traitements de ces agents.

Article V. Besoins provisoires en personnel (66 400 dollars)

Division des études économiques générales

1 P-5, 1 P-4, 2 SG

La Division a besoin d'un économiste hors classe (P-5) qui serait chargé de grands projets de recherche sur les aspects économiques des activités de la CEE dans le domaine de la science et de la technique. Le titulaire du poste serait affecté au Service du commerce et des paiements et ferait partie de l'équipe qui s'occupe du programme de travail dans le domaine de la science et de la technique.

Pour engager un économiste (P-4) spécialiste des méthodes et des problèmes relatifs aux prévisions de l'évolution des techniques. Le titulaire de ce poste serait lui aussi membre de l'équipe chargée du programme de travail dans le domaine de la science et de la technique.

Les postes d'agent des services généraux permettraient de renforcer l'effectif des secrétaires de la Division.

Division de l'industrie

1 P-3, 1 SG

La Commission, aux termes de sa résolution 5 (XXIII) a créé un Groupe de travail de l'industrie chimique. Ce nouvel organe a adopté un vaste programme de travail. Le poste de P-3 qui est demandé doit permettre de faire face au travail supplémentaire qui en résulte. Le poste d'agent des services généraux est destiné à renforcer l'effectif des secrétaires.

Division de l'habitation et du milieu

1 P-4, 1 SG

Une section chargée directement de s'occuper des problèmes du milieu a été créée au sein de la Division de l'habitation et du milieu pour exécuter les travaux demandés par la Commission dans sa résolution 3 (XXIII). Le poste de P-4 doit servir à renforcer la Section pour lui permettre de faire face au travail supplémentaire qui en résulte. Le poste d'agent des services généraux doit permettre de renforcer l'effectif des secrétaires.

Division CEE/FAO du bois

1 SG

Pour permettre à la Division d'aider davantage les gouvernements dans l'élaboration des statistiques sur le commerce et l'utilisation des produits forestiers.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-44

	1969 Besoins couverts						*1970 Besoins à couvrir*					
	Budget ordinaire				*Fonds extra-budgétaires*		*Budget ordinaire*				*Fonds extra-budgétaires*	
Programmes	*A*	*C*	*CR*	*AL*	*A*	*AL*	*A*	*C*	*CR*	*AL*	*A*	*AL*
Direction exécutive et administration (y compris le secrétariat de la Commission et le Service de l'information)..	108	4	24	84	—	—	108	4	24	84	—	—
Coordination des programmes de coopération technique	24	—	—	24	—	—	24	—	—	24	—	—
Développement et recherche économiques	132	2	—	84	—	—	132	2	—	84	—	—
Conjoncture économique et faits nouveaux; analyse de certains aspects des problèmes qui présentent une importance essentielle du point de vue de la politique économique												

TABLEAU 3-A-44 (*suite*)

Programmes	1969 Besoins couverts — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL	1970 Besoins à couvrir — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL
Projections et planification économiques — Projections et programmation; stratégie et objectifs de la deuxième Décennie du développement; harmonisation régionale des plans de développement; financement du développement économique	108	4	24	48	—	—	108	4	24	60	—	—
Ressources naturelles et énergie ..... — Mise en valeur des ressources en pétrole et en gaz naturel; évolution des industries extractives dans la région; méthodes de prospection, d'exploitation et de traitement des minéraux; matières minérales utilisables dans l'industrie des engrais; formation technique dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales; législation et administration minières; prospection au large des côtes; mise en valeur des ressources géologiques et minérales dans la région; cycles d'études sur les méthodes et techniques de géologie appliquée et de géophysique; développement de la production d'énergie électrique; électrification rurale; centre régional de recherche et de formation dans le domaine de l'énergie électrique et étude de l'offre et de la demande d'énergie	96	—	—	48	—	—	96	6	—	48	—	—
Ressources hydrauliques ..... — Planification et mise en valeur des ressources hydrauliques; mise en valeur des fleuves internationaux; lutte contre les inondations; études hydrologiques et hydrauliques	108	2,5	12	72	—	—	120	2,5	12	72	—	—
Bureau de l'Agent exécutif du Comité chargé du projet du Mékong	48	—	—	84	—	—	48	—	—	84	—	—
Transports et communications ..... — Coordination des transports; planification économique du développement des transports et des communications; expansion du tourisme et des voyages internationaux; études de la circulation routière; problèmes de la circulation urbaine; conception et exploitation des bateaux; études des méthodes de construction et d'entretien des routes; développement des télécommunications; étude des transports ferroviaires; réseaux ferroviaires régionaux; Route d'Asie; transports routiers; transports fluviaux; exploitation des ports; statistiques; études hydrauliques et dragage des ports, des voies fluviales, des estuaires et des côtes; cabotage et transport d'île à île	120	6	12	144	—	—	132	6	12	156	—	—
Développement de l'agriculture ..... — Planification et développement de l'agriculture; financement et crédit; politique des prix	24	3	—	36	24 [c]	—	24	2,5	—	36	24 [c]	—

TABLEAU 3-A-44 (*suite*)

Programmes	1969 Besoins couverts — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL	1970 Besoins à couvrir — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL
Commerce international	108	3	36	48	—	—	108	3	36	48	—	—
Développement des services de promotion commerciale; coopération économique régionale; les produits de base; règlements, formalités et pratiques régissant le commerce international; administration des douanes; arbitrage; transports et fret maritimes; cours de formation en matière de promotion commerciale												
Développement industriel	240	16	72	168	168 [a]	—	252	10	72	168	—	—
Développement et planification industriels; expansion du commerce des articles manufacturés et semi-manufacturés; formation en matière d'organisation industrielle et d'administration et gestion industrielles; promotion des investissements; expansion et planification des industries de production et de transformation des métaux; aspects techniques et économiques de certaines techniques de la sidérurgie, de l'industrie des métaux non ferreux et des industries mécaniques; étude des tendances de la consommation et prévision de la demande de métaux; formation dans la région; recherche et conseils techniques dans le domaine de la métallurgie et des industries mécaniques; artisanat et petites industries; application de la science et de la technique au développement												
Développement social	72	2,5	12	36	—	—	72	3	12	36	—	—
Etude et examen des tendances du développement social; planification et développement social; développement régional, rural et communautaire; mobilisation des ressources pour la réforme agraire et le peuplement; protection sociale												
Population	48	2,5	24	36	96 [b]	84 [b]	72	4	24	48	84 [b]	72 [b]
Politiques et programmes démographiques; aspects démographiques du développement économique et social												
Habitation, construction et planification	36	—	—	12	—	—	36	—	—	12	—	—
Habitation et services communautaires connexes; développement régional, urbain et rural; urbanisme; centres régionaux d'habitation; construction et matériaux de construction												
Statistiques	132	2,5	48	240 [c]	—	24 [d]	132	3	48	264 [c]	—	24 [d]
Recensement et enquêtes par sondages; traitement électronique des données; développement des statistiques; méthodes et normes; formation en matière de statistiques; compilation et analyse des statistiques												

TABLEAU 3-A-44 (*suite*)

Programmes	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
	A	*C*	*CR*	*AL*	*A*	*AL*	*A*	*C*	*CR*	*AL*	*A*	*AL*
Administration publique	12	2	—	12	—	—	12	6	—	12	—	—
Etudes générales sur l'administration publique et services à fournir aux cycles d'études et aux réunions												
Service de l'édition et Service linguistique	192	—	—	72	—	—	204	—	—	84	—	—
Administration	168	—	—	1 992	—	12 [f]	180	—	—	2 052	—	12 [f]
TOTAUX	1 776	50	264	3 240 [e]	288	120	1 860	56	264	3 372 [e]	108	108

[a] Mois de travail correspondant à des études de perspective sur l'industrialisation.
[b] Financé par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et par la *United States Agency for International Development (USAID).*
[c] Fournis par la FAO.
[d] Y compris 12 mois de travail financés par le FISE et 12 mois de travail financés par le Laos.
[e] Y compris 12 mois de travail financés par la CNUCED.
[f] Financés au titre du projet du Mékong.

PROGRAMME DE TRAVAIL

313. Le programme de travail et les priorités de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) pour 1969-1970 ont été présentés à la Commission à sa vingt-cinquième session, qui s'est tenue dans la République de Singapour du 15 au 28 avril 1969. La coopération régionale s'est largement développée dans certains domaines tels que la planification économique, l'harmonisation des politiques économiques, le développement industriel, l'expansion du commerce, les programmes démographiques et l'administration publique, mais il y a lieu néanmoins de l'intensifier grâce à des efforts plus soutenus et plus concertés. La nécessité de renforcer quelque peu le personnel du secrétariat se fait toujours sentir dans différents secteurs d'activités, bien qu'une partie des effectifs ait été réaffectée à des activités prioritaires et que l'on ait constitué des équipes chargées de s'occuper de problèmes particuliers.

314. Une troisième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie s'est réunie à Bangkok du 11 au 13 décembre 1968, conformément à la résolution 87 (XXIII) relative à la Conférence ministérielle des pays de la région de la CEAEO, résolution adoptée par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient à sa vingt-troisième session, tenue à Tokyo en avril 1967. Cette conférence avait pour objet: i) d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des première et deuxième conférences ministérielles, et d'étudier des programmes propres à renforcer la coopération dans différents domaines; ii) de recommander de nouveaux programmes d'action en matière de coopération économique régionale; et iii) d'étudier et de formuler une stratégie appropriée pour le développement intégré de la coopération régionale en Asie et en Extrême-Orient. Les pays suivants étaient représentés à cette conférence: Afghanistan, Australie, Cambodge, Ceylan, Chine, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République de Corée, République du Viet-Nam, Singapour, Thaïlande et deux membres associés, les îles Fidji et Hong-kong. La Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie est devenue le principal organe exécutif en ce qui concerne toutes les activités de coopération régionale. C'est elle qui prend les décisions de politique générale à l'échelon supérieur et qui délègue son autorité au Secrétaire exécutif de la Commission, tout en lui donnant les directives voulues pour poursuivre les activités qu'il est appelé à entreprendre en matière de coopération régionale. Elle se tient désormais à intervalles réguliers, la prochaine conférence étant la quatrième réunion de ce genre. Celle-ci est prévue pour 1971, époque à laquelle on espère que des progrès considérables auront été réalisés sur le plan de la coopération régionale, envisagée dans son sens le plus large.

315. Le programme concernant le Conseil asiatique du développement industriel se développe en même temps que s'intensifient les activités que la Commission entreprend pour appuyer les projets opérationnels dans ce domaine. La Conférence asiatique sur l'industrialisation étudiera les problèmes de l'industrialisation dans la région et les progrès réalisés en la matière.

316. Outre les ressources dont le coût est imputé sur le budget ordinaire de l'ONU, la Commission reçoit l'aide des gouvernements intéressés, en vertu d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux, sous la forme de services d'experts et de consultants, de services d'appui, de matériel et d'autres services. Cet appui est fourni, par exemple, pour le projet de la Route d'Asie, pour le projet du Mékong et pour des projets prévus dans le cadre du programme de travail du Conseil asiatique du développement industriel.

Développement économique, recherche, projections et planification relatives au développement économique

317. En ce qui concerne l'harmonisation régionale des plans de développement, la Commission prépare des consultations intergouvernementales touchant l'harmonisation des plans relatifs au riz, et en est au dernier stade de l'établissement d'un marché commun asiatique

de la noix de coco; en ce qui concerne ses travaux de projections et de programmation relatifs au développement économique, qui jusqu'à présent portaient surtout sur le déficit commercial, la Commission établit maintenant des projections sectorielles et de la main-d'œuvre, des projections du marché des produits de base, du commerce en général et du commerce interrégional.

Ressources naturelles et énergie

318. Les travaux de prospection commune de ressources minérales au large des côtes d'Asie seront intensifiés. Sur la recommandation du Comité pour la coordination, la Commission étudie de près la création d'un secrétariat technique qui aurait pour rôle d'encourager et de faciliter la prospection des ressources minérales sur le plateau continental et d'aider les pays de la région à mettre au point, sur leur demande, des projets d'études géophysiques au large des côtes et autres projets de recherche dans les zones du plateau continental. En 1970, la Commission continuera d'accélérer le développement de l'électrification rurale.

Ressources en eau

319. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources en eau, la Commission insiste sur la coopération régionale. Elle compte que le centre de lutte contre les typhons, qui relève du programme du Comité de lutte contre les typhons, sera créé d'ici 1971. Ce centre fournira des services consultatifs aux différents pays concernant l'installation, l'exploitation et l'entretien de tous les dispositifs d'alerte audio-visuels en cas d'inondation subite. Le programme de travail pour 1970 sera exécuté autant que possible en coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'OMS, l'UNESCO, la FAO etc. Le centre doit également étudier les possibilités d'aménagement d'autres bassins fluviaux internationaux.

Transports et communications

320. Dans le domaine des transports ferroviaires, la Commission met au point des propositions d'action régionale ou sous-régionale en vue de la construction du réseau ferroviaire régional transasiatique. En ce qui concerne le tourisme, elle étudie la possibilité de créer un centre régional de formation hôtelière, qui serait financé au moyen de ressources extra-budgétaires. Les projets qui doivent être mis en œuvre pendant les années à venir concerneront l'amélioration du trafic international, la création de parcs régionaux ou sous-régionaux de matériel de dragage et de renflouement, la création de laboratoires hydrauliques régionaux ou sous-régionaux, l'aménagement des ports et l'amélioration des opérations portuaires, la promotion du tourisme et des voyages internationaux, et la mise en place d'un réseau régional de télécommunications.

Développement de l'agriculture

321. Le programme de travail de la CEAEO pour 1970 comprend des études sur les besoins en matière d'intrants agricoles en Asie et en Extrême-Orient et l'harmonisation des plans de développement dans le contexte d'une politique d'encouragement à la coopération économique régionale. La Commission s'emploie surtout à aider les pays membres à améliorer leur programmation en matière de développement agricole ainsi que les institutions de financement et de crédit agricoles. Elle poursuit ces travaux de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Commerce international

322. Les activités dans ce domaine continuent d'être axées sur la coopération régionale en ce qui concerne la formulation des politiques commerciales internationales, la libéralisation des échanges et la rationalisation des transports maritimes et des taux de fret. D'autre part, le Centre de promotion commerciale de la CEAEO joue maintenant pleinement son rôle en aidant les pays membres à perfectionner leurs dispositifs et leurs techniques de promotion commerciale. L'objectif primordial de ce centre est de fournir des services aux pays membres pour répondre à leurs besoins en ce qui concerne les questions touchant la promotion commerciale. Il est appelé à coordonner les activités de promotion commerciale dans la région et à servir de centre d'échanges de renseignements en la matière. Ses activités seront étroitement coordonnées avec celles de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, afin d'éviter les doubles emplois.

Développement industriel

323. La Commission continuera d'intensifier ses activités dans le cadre des programmes du Conseil asiatique de développement industriel, en les orientant vers le développement industriel commun et vers la coopération économique. Elle entreprendra des études à long terme pour un groupe de pays, tout en faisant, si possible, des études parallèles sur l'intégration, avec l'assistance de la Division de la recherche et de la planification. La deuxième session de la Conférence asiatique sur l'industrialisation, organe permanent de la Commission créé en application de la résolution 68 (XXII) de la CEAEO, doit se tenir en 1970 pour examiner les problèmes de l'industrialisation dans la région et les progrès réalisés en la matière. La Division du développement industriel a également commencé des travaux préparatoires touchant la création d'une section des industries chimiques à l'intérieur de la Division, section qui aura pour tâche de promouvoir le développement des industries chimiques dans les pays de la région. Les activités de cette section seront coordonnées avec celles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Développement social

324. Dans le domaine du développement régional et communautaire, la Commission cherche à favoriser de plus en plus le développement national en faisant appel à des techniques perfectionnées de développement communautaire. Elle organisera en 1970 un voyage d'études et un cours de formation sur le rôle du développement communautaire dans le développement national, eu égard en particulier à la réforme agraire et à la colonisation agricole, afin de mettre les planificteurs des divers pays au courant des tendances nouvelles et de l'évolution générale en matière de développement communautaire. La Commission compte organiser, avec l'assistance du Bureau de la coopération technique, un cycle d'études sur le rôle des jeunes dans le développement national et une conférence régionale à l'intention des administrateurs des services sociaux, réunions dont le coût sera imputé sur des ressources extra-budgétaires.

Population

325. Les travaux entrepris dans le cadre du Programme démographique d'Asie seront intensifiés en

1969 et 1970. Une nouvelle Division de la population a été créée en décembre 1968 et a commencé à fonctionner au début de 1969. La Commission prévoit maintenant d'organiser en 1970 un cycle d'études sur l'application des techniques de communication dans les programmes de planification de la famille et, éventuellement, un groupe de travail d'experts qui étudierait les indices les plus sensibles de l'évolution de la fécondité. Enfin, la Commission prépare le Congrès asiatique de la population, qui doit se tenir en 1971.

Habitation, construction et planification

326. Cette section aide les gouvernements membres à résoudre leurs problèmes en matière d'habitation, de construction et de planification physique, à organiser ou renforcer les organismes centraux ou nationaux requis pour formuler des politiques et mettre au point des programmes dans ce domaine et à appliquer effectivement ces politiques et ces programmes. La Commission organisera en 1970 un voyage d'études sur la planification et la construction de villes nouvelles, sur le financement de la construction et l'aménagement des agglomérations. Elle prévoit pour 1970 également une réunion *ad hoc* d'experts qui échangeront leurs vues au sujet des principaux aspects de la construction, de l'habitation et de la planification et envisage d'organiser une réunion régionale des directeurs des instituts de recherche sur les matériaux de construction et le développement de la construction. La Commission projette d'entreprendre en 1970 une étude approfondie sur les différentes espèces de bambou et d'organiser un cycle d'études sur l'utilisation du bambou comme matériau de construction. Enfin, elle fera une étude sur les normes de construction en ce qui concerne les matériaux utilisés dans différents types de construction.

Statistiques

327. En prévision des recensements de la population et du logement de 1970, la Commission a formulé des recommandations afin d'aider les pays de la région à procéder à leurs opérations de recensement dans le courant de 1970 ou dès que possible avant ou après 1970. Elle intensifie ses efforts tendant à promouvoir la mise en place et l'utilisation de systèmes nationaux adéquats d'enregistrement des actes de l'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Elle étudie de près, en outre, la création d'un centre régional de calcul électronique, qui serait financé au moyen de fonds de l'assistance technique.

Administration publique

328. Dans le domaine de l'administration publique, les travaux en cours consistent notamment à préparer un cycle d'études sur les moyens de fournir une assistance technique propre à faciliter l'application de réformes administratives et un cycle d'études sur la formation des administrateurs et responsables de cycles d'études aux nouvelles techniques d'administration et de gestion qui peuvent être utilisées lors de la mise en œuvre de réformes administratives.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(3 339 800 dollars)

Article premier. Postes permanents (3 165 600 dollars)

TABLEAU 3-A-45

		Catégories et classes								
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents locaux*
		SSG	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	
Cabinet du Secrétaire exécutif	1970	1	—	1	1	1	1	2	7	4
	1969	1	—	1	1	1	1	2	7	4
Service linguistique et service de l'édition	1970	—	—	—	1	5	7	4	17	7
	1969	—	—	—	1	2	9	4	16	6
Service d'information	1970	—	—	—	1	—	—	1	2	3
	1969	—	—	—	1	—	—	1	2	3
Groupe de coordination de l'assistance technique	1970	—	—	—	—	1	1	—	2	2
	1969	—	—	—	—	1	1	—	2	2
Groupe de l'administration publique	1970	—	—	—	1	—	—	—	1	1
	1969	—	—	—	1	—	—	—	1	1
Division de la recherche et de la planification	1970	—	—	1	4	4	6	5	20	12
	1969	—	—	1	4	4	6	5	20	11
Division du commerce international	1970	—	—	—	1	2	4	2	9	4
	1969	—	—	—	1	2	4	2	9	4
Division de l'industrie et des ressources naturelles	1970	—	1	1	8	6	12	4	32	19
	1969	—	1	1	8	5	12	4	31	19
Division de la mise en valeur des ressources hydrauliques	1970	—	—	1	4	4	—	1	10	6
	1969	—	—	1	3	4	—	1	9	6
Bureau de l'Agent exécutif du Comité chargé du projet du Mékong	1970	—	1	—	—	1	1	1	4	7
	1969	—	1	—	—	1	1	1	4	7

TABLEAU 3-A-45 (*suite*)

		Catégories et classes								
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents locaux*
		SSG	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	
Division des transports et des communications	1970	—	—	1	1	6	2	1	11	13
	1969	—	—	1	1	6	1	1	10	12
Division CEAEO/FAO de l'agriculture	1970	—	—	—	1	—	1	—	2	3
	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	3
Division du développement social	1970	—	—	1	1	1	3	—	6	3
	1969	—	—	1	1	1	3	—	6	3
Division de la population	1970	—	—	1	—	2	1	2	6	4
	1969	—	—	—	—	1	1	2	4	3
Division de statistique	1970	—	—	—	1	2	3	5	11	21
	1969	—	—	—	1	2	3	5	11	19
Division administrative:										
Cabinet du directeur	1970	—	—	1	1	—	1	—	3	1
	1969	—	—	1	1	—	1	—	3	1
Service financier	1970	—	—	—	—	1	1	1	3	10
	1969	—	—	—	—	1	1	1	3	10
Service du personnel	1970	—	—	—	1	—	1	1	3	10
	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	10
Bibliothèque	1970	—	—	—	—	—	1	1	2	6
	1969	—	—	—	—	—	1	1	2	6
Service des bâtiments et services intérieurs	1970	—	—	—	—	1	1	—	2	116
	1969	—	—	—	—	1	1	—	2	111
Services des conférences et services extérieurs	1970	—	—	—	—	1	—	1	2	28
	1969	—	—	—	—	1	—	1	2	28
TOTAUX	1970	1	2	8	27	38	47	32	155	280
	1969	1	2	7	26	33	48	31	148	269

329. Il n'est pas demandé de poste permanent nouveau. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V. Toutefois, les ajustements ci-après sont demandés en ce qui concerne le classement des postes:

Reclassement de postes

2 P-3 à P-4

Le reclassement de P-3 à P-4 de deux postes du Service linguistique est demandé. Le volume de travail et les responsabilités attachés à ces deux postes se sont en effet accrus au fur et à mesure que les activités de la CEAEO prenaient de l'ampleur.

1 poste d'agent local à P-1

En raison de l'accroissement des responsabilités de la CEAEO qui résulte en partie de la création de l'Institut asiatique, du Comité du projet du Mékong et de la Direction technique des transports pour la Route d'Asie, il est devenu nécessaire de recruter un administrateur adjoint du personnel pour seconder le chef du Service du personnel, qui a de plus en plus de travail. On estime également qu'il serait souhaitable de confier à une femme le poste d'administrateur adjoint du personnel, pour qu'elle puisse conseiller les nombreuses fonctionnaires qui sont employées au secrétariat de la commission ou au titre des différents projets des Nations Unies relevant de la CEAEO et discuter avec elles de questions personnelles. Pour les raisons ci-dessus, le reclassement d'agent local à P-1 du poste d'administrateur adjoint du personnel est demandé.

Article III. Autre personnel temporaire (120 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches spéciales* ..... 20 000 dollars

330. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du personnel temporaire auquel il faut faire appel en période de pointe et pour remplacer les fonctionnaires en congé de longue durée ou en congé de maternité.

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... 70 000 dollars

331. La Commission devra faire appel aux services d'experts hautement qualifiés dans des domaines techniques lorsqu'elle ne pourra trouver de personnes ayant les compétences voulues parmi le personnel de son secrétariat. Elle aura besoin de spécialistes dans divers domaines d'activités indiqués dans le programme de travail et de priorités de la commission pour 1969-1970 (voir plus haut, tableau 3-A-45). Ces services ont été estimés à 56 mois de travail.

iii) *Groupes spéciaux d'experts* .... 30 000 dollars

332. Les réunions ci-après sont prévues pour 1970:

a) Un groupe d'experts de six économistes de réputation internationale et possédant une expérience régionale, qui sera chargé de donner des avis sur les méthodes à utiliser en vue de l'intégration économique des pays appartenant à l'Association de l'Asie du Sud-Est (8 000 dollars)

b) Un groupe de cinq économistes chargé d'étudier les rapports entre les politiques économiques à court terme pratiquées par certains pays d'Asie et leurs objectifs de développement à long terme et de faire rapport à ce sujet (6 000 dollars)

c) Un groupe d'experts chargé d'étudier la contribution que les techniques de coopération peuvent apporter au développement économique et social, conformé-

ment à la résolution 47 (XIX) de la Commission. Huit experts engagés à titre personnel assisteront à cette réunion (8 000 dollars)

d) Un groupe de travail d'experts chargé d'étudier les indices les plus sensibles de l'évolution de la fécondité se réunira en mai 1970 (8 000 dollars)

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (26 000 dollars)

333. Le crédit demandé doit permettre de payer des heures supplémentaires au personnel local, principalement du Service des conférences et des Services généraux.

Article V. Besoins provisoires en personnel (28 200 dollars)

Cabinet du Secrétaire exécutif
Service de l'édition et Service linguistique

1 P-4, 1 agent local

Bien que le rapport entre le nombre de traducteurs et le nombre de reviseurs se soit légèrement amélioré en 1969, il subsiste encore un déséquilibre qui devrait être rectifié en 1970. A l'heure actuelle, le chef du service consacre la plus grande partie de son temps à des travaux de revision, au détriment de ses autres activités d'administration et de supervision et de ses tâches générales. L'adjonction d'un reviseur de la classe P-4 renforcerait le service et assurerait plus efficacement la revision des documents traduits. Le poste d'agent local est demandé pour recruter un préposé supplémentaire aux références et à la terminologie qui serait chargé d'aider l'assistant de langues actuel à faire face à un volume de travail en augmentation.

Division de la recherche et de la planification

1 agent local

Pour renforcer les effectifs d'agents locaux de la Division, dont le volume de travail est plus important, en particulier dans le domaine des projections économiques sectorielles.

Division de l'industrie et des ressources naturelles

1 P-4

Pour aider à faire face à l'augmentation du volume de travail résultant de la création du Comité pour la coordination de la prospection en commun des ressources minérales au large des côtes d'Asie et des activités du Conseil asiatique du développement industriel.

Division des ressources hydrauliques

1 P-5

Pour engager un ingénieur-économiste chargé d'aider les pays de la région à mettre au point des procédures et des méthodes appropriées permettant l'évaluation et le rassemblement rationnels des données économiques fondamentales. L'intéressé aiderait également à former le personnel technique dont on a besoin dans ce domaine.

Division des transports et des communications

1 P-3, 1 agent local

Pour renforcer la Section des transports routiers à l'intérieur de la Division en créant un poste de spécialiste de la circulation routière. Le développement rapide des transports routiers dans la région a donné naissance à des problèmes nombreux et complexes, et la situation s'est aggravée du fait que le développement urbain est en pleine expansion et présente un caractère dynamique. L'évolution rapide des transports routiers, les études de la circulation routière et les problèmes relatifs à la protection routière, prennent de plus en plus d'importance dans la région. Les pays de la région ont du mal à résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine, et la CEAEO espère les y aider en créant le poste de spécialiste de la circulation routière. Le poste d'agent local est demandé pour renforcer les effectifs de secrétariat de la division.

Division de la population

1 D-1, 1 P-4, 1 agent local

Pour renforcer les effectifs de la Division afin de faire face aux besoins du programme d'action élargi, comme on l'avait déjà expliqué dans le projet de budget pour 1969. En 1970, la Division de la population comprendra six postes d'administrateur et quatre postes d'agent local financés sur le budget ordinaire, et l'on compte que sept postes d'administrateur et six postes d'agent local seront financés au moyen de fonds extra-budgétaires. En 1970, la Division comptera donc au total 13 administrateurs et 10 agents locaux pour exécuter le Programme démographique pour l'Asie.

Division de la statistique

2 agents locaux

Pour accroître les opérations de perforation, de codage, de vérification et d'exploitation des machines que nécessite le volume de travail accru de la Division de la statistique. Un poste serait utilisé pour un surveillant codeur-vérificateur, l'autre étant attribué à un perforeur-codeur.

Division administrative
Service du personnel

1 agent local

Pour faire face au volume de travail accru résultant de l'augmentation des effectifs au cours des dernières années et des nouvelles responsabilités qui incombent au Service du personnel.

Service des bâtiments et services intérieurs

5 agents locaux

Pour permettre le transfert d'agents qui étaient jusqu'à présent engagés à titre temporaire mais dont les services sont nécessaires au fonctionnement de l'atelier d'imprimerie de la CEAEO. Deux des postes sont destinés à des opérateurs de machines à ronéotyper et les trois autres sont réservés à des collateurs.

Commission économique pour l'Amérique latine

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-46

Programmes	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
	A	C	CR	AL	A	AL	A	C	CR	AL	A	AL
Direction exécutive et administration (y compris le service d'information)	108	—	—	96	—	—	108	—	—	96	—	—
Coordination des programmes de coopération technique	24	—	—	24	—	12	24	—	—	24	—	12

TABLEAU 3-A-46 (*suite*)

Programmes	1969 Besoins couverts — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL	1970 Besoins à couvrir — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL
Développement et recherche économiques	156	6	12	84	—	—	156	10	12	84	—	—
Etudes et recherches sur le développement économique, les politiques, les ressources humaines; *Estudio económico de América latina; Boletín económico de América latina;* intégration régionale et développement régional												
Bureau de Washington	36	—	—	24	—	—	36	—	—	24	—	—
Rassemblement et analyse de données												
Bureau de Rio de Janeiro	24	—	—	36 [h]	—	—	24	—	—	36 [h]	—	—
Etude de la conjoncture économique: politique en matière de développement et planification du développement en Amérique latine												
Bureau de la région des Antilles	48	—	24	—	—	60 [i]	72	6	24	12	—	60 [i]
Etude de la conjoncture économique; développement rural et communautaire; politique commerciale; commerce et intégration et études relatives au développement économique de la région des Antilles												
Projections et planification économiques	60	3	—	12	12 [a]	—	72	—	—	24	—	—
Projections par pays; étude des techniques et méthodes de projections; compilation et analyse de projections établies par d'autres organisations; planification du développement; projections relatives au commerce et à l'intégration régionale												
Ressources naturelles et énergie	48	6	36	72	24 [d]	—	48	6	36	72	24 [d]	—
Energie: ressources en eau; autres ressources naturelles												
Transports et communications	48	12	12	36	24 [e]	—	48	9	—	36	—	—
Politique et coordination des transports; transports et intégration régionale; transports maritimes, routiers, ferroviaires, fluviaux et aériens et tourisme												
Développement agricole	48	—	—	12	36 [f]	—	48	—	—	12	36 [f]	—
Développement et planification agricoles; produits de l'élevage en Amérique latine; réforme agraire; développement agricole intégré de l'Amérique latine												
Commerce international	120	9	36	72	—	—	132	9	36	72	—	—
Développement des échanges; cycles d'études et cours de formation; missions consultatives; commerce intrarégional et intégration régionale; études générales et services consultatifs relatifs à l'Association latino-américaine de libre-échange												
Bureau de Montevideo	24	—	—	12	—	—	24	—	—	12	—	—
Etudes et services consultatifs relatifs aux activités de l'Association latino-américaine de libre-échange												

TABLEAU 3-A-46 (*suite*)

Programmes	1969 Besoins couverts — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL	1970 Besoins à couvrir — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL
Bureau de Bogota ..... Commerce intrarégional et intégration régionale	12	—	—	—	12 [m]	24 [n]	12	—	—	—	12 [m]	24 [n]
Développement industriel ..... Economie industrielle; recherche technologique pour l'industrie; acier; métaux non ferreux; industries forestières; industries chimiques; industries d'équipement et construction de machines; industries de transformation des métaux; industries de consommation	132	—	48 [c]	156	36 [b]	12 [b]	132	6	48 [c]	156	36 [b]	12 [b]
Développement social ..... Aspects sociaux du développement, politique et planification sociales; politique démographique; développement régional et local; aspects sociaux de la politique de l'emploi	96	6	36	48	—	—	96	6	24	60	—	—
Statistiques ..... Bulletins statistiques; réunions et cycles d'études régionaux; programme statistique de base et services fournis aux divisions organiques et au Siège; études sur des questions particulières	96	—	24	180	—	—	108	2	24	192	—	—
Administration publique ..... Etudes générales sur l'administration publique et service des cycles d'études et réunions	12	—	24	12	10 [k]	—	12	6	24	12	—	—
Services linguistiques et d'édition, reproduction et distribution des documents	108	—	—	300	12 [i]	144 [l]	120	—	—	300	12 [i]	144 [l]
Administration	132	—	—	1 788	—	84 [l,j]	144	—	—	1 800	12 [i]	84 [l,j]
Bureau de Mexico ..... Développement et planification économiques; commerce; développement industriel; développement agricole; infrastructure économique; aspects statistiques et sociaux du développement, le tout en ce qui concerne l'Amérique centrale	312	6	36	720	60 [g]	—	312	6	36	756	60 [g]	—
TOTAUX	1 644	48	288	3 684 [o]	226	336	1 728	66	264	3 780 [o]	192	336

[a] Financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les projections relatives au développement.

[b] Y compris 24 mois de travail d'administrateur financés par la Banque interaméricaine de développement (BID), 12 mois de travail d'administrateur financés par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale et 12 mois de travail de secrétaire financés par la BID.

[c] Fournis par l'ONUDI au titre de son programme de coopération technique.

[d] Y compris 12 mois de travail fournis par l'OMM et 12 mois de travail fournis par l'OMS/BSPA (Bureau sanitaire panaméricain).

[e] Fournis par l'Organisation des Etats américains.

[f] Fournis par la FAO.

[g] Y compris 12 mois de travail fournis par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, 24 mois de travail fournis par l'OEA, 12 mois de travail fournis par la FAO et 12 mois de travail fournis par l'OIT.

[h] Financés à l'aide des crédits relatifs au personnel temporaire.

[i] Fournis par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale.

[j] Fournis par le Centre latino-américain de démographie.

[k] Expert associé.

[l] Une secrétaire, trois commis et un chauffeur dont les services sont financés par la Trinité-et-Tobago.

[m] Fournis par le Venezuela.

[n] Fournis par la Colombie.

[o] Y compris 36 mois de travail financés à l'aide des crédits relatifs au personnel temporaire.

PROGRAMME DE TRAVAIL

334. La Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) a approuvé son programme de travail pour 1969-1971 à sa treizième session, en avril 1969. Le programme de travail avait été mis au point par le Secrétariat et, si la plupart des projets continuent à relever principalement de divisions ou de groupes particuliers, il y a un nombre croissant de projets pluridisciplinaires qui sont, par conséquent, exécutés simultanément par plusieurs divisions.

335. La Commission continuera d'accorder la plus grande attention aux activités importantes entreprises en vue de l'intégration de l'Amérique latine ainsi qu'aux problèmes commerciaux connexes, notamment en ce qui concerne l'exportation de produits manufacturés. Ce programme nécessitera la création d'un centre du commerce régional, sur le même modèle que le Centre du commerce international de Genève. Ce centre coordonnera étroitement ses activités avec celles du Centre de Genève, mais s'intéressera plus spécialement aux problèmes particuliers à la région. Les travaux de la CEPAL sur le financement du développement industriel joueront vraisemblablement un rôle de plus en plus important dans le développement économique de l'Amérique latine. Les problèmes de l'infrastructure, notamment dans les domaines des ressources naturelles, des transports et de l'administration publique, continueront à faire l'objet de recherches très poussées. Le Bureau de la région des Antilles sera renforcé de manière à participer aux travaux nécessaires au développement et à l'intégration de la région.

336. Outre les ressources dont le coût est imputé sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, la Commission reçoit une aide de la Banque interaméricaine de développement et de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale pour exécuter les programmes d'intérêt commun, comme ceux qui concernent le développement des transports et le développement industriel.

Développement et recherche économiques

337. Dans ce domaine, les travaux sont exécutés principalement par la Division de la recherche et du développement économiques et consistent, en premier lieu, en une analyse des tendances économiques actuelles en Amérique latine et, en second lieu, en études à long terme sur le développement de la région, les obstacles qui entravent ce développement et les politiques suggérées ou recommandées pour surmonter lesdits obstacles. Cette Division a principalement pour tâche de préparer chaque année l'*Estudio económico de América latina*, à l'établissement duquel collaborent plusieurs autres bureaux et divisions, et de faire une analyse à plus long terme du développement de l'Amérique latine, notamment en établissant des études sur des questions ou des pays particuliers. Parmi les projets en cours d'exécution figurent des études sur la répartition du revenu, l'évaluation des politiques de développement en Amérique latine, la mobilisation des ressources et la formation de capital, le développement et la planification à l'échelon régional dans les pays d'Amérique latine et, enfin, les ressources humaines. La Division fournit les avis d'experts aux pays relativement les moins développés sur le plan économique, pour toutes les questions ayant trait à leur participation aux systèmes d'intégration régionale. Les Bureaux de Washington, de Rio de Janeiro, de la région des Antilles et de Mexico contribuent à l'exécution de ce programme.

Bureau de la région des Antilles

338. Le Bureau de la région des Antilles est, de manière générale, chargé de promouvoir le développement de la région. Il s'occupe tout particulièrement de donner suite aux demandes de conseils et d'assistance technique que lui adressent les gouvernements et de rechercher les moyens d'assurer au mieux la mise en valeur des ressources humaines. Son rôle est essentiellement d'aider les gouvernements à s'attaquer aux aspects économiques et sociaux d'une intégration économique éventuelle des pays de la région des Antilles. D'autre part, il recueille et analyse des données relatives aux pays de cette région afin d'étayer les principaux projets entrepris par les divisions organiques de la CEPAL dans le cadre de leur programme de travail. Ces travaux comprendront aussi désormais l'établissement d'études approfondies dans des secteurs déterminés. Le Bureau compte en outre s'employer de plus en plus activement à donner des avis et fournir des services consultatifs aux gouvernements dans différents domaines, en particulier en vue de consolider le processus d'intégration.

339. Les activités présentes et futures du Bureau consistent aussi à fournir des services consultatifs aux gouvernements en ce qui concerne la planification économique, la réforme fiscale, le développement rural et social et toute une série de questions relatives aux accords commerciaux. Les pays de la région des Antilles se sont récemment déclarés disposés à hâter la coopération économique et ont, à cet égard, pris la décision de principe d'uniformiser leur classification douanière et d'envisager l'établissement d'un tarif extérieur commun, ce qui implique également une harmonisation accrue de leurs politiques commerciales. Il faut établir l'ordre de priorité des mesures à prendre pour appliquer les dispositions des accords commerciaux dans le cadre général du développement global. Le Bureau poursuivra les études de factibilité qu'il entreprend, à la demande des gouvernements de la région, sur l'implantation d'industries dans les territoires les moins développés, la création d'industries intégrées et l'harmonisation des stimulants, fiscaux et autres, pour l'industrie.

Projections et planification économiques

340. Le programme dans ce domaine est exécuté par le Centre de projections économiques et a pour objet d'évaluer les perspectives du taux de croissance des pays d'Amérique latine pendant les années 1970. Le Centre s'efforce de déterminer les implications de certaines hypothèses, d'établir sur cette base plusieurs projections possibles et de les analyser. Ces projections doivent être fondées sur la valeur de certains coefficients ou paramètres donnés et sur les tendances de variables considérées comme exogènes ou prédéterminées. Les projections à établir pour les pays d'Amérique latine appartiennent aux trois catégories suivantes : projections directes ou simples, projections d'objectifs, projections de réalisation possible.

341. Les activités en cours consistent notamment à établir des modèles globaux et sectoriels, à vérifier la cohérence non seulement des hypothèses mais également des projections qui en découlent, et à évaluer les incidences de certains facteurs importants qui peuvent ne pas ressortir explicitement des principaux tableaux de données numériques. Le Centre continuera d'analyser les rapports économiques et les valeurs structurelles, en

accordant une attention particulière aux problèmes de la formation de capital, du financement extérieur, du commerce international et de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, et poursuivra l'examen des méthodes et des techniques d'établissement de projections et de modèles analytiques et décisionnels applicables à l'économie des pays d'Amérique latine. Les travaux de la CEPAL en matière de projections économiques sont coordonnés avec ceux du Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement, qui se trouve au Siège de l'Organisation.

342. Le principal objectif du programme est d'établir les projections des variables macro-économiques des pays de la région, d'analyser les perspectives et leurs implications, en se fondant sur plusieurs hypothèses possibles, et d'étudier leurs rapports avec les modèles de planification et les modèles de décision. Jusqu'à présent, le Centre a surtout établi des projections à moyen et à long terme, mais il entreprendra, dès que possible, l'établissement de projections à court terme. Il compte également étendre ses activités en matière de projections aux pays de la région des Caraïbes qui n'avaient pas été étudiés lors de l'établissement des premières projections, qui seront publiées d'ici à la fin de 1969.

Ressources naturelles et énergie

343. Le programme dans ce domaine comprend l'évaluation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de la région, ainsi que l'étude de leur mise en valeur et de leur conservation rationnelles, et l'étude des ressources en eau de la région et de leur utilisation présente et future, en collaboration avec l'OMM et, depuis 1965, avec l'Organisation panaméricaine de la santé. Le programme comprend également une étude des méthodes de production et d'utilisation de toutes les formes d'énergie et leur planification dans le cadre du développement économique et social des pays d'Amérique latine, y compris l'évaluation des ressources hydro-électriques et autres sources d'énergie, dont l'énergie atomique. La Commission envisage également d'étudier les ressources minérales, en particulier pour aider les gouvernements à améliorer le rendement des petites et moyennes entreprises spécialisées dans ce domaine. En 1969 et 1970, les ressources seront principalement affectées à la mise en œuvre d'une nouvelle phase des travaux relatifs à la mise en valeur des ressources hydrauliques en Amérique centrale, à certains projets préliminaires concernant le bassin du Rio de la Plata, à une étude sur les aspects économiques de la consommation d'énergie et au programme quinquennal de mise en valeur des ressources naturelles.

Transports et communications

344. Ce programme porte sur tous les aspects économiques du secteur des transports et de ses différentes subdivisions dans la région, ainsi que sur les problèmes techniques et opérationnels directement liés à ces aspects. Les objectifs principaux du programme sont d'étudier les problèmes que posent le développement, l'amélioration et la modernisation des transports, de manière à accélérer le développement et l'intégration économiques à l'échelon national et régional.

345. La plupart des ressources affectées à ce programme en 1970 serviront à faire des études sur les transports maritimes, ferroviaires et routiers. A cet égard, le programme relatif aux transports est étroitement coordonné avec les activités d'autres divisions ou programmes de la CEPAL, en ce qui concerne les problèmes de transports dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la mise en valeur des ressources naturelles, etc. Il convient également de signaler que le programme relatif aux transports bénéficie des services de deux consultants qui sont rémunérés par l'Organisation des Etats américains.

346. Les activités en matière de transports seront à l'avenir de plus en plus axées sur le renforcement de l'intégration économique régionale en Amérique latine.

Agriculture

347. Le programme de la CEPAL en matière d'agriculture, qui a été mis au point conjointement avec la FAO, exige un appui équivalent de la part des deux organisations. Son objectif est d'analyser et de résoudre les problèmes économiques de l'Amérique latine en matière d'agriculture, en étudiant plus particulièrement les modes de répartition du revenu et des terres, la modernisation de la production agricole grâce à l'introduction de nouvelles techniques, l'harmonisation des politiques nationales de production et l'expansion du commerce intrarégional de produits agricoles. Sur un plan plus général, la Commission étudie l'élaboration d'une stratégie adéquate de développement agricole. Le personnel employé au titre de ce programme est fourni presque à égalité par l'Organisation des Nations Unies et par la FAO.

Commerce international

348. Le programme dans ce domaine vise principalement à promouvoir le développement des échanges avec d'autres parties du monde et entre les pays d'Amérique latine eux-mêmes. Pendant les six ou sept années à venir, la Commission compte se préoccuper essentiellement de la promotion des exportations de biens manufacturés, des problèmes de paiement et des activités d'appui aux mouvements d'intégration régionaux et sous-régionaux. Elle envisage également de donner des avis, à titre individuel ou collectif, aux pays de la région qui en font la demande, en ce qui concerne certains aspects de leur politique commerciale, notamment pour les aider à harmoniser leurs politiques nationales dans le contexte de la stratégie du développement.

349. Au nombre des projets dont s'occupe actuellement la Division de la politique commerciale figure notamment une étude sur le rôle joué par les pays d'Amérique latine, en matière de commerce et de développement, dans la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et sur la coopération apportée par les pays d'Amérique latine aux organismes de ce genre. Les activités de la Commission en matière de politique commerciale sont coordonnées avec celles du secrétariat de la CNUCED, et les deux secrétariats échangent librement des données sur leurs programmes. Outre la Division de la politique commerciale, qui exécute la plus grande partie du programme, les Bureaux de Montevideo, de Bogota et de la région des Antilles s'intéressent activement aux aspects du programme ayant trait à l'intégration, à l'échelon régional et sous-régional.

Développement industriel

350. Le programme d'intégration du développement industriel est un programme conjoint de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) et de la Banque interaméricaine de développement (BID), à l'exécution duquel participe la Division du développement industriel de la CEPAL. Ce programme commun consiste à rassembler des données, à faire des analyses et à définir des critères pour promouvoir activement l'intégration industrielle de l'Amérique latine. Ce programme facilite l'établissement des plans de développement nationaux compte tenu des perspectives et des possibilités d'intégration des marchés intérieurs. Les tendances actuelles indiquent que, d'une manière générale, le programme commun orientera probablement ses activités dans quatre directions différentes: la politique du développement industriel, les exportations d'articles manufacturés, le transfert des techniques et l'intégration régionale. Les projets en cours d'exécution comprennent des études d'économie industrielle, essentiellement axées sur la politique de développement industriel, des études sectorielles sur le développement de l'industrie sidérurgique dans les pays relativement les moins développés et sur les perspectives de développement des industries chimique, métallurgique, alimentaire et de l'exploitation forestière en Amérique latine. La Commission fait à l'heure actuelle des recherches et des études techniques sur le transfert des techniques, en étroite collaboration avec le groupe régional du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et en coopération avec d'autres organismes régionaux et avec les pays. Elle poursuivra les études sur la promotion des exportations, donnant suite à des études précédentes et s'attachant particulièrement à mettre au point, avec la CNUCED et l'ONUDI un programme de coopération technique concernant la promotion des exportations d'articles manufacturés d'un pays de la région. La Commission fait à l'heure actuelle des études spéciales sur certaines questions relatives à la technique, telles que les moyens de mesurer les progrès et changements technologiques et les problèmes de productivité envisagés du point de vue technologique.

Développement social

351. Le programme dans ce domaine est régulièrement axé sur un double objectif: acquérir et diffuser une meilleure compréhension du processus d'évolution sociale particulier à l'Amérique latine et, une fois celui-ci bien compris, analyser l'ensemble des politiques et des programmes sociaux, en recherchant des principes et des techniques qui permettront aux pays d'Amérique latine de contribuer plus efficacement au développement social et économique. La Commission s'efforce d'atteindre ces objectifs dans quatre domaines interdépendants, à savoir, les aspects sociaux du développement, la politique et la planification sociales aux échelons national, régional et local, la politique démographique et les aspects sociaux de la politique de l'emploi.

352. En 1969 et 1970, la Division des affaires sociales concentrera ses efforts sur la politique de développement social et le processus d'évolution sociale et politique, la planification sociale aux échelons national, régional et local, et enfin les aspects sociaux de la politique de l'emploi et de la politique démographique.

Statistiques

353. La Division de statistique et la section correspondante à Mexico s'occupent du rassemblement, de l'analyse et de la présentation des statistiques qui sont utilisées par le Secrétariat de la CEPAL et à des fins d'information générale dans les domaines économique et social. Dans le cadre du programme général du Bureau de statistique de l'ONU, la CEPAL s'emploie à développer les statistiques nationales et à améliorer la comparabilité des données à l'échelon international, et participe au programme régional d'assistance technique. Elle maintient des contacts étroits avec le Bureau de statistique du Siège de l'ONU et coordonne ses travaux avec les activités régionales des institutions spécialisées et de l'Institut interaméricain de statistique.

354. La CEPAL publie régulièrement des séries statistiques dans le *Boletín estadístico de América latina*. Les activités actuelles de la Division de statistique portent notamment sur les comptabilités nationales et le commerce extérieur, ainsi que sur les statistiques industrielles, commerciales, agricoles, démographiques et sociales. La Division élargira à l'avenir le cadre de ses travaux et étudiera aussi les statistiques des transports et de la main-d'œuvre, ainsi que les statistiques monétaires et financières, y compris les données relatives à la balance des paiements en Amérique latine.

Administration publique

355. Les principaux objectifs de ce programme sont de poursuivre la modernisation de l'administration publique en Amérique latine et dans la région des Caraïbes, d'aider les gouvernements de la région à adapter leur structure administrative aux besoins des plans de développement et de donner des directives et un appui aux experts régionaux de l'assistance technique de l'ONU qui fournissent des services aux gouvernements en matière d'administration publique.

356. La Commission fournit des services consultatifs aux pays qui en font la demande et organise des cycles d'études dont les pays d'Amérique latine bénéficient directement. Les activités en cours consistent à prêter une assistance aux pays de la région en ce qui concerne les principales réformes administratives, les aspects administratifs de l'intégration économique, l'administration des finances publiques et, enfin, la gestion des sociétés pétrolières d'Etat et des biens de l'Etat. Les activités futures seront axées sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et étroitement associées aux efforts déployés conjointement par la Division de l'administration publique à New York et par la CEPAL.

Bureau de Mexico

357. La région desservie par le Bureau de la CEPAL à Mexico englobe les pays septentrionaux d'Amérique latine. On estime que 60 p. 100 des ressources de ce Bureau seront affectés au programme d'intégration économique de l'Amérique centrale, les 40 p. 100 restants étant réservés à l'exécution des projets qui constituent le programme de développement économique du Mexique et de la région des Antilles.

358. Les travaux du Bureau de Mexico sont de deux sortes. D'une part, chaque année, il collabore à la préparation de l'*Estudio económico de América latina*, établit des séries statistiques pour cette *Etude* et pour le *Boletín estadístico* et fait d'autres recherches spécia-

lisées. D'autre part, il fait des études sur certains problèmes économiques de l'industrie et de l'agriculture au Mexique et dans la région des Antilles. Des études analogues sur l'agriculture d'autres pays d'Amérique latine sont faites par le secrétariat de Santiago. En 1970, le Bureau de Mexico fera des études sur la politique industrielle et analysera, plus particulièrement, les problèmes de l'industrie automobile et les tendances de l'agriculture, en général, et de l'élevage en particulier. Il terminera, en outre, un rapport sur les progrès de la réforme agraire en Amérique latine, qui sera publié dans l'*Estudio económico de América latina.*

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(3 624 700 dollars)

Article premier. Postes permanents (3 455 100 dollars)

TABLEAU 3-A-47

		Catégories et classes								
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents locaux*
		SSG	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	
Cabinet du Secretaire exécutif	1970	1	1	1	1	2	—	2	8	6
	1969	1	1	1	1	1	1	2	8	6
Groupe de coordination de l'assistance technique	1970	—	—	—	1	—	1	—	2	2
	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	2
Groupe de l'administration publique	1970	—	—	—	1	—	—	—	1	1
	1969	—	—	—	1	—	—	—	1	1
Services linguistiques et d'édition	1970	—	—	—	1	1	7	—	9	11
	1969	—	—	—	1	1	6	—	8	11
Section de la reproduction et de la distribution des documents	1970	—	—	—	—	—	—	1	1	14
	1969	—	—	—	—	—	—	1	1	14
Service d'information	1970	—	—	—	—	1	—	—	1	2
	1969	—	—	—	—	1	—	—	1	2
Division de la recherche et du développement économiques	1970	—	—	1	1	3	4	4	13	7
	1969	—	—	1	1	3	4	4	13	7
Bureau de Washington	1970	—	—	—	1	—	1	1	3	2
	1969	—	—	—	1	—	1	1	3	2
Bureau de Rio de Janeiro	1970	—	—	—	1	—	1	—	2	—
	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	—
Bureau de la région des Antilles	1970	—	—	—	1	—	5	—	6	1
	1969	—	—	—	2	—	2	—	4	—
Centre de projections économiques	1970	—	—	—	1	2	1	2	6	2
	1969	—	—	—	1	1	1	2	5	1
Division de la politique commerciale	1970	—	—	1	—	4	4	2	11	6
	1969	—	—	1	—	3	4	2	10	6
Bureau de Montevideo	1970	—	—	—	1	—	—	1	2	1
	1969	—	—	—	1	—	—	1	2	1
Bureau de Bogota	1970	—	—	—	1	—	—	—	1	—
	1969	—	—	—	1	—	—	—	1	—
Division du développement industriel	1970	—	—	—	3	2	5	1	11	13
	1969	—	—	—	3	2	5	1	11	13
Programme relatif aux ressources naturelles et à l'énergie	1970	—	—	1	—	2	1	—	4	6
	1969	—	—	1	—	2	1	—	4	6
Programme relatif aux transports	1970	—	—	1	—	1	1	1	4	3
	1969	—	—	1	—	1	1	1	4	3
Division CEPAL/FAO de l'agriculture	1970	—	—	—	1	2	1	—	4	1
	1969	—	—	—	1	2	1	—	4	1
Division des affaires sociales	1970	—	—	1	1	4	1	1	8	5
	1969	—	—	1	1	4	1	1	8	4
Division de statistique	1970	—	—	—	1	3	2	3	9	16
	1969	—	—	—	1	2	2	3	8	15

TABLEAU 3-A-47 (*suite*)

		Catégories et classes								
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents locaux*
		SSG	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	
Division administrative:										
Bureau du Chef de la Division	1970	—	—	1	1	—	1	—	3	25
	1969	—	—	1	1	—	1	—	3	25
Finances	1970	—	—	—	—	1	1	1	3	8
	1969	—	—	—	—	1	1	1	3	8
Personnel	1970	—	—	—	1	—	1	—	2	3
	1969	—	—	—	—	1	1	—	2	3
Bibliothèque	1970	—	—	—	—	—	1	—	1	6
	1969	—	—	—	—	—	1	—	1	6
Service des bâtiments et Services généraux	1970	—	—	—	—	—	1	2	3	108
	1969	—	—	—	—	—	—	2	2	107
Bureau de Mexico	1970	—	—	1	3	6	6	10	26	63
	1969	—	—	1	3	6	6	10	26	60
TOTAUX	1970	1	1	8	22	34	46	32	144	312
	1969	1	1	8	22	31	42	32	137	304

359. Il n'est pas demandé de poste permanent nouveau. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V. Toutefois, les reclassements de postes ci-après sont demandés:

Reclassement de postes

1 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser le poste de Chef des Services généraux. Ce reclassement est tout à fait justifié par les responsabilités accrues qu'entraine la fourniture de services à l'Institut latino-américain et par l'augmentation du volume de travail qui incombe aux services généraux de la CEPAL.

1 agent local à P-1

Le reclassement du poste de fonctionnaire chargé des services d'entretien et de gardiennage est demandé. Le titulaire de ce poste est chargé de superviser le travail d'une cinquantaine de personnes qui s'acquittent des tâches courantes d'entretien et de gardiennage.

Article III. Autre personnel temporaire (130 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... (25 000 dollars)

360. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses ci-après:

a) Services de traitement électronique des données, locations et fournitures (10 000 dollars);

b) Personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe pour remplacer le personnel en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et pour faire face à d'autres besoins particuliers (15 000 dollars).

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (80 000 dollars)

361. Au cours de l'année, il faudra engager des consultants ou des experts pendant des périodes de courte durée dans les domaines d'activité indiqués dans le tableau 3-A-47. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des 66 mois de travail indiqués dans ce tableau.

iii) *Groupes spéciaux d'experts* .. (25 000 dollars)

362. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût:

a) D'un Groupe spécial d'experts des procédures d'achat et de fournitures; 10 participants se réuniront pendant deux semaines à Santiago (5 000 dollars);

b) D'un Groupe spécial d'experts de la politique des transports dans la région des Antilles; 12 participants se réuniront pendant deux semaines à Port of Spain (8 000 dollars);

c) D'un Groupe spécial d'experts de la politique commerciale; 12 participants se réuniront pendant deux semaines à Santiago (7 000 dollars);

d) D'un Groupe spécial d'experts de la politique de développement social; 10 participants se réuniront pendant deux semaines à Santiago (5 000 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (15 000 dollars)

363. Sur le crédit prévu à cette rubrique, 13 500 dollars sont demandés pour Santiago et 1 500 dollars pour le Bureau de Mexico.

Article V. Besoins provisoires en personnel (24 600 dollars)

Cabinet du Secrétaire exécutif
Services linguistiques et d'édition

1 P-3

Un traducteur de langue anglaise supplémentaire est requis pour faire face à l'accroissement du volume de la documentation à traduire en anglais, dû en partie aux besoins des Etats Membres de la région des Antilles qui ont récemment accédé à l'indépendance. Depuis 1965, la volume de la documentation à traduire de l'espagnol vers l'anglais a presque

doublé. La situation existant sur le plan local ne permet pas de faire appel à des traducteurs indépendants. A l'heure actuelle, la CEPAL n'est donc pas en mesure d'assurer la publication simultanée des documents dans les deux langues de travail de la Commission.

Centre des projections économiques

1 P-4, 1 agent local

Le titulaire du poste d'administrateur serait chargé des travaux relatifs aux projections à court terme et d'étudier, d'une manière générale, l'efficacité de divers procédés et méthodes d'établissement des prévisions portant sur un an au maximum ainsi que leur application à l'économie des pays d'Amérique latine. Le poste d'agent local permettrait de renforcer l'effectif des commis.

Division de la politique commerciale

1 P-4

Il est nécessaire de renforcer les effectifs du personnel chargé des travaux relatifs à l'intégration de l'Amérique latine dans les pays appartenant à l'Association latino-américaine de libre-échange et au Groupe des Andes en leur adjoignant un économiste particulièrement au courant de la politique commerciale de l'Amérique latine.

Bureau de la région des Antilles

2 P-3, 1 agent local

Pour que le Bureau de la région des Antilles, récemment créé, puisse s'acquitter des fonctions que les gouvernements des pays de la région se proposent de lui confier, il est indispensable de développer ses services de recherche. Il faut en outre lui affecter un personnel suffisant afin qu'il puisse aider les gouvernements à formuler de nouvelles politiques et à mettre au point des programmes de formation. L'un des postes supplémentaires requis serait attribué à un économiste spécialiste des questions industrielles et l'autre poste serait confié à un spécialiste des questions sociales. Le poste d'agent local permettrait d'étoffer les services de secrétariat du Bureau.

Division des affaires sociales

1 agent local

Pour engager un assistant de recherche subalterne permettant de décharger les administrateurs de tâches courantes, ce qui permettrait d'accroître l'efficacité générale de la Division.

Division de statistique

1 P-4, 1 agent local

Un administrateur supplémentaire est nécessaire pour s'occuper de nouvelles activités entreprises par la Division, notamment en ce qui concerne les statistiques des transports, de la main-d'œuvre et de la balance des paiements. Le poste d'agent local permettrait de renforcer l'effectif des commis.

Division de l'administration
Service des bâtiments et services généraux

2 agents locaux

Il est nécessaire de renforcer les effectifs actuels du service de sécurité en y ajoutant un garde supplémentaire. Le personnel actuel ne permet pas d'assurer en permanence une sécurité satisfaisante, aucune disposition n'ayant encore été prise pour remplacer les gardes qui sont en congé annuel ou en congé de maladie. En outre, du fait de l'installation d'une nouvelle chaudière et de la climatisation dans l'immeuble de la CEPAL, on a besoin d'un aide préposé au chauffage.

Bureau de Mexico

3 agents locaux

Il est nécessaire d'augmenter les effectifs des services administratifs du Bureau de Mexico en leur adjoignant un commis aux finances, un standardiste et un assistant de bibliothèque. En 1969, le coût de ces trois postes est imputé sur les crédits ouverts pour le personnel temporaire. Les crédits demandés au titre du personnel temporaire du Bureau de Mexico pour 1970 ont été réduits d'un montant correspondant.

Commission économique pour l'Afrique

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-48

Programmes	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
	A	C	CR	AL	A	AL	A	C	CR	AL	A	AL
Direction exécutive et administration (y compris le Cabinet du Secrétaire de la Commission et le Service d'information)	120 [a]	—	—	96	—	—	120	—	—	96	—	—
Coordination des programmes de coopération technique	24	—	—	12	—	—	24	—	—	12	—	—
Recherche, planification et projections économiques	108 [b]	—	36	60	24 [c]	—	108 [b]	—	36	60	24 [c]	—
Conjoncture économique; *Etude* (annuelle) *sur la situation économique de l'Afrique; Bulletin économique pour l'Afrique;* organisation et service des réunions de la troisième Conférence des planificateurs africains; concepts et méthodes de projections; analyse des plans de développement et exécution des plans; méthodes d'intégration et d'harmoni-												

TABLEAU 3-A-48 (*suite*)

Programmes	1969 Besoins couverts — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL	1970 Besoins à couvrir — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL
sation régionales; financement du développement; manuel de planification.												
Coopération économique	48	—	24	12	—	—	48	—	24	12	—	—
Organisation et service de réunions sous-régionales sur la coopération économique; étude des conditions préalables à la coopération économique multinationale et des sources éventuelles d'assistance extérieure aux groupements multinationaux; rédaction d'un manuel sur les critères d'évaluation des gains ou des pertes résultant de la coopération économique multinationale.												
Ressources naturelles et énergie	72	3	60	84	36 [d]	—	84	12	60	96	36 [d]	—
Organisation et service de réunions sous-régionales sur les ressources minérales, hydrauliques et énergétiques et sur la cartographie; création d'instituts régionaux et sous-régionaux de formation dans ces domaines; enquêtes sur la main-d'œuvre disponible et nécessaire pour la mise en valeur de ces ressources; transport d'énergie à longue distance; petites centrales électriques pour l'électrification des régions rurales; étude des accords relatifs à la prospection et à l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel; établissement de cartes spécialisées; création d'instituts de formation en matière de levés topographiques, de levés aériens et de photogrammétrie; législation minière et administration des mines; aménagement intégré des bassins fluviaux internationaux.											
Transports et communications	84	3	36	60	36 [e]	—	108	6	36	72	36 [e]	—
Organisation et service de réunions sous-régionales sur les transports et le tourisme; étude des possibilités touristiques en Afrique du Centre et de l'Ouest; assistance pour la création de la Commission africaine de l'aviation civile; services consultatifs à la Commission du bassin du lac Tchad et à la Commission du bassin du Niger; assistance aux gouvernements pour l'exploitation en commun des réseaux nationaux de transports aériens; création de l'Institut africain des transports; étude des tarifs de fret et de l'assurance maritime; étude du trafic actuel et potentiel des télécommunications et travaux en vue de l'établissement des liaisons recommandées dans le Plan d'Addis-Abéba.											
Finances publiques et institutions financières	48	—	12	24	—	—	48	—	12	24	—	—
Etudes faites dans certains pays sur la structure des investissements pu-												

TABLEAU 3-A-48 (*suite*)

Programmes	1969 Besoins couverts — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL	1970 Besoins à couvrir — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL
blics, le régime de la fiscalité foncière, les politiques fiscales et les stimulants économiques, les paiements et les accords de compensation nécessaires à la libéralisation du commerce, les techniques de prévision des recettes, la présentation normalisée des budgets et l'utilisation du budget comme moyen d'exécuter et d'harmoniser les plans; cycles d'études et cours de formation consacrés aux techniques budgétaires et au commerce international.												
Agriculture	120	12	12	96	96[f]	—	120	24	12	120	96[f]	—
Enquêtes sur place sur les pratiques actuelles, les possibilités de développement et la répartition des ressources aux fins du développement; entreposage et commercialisation des produits agricoles; perspectives des industries reposant sur les produits agricoles et forestiers; stabilisation des prix et commercialisation des céréales; pêche et industries connexes; fourniture de services consultatifs en matière de spécialisation agricole; contribution aux *Etudes annuelles* et au *Bulletin d'économie agricole.*												
Commerce international	108	3	24	48	—	—	132	6	24	72	—	—
Etudes, par sous-région, des systèmes actuels des échanges, des produits qui pourraient faire l'objet de concessions commerciales, et de l'expansion des échanges; moyens de lier la libéralisation des échanges aux engagements d'investissement dans un groupement multinational; produits manufacturés et semi-finis destinés à l'exportation; système général de préférences; mesures particulières en faveur des pays en voie de développement les moins avancés; service des réunions de groupes de travail sur le commerce à l'intérieur de l'Afrique et cours de formation; promotion et expansion des échanges.												
Développement industriel	132	3	60	60	—	—	144	6	60	60	—	—
Organisation et service des réunions de groupes sous-régionaux sur l'harmonisation du développement industriel; étude des mesures législatives et des pratiques en faveur des investisseurs et étude des institutions publiques; mécanismes propres à favoriser le développement industriel et les investissements dans l'industrie; projets pilotes de petites entreprises; bulletin des petites industries; cours de formation en matière de gestion industrielle et d'analyse et d'exécution de projets; étude sur la recherche et la normalisation industrielles.												

TABLEAU 3-A-48 (*suite*)

Programmes	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
	A	*C*	*CR*	*AL*	*A*	*AL*	*A*	*C*	*CR*	*AL*	*A*	*AL*
Développement social	72	3	36	60	18	—	72	3	36	60	—	—
Organisation et service des réunions de cycles d'études sur la vie et les institutions rurales; études des politiques et des mesures destinées à faire participer les populations au développement; aspects sociaux de l'urbanisation et de l'industrialisation; politiques de la jeunesse et participation des jeunes au développement.												
Main-d'œuvre et formation	60	3	12	36	20	—	60	6	12	36	18	—
Organisation et service des réunions de groupes de travail sur la main-d'œuvre et la formation; organisation de cycles d'études et de cours de formation destinés aux responsables de la planification de la main-d'œuvre; étude sur les effectifs des universités et les cadres qui y sont formés; services consultatifs aux gouvernements.												
Population	56	4	—	24	—	—	56	6	—	24	132 [h]	48 [h]
Projections démographiques; études sur la fécondité et la mortalité, les incidences économiques et sociales des niveaux et des tendances de l'urbanisation; comparaison des données de recensements et des données de contrôle recueillies après le dénombrement; corrélation entre la croissance démographique, les migrations et la main-d'œuvre; étude de l'évolution et des tendances démographiques; organisation et service des réunions de cycles d'études sur l'application des données et des analyses démographiques à la planification; travaux préparatoires à la Conférence africaine de la population (1971); appui aux centres de formation et services consultatifs aux gouvernements.												
Habitation, construction et planification	36	3	36	24	20	—	36	3	36	24	48	—
Organisation et service de cycles d'études et de cours de formation destinés aux entrepreneurs de construction et portant sur le financement de la construction de logements, l'autoconstruction assistée, la construction de logements à bon marché et l'habitat rural; services consultatifs en matière de développement des industries de matériaux de construction et de politiques générales de logement intégrées aux plans de développement; rassemblement et diffusion de renseignements.												
Statistiques	160	—	48	348	48	—	160	—	48	372	36	—
Rassemblement, analyse et exploitation de données statistiques; services consultatifs aux gouvernements pour l'amélioration des services statistiques												

TABLEAU 3-A-48 (*suite*)

Programmes	1969 Besoins couverts — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL	1970 Besoins à couvrir — Budget ordinaire A	C	CR	AL	Fonds extra-budgétaires A	AL
et l'établissement des séries statistiques nécessaires pour la planification du développement; normalisation des comptabilités nationales; organisation et service de cycles d'études et de cours de formation.												
Administration publique	24	3	48	36	12 [i]	—	24	—	48	36	12 [i]	—
Manuels sur l'organisation et les méthodes et sur les marchés et les approvisionnements de l'Etat; services consultatifs aux gouvernements en matière d'administration du personnel, de réforme administrative et d'administration locale; organisation et service de cycles d'études et de cours de formation; étude des services postaux.												
Science et technique	36	3	—	24	—	—	36	6	—	24	—	—
Conseils fournis aux gouvernements concernant les mécanismes de planification et de gestion dans le domaine de la science et de la technique; organisation de cours de formation à la gestion en matière scientifique; travaux relatifs à la création de centres d'études avancées et à l'amélioration des programmes d'enseignement des sciences et des techniques; contribution de l'Afrique au Plan d'action mondial.												
Services linguistiques (y compris le service d'édition)	144	—	—	72	—	—	144	—	—	72	—	—
Administration (y compris les Sections du personnel, des finances et des documents, les Services généraux et la Bibliothèque)	168	—	—	1 536	—	—	168	—	—	1 560	—	—
Bureaux sous-régionaux	96	—	—	216	—	—	96	—	—	216	—	—
TOTAUX	1 716 [g]	43	444	2 928	310	—	1 788	78	444	3 048	438	48

[a] Non compris un administrateur subalterne pour le Service d'information fourni par le Service d'information de l'ONU.
[b] Non compris un poste d'administrateur stagiaire fourni par le Siège.
[c] Financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les projections relatives au développement.
[d] Services d'experts financés par des fonds bilatéraux.
[e] Conseillers techniques fournis par l'UIT.
[f] Fournis par la FAO à la Division CEA/FAO de l'agriculture.
[g] Y compris 12 mois de travail de fonctionnaire détaché de la CNUCED.
[h] Assistance probable du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités démographiques.
[i] Conseiller technique fourni par l'UPU.

PROGRAMME DE TRAVAIL

364. Le programme de travail et les priorités de la Commission économique pour l'Afrique pour la période de 1969 à 1971 ont été soumis à la Commission, à sa neuvième session tenue à Addis-Abéba en février 1969. Cette session qui coïncidait avec le dixième anniversaire de la création de la Commission a fourni l'occasion de procéder à un examen récapitulatif de la tâche accomplie par la Commission en dix années d'existence.

365. Le programme de travail pour 1969-1971, qui répond aux vœux exprimés par les gouvernements des Etats Membres, fait une large place à l'industrialisation, qui doit aller de pair avec la modernisation de l'agriculture; il fait également une place importante à l'amélioration des organes de planification à tous les niveaux en vue d'éliminer les obstacles à la mise en œuvre des plans de développement; aux mesures d'encouragement à la coopération économique aux échelons multinational, sous-régional et régional; et à l'étude des possibilités

de développement et d'expansion des échanges intra-africains dans le contexte du développement de l'agriculture et de l'industrie et de l'établissement de relations plus étroites que doit engendrer la coopération économique. Le programme de travail prévoit également la continuation des travaux relatifs aux transports et communications dont le développement est étroitement lié aux perspectives et aux besoins de l'agriculture et de l'industrie comme à l'expansion des échanges intra-africains et de la coopération multinationale, et, en même temps, les activités habituelles dans les domaines de la recherche, des études et de la formation. La sixième Conférence des statisticiens africains est prévue pour les derniers mois de 1969 et la troisième Conférence des planificateurs africains pour le milieu de 1970 [résolution 105 (VI) de la CEA]. En 1969, la Commission commencera à préparer la conférence africaine sur la population qui doit se tenir en 1971.

Planification, projections et politiques relatives au développement économique

366. La Commission continuera l'analyse des plans nationaux et des progrès réalisés dans l'exécution de ces plans et poursuivra l'examen des caractéristiques communes qui s'en dégagent et des problèmes qui se posent. Elle rédigera, pour le publier en 1971, un manuel de planification qui contiendra des directives pour l'établissement des objectifs et des priorités du plan et l'harmonisation des plans. La Commission contribuera aux travaux du Comité de la planification du développement et du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. En coopération avec le Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement, elle organisera des réunions de groupes techniques sur la planification et les projections ainsi que sur la normalisation des concepts et méthodes de base à utiliser pour l'élaboration des projections. Des études seront faites sur l'intégration des plans nationaux avec les plans de développement sectoriels et régionaux et un cycle d'études sur la formation sera organisé.

367. La Commission préparera l'*Etude sur la situation économique de l'Afrique* (publication annuelle) et le *Bulletin économique pour l'Afrique* (deux numéros par an). Elle compte faire paraître à partir de 1969 un *Bulletin des planificateurs* qui contiendra des éléments d'information sur l'expérience de divers pays africains en matière de planification et de développement des statistiques.

368. En 1968, le Service consultatif de planification créé en application d'une recommandation de la deuxième Conférence des planificateurs africains et composé de fonctionnaires du Secrétariat a fourni aux Etats Membres des services représentant quatorze mois de travail. La Commission prévoit que les demandes de services dans ce domaine augmenteront pendant la période 1969-1971.

Coopération économique

369. En ce qui concerne la création des mécanismes intergouvernementaux chargés de resserrer la coopération économique, les progrès sont lents mais réguliers. En Afrique de l'est, le Secrétariat a fourni une assistance (sous forme d'études et de recommandations) pour donner suite à la candidature de cinq pays de la sous-région qui souhaitaient devenir membres du Marché commun est-africain constitué par le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda. En outre, le Secrétariat a établi la documentation nécessaire pour une réunion de quatorze chefs d'Etat d'Afrique de l'est et d'Afrique du centre.

370. En Afrique du Nord, un système d'institutions intergouvernementales pour les pays du Maghreb est en voie de création et les possibilités de coopération économique et d'harmonisation des programmes de développement se précisent.

371. En Afrique de l'ouest, les chefs d'Etat de la majorité des pays ont décidé de créer un groupe sous-régional.

372. En application des recommandations formulées par la Commission à sa neuvième session, le Secrétariat doit faire une étude des groupements sous-régionaux actuels afin de formuler des recommandations touchant la constitution de groupements plus stables dans lesquels chaque Etat membre tirerait d'une association économique plus étroite des possibilités et des avantages équitables. Le programme de travail pour 1969-1971 comprend des travaux préparatoires en vue de l'organisation, à l'échelon sous-régional, de réunions techniques qui porteront sur les conditions préalables à la coopération économique multinationale, sur la forme des institutions à créer ainsi que sur les critères à appliquer pour apprécier les gains ou les pertes dans un groupement multinational. Les études qui seront faites porteront non seulement sur les mesures de libéralisation des échanges intra-africains mais aussi sur les possibilités de spécialisation dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et de l'infrastructure.

Ressources naturelles et énergie

373. Dans son programme de travail pour 1969-1971, la Commission se soucie surtout d'augmenter la capacité des pays africains non seulement en matière de prospection et d'exploitation des ressources naturelles, en vue de leur utilisation sur place ou de leur exportation, mais aussi en ce qui concerne l'élaboration des politiques et la planification. En raison de la pénurie générale de main-d'œuvre qualifiée, le programme de travail prévoit l'organisation de cycles d'études et de groupes de travail techniques qui auront pour objet de permettre l'échange d'informations et la diffusion des connaissances relatives aux techniques scientifiques les plus récentes de prospection et d'exploitation des ressources minérales et autres ressources naturelles; le programme comprend également des travaux en vue de la création d'instituts de formation régionaux et sous-régionaux. Des services consultatifs seront fournis aux gouvernements, sur leur demande, en matière d'inventaire des ressources naturelles, de planification et de gestion dans ce domaine. En coopération avec l'UNESCO et d'autres institutions compétentes, la Commission fera des travaux pour préparer l'établissement dans les cinq années à venir d'un institut régional de formation supérieure en matière d'inventaire des ressources naturelles, de planification et de gestion qui doit être financé par le PNUD, et de centres sous-régionaux de formation en matière de topographie et de cartographie, de prospection géophysique aérienne, de photogrammétrie et d'interprétation des photographies aériennes. La Commission organisera des cycles d'études sur les techniques modernes de prospection, en ce qui concerne plus particulièrement le pétrole et le gaz naturel, ainsi que sur le rôle de la topographie et de la cartographie dans les projets de développement.

374. Dans le domaine de l'énergie, des études de la situation ont été faites sur place, par pays et par sous-région, pour l'Afrique de l'est, du centre et de l'ouest. Il reste à soumettre ces études aux gouvernements, lors de réunions sous-régionales, pour qu'ils arrêtent des programmes d'action. Ces négociations porteront surtout sur la mise en valeur et l'exploitation, sur une base multinationale, du potentiel hydro-électrique et autres sources traditionnelles d'énergie. La Commission étudiera, simultanément, les aspects financiers de l'établissement de réseaux multinationaux de transport d'énergie pour satisfaire les besoins de l'industrialisation, de l'agriculture et des ménages ainsi que le transport d'énergie électrique à longue distance et l'interconnexion des réseaux à haute tension. Elle fournira des services consultatifs en ce qui concerne les techniques nouvelles de production d'énergie par de petites centrales, qui présentent un intérêt particulier pour le développement rural.

375. Dans le domaine des ressources hydrauliques, des missions d'experts seront constituées pour aider les pays à définir les problèmes que pose la planification de réseaux hydrologiques et de services hydrologiques. Des cycles et des voyages d'études seront organisés pour étudier l'utilisation des ressources hydrauliques et l'aménagement des bassins fluviaux internationaux.

376. Pour donner suite aux études faites en 1967-1968 sur la main-d'œuvre disponible et nécessaire pour mettre en valeur les ressources hydrauliques, des négociations seront entreprises avec les gouvernements intéressés en 1969-1971, en coopération avec l'UNESCO, la FAO et les autres institutions spécialisées compétentes, en vue de la création d'instituts sous-régionaux de mise en valeur des ressources hydrauliques. Les sources de financement de ces instituts restent encore à déterminer.

377. La Commission organisera un cycle d'études sur la planification des ressources hydrauliques en 1970 et prépare déjà la réunion d'une conférence sur l'hydrologie et l'hydrométéorologie africaines qui doit avoir lieu en 1971. En coopération avec la Division des ressources et des transports, du Siège, la Commission fera des études en 1969-1971 dans cinq pays sur les ressources et les besoins en eau des régions qui risquent de manquer d'eau.

Transports et communications

378. Conformément à l'accord conclu avec le PNUD, la Banque africaine de développement et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, un projet du Fonds spécial a été mis sur pied, au cours du deuxième semestre de 1968, pour revoir la série d'études faites par la CEA (avec une assistance bilatérale), pendant la période de 1965 à 1968, sur la situation des transports en Afrique. Cette "étude des études" doit permettre de déterminer quels sont les secteurs où des études de factibilité peuvent être entreprises et ceux où il faut faire des enquêtes complémentaires avant de pouvoir entreprendre des activités de préinvestissement. Le programme de travail pour 1969-1971 prévoit la constitution, à l'échelon sous-régional, de groupes de travail intergouvernementaux pour examiner cette "étude des études" et arrêter des programmes d'action pour établir des liaisons intra-africaines et internationales et mobiliser les capitaux nécessaires à l'investissement.

379. La CEA aidera la Commission du bassin du lac Tchad à planifier les principales liaisons routières, internationales et nationales, qui desserviront les quatre pays riverains (Tchad, Niger, Cameroun et Nigéria) et à faire une étude sur la navigabilité du lac Tchad.

380. La Commission fera en 1970-1971 une étude générale des besoins de l'Afrique de l'est en matière de transports qui sera en rapport avec l'étude en cours sur les possibilités d'harmonisation industrielle dans la sous-région.

381. A la suite de la Conférence mixte CEA/OUA/OACI qui s'est tenue en janvier 1969, il a été décidé de créer une commission africaine de l'aviation civile, dans le cadre de laquelle les gouvernements des pays africains étudieront les mesures à prendre pour coordonner leurs activités dans le domaine de l'aviation civile et planifieront systématiquement le développement d'un réseau africain de transports aériens. En coopération avec l'OUA et l'OACI, la CEA aidera les pays intéressés à établir la Commission africaine de l'aviation civile en réalisant des études et en exécutant des programmes de coopération et d'intégration des compagnies aériennes des sous-régions, en fournissant des services d'experts et de consultants, etc. Elle continuera à fournir des services consultatifs en ce qui concerne l'exploitation en commun des réseaux nationaux de transport aérien et la création d'une association des compagnies aériennes africaines.

382. Dans le domaine des télécommunications, le Service mixte CEA/UIT fait des études préliminaires en vue de la création du réseau panafricain de télécommunications qui avait été recommandée par la Conférence d'Addis-Abéba de 1966. Ces études serviront de base aux activités de préinvestissement en 1970-1971.

383. La Commission a fait des études sur les possibilités de développement du tourisme en Afrique du Nord et en Afrique de l'est en 1967-1968. Elle doit terminer en 1969 une étude analogue sur l'Afrique du centre et en entreprendre une sur l'Afrique de l'ouest. Elle organisera des réunions d'experts gouvernementaux, à l'échelon sous-régional, en 1970-1971 pour formuler des programmes d'action.

Finances publiques et institutions financières

384. En 1969-1971, la Commission étudiera surtout les techniques propres à améliorer les systèmes budgétaires des pays africains, de manière à établir des liens plus étroits entre les budgets et les plans de développement; elle fournira une assistance aux gouvernements pour les aider à créer les institutions financières nécessaires pour mobiliser les ressources intérieures et étrangères aux fins de l'investissement; elle fera des études sur l'utilisation des politiques fiscales comme moyens de promouvoir le développement et aidera les gouvernements membres à renforcer les pouvoirs des banques centrales.

385. La Commission étudiera de façon suivie le problème des liquidités internationales et ses effets sur les pays africains, en particulier sur leurs recettes d'exportation. Elle continuera à étudier les possibilités d'instituer un système de paiements viable dans le cadre d'une union africaine de paiements et de compensation pour favoriser l'expansion des échanges intra-africains et encourager la coopération économique à l'échelon multinational.

Agriculture

386. En raison de l'accord intervenu entre la CEA et la FAO quant à la mise au point d'un programme unique des Nations Unies pour le développement agricole de l'Afrique, le programme de travail de la Commission pour 1969-1971 est essentiellement celui qui a été adopté par la Conférence régionale des Ministres de l'agriculture, organisée par la FAO à Kampala en novembre 1968. Ce programme prévoit trois phases. La première comprendra des études économiques sur la demande intérieure et extérieure de certains produits de base, ainsi qu'une analyse de la production, de la consommation et des échanges par pays et par sous-région; ces études doivent être terminées pour la fin de 1969. La deuxième phase, qui doit commencer dans les derniers mois de 1969, comprendra d'importantes enquêtes sur place visant à vérifier si les résultats de la première phase sont compatibles avec les objectifs des plans nationaux de développement, de façon que la Commission puisse formuler des recommandations pour l'amélioration des plans et déterminer les projets à mettre en œuvre. Quant à la troisième phase, elle portera sur l'élaboration des politiques et des programmes d'action propres à relever la productivité agricole ainsi que sur les projets de développement qui doivent permettre à la production de progresser au même rythme que la demande des principaux produits alimentaires de base et matières premières industrielles.

387. En même temps, la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture favorisera la formation de la main-d'œuvre nécessaire au développement agricole et organisera la fourniture de services consultatifs aux gouvernements en ce qui concerne: i) l'utilisation des intrants agricoles et des semences améliorées; ii) l'exploitation plus rationnelle des ressources en poisson et ressources forestières; iii) l'organisation du crédit agricole et des facilités d'entreposage et de commercialisation et iv) l'adoption de politiques de réforme agraire.

Commerce international

388. Dans ce domaine, le programme de travail de la Commission est étroitement lié à son programme de travail dans le secteur de la coopération économique, de manière que l'on puisse tirer parti des possibilités qu'offrent la diversification et la spécialisation. La Commission s'occupera surtout du développement des échanges intra-africains et, à cette fin, fera des études, pour chaque sous-région sur: i) le système actuel des échanges; ii) la sélection des produits qui pourraient faire l'objet de concessions commerciales; et iii) les possibilités d'expansion des échanges. La Commission fera également des études plus générales sur les moyens éventuels d'adapter le commerce de l'Afrique et des autres régions à la double nécessité de la libéralisation des échanges et des engagements en matière d'investissements. Pour contribuer aux travaux de la CNUCED, la Commission étudiera: i) les échanges de produits ou groupes de produits présentant un intérêt pour les pays africains; ii) les produits manufacturés et semi-finis que les pays africains pourraient exporter; iii) les propositions relatives à un système général de préférences; iv) les mesures particulières intéressant les moins avancés des pays en voie de développement; et v) l'augmentation des échanges avec les pays d'Europe orientale.

389. En coopération avec le GATT et la CNUCED, la Commission organisera des expositions pour la promotion commerciale et continuera à organiser des cours de formation dans le domaine du commerce extérieur et de la politique commerciale.

Développement industriel

390. Les importantes études sur l'harmonisation des programmes de développement industriel par sous-région qui ont été entreprises en 1968 seront terminées pour la fin de 1969 ou de 1970. C'est sur la base de ces études que seront établis les programmes d'action en matière de promotion industrielle et d'investissements dans l'industrie que les gouvernements arrêteront lors de réunions sous-régionales qui seront organisées en 1970 et 1971.

391. Parallèlement, la Commission fera des études sur la possibilité d'établir des organismes multinationaux de développement industriel ou des consortiums ainsi que pour déterminer:

Les industries qui sont viables à l'échelon de la petite entreprise et pourraient logiquement être envisagées dans la plupart des pays; un projet pilote pourrait être entrepris dans un pays déterminé;

Les industries qui requièrent une coopération à l'échelon multinational du fait qu'elles ne sont rentables que si elles atteignent un volume de production donné et disposent d'un marché suffisamment large;

Les catégories intermédiaires d'industries qui, en principe, pourraient être créées dans n'importe quel pays mais qui tireraient des avantages considérables d'une spécialisation à l'échelon sous-régional;

Les industries orientées vers l'exportation à destination des autres sous-régions ou marchés d'outre-mer.

En coopération avec l'ONUDI, l'OIT et les autres organismes intéressés, la Commission organisera des cours de formation aux techniques de la gestion industrielle et en matière d'analyse et d'exécution des projets.

Développement social

392. Le programme de travail pour 1969-1970 porte essentiellement sur les problèmes de l'évolution sociale, les aspects sociaux de l'urbanisation, les facteurs humains et les facteurs d'ordre institutionnel qui influent sur le processus d'industrialisation, le développement rural et la modernisation de l'agriculture, les programmes de service social nécessaires pour relever le niveau de vie des populations rurales et urbaines. Comme les années précédentes, des cycles d'études sur le développement de la vie et des institutions rurales et des stages de formation à la vulgarisation rurale et au développement communautaire seront organisés à l'échelon sous-régional.

393. La Commission fera des études, par pays, sur les politiques et mesures adoptées par les gouvernements pour faire participer la population aux programmes nationaux de développement. Ces études serviront à établir une monographie qui sera publiée vers la fin de 1971 après avoir été soumise à une réunion régionale de représentants des gouvernements des pays africains.

Main-d'œuvre et formation

394. La Commission s'efforcera de donner des avis aux gouvernements membres pour les aider à organiser la formation de leurs ressortissants et à planifier la mobilisation de la main-d'œuvre aux fins de l'exécution des plans de développement. Comme les années précédentes, des cours de formation et des cycles d'études

sur la planification de la main-d'œuvre et l'administration des programmes nationaux de formation financés par le PNUD seront organisés en coopération avec l'UNESCO, l'OIT, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Institut africain de développement économique et de planification. La Commission s'occupera tout particulièrement de la création d'un fonds africain de bourses d'étude et de perfectionnement et de la création d'instituts africains de formation et de recherche. En coopération avec l'UNESCO et l'OIT, elle formulera des recommandations quant aux mesures que les gouvernements pourraient adopter pour éliminer le problème des déchets scolaires et celui de l'exode des compétences.

Population

395. Pour compléter les travaux de la mission démographique organisée en 1968 en coopération avec la Division de la population, la Commission poursuivra et élargira son programme de recherches et de projections démographiques en prévision de la conférence africaine de la population qui doit se tenir en 1971. La Commission s'efforcera tout particulièrement d'aider les gouvernements membres à arrêter des mesures pour contrôler la qualité des recensements de la population et de l'habitation. Elle poursuivra l'exécution de son programme de cycles d'études et de cours de formation portant sur l'application des données et de l'analyse démographiques à la planification du développement, sur les statistiques et les études de la migration et sur l'évaluation des données démographiques de base. Elle fera des études sur les effets économiques et sociaux des niveaux et des tendances de l'urbanisation, sur les conséquences économiques et sociales de la migration de la main-d'œuvre, sur la fécondité et la mortalité par groupes d'âges et sur les causes des différences de fécondité.

Habitation, construction et planification

396. La Commission s'efforcera surtout d'aider les gouvernements membres à élaborer une politique du logement qui s'intègre à la planification du développement économique, à formuler des programmes de construction de logements à bon marché, à développer une industrie locale des matériaux de construction, à favoriser la construction de logements coopératifs et l'autoconstruction assistée et à créer des établissements de financement qui offrent des facilités de crédit. La Commission fera des études sur l'utilisation des terrains dans les zones urbaines et sur les mesures de réglementation et de planification à prendre à cet égard dans le cadre du processus d'urbanisation.

397. Elle organisera des cours de formation et des cycles d'études en matière de planification physique, de gestion des programmes de logement, de financement de la construction de logements et sur les coûts de la construction de maisons d'habitation. La Commission établira un guide pour l'industrie du bâtiment et une étude des centres d'habitation surpeuplés qui seront publiés en 1970-1971.

Statistiques

398. Outre le rassemblement, l'analyse et l'exploitation des données nécessaires au secrétariat, la division compétente poursuivra son programme d'activités visant à améliorer les services statistiques des pays africains et à former des statisticiens africains (enseignement des méthodes et des notions standardisées). La sixième conférence des statisticiens africains sera organisée vers la fin de 1969 et la septième conférence en 1971.

Administration publique

399. Au nombre des principaux problèmes qui entravent l'élaboration et l'exécution des plans figurent notamment: le manque d'administrateurs compétents, la pénurie de spécialistes de la gestion, surtout dans les entreprises publiques, la centralisation excessive de l'administration à l'échelon national et la faiblesse des administrations locales. Le programme de travail continue à faire une large place aux cours de formation, cycles d'études et groupes de travail portant sur: le cadre administratif général nécessaire au développement, la formation administrative des fonctionnaires; le rôle des entreprises publiques dans la planification et l'exécution des plans; l'administration du personnel; la structure de l'administration locale, etc.

400. Des manuels sur l'organisation et les méthodes et sur les marchés et approvisionnements de l'Etat seront achevés en 1970. Une étude des services postaux en Afrique, entreprise en coopération avec l'UPU, est déjà bien avancée. La Commission s'efforcera aussi d'établir des instituts régionaux et sous-régionaux qui s'occuperont de formation et d'aider les gouvernements à améliorer et moderniser l'appareil administratif.

Science et technique

401. La Commission se préparera à contribuer au Plan d'action mondial des Nations Unies pour l'application de la science et de la technique au développement et fera aussi des travaux, en collaboration avec l'UNESCO, la FAO et les autres institutions spécialisées compétentes, concernant la planification d'un programme d'expansion de l'enseignement des sciences, l'établissement de centres d'études avancées pour ingénieurs (synthèse et études) et l'amélioration des programmes scolaires de manière que l'enseignement des sciences et des techniques soit en rapport avec les besoins de la planification.

402. En 1970-1971, la Commission fera des enquêtes sous-régionales sur les organismes publics de planification et de gestion dans le domaine de la science et de la technique. Elle organisera, en collaboration avec l'UNESCO, des cycles d'études sur la formation d'ingénieurs pour bureaux d'études et sur l'application de nouvelles méthodes pédagogiques pour l'expansion de l'enseignement des sciences. (Voir tableau 3-A-49, page 110.)

403. Il n'est pas demandé de poste permanent nouveau. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V. Toutefois, les reclassements de postes ci-après sont demandés:

Reclassement de postes

1 P-5 à D-1

Etant donné l'importance des responsabilités dont s'acquitte ce fonctionnaire, le reclassement du poste du Chef de la Division du développement des ressources humaines est demandé.

2 P-4 à P-5

La réorganisation de la Division CEA/FAO de l'agriculture qui est actuellement à l'étude prévoit la création d'une section de la planification de l'économie agricole et d'une section du développement agricole. On propose de reclasser de P-4 à P-5 deux postes destinés aux fonctionnaires qui seront chargés de la direction de ces sections.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(3 611 800 dollars)

Article premier. Postes permanents (3 362 000 dollars)

TABLEAU 3-A-49

		Catégories et classes								
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents locaux*
		SSG	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	
Cabinet du Secrétaire exécutif	1970	1	1	1	—	—	1	—	4	3
	1969	1	1	1	—	—	1	—	4	3
Coordination des programmes	1970	—	—	1	—	—	—	1	2	2
	1969	—	—	1	—	—	—	1	2	2
Coordination de l'assistance technique	1970	—	—	—	—	1	—	1	2	1
	1969	—	—	—	—	1	—	1	2	1
Cabinet du Secrétaire de la Commission	1970	—	—	—	1	—	1	1	3	1
	1969	—	—	—	1	—	1	1	3	1
Service d'information	1970	—	—	—	—	1	—	—	1	2
	1969	—	—	—	—	1	—	—	1	2
Division de la recherche et de la statistique	1970	—	—	1	2	7	10	7	27	38
	1969	—	—	1	2	7	10	7	27	36
Division du développement des ressources humaines	1970	—	—	1	3	4	2	3	13	11
	1969	—	—	—	4	4	2	3	13	11
Division du commerce extérieur et de la coopération économique	1970	—	—	1	3	3	6	6	19	9
	1969	—	—	1	2	2	6	5	16	7
Division de l'industrie et de l'habitation	1970	—	—	1	4	4	5	1	15	7
	1969	—	—	1	3	4	5	1	14	7
Division des ressources naturelles et des transports	1970	—	—	1	4	6	7	1	19	16
	1969	—	—	1	3	6	5	1	16	14
Division CEA/FAO de l'agriculture	1970	—	—	—	2	1	6	1	10	10
	1969	—	—	—	—	3	6	1	10	8
Division des services administratifs:										
Cabinet du Chef de la Division	1970	—	—	1	1	—	—	—	2	3
	1969	—	—	1	1	—	—	—	2	3
Section du personnel	1970	—	—	—	—	1	—	2	3	12
	1969	—	—	—	—	1	—	2	3	12
Section des finances	1970	—	—	—	—	1	—	2	3	12
	1969	—	—	—	—	1	—	2	3	12
Service linguistique	1970	—	—	—	—	1	8	3	12	6
	1969	—	—	—	—	1	8	3	12	6
Section des documents	1970	—	—	—	—	—	1	—	1	43
	1969	—	—	—	—	—	1	—	1	41
Services généraux	1970	—	—	—	—	—	1	1	2	43
	1969	—	—	—	—	—	1	1	2	43
Bibliothèque	1970	—	—	—	—	—	1	2	3	17
	1969	—	—	—	—	—	1	2	3	17
Bureaux sous-régionaux:										
Kinshasa	1970	—	—	1	—	—	—	1	2	4
	1969	—	—	1	—	—	—	1	2	4
Lusaka	1970	—	—	—	1	—	—	1	2	4
	1969	—	—	—	1	—	—	1	2	4
Niamey	1970	—	—	—	1	—	1	—	2	5
	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	5
Tanger	1970	—	—	1	—	—	1	—	2	5
	1969	—	—	1	—	—	1	—	2	5
TOTAUX	1970	1	1	10	22	30	51	34	149	254
	1969	1	1	9	18	31	49	33	142	244

Article III. Autre personnel temporaire (215 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... 110 000 dollars

404. Le crédit demandé comprend 55 000 dollars en vue de recruter du personnel temporaire pour le service linguistique et le service des conférences afin d'assurer le service des réunions des groupes de travail de la CEA, des groupes spéciaux d'experts et des groupes intergouvernementaux de coopération économique sous-régionale qui ont besoin de services d'interprétation. On s'est fondé sur l'hypothèse que le programme régional d'assistance technique prendrait à sa charge le coût des services d'interprétation et des services de conférence nécessaires pour les cycles d'études, les ateliers et les cours de formation organisés au titre de ce programme.

405. Le crédit demandé comprend également 55 000 dollars destinés principalement à couvrir le coût du remplacement des fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie et des secrétaires engagées à titre temporaire en période de pointe. Ce crédit doit aussi permettre de couvrir le coût du personnel de nettoyage et des gardes à Addis-Abéba (35 agents chargés des travaux de nettoyage, 4 contremaîtres et 7 gardes) et dans les quatre bureaux sous-régionaux (un agent chargé des travaux de nettoyage et un garde pour chaque bureau).

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... 90 000 dollars

406. Afin d'exécuter le programme de travail chargé dont le détail est donné dans le tableau 3-A-49, la Commission devra faire davantage appel aux services de personnes compétentes dans des domaines spécialisés. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de 78 mois de travail de consultants. Il faudra engager pour des périodes de courte durée des consultants ou des experts dans les domaines ci-après: coopération commerciale et économique, transports (notamment pour l'étude des transports maritimes, de la coordination des transports routiers et ferroviaires et des liaisons routières et ferroviaires, et pour l'étude de la coordination et du développement des transports aériens), études sectorielles sur le développement économique et social, questions scientifiques et techniques, mise en valeur des ressources naturelles, études sur les coopératives et les échanges intrarégionaux dans le domaine agricole, élaboration des politiques et des programmes de logement, construction et planification physique, planification de la main-d'œuvre et programmes d'études et études connexes sur l'enseignement et les moyens de formation, l'administration publique.

iii) *Groupes spéciaux d'experts* .... 15 000 dollars

407. Quinze groupes de travail, groupes techniques et groupes d'experts pour lesquels aucune assistance financière ne sera demandée auprès d'autres sources, doivent se réunir en 1970. Comme les années précédentes, la CEA cherchera à obtenir des gouvernements des Etats Membres une assistance financière pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des experts membres de ces groupes, notamment de ceux qui seront chargés d'étudier les problèmes de la coopération économique sous-régionale, les échanges à l'intérieur de l'Afrique et la coordination des réseaux de transports internationaux. Le crédit demandé pour 1970 permettrait de couvrir le coût des réunions de deux groupes de travail de 7 à 8 experts engagés à titre personnel pour donner des avis sur certains aspects du programme de travail.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (4 000 dollars)

408. Par suite de l'expansion des activités de la Commission et des réunions et cycles d'études qui se succèdent, le personnel (en particulier le personnel des Services de conférence et des Services généraux) devra faire un nombre important d'heures supplémentaires. La CEA ne disposant pas de personnel de réserve, il lui est très difficile d'accorder du congé aux fonctionnaires en compensation des heures de travail supplémentaires qu'ils ont fournies. En conséquence, un crédit modique est demandé à ce titre pour 1970.

Article V. Besoins provisoires en personnel (30 800 dollars)

Division de la recherche et de la statistique

2 agents locaux

Pour fournir un commis supplémentaire au Service des statistiques démographiques et sociales et un commis statisticien supplémentaire au Service des statistiques économiques générales.

Division du commerce extérieur et de la coopération économique

1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 2 agents locaux

Les effectifs de la Section de la coopération économique ont toujours été inférieurs au nombre de personnes qu'exige le volume du travail. Vu l'urgence des travaux à effectuer dans le domaine de la coopération économique sous-régionale, on a l'intention de renforcer cette section en 1969 en lui transférant un poste d'administrateur de 2e classe (P-3) et un poste d'administrateur adjoint de 1re classe (P-2) de la Section du commerce extérieur. En 1970, on juge nécessaire de prévoir un poste d'administrateur hors classe (P-5) pour le Chef de la Section. Un poste de commis de recherche (agent local) est également requis pour aider la Section à faire face au volume de travail accru. Le programme de travail relatif aux échanges à l'intérieur de l'Afrique dépend étroitement des progrès de la coopération économique entre pays africains. Afin de permettre à la Section du commerce extérieur de s'acquitter de ses tâches en ce qui concerne le développement et l'expansion des échanges à l'intérieur de l'Afrique, l'expansion du commerce dans les sous-régions et les autres régions et la promotion des exportations et des échanges, il est nécessaire d'en renforcer les effectifs en 1970 en y ajoutant un poste d'administrateur de 1re classe (P-4), un poste d'administrateur adjoint de 1re classe (P-2) et un poste de commis-secrétaire.

Division de l'industrie et de l'habitation

1 P-5

La Section de l'industrie a besoin d'un administrateur hors classe (P-5) supplémentaire qui serait chargé d'aider à harmoniser les programmes de développement industriel, à étudier les facteurs qui influent sur le climat des investissements, à encourager les investissements, à créer des centres de promotion industrielle nationaux et multinationaux et à définir, mettre au point et exécuter certains projets industriels multinationaux dans les pays africains. L'exécution de ces projets est très délicate et demande des fonctionnaires de la plus haute compétence.

Division des ressources naturelles et des transports

1 P-5, 2 P-3, 2 agents locaux

Les Groupes des minéraux et de l'énergie de la Section des ressources naturelles comptent actuellement trois conseillers régionaux et un spécialiste de l'économie minière de la classe P-4. On estime que les effectifs de ces groupes sont insuffisants pour pouvoir étudier les nombreux problèmes qui se posent sur l'ensemble du continent africain. Afin de renforcer la Section, il est proposé de recruter un ingénieur des mines qui occuperait un poste de la classe P-5.

Pour aider la Section des transports à continuer de s'acquitter de sa tâche en ce qui concerne les réunions consacrées à la coordination des transports dans les sous-régions de l'Afrique orientale et centrale, deux spécialistes des transports régionaux, occupant des postes de la classe P-3, sont requis en 1970.

Division CEA/FAO de l'agriculture

2 agents locaux

Pour renforcer l'effectif des commis et des secrétaires.

Division de l'administration

2 agents locaux

Le nouveau matériel de reproduction permet à la Commission de reproduire sur place les publications qu'elle faisait auparavant imprimer à l'extérieur. Un clicheur offset et un conducteur de presse offset sont nécessaires pour faire face à cet accroissement des travaux de reproduction.

Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-50

	1969 Besoins couverts						*1970 Besoins à couvrir*					
	Budget ordinaire				*Fonds extra-budgétaires*		*Budget ordinaire*				*Fonds extra-budgétaires*	
Programmes	*A*	*C*	*CR*	*AL*	*A*	*AL*	*A*	*C*	*CR*	*AL*	*A*	*AL*
Formulation du programme et administration	24	—	—	12	—	—	24	—	—	12	—	—
Planification et projections relatives au développement économique	78	12	—	48	11 [e]	—	80	12	—	48	—	—
Commerce international	15 [a]	6	—	24 [b]	—	—	14 [a]	6	—	24 [b]	—	—
Développement industriel	24 [c]	12	—	24 [c]	—	—	25 [c]	6	—	24 [c]	—	—
Développement social	41	6	—	35	—	4	40	3	—	35	—	—
Population	6	—	—	7	—	5	8	—	—	13	—	—
Statistiques	—	—	—	24	—	—	—	—	—	24	—	—
Administration publique	4	—	—	6	—	—	13	3	—	12	—	—
Soutien des programmes de coopération technique (y compris les services consultatifs fournis aux gouvernements)	12	—	96	—	—	—	12	—	96	—	—	—
Administration	12	—	—	108 [d]	—	—	12	—	—	132	—	—
TOTAUX	216 [a, c]	36	96	288 [b, c, d]	11	9	228 [b, c]	30	96	324 [b, c, d]	—	—

[a] Y compris 12 mois de travail financés par la CNUCED.
[b] Représente 24 mois de travail financés par la CNUCED.
[c] Représente 24 mois de travail financés par l'ONUDI.
[d] Y compris 36 mois de travail de personnel temporaire.
[e] Représente 11 mois de travail financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification du développement.

PROGRAMME DE TRAVAIL

409. Au cours de la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement, les activités de l'ONU dans le domaine économique et social ont été décentralisées et l'on a renforcé en conséquence les secrétariats des commissions économiques régionales. Au Moyen-Orient, où il n'existe pas de commission régionale, un petit bureau régional des affaires sociales qui fonctionnait à Beyrouth depuis quelques années a été transformé en 1963 en un service extérieur du Département des affaires économiques et sociales. Au cours de ses premières années d'existence, ce service, appelé Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth, s'est essentiellement occupé de rassembler et d'analyser des données de base sur le développement économique et social au Moyen-Orient. Comme suite à des recommandations faites en 1964 par une mission envoyée par les Nations Unies pour étudier la planification du développement au Moyen-Orient, des conseillers régionaux ont été affectés au Bureau de Beyrouth pour assurer des services consultatifs qui viendraient s'ajouter à ceux qui étaient fournis au titre des programmes nationaux de coopération technique. Au cours de ces premières années, le nombre de postes permanents d'administrateur du Bureau de Beyrouth est passé de six en 1963 à douze en 1966. En 1969, les administrateurs sont au nombre de 15, plus un administrateur détaché de la CNUCED et deux détachés de l'ONUDI. Les effectifs permanents d'administrateurs du Bureau de Beyrouth n'ont pas augmenté entre 1966 et 1968. Or, en 1966, les responsabilités du Bureau de Beyrouth ont commencé à augmenter sensiblement, l'Organisation des Nations

Unies et les gouvernements de la région lui ayant demandé d'entreprendre un plus grand nombre d'activités indépendantes. D'une façon générale, on a demandé au Bureau de Beyrouth de fournir ou d'appuyer de plus en plus de services consultatifs et de services de formation, et de contribuer à la documentation non seulement du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, mais également de la CNUCED, du Conseil du commerce et du développement, du Conseil du développement industriel et de diverses réunions internationales de portée plus limitée.

410. Le Bureau des affaires économiques et sociales à Beyrouth a intensifié encore ses activités pour ce qui est du volume de services consultatifs rendus et du nombre de cycles d'études organisés, ainsi que des études publiées en vue d'appuyer les activités opérationnelles et, d'une manière plus générale, de préciser les problèmes de développement du Moyen-Orient. Le budget du Secrétaire général pour l'exercice 1969 prévoyait trois nouveaux postes d'administrateur en vue de renforcer le cadre permanent du Bureau de Beyrouth et l'on compte rendre les activités du Bureau plus efficaces en augmentant leur interdépendance compte tenu des exigences de la planification du développement dans le cadre des préparatifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

411. Les buts et objectifs essentiels des activités du Bureau de Beyrouth sont ceux qu'ont définis les résolutions des principaux organes de l'ONU qui régissent les travaux des grands services du secrétariat, dont le Bureau est un service extérieur au Moyen-Orient. En cette qualité, le rôle du Bureau est de contribuer à l'exécution des résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui visent à encourager la croissance économique et le progrès social dans les pays en voie de développement, plus particulièrement dans les pays qui font appel à lui. Le programme de travail du Bureau est établi compte tenu de ces résolutions, ainsi que des besoins et des demandes des pays intéressés. Pour ne pas gaspiller ses ressources en les répartissant sur un trop grand nombre d'activités, on a établi le programme de travail suivant les grandes lignes ci-après: planification et projections relatives au développement économique, commerce international, développement industriel, développement social, population, statistiques et administration publique.

Planification et projections relatives au développement économique

412. Pour appuyer les travaux de projection, le Bureau des affaires économiques et sociales à Beyrouth se propose d'analyser les relations intersectorielles. A cette fin, il faudra établir pour certains pays des tableaux d'entrées-sorties détaillés et perfectionner les tableaux déjà construits pour d'autres pays, de façon à disposer d'instruments utiles pour la préparation des futurs plans de développement. Le Bureau procédera à une analyse du secteur industriel (pays par pays) en subdivisant les activités de ce secteur par groupes principaux et en examinant l'évolution passée, les perspectives d'avenir et les possibilités d'établissement d'industries de remplacement des produits d'importation et d'industries tournées vers l'exportation. On insistera surtout sur l'analyse du mécanisme de l'offre et de la demande et sur l'établissement de balances-matières.

413. Dans la plupart des pays, l'exécution des plans concernant le secteur agricole et les autres secteurs a donné des résultats décevants jusqu'à présent. Le Bureau examinera les progrès accomplis récemment dans la mise en œuvre des plans de développement et analysera, pays par pays, les problèmes et les goulots d'étranglement qui ont entravé l'exécution des projets de développement.

414. En 1970, on mettra l'accent sur certains aspects et problèmes essentiels de la croissance économique au cours de la période 1960-1970 et l'on évaluera les réalisations et les échecs en se référant aux objectifs de la deuxième Décennie pour le développement. Cette étude, qui sera exécutée pays par pays, visera à déterminer et analyser les facteurs d'importance vitale pour la croissance économique, par exemple le financement intérieur et extérieur, les disponibilités en main-d'œuvre, ainsi que la création d'industries de remplacement des produits d'importation et d'industries tournées vers l'exportation et leur influence sur les problèmes de balance des paiements.

415. L'objectif du Bureau de Beyrouth est de faire mieux comprendre le processus de croissance et ses exigences dans la région. A l'aide d'un modèle multinational, on a entrepris d'analyser: i) la demande future de main-d'œuvre par rapport à l'offre projetée; ii) les capitaux qu'exigerait l'absorption de l'augmentation prévue de la main-d'œuvre; iii) la formation de capital intérieur disponible pour le développement. Le Bureau se propose également d'analyser pays par pays les rapports existant entre la planification et l'établissement du budget, l'effet de la politique financière sur la mobilisation des ressources financières et les rapports entre la gestion des finances publiques et du budget et la planification du développement. Pour encourager le tourisme, on examinera les possibilités d'exploitation en commun des sites historiques et touristiques existants; les travaux dans ce domaine sont conçus comme une enquête sur les aspects économiques d'un programme multinational adéquat visant à encourager le tourisme et à mieux mobiliser les ressources nationales existantes.

Commerce international

416. On a entrepris l'analyse des possibilités d'expansion des échanges entre le Liban et les pays du Marché commun arabe et plus particulièrement des répercussions qu'une libéralisation des échanges entre ces pays aurait sur les exportations libanaises à destination du Marché commun arabe et les importations libanaises en provenance du Marché commun arabe. Il a été établi que l'absence d'accord de paiements multilatéraux satisfaisant est l'un des facteurs qui font obstacle à l'expansion des échanges entre les pays du Moyen-Orient. On examine actuellement les aspects techniques des différentes solutions possibles afin de mieux connaître les problèmes que pose l'élaboration d'un système de paiements multilatéraux satisfaisant qui répondrait aux besoins de pays ayant des balances de paiements extrêmement différentes.

417. Le Conseil de l'Unité économique arabe a décidé en 1964 que la libéralisation des échanges entre les pays du Marché commun arabe s'effectuerait simultanément sous les deux aspects suivants: réduction progressive des droits de douane et suppression progressive des restrictions quantitatives et autres. A en juger d'après l'expérience acquise au cours de la période 1964-1968, la suppression des obstacles tarifaires à l'expansion du commerce s'est effectuée plus rapide-

ment que la suppression des restrictions non tarifaires; ces dernières demeurent, semble-t-il, l'un des principaux obstacles à l'intensification des échanges entre les pays du Moyen-Orient. En mai 1968, cependant, le Conseil de l'Unité économique arabe a décidé que le processus de libéralisation des échanges devra être achevé en 1971 au lieu de 1974. Il est donc extrêmement urgent d'examiner les obstacles non tarifaires qui s'opposent actuellement au développement du commerce et de déterminer pour quelles raisons ils tardent à disparaître, afin de mieux connaître les problèmes que pose le processus de libéralisation des échanges entre les pays intéressés.

418. On a effectué des études par pays afin d'analyser le potentiel d'exportations existant, d'examiner les perspectives à court et à moyen terme d'exportation d'articles manufacturés et semi-manufacturés et de déterminer les problèmes que pose l'expansion des exportations de ces produits. L'accélération de l'expansion des échanges et de la coopération commerciale, qui est l'objectif que recherchent les pays du Marché commun arabe, exige que l'on aille au-delà de la notion de zone de libre-échange sous-entendue dans tout programme de libéralisation des échanges, et que l'on envisage la création d'un tarif extérieur commun sur les importations en provenance de pays tiers. A titre de première mesure en vue d'analyser les implications d'un tarif extérieur commun pour les pays intéressés, on examinera les différences existant entre les pays du Marché commun arabe en ce qui concerne les droits de douane qu'ils perçoivent sur leurs importations en provenance de pays tiers, ainsi que les justifications économiques de ces différences. On évaluera les effets qu'ont sur l'expansion du commerce les accords bilatéraux auxquels sont parties des pays du Moyen-Orient qui ont conclu des accords entre eux, afin de déterminer comment l'on pourrait augmenter les effets de ces accords sur le commerce et la coopération entre les Etats intéressés. On examinera l'évolution de la coopération commerciale et économique entre certains pays du Moyen-Orient afin de déterminer dans quelle mesure on s'est rapproché des objectifs du Marché commun arabe et de préciser les questions qui se posent si l'on veut poursuivre activement cette coopération compte tenu de son évolution passée.

Développement industriel

419. La plupart des pays du Moyen-Orient sont encore largement tributaires des importations en ce qui concerne les produits des industries mécaniques. Etant donné que les industries mécaniques (fabrication de métaux, de produits métalliques, de machines et de matériel de transport) constituent l'élément essentiel de l'industrie productrice de biens d'équipement, on a entrepris de rechercher quels sont les facteurs qui en déterminent l'expansion. Encore que plusieurs pays du Moyen-Orient souffrent de la faible superficie de leurs terres cultivables, l'agriculture demeure l'activité économique principale de la région et le traitement des produits agricoles constitue donc un problème d'une importance immédiate. On a entrepris une analyse des problèmes et des perspectives d'avenir des industries alimentaires compte tenu de l'interdépendance étroite du développement agricole et de l'industrialisation. Etant donné l'importance de la contribution de l'industrie des matériaux de construction à la formation de capital fixe, on poursuivra en 1970 une étude commencée en 1968, en vue non seulement de déterminer les caractéristiques de cette industrie mais aussi de chercher à savoir quelles répercussions ou quels avantages sa rationalisation et son développement sur une base multinationale pourraient avoir pour les pays intéressés.

420. Tous les pays accordent une importance de plus en plus grande à la nécessité d'accélérer le taux de croissance industrielle, mais certains problèmes, tels que la pénurie de ressources techniques et l'étroitesse des marchés intérieurs, limitent considérablement les possibilités de développer le secteur industriel dans une perspective uniquement nationale. L'industrialisation du Moyen-Orient exigera une coopération et une coordination internationales et l'on se propose d'examiner les problèmes que pose la production de certains produits industriels de base à l'échelle régionale.

421. Le Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth entreprendra une étude sur les prix de revient et la productivité dans l'industrie, afin de mieux connaître la structure des coûts et la productivité dans les industries qui peuvent être appelées à former la base d'une structure industrielle intégrée dans le contexte d'une coopération économique multinationale. L'objet de cette étude est d'aider à établir un système d'activités industrielles qui pourrait améliorer la position concurrentielle des installations de production au Moyen-Orient. Si l'entretien et la réparation des machines et du matériel laissent à désirer, le processus de croissance est retardé et il s'ensuit également un gaspillage de devises étrangères et d'autres ressources rares. On examinera l'ampleur et la qualité des moyens disponibles, dans certains pays, pour la réparation et l'entretien des biens d'équipement, et l'on analysera certains problèmes précis. L'un des principaux obstacles qui s'opposent au développement des industries orientées vers l'exportation est l'absence de normes de qualité et de contrôle de la qualité. On étudiera les normes de qualité et les méthodes de contrôle de la qualité couramment appliquées dans la région afin de prévoir l'effet qu'auront les améliorations dans ce domaine sur le niveau des exportations.

Développement social

422. Aux fins d'une planification globale du développement, on examine, pays par pays, certains secteurs tels que la santé, l'enseignement, l'habitation et la protection sociale, non seulement en ce qui concerne le choix des objectifs, mais aussi du point de vue des procédures et des techniques pratiques de planification dans le cadre de la stratégie nationale de développement. Pour certains pays, on analyse les résultats effectifs et les perspectives d'avenir en ce qui concerne la planification du développement au niveau local, en se référant à des projets précis, afin de déterminer comment l'on pourrait bénéficier davantage de l'enseignement du passé. Dans la planification du développement, il faut tenir compte des besoins et du rôle virtuel de la jeune génération et des exigences et des possibilités correspondantes. On entreprendra une enquête par sondage sur un échantillon bien défini de la jeune génération, au moyen de questionnaires et par interrogation directe, pour mieux connaître les attitudes, les valeurs et les motivations des jeunes par rapport aux questions de développement.

423. La planification du développement étant fondée sur certaines hypothèses concernant le comportement

des consommateurs, la demande de certains produits, etc., les enquêtes par sondage sur les budgets familiaux sont extrêmement importantes pour obtenir les données socio-économiques nécessaires si l'on veut formuler des plans de développement en tenant bien compte des réalités. Des enquêtes de ce genre ne peuvent être menées que par les gouvernements, mais le Bureau a entrepris des travaux de recherche et d'analyse afin d'aider à les organiser et à en utiliser les résultats. Ces recherches et ces analyses, qui se présenteront sous forme de monographies, porteront sur les rapports entre les conditions locales et la planification locale d'une part et la planification centrale d'autre part, sur les effets de la planification centrale du développement au niveau du village, sur les rapports entre le développement rural et le développement urbain, sur les conditions socio-économiques de base dans les villages, les sujets d'intérêt, les valeurs et les modes de vie dans les villages.

424. Au Moyen-Orient, le nomadisme est encore important, et plusieurs gouvernements ont manifesté la ferme intention de fixer les tribus nomades. On a déjà fait quelques tentatives d'installation et de réinstallation, mais les essais d'installation permanente se sont inévitablement heurtés à une résistance, car ils impliquent l'abandon presque total de modes de vie et de subsistance séculaires qui groupaient les nomades en unités sociales bien définies. On entreprendra des recherches et des analyses, en tenant compte de l'expérience d'autres régions, sur les différents aspects du nomadisme, afin de préciser à l'intention des gouvernements intéressés les questions que pose la formulation de politiques ou de programmes d'installation permanente.

Population

425. On entreprendra, en prenant des cas d'espèce, une enquête empirique sur les districts qui s'urbanisent rapidement, afin de mieux comprendre le phénomène de migration des campagnes vers les villes et le processus d'urbanisation, ainsi que les causes et conséquences de cette migration. Il est très important de connaître "l'engagement", l'efficacité et l'adaptabilité de la main-d'œuvre dans l'industrie en fonction de l'origine, des caractéristiques sociales, des traditions, de la formation, des connaissances techniques et des conditions socio-économiques du travailleur, pour formuler des politiques générales de main-d'œuvre et plus particulièrement des politiques et des programmes de formation liés au développement industriel. On étudiera de façon empirique un cas précis, en examinant plus particulièrement les mesures prises par les ouvriers et les syndicats, par le gouvernement et par le patronat pour améliorer l'efficacité et le bien-être des travailleurs.

426. Plusieurs pays de la région ont déjà effectué des recensements de population, mais les résultats de ces recensements n'ont pas été analysés de manière satisfaisante et l'on prévoit d'exécuter aux environs de 1970 une nouvelle série de recensements. En raison de l'importance que présentent pour la planification du développement les données relatives à la situation et aux perspectives démographiques, l'analyse systématique des données de recensement pourrait devenir une fonction essentielle du programme démographique. Une enquête est en cours sur la croissance urbaine, la planification des grandes et moyennes villes dans le cadre de la planification régionale, la construction de logements à bon marché pour la population urbaine croissante et les rapports entre la planification nationale et la croissance urbaine.

Statistiques

427. En 1969, on a créé un Service de statistiques qui a été attaché au Cabinet du chef du Bureau et qui est chargé de rassembler, de classer et de traiter, d'une manière systématique et efficace, les données dont les sections économique et sociale et les conseillers régionaux ont besoin pour effectuer des analyses quantitatives.

Administration publique et formation

428. La Section d'administration publique va commencer à s'occuper des questions suivantes, dont les gouvernements du Moyen-Orient commencent à se préoccuper : i) structure et fonctionnement des organismes centraux de planification et leur rapport avec les activités de planification entreprises par différents ministères dans divers secteurs ; il faudra accorder une attention toute particulière à l'autorité dont jouissent ces organismes, leurs fonctions consultatives, leur pouvoir exécutif (le cas échéant), leurs rapports avec le Ministère des finances ou les services du budget et les différents ministères, leur personnel, etc. ; et ii) activités de planification du développement entreprises au niveau des secteurs, y compris notamment la participation des départements chargés des divers secteurs au processus de planification, l'établissement de comités de planification interdépartementaux et interministériels, la création et le fonctionnement des sections de planification dans les différents ministères, les besoins en personnel pour les activités et la planification du développement, etc.

429. La Section de l'administration publique va également commencer à s'occuper des questions suivantes qui intéressent de plus en plus les gouvernements du Moyen-Orient : i) création ou coordination au niveau local de services techniques dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la vulgarisation agricole et la protection sociale, dans le cadre du développement communautaire ou d'autres programmes d'intégration ; ii) capacité des administrations locales d'exécuter leurs propres programmes de développement ou les tâches qui leur sont assignées dans les plans ou programmes nationaux de développement ; iii) possibilités d'action des autorités intermédiaires situées entre les autorités nationales et les autorités locales, en vue de donner davantage d'efficacité, de cohérence et de pénétration aux efforts nationaux de développement, en insistant tout particulièrement sur le cas des administrations de district (Mohafazat) ; et iv) disponibilité de personnes susceptibles de diriger l'administration aux niveaux local et de district, afin notamment d'éveiller l'intérêt du public et d'assurer sa participation à la formulation et à l'exécution des plans de développement.

430. La Section de l'administration publique devrait également s'intéresser au problème de plus en plus urgent que constitue la formation de fonctionnaires en vue de les orienter vers les aspects essentiels du développement et de permettre aux administrateurs de gérer les projets de développement.

Soutien des programmes de coopération technique

431. Des services consultatifs à court terme sont fournis par des conseillers régionaux qui épaulent les

experts affectés à un pays et, d'une manière générale, aident à formuler et à évaluer les projets. Dans certains cas, l'affectation de conseillers régionaux au Bureau de Beyrouth a abouti à la création d'un poste correspondant dans plusieurs programmes au niveau national; dans d'autres cas, grâce au travail effectué par le conseiller régional, on a pu se passer des services de plusieurs experts nationaux. Le personnel du Bureau de Beyrouth participe aux activités opérationnelles, et l'on a renforcé les moyens dont le Bureau dispose pour fournir un appui technique non seulement aux opérations d'assistance technique, mais aussi pour l'exécution des projets du Fonds spécial.

432. On s'efforcera d'intégrer ou de coordonner les services consultatifs qui peuvent être fournis par le Bureau de Beyrouth avec ceux qui sont fournis par les experts affectés par l'ONU dans les pays, et par les experts affectés dans les pays et les conseillers régionaux affectés par des institutions spécialisées, telles que la FAO et l'OIT, afin de répondre efficacement et d'une manière coordonnée et soutenue, aux demandes d'assistance présentées par les gouvernements pour la préparation de plans généraux de développement. Le Bureau de Beyrouth est un service extérieur représentant au Moyen-Orient non seulement le Département des affaires économiques et sociales au Siège de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi les secrétariats de la CNUCED et de l'ONUDI. Il travaille en coopération étroite avec les bureaux régionaux de l'OIT et du FISE, tous les deux situés à Beyrouth, et avec le Centre régional de l'UNESCO pour la planification et l'administration de l'enseignement dans les Etats arabes, lui aussi situé à Beyrouth. Il entretient également des rapports avec les bureaux régionaux de la FAO au Caire et de l'OMS à Alexandrie. Il est prévu de développer les activités de coopération avec la FAO et l'OIT, en coordonnant les diverses compétences, afin de faire face aux demandes d'assistance des gouvernements pour la préparation de plans généraux de développement.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(331 200 dollars)

Article premier. Postes permanents (300 400 dollars)

TABLEAU 3-A-51

	Catégories et classes									
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents locaux*
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	
1970	—	—	—	1	2	6	5	2	16	23
1969	—	—	—	1	2	4	6	2	15	17

433. Il n'est demandé aucun poste permanent nouveau. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V. Toutefois, le reclassement de poste ci-après est demandé:

Reclassement de poste

1 P-3 à P-4

Le reclassement d'un poste de la Section économique est demandé afin d'attirer et de retenir les spécialistes difficiles à trouver dont la section aura besoin pour continuer à être à même de s'acquitter d'une tâche de plus en plus complexe. Dans le cas d'un service économique de dimensions réduites tel que celui du Bureau de Beyrouth, il est particulièrement important de disposer de fonctionnaires capables d'exécuter des projets de recherche avec un minimum de supervision.

Article III. Autre personnel temporaire (22 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... (9 000 dollars)

434. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses ci-après:

a) Personnel temporaire normal nécessaire pendant les périodes de pointe et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité (3 000 dollars);

b) Travaux contractuels de traduction (d'anglais en arabe et d'arabe ou de français en anglais) à faire faire lorsque l'urgence ou la nature du travail est telle qu'ils ne peuvent être exécutés au siège (6 000 dollars).

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (13 000 dollars)

435. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des 30 mois de travail de consultants indiqués dans le tableau des besoins en personnel [tableau 3-A-50] (13 000 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (800 dollars)

436. Une augmentation est demandée en prévision des périodes de pointe, notamment les périodes précédant immédiatement les réunions ou lorsqu'une date limite est fixée pour la présentation de manuscrits ou de documents, et d'autre part pour couvrir les heures supplémentaires d'un chauffeur chargé de livrer ou d'aller chercher la valise diplomatique, et de se rendre à l'aéroport en dehors des heures normales de travail.

Article V. Besoins provisoires en personnel (8 000 dollars)

1 P-4, 1 agent local

Pour créer une Section d'administration publique au Bureau de Beyrouth. L'expert en administration publique travaillera en coopération avec les groupes de travail de la planification du développement pour s'occuper des questions d'administration publique, avec l'aide de la Division de l'administration publique du Siège, qui, en 1969, a commencé à fournir une assistance au Bureau de Beyrouth.

5 agents locaux

Pour renforcer la section de l'administration et des services généraux au Bureau de Beyrouth en créant un poste supplémentaire de dactylographe afin d'aider à absorber le volume de travail accru; pour régulariser les postes de standardiste, de gardien de bâtiment, de veilleur et de chauffeur financés en 1969 à l'aide des crédits ouverts pour le personnel temporaire.

Service de l'information (y compris les centres d'information)

437. Comme il en avait exprimé l'intention sous la même rubrique du projet de budget pour 1969 [18], le Secrétaire général a présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à sa session d'été un rapport sur les résultats d'un examen d'ensemble des politiques et programmes de l'ONU dans le domaine de l'information auquel le Sous-Secrétaire général chargé du Service de l'information et ses proches collaborateurs avaient procédé au cours des trois dernières années.

438. En attendant que l'Assemblée examine les recommandations que le Comité consultatif pourra formuler au sujet des propositions contenues dans le rapport susmentionné, les crédits initialement demandés en ce qui concerne le Service de l'information pour 1970 ont été calculés essentiellement sur les mêmes bases que les crédits demandés pour 1969. Les besoins du Service sont exposés de façon détaillée à l'annexe IV qui figure dans le volume II du présent projet de budget.

439. Comparé au tableau d'effectifs approuvé pour 1969, le tableau proposé pour 1970 comprend 12 postes d'administrateur qui seraient prélevés sur ceux des centres d'information pour répondre aux besoins pressants qui se font sentir au Siège par suite de l'accroissement constant du volume de travail de la Division de la presse et des publications, de la Division de la radio et des moyens visuels, de la Division des relations extérieures et du nouveau Centre de l'information économique et sociale.

[18] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément n° 5* (A/7205).

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(4 758 400 dollars)

Article premier. Postes permanents (4 631 400 dollars)

TABLEAU 3-A-52

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents des services généraux*			
Service de l'information		*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Sous-Secrétaire général	1970	—	1	—	1	—	—	2	—	4	5	4	9
	1969	—	1	—	—	1	—	2	—	4	3	6	9
Division de la presse et des publications	1970	—	—	1	2	5	15	6	4	33	5	25	30
	1969	—	—	1	2	5	15	6	4	33 [a]	4	26	30 [a]
Division de la radio et des moyens visuels	1970	—	—	1	2	4	19	14	18	58	7	42	49
	1969	—	—	1	2	4	19	14	18	58	5	44	49
Division des relations extérieures	1970	—	—	1	2	3	4	3	1	14	2	9	11
	1969	—	—	1	2	3	4	3	1	14	2	9	11
Centre de l'information économique et sociale	1970	—	—	1	—	1	2	2	1	7	—	4	4
	1969	—	—	1	—	1	2	2	1	7	—	4	4
TOTAL PARTIEL	1970	—	1	4	7	13	40	27	24	116	19	84	103
	1969	—	1	4	6	14	40	27	24	116	14	89	103
Centres d'information	1970	—	—	—	3	17	10	14	4	48	—	—	[b]
	1969	—	—	—	3	17	10	14	4	48	—	—	[b]
TOTAL	1970	—	1	4	10	30	50	41	28	164	19	84	103
	1969	—	1	4	9	31	50	41	28	164	14	89	103

[a] Y compris un poste de P-5 et deux postes d'agent des services généraux approuvés pour 1969, dont le coût était alors imputé sur le chapitre 4 des recettes (Vente des publications) alors qu'il est imputé pour 1970 sur le chapitre 3 des dépenses (voir par. 4.16 du chap. 4 des recettes).

[b] Crédits demandés pour 240 postes d'agent local.

440. Il n'est pas demandé de poste nouveau pour 1970. Toutefois, le Secrétaire général demande le reclassement du poste ci-après :

Reclassement de poste

1 P-5 à D-1

Pour attribuer au poste de Chef du Service administratif la même classe que celle dans laquelle sont rangés des postes analogues du Service des conférences, du Bureau des services généraux et du Département des affaires économiques et sociales.

Article III. Autre personnel temporaire (84 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... 46 500 dollars

441. Le crédit demandé doit permettre d'établir, sur une base contractuelle, les éditions française et espagnole de la *Chronique mensuelle* de l'ONU (23 500 dollars). Il doit aussi permettre d'engager à titre temporaire des dactylographes pour la préparation de l'*United Nations Yearbook* et pour d'autres travaux urgents concernant la Journée des Nations Unies et la Journée des droits de l'homme (8 000 dollars), et de recruter du personnel temporaire pour les centres d'information (15 000 dollars).

iii) *Groupes spéciaux d'experts* .... 37 500 dollars

442. Dans sa résolution 1297 (XLIV), le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de convoquer la prochaine conférence régionale d'organisations non gouvernementales en Afrique. Alors que le présent projet est établi, il semble que la fin du mois de février ou le début du mois de mars 1970 serait le moment le plus approprié pour tenir cette conférence. En conséquence, on procède actuellement à des préparatifs en vue d'organiser la conférence à cette époque à Addis-Abéba.

443. En outre, pour achever le cycle de tables rondes des rédacteurs en chef commencé en 1962, le Service de l'information avait exprimé l'intention de tenir la dernière réunion à Addis-Abéba en septembre 1969. Toutefois, si l'on retardait de quelques mois la table ronde des rédacteurs en chef de manière à ce qu'elle coïncide avec la conférence régionale d'organisations non gouvernementales envisagée, cette façon de procéder présenterait, pense-t-on, des avantages certains. On donnerait au thème de la deuxième Décennie du développement, qui est commun à ces deux réunions, un relief plus grand en permettant aux rédacteurs en chef, d'une part et aux représentants d'organisations non gouvernementales, d'autre part, d'examiner conjointement les problèmes en jeu, s'il y avait une période de chevauchement de deux ou trois jours entre les deux réunions. Le Secrétaire général propose donc que le crédit de 18 500 dollars approuvé par l'Assemblée générale pour la table ronde des rédacteurs en chef de 1969 soit annulé et réouvert pour 1970.

444. Le crédit demandé doit également permettre d'organiser une table ronde des rédacteurs en chef à New York au cours du deuxième semestre de 1970, à l'occasion de la célébration du 25e anniversaire de l'ONU.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (43 000 dollars)

445. Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses que le Service de l'information aura à faire pour rendre compte des activités de l'ONU (33 000 dollars) et les dépenses analogues des centres d'information (10 000 dollars).

Service des conférences

446. Le volume des tâches dont le Service des conférences a à s'acquitter au cours d'une année donnée est essentiellement fonction :

a) De l'ampleur du programme annuel des conférences et, dans le cadre de ce programme, du nombre des séances qui doivent se tenir simultanément au cours d'une période donnée ;

b) Du volume de la documentation s'y rapportant (documentation préparatoire, documentation publiée pendant les sessions et documentation à paraître après les sessions) ;

c) De la nature des services requis pour les diverses réunions ;

d) De la mesure dans laquelle des réunions se tiennent hors des bureaux permanents de l'Organisation des Nations Unies, ce qui oblige à détacher des fonctionnaires ;

e) Du volume des travaux de traduction qu'exige la parution des publications périodiques courantes et des autres rapports et études établis par les divers services et départements du Secrétariat, à New York.

447. Les statistiques ci-après indiquent le volume de travail du Service des conférences et la façon dont ce volume de travail évolue :

	1963	*1968*
Nombre de réunions tenues au Siège, à New York	2 100	2 580
Nombre des affectations assignées aux interprètes	13 400	17 210
Nombre des réunions ayant fait l'objet de :		
a) Comptes rendus sténographiques	400	473
b) Comptes rendus analytiques	989	1 174
Nombre de pages traduites (dans toutes les langues)	153 000	209 150
Nombre de pages dactylographiées (dans toutes les langues) ..	371 750	408 820
Nombre de pages éditées aux fins d'inclusion dans les documents officiels	84 500	92 000
Nombre de pages reproduites par les soins du Secrétariat	346 000 000	525 823 000

448. Les difficultés croissantes qu'éprouve le Service des conférences à faire face à la demande totale sont illustrées par les données ci-après concernant l'arriéré de traduction :

	Nombre de pages en attente de traduction en				
	Chinois	*Anglais*	*Français*	*Russe*	*Espagnol*
A la fin de					
1963.....	28 700	néant	2 200	22 500	10 100
1968.....	48 158	3 026	6 680	9 735	13 333

449. Dans son projet de budget pour 1969 [19], le Secrétaire général avait indiqué qu'il faudrait au moins 23 postes d'administrateur et 61 postes d'agent des services généraux nouveaux pour que le Service des conférences puisse s'acquitter efficacement de ses tâches courantes telles qu'il était possible de les prévoir à l'époque. Ces estimations ont été portées par la suite à 37 postes d'administrateur et 79 postes d'agent des services généraux dans l'hypothèse que l'Assemblée générale approuverait la recommandation de la Cinquième Commission tendant à ce que le russe soit inclus parmi les langues de travail de l'Assemblée générale et considérerait souhaitable d'en faire également une langue de travail du Conseil de sécurité. Ces mesures ont été décidées par l'Assemblée dans sa résolution 2479 (XXIII) du 21 décembre 1968. Dans la même résolution, l'Assemblée a déclaré qu'il était souhaitable que l'espagnol, aussi bien que le russe, figure parmi les langues de travail du Conseil de sécurité. Ce dernier a, en temps voulu, décidé, à sa 1463e séance, le 24 janvier 1969, de modifier son règlement intérieur de façon à inclure le russe et l'espagnol parmi ses langues de travail. Au cours de la discussion de cette question à la Cinquième Commission, le Secrétaire général avait indiqué que, pour donner suite à cette dernière décision, il serait nécessaire de prévoir huit autres postes d'administrateur et neuf autres postes d'agent des services généraux. Cependant, étant donné que l'Assemblée ne s'était prononcée à ce sujet, en ce qui concerne l'espagnol, que pendant les dernières heures de sa session, il n'a pas été possible de prévoir au budget les ressources nécessaires aux fins de l'inclusion de l'espagnol parmi les langues de travail du Conseil. Quoi qu'il en soit, les effectifs supplémentaires effectivement requis en 1969 pour faire face à tous les engagements susmentionnés sont de 45 postes d'administrateur et 88 postes d'agent des services généraux.

450. En conséquence, si les 29 postes d'administrateur et les 62 postes d'agent des services généraux effectivement approuvés par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session pour 1969 ont quelque peu allégé la tâche du Service des conférences devant le volume de services croissant qu'il est appelé à fournir, il n'en reste pas moins que des effectifs supplémentaires, à savoir 16 postes d'administrateur et 27 postes d'agent des services généraux, seront requis en 1970 non seulement pour faire face à l'accroissement du volume de travail initialement prévu, mais aussi pour donner suite à la décision de faire de l'espagnol une langue de travail du Conseil de sécurité.

[19] *Ibid.*, par. 386.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES : 1970

(14 189 300 dollars)

Article premier. Postes permanents (13 464 300 dollars)

TABLEAU 3-A-53

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*II. — Agents des services généraux*		
Service des conférences		*SGA*	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
Cabinet du Secrétaire général adjoint	1970	1	—	—	—	—	1	1	—	3	1	1	2
	1969	1	—	—	—	—	1	1	—	3	1	1	2
Services administratifs	1970	—	—	—	1	1	—	—	2	4	2	7	9
	1969	—	—	—	1	1	—	—	2	4	2	7	9
Service de traduction :													
Cabinet du Directeur	1970	—	—	1	—	—	—	1	—	2	—	1	1
	1969	—	—	1	—	—	—	1	—	2	—	1	1
Sections de traduction	1970	—	—	—	5	12	80	170	31	298	4	50	54
	1969	—	—	—	5	12	80	170	31	298	4	50	54
Sections de terminologie	1970	—	—	—	—	1	1	3	—	5	—	1	1
	1969	—	—	—	—	—	2	3	—	5	—	1	1
Section des références	1970	—	—	—	—	—	—	1	—	1	6	15	21
	1969	—	—	—	—	—	—	1	—	1	5	16	21
Service d'interprétation et des séances :													
Cabinet du Directeur	1970	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	1
	1969	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	1
Section de la planification et des projections	1970	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	2	2
	1969	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	2	2

TABLEAU 3-A-53 (*suite*)

Service des conférences		Catégories et classes: I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur: SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	II. — Agents des services généraux: G-5	Autres classes	Total II
Section d'interprétation	1970	—	—	—	1	3	31	41	—	76	—	2	2
	1969	—	—	—	1	3	31	26	8	69	—	2	2
Section des sténographes-rédacteurs de séance	1970	—	—	—	—	1	8	28	—	37	—	1	1
	1969	—	—	—	—	1	4	24	—	29	—	1	1
Section des séances (y compris le Journal des Nations Unies)	1970	—	—	—	—	—	—	1	1	2	2	7	9
	1969	—	—	—	—	—	—	1	1	2	2	7	9
Service de la rédaction et des documents officiels:													
Cabinet du Rédacteur en chef et Directeur	1970	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	1
	1969	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	1
Contrôle de la rédaction	1970	—	—	—	1	1	5	3	—	10	—	2	2
	1969	—	—	—	1	1	5	3	—	10	—	2	2
Contrôle des documents	1970	—	—	—	1	—	1	1	1	4	4	14	18
	1969	—	—	—	1	—	1	1	—	3	5	14	19
Section d'édition des documents officiels	1970	—	—	—	—	1	3	13	8	25	9	4	13
	1969	—	—	—	—	1	—	15	8	24	9	4	13
Service de sténo-dactylographie	1970	—	—	—	—	—	1	—	1	2	12	229	241
	1969	—	—	—	—	—	1	—	1	2	12	216	228
Service des publications:													
Cabinet du Chef de service	1970	—	—	1	—	—	1	—	1	3	—	10	10
	1969	—	—	1	—	—	1	—	1	3	—	10	10
Section des impressions	1970	—	—	—	—	1	3	22	14	40	1	15	16
	1969	—	—	—	—	1	3	22	14	40	1	15	16
Section de la reproduction	1970	—	—	—	—	—	1	2	2	5	39	81	120
	1969	—	—	—	—	—	1	2	2	5	36	74	110
Section de la distribution	1970	—	—	—	—	—	1	2	—	3	8	69	77
	1969	—	—	—	—	—	1	1	1	3	8	65	73
TOTAL	1970	1	—	3	10	21	138	289	62	524	88	513	601 [a]
	1969	1	—	3	10	20	132	271	70	507	85	490	575 [a]

[a] Plus 19 postes de travailleur manuel.

451. Il n'est demandé aucun poste nouveau. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V. Toutefois, les reclassements de postes ci-après sont demandés:

Reclassement de postes

1 P-4 à P-5

Il est proposé de reclasser à P-5 le poste du Chef de la Section de terminologie (Service de traduction), eu égard aux responsabilités accrues qui s'y attachent par suite de décisions récentes touchant la distribution simultanée de la documentation dans toutes les langues, l'inclusion du russe parmi les langues de travail de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et l'accroissement du nombre de documents qui sont maintenant traduits en chinois.

4 P-3 à P-4

Les effectifs de la section des sténographes-rédacteurs de séance (Service d'interprétation et des séances) comportent 29 administrateurs, dont 24 occupent des postes de la classe P-3. De ce fait, il n'existe pratiquement aucune perspective d'avancement pour la majorité d'entre eux, dont beaucoup sont au service de l'Organisation depuis ses débuts. C'est pourquoi il est proposé de reclasser 4 postes de P-3 à P-4 afin d'offrir un minimum de possibilités de carrière.

8 P-2 à P-3

Pour permettre la promotion automatique à la classe normale d'interprète qualifié des interprètes stagiaires ayant achevé leur période de stage initiale.

3 P-3 à P-4

Pour un éditeur expérimenté dans chacun des groupes linguistiques de la Section d'édition des documents officiels. La rotation du personnel a été importante dans cette section. D'autre part, le volume de la documentation a augmenté et les sujets traités sont devenus plus complexes. Les fonctionnaires en question seraient chargés de revoir le travail des éditeurs moins expérimentés et des débutants, de leur donner, le cas échéant, la formation nécessaire et, d'une façon générale, d'aider le Chef de la Section.

1 SG à P-2

Il est proposé de reclasser le poste de Chef du Groupe des statistiques du Contrôle des documents. Il s'agit d'un poste de supervision dont le titulaire est en outre chargé d'aider le fonctionnaire chargé de la planification au sein de la Section à faire des projections du volume de travail, à moyen comme à long terme. Il lui appartient également d'assurer le traitement par ordinateur des statistiques et de s'acquitter des opérations de planification connexes récemment entreprises dans ce domaine.

1 P-2 à P-3

Il est proposé de doter la Section de la distribution d'un second poste de supervision de la classe P-3 pour tenir compte des responsabilités accrues que le personnel de supervision doit assumer du fait de l'expansion qu'accusent les activités de l'ONU depuis quelques années.

Article III i). Personnel temporaire affecté à des tâches générales (150 000 dollars)

452. Le crédit demandé doit permettre:

a) De recruter du personnel temporaire pour le Service des publications pendant les périodes de pointe ainsi que pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (40 000 dollars);

b) De reconduire l'arrangement conclu avec une maison d'édition de Moscou pour faire traduire en russe 10 000 pages de l'arriéré de la traduction en russe, à raison de 6 dollars en moyenne par page de texte original (60 000 dollars) [20];

c) De faire effectuer d'autres travaux de traduction et de dactylographie sous contrat en raison de l'ampleur du programme des réunions et du caractère de plus en plus technique des documents à traduire (50 000 dollars).

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (380 000 dollars)

453. Le crédit demandé doit permettre d'assurer, après les heures normales de travail, le fonctionnement des services linguistiques, des services de dactylographie et des services de reproduction des documents, et de couvrir les dépenses particulièrement lourdes auxquelles il faut faire face pour fournir les services nécessaires à l'Assemblée générale pendant sa session ordinaire.

Article V. Besoins provisoires en personnel (195 000 dollars)

454. Les crédits demandés au présent article doivent permettre de recruter le personnel ci-après:

Service d'interprétation et des séances

7 P-3

Pour porter de 14 à 15 l'effectif des interprètes de langue anglaise, de langue française et de langue espagnole et de 13 à 15 celui des interprètes de langue russe et de langue chinoise. L'expérience a montré qu'en dehors de la période de 10 semaines pendant laquelle l'Assemblée générale est en session, 50 séances par semaine en moyenne ont eu lieu pendant les 40 semaines restantes. Compte tenu des congés et des affectations en dehors du Siège, 15 interprètes pour chaque langue constitueraient l'effectif minimum requis pour assurer à tout moment le service de sept séances.

8 P-3

Pour recruter les sténographes-rédacteurs de séance de langue espagnole requis par suite de la décision, prise par le Conseil de sécurité à sa 1463e séance, le 24 janvier 1969, d'inclure l'espagnol parmi ses langues de travail.

Service de la rédaction et des documents officiels

1 P-3

Ce poste est demandé pour porter l'effectif du groupe français de la Section d'édition des documents officiels au niveau des autres groupes linguistiques.

13 SG

L'inclusion de l'espagnol parmi les langues de travail du Conseil de sécurité exige l'adjonction à titre provisoire de neuf postes au groupe espagnol du Service de sténodactylographie. Les quatre autres postes serviront à renforcer le groupe espagnol qui en a absolument besoin pour faire face à l'accroissement du volume des travaux divers et faire en sorte que la documentation soit publiée en espagnol en même temps que dans les autres langues.

Service des publications

10 SG

Ces postes nouveaux doivent permettre de renforcer la Section de la reproduction. Ainsi qu'il ressort du tableau relatif au volume de travail qui figure au paragraphe 447 ci-dessus, le nombre de pages de documentation reproduites par les soins du Secrétariat est passé de 346 millions en 1963 à quelque 526 millions en 1968. Six postes nouveaux sont requis pour permettre aux ateliers du Secrétariat de faire face au volume de travail accru et de reproduire la majorité des suppléments aux documents officiels de l'Organisation, ainsi qu'il est indiqué au chapitre 11 (Travaux contractuels d'imprimerie). Ces postes nouveaux permettront à trois équipes, travaillant par roulement, d'exploiter sans interruption pendant toute l'année une nouvelle presse offset lourde qui doit être installée au début de 1970. Les quatre autres postes serviront à absorber le volume de travail accru qui incombera au Groupe de miméographie-finissage du fait de l'accroissement de la capacité des presses. Grâce à ces postes nouveaux et à l'accroissement de la production, il devrait être possible de réduire les dépenses correspondant aux heures supplémentaires et les dépenses relatives au personnel temporaire qu'il faut recruter pour l'Assemblée générale et de réaliser des économies au titre des dépenses contractuelles d'imprimerie au chapitre 11.

4 SG

Ces postes sont demandés pour renforcer les services auxiliaires de la section de la distribution afin de faire face à l'accroissement de la production de la Section de la reproduction.

[20] On a estimé que 3 000 pages supplémentaires seront traduites, à titre d'exercice, par les stagiaires du programme de formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe, dont le coût est inscrit à l'article VI du chapitre 4.

Bibliothèque

455. L'important accroissement du volume de la documentation produite par l'Organisation au cours des dernières années a placé la Bibliothèque devant un grave problème de contrôle bibliographique et d'indexage. En conséquence, des mesures ont été prises afin d'effectuer non plus par des méthodes classiques mais par des méthodes faisant appel à l'ordinateur les opérations d'indexage de la Bibliothèque. Dans un rapport détaillé adressé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à sa session d'été de 1968, il a été expliqué que les ressources en personnel supplémentaires qui seraient nécessaires en 1969 pour permettre à la Bibliothèque de procéder à la première phase de cette transformation devraient être complétées en 1970 pour la réalisation de la seconde phase. En conséquence, les crédits nécessaires sont demandés afin de recruter six administrateurs et deux agents des services généraux pour cette tâche urgente et indispensable, ainsi que deux administrateurs et un agent des services généraux pour d'autres travaux d'indexage nécessitant des qualités et des compétences spécialisées.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(1 493 400 dollars)

Article premier. Postes permanents (1 490 200 dollars)

TABLEAU 3-A-54

	Catégories et classes										
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*II. — Agents des services généraux*		
	SSG	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total I*	*G-5*	*Autres classes*	*Total II*
1970.....	—	1	1	3	6	29	21	61	7	59	66 [a]
1969.....	—	1	1	3	6	21	21	53	7	56	63 [a]

[a] Les crédits couvrent également le coût de neuf postes de travailleur manuel en 1969 et de 10 postes de travailleur manuel pour 1970.

Postes nouveaux

6 P-3, 2 SG

Ces postes sont nécessaires pour poursuivre les travaux entraînés par le passage de l'actuel système d'indexage au système automatisé. Deux des postes d'administrateur sont demandés pour poursuivre l'établissement et tenir à jour le vocabulaire d'indexage en anglais, en espagnol, en français et en russe. Quatre postes d'administrateur sont demandés pour des analystes expérimentés qui auraient à préparer la documentation que traiterait l'ordinateur. Les deux postes d'agent des services généraux doivent permettre de faire face aux travaux de secrétariat et de préparation des supports nécessités par le programme d'indexage par ordinateur.

1 P-3, 1 SG

Il s'agit du renouvellement de la demande formulée dans le projet de budget pour 1969 en vue du recrutement d'un spécialiste de l'indexage des textes juridiques et d'un agent des services généraux qui le seconderait aux fins d'indexage en anglais et en français.

1 P-3

Il s'agit du renouvellement de la demande formulée dans le projet de budget pour 1969 en vue du recrutement d'un bibliographe qui serait chargé d'établir l'index interorganisations des principaux documents qui a été demandé par le Conseil économique et social.

1 travailleur manuel

Ce poste supplémentaire doit permettre de faire face aux tâches de reproduction et d'entretien qu'entraîne l'accroissement de la demande de reproductions photographiques de documents de la part des utilisateurs officiels de la Bibliothèque.

Article III i). Personnel temporaire affecté à des tâches générales (1 800 dollars)

456. Le crédit demandé doit permettre de recruter le personnel nécessaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (1 400 dollars)

Bureau des services généraux

457. On prévoit que le volume de travail du Bureau continuera à augmenter au cours des années à venir. Cette hypothèse repose sur le fait que les activités déployées par l'Organisation dans son ensemble, y compris par les bureaux extérieurs, se sont développées d'une manière générale, ainsi que sur les conséquences qu'aura l'occupation de locaux supplémentaires à New York, Genève et Santiago et, éventuellement, dans d'autres lieux d'affectation. En outre, on prévoit que les opérations effectuées au titre des programmes de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies, notamment celles dont la responsabilité incombe au Service des achats et des transports, devront continuer à se dérouler au rythme élevé qu'elles ont atteint au cours des dernières années. Les services d'appui que le Bureau assure aux missions ont également pris une importance accrue, particulièrement dans la région du Moyen-Orient. Enfin, le volume de travail que représente la fourniture de certains services administratifs aux centres d'information demeurera constant.

458. Un crédit est demandé à l'article III du présent chapitre pour couvrir le coût du personnel temporaire qu'il faudra recruter du fait de la location, à New York, de bureaux à l'extérieur, autorisée par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session après examen des rapports qui lui avaient été soumis à ce sujet par le Secrétaire général (A/AC.5/1182) et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/7341). [Voir tableau 3-A-55, page 123.]

459. Aucun poste permanent nouveau n'est demandé. Les besoins supplémentaires indiqués pour 1970 sont couverts à titre provisoire à l'article V. Toutefois, le Secrétaire général demande de reclasser le poste ci-après:

Reclassement de poste

1 P-4 à P-5

Le titulaire du poste d'ingénieur principal des télécommunications est responsable de tous les services techniques de télévision de l'Organisation des Nations Unies. Il supervise et dirige les travaux d'un personnel comptant jusqu'à 25 techniciens de télévision employés sous contrat. Au cours des dernières années, l'adaptation pour la télévision en couleur d'une grande partie du matériel utilisé pour la télévision en noir et blanc a rendu les opérations plus complexes. Le titu-

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(7 330 400 dollars)

Article premier. Postes permanents (6 592 400 dollars)

TABLEAU 3-A-55

Bureau des services généraux		Catégories et classes: I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur: ASG	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	II. — Agents des services généraux: G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Sous-Secrétaire général..	1970	—	1	2	—	—	—	—	—	3	1	2	3
	1969	—	1	2	—	—	—	—	—	3	1	1	2
Service administratif	1970	—	—	—	1	1	—	—	2	4	1	4	5
	1969	—	—	—	1	1	—	—	2	4	—	5	5
Service spécial	1970	—	—	—	1	1	1	—	—	3	1	4	5
	1969	—	—	—	1	1	1	—	—	3	1	4	5
Service des communications, des archives et des dossiers	1970	—	—	—	1	3	4	5	5	18	14	176	190
	1969	—	—	—	1	2	5	5	5	18	13	176	189
Service des achats et des transports..	1970	—	—	—	1	2	5	2	3	13	13	41	54
	1969	—	—	—	1	2	5	2	3	13	11	42	53
Service des bâtiments	1970	—	—	—	1	1	4	—	6	12	14	179	193
	1969	—	—	—	1	1	4	—	6	12	12	179	191
Service des missions	1970	—	—	—	1	2	1	3	3	10	3	32	35
	1969	—	—	—	1	2	1	3	3	10	3	32	35
TOTAL	1970	—	1	2	6	10	15	10	19	63	47	438	485 [a]
	1969	—	1	2	6	9	16	10	19	63	41	439	480 [a]

[a] Les crédits couvrent aussi le coût de 175 postes de travailleur manuel.

laire du poste est responsable du choix du matériel ainsi que des plans et études techniques concernant son installation. Il s'est également occupé des problèmes techniques que pose la transmission par satellite d'émissions de l'ONU. Il remplace, en cas de besoin, le chef de la Section des télécommunications. Les connaissances techniques et les tâches de supervision exigées de l'intéressé justifient que ce poste soit rangé dans la classe supérieure.

Article III. Autre personnel temporaire (190 000 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... (180 000 dollars)

460. Le crédit demandé doit permettre:

a) De recruter, à titre temporaire, trois gardes supplémentaires pour la période pendant laquelle les jardins sont ouverts au public, à savoir du 1er avril à la fin de la session de l'Assemblée générale (16 000 dollars);

b) De couvrir le coût de six postes temporaires de travailleur manuel pour des jardiniers qui seront employés du 1er avril à la fin de la session de l'Assemblée générale (21 000 dollars);

c) De remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (30 000 dollars);

d) De recruter du personnel temporaire pour les services du Siège qui sont installés dans des locaux à l'extérieur (113 000 dollars).

461. Le crédit demandé sous la rubrique *d* est provisoire et pourra être revisé et précisé en fonction de l'expérience acquise. Il correspond aux traitements et salaires de sept agents du Service de sécurité, d'un agent de supervision des services d'enregistrement, des achats et de plantons, d'un dessinateur, de deux commis à l'enregistrement, de deux standardistes, de trois plantons et d'un chauffeur.

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... (10 000 dollars)

462. Le crédit demandé doit permettre de faire appel à des experts qui donneront des avis sur les taux de fret les plus économiques à appliquer aux expéditions de l'ONU.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (520 000 dollars)

463. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit payés aux fonctionnaires qui doivent assurer le fonctionnement de certains services essentiels au-delà des heures normales de travail. Il s'agit des services de sécurité et de sûreté, des déménagements et réparations d'urgence, des services téléphoniques, des services de télétype, des services de plantons et des opérations de codage qui peuvent être requis dans des circonstances particulières.

Article V. Besoins provisoires en personnel (28 000 dollars)

1 SG

Parmi les postes nouveaux autorisés en 1969 pour le Bureau des services généraux figurait un poste de directeur (D-2) pour le Cabinet du Sous-Secrétaire général. En même temps, un poste d'agent des services généraux avait été demandé pour fournir une secrétaire au titulaire de ce poste, mais il n'a pu être prélevé sur le nombre réduit de postes d'agents des services généraux approuvé pour le Bureau. Il est donc proposé à cette fin de prélever le montant nécessaire sur les crédits demandés à l'article V.

1 SG

Pour renforcer les effectifs du groupe technique où, malgré le recours aux heures supplémentaires, il demeure un arriéré en ce qui concerne des activités telles que l'établissement de bons de commande et la tenue des fichiers d'achats et de contrats.

1 SG

L'Assemblée générale ayant approuvé une réduction des effectifs proposés pour 1969 par le Secrétaire général pour le Bureau des services généraux, l'un des postes de standardiste supplémentaires qui avait été demandé n'a pu être créé. Le crédit nécessaire pour ce poste est demandé pour 1970 à l'article V.

1 SG

Etant donné que les bureaux extérieurs comme le Siège imposent à la Section des travaux d'architecture et d'aménagement (Service des bâtiments) des tâches de plus en plus lourdes, il est nécessaire de s'assurer les services d'un commis-sténographe qui aiderait aux travaux de correspondance de la Section. Jusqu'ici les secrétaires du chef et du chef adjoint du Service des bâtiments se chargeaient de cette tâche, mais le volume de travail a augmenté à tel point que ce système n'est plus possible.

1 SG

Ce poste est l'un de ceux qui ont été demandés pour 1969 pour renforcer les effectifs de la Section de la sécurité et de la sûreté chargés d'assurer la garde lors des réunions et conférences. Les effectifs proposés par le Secrétaire général ayant été réduits, ce poste n'a pu être créé. Comme sa création se justifie toujours, un crédit est demandé à ce titre pour 1970 à l'article V.

Office des Nations Unies à Genève (à l'exclusion de la Commission économique pour l'Europe)

464. L'Office des Nations Unies à Genève a essentiellement pour tâches :

a) De fournir aux divers services installés à Genève les services administratifs et financiers ainsi que les services généraux nécessaires ;

b) D'assurer la liaison avec les institutions spécialisées ainsi qu'avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et les nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales établies en Europe ;

c) De fournir, en sa qualité de principal centre de conférences de l'ONU en Europe, les locaux et le personnel nécessaires pour les réunions, notamment pour les grandes conférences spéciales qui se tiennent en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

465. Les services installés au Palais des Nations comprennent la Commission économique pour l'Europe, la Division des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. Le Corps commun d'inspection, institué récemment, est également installé au Palais.

466. Les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et celles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, à Vienne, ont contribué à alourdir sensiblement le programme annuel déjà chargé des réunions pour lesquelles l'Office des Nations Unies à Genève fournit des services. En outre, le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement siège à Genève six mois par an, sinon plus, depuis plusieurs années et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités se réunissent à peu près régulièrement à Genève.

467. Comme le Secrétaire général l'indiquait dans le projet de budget pour 1969, l'Office a fait de plus en plus appel, depuis plusieurs années, à du personnel temporaire travaillant à son compte pour compléter l'effectif permanent de traducteurs, de rédacteurs de comptes rendus analytiques, d'interprètes, de sténographes de séances et de préposés à la reproduction et à la distribution des documents, pour assurer les services rendus nécessaires par l'accroissement du programme annuel des réunions. Or, en 1968, la disproportion entre les effectifs permanents et le personnel temporaire était devenue inquiétante. En conséquence, le Secrétaire général a proposé de renforcer les effectifs permanents en 1969 en créant 23 postes d'administrateur et 20 postes correspondants d'agent des services généraux ; il s'agissait là d'une première mesure en vue de rétablir l'équilibre, le rapport entre l'effectif permanent et l'effectif temporaire devant être, en pourcentage, dans la proportion de 60 à 40 environ. En fait, sur le nombre total de postes dont la création était demandée pour 1969, l'Assemblée générale n'approuve que 17 postes d'administrateur et 8 postes d'agent des services généraux. Etant donné que les raisons qui étaient à l'origine de la demande initiale du Secrétaire général demeurent valables, la création des autres postes, soit 6 postes d'administrateur et 12 postes d'agent des services généraux, est demandée pour 1970. Le Secrétaire général s'étant engagé auprès de l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session, à limiter au strict minimum le nombre des postes nouveaux, pour 1970, aucun autre poste nouveau n'est demandé pour l'Office des Nations Unies à Genève. En revanche, le Secrétaire général propose de procéder au reclassement indispensable de certains postes d'administrateur. Les motifs qui justifient cette demande sont exposés plus loin. (Voir tableau 3-A-56, page 125.)

468. Pour 1970, le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après, à l'Office des Nations Unies à Genève :

BIBLIOTHÈQUE

a) *Postes nouveaux*

Néant.

b) *Reclassement de postes*

2 P-2 à P-3

L'un des postes dont le reclassement est proposé est celui du chef de la Section des acquisitions qui est chargé

PRÉVISIONS DE DÉPENSES: 1970

(8 401 200 dollars)

Article premier. Postes permanents (8 161 700 dollars)

TABLEAU 3-A-56

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								II. — Agents des services généraux			
		SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Directeur général	1970	1	—	1	1	4	—	—	1	8	3	9	12
	1969	1	—	1	1	4	—	—	1	8	3	9	12
Groupe de la coordination	1970	—	—	1	—	1	—	1	—	3	—	2	2
	1969	—	—	1	—	1	—	1	—	3	—	2	2
Bibliothèque	1970	—	—	—	1	1	2	4	7	15	—	20	20
	1969	—	—	—	1	1	2	2	9	15	—	20	20
Service des conférences et services généraux:													
Cabinet du Directeur	1970	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	2
	1969	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	2
Division des conférences	1970	—	—	—	1	—	—	3	2	6	1	10	11
	1969	—	—	—	1	—	—	3	2	6	1	10	11
Division linguistique	1970	—	—	—	1	11	39	66	3	120	4	136	140
	1969	—	—	—	1	7	40	63	3	114	4	124	128
Division des documents	1970	—	—	—	—	1	2	5	12	20	2	97	99
	1969	—	—	—	—	1	2	2	14	19	3	97	100
Division des services généraux	1970	—	—	—	1	3	2	1	6	13	9	114	123
	1969	—	—	—	1	1	4	1	5	12	8	116	124
TOTAL PARTIEL	1970	—	—	1	3	15	44	75	23	161	16	359	375
	1969	—	—	1	3	9	47	69	24	153	16	349	365
Services administratifs et financiers:													
Cabinet du chef des services administratifs et financiers	1970	—	—	1	—	2	1	—	—	4	—	3	3
	1969	—	—	1	—	2	1	—	—	4	—	3	3
Division du budget	1970	—	—	—	1	—	2	—	1	4	—	2	2
	1969	—	—	—	1	—	2	—	1	4	—	2	2
Division des finances	1970	—	—	—	—	1	1	2	2	6	3	20	23
	1969	—	—	—	—	1	—	3	2	6	3	20	23
Division du personnel	1970	—	—	—	1	1	4	1	5	12	1	22	23
	1969	—	—	—	1	1	3	2	5	12	1	22	23
Service de recrutement pour l'assistance technique	1970	—	—	—	—	2	3	—	—	5	—	6	6
	1969	—	—	—	—	2	3	—	—	5	—	6	6
TOTAL PARTIEL	1970	—	—	1	2	6	11	3	8	31	4	53	57
	1969	—	—	1	2	6	9	5	8	31	4	53	57
Service de vérification intérieure des comptes	1970	—	—	—	—	1	1	1	3	6	—	5	5
	1969	—	—	—	—	1	1	1	3	6	—	5	5
Service d'information	1970	—	—	—	1	3	7	—	—	11	3	11	14
	1969	—	—	—	1	2	7	1	—	11	1	13	14
Division des affaires sociales	1970	—	—	—	—	2	4	—	1	7	1	5	6
	1969	—	—	—	—	2	4	—	1	7	1	5	6
Division des stupéfiants	1970	—	—	1	—	3	5	3	5	17	—	14	14
	1969	—	—	1	—	3	5	3	5	17	—	14	14
Organe international de contrôle des stupéfiants	1970	—	—	—	1	—	2	2	4	9	1	5	6
	1969	—	—	—	1	—	2	2	4	9	1	5	6
TOTAUX	1970	1	—	5	9	36	76	89	52	268	28	483	511 [a]
	1969	1	—	5	9	29	77	84	55	260	26	475	501 [a]

[a] Le crédit ouvert pour 1969 et le crédit demandé pour 1970 couvrent également le coût de 82 postes de travailleur manuel et de nettoyeur à mi-temps.

d'effectuer des recherches de bibliographie en vue d'établir un catalogue général à l'intention du public et des catalogues à l'intention des libraires, de superviser toutes les opérations financières ayant trait à l'achat d'ouvrages et de périodiques et de prendre les dispositions voulues pour assurer l'échange de documentation entre l'ONU et les organismes nationaux et internationaux. Le deuxième poste est celui de bibliothécaire documentaliste dont le titulaire est notamment chargé de superviser le Service central de fret et le Service de références, de faire des travaux de référence d'ordre général, des recherches bibliographiques et d'aider les lecteurs. Si ces deux postes étaient rangés dans la classe P-3, ils correspondraient aux postes comportant des responsabilités analogues au Siège.

Service des conférences et services généraux

a) *Postes nouveaux*

3 P-4, 3 P-3, 12 SG

Comme il est indiqué plus haut, au paragraphe 466, il s'agit du reliquat des postes dont la création avait été demandée par le Secrétaire général pour 1969, mais n'a pas été approuvée par l'Assemblée générale; le Secrétaire général considère cependant que la création de ces postes est indispensable pour rétablir un équilibre plus normal entre les effectifs permanents et les effectifs temporaires du Service des conférences à Genève. Il s'agit de trois nouveaux postes d'interprète de la classe P-3, qui permettraient de disposer d'une équipe complète de huit interprètes, comme le Secrétaire général l'avait proposé initialement pour 1969, et de trois postes de traducteur de la classe P-4. Les douze postes d'agent des services généraux comprendraient sept postes de dactylographe supplémentaires pour le central dactylographique, deux postes supplémentaires de commis pour la Section d'édition, deux postes de commis pour le Groupe de la terminologie et de la documentation technique et un poste supplémentaire de commis pour le Groupe des références.

b) *Reclassement de postes*

4 P-4 à P-5

Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 quatre postes de traducteur-reviseur afin d'adjoindre un poste de P-5 à chacune des quatre sections de traduction (anglaise, espagnole, française et russe). Cette mesure permettrait d'assurer un contrôle efficace des services fournis aux grandes conférences organisées tant à Genève qu'ailleurs. Le personnel de l'Office de Genève est de plus en plus fréquemment appelé à assurer le service de telles conférences, ce que semble confirmer le programme des réunions des deux ou trois prochaines années, tel qu'il commence à se dessiner. En outre, la structure hiérarchique ainsi obtenue se rapprocherait davantage de celle qui existe à New York, tout en étant cependant nettement moins complexe.

Division des documents

a) *Postes nouveaux*

Néant.

b) *Reclassement de postes*

3 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser de P-2 à P-3 le poste d'agent de supervision du nouveau Groupe de composition électronique. Ce groupe, qui s'occupe d'opérations techniques complexes, comptera une huitaine de fonctionnaires, ce qui permettra d'accroître progressivement le volume des travaux d'imprimerie et de tirage en offset exécutés sur place et de réduire les travaux contractuels d'imprimerie, permettant ainsi à l'Organisation de faire des économies. Il est proposé également de reclasser de P-2 à P-3 les postes les plus élevés (préparateurs de copie/correcteurs d'épreuves) des groupes anglais et français de la Section des impressions. Les travaux confiés à ces groupes sont de plus en plus complexes de sorte que les fonctionnaires qui y sont affectés remplissent en réalité des fonctions d'éditeurs techniques, qui exigent de hautes compétences professionnelles et de grandes connaissances linguistiques. Au Siège, les postes analogues sont déjà rangés dans la classe P-3.

1 SG à P-2

Il est proposé de reclasser de la catégorie des services généraux dans la classe P-2 le poste de Chef du Groupe de distribution. En effet, les fonctions correspondant à ce poste se sont transformées et son titulaire est, en fait, appelé à devenir l'adjoint du Chef de la Section de distribution et des ventes. Actuellement, cette section ne comporte aucun poste d'administrateur; elle comprend 30 postes permanents et fait appel toute l'année à du personnel temporaire composé de 12 à 35 personnes. Le titulaire du poste sera notamment chargé d'assurer la reproduction du nombre voulu d'exemplaires de documents et de publications, compte tenu de l'usage et des besoins, de consulter les missions permanentes et le secrétariat pour toutes les questions concernant la distribution des documents, d'exercer des fonctions de coordination et de contrôle, en ce qui concerne les nombreuses réunions, y compris celles qui se tiennent hors de Genève, dont l'Office doit assurer le service, et superviser le recrutement et le travail de la plupart des fonctionnaires de la Section. Le titulaire de ce poste remplira également les fonctions d'adjoint en l'absence du Chef de la Section.

Division des services généraux

a) *Postes nouveaux*

Néant.

b) *Reclassement de postes*

2 P-4 à P-5

La Division des services généraux comprend deux services principaux, la Section des achats, des transports et des services intérieurs et la Section des bâtiments et des services techniques. Chacun de ces services est responsable de nombreuses activités. L'agrandissement du Palais, qui est actuellement en cours, nécessitera de nouveaux travaux en matière de planification et d'exécution, dont ces services assumeront la responsabilité dès que la construction sera terminée et que les nouveaux locaux seront mis en service. Le premier de ces services, qui comprend actuellement l'ancienne Section administrative et des services intérieurs et l'ancienne Section des achats et des transports, s'acquitte de fonctions pour l'ensemble des services de Genève, à savoir l'Office des Nations Unies à Genève, la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; ses effectifs comprennent au total 218 fonctionnaires, soit 5 administrateurs, 131 agents des services généraux et 82 travailleurs manuels. Le poste de Chef de la deuxième section, la Section des bâtiments et des services techniques, exige une personne hautement qualifiée pour prendre la responsabilité de l'entretien et du fonctionnement des installations de l'ONU à Genève et de toutes les installations techniques. Le titulaire de ce poste doit prendre lui-même des décisions pour résoudre tous les problèmes que posent ces activités et conseiller le chef de la Division pour les questions de caractère technique. D'une manière générale, les deux principaux programmes, c'est-à-dire le programme de gros travaux d'entretien et d'aménagement et le programme d'agrandissement des salles et installations de conférence, sont également de son ressort. Les deux postes dont le reclassement est proposé sont ceux des chefs des deux sections en question.

1 SG à P-2

Il est proposé de reclasser le poste du chef du Groupe de sécurité. Ce fonctionnaire est responsable de la protection contre les risques d'incendie et de la sécurité des personnes et des biens dans les bâtiments et les jardins du Palais. En outre, il exerce de nombreuses autres fonctions ayant trait à la sécurité du personnel et des délégations participant aux réunions et aux conférences. On estime que les attributions du titulaire de ce poste justifient son reclassement dans la classe P-2, surtout si on les compare aux responsabilités qui s'attachent à des postes similaires du Siège.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

a) *Postes nouveaux*

Néant.

b) *Reclassement de postes*

1 P-3 à P-4

Il est proposé de reclasser à P-4 le poste du chef de la Section administrative de la Division du personnel. Cette Section est responsable des activités administratives générales concernant le personnel du secrétariat à Genève; elle est notamment chargée d'appliquer et d'interpréter les dispositions du Règlement et du Statut du personnel, de déterminer les droits des fonctionnaires en matière d'indemnités et de congé, de réunir les renseignements nécessaires pour l'avancement des fonctionnaires et de tenir à jour les dossiers et les statistiques du personnel. La Section comprend 5 administrateurs et 14 agents des services généraux.

1 P-3 à P-4

Le titulaire de ce poste joue le rôle d'attaché de liaison auprès de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à New York et de directeur de la coopérative du personnel et des délégations et du service des achats (SAFI). Les fonctions d'attaché de liaison correspondent approximativement à celles de secrétaire du comité des pensions d'une institution spécialisée, c'est-à-dire qu'il s'agit d'assurer la liaison avec le Secrétaire du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel et de fournir des conseils et des directives à 1 500 participants environ, au sujet de questions de pensions. En tant que directeur du SAFI, l'intéressé est responsable des opérations d'achat et de vente, qui portent sur des sommes considérables (1 800 000 dollars en 1968), des opérations de contrôle administratif et financier ainsi que du recrutement et de la supervision de 26 fonctionnaires au total. Une partie du traitement de ce fonctionnaire, soit une somme de 24 000 francs suisses équivalant à 5 555 dollars, est remboursée par le SAFI, et portée en recettes sous la rubrique Recettes diverses.

SERVICE D'INFORMATION

a) *Postes nouveaux*

Néant.

b) *Reclassement de postes*

1 P-4 à P-5

Il est proposé de reclasser le poste du Chef de la Section de l'information audio-visuelle qui résulte de la fusion des anciennes Section de la radio et Section de l'information visuelle. Le titulaire de ce poste est notamment chargé d'assurer le reportage des événements concernant les Nations Unies et des réunions tenues à Genève ou dans d'autres centres de conférences, d'assurer la production, la promotion et la distribution du matériel audio-visuel (télévision, radio, films, photographies et expositions) dans les régions desservies par le Service d'information de Genève et d'encourager des moyens de publicité analogues concernant les activités des Nations Unies à l'échelon national. L'intéressé doit être en contact avec des milieux très divers et posséder de grandes compétences; il semble donc justifié de reclasser son poste dans la classe P-5.

1 P-3 à P-4

Il est également proposé de reclasser de P-3 à P-4 un poste de fonctionnaire de l'information chargé de la presse et des publications. Le titulaire de ce poste doit assister aux réunions d'organes des Nations Unies, rédiger des communiqués de presse, des articles de fond et des documents de base, faire des reportages pouvant, le cas échéant, comporter des recherches dans n'importe quel domaine d'activité de l'ONU et mettre au point des brochures, dépliants, prospectus et autres publications concernant l'ONU et les institutions spécialisées, plus particulièrement en langue russe.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-57

Eléments du programme	*1969 Besoins couverts*						*1970 Besoins à couvrir*					
	Budget ordinaire				*Fonds extra-budgétaires*		*Budget ordinaire*				*Fonds extra-budgétaires*	
	A	*C*	*CR*	*SG*	*A*	*SG*	*A*	*C*	*CR*	*SG*	*A*	*SG*
Liaison et coopération avec les organes de l'ONU, les institutions spécialisées et les autres organisations européennes en ce qui concerne les programmes d'action concertée, les projets supposant une coordination et les études communes	8	—	—	—	—	—	8	—	—	—	—	—
Travaux liés aux activités de la Commission du développement social	20	—	—	—	—	—	26	—	—	—	—	—
Rapport sur la situation sociale dans le monde (1970); action concertée en vue de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines; action internationale concertée en faveur de la jeunesse; études sur le développement régional; aspects sociaux de la planification de la famille.												
Travaux liés aux activités de la Commission économique pour l'Europe	—	—	—	—	—	—	6	2	—	—	—	—
Activités démographiques	14	—	—	—	—	—	14	—	—	—	—	—
Elaboration et mise en œuvre du Programme européen de développement social	38	—	—	—	—	—	26	—	—	—	—	—
Services consultatifs	4	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—
TOTAUX	84	—	—	72	—	—	84	2	—	72	—	—

PROGRAMME DE TRAVAIL

469. La Division des affaires sociales de l'Office des Nations Unies à Genève a pour tâches principales:

a) D'assurer une liaison régulière entre le Siège et les services organiques des institutions spécialisées dans le domaine social, en particulier l'OIT, la FAO, l'UNESCO et l'OMS. A ce titre, la Division doit assurer le service des réunions organisées à Genève et consacrées au développement social et à la démographie et consulter les institutions spécialisées au sujet de l'élaboration ou de la mise en œuvre de programmes internationaux d'action concertée dans certains secteurs du développement social et de la population;

b) D'assurer la liaison et la coopération avec les organes de l'ONU et les services du Secrétariat installés à Genève, en particulier la Commission économique pour l'Europe, et avec d'autres organisations internationales ayant leur siège dans d'autres villes d'Europe, et de représenter l'ONU aux diverses réunions consacrées aux questions sociales et démographiques qui sont organisées en Europe;

c) De mettre en œuvre le Programme européen de développement social. Ce programme comporte surtout des réunions dont le but essentiel est de permettre aux pays européens de procéder à des échanges de vues et de données d'expérience sur divers secteurs du développement social ainsi que la diffusion des résultats d'études récentes sur des questions particulières relevant de ces domaines;

d) De rédiger intégralement ou en partie certaines études confiées au Secrétariat par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission du développement social et la Commission de la population.

470. Aucune modification des effectifs n'est proposée pour 1970.

DIVISION DES STUPÉFIANTS

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL: 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-58

Eléments du programme	1969 Besoins couverts						1970 Besoins à couvrir					
	Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires		Budget ordinaire				Fonds extra-budgétaires	
	A	C	CIR	SG	A	SG	A	C	CIR	SG	A	SG
Elaboration et gestion du programme	18	—	—	—	—	—	18	—	—	—	—	—
Y compris les services assurés à la Commission des stupéfiants et la publication de circulaires.												
Coopération technique pour la lutte contre l'abus des stupéfiants	15	—	—	—	—	—	15	—	—	—	—	—
Recherche scientifique sur la cannabis, l'opium et autres substances qui engendrent la toxicomanie	48	2	—	—	—	—	48	5	—	—	—	—
Travaux relatifs au trafic illicite des stupéfiants	12	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—
Travaux relatifs à la toxicomanie	12	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—
Etudes sur les substances psychotropes non soumises au contrôle international	14	—	—	—	—	—	14	—	—	—	—	—
Travaux relatifs aux rapports annuels soumis par les gouvernements	12	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—
Travaux relatifs aux lois et règlements nationaux	12	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—
Etudes et autres travaux relatifs aux substances placées sous contrôle international, y compris les avis sur des questions relatives aux instruments internationaux, les modifications du champ d'application du contrôle international et l'action visant à obtenir la participation universelle	12	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—
Etudes sur la feuille de coca et les stupéfiants synthétiques	16	—	—	—	—	—	16	—	—	—	—	—
Activités dans le domaine de l'information, y compris l'établissement du *Bulletin des stupéfiants* publié par l'ONU	9	—	—	—	—	—	9	—	—	—	—	—
Liaison avec d'autres organismes internationaux	12	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—
Détachement de fonctionnaires	12	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—
TOTAUX	204	2	—	168	—	—	204	5	—	168	—	—

PROGRAMME DE TRAVAIL

471. La Division des stupéfiants a pour principales attributions :

a) D'assurer le fonctionnement du système de contrôle international des stupéfiants dont la responsabilité incombe au Secrétaire général en vertu des instruments internationaux relatifs aux stupéfiants. La Division s'occupe notamment des rapports annuels, des lois et règlements, du traffic illicite, des modifications du champ d'application du contrôle et des avis à donner aux gouvernements au sujet des questions relatives à l'application des instruments internationaux qui peuvent être posées soit par eux, soit par la Commission des stupéfiants ;

b) D'effectuer des études sur différents aspects du contrôle international tels que l'abus des stupéfiants, le problème des substances psychotropes et le parallèle qui existe entre les stupéfiants naturels et les stupéfiants synthétiques du point de vue de leur emploi licite et illicite. La Division s'acquitte de ces tâches sous la direction de la Commission des stupéfiants, à laquelle elle rend compte de ses activités et des résultats de ses recherches ;

c) D'assurer le secrétariat de la Commission des stupéfiants et de rédiger, le cas échéant, à l'intention de la Commission, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, des documents de fond sur des questions relatives au contrôle des stupéfiants ;

d) De planifier l'assistance technique et d'en arrêter le programme, notamment en ce qui concerne les activités prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution 1395 (XIV) ;

e) D'effectuer, comme l'ont demandé la Commission des stupéfiants et le Conseil économique et social, des recherches scientifiques sur les stupéfiants et autres substances qui engendrent la toxicomanie ;

f) De publier, entre les sessions de la Commission, des circulaires destinées à tenir les membres de la Commission et les observateurs au courant des derniers faits nouveaux survenus dans le domaine des stupéfiants, et indiquant notamment les points qui appellent un examen et une décision.

472. En outre, la Division entretient des relations étroites avec d'autres organismes internationaux, notamment les organisations non gouvernementales, dont la compétence s'étend au contrôle international des stupéfiants ou qui s'y intéressent (OMS, OICS, FAO, UNESCO, OIT, ONUDI, OIPC/INTERPOL, etc.). La Division publie tous les trimestres le *Bulletin des stupéfiants* qui donne aux organes intéressés, à la presse et au public des renseignements sur les questions relatives aux stupéfiants.

473. Aucune modification des effectifs n'est proposée pour 1970.

ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

BESOINS EN PERSONNEL EXPRIMÉS EN MOIS DE TRAVAIL : 1969 ET 1970

TABLEAU 3-A-59

	1969 Besoins couverts						*1970 Besoins à couvrir*					
	Budget ordinaire				*Fonds extra-budgétaires*		*Budget ordinaire*				*Fonds extra-budgétaires*	
Eléments du programme	*A*	*C*	*CIR*	*SG*	*A*	*SG*	*A*	*C*	*CIR*	*SG*	*A*	*SG*
Services de secrétariat et documentation ; rapports annuels ; comparaison annuelle des estimations et des chiffres effectifs portant sur la période écoulée ; estimations annuelles des besoins mondiaux en supéfiants et évaluation de la production d'opium ; documents de session et documents pour les votes par correspondance	42	—	—	—	—	—	42	—	—	—	—	—
Correspondance avec les gouvernements et avis techniques aux gouvernements	28	—	—	—	—	—	28	—	—	—	—	—
Autres activités	38	—	—	—	—	—	38	—	—	—	—	—
Surveillance du commerce international des stupéfiants ; enquête sur les questions relatives aux stupéfiants signalées par les gouvernements ; demandes d'explications sur les infractions aux conventions relatives aux stupéfiants ; propositions concernant les mesures correctives à prendre par les gouvernements ; travaux relatifs aux embargos ; enquêtes sur les lieux et fixation des quantités maximales d'opium que les pays ou les territoires peuvent garder en stock.												
TOTAUX	108	—	—	72	—	—	108	—	—	72	—	—

PROGRAMME DE TRAVAIL

474. Le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants fournit à l'Organe les services dont il a besoin pour s'acquitter des fonctions qui lui incombent en vertu des instruments internationaux relatifs aux stupéfiants. Ces fonctions consistent principalement à veiller, en contrôlant l'application des dispositions des instruments internationaux, à ce que l'inobservation, par un pays ou un territoire, des obligations qu'il a assumées du fait de ces instruments, n'en compromette pas les objectifs. L'Organe est habilité à recommander l'application de sanctions en cas d'infractions graves aux dispositions des instruments internationaux.

475. Le secrétariat a pour principales attributions de fournir des services de secrétariat et de documentation et d'établir, à l'intention de l'Organe international de contrôle, un projet de rapport annuel qui est soumis au Conseil économique et social et communiqué aux parties aux instruments internationaux. Ce projet de rapport annuel comporte trois principaux additifs, à savoir :

Additif I — Etat annuel des besoins estimatifs mondiaux en stupéfiants et estimation de la production mondiale d'opium (ainsi que quatre suppléments trimestriels audit état) ;

Additif II — Analyse de la production, de la fabrication, de la consommation, du commerce mondial et des saisies de stupéfiants, accompagnée de tableaux statistiques synoptiques ;

Additif III — Etat annuel comparé des besoins estimatifs en stupéfiants et des besoins effectifs tels qu'ils ressortent des statistiques portant sur la période écoulée.

476. Le secrétariat est également chargé de préparer les documents de session et les documents pour les votes par correspondance sur les questions urgentes qui se posent entre les sessions, de correspondre avec les gouvernements au sujet des questions que pose le respect des obligations conventionnelles qui leur incombent, de s'acquitter de tâches ayant trait à d'autres fonctions dont l'Organe de contrôle est chargé conformément aux instruments internationaux, de formuler, lorsqu'il en est prié par les organes de l'ONU, des observations sur certains problèmes particuliers que pose le contrôle des stupéfiants, d'effectuer des études à la demande d'organes de l'ONU, et de participer aux missions d'assistance technique organisées à la demande des gouvernements.

477. Le secrétariat de l'OICS reçoit des gouvernements qui souhaitent mettre en place un dispositif administratif de contrôle national un nombre croissant de demandes d'avis et d'assistance techniques, tendant en particulier à les aider à interpréter les dispositions des conventions, à les éclairer sur leurs obligations et à améliorer les rapports et les statistiques qu'ils sont tenus de fournir à l'Organe en vertu des conventions. L'efficacité du contrôle international dépend en grande partie de l'efficacité des gouvernements dans ce secteur et l'assistance et les avis que donne l'Organe à cet égard sont d'une importance capitale.

478. Aucune modification des effectifs n'est proposée pour 1970.

Article III. Autre personnel temporaire (182 500 dollars)

i) *Personnel temporaire affecté à des tâches générales* ..... 147 000 dollars

479. Les crédits demandés se répartiraient comme suit :

	Dollars
Cabinet du Directeur général	3 500
Bibliothèque	5 000
Service des conférences et services généraux ..	75 000
Travaux de traduction sous contrat	25 000
Services administratifs et financiers	26 500
Service d'information	1 000
Division des affaires sociales	2 000
Division des stupéfiants	6 000
Organe international de contrôle des stupéfiants	3 000
	147 000

480. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du personnel temporaire auquel on doit faire appel en périodes de pointe, plus particulièrement pour le Service des conférences et services généraux et les services administratifs et financiers. Il doit aussi permettre de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée, de couvrir la part à la charge de l'ONU du coût du plan d'assurance-maladie (5 000 dollars) et du Service commun de logement (8 000 dollars), de recruter, à titre temporaire, les secrétaires dont ont besoin les administrateurs de la Division des stupéfiants détachés en Extrême-Orient et en Amérique latine (3 500 dollars) et des dactylographes pour la Division (2 500 dollars), de préparer les réunions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et d'en assurer le service (3 000 dollars) et de faire faire des travaux de traduction sous contrat (25 000 dollars). Le crédit demandé sous cette dernière rubrique doit permettre de respecter les délais limités plus facilement et de faire face à l'accroissement des travaux de traduction de la Commission économique pour l'Europe. En ce qui concerne celle-ci, bien que le volume des travaux de traduction/revision ait été de 21 550 pages miméographiées standard en 1968 et que 3 700 pages aient fait l'objet de traduction sous contrat, l'arriéré de traduction s'est encore accru de quelque 2 000 pages pour atteindre 6 000 pages au total au 31 décembre 1968.

ii) *Experts et consultants engagés à titre personnel* ..... 35 500 dollars

481. Le crédit demandé se décompose comme suit : 5 000 dollars pour les honoraires de la personne chargée de tenir le fichier du Bureau international des déclarations de décès de personnes disparues ; 3 500 dollars pour les services d'un consultant juridique employé à mi-temps dont l'Office des Nations Unies a besoin pour s'acquitter de ses fonctions administratives ; 5 000 dollars pour les services de consultants qui seront chargés de faire des études d'organisation et méthodes ; 12 000 dollars pour les services d'un consultant employé une partie de l'année, qui sera chargé d'étudier les arrangements pris pour la production, l'impression et la distribution des documents à Genève, de coordonner les travaux de reproduction et d'imprimerie à Genève et à New York, et de superviser le programme de vente des publications en Europe ; 3 000 dollars pour les services d'un consultant qui sera employé par la Division des affaires sociales à des études qui devront être effectuées pour le compte de la CEE ; 7 000 dollars pour les consultants auxquels la Division des stupéfiants devra faire appel.

Article IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit (57 000 dollars)

482. Le crédit demandé concerne essentiellement les heures supplémentaires faites par les fonctionnaires de la section des bâtiments et services techniques, y compris les heures supplémentaires faites le samedi et le dimanche, ainsi que les dépenses que les services administratifs et financiers, notamment la Division des finances, auront à faire à ce titre pour l'établissement des relevés de comptes de fin de mois et de fin d'exercice. D'autres dépenses à ce titre sont imputables aux divisions linguistique et des documents et, dans une moindre mesure, à d'autres services.

483. Pour plus amples renseignements concernant les besoins en personnel de la Division des affaires sociales, de la Division des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, voir les divers fascicules établis à l'intention du Comité du programme et de la coordination.

Chapitre 4. — Dépenses communes de personnel

17 351 000 dollars (1969 : 16 363 000 dollars [21] ; 1968 : 14 002 025 dollars [22])

TABLEAU 4-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Indemnités et prestations	3 511 000	3 317 000	2 978 296
II. — Sécurité sociale	9 560 000	8 895 000	7 688 984
III. — Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	1 225 000	1 290 000	969 826
IV. — Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	780 000	809 100	618 430
V. — Indemnités versées à la cessation de service	1 517 000	1 398 300	1 272 693
VI. — Programmes de formation du personnel	758 000	652 600	473 796
	17 351 000	16 362 000	14 002 025

4.1 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel relatives aux services du Secrétariat visés au chapitre 3 (Traitements et salaires), à savoir :

a) Les départements et services du Siège (New York) ;

b) L'Office des Nations Unies à Genève, à l'exclusion du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ;

c) Les centres d'information ;

d) La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ;

e) La Commission économique pour l'Amérique latine ;

f) La Commission économique pour l'Afrique ;

g) Le Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth.

4.2 Les dépenses communes de personnel pour tous les fonctionnaires affectés aux missions sont inscrites au chapitre 17 (Missions spéciales). De même, les dépenses communes de personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont inscrites au chapitre 18, celles du Greffe de la Cour internationale de Justice au chapitre 19, celles de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au chapitre 20 et celles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel au chapitre 21.

4.3 Les dépenses communes de personnel pour 1970 ont été calculées dans la mesure du possible sur la base du coût unitaire en dollars pour chaque poste, ou évaluées en pourcentage des traitements, d'après une analyse statistique de la situation en 1968 et au début de 1969. Ces calculs tiennent compte des mouvements de personnel prévus au chapitre 3.

4.4 Le montant des dépenses communes de personnel est nécessairement lié aux dépenses de personnel inscrites au chapitre 3. Pour 1970, le montant estimatif de ces dépenses (17 351 000 dollars) représente 25,22 p. 100 des dépenses inscrites aux articles premier et V du chapitre 3 (68 805 000), alors qu'il en représentait 25,61 p. 100 pour 1969 et 25,04 p. 100 pour 1968. Le crédit demandé pour 1970 a donc un rapport étroit avec la situation au cours de l'exercice 1968, compte dûment tenu de la hausse de certaines dépenses, telles que les

[21] Y compris un montant de 61 100 dollars concernant le secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU, qui est imputé pour 1970 sur l'article IX du chapitre 12 ; non compris 7 500 dollars correspondant au coût de trois postes et virés pour 1970 de l'article II (Vente des publications) du chapitre 4 des prévisions de recettes.

[22] Y compris un montant de 51 850 dollars concernant le secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU, qui est imputé pour 1970 sur l'article IX du chapitre 12 ; y compris 15 576 dollars concernant le Commissaire pour la Namibie, imputés en 1969 et pour 1970 sur l'article V du chapitre 17 ; non compris 6 550 dollars correspondant au coût de trois postes et virés pour 1970 de l'article II (Vente des publications) du chapitre 4 des prévisions de recettes.

cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et aux plans d'assurance-maladie.

4.5 Le crédit demandé pour 1970 fait apparaître une augmentation de 989 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1969. Sur ce montant, 322 000 dollars représentent le montant estimatif des dépenses imputables aux postes nouveaux, aux besoins provisoires en personnel et aux dispositions supplémentaires prises pour la formation du personnel et 666 800 dollars correspondent aux dépenses plus élevées qu'entraîne le maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Indemnités et prestations	3 511 000
1969:	3 317 000
1968:	2 978 296
i) *Indemnités pour charges de famille*	2 483 000
1969:	2 387 000
1968:	2 250 240

4.6 Pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les résolutions 1095 (XI) et 1658 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 27 février 1957 et du 28 novembre 1961, prévoient des indemnités pour charges de famille aux taux ci-après:

	Dollars
Pour le conjoint à charge	400
Pour chaque enfant à charge	300
Pour une personne "non directement à charge" (sous réserve que l'intéressé ne reçoive pas d'indemnité pour conjoint à charge)	200

4.7 Pour les agents des services généraux, les travailleurs manuels, les agents régulateurs et les guides à New York, les taux sont les suivants:

	Dollars
Pour le conjoint à charge	300
Pour chaque enfant à charge (sauf pour le premier enfant à charge d'un veuf ou divorcé, l'indemnité étant alors portée à 400 dollars)	250
Pour une personne "non directement à charge" (sous réserve que l'intéressé ne reçoive pas d'indemnité pour conjoint à charge)	200

4.8 Les taux applicables aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont les mêmes pour tous les lieux d'affectation. Pour la catégorie des services généraux et le personnel local, la nature et le montant des indemnités varient selon les usages du lieu d'affectation.

4.9 En janvier 1969, 3 663 fonctionnaires bénéficiaient d'indemnités pour charges de famille pour 9 059 personnes à charge: 2 385 conjoints, 6 142 enfants et 532 personnes "non directement à charge". Compte tenu des moyennes actuelles, ajustées en fonction de l'augmentation prévue des indemnités versées aux agents des services généraux de Genève et au personnel de la CEPAL recruté sur le plan local, le coût de ces indemnités pour 1970 est estimé à 2 483 000 dollars.

	Dollars
ii) *Indemnité pour frais d'études, frais de voyage connexes*	1 028 000
1969:	930 000
1968:	728 056

4.10 Sous réserve de remplir les conditions fixées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 975 (X) du 15 décembre 1955, 1095 (XI) du 27 février 1957, 1730 (XVI) du 20 décembre 1961, 2121 (XX) du 21 décembre 1965 et 2481 A (XXIII) du 21 décembre 1968, les fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont en poste ailleurs que dans leur pays d'origine ont droit à une indemnité pour frais d'études selon les modalités ci-après:

a) Lorsque l'enfant à charge fréquente un établissement d'enseignement situé en dehors du pays du lieu d'affectation, le montant de l'indemnité est le suivant:

i) Si l'enfant est pensionnaire dans l'établissement, 75 p. 100 des frais de scolarité et de pension jusqu'à concurrence de 1 000 dollars par an au total;

ii) Si l'enfant n'est pas pensionnaire dans l'établissement, 500 dollars plus 75 p. 100 des frais de scolarité jusqu'à concurrence de 1 000 dollars par an au total;

b) Lorsque l'enfant fréquente, dans le pays du lieu d'affectation, un établissement d'enseignement autre qu'une université ou un établissement d'enseignement analogue, l'indemnité est égale à 75 p. 100 des frais de scolarité jusqu'à concurrence de 1 000 dollars par an au total;

c) Lorsque l'enfant suit des cours pour apprendre sa langue maternelle au lieu d'affectation, l'indemnité est égale à une fraction préfixée du coût de cet enseignement.

4.11 Les frais de voyage connexes comprennent le coût d'un voyage aller et retour, par année scolaire, entre le lieu d'affectation et l'établissement d'enseignement situé hors de la région du lieu d'affectation, le voyage se faisant en classe cabine par bateau ou en classe touriste ou économie par avion. Pour évaluer le coût total des voyages en question, on a considéré que ces voyages peuvent souvent se combiner avec les voyages effectués à l'occasion du congé dans les foyers ou bien peuvent ne pas avoir lieu du fait que les parents se rendent auprès de leurs enfants à l'occasion de ce congé.

4.12 En 1968, des indemnités pour frais d'études d'un montant total de 617 437 dollars ont été versées pour 1 283 enfants, tandis que les frais de voyage connexes se sont chiffrés au total à 108 299 dollars pour 252 enfants. Des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 320 dollars ont été faites pour l'enseignement de la langue maternelle. Le crédit demandé pour 1970 sous cette rubrique tient compte d'une augmentation du nombre d'enfants pour lesquels cette indemnité devra être versée du fait des droits que peuvent faire valoir les fonctionnaires qui auront été nommés en 1969 à des postes vacants et à des postes nouveaux approuvés pour cette année-là.

ARTICLE II

	Dollars
Sécurité sociale	9 560 000
1969:	8 895 000
1968:	7 688 984
i) *Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et autres cotisations de sécurité sociale*	8 579 000
1969:	8 022 000
1968:	7 030 320

4.13 Si l'on analyse l'ensemble des traitements et indemnités versés en janvier 1969, on constate qu'à ce moment-là 5 492 fonctionnaires de l'ONU étaient participants à la Caisse commune des pensions du personnel et que le nombre des participants associés était de 149.

4.14 Par le paragraphe II du dispositif de sa résolution 2191 (XXI), l'Assemblée générale a approuvé certains amendements aux statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui ont pris effet au 1er janvier 1967. Ces amendements prévoyaient :

a) Que le régime de la participation associée serait supprimé dans le cas des personnes qui entreraient en fonctions le 1er janvier 1967 ou après cette date, certains arrangements transitoires s'appliquant, pendant une période qui ne dépasserait pas cinq ans, aux personnes ayant le statut de participant associé à la Caisse le 31 décembre 1966 ;

b) Qu'à dater du 1er janvier 1967 tout fonctionnaire deviendrait participant à la Caisse s'il était titulaire d'une nomination d'une durée d'un an ou plus ou s'il avait accompli un an de service ;

c) Que la Caisse rembourserait aux organisations affiliées la moitié de leurs cotisations (qui représentent 14 p. 100 du traitement soumis à retenue pour pension) si un fonctionnaire admis à la Caisse le 1er janvier 1967 ou après cette date quittait la Caisse avant d'avoir accompli cinq ans de service sans remplir les conditions voulues pour pouvoir prétendre à une prestation d'invalidité, de décès ou de retraite ou parce qu'il était renvoyé sans préavis.

4.15 En conséquence, les cotisations à la Caisse des pensions correspondant aux postes nouveaux demandés pour 1970 ont été calculées sur la base de la participation pure et simple à la Caisse. Le coût en est estimé à 120 700 dollars. Le solde — soit 8 458 300 dollars — comprend 117 400 dollars pour les dépenses supplémentaires découlant du fait que le nombre des participants associés ira en diminuant, 214 000 dollars pour les dépenses plus élevées qu'entraîne le relèvement des traitements et salaires des agents des services généraux, des travailleurs manuels et des agents locaux, et 8 000 dollars pour les cotisations que l'ONU verse conformément au régime spécial des pensions qui a été institué pour le personnel employé à temps partiel aux travaux de nettoyage à Genève et les cotisations qu'elle verse pour ce personnel au plan suisse d'assurance-vieillesse.

4.16 Le crédit demandé sous cette rubrique pour 1970 représente 12,47 p. 100 du coût des postes permanents et du personnel temporaire inscrits au chapitre 3, contre 12,55 p. 100 en 1969 et 12,57 p. 100 des dépenses effectives de 1968.

4.17 Le crédit demandé a été calculé compte non tenu des sommes qui seront remboursées à l'Organisation dans les conditions mentionnées plus haut au paragraphe 4.14, *c*, tous les remboursements étant portés en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes.

	Dollars
ii) *Pension annuelle versée aux anciens secrétaires généraux*	—
1969 :	10 000
1968 :	10 000

4.18 Le crédit ouvert pour 1969 et les dépenses de 1968 correspondaient au versement d'une pension au premier Secrétaire général en application du paragraphe 32 de la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946.

	Dollars
iii) *Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances-soins médicaux*	855 000
1969 :	738 000
1968 :	564 270

4.19 Par sa résolution 1095 (XI) du 27 février 1957, l'Assemblée générale a décidé que l'ONU prendrait à sa charge 50 p. 100 du coût d'un plan élargi d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation couvrant les gros frais médicaux. A sa douzième session, l'Assemblée générale a approuvé, pour les fonctionnaires de New York, l'institution d'un plan d'assurance-groupe soins dentaires, l'ONU devant prendre à sa charge le tiers des frais. Il était proposé dans le projet de budget pour 1964 [23] que l'Organisation prenne à sa charge 50 p. 100 du coût de l'assurance-groupe soins dentaires ; l'Assemblée générale a approuvé cette proposition à sa dix-huitième session, cette augmentation étant plus que compensée par une réduction du coût de l'assurance-gros frais médicaux.

4.20 A sa 1501e séance plénière, le 20 décembre 1966, l'Assemblée générale a en outre approuvé la décision de la Cinquième Commission, consignée au paragraphe 35, *b*, de son rapport [24], d'étendre le bénéfice de l'assurance-maladie à tout fonctionnaire qui quitterait l'Organisation à l'âge de la retraite ou par suite d'une invalidité et qui, à la date de la cessation de service, justifierait d'une période d'affiliation donnée à l'un des plans d'assurance-maladie des Nations Unies.

4.21 Les assurances maladie pour les fonctionnaires en poste à Genève et dans les autres bureaux permanents couvrent approximativement les mêmes risques qu'à New York. En ce qui concerne le personnel des petits bureaux extérieurs — principalement celui des centres d'information et actuellement aussi celui de la Commission économique pour l'Afrique — recruté sur le plan local, il existe un plan d'assistance-frais médicaux.

4.22 Le 1er janvier 1969, 2 998 des fonctionnaires visés au présent chapitre bénéficiaient du plan d'assurance-maladie de New York et 1 694 fonctionnaires du plan d'assurance-soins dentaires. Mille trois cent quatre-vingt-six fonctionnaires participaient aux plans d'assurances dans les autres bureaux permanents. En outre, 318 fonctionnaires retraités participaient aux plans d'assurance-maladie de New York et de Genève.

4.23 Le crédit demandé pour 1970 a été calculé compte tenu des postes nouveaux demandés au chapitre 3 (7 400 dollars), du fait que les dépenses à faire pour étendre le bénéfice de l'assurance-maladie aux fonctionnaires retraités, y compris à ceux qui reçoivent de la Caisse des pensions une rente viagère immédiate, passeront de 33 000 à 43 000 dollars et de la hausse du coût de l'assurance-maladie, en particulier à New York. Dans ce lieu d'affectation, les taux des plans d'assurance-maladie varient selon le fonctionnement du plan et dépendent du rapport entre les prestations servies et le total des primes perçues. A l'exception du plan d'assurance-hospitalisation, les assureurs conservent un pourcentage fixe des primes pour couvrir les frais de gestion. Tout excédent des prestations servies par rapport aux

[23] *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément no 5* (A/5505).

[24] *Ibid., vingt et unième session, Annexes*, point 81 de l'ordre du jour, document A/6605.

primes perçues doit être versé à l'assureur. De même, tout excédent dû à une situation favorable à cet égard est remboursé à l'Organisation. En raison de l'augmentation rapide des frais médicaux et dentaires dans la région new-yorkaise, le montant des prestations tend de plus en plus à dépasser celui des primes, ce qui entraîne des déficits et, partant, une majoration des primes. Un crédit de 80 000 dollars est donc demandé pour 1970 afin de couvrir ces dépenses accrues. Comme pour les exercices antérieurs, le crédit demandé tient compte du coût des examens médicaux de classement et des examens médicaux périodiques pour les commissions économiques régionales (21 500 dollars).

	Dollars
iv) *Indemnisation*	100 000
1969:	100 000
1968:	63 694

4.24 Le crédit demandé doit permettre le versement d'une indemnité aux fonctionnaires, membres de commissions et observateurs militaires en cas de maladie, d'accident ou de décès survenus dans l'exercice de fonctions officielles. Les frais d'indemnisation comprennent notamment des pensions annuelles aux survivants, des prestations mensuelles en cas de maladie ou de blessure entraînant une invalidité, des indemnités forfaitaires en cas d'invalidité permanente ainsi que les frais médicaux, frais d'hospitalisation et frais connexes.

4.25 Le crédit demandé se décompose comme suit: 55 000 dollars pour les pensions annuelles, 20 000 dollars pour les frais médicaux, frais d'hospitalisation et frais connexes et 25 000 dollars pour le versement d'indemnités forfaitaires en cas d'invalidité permanente.

	Dollars
v) *Bien-être du personnel*	26 000
1969:	25 000
1968:	20 700

4.26 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives au bien-être du personnel à New York, à Genève et dans les commissions économiques régionales. Il est proposé pour 1970 d'augmenter de 500 dollars le crédit prévu à ce titre pour Genève et de 500 dollars également le crédit prévu pour la CEPAL.

ARTICLE III

	Dollars
Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	1 225 000
1969:	1 290 000
1968:	969 826

4.27 Il s'agit de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge, à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service, ainsi que les indemnités d'installation auxquelles donnent lieu les nominations et les mutations.

	Dollars
i) *Frais de voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service*	725 000
1969:	776 000
1968:	601 500

4.28 En 1968, il y a eu pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur 252 nominations, 64 mutations et 114 cas de cessation de service qui ont donné lieu au paiement de frais de voyage; ces dépenses se sont chiffrées à 531 795 dollars. En outre, les voyages de 126 agents des services généraux recrutés sur le plan international ou en dehors du lieu d'affectation (78 nominations, 9 mutations et 39 cas de cessation de service) ont donné lieu au paiement de frais représentant une somme globale de 48 068 dollars. En outre, des dépenses de 21 637 dollars ont été engagées pour couvrir les frais de voyage des candidats convoqués pour une entrevue.

4.29 Les frais de voyage à l'occasion du recrutement, des mutations et de la cessation de service varient beaucoup selon les régions et le nombre de personnes à charge. Le crédit demandé sous cette rubrique a donc été calculé sur la base du montant unitaire moyen des frais de voyage des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et des personnes à leur charge, qui, d'après les données de 1968, est d'environ 1 250 dollars. Le Secrétaire général demande pour 1970 un crédit de 625 000 dollars représentant des frais de voyage à l'occasion du recrutement (290 administrateurs), de la mutation (80 administrateurs) et de la cessation de service (130 administrateurs). Le crédit demandé comprend en outre 75 000 dollars pour les frais de voyage des agents des services généraux et 25 000 dollars pour les frais de voyage des candidats convoqués pour une entrevue.

	Dollars
ii) *Indemnité d'installation*	500 000
1969:	514 000
1968:	368 326

4.30 Selon les règles en vigueur, les fonctionnaires ont droit, lorsqu'ils sont nommés ou mutés, à une indemnité d'installation équivalant à 15 jours d'indemnité de subsistance s'ils n'ont pas de charges de famille et à 30 jours d'indemnité de subsistance dans le cas contraire, plus la moitié de cette somme pour chaque personne à charge. Depuis le 1er juillet 1969 et conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives, le crédit demandé sert également à couvrir le versement d'une somme forfaitaire (600 dollars pour les fonctionnaires ayant des charges de famille et 300 dollars dans le cas contraire), qui s'ajoute à l'indemnité d'installation actuellement versée aux fonctionnaires affectés à des bureaux extérieurs.

4.31 Sur la base des données de 1968, ajustées de manière à tenir compte des modifications de l'indemnité de subsistance, le montant de l'indemnité d'installation pour les administrateurs et les personnes à leur charge a été estimé à 1 150 dollars en moyenne. En conséquence, le Secrétaire général demande un crédit de 425 000 dollars pour l'indemnité d'installation à verser aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur à l'occasion des nominations et mutations et un crédit de 74 500 dollars pour l'indemnité à verser aux agents des services généraux. Le total du crédit demandé a été calculé compte tenu du fait que, s'il faut probablement couvrir les frais de voyage de 370 administrateurs ou fonctionnaires de rang supérieur à l'occasion du recrutement et des mutations, l'indemnité d'installation ne sera versée en règle générale qu'aux fonctionnaires nommés pour une durée d'un an ou plus.

ARTICLE IV

	Dollars
Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	780 000
1969:	809 100
1968:	618 430

4.32 Le crédit demandé doit permettre de couvrir: 1) les frais de déménagement des fonctionnaires à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service; 2) le versement d'une indemnité d'affectation aux lieu et place du paiement des frais de déménagement. L'indemnité d'affectation concerne surtout les fonctionnaires nommés ou mutés pour une durée déterminée, qui est normalement d'un an ou plus, mais de moins de deux ans, et elle a pour objet de compenser les frais supplémentaires dus au fait que le déménagement n'est pas assuré ainsi que les conséquences des affectations pour une durée déterminée, notamment les difficultés matérielles causées par une installation provisoire.

	Dollars
i) *Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service*	486 000
1969:	526 200
1968:	384 473

4.33 En 1968, les frais de déménagement se sont chiffrés à 363 218 dollars pour 177 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 21 255 dollars pour 29 agents des services généraux. Pour 1970, on prévoit des frais de déménagement de 451 000 dollars pour 205 administrateurs. En outre, 35 000 dollars concernent les frais de déménagement des agents des services généraux.

	Dollars
ii) *Indemnité d'affectation*	294 000
1969:	282 900
1968:	233 957

4.34 En janvier 1969, l'indemnité d'affectation était versée dans 188 cas. On prévoit environ 244 cas pour 1970, à raison d'un versement annuel moyen de 1 200 dollars.

ARTICLE V

	Dollars
Indemnités versées à la cessation de service	1 517 000
1969:	1 393 300
1968:	1 272 693

4.35 Le crédit demandé doit permettre le versement aux fonctionnaires quittant l'Organisation: 1) d'indemnités, y compris le paiement des jours de congé non pris; 2) de la prime de rapatriement.

4.36 Si l'on analyse les dépenses de 1968, on constate que 623 fonctionnaires ont bénéficié du paiement de jours de congé non pris et d'autres indemnités (soit un total de 642 868 dollars) tandis que le versement de la prime de rapatriement et de l'indemnité de non-titulaire [payables à titre transitoire, en application des dispositions de la résolution 1929 (XVIII) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1963, aux personnes expatriées ou non engagées pour une durée déterminée] a coûté 629 825 dollars. Le crédit demandé pour 1970 se répartit comme suit:

	Dollars
Paiement des jours de congé non pris et autres indemnités	768 000
Prime de rapatriement	749 000
	1 517 000

4.37 Le crédit demandé comprend une somme de 22 000 dollars environ qui est imputable au relèvement des traitements et salaires dont il est question au chapitre 3.

4.38 L'application du barème des contributions du personnel aux versements visés au présent article produira des recettes estimées à 300 000 dollars, somme qui est inscrite au chapitre premier des prévisions de recettes.

ARTICLE VI

	Dollars
Programmes de formation du personnel	758 000
1969:	652 600
1968:	473 796

i) *Cours de langues pour les fonctionnaires et programmes de formation connexes, y compris la formation de techniciens*	305 000
1969:	229 600
1968:	117 767

4.39 Le crédit demandé doit permettre d'élargir dans une certaine mesure le programme de formation linguistique. En effet, au premier alinéa du préambule de sa résolution 2480 B (XXIII) du 21 décembre 1968, l'Assemblée générale a rappelé des résolutions antérieures relatives à l'usage des langues de travail, à l'institution d'une prime linguistique et à la nécessité d'assurer un meilleur équilibre linguistique et au paragraphe 1 du dispositif elle a invité le Secrétaire général, dans le but d'assurer l'équilibre linguistique, à prendre un certain nombre de mesures spécifiques afin de réaliser cet objectif.

4.40 Le crédit demandé doit permettre d'organiser, au Siège, 72 classes ordinaires pendant le semestre de printemps et 73 classes ordinaires pendant le semestre d'automne, à raison de trois heures de cours par semaine pendant 15 semaines, soit au total 145 classes (contre 135 classes en 1969), ce qui représente une dépense totale de 87 500 dollars. Le crédit demandé tient également compte de l'augmentation du nombre des classes de conversation qui passeront de 11 à 12, ce qui représente pour 1970 une dépense de 4 300 dollars, et de l'augmentation du nombre des cours de langue accélérés qui passeront de 43 à 50, soit une dépense de 67 500 dollars pour 1970. On estime que les droits d'inscription acquittés par les conjoints des fonctionnaires, les membres des délégations, etc., se chiffreront à 16 000 dollars. En outre, les crédits suivants sont demandés: 9 400 dollars pour couvrir le coût des examens d'entrée prévus pour les nouveaux élèves, de la rémunération des doyens des cours de langues, des examens d'aptitudes linguistiques et de la préparation d'auxiliaires pédagogiques spéciaux; 8 000 dollars pour les services d'un consultant en matière d'enseignement des langues, pour les auxiliaires pédagogiques, des re-

vues professionnelles et des ouvrages d'information, pour l'organisation de deux ateliers et pour la participation d'enseignants à des réunions spécialisées; 28 300 dollars pour s'assurer les services d'un consultant en matière de formation en cours d'emploi, organiser des cours de lecture rapide, des cours de rédaction anglaise et la formation de personnel de supervision ainsi que pour couvrir certaines dépenses accessoires et connexes.

4.41 Le crédit demandé pour le Siège comprend également 2 000 dollars pour la formation de personnel technique dans des établissements de l'extérieur, 16 000 dollars pour la formation linguistique d'administrateurs de rang élevé dans des établissements de l'extérieur et 12 000 dollars pour le lancement d'un programme de perfectionnement destiné aux interprètes expérimentés devant interpréter du russe vers d'autres langues officielles. Ce dernier montant doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'une dizaine d'interprètes qui suivraient des cours à Moscou pendant deux mois.

4.42 Le crédit demandé pour Genève comprend 19 900 dollars pour 43 cours ordinaires de langues, 17 000 dollars pour trois cours de langues accélérés et 3 600 dollars pour des cours de rédaction et autres cours de formation en cours d'emploi. Un crédit de 10 000 dollars est également demandé pour chacune des trois commissions régionales afin de permettre une certaine expansion des cours de formation linguistique assurés à l'heure actuelle, en attendant que l'on ait acquis une plus grande expérience et que l'on ait évalué les besoins de façon plus précise.

	Dollars
ii) *Formation d'administrateurs subalternes*	305 000
1969:	275 000
1968:	255 689

4.43 Comme les exercices précédents, un crédit est demandé pour recruter des administrateurs stagiaires dans les Etats Membres dont la représentation au Secrétariat est très insuffisante. Ces stagiaires sont généralement recrutés pour occuper des postes d'administrateur adjoint de 2e classe (P-1) ou de 1re classe (P-2), selon leurs titres et leurs compétences. Ce programme vise à améliorer la répartition géographique du personnel du Secrétariat et notamment la représentation des Etats Membres qui éprouvent des difficultés à se priver de personnel expérimenté. Le critère essentiel qui préside au choix d'un stagiaire est son aptitude à tirer profit de la formation reçue, qui lui permettra d'occuper un poste vacant au Secrétariat ou de reprendre un poste dans l'administration de son pays.

4.44 Le crédit nécessaire pour l'exécution de ce programme en 1970 est estimé à 305 000 dollars. Il doit permettre de couvrir la rémunération des stagiaires, leurs frais de voyage, leurs frais d'installation et les autres indemnités auxquelles ils peuvent prétendre. Il faut prévoir une dépense moyenne de 12 200 dollars par an, par stagiaire, compte tenu de certains délais dans le recrutement et des mouvements de personnel, du relèvement des traitements des administrateurs qui a été approuvé à compter du 1er janvier 1969, et de la majoration des indemnités de poste. Le nombre de stagiaires prévu pour 1970 est de 25.

4.45 Le programme continue d'être exécuté surtout à New York, mais il y a également des stagiaires à l'Office des Nations Unies à Genève, dans les commissions économiques régionales, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

	Dollars
iii) *Formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe*	100 000
1969:	100 000
1968:	94 546

4.46 Pour ce programme, institué en 1962 en raison des graves difficultés qu'avait le Secrétariat à pourvoir les postes de langue russe du Service des conférences, un accord a été conclu avec l'Institut pédagogique des langues étrangères de Moscou en vue de créer un centre de formation de fonctionnaires de langue russe pour les services linguistiques. Il est proposé de reconduire ces arrangements en 1970.

4.47 Depuis qu'il a été mis en train, ce programme a permis à l'ONU de recruter 94 traducteurs et 17 interprètes qui, après avoir suivi ces cours, avaient acquis une bonne connaissance des questions, des procédures et de la terminologie de l'ONU au moment où ils ont pris leurs fonctions. Le programme a aussi permis de remplacer pratiquement tous les fonctionnaires de la section russe de traduction qui étaient demeurés en poste bien après l'âge de la retraite. En outre, grâce à ce programme, il y a toujours des candidats pour pourvoir les postes qui deviennent vacants par suite des mouvements de personnel qui se produisent normalement.

4.48 L'accord conclu avec l'Institut prévoit que des traducteurs et des interprètes seront formés par un personnel enseignant et administratif qualifié. Les candidats sont choisis avec soin parmi les diplômés d'université ayant déjà une certaine expérience des questions linguistiques, ainsi que d'autres questions dont la connaissance est utile pour travailler à l'ONU, comme les questions économiques, juridiques, politiques et scientifiques. Les étudiants suivent à plein temps un programme approuvé par l'ONU et reçoivent une indemnité de subsistance pour la durée des cours. Pendant cette période et à titre d'exercice, les stagiaires traduisent des documents officiels et d'autres documents, estimés à 3 000 pages, qui sans cela devraient être traduits sous contrat.

4.49 L'Institut de Moscou fournit les locaux et le matériel, et l'ONU prend à sa charge la rémunération du personnel enseignant et administratif, l'indemnité de subsistance que les étudiants reçoivent pendant la durée des cours et pendant le bref laps de temps qui s'écoule entre la fin des cours et leur nomination à l'ONU, ainsi que l'achat de certains articles destinés aux stagiaires. Sur cette base, les dépenses que l'Organisation prend à sa charge représentent environ la moitié du coût total, soit 100 000 dollars.

4.50 Le crédit de 100 000 dollars demandé pour 1970 doit permettre d'assurer la formation d'une vingtaine de traducteurs et interprètes.

	Dollars
iv) *Formation d'adjoints à l'information*	8 000
1969:	8 000
1968:	5 794

4.51 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des adjoints

à l'information recrutés dans divers centres d'information et qui recevront une formation spécialisée d'un mois environ à New York ou dans des bureaux extérieurs. Les adjoints à l'information sont choisis parmi les candidats qualifiés travaillant dans le domaine de l'information ou un domaine voisin.

	Dollars
v) *Programme de formation d'interprètes*	40 000
1969:	40 000
1968:	—

4.52 Comme suite à une étude et à des échanges de vues approfondis entre les diverses organisations, sous les auspices du Comité consultatif pour les questions administratives, les organisations ayant leur siège à Genève ont décidé en 1968 d'instituer un programme de formation d'interprètes. Ce programme doit permettre de donner à de jeunes candidats aux aptitudes prometteuses la formation requise pour être recrutés, à titre permanent, comme interprètes dans les diverses organisations et, en même temps, de répondre de façon plus positive aux besoins des diverses organisations en personnel temporaire pendant les périodes où le programme de conférences est particulièrement chargé.

4.53 Les organisations intéressées se mettent d'accord sur le choix des stagiaires; les candidats sont recrutés aux termes d'un contrat spécial qui prévoit que, tout en étant principalement régis par le Règlement et le Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies, ils peuvent être appelés à travailler pour n'importe laquelle des organisations ayant leur siège à Genève. Ce contrat prévoit en outre que les candidats sont tenus de suivre un cours de formation et de passer un premier examen après six mois d'études et un second après 12 mois d'études. S'ils échouent à l'un ou l'autre de ces examens, leur contrat peut être résilié. S'ils réussissent aux deux examens, une deuxième année d'emploi leur est assurée. Chaque organisation s'engage, d'une part, à faire appel aux stagiaires, après une brève période initiale de formation, pour assurer le service de ses réunions pendant plusieurs jours dont le nombre minimum est spécifié et, d'autre part, à verser à tous les stagiaires dont elle utilise ainsi les services une rémunération journalière fixe.

4.54 Il est proposé de maintenir pour 1970 le crédit de 40 000 dollars ouvert en 1969, de manière à couvrir le coût de la formation de quatre ou cinq stagiaires pendant toute l'année, et d'assurer la formation de 10 ou 12 autres stagiaires en imputant les dépenses sur la part des crédits demandés pour le personnel temporaire pour les réunions qui est expressément réservée au recrutement d'interprètes. Un rapport plus détaillé sur l'évolution de ce programme sera soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au cours de l'exercice 1969.

TABLEAU 4-2

RÉPARTITION, PAR LIEU D'AFFECTATION, DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1970 AU CHAPITRE 4

Articles	*New York*	*Genève (y compris la CEE)*	*CEAEO*	*CEPAL*	*CEA*	*Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth*	*Centres d'information*	*Total*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
I. — Indemnités et prestations:								
i) Indemnités pour charges de famille	1 515 000	394 000	132 800	201 200	157 400	17 000	65 600	2 483 000
ii) Indemnité pour frais d'études; frais de voyage connexes	550 000	149 000	125 000	65 000	100 000	10 000	29 000	1 028 000
	2 065 000	543 000	257 800	266 200	257 400	27 000	94 600	3 511 000
II. — Sécurité sociale:								
i) Cotisation à la Caisse commune des pensions du personnel et autres cotisations de sécurité sociale	5 708 000	1 387 000	388 000	455 000	384 000	43 000	214 000	8 579 000
ii) Pension annuelle versée aux anciens secrétaires généraux	—	—	—	—	—	—	—	—
iii) Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances-soins médicaux	635 500	116 000	15 000	45 500	20 000	3 000	20 000	855 000
iv) Indemnisation	100 000	—	—	—	—	—	—	100 000
v) Bien-être du personnel	6 000	1 500	2 000	15 500	1 000	—	—	26 000
	6 449 500	1 504 500	405 000	516 000	405 000	46 000	234 000	9 560 000
III. — Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service:								
i) Frais de voyage	400 000	67 000	50 000	30 000	130 000	8 000	40 000	725 000
ii) Indemnité d'installation	304 000	60 000	35 000	26 000	43 000	7 000	25 000	500 000
	704 000	127 000	85 000	56 000	173 000	15 000	65 000	1 225 000

TABLEAU 4-2 (*suite*)

Articles	*New York*	*Genève (y compris la CEE)*	*CEAEO*	*CEPAL*	*CEA*	*Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth*	*Centres d'information*	*Total*
IV. — Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service:								
i) Frais de déménagement	323 000	65 000	19 000	20 000	30 000	4 000	25 000	486 000
ii) Indemnité d'affectation	33 000	11 000	72 000	50 000	85 000	13 000	30 000	294 000
	356 000	76 000	91 000	70 000	115 000	17 000	55 000	780 000
V. — Indemnités versées à la cessation de service:								
i) Paiement des jours de congé non pris et autres indemnités	490 400	142 000	35 000	33 300	31 000	1 000	35 300	768 000
ii) Prime de rapatriement (et indemnité de non-titulaire le cas échéant)	424 600	198 000	30 000	31 700	36 000	4 000	24 700	749 000
	915 000	340 000	65 000	65 000	67 000	5 000	60 000	1 517 000
VI. — Programmes de formation du personnel:								
i) Cours de langues pour les fonctionnaires et formation de techniciens	234 500	40 500	10 000	10 000	10 000	—	—	305 000
ii) Formation d'administrateurs subalternes	305 000	—	—	—	—	—	—	305 000
iii) Formation de traducteurs et d'interprètes de langue russe	100 000	—	—	—	—	—	—	100 000
iv) Formation d'adjoints à l'information	—	—	—	—	—	—	8 000	8 000
v) Programme de formation d'interprètes	—	40 000	—	—	—	—	—	40 000
	639 500	80 500	10 000	10 000	10 000	—	8 000	758 000
	11 129 000	2 671 000	913 800	983 200	1 027 400	110 000	516 800	17 351 000

Chapitre 5. — Frais de voyage du personnel

2 343 300 dollars (1969: 2 182 600 dollars; 1968: 2 119 585 dollars)

TABLEAU 5-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — *Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions*	226 900	224 950	170 396
II. — *Frais de voyage du personnel en mission* (abstraction faite des sessions)			
i) A New York	330 400	290 650	286 177
ii) A Genève	47 000	35 000	39 787
iii) Centres d'information	25 000	25 000	24 334
iv) Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	8 000	8 000	7 307
v) Commission économique pour l'Europe	30 000	30 000	25 351
vi) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	85 000	85 000	77 494
vii) Commission économique pour l'Amérique latine	81 000	81 000	65 880
viii) Commission économique pour l'Afrique	90 000	85 000	88 539
TOTAL, article II	696 400	639 650	614 869

TABLEAU 5-1 (*suite*)

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
III. — *Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge*			
i) New York	1 046 000	1 015 000	1 003 194
ii) Genève	60 000	60 000	56 164
iii) Centres d'information	20 000	33 000	13 165
iv) Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	4 000	7 000	1 940
v) Commission économique pour l'Europe	25 000	18 000	24 000
vi) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	70 000	55 000	63 413
vii) Commission économique pour l'Amérique latine	60 000	50 000	47 438
viii) Commission économique pour l'Afrique	135 000	80 000	125 006
TOTAL, article III	1 420 000	1 318 000	1 334 320
TOTAL, chapitre 5	2 343 300	2 182 600	2 119 585

5.1 Le crédit demandé au présent chapitre doit permettre de couvrir le coût de tous les voyages autorisés des fonctionnaires en poste à New York ou dans des bureaux extérieurs, à savoir: *a*) frais de voyage du personnel envoyé à des sessions d'organes de l'ONU; *b*) frais de voyage du personnel liés à d'autres tâches et activités de l'ONU; *c*) frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge. D'autres crédits sont demandés pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires, aux chapitres 2, 17, 18, 19, 20 et 21, qui visent respectivement les réunions et conférences spéciales, les missions spéciales, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Cour internationale de Justice, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

5.2 Conformément à la décision que la Cinquième Commission a prise à sa 1148e séance, le 16 novembre 1966, et que l'Assemblée générale a approuvée par la suite, le crédit demandé au présent chapitre a été calculé en fonction du tarif des voyages par avion en classe économie dans le cas des fonctionnaires du Secrétariat, à l'exception du Secrétaire général, des Secrétaires généraux adjoints, des Sous-Secrétaires généraux et des fonctionnaires ayant le rang de Directeur, qui sont normalement autorisés à voyager en première classe. Il est tenu compte, dans le crédit demandé, d'une augmentation de 5 p. 100 des tarifs aériens transatlantiques, avec effet au 1er mai 1969, qui a été recommandée par l'Association du transport aérien international (ATAI) et ratifiée par les gouvernements intéressés. Pour le calcul de l'indemnité de subsistance et autres dépenses connexes, on s'est fondé sur le Statut du personnel et les dispositions du Règlement du personnel actuellement en vigueur.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions	226 900
1969:	224 950
1968:	170 396

TABLEAU 5-2

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
i) Assemblée générale	36 000	36 000	38 123
ii) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	3 500	3 000	3 843
iii) Tribunal administratif	2 200	2 200	1 535
iv) Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	4 700	—	—
v) Comité consultatif scientifique des Nations Unies	1 000	900	—
vi) Commission du droit international	19 600	9 200	9 450
vii) Conseil économique et social	43 000	40 000	38 134
viii) Comités et sous-comités de la CEAEO	15 000	15 000	12 893
ix) Comités et sous-comités de la CEPAL	10 000	10 000	7 944
x) Comités, groupes spéciaux d'experts et autres groupes de travail de la CEA	25 000	25 000	22 529
xi) Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	7 000	5 500	4 366
xii) Comité de la planification du développement	8 700	17 600	8 744

TABLEAU 5-2 (*suite*)

Articles		*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
		Dollars	*Dollars*	*Dollars*
xiii)	Commission de la condition de la femme	7 000	6 000	—
xiv)	Comité du programme et de la coordination	6 000	5 900	—
xv)	Commission du développement social	9 200	6 000	—
xvi)	Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	9 500	12 000	5 760
xvii)	Commission de statistique	8 000	—	—
xviii)	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10 000	14 050	—
xix)	Comité des placements	1 500	—	—
—	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	—[a]	1 600	6 301
—	Comité de l'habitation, de la construction et de la planification	—	8 000	—
—	Commission de la population	—	7 000	63
—	Groupe spécial chargé d'étudier les incidences juridiques et institutionnelles de la mise en valeur internationale des ressources hydrauliques	—	—	3 908
—	Groupe consultatif des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	—	—	2 200
—	Groupe spécial d'experts des conventions fiscales	—	—	2 004
—	Commission des stupéfiants	—	—	2 599
	TOTAL, article premier	226 900	224 950	170 396

[a] En vertu des nouvelles règles qui entreront en vigueur au 1er janvier 1970, ces dépenses seront imputées directement sur le budget d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

5.3 Pour calculer les frais de voyage des fonctionnaires envoyés à des sessions, on a considéré qu'à la date de leur voyage un certain nombre d'entre eux auraient droit au congé dans les foyers, ce qui a permis de réduire les prévisions de dépenses faisant l'objet du présent article.

5.4 Les crédits demandés pour 1970 sous les rubriques i à xix du tableau 5-2 ci-dessus doivent permettre de couvrir les dépenses suivantes:

i) *Assemblée générale (36 000 dollars)*

Renforcement de l'effectif des services de conférence du Siège pour la vingt-cinquième session ordinaire: frais de voyage aller et retour Genève-New York de 13 fonctionnaires et indemnité de subsistance de 15 fonctionnaires, deux des intéressés devant se rendre alors aux Etats-Unis en congé dans leurs foyers.

ii) *Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (3 500 dollars)*

Service d'une réunion de deux semaines en Europe: frais de voyage aller et retour et indemnité de subsistance du secrétaire exécutif et du secrétaire adjoint du Comité, ainsi que d'un fonctionnaire d'administration.

iii) *Tribunal administratif (2 200 dollars)*

Service d'une session de trois semaines à Genève: frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance, pendant trois semaines, du secrétaire du Tribunal et de sa secrétaire.

iv) *Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (4 700 dollars)*

Service d'une réunion de deux semaines à Genève: frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, du secrétaire et de quatre fonctionnaires des services organiques.

v) *Comité consultatif scientifique des Nations Unies (1 000 dollars)*

Service d'une réunion en Europe: frais de voyage aller et retour New York-Europe et indemnité de subsistance du secrétaire du Comité pendant une semaine.

vi) *Commission du droit international (19 600 dollars)*

Service de la session d'été ordinaire (10 semaines) à Genève: frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance de cinq fonctionnaires des services organiques et de sept fonctionnaires des services linguistiques du Siège (cinq traducteurs du russe et deux reviseurs du russe).

vii) *Conseil économique et social (43 000 dollars)*

Service de la quarante-neuvième session du Conseil économique et social: frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance, pendant quatre semaines au plus, de 51 fonctionnaires des services organiques et des services de conférence, dont 15 se rendront alors en Europe en congé dans leurs foyers.

viii) *Comités et sous-comités de la CEAEO (15 000 dollars)*

Service de huit réunions subsidiaires au maximum tenues hors de Bangkok: frais de voyage et indemnité de subsistance de quatre fonctionnaires.

ix) *Comités et sous-comités de la CEPAL (10 000 dollars)*

Service de huit réunions au maximum de comités et sous-comités dans la région de l'Amérique centrale: frais de voyage et indemnité de subsistance de fonctionnaires du Bureau de Mexico selon les besoins.

x) *Comités, groupes spéciaux d'experts et autres groupes de travail de la CEA (25 000 dollars)*

Service de huit réunions d'organes subsidiaires tenues ailleurs qu'à Addis-Abéba : frais de voyage et indemnité de subsistance de quatre fonctionnaires, selon les besoins.

xi) *Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (7 000 dollars)*

Service d'une réunion de quatre semaines : frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance, pendant quatre semaines, de six fonctionnaires des services organiques.

xii) *Comité de la planification du développement (8 700 dollars)*

Service d'une réunion de deux semaines : frais de voyage à New York (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth. Frais de voyage à Genève (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant une semaine, de deux fonctionnaires qui assureront le service de deux réunions des groupes de travail du Comité.

xiii) *Commission de la condition de la femme (7 000 dollars)*

Service d'une réunion de quatre semaines : frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance, pendant quatre semaines, de six fonctionnaires des services organiques.

xiv) *Comité du programme et de la coordination (6 000 dollars)*

Service d'une réunion d'une semaine : frais de voyage à New York (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant une semaine, d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth.

xv) *Commission du développement social (9 200 dollars)*

Service d'une réunion de trois semaines : frais de voyage à New York (aller et retour) et indemnité de subsistance, pendant trois semaines, d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales, du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth et du Directeur de la Division du développement social de Genève.

xvi) *Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (9 500 dollars)*

Frais de voyage aller et retour et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, d'un fonctionnaire de chacune des commissions économiques régionales désigné pour assister à la treizième session du Comité, à New York (5 800 dollars).

Service d'une réunion du Groupe régional africain à Addis-Abéba : frais de voyage aller et retour New York-Addis-Abéba et indemnité de subsistance, pendant trois jours, d'un fonctionnaire supérieur (1 400 dollars) ;

Service d'une réunion du Groupe régional asiatique à Bangkok : frais de voyage aller et retour New York-Bangkok et indemnité de subsistance, pendant trois jours, d'un fonctionnaire supérieur (1 500 dollars) ;

Service d'une réunion du Groupe latino-américain à Santiago : frais de voyage aller et retour New York-Santiago et indemnité de subsistance, pendant trois jours, d'un fonctionnaire supérieur (800 dollars).

xvii) *Commission de statistique (8 000 dollars)*

Service d'une réunion de deux semaines : frais de voyage à Genève (aller et retour) et frais de subsistance, pendant deux semaines, de six fonctionnaires des services organiques et d'un fonctionnaire de la CEA et de la CEAEO.

xviii) *Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (10 000 dollars)*

Service des première et deuxième réunions du Groupe de travail sur la vente internationale de marchandises : frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance, pendant trois semaines, de deux fonctionnaires des services organiques (4 600 dollars) ;

Service de la deuxième réunion du Groupe de travail des délais et des limitations : voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, de deux fonctionnaires des services organiques (2 050 dollars) ;

Service de la deuxième réunion du Groupe de travail sur la réglementation internationale des transports maritimes : voyage aller et retour de New York à Genève et indemnité de subsistance, pendant deux semaines, d'un fonctionnaire des services organiques (1 050 dollars) ;

Service de la première réunion du Groupe de travail des instruments négociables : frais de voyage aller et retour New York-Genève et indemnité de subsistance, pendant trois semaines, de deux fonctionnaires des services organiques (2 300 dollars).

xix) *Comité des placements (1 500 dollars)*

Service d'une réunion d'une semaine : frais de voyage aller et retour en Europe et indemnité de subsistance de deux fonctionnaires, pendant une semaine.

ARTICLE II

	Dollars
Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)	696 400
1969 :	639 650
1968 :	614 869

5.5 Les crédits demandés au présent article sont destinés à couvrir les frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel envoyé en mission à d'autres fins que des sessions. Aux fins du calcul des dépenses, on a tenu compte du fait que ces déplacements devraient coïncider, autant que possible, avec les voyages pour congé dans les foyers, prévus à l'article III.

5.6 Le crédit global demandé pourrait, d'après le programme de voyages prévu, se répartir entre les divers départements et services comme l'indique le tableau 5-3 ci-après. Le cas échéant, on a indiqué, en regard des demandes de crédits, les programmes de travail approuvés auxquels elles se rapportent, en particulier, dans les domaines économique et social. Les dépenses inscrites au présent article font l'objet d'un contrôle central rigoureux. Les allocations trimestrielles aux services et départements sont faites sur la base de propositions de voyage détaillées pour la période en question, propositions qui sont soumises au Secrétaire général pour approbation préalable.

TABLEAU 5-3

Département ou Service	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1970 Dépenses*	*Objet des voyages*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK				
Cabinet du Secrétaire général	40 500	50 000	40 514	Secrétaire général, collaborateurs l'accompagnant et fonctionnaires supérieurs chargés de le représenter à l'occasion de missions déterminées qui sont liées à des responsabilités particulières du Secrétaire général; membres du Cabinet du Secrétaire général chargés de missions spéciales.
Cabinets des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales	8 000	4 500	3 193	Voyages des Secrétaires généraux adjoints à l'occasion de missions politiques spéciales; personnel scientifique du Comité scientifique pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.
Cabinet du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations	10 000	7 900	8 024	Sous-Secrétaire général et fonctionnaires supérieurs: échanges de vues avec les institutions spécialisées, l'AIEA et autres organisations intergouvernementales; participation aux réunions du Comité administratif de coordination (CAC) et autres organes interorganisations.
Service juridique	14 900	8 650	3 755	Conseiller juridique et fonctionnaires supérieurs: échanges de vues avec les autorités fédérales des Etats-Unis sur des questions juridiques intéressant l'ONU; échanges de vues avec les services et organes de l'ONU auxquels il est donné des conseils; échanges de vues avec d'autres institutions intergouvernementales et participation à leurs réunions, notamment en matière de droit commercial international.
Cabinet du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	2 500	—	—	Voyages du Secrétaire général adjoint à Genève pour participation aux réunions du Comité administratif de coordination (CAC) et du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA).
Service de la gestion administrative ..	30 000	10 000	13 131	Directeur et personnel: voyages pour se rendre auprès des commissions économiques régionales et à l'ONUDI (Vienne) pour étudier en profondeur l'utilisation des ressources en personnel, conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvée par l'Assemblée générale.
Service financier	10 000	8 500	13 059	Contrôleur et fonctionnaires supérieurs; activités intéressant la gestion financière et administrative; échanges de vues et coordination interorganisations.
Service de vérification intérieure des comptes	8 000	8 000	6 157	Vérificateurs; inspection et vérification régulières et systématiques des comptes de l'ONU dans les bureaux extérieurs.
Service du personnel	38 000	38 000	41 309	Directeur du personnel et fonctionnaires supérieurs; examen de la situation du personnel dans les bureaux de l'ONU; recrutement, y compris le recrutement pour l'assistance technique par les soins du service compétent, à New York et à Genève (20 000 dollars); consultations et coordination interorganisations.
Service médical	—	500	728	
Division des droits de l'homme	4 000	4 500	8 263	Directeur de la Division et fonctionnaires supérieurs: participation aux échanges de vues et à la coordination interorganisations; participation à des réunions et cérémonies gouvernementales; échanges de vues avec les commissions régionales au sujet du programme de travail élargi dans des domaines tels que la discrimination raciale et les services consultatifs.

TABLEAU 5-3 (*suite*)

Département ou Service	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1970 Dépenses*	*Objet des voyages*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK (*suite*)				
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité ..	15 000	15 100	13 040	Secrétaire général adjoint et fonctionnaires supérieurs : missions politiques spéciales ; échanges de vues avec les institutions spécialisées s'occupant des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, participation à de grandes conférences internationales consacrées aux problèmes du ressort du Département, telles que l'Union interparlementaire, la Conférence de Pugwash, la réunion du Comité administratif de coordination (CAC) et les réunions d'organisations régionales.
Département de la tutelle et des territoires non autonomes	4 000	4 000	1 722	Secrétaire général adjoint et fonctionnaires supérieurs ; visites dans les territoires non autonomes.
Département des affaires économiques et sociales :				
Cabinet du Secrétaire général adjoint	9 500	8 000	13 968	Secrétaire général adjoint et fonctionnaires supérieurs : participation aux réunions des commissions économiques régionales, du Conseil d'administration du PNUD, de la CNUCED et de l'ONUDI ainsi que du Comité administratif de coordination (CAC) et des institutions spécialisées ; échanges de vues avec les gouvernements et des organismes non gouvernementaux.
Commissaire à la coopération technique	13 000	12 300	11 765	
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement	12 000	10 500	5 538	
Division des ressources et des transports	13 000	8 800	13 154	
Division des finances publiques et des institutions financières	7 000	17 900	9 178	
Division du développement social ..	14 000	10 500	15 031	
Division de la population	8 000	7 900	7 709	
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification	10 000	8 800	7 201	
Bureau de statistique	9 000	7 900	9 081	
Division de l'administration publique	6 000	6 600	4 566	
Cabinet du Directeur chargé de la science et de la technique	6 000	3 500	5 670	
Conseil économique et social (Secrétariat)	3 000	2 500	3 950	
	110 500	105 200	106 811	
Service de l'information	20 000	15 000	17 413	Sous-Secrétaire général et fonctionnaires supérieurs : participation à la Table ronde de rédacteurs en chef (dont le lieu de réunion a été provisoirement fixé à Bangkok), au Comité consultatif de l'information à Genève, à la session annuelle du Conseil de l'information visuelle, à la Conférence régionale des organisations non gouvernementales que l'on envisage de tenir en Asie, aux rencontres régionales de spécialistes de la radiodiffusion et visites dans les centres d'information.
Service des conférences (y compris la Bibliothèque)	10 000	5 500	6 065	Fonctionnaires supérieurs : déplacements à l'occasion d'examens pour le recrutement des fonctionnaires des services linguistiques et sténographiques ; échanges de vues interorganisations sur des questions intéressant le Service des conférences et la Bibliothèque.
Bureau des services généraux	4 000	4 000	1 597	Directeur ou fonctionnaires supérieurs : visite des missions de l'ONU, des centres d'information, des commissions économiques régionales et d'autres bureaux en vue du règlement de problèmes administratifs spéciaux.
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'ONU	— [a]	500	428	

TABLEAU 5-3 (*suite*)

Département ou Service	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1970 Dépenses*	*Objet des voyages*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK (*suite*)				
Comité des commissaires aux comptes (Secrétariat)	1 000	800	968	Secrétaire du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU: participation aux réunions du Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes.
TOTAL, New York	330 400	290 650	286 177	
GENÈVE				
Cabinet du Directeur général	6 500	6 000	5 941	Voyages à New York et en Europe aux fins d'échanges de vues et de coordination.
Groupe de la coordination	5 000	5 000	4 034	Coordination avec les institutions spécialisées.
Services administratifs et financiers, Service des conférences et Services généraux	10 000	6 000	9 567	Directeurs et fonctionnaires supérieurs: échanges de vues avec les services homologues du Siège à New York et participation à des réunions du Comité des nominations et des promotions; déplacements liés au programme de recrutement, à l'achat de matériel et de fournitures et à l'impression de documents.
Service d'information	2 000	2 000	1 644	Fonctionnaires supérieurs: déplacements en Europe pour entretenir des rapports avec les neuf pays desservis par le Service d'information de Genève.
Division des stupéfiants	8 000	5 000	6 098	Directeur et fonctionnaires supérieurs: participation à la session de New York du Conseil économique et social et à d'autres réunions; échanges de vues avec les institutions spécialisées et les autorités gouvernementales sur les problèmes des stupéfiants et, dernièrement, sur les substances psychotropes.
Division des affaires sociales	2 000	1 500	2 177	Fonctionnaires supérieurs: échanges de vues à New York et avec les institutions spécialisées sur des questions sociales; participation à des réunions et déplacements en vue de l'exécution du programme de travail.
Organe international de contrôle des stupéfiants	3 500	3 500	2 978	Fonctionnaires supérieurs: consultations officielles et coordination des travaux.
Service de vérification intérieure des comptes	10 000	6 000	7 348	Vérificateurs: vérification des comptes de divers bureaux de l'ONU en Europe et en Afrique, y compris l'ONUDI à Vienne, et des comptes du HCR en Amérique latine.
TOTAL, Genève	47 000	35 000	39 787	
CENTRES D'INFORMATION	25 000	25 000	24 334	Déplacements indispensables dans les régions desservies par les divers centres d'information.
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH	8 000	8 000	7 307	Directeur et fonctionnaires supérieurs: échanges de vues avec les autorités gouvernementales des pays de la région; participation aux principales réunions de l'ONU.
COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES				
Commission économique pour l'Europe	30 000	30 000	25 351	Secrétaires exécutifs et fonctionnaires supérieurs: déplacements à l'intérieur de chacune des régions aux fins d'échanges de vues avec les fonctionnaires des gouvernements et aux fins de l'exécution des programmes de travail et des projets; participation à des réunions sur des sujets intéressant la commission qui sont organisées dans la région et ailleurs; échanges de vues avec les départements et services de New York, la CNUCED, l'ONUDI et les institutions spécialisées.
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	85 000	85 000	77 494	
Commission économique pour l'Amérique latine	81 000	81 000	65 880	
Commission économique pour l'Afrique	90 000	85 000	88 539	
TOTAL, Commissions économiques régionales	286 000	281 000	257 264	
TOTAL, article II	696 400	639 650	614 869	

[a] En vertu des nouvelles règles qui entreront en vigueur au 1er janvier 1970, ces dépenses seront imputées directement sur le budget d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

ARTICLE III

	Dollars
Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge	1 420 000
1969:	1 318 000
1968:	1 334 320

5.7 Le crédit demandé au présent article, qui a été calculé en fonction des tarifs en vigueur et conformément aux modes de transport et aux conditions de voyage actuellement autorisés, tient compte d'une augmentation de 5 p. 100 des tarifs transatlantiques avec effet au 1er mai 1969.

5.8 Le tableau 5-4 ci-dessous indique le nombre des fonctionnaires et des personnes à leur charge qui ont droit au congé dans les foyers en 1970, avec, en regard, le nombre correspondant pour 1969 et 1968. D'après le nombre de ces ayants droit, il faudrait au total 1 788 800 dollars environ pour les voyages en question; la réduction opérée sur ce montant tient compte des ajournements volontaires et mouvements de personnel éventuels pour tous les départements et services du Secrétariat.

TABLEAU 5-4

	Fonctionnaires			*Personnes à charge*		
	1970	*1969*	*1968*	*1970*	*1969*	*1968*
Départements et services de New York	616	609	557	1 016	938	934
Genève	155	161	182	174	211	228
Centres d'information	16	17	17	41	33	31
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	4	6	2	12	18	31
Commission économique pour l'Europe	64	57	60	87	81	80
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	43	46	37	86	91	78
Commission économique pour l'Amérique latine	45	34	43	131	109	125
Commission économique pour l'Afrique	82	52	83	230	135	216
TOTAL	1 025	982	981	1 777	1 616	1 699

Chapitre 6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation

145 000 dollars (1969: 140 000 dollars; 1968: 124 246 dollars)

TABLEAU 6-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel	90 000	90 000	78 966
II. — Remboursement de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat	35 000	30 000	28 103
III. — Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage	20 000	20 000	17 177
TOTAL, chapitre 6	145 000	140 000	124 246

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel	90 000
1969:	90 000
1968:	78 966

6.1 Le Secrétaire général peut, en vertu des paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel, verser aux secrétaires généraux adjoints, sous-secrétaires généraux et directeurs, sur la base de justifications ou données appropriées, des sommes complémentaires "pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent raisonnablement être appelés à faire dans l'intérêt de l'Organisation, lorsqu'ils s'acquittent de tâches qui leur sont confiées par le Secrétaire général".

ARTICLE II

	Dollars
Remboursements de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat	35 000
1969:	30 000
1968:	28 103

6.2 Le crédit demandé doit permettre de rembourser aux fonctionnaires du Secrétariat qui ne reçoivent pas

les versements prévus à l'article premier les dépenses de représentation qu'il leur faut faire dans l'intérêt de l'Organisation lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions officielles. Pour le calculer, on a tenu compte de tous les départements et services du Siège, de l'Office de Genève (y compris l'Organe international de contrôle des stupéfiants), des secrétariats des commissions économiques régionales et des centres d'information.

6.3 Depuis 1965, le crédit ouvert au présent article est de 30 000 dollars. En raison de l'augmentation des dépenses de représentation résultant de la hausse des prix, et pour permettre de relever un peu les montants minimums actuellement alloués à un certain nombre de services, un crédit supplémentaire de 5 000 dollars est demandé pour 1970.

ARTICLE III

	Dollars
Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etats et d'autres personnalités de passage	20 000
1969:	20 000
1968:	17 177

	Dollars
i) *Réceptions à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale*	10 000
1969:	10 000
1968:	9 312

6.4 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses entraînées par la réception annuelle donnée à l'occasion de la session de l'Assemblée générale et par les déjeuners hebdomadaires que le Président de l'Assemblée générale organise et au cours desquels sont examinés la coordination et le déroulement des travaux de l'Assemblée.

	Dollars
ii) *Réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage*	10 000
1969:	10 000
1968:	7 865

6.5 Il est d'usage que l'Organisation prenne à sa charge le coût des réceptions officielles relativement importantes et de caractère strictement protocolaire — réunions ou diners, par exemple, donnés en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage. Le coût des réceptions protocolaires de caractère analogue, mais, normalement, de moindre ampleur, est partagé également entre l'Organisation et le Secrétaire général.

TITRE III

LOCAUX, MATÉRIEL, FOURNITURES ET SERVICES

Chapitre 7. — Bâtiments et amélioration des locaux

5 088 800 dollars (1969: 5 352 100 dollars; 1968: 4 810 615 dollars)

TABLEAU 7-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies	2 500 000	2 500 000	2 500 000
II. — Transformation et amélioration des locaux et installations du Siège, à New York, et de l'Office de Genève, et gros travaux d'entretien	1 850 300	2 152 100	2 221 615
III. — Immeuble de l'ONU à Santiago du Chili	738 500	700 000	89 000
TOTAL, chapitre 7	5 088 800	5 352 100	4 810 615

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies	2 500 000
1969:	2 500 000
1968:	2 500 000

7.1 Le crédit demandé correspond à la vingtième annuité due pour l'amortissement de l'emprunt de 65 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale, dans sa résolution 242 (III) en date du 18 novembre 1948.

7.2 Après ce versement, il restera à rembourser 22 500 000 dollars, selon le barème suivant:

	Annuités Dollars
1971-1975	2 500 000
1976-1981	1 500 000
1982	1 000 000

ARTICLE II

	Dollars
Transformation et amélioration des locaux et installations du Siège, à New York, et de l'Office de Genève, et gros travaux d'entretien	1 850 300
1969:	2 152 100
1968:	2 221 615
1) NEW YORK	233 000

A. — *Transformation et amélioration des locaux et installations (99 500 dollars)*

7.3 Le crédit demandé correspond aux projets ci-après, dont l'exécution est proposée pour 1970:

	Dollars
i) Remplacement des tableaux de commande de l'éclairage électrique	4 100
ii) Installation de détecteurs d'incendie électroniques dans les salles des machines des ascenseurs et de distribution d'air du bâtiment du Secrétariat	13 000
iii) Remplacement de l'installation électrique et des dispositifs d'écoute dans les zones réservées au public dans les salles de conférence	37 400
iv) Remplacement du matériel d'amplification du son et d'interprétation	45 000

i) *Remplacement des tableaux de commande de l'éclairage électrique (4 100 dollars)*

7.4 L'Assemblée générale a approuvé le remplacement en 1968 des tableaux de commande situés dans la salle de l'Assemblée générale et dans quatre salles de conférence principales pour un coût estimatif de 8 000 dollars et le remplacement en 1969 des douze autres tableaux situés dans les salles des conseils, dans les zones de l'entrée des délégués et de l'entrée du public (bâtiment de l'Assemblée générale), et dans les zones de la salle à manger et des cuisines (bâtiment des conférences), pour un coût estimatif de 12 000 dollars. Ce faisant, elle a pris note du fait que grâce aux pièces encore utilisables des tableaux à remplacer, on pourra maintenir en service quelques années encore les tableaux de commande du bâtiment du Secrétariat. Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de remplacer, en 1970, deux des 140 tableaux situés dans le bâtiment du Secrétariat, six interrupteurs et disjoncteurs dans les salles de conférence n^{os} 1, 2 et 3 ainsi que deux tableaux de groupes de réducteurs d'éclairage dans la salle de l'Assemblée générale. Le crédit demandé ne correspond qu'au coût du matériel, car l'installation sera effectuée par le personnel contractuel de l'Organisation.

ii) *Installation de détecteurs d'incendie électroniques dans les salles des machines des ascenseurs et de distribution d'air du bâtiment du Secrétariat (13 000 dollars)*

a) *Salles des machines des ascenseurs (8 000 dollars)*

7.5 L'automatisation des ascenseurs du bâtiment du Secrétariat, qui a été achevée en 1968, a nécessité l'installation d'une grande quantité de matériel électrique dans les salles des machines situées aux 16e, 17e, 28e, 29e, 39e, 40e et 41e étages. Afin de réduire les risques d'incendie qui entraîneraient des réparations coûteuses ou le remplacement du matériel et la désorganisation des services intéressés, il est proposé d'installer des détecteurs d'incendie dans ces salles.

b) *Salles des ventilateurs pour la distribution d'air au 39e étage (5 000 dollars)*

7.6 Le 39e étage, où devaient être installées à l'origine les machines pour les ascenseurs et les systèmes de ventilation, abrite à l'heure actuelle des salles de classe temporaires réservées aux cours de langues. Etant donné qu'un incendie se déclarant dans cette zone pourrait compromettre la sécurité, il est proposé d'installer un système de détecteurs d'incendie automatiques dans les salles de distribution d'air.

iii) *Remplacement de l'installation électrique et des dispositifs d'écoute dans les zones réservées au public dans les salles de conférence (37 400 dollars)*

7.7 Les crédits demandés sous cette rubrique permettent depuis 1966 de remplacer systématiquement l'installation électrique et les dispositifs d'écoute dans les zones réservées au public dans les différentes salles de conférence. Le crédit demandé pour 1970 doit permettre d'installer dans les zones réservées au public de la salle du Conseil de sécurité et de la salle de conférence no 3 le matériel acheté en 1969 (12 400 dollars). En outre, il est proposé d'acheter le matériel nécessaire pour la salle du Conseil économique et social (25 000 dollars), qui serait installé en 1971.

iv) *Remplacement du matériel d'amplification du son et d'interprétation (45 000 dollars)*

7.8 Le crédit demandé doit permettre de remplacer le matériel d'amplification du son et d'interprétation dans la salle de conférence no 6 dans le cadre du programme entrepris en 1964.

B. — *Gros travaux d'entretien (110 500 dollars)*

7.9 A la suite du programme de gros travaux d'entretien portant sur trois années qui a été achevé en 1968, le Secrétaire général a proposé dans son projet de budget pour 1969 [25] un nouveau programme de trois ans consacré à certains projets dont le coût est estimé à 85 900 dollars en 1969, à 74 000 dollars en 1970 et à 20 100 dollars en 1971, soit un total de 180 000 dollars. Un crédit de 85 900 dollars a été ouvert en temps utile pour l'exécution des projets prévus pour 1969; ceux qui restent à exécuter en 1970 et 1971 sont indiqués dans le tableau 7-2 ci-après. Aucune modification n'est proposée en ce qui concerne les crédits initialement demandés pour les projets *b* à *e*. Toutefois, pour ce qui est du projet *a* qui consiste à remplacer le matériel dans les installations de climatisation et de chauffage, on a constaté qu'il fallait procéder à des travaux techniques supplémentaires dont le détail est donné plus loin, au paragraphe 7.10, et qui entraînent un accroissement sensible des crédits initialement demandés à ce titre. Ainsi, le crédit initialement demandé pour 1970 (15 000 dollars) a été augmenté de 36 500 dollars, atteignant un total de 51 500 dollars, et le crédit demandé pour 1971 (9 100 dollars) a été augmenté de 37 500 dollars, atteignant un total de 46 600 dollars. Il faudra demander un dernier crédit de 37 500 dollars pour achever le projet en 1972.

[25] *Ibid., vingt-troisième session, Supplément no 5* (A/7205), par. 7.13.

TABLEAU 7-2

	1970	*1971*	*Total*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
a) Remplacement de matériel dans les installations de climatisation et de chauffage	51 500	46 600	98 100
b) Remplacement du dallage en bitume	6 000	6 000	12 000
c) Réparation et rescellement des chaussées et des voies de desserte bitumées	6 000	5 000	11 000
d) Resurfaçage de la toiture du dôme de l'Assemblée générale	22 000	—	22 000
e) Rescellement du dallage du garage au deuxième sous-sol, au-dessus du magasin	25 000	—	25 000
TOTAL	110 500	57 600	168 100

a) *Remplacement de matériel dans les installations de climatisation et de chauffage (51 500 dollars)*

7.10 Dans son programme initial, le Secrétaire général avait proposé de remplacer systématiquement les serpentins du matériel de climatisation et de chauffage pour un coût estimatif de 15 000 dollars en 1970. En examinant récemment l'une des quatre turbines à vapeur et le condensateur-réfrigérateur du matériel de climatisation, on a constaté que les parties intérieures étaient fortement érodées. Il est donc proposé de réparer ou de remplacer les parties usées au cours de la période de trois ans allant de 1970 à 1972. Un crédit supplémentaire de 36 500 dollars est demandé pour 1970 afin de

réparer une turbine (8 000 dollars), de remplacer des soupapes (3 500 dollars) et de changer les tubes d'un condensateur (25 000 dollars).

b) *Remplacement du dallage en bitume (6 000 dollars)*

7.11 Le crédit demandé doit permettre de continuer à remplacer systématiquement le dallage en bitume usé dans les zones où la circulation est dense.

c) *Réparation et rescellement des chaussées et des voies de desserte bitumées (6 000 dollars)*

7.12 Le crédit demandé doit permettre de poursuivre le programme courant de réparation et d'entretien des chaussées et des voies.

d) *Resurfaçage de la toiture du dôme de l'Assemblée générale (22 000 dollars)*

7.13 Depuis la construction du bâtiment du Siège, le dôme du bâtiment de l'Assemblée générale n'a subi que de petites réparations. A la suite d'une étude technique, on a constaté que l'ensemble du dôme devrait être resurfacé afin d'éviter de grosses fuites qui endommageraient l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale.

e) *Rescellement du dallage et du garage au deuxième sous-sol, au-dessus du magasin (25 000 dollars)*

7.14 Lors des chutes de neige de l'hiver dernier, on a constaté que la neige fondue qui s'écoulait des automobiles garées au deuxième étage du garage s'infiltrait dans le magasin situé au troisième sous-sol. Pour éviter que l'eau n'endommage le matériel entreposé, il faudra resceller le dallage du garage, au deuxième sous-sol, au-dessus du magasin.

C. — *Remplacement des tapis usés (23 000 dollars)*

7.15 Le crédit demandé sous cette rubrique doit permettre de remplacer systématiquement les tapis usés dans les bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences.

	Dollars
2) GENÈVE	1 617 300

A. — *Agrandissement des salles et installations de conférence du Palais des Nations (1 million de dollars)*

7.16 Par sa résolution 2488 (XXIII) du 21 décembre 1968, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter le programme revisé d'agrandissement des salles et installations de conférence du Palais des Nations à Genève, sous réserve que le coût de la construction ne dépassera pas 22 millions de dollars. Par cette même résolution l'Assemblée a décidé de financer le programme de telle sorte que les montants à imputer sur le budget annuel à ce titre durant la période de 1967 à 1982 soient les suivants :

	Dollars
De l'exercice 1967 à l'exercice 1970.....	1 000 000 par an
De l'exercice 1971 à l'exercice 1974.....	1 500 000 par an
De l'exercice 1975 à l'exercice 1981.....	1 860 000 par an
Pour l'exercice 1982.....	1 830 000

7.17 Le crédit de 1 million de dollars demandé pour 1970 représente la quatrième annuité au titre du financement du programme.

B. — *Programme de gros travaux d'entretien et d'aménagement au Palais des Nations (612 000 dollars)*

7.18 L'Assemblée générale, à sa vingtième session, a approuvé en principe, sous réserve d'examen annuel, un programme à long terme d'entretien et d'amélioration du Palais des Nations à Genève [26], pour un coût estimatif total de 4 894 200 dollars. A cette fin, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à accepter l'offre du Gouvernement fédéral suisse d'un prêt sans intérêt de 8 500 000 francs suisses (1 967 000 dollars) remboursable en cinq ans, de 1970 à 1974, et a décidé de prévoir le financement de ce programme en inscrivant au projet de budget pour les exercices 1967 à 1974 des crédits de l'ordre de 611 755 dollars chaque année.

7.19 Le crédit de 612 000 dollars demandé sous la présente rubrique pour 1970 représente la quatrième annuité au titre du financement du programme et du remboursement du prêt.

7.20 Un rapport [27] sur l'état d'avancement des deux programmes visés sous les rubriques A et B ci-dessus a été présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session. Un rapport analogue lui sera soumis à sa vingt-quatrième session.

C. — *Autres gros travaux d'entretien nécessaires (5 300 dollars)*

Remplacement des rideaux usés (5 300 dollars)

7.21 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de remplacer les rideaux usés dans les salles de conférence et le salon des délégués.

ARTICLE III

	Dollars
Immeuble de l'ONU à Santiago du Chili....	738 500
1969 :	700 000
1968 :	89 000

7.22 Dans son rapport à l'Assemblée générale (vingt-troisième session) [28], le Secrétaire général a appelé l'attention sur certains problèmes qui se sont posés depuis que le nouvel immeuble a été occupé en novembre 1966 et il a formulé, en vue de les résoudre, des propositions dont le coût est estimé à 1 799 500 dollars.

7.23 Le Secrétaire général a également indiqué qu'il était devenu évident qu'il ne faudrait pas tarder à prévoir des locaux supplémentaires soit en agrandissant le bâtiment actuel, soit en louant des bureaux à l'extérieur. A son avis, la seule véritable solution aux problèmes que pose actuellement le manque de place et à ceux qui se poseront vraisemblablement dans un avenir proche serait d'adjoindre aux installations actuelles un autre bâtiment érigé sur le même site. Sur la base des prix de construction actuellement pratiqués auxquels il faut ajouter 15 p. 100 pour imprévus, le coût de la construction d'un bâtiment offrant 4 000 mètres carrés (43 100 pieds carrés) de bureaux a été estimé à environ

[26] *Ibid., vingtième session, Supplément n° 5* (A/6305), tableau 7-4.
[27] *Ibid., vingt-troisième session, Annexes*, point 74 de l'ordre du jour, document A/C.5/1189.
[28] *Ibid.*, document A/C.5/1186 et Add.1.

1 500 000 dollars. Il a été précisé à cet égard que, si l'Assemblée générale décidait d'autoriser la construction d'un bâtiment supplémentaire, le crédit demandé pour l'amélioration et l'agrandissement des locaux actuels (1 799 500 dollars) pourrait être réduit d'environ 471 000 dollars et se trouverait ainsi ramené à 1 328 500 dollars.

7.24 Sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission, l'Assemblée générale a retenu la deuxième solution proposée par le Secrétaire général. En conséquence, elle a approuvé le programme réduit de transformation et d'amélioration des locaux actuels, tel qu'il est exposé dans le tableau 7-3 ci-après:

TABLEAU 7-3

	1969	*1970*	*Total*
	Dollars des Etats-Unis		
I. — *Etage de bureaux*			
Plafonds, éclairage, passerelles et cages d'escalier.	174 500	—	174 500
Climatisation	235 000	411 000	646 000
Cloisons entre les bureaux et isolement sous plancher	—	58 500	58 500
TOTAL PARTIEL I	409 500	469 500	879 000
II. — *Bloc central*			
Peinture des murs	3 000	—	3 000
III. — *Site*			
Ensemble des travaux	136 500	—	136 500
IV. — *Construction*			
Finition de la deuxième salle de conférence	75 000	35 000	110 000
V. — *Honoraires des architectes et des ingénieurs*	35 000	35 000	70 000
VI. — *Imprévus*	—	130 000	130 000
TOTAL	659 000	669 500	1 328 500

7.25 En outre, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à prendre les dispositions nécessaires, en engageant une dépense maximum de 41 000 dollars en 1969, en vue de l'établissement de plans et de devis détaillés ainsi que du calcul des coûts correspondants pour la construction d'un bâtiment annexe à Santiago, compte tenu également des besoins des autres organismes des Nations Unies ayant des bureaux locaux à Santiago, et l'a prié de soumettre un rapport à l'Assemblée pour qu'elle l'examine à sa vingt-quatrième session.

7.26 Comme suite à cette demande, le Secrétaire général s'est mis en rapport avec les autres organisations qui ont des bureaux à Santiago et la majorité d'entre elles ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à partager des locaux communs. Les besoins en locaux sur la base desquels les crédits initialement demandés ont été calculés seront donc supérieurs, ce qui augmentera considérablement le coût prévu. Cela étant, il a été décidé d'attendre pour établir des plans et des devis détaillés que l'Assemblée générale soit saisie à sa vingt-quatrième session d'un nouveau rapport sur la situation. Ce rapport fera également le point des travaux accomplis dans le cadre des projets de transformation et d'amélioration approuvés pour 1969 et fournira des renseignements plus détaillés sur ceux qui sont proposés pour 1970.

7.27 Outre les travaux indiqués plus haut au tableau 7-3, deux autres projets sont proposés aux paragraphes 7.28 et 7.29 ci-après.

a) *Installation d'une génératrice électrique (37 000 dollars)*

7.28 La sécheresse qui est devenue critique en 1967 et 1968 et qui continuera vraisemblablement à sévir pendant quelques années, a gravement compromis la production d'électricité dans le centre du pays. Le Gouvernement chilien a dû rationner la fourniture de courant à tous les consommateurs et a demandé à tous les principaux usagers d'installer des génératrices électriques pour soutenir la production nationale. Il est donc proposé d'installer en 1970, une génératrice électrique fixe d'une puissance de 585 kW, pour un coût estimatif de 37 000 dollars.

b) *Installation d'un central téléphonique (32 000 dollars)*

7.29 Etant donné que les tarifs des services téléphoniques, y compris le coût de la location du matériel, continuent à augmenter et afin de minimiser l'effet de cette hausse, il est proposé d'acquérir et d'installer en 1970 un central téléphonique dans l'immeuble de l'ONU, pour un coût estimatif de 32 000 dollars. Du fait que l'ONU n'aura plus à louer le matériel téléphonique, mais en sera propriétaire, on devrait enregistrer une réduction nette des dépenses inscrites au chapitre 10 d'environ 26 000 dollars par an pour 1971 et les exercices suivants.

Chapitre 8. — Matériel et installations

800 000 dollars (1969: 769 200 dollars; 1968: 779 029 dollars)

TABLEAU 8-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Mobilier et matériel de bureau	192 500	178 200	92 231
II. — Machines de bureau	164 300	172 100	173 427
III. — Matériel pour la reproduction des documents	159 600	193 500	118 079
IV. — Matériel de télécommunications	162 200	125 600	276 020
V. — Matériel de transport	51 500	37 000	23 455
VI. — Matériel divers	69 900	62 800	95 817
TOTAL, chapitre 8	800 000	769 200	779 029
Produit de la vente de matériel réformé	54 500	89 900	81 143

8.1 Les crédits demandés au présent chapitre doivent permettre l'achat et le remplacement de mobilier et de matériel pour tous les bureaux de l'ONU, à l'exception des missions spéciales, de la Cour internationale de Justice et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), dont les besoins sont prévus respectivement aux chapitres 17, 19 et 21; les besoins de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sont prévus au présent chapitre au titre des crédits demandés pour l'Office des Nations Unies à Genève; seuls les besoins spéciaux autres que le mobilier et le matériel de bureau ordinaires apparaissent au chapitre 20.

8.2 Les crédits demandés se fondent sur un état détaillé du coût des divers articles pour chaque bureau. On reverra cet état en 1970 avant de procéder aux achats, de manière à s'assurer qu'il correspond toujours aux besoins essentiels.

8.3 Le tableau 8-2 récapitule, pour chacun des bureaux, les dépenses nécessaires pour l'acquisition et le remplacement et indique l'augmentation ou la diminution entre les crédits proposés pour 1970 et les crédits ouverts en 1969, pour chaque bureau.

8.4 Le tableau 8-3 montre que la plus grande partie des crédits demandés pour 1970 concernent le remplacement plutôt que l'acquisition des divers types de matériel. Les crédits demandés pour le remplacement comprennent les dépenses relatives à un programme intéressant l'Office de Genève, qui doit commencer en 1970, et au titre duquel le mobilier et le matériel acquis peu après 1930 seront remplacés au cours d'un certain nombre d'années. Une étude complète du mobilier et du matériel inscrits sur l'inventaire de l'Office de Genève a montré qu'environ un tiers de l'ensemble de ce matériel est en mauvais état et presque hors d'usage. Compte tenu des augmentations inévitables qui sont devenues nécessaires au titre de certains autres chapitres du budget pour 1970, le Secrétaire général a décidé de maintenir à un niveau minimum le programme annuel de remplacement du matériel et des installations à New York. Son intention est de compenser cette compression temporaire des dépenses dans les projets de budget pour les exercices à venir, dans la mesure permise par la réduction des besoins au titre d'autres chapitres.

Tableaux 8-2 et 8-3 suivent

Tableau 8-2. — Matériel et installations

	Dépenses de 1968 (1)	Crédits ouverts pour 1969 (2)	Crédits demandés pour 1970 (3)	Augmentation ou (diminution) entre (2) et (3)	
New York	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
Articles					
I. — Mobilier et matériel de bureau.....	43 127	114 800	119 900	5 100	Acquisitions: 65 200 dollars; remplacement: 54 700 dollars. Sur le crédit concernant les acquisitions, une somme de 30 000 dollars correspond au personnel supplémentaire temporaire inscrit à l'article V du chapitre 3 du présent projet de budget ainsi qu'à 15 postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux dont le coût est imputé sur des ressources extra-budgétaires; une somme de 4 500 dollars doit permettre de fournir une salle de classe destinée à un programme de formation pour élèves diplômés de l'enseignement secondaire; 17 600 dollars sont nécessaires pour acheter du mobilier en bois pour bureaux de directeur afin de répondre à l'accroissement des besoins en 1969 et 1970; le reste (13 100 dollars) doit permettre de faire face aux besoins en porte-dossiers métalliques, en classeurs, en rayonnages et en autres articles de mobilier, y compris ceux de la Bibliothèque. Le crédit demandé pour le remplacement doit permettre de couvrir les coûts relatifs au programme normal et correspond à tous les types de mobilier et articles connexes. Il est également envisagé de remplacer le mobilier de 10 bureaux de directeur, ainsi que le mobilier du salon des délégués et des couloirs adjacents, au titre du programme de remplacement de ce type de mobilier.
II. — Machines de bureau.....	106 978	108 300	92 700	(15 600)	Acquisitions: 47 900 dollars; remplacement: 44 800 dollars. Sur le crédit concernant les acquisitions, une somme de 13 500 dollars correspond aux besoins en personnel supplémentaire mentionnés ci-dessus, et une somme de 4 000 dollars doit permettre de faire face aux besoins du programme de formation pour élèves diplômés de l'enseignement secondaire. Le programme d'acquisition de machines à écrire électriques se poursuivra et un crédit de 15 000 dollars est demandé à cette fin. Les dépenses concernant l'équipement pour microfiches de la Bibliothèque s'élèvent à 5 000 dollars. Le reste (10 400 dollars) porte sur l'acquisition d'autre matériel pour les services de statistique, les services comptables et les services linguistiques. Le programme de remplacement porte sur des machines à écrire, à calculer, à additionner et à dicter, du matériel de codage, des visionneuses de microfilms et une machine à affranchir les lettres.
III. — Matériel pour la reproduction des documents	60 451	120 800	117 100	(3 700)	Acquisitions: 43 500 dollars; remplacement: 73 600 dollars. Au titre des acquisitions, il est envisagé d'acheter les articles suivants: un appareil automatique de développement de film de 31" (23 300 dollars), un densitomètre (900 dollars) et un Gammatrol (1 500 dollars); ce matériel sera utilisé dans l'équipement de photo offset et permettra d'accroître considérablement la capacité de l'appareil de prise de vues. Le crédit demandé doit également servir à acheter un système de restitution des documents sur microfiches (10 000 dollars) qui sera utilisé dans la section de reproduction, de manière à emmagasiner plus économiquement le matériel, ce qui permettra d'utiliser

IV. — Matériel de télécommunications.....	256 159	102 100	94 000	(8 100)	Acquisitions : 24 900 dollars ; remplacement : 69 100 dollars. Le crédit demandé pour le Service des conférences (19 000 dollars) comprend 8 000 dollars pour les acquisitions et 11 000 dollars pour le remplacement. Le programme d'acquisition porte notamment sur deux magnétophones à quatre pistes et à quatre canaux, qui viendront s'ajouter au matériel actuel d'enregistrement des conférences, ce qui permettra de conserver davantage d'enregistrements provisoires sur bandes et de transférer plus efficacement le matériel enregistré des disques sur les bandes. Le programme de remplacement porte sur deux magnétophones Ampex vétustes et en mauvais état (6 400 dollars) ; des microphones d'interprètes (1 650 dollars) ; un projecteur 16 mm, acheté en 1958 et en mauvais état par suite de l'usure et de l'âge (1 200 dollars) ; un projecteur automatique pour diapositives, acheté en 1955 et dont on s'est beaucoup servi (250 dollars) ; et des articles divers tels que des amplificateurs pour haut-parleurs et du matériel de contrôle (1 500 dollars). Les besoins du Service de l'information sont estimés à 75 000 dollars, dont 16 900 pour les acquisitions et 58 100 pour le remplacement. Le crédit demandé pour les acquisitions doit permettre d'acheter deux appareils de connexion à ouverture verticale, destinés à améliorer la qualité de l'enregistrement des films télévisés (10 000 dollars), une perforatrice de bandes en couleurs (3 500 dollars) et deux appareils de contrôle de la forme d'onde (2 500 dollars), dans le cadre du programme d'équipement pour les émissions de télévision en couleurs, ainsi que des magnétophones portatifs destinés à certains centre d'information (900 dollars). Le programme de remplacement porte sur les articles suivants : du matériel photographique, y compris un appareil 35 mm et une sécheuse d'épreuves automatique destinée à remplacer une machine acquise en 1954 (3 000 dollars) ; une caméra 16 mm équipée pour l'enregistrement synchrone du son, qui remplacera la caméra acquise en 1963 (8 500 dollars) ; trois magnétophones portatifs destinés à des fins plus utiles l'espace libéré. Il est également prévu d'acheter des armoires pour cartes géographiques (500 dollars), une machine à écrire pour l'établissement des cartes géographiques (900 dollars), des rayonnages pour documents, des armoires pour cartes, des tables d'acier et un distributeur de ruban (1 600 dollars), ainsi que divers articles (4 800 dollars). En ce qui concerne le programme de remplacement pour 1970, l'achèvement de la substitution du matériel de composition à froid par le nouveau système de composition par enregistrement, tel qu'il est décrit au paragraphe 8.4 du projet de budget pour 1969, nécessitera l'achat de trois enregistreurs à bandes magnétiques IBM modèle II, d'un enregistreur à bandes magnétiques IBM modèle IV et d'un lecteur de composition à bandes magnétiques, pour un coût de 48 000 dollars. Au titre du programme normal de remplacement de ce type de matériel, la Section de reproduction devra remplacer quatre machines à miméographier électriques et quatre duplicateurs électriques à alcool (5 400 dollars), une Ozalid Printmaster acquise en 1955 et dont la réparation coûterait presque aussi cher que l'achat d'une machine neuve (3 600 dollars), des tables d'alignement et de montage, une machine à appliquer des revêtements de cire et des "prestolines" électriques (6 000 dollars). Dans la Section de distribution, il est envisagé de remplacer une machine Graphotype (4 000 dollars), une machine à écrire (900 dollars), un chariot élévateur électrique (4 000 dollars) et divers articles (1 700 dollars).

TABLEAU 8-2. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS (*suite*)

	Dépenses de 1968 (1)	*Crédits ouverts pour 1969 (2)*	*Crédits demandés pour 1970 (3)*	*Augmentation ou (diminution) entre (2) et (3)*	
NEW YORK (*suite*)	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
Articles					
					tinés à être utilisés par les centres d'information et sur le terrain (900 dollars); un appareil de montage (Steinbeck), pour remplacer une machine plus ancienne, dans le cadre d'un programme de normalisation (4 200 dollars); une tireuse couleur Bell and Howell permettant d'obtenir des épreuves en couleur sur place et de réaliser des économies considérables par rapport au coût des services commerciaux extérieurs (24 000 dollars); deux moniteurs de télévision en couleur, pour remplacer deux moniteurs noir et blanc (5 000 dollars); un générateur de synchronisation de télévision, pour remplacer un générateur vétuste qui ne correspond plus aux normes requises pour la télévision en couleurs (6 000 dollars); du matériel destiné à mesurer la densité des films en couleurs et à les analyser (3 000 dollars); des amplificateurs de distribution video (1 500 dollars); et du matériel de montage pour la radio, la télévision et le cinéma (2 000 dollars).
V. — Matériel de transport	6 130	9 000	9 000	—	Acquisitions: néant; remplacement: 9 000 dollars. Il est envisagé de remplacer l'automobile utilisée par le Secrétaire général, qui datera de deux ans en 1970 (6 500 dollars), ainsi qu'un véhicule tous usages acheté en 1964, qui aura parcouru plus de 145 000 kilomètres (2 500 dollars).
VI. — Matériel divers	19 373	11 600	6 900	(4 700)	Acquisitions: 2 000 dollars; remplacement: 4 900. Le crédit demandé pour les acquisitions doit permettre de couvrir le coût d'une machine supplémentaire pour fabriquer des cubes de glace qui sera utilisée dans la zone des conférences (1 400 dollars), un ampèremètre d'enregistrement (250 dollars), une scie d'établi avec accessoires (250 dollars) et différentes perceuses (100 dollars). Le crédit demandé pour le remplacement porte sur le matériel suivant, qui est devenu défectueux par suite de l'âge et de l'usage: des extincteurs (370 dollars); des chariots en acier (1 050 dollars); un laminoir (550 dollards); une machine à coudre pour gros travaux (1 000 dollars); des fontaines réfrigérées pour boissons (350 dollars); des horloges murales (960 dollars); du matériel de jardinage (350 dollars); des perceuses de grande puissance (140 dollars); et un appareil mécanique pour nettoyer les canalisations (130 dollars).
TOTAL, New York	492 218	466 600	439 600	(27 000)	
GENÈVE					
Articles					
I. — Mobilier et matériel de bureau	22 742	18 200	36 000	17 800	Acquisitions: 17 000 dollars; remplacement: 19 000 dollars. Le programme d'acquisitions comprend l'achat du mobilier de base correspondant aux postes nouveaux demandés au chapitre 18 (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et au chapitre 4 des recettes (Administration postale de l'ONU) ainsi qu'aux besoins du personnel temporaire supplémentaire pour lequel des crédits sont

					demandés aux chapitres 3 et 20 (7 500 dollars). Le crédit demandé a été ajusté pour tenir compte d'une conversion de personnel temporaire en personnel permanent pour lequel on disposera de mobilier. Le crédit demandé comprend également un montant destiné à l'achat de mobilier pour le secteur des conférences, qui n'est encore que partiellement meublé (5 500 dollars), ainsi qu'un montant de 4 000 dollars pour l'achat de classeurs, d'armoires et de rayonnages. Le crédit demandé au titre du programme de remplacement permettra d'entreprendre un programme plus judicieux et plus systématique de remplacement de mobilier vétuste datant en grande partie du début des années 1930 et dont une proportion considérable peut être classée comme insuffisante ou à peu près hors d'usage (19 000 dollars).
II. — Machines de bureau	29 146	28 800	36 000	7 200	Acquisitions: 5 800 dollars; remplacement: 30 200 dollars. Le crédit demandé doit permettre d'acheter 5 machines à additionner et 5 machines à écrire pour l'Administration postale de l'ONU (1 200 dollars), de nouvelles machines à écrire et des machines à dicter pour le personnel temporaire supplémentaire (4 000 dollars) et des ventilateurs électriques pour le secteur des services linguistiques (600 dollars). Le crédit demandé comprend également un montant de 30 200 dollars en vue de poursuivre et d'accélérer le programme de remplacement des machines à écrire (16 700 dollars), des machines à additionner et à calculer (7 000 dollars) et des machines à dicter (5 100 dollars) vétustes et hors d'usage, et de remplacer des ventilateurs électriques vétustes (1 400 dollars).
III. — Matériel pour la reproduction des documents	55 700 [a]	20 000	18 000	(2 000)	Acquisitions: 1 000 dollars; remplacement: 17 000 dollars. Le crédit demandé comprend une somme de 800 dollars destinée à l'achat d'un objectif pour la caméra de reproduction dont ont besoin les services de reproduction et une somme de 200 dollars destinée à l'achat d'une table de mise en page pour la composeuse IBM. Un crédit de 17 000 dollars est demandé pour le remplacement, devenu nécessaire, des articles suivants destinés à la reproduction et à la distribution des documents: 9 duplicateurs (5 000 dollars), 1 bloc typographique (300 dollars), une table de montage pour la préparation des plaques offset (700 dollars), une machine à frapper les matrices pour les machines à adresser (3 000 dollars) et une matrice à plaques pour caméra offset (8 000 dollars).
IV. — Matériel de télécommunications	16 806	17 100	28 800	11 700	Acquisitions: 24 000 dollars; remplacement: 4 800 dollars. Il est proposé de poursuivre le programme d'acquisitions de matériel d'enregistrement et de reproduction sonore destiné aux salles de conférence récemment équipées pour l'interprétation simultanée (8 400 dollars), d'acheter un projecteur à lampe de 16 mm pour assurer les émissions de télévision préparées en nombre croissant par le Service de l'information à Genève (8 100 dollars), d'acheter un système de sonorisation pour le matériel d'enregistrement cinématographique sur bande des studios du secteur de la salle des assemblées (4 400 dollars) et un récepteur terminal en diversité pour le Centre des télécommunications à Genève (3 100 dollars). Le crédit demandé comprend une somme destinée au remplacement de matériel d'interprétation vétuste et usagé (4 800 dollars).
V. — Matériel et transport	—	2 500	3 500	1 000	Acquisitions: néant; remplacement: 3 500 dollars. Le crédit demandé est destiné au remplacement d'un break acheté en 1960.

Tableau 8-2. — Matériel et installations (*suite*)

	Dépenses de 1968 (1)	*Crédits ouverts pour 1969 (2)*	*Crédits demandés pour 1970 (3)*	*Augmentation ou (diminution) entre (2) et (3)*	
Genève (*suite*)	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
Articles					
VI. — Matériel divers	20 379	30 100	30 000	(100)	Acquisitions: 12 200 dollars; remplacement: 17 800 dollars. Le programme d'acquisitions comporte notamment l'achat d'une nettoyeuse pneumatique pour machines à écrire (4 100 dollars) qui permettra de gagner du temps et d'employer moins de main-d'œuvre pour l'entretien courant des machines à écrire à main et électriques; le programme prévoit également l'achat de matériel de nettoyage, d'échafaudages, de chariots, d'outils, de scies électriques, de perceuses, et de machines à travailler le bois (4 100 dollars); il est également proposé d'acheter un chariot électrique à palette (4 000 dollars) afin de transporter rapidement et efficacement les stocks de papier compte tenu de la forme sous laquelle sont effectuées les livraisons et des longues distances à parcourir dans le Palais des Nations, distances qui augmenteront encore après les travaux d'agrandissement. Le programme de remplacement porte sur du matériel de jardinage (2 500 dollars), une perceuse électrique, des forets, des établis et d'autres articles semblables (5 100 dollars), du matériel de sécurité (2 000 dollars), des chariots et des remorques (3 400 dollars), et d'autres articles à usages divers (4 800 dollars).
Total, Genève	144 773	116 700	152 300	35 600	
Centres d'information					
Articles					
I. — Mobilier et matériel de bureau	9 769	6 800	3 600	(3 200)	Acquisitions: 2 400 dollars; remplacement: 1 200 dollars. Le crédit demandé correspond aux besoins de 46 centres et doit permettre d'acheter des bureaux, des sièges, des bibliothèques et des rayonnages de bibliothèque; il est également proposé de remplacer des classeurs, des armoires à fournitures, des sièges et des tables pour machines à écrire.
II. — Machines de bureau	8 099	3 500	4 200	700	Acquisitions: 1 900 dollars; remplacement: 2 300 dollars. Le crédit demandé doit permettre d'acheter et de remplacer, selon un programme établi, des machines à affranchir et des machines à écrire.
III. — Matériel pour la reproduction des documents	3 336	3 800	4 100	300	Acquisitions: 2 300 dollars; remplacement: 1 800 dollars. Le crédit demandé doit permettre d'acheter du matériel de photocopie et de remplacer des ronéos et des machines à adresser.
IV. — Matériel de télécommunications	221	800	800	—	Acquisitions: 600 dollars; remplacement: 200 dollars. Le crédit demandé doit permettre d'acheter deux appareils de communications intérieures et de remplacer des récepteurs radio.
V. — Matériel de transport	18 983	17 900	20 100	2 200	Acquisitions: 2 500 dollars; remplacement: 17 600 dollars. Il est proposé d'acheter un véhicule pour un centre qui manque à l'heure actuelle de moyens de transport officiels et de remplacer 7 véhicules utilisés continuellement depuis plus de cinq ans. Il est également proposé de remplacer deux bicyclettes de messagers.
VI. — Matériel divers	2 609	5 200	5 200	—	Acquisitions: 2 000 dollars; remplacement: 3 200 dollars. Le crédit demandé doit permettre de remplacer, selon un programme établi,

					des climatiseurs, des appareils de projection cinématographiques et des écrans. Il comprend également une somme destinée à l'achat de climatiseurs pour les centres situés dans des régions tropicales ainsi qu'à l'achat de microlecteurs.
TOTAL, Centres d'information	43 017	38 000	38 000	—	
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH					
Articles					
I. — Mobilier et matériel de bureau	3 007	3 700	2 200	(1 500)	Acquisitions: 1 900 dollars; remplacement: 300 dollars. Au titre du programme d'acquisitions une somme de 800 dollars correspond aux besoins du personnel temporaire supplémentaire demandé à l'article V du chapitre 3 du présent projet de budget ainsi qu'aux besoins des conseillers régionaux qui seront affectés au Bureau en 1970. Le solde (1 100 dollars) est destiné à l'achat de trois cabines d'interprétation, de rayonnages de bibliothèques supplémentaires, de mobilier pour les salles de conférences et d'appareils d'éclairage. Le crédit demandé au titre du programme de remplacement doit permettre de remplacer des bureaux, des sièges et des classeurs en très mauvais état.
II. — Machines de bureau	2 964	2 400	2 000	(400)	Acquisitions: 800 dollars; remplacement: 1 200 dollars. Le crédit demandé au titre du programme d'acquisitions doit permettre d'acheter une machine à calculer et des armoires Kardex. Au titre du programme de remplacement, il est proposé de remplacer trois machines à écrire à main par des machines électriques.
III. — Matériel pour la reproduction des documents	—	600	400	(200)	Acquisitions: 400 dollars; remplacement: néant. Le crédit demandé doit permettre d'acheter une table portative légère, une assembleuse à main et une armoire à stencils.
IV. — Matériel de télécommunications	—	—	6 000	6 000	Acquisitions: 6 000 dollars; remplacement: néant. Le crédit demandé doit permettre l'achat d'un système portatif d'interprétation simultanée (en partie sans fil) comprenant un système de sonorisation (20 microphones, un amplificateur, des haut-parleurs et le câblage nécessaire) et un système d'interprétation (trois émetteurs-récepteurs, 50 récepteurs sans fil à piles). Le nombre des réunions tenues au Bureau de Beyrouth augmente régulièrement. Par exemple, il doit se tenir en 1969 sept ou huit réunions et un système d'interprétation simultanée aurait favorisé la marche de leurs travaux et permis d'obtenir de meilleurs résultats.
VI. — Matériel divers	—	300	300	—	Acquisitions: 300 dollars; remplacement: néant. Le crédit demandé doit permettre d'acheter un aspirateur neuf et quatre extincteurs.
TOTAL, Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	5 971	7 000	10 900	3 900	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT					
Articles					
I. — Mobilier et matériel de bureau	4 464	5 200	3 000	(2 200)	Acquisitions: 2 500 dollars; remplacement: 500 dollars. Le crédit demandé correspond aux besoins du personnel supplémentaire demandé à l'article V du chapitre 3 du présent projet de budget ainsi qu'aux besoins en mobilier des deux postes d'administrateur financés sur des fonds extra-budgétaires. La petite somme demandée au titre du programme de remplacement doit permettre de remplacer du mobilier en bois qui est vétuste et en mauvais état.

TABLEAU 8-2. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS (*suite*)

	Dépenses de 1968 (1)	*Crédits ouverts pour 1969 (2)*	*Crédits demandés pour 1970 (3)*	*Augmentation ou (diminution) entre (2) et (3)*	
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT (*suite*)					
Articles					
II. — Machines de bureau	8 565	6 200	7 800	1 600	Acquisitions: 4 600 dollars; remplacement: 3 200 dollars. Au titre du programme d'acquisitions, il est proposé d'acheter les machines nécessaires pour le personnel supplémentaire mentionné plus haut. Le programme de remplacement porte sur 12 machines à écrire utilisées depuis plus de 15 ans.
III. — Matériel pour la reproduction des documents	1 428	6 000	7 000	1 000	Acquisitions: 7 000 dollars; remplacement: néant. Il est proposé d'acquérir une presse offset supplémentaire afin de mener à bien un programme accru qui comprend la reproduction de documents jusqu'ici confiés à l'extérieur.
IV. — Matériel de télécommunications	—	200	18 600	18 400	Acquisitions: 9 000 dollars; remplacement: 9 600 dollars. Une nouvelle antenne orientable doit remplacer l'antenne fixe, qui est en mauvais état. Le crédit demandé doit permettre de remplacer un récepteur (2 000 dollars) et un émetteur (7 600 dollars). Ce matériel est installé au Groupe radio de l'ONU (Bangkok) et date de 10 à 15 ans.
V. — Matériel de transport	2 712	—	2 800	2 800	Acquisitions: néant; remplacement: 2 800 dollars. Le crédit demandé est destiné à remplacer un break (Toyota) acheté en 1963.
VI. — Matériel divers	3 658	3 300	3 700	400	Acquisitions: 1 500 dollars; remplacement: 2 200 dollars. Le crédit demandé au titre du programme d'acquisitions doit permettre d'acheter deux fontaines réfrigérées (300 dollars) et du matériel photographique (1 200 dollars) pour le Service de l'information de l'ONU à Bangkok. Il est également prévu de remplacer 10 climatiseurs achetés en 1956.
TOTAL, Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	20 827	20 900	42 900	22 000	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE					
Articles					
I. — Mobilier et matériel de bureau	11 042	13 600	15 000	1 400	Acquisitions: 10 000 dollars; remplacement: 5 000 dollars. Une somme de 5 600 dollars est destinée à couvrir le coût estimatif de nouveaux rayonnages pour la bibliothèque de l'ONU du bureau de Mexico. Le solde (4 400 dollars) correspond aux besoins du personnel supplémentaire demandé à l'article V du chapitre 3 du présent projet de budget. Le programme de remplacement porte sur du mobilier en bois usagé, notamment des bureaux, des sièges et des classeurs.
II. — Machines de bureau	19 371	14 700	13 000	(1 700)	Acquisitions: 4 000 dollars; remplacement: 9 000 dollars. Le programme d'acquisitions correspond aux besoins du personnel supplémentaire mentionné plus haut. Le crédit demandé au titre du programme de remplacement doit permettre de remplacer du matériel utilisé continuellement depuis plus de onze ans et en particulier des machines à écrire (2 100 dollars), des machines à calculer et des machines à additionner (6 000 dollars) ainsi qu'une machine à copier (900 dollars).

III. — Matériel pour la reproduction des documents	—	35 500	—	(35 500)	
IV. — Matériel de télécommunications	407	—	—	—	
V. — Matériel de transport	5 755	2 500	10 700	8 200	Acquisitions: 3 000 dollars; remplacement: 7 700 dollars. Le crédit demandé au titre du programme d'acquisitions doit permettre d'acheter un véhicule destiné au Bureau de la CEPAL pour les Antilles (à Port of Spain). Le programme de remplacement porte sur un autobus de la CEPAL (Santiago) qui aura parcouru 150 000 km en 1970. Il est également prévu de remplacer un véhicule GMC tous transports qui aura parcouru environ 100 000 kilomètres en 1970.
VI. — Matériel divers	4 798	7 300	18 000	10 700	Acquisitions: 17 000 dollars; remplacement: 1 000 dollars. Une somme de 11 000 dollars est destinée à l'achat de matériel de radiographie et de laboratoire pour le service médical de la CEPAL à Santiago. Cet achat doit permettre de réaliser des économies considérables tant pour ce qui est du temps gagné par le personnel que pour le coût proprement dit des analyses. Une somme de 6 000 dollars doit servir à l'achat d'un chariot élévateur hydraulique à fourche dont on a grand besoin pour transporter de lourds chargements dans le bâtiment de la CEPAL. Il est proposé de remplacer une tondeuse à gazon (700 dollars) et du matériel divers.
TOTAL, Commission économique pour l'Amérique latine	41 373	73 600	56 700	(16 900)	

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Articles					
I. — Mobilier et matériel de bureau	7 849	15 900	12 800	(3 100)	Acquisitions: 9 600 dollars; remplacement: 3 200 dollars. Les crédits demandés pour cette commission reflètent les coûts unitaires élevés du mobilier et du matériel, dus au fait que le canal de Suez est toujours fermé. Sur le crédit concernant le programme d'acquisitions, une somme de 6 200 dollars correspond aux besoins du personnel temporaire supplémentaire demandé à l'article V du chapitre 3 du présent projet de budget. Le solde (3 400 dollars) doit permettre d'acheter des rayonnages de bibliothèques, du mobilier de salle de lecture et d'autres articles tels que des tables pour machines à écrire, une table à dessiner, des lampes de bureau et des tapis. Le programme de remplacement porte sur du mobilier utilisé depuis plus de 10 ans et considéré comme hors d'usage.
II. — Machines de bureau	6 403	8 200	8 600	400	Acquisitions: 3 500 dollars; remplacement: 5 100 dollars. Le crédit demandé au titre du programme d'acquisitions comprend une somme de 1 700 dollars correspondant aux besoins du personnel supplémentaire mentionné plus haut. Le solde doit permettre d'acquérir des machines à dicter pour les fonctionnaires des services linguistiques (600 dollars), des machines à photocopier pour la Division de l'administration et pour la bibliothèque (1 000 dollars) et des appareils de chauffage électriques (200 dollars). Le crédit de 5 100 dollars demandé au titre du programme de remplacement doit permettre de remplacer les machines à écrire à main du central dactylographique par des machines électriques (2 900 dollars) et porte aussi sur deux machines à calculer datant de plus de dix ans et hors d'usage (1 000 dollars), deux machines à dicter également hors

TABLEAU 8-2. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS (*suite*)

	Dépenses de 1968 (1)	*Crédits ouverts pour 1969 (2)*	*Crédits demandés pour 1970 (3)*	*Augmentation ou (diminution) entre (2) et (3)*	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (*suite*) *Articles*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
					d'usage (600 dollars), une machine à photocopier et plusieurs appareils de chauffage électriques achetés en 1960-1961 qui sont actuellement hors d'usage (600 dollars).
III. — Matériel pour la reproduction des documents	500	6 800	13 000	6 200	Acquisitions: 500 dollars; remplacement: 12 500 dollars. Le programme de modernisation et de réorganisation des installations de reproduction des documents de la Commission prévoyait pour 1969 le remplacement d'une presse offset légère. Toutefois, il a été ultérieurement décidé de différer ce remplacement jusqu'en 1970 et d'acheter à la place une composeuse à clavier varitype au lieu d'une composeuse IBM, ce qui permet au service intéressé de reproduire un plus grand nombre de documents de la Commission. Il est maintenant proposé de remplacer la presse offset légère (coût: 5 500 dollars). En outre, une somme de 7 000 dollars doit permettre de remplacer la plieuse existante, qui ne peut effectuer que des pliages parallèles, par une machine pouvant plier à angle droit. Une somme de 500 dollars est destinée à l'achat d'une encolleuse à cire qui doit faciliter la préparation des montages typographiques, des collages et des assemblages.
V. — Matériel de télécommunications.....	2 648	5 400	14 000	8 600	Acquisitions: 14 000 dollars; remplacement: néant. La plus grande partie du crédit demandé (10 000 dollars) doit permettre d'acheter un émetteur TMC et deux antennes Telrex qui amélioreront l'émission et la réception des communications transmises par l'intermédiaire du réseau radio de l'ONU. Il est proposé d'acheter, au cours d'une période de quatre ans, un système portatif d'interprétation simultanée pour chacun des bureaux sous-régionaux de la Commission, de manière à assurer le service des conférences organisées dans les sous-régions. Ces installations devraient être d'une grande utilité pour les pays de la région et permettront à la Commission d'économiser sur les dépenses de transports aériens qu'il fallait engager jusqu'ici lorsqu'on était contraint de transporter le matériel nécessaire depuis Addis-Abéba. On envisage d'acheter en 1970 le premier de ces systèmes, dont le coût est de 4 000 dollars.
V. — Matériel de transport.....	8 858	5 100	5 400	300	Acquisitions: néant; remplacement: 5 400 dollars. Il est proposé de remplacer une automobile Opel, achetée en 1965, qui aura parcouru plus de 120 000 kilomètres en 1970, ainsi qu'un Microbus Taunus acheté en 1964, qui aura parcouru en 1970 plus de 100 000 kilomètres.
VI. — Matériel divers	4 591	5 000	5 800	800	Acquisitions: 5 800 dollars; remplacement: néant. Le crédit demandé comprend une somme destinée à l'achat de 200 extincteurs chimiques automatiques destinés essentiellement à être placés dans les endroits particulièrement vulnérables tels que les entrepôts, la bibliothèque et les secteurs des documents (4 000 dollars). En raison des fréquentes coupures d'eau, on doit de plus en plus compter sur les extincteurs pour assurer la protection contre les incendies. On envisage également d'acheter 7 fontaines filtrantes réfrigérées (1 700 dol-

lars) afin de rendre potable l'eau provenant des réservoirs. On se propose aussi d'acheter un projecteur pour diapositives destiné à être utilisé lors des cycles d'études et des réunions (100 dollars). Ce genre de matériel était jusqu'ici emprunté à d'autres institutions d'Addis-Abéba.

TOTAL, Commission économique pour l'Afrique	30 849	46 400	59 600	13 200
TOTAL GÉNÉRAL, chapitre 8	779 029	769 200	800 000	30 800

[a] Y compris 41 735 dollars pour la composeuse IBM.

TABLEAU 8-3. — MATÉRIEL ET INSTALLATIONS: PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE REMPLACEMENT POUR 1970

(Dollars des Etats-Unis)

	New York		*Genève*		*Centres d'information*		*Bureau de Beyrouth*		*CEAEO*		*CEPAL*		*CEA*		*Total*		*Total acquisition et remplacement*
	Acquisition	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	*Acquisition*	*Remplacement*	
I. — Mobilier et matériel de bureau	65 200	54 700	17 000	19 000	2 400	1 200	1 900	300	2 500	500	10 000	5 000	9 600	3 200	108 600	83 900	192 500
II. — Machines de bureau	47 900	44 800	5 800	30 200	1 900	2 300	800	1 200	4 600	3 200	4 000	9 000	3 500	5 100	68 500	95 800	164 300
III. — Matériel pour la reproduction des documents	43 500	73 600	1 000	17 000	2 300	1 800	400	—	7 000	—	—	—	500	12 500	54 700	104 900	159 600
IV. — Matériel de télécommunications	24 900	69 100	24 000	4 800	600	200	6 000	—	9 000	9 600	—	—	14 000	—	78 500	83 700	162 200
V. — Matériel de transport	—	9 000	—	3 500	2 500	17 600	—	—	—	2 800	3 000	7 700	—	5 400	5 500	46 000	51 500
VI. — Matériel divers	2 000	4 900	12 200	17 800	2 000	3 200	300	—	1 500	2 200	17 000	1 000	5 800	—	40 800	29 100	69 900
TOTAL	183 500	256 100	60 000	92 300	11 700	26 300	9 400	1 500	24 600	18 300	34 000	22 700	33 400	26 200	356 600	443 400	800 000
Crédit demandé pour 1970	439 600		152 300		38 000		10 900		42 900		56 700		59 600		800 000		
Crédit ouvert pour 1969	466 600		116 700		38 000		7 000		20 900		73 600		46 400		769 200		
Augmentation ou (diminution) du crédit demandé pour 1970 par rapport au chiffre de 1969	(27 000)		35 600		—		3 900		22 000		(16 900)		13 200		30 800		

Chapitre 9. — Entretien, location et utilisation des locaux

5 303 600 dollars (1969: 4 765 000 dollars; 1968: 4 263 179 dollars)

TABLEAU 9-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Services contractuels	2 596 000	2 281 000	2 242 790
II. — Eclairage, chauffage, énergie et eau	1 239 500	1 199 000	1 189 811
III. — Autres dépenses	1 468 100	1 285 000	830 578
TOTAL	5 303 600	4 765 000	4 263 179

9.1 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses d'entretien, d'utilisation et de location des locaux de New York, de Genève, des centres d'information, des commissions économiques régionales et du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth.

9.2 Pour comparer les crédits demandés pour 1970 aux dépenses de 1968, il faut ajuster le montant de ces dernières comme suit:

TABLEAU 9-2

	Dollars
Dépenses effectives de 1968	4 263 179
Plus: Montant estimatif des hausses de prix et de salaires au Siège en 1969	267 220
TOTAL ajusté pour 1968	4 530 399

9.3 Par rapport au montant ajusté des dépenses de 1968, les dépenses prévues pour 1970, qui sont estimées à 5 303 600 dollars, accusent une augmentation de 773 201 dollars. Cette augmentation, qui se répartit entre les divers bureaux comme il est indiqué au tableau 9-3, résulte essentiellement de la nécessité de demander pour 1970 un crédit de 560 300 dollars pour la location, à New York, de locaux extérieurs à usage de bureaux et pour entreposage, alors que les dépenses consacrées à cette fin ne s'élevaient qu'à 14 695 dollars en 1968. Les raisons de ces dépenses supplémentaires sont exposées en détail dans les paragraphes 9.5 à 9.9 ci-après.

TABLEAU 9-3

Bureaux	*Augmentation ou (diminution)*
	Dollars
New York	687 301
Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)	41 557
Centres d'information	1 950
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	16 090
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	38 413
Commission économique pour l'Amérique latine	(1 820)
Commission économique pour l'Afrique	(10 290)
	773 201

9.4 On trouvera aux paragraphes 9.5 à 9.14 des renseignements de caractère général sur un certain nombre d'aspects particuliers des prévisions de dépenses. Le tableau 9-5 figurant à la fin du chapitre contient une ventilation détaillée du montant global. Il permet de comparer, par bureaux, les crédits demandés pour 1970 et le montant ajusté des dépenses de 1968, et fournit des explications sur les causes principales des variations entre ces deux exercices. Le cas échéant, il contient également des observations sur les crédits ouverts pour 1969.

Location de locaux

9.5 Dans un rapport [29] dont l'Assemblée générale a été saisie à sa vingt-troisième session, le Secrétaire général a présenté une demande de crédit revisée d'un montant de 673 000 dollars, au titre du présent chapitre, concernant la location en 1969, à proximité du Siège, de locaux à usage de bureaux d'une superficie de 75 000 pieds carrés environ (7 000 m^2 environ) afin d'améliorer la situation de plus en plus critique qui existe dans le bâtiment du Siège en ce qui concerne les locaux. Le rapport indiquait en outre que, dans l'hypothèse où l'Assemblée générale déciderait, à sa vingt-quatrième session, de faire construire les locaux supplémentaires dont la construction était proposée par le Secrétaire général, il faudrait, à partir de 1969, pour couvrir la location de locaux à l'extérieur du Siège des crédits de plus en plus importants qui atteindraient, en 1972, un montant estimatif total de 1 092 000 dollars environ au présent chapitre. Cette mesure semblait être la seule solution pratique à court terme d'un problème qui affectait sérieusement la bonne marche du Secrétariat.

9.6 Dans son quinzième rapport [30] à l'Assemblée générale, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a reconnu qu'il était nécessaire de louer des locaux à l'extérieur du Secrétariat, mais, tenant compte du caractère conjectural des chiffres relatifs à l'accroissement des effectifs à partir desquels sont principalement calculées les prévisions de dépenses relatives aux locations, il a recommandé que le Secrétaire général soit autorisé à engager à cette fin des dépenses ne dépassant pas le montant réduit de 456 000 dollars pour 1969.

9.7 Au moment de l'établissement du présent projet de budget, des négociations s'achevaient concernant la

[29] *Ibid.*, document A/C.5/1182.
[30] *Ibid.*, document A/7341.

location de locaux à usage de bureaux d'une surface de 51 200 pieds carrés (4 752 m²) dans deux immeubles différents de la partie centrale de Manhattan: 21 200 pieds carrés (1 966 m²) à 9,50 dollars le pied carré à partir de mai 1969 et 30 000 pieds carrés (2 786 m²) à 10,50 dollars le pied carré à partir d'août 1969. Ces dépenses s'ajouteraient au loyer des locaux, d'une surface de 12 000 pieds carrés (1 114 m²), destinés à l'entreposage de publications et de documents qui continueront d'être loués à Astoria (Long Island); un crédit de 24 000 dollars avait été ouvert à ce titre pour 1969.

9.8 Le crédit de 560 300 dollars demandé pour 1970 doit couvrir la location de ces locaux pour toute l'année et tient compte de la nécessité de louer 9 200 pieds carrés supplémentaires (855 m²) pour l'entreposage de publications et de documents à Astoria, au prix de 2 dollars le pied carré. La location de ces locaux supplémentaires est conforme au plan soumis par le Service des conférences au Groupe de travail du Secrétariat qui a été chargé de procéder à un examen détaillé de la situation en ce qui concerne l'entreposage et de faire des recommandations pour atténuer le problème. On prévoit que 6 500 pieds carrés supplémentaires (604 m²) seront nécessaires à cette fin en 1971. Bien qu'il soit probable que des arrhes devront être données d'ici là au propriétaire afin de réserver les locaux, aucune provision n'est inscrite à cet effet dans le présent projet de budget.

9.9 L'Assemblée générale sera saisie à sa vingt-quatrième session d'un rapport plus détaillé sur l'utilisation envisagée des locaux extérieurs à usage de bureaux et pour entreposage.

9.10 Pour le Bureau des Nations Unies à Genève, un crédit du même ordre que celui de 1968 est demandé étant donné que les nouveaux locaux à usage de bureaux qui sont en construction ne pourront pas être occupés avant 1971 ou le début de 1972.

9.11 Au Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth, des locaux supplémentaires seront nécessaires pour recevoir du personnel nouveau, rémunéré au titre du budget ordinaire ou par des sources extrabudgétaires, pour permettre l'agrandissement indispensable de la bibliothèque et pour obtenir une salle de conférences plus utile, correspondant aux besoins de ce Bureau.

TABLEAU 9-4

Bureaux			*Montant estimatif total des loyers en 1970*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
New York			558 800
Genève			114 000
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth			23 000
Bureau de liaison de l'assistance technique (Washington)			1 500
Commission économique pour l'Europe			—
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient			40 000
Commission économique pour l'Amérique latine:			
Santiago	—		
Bogota	—		
Mexico	22 300		
Montevideo	3 400		
Port of Spain	—		
Rio de Janeiro	—		
Washington	8 300		34 000
Commission économique pour l'Afrique:			
Addis-Abéba [a]	—		
Kinshasa [a]	—		
Lusaka [a]	—		
Niamey [a]	—		
Tanger [a]	—		
Centres d'information (46):			
Accra [a]	—		
Alger [a]	—		
Asuncion [a]	—		
Athènes [a]	5 350		
Bagdad [a]	3 780		
Beyrouth [a]	3 324		
Belgrade [a]	—		
Bogota	1 868		
Buenos Aires	3 430		
Bujumbura [a]	2 525		
Colombo [a]	—		
Copenhague [a]	2 982		
Dakar [a]	—		
Dar es-Salam [a]	—		
Kaboul [a]	—		
Karachi	3 662		
Kathmandu [a]	—		
Khartoum [a]	2 760		
Kinshasa [a]	—		
Lagos [a]	—		
La Paz [a]	—		
Le Caire	560		
Lima [a]	—		
Lomé [a]	—		
Londres	9 200		
Manille [a]	—		
Mexico [a]	5 910		
Monrovia [a]	—		
Moscou	5 890		
New Delhi [a]	6 797		
Paris [a]	—		
Port Moresby [a]	—		
Port of Spain [a]	1 200		
Prague	250		
Rabat [a]	1 196		
Rangoon [a]	—		
Rio de Janeiro [a]	2 763		
Rome [a]	—		
San Salvador [a]	—		
Sydney	3 350		
Tananarive [a]	—		
Téhéran [a]	—		
Tokyo	8 808		
Tunis [a]	—		
Washington	6 960		
Yaoundé [a]	—	82 565	
A déduire:			
Contributions en espèces, versées ou annoncées, des gouvernements hôtes		36 720	45 845
			817 145

[a] Locaux occupés gratuitement ou partagés.

9.12 A la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, les crédits demandés doivent permettre de continuer à louer les locaux nécessaires pour le secrétariat du Conseil asiatique du développement industriel. Il sera en outre nécessaire de fournir des bureaux pour le personnel appartenant à d'autres services afin de décongestionner les locaux de la Commission où le surpeuplement constitue un problème qui s'est aggravé au cours des dernières années, en dépit des mesures qui ont été prises pour faire occuper les bureaux existants au maximum. Parmi ces mesures, on peut mentionner la création de bureaux supplémentaires grâce à l'installation de cloisons provisoires dans les couloirs, système qui a diminué les normes admissibles de sécurité et de protection contre les risques d'incendie. En 1970, 40 à 50 membres du personnel devront être installés dans un hôtel de la ville, où ils occuperont 24 chambres, soit 8 047 pieds carrés (748 m^2) au prix de 133 dollars par mois et par chambre, y compris l'eau, l'électricité, le téléphone, la climatisation, le nettoyage, le service de garde, le standard téléphonique et une partie du mobilier.

9.13 Le tableau 9-4 (p. 163) indique les loyers effectivement payés pour les locaux occupés par tous les bureaux de l'Organisation des Nations Unies. Les montants indiqués pour les centres d'information comprennent les contributions prévues de la part des gouvernements. Lorsque aucun loyer n'est indiqué, les locaux sont occupés gratuitement.

Dépenses de fonctionnement des centres d'information

9.14 Le Secrétaire général s'efforce d'obtenir des gouvernements hôtes des contributions en espèces ou en nature aux dépenses locales. Etant donné que dans de nombreux cas ces gouvernements précisent l'affectation à donner aux fonds, on traite ces contributions volontaires comme des *trust funds* aux termes des articles 6-6 et 6-7 du Règlement financier. Les crédits demandés pour les centres d'information correspondent donc exclusivement aux dépenses qui ne sont pas couvertes par ces contributions volontaires.

Tableau 9-5 suit

TABLEAU 9-5. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX : VENTILATION PAR BUREAUX

	1968 Dépenses (1)	*1968 Dépenses (chiffres ajustés) (2)*	*1969 Crédits ouverts (3)*	*1970 Crédits demandés (4)*	*Augmentation ou (diminution) (5)*	*Différence entre les dépenses ajustées de 1968 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1970 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK						
Articles						
I. — *Services contractuels*						Tous les services prévus au présent article sont fournis sous contrat. Les salaires de presque tout le personnel des services contractuels à New York sont négociés pour l'ensemble du secteur à New York et, une fois arrêtés d'un commun accord par les employeurs et les syndicats, ils s'appliquent automatiquement aux contrats passés par l'ONU.
Entretien des installations électriques ..	381 000	414 200	390 000	429 000	14 800	Dans le chiffre ajusté de 1968 figure un montant de 33 200 dollars correspondant aux hausses des salaires et prestations marginales intervenues en 1969. Le crédit demandé pour 1970 comprend un montant supplémentaire de 17 500 dollars à cette fin et tient compte d'une dépense non renouvelable de 2 870 dollars effectuée en 1968 pour des primes d'assurance-invalidité de l'Etat de New York.
Utilisation et entretien du matériel de télécommunications pour les conférences	322 679	368 979	327 000 [a]	395 000	26 021	Le chiffre ajusté de 1968 comprend un montant de 40 300 dollars correspondant aux hausses des salaires et prestations marginales intervenues en 1969. Le crédit demandé pour 1970 comprend un montant supplémentaire de 15 000 dollars à cette fin, ainsi que 15 000 dollars pour le réenregistrement des dossiers des archives. Il tient également compte d'une dépense non renouvelable de 4 000 dollars provoquée en 1968 par la reprise de la session de l'Assemblée générale.
Utilisation et entretien des ascenseurs ..	283 279	328 279	290 000	318 000	(10 279)	Le chiffre ajusté de 1968 comprend un montant de 16 000 dollars environ correspondant aux hausses des salaires et prestations marginales intervenues en 1968 au profit de liftiers ainsi que 1 200 dollars correspondant aux hausses des salaires du personnel de supervision, à compter du 1er juillet 1968. Il comprend également un montant de 28 000 dollars correspondant à l'augmentation en 1969 des tarifs d'entretien. La réduction de 10 280 dollars environ du crédit demandé pour 1970 est due au fait que le nombre des liftiers a été diminué par suite de l'automatisation des ascenseurs du bâtiment du Secrétariat.
Nettoyage	1 105 801	1 211 301	1 125 000	1 275 000	63 699	Dans le chiffre ajusté de 1968 figure un montant de 105 500 dollars correspondant aux hausses des salaires et prestations marginales intervenues en 1969 au profit du personnel préposé au gardiennage ainsi qu'aux augmentations de salaires du personnel de supervision employé à plein

TABLEAU 9-5. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX : VENTILATION PAR BUREAUX (*suite*)

	1968 Dépenses (1)	1968 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1969 Crédits ouverts (3)	1970 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	Différence entre les dépenses ajustées de 1968 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1970 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK (*suite*)						
Articles						
						temps, qui ont pris effet le 1er juillet 1968. Le crédit demandé pour 1970 comprend une provision pour de nouvelles hausses analogues en 1970.
TOTAL, article I	2 092 759	2 322 759	2 132 000	2 417 000	94 241	
II. — *Eclairage, chauffage, énergie et eau*						
Electricité	573 711	573 711	550 000	580 000	6 289	Le chiffre de 1968 comprend une somme de 9 000 dollars correspondant à une augmentation des tarifs intervenue pendant l'année, par suite de l'utilisation par la compagnie d'électricité d'un combustible de meilleure qualité afin de réduire la pollution de l'air. Le crédit demandé pour 1970 prévoit une certaine augmentation de la consommation d'électricité.
Vapeur	362 090	362 090	360 000	362 000	(90)	
Divers	22 380	35 500	20 000	35 500	—	Le chiffre ajusté de 1968 comprend 13 120 dollars environ correspondant aux augmentations intervenues dans le tarif de l'eau et le loyer des égouts à partir du 1er septembre 1968. Le crédit demandé pour 1970 tient compte de cette augmentation.
TOTAL, article II	958 181	971 301	930 000	977 500	6 199	
III. — *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux	258 627	258 627	257 000	283 000	24 373	Le crédit demandé concerne les fournitures pour le nettoyage, l'entretien des installations électriques, la plomberie, les installations de climatisation, la peinture, l'entretien des terrains et l'entretien général ; les tentures et tapisseries d'ameublement, les uniformes et les drapeaux ; les dispositifs de sécurité et de protection contre l'incendie ; le blanchissage des serviettes de toilette, du linge et des uniformes. Le crédit demandé pour 1970 tient compte de certains besoins spécifiques, à savoir 12 500 dollars pour l'achat de 175 capotes d'uniforme et 3 600 dollars pour la reconstitution des stocks de drapeaux. Il prévoit également une augmentation de 2 p. 100 environ du coût des fournitures.
Fournitures pour le matériel de télécommunications et d'enregistrement des salles de conférence	35 080	35 080	40 000	40 000	4 920	Le crédit demandé pour 1970 correspond à celui qui a été ouvert pour 1969.
Services d'entretien divers	74 143	74 143	73 000	80 000	5 857	Le crédit demandé pour 1970 comprend un montant de 60 120 dollars environ pour le nettoyage des tapis et l'enlèvement des ordures. Le solde de 19 880 dollars con-

						cerne l'entretien et l'inspection des installations de climatisation, des extincteurs, du dispositif central d'arrosage, de la station d'épuration de l'eau, etc.
Loyers	14 695	14 695	481 500	560 300	545 605	Le crédit demandé pour 1970 comprend 42 400 dollars pour la location des locaux destinés à l'entreposage des documents et publications à Astoria (Long Island), 516 400 dollars pour la location de locaux à usage de bureaux dans la partie centrale de Manhattan et 1 500 dollars pour le Bureau de liaison de l'assistance technique à Washington. Pour plus de détails, voir les paragraphes 9.5 et suivants.
Petits travaux d'aménagement des locaux	10 883	10 883	17 000	17 000	6 117	
Résidence du Secrétaire général	22 511	22 511	22 500	22 500	(11)	
TOTAL, article III	415 939	415 939	891 000	1 002 800	586 861	
TOTAL, New York, chapitre 9	3 466 879	3 709 999	3 953 000	4 397 300	687 301	
GENÈVE						
Articles						
I. — *Services contractuels*						
Bâtiments, parcs et jardins	60 916	60 916	62 000	85 000	24 084	Le crédit demandé pour 1970 doit permettre l'exécution d'un programme préventif adéquat d'entretien intérieur et extérieur du Palais des Nations, y compris les installations qui sont actuellement mises en service dans le cadre des grands projets d'entretien et d'amélioration. Il est tenu compte des dernières hausses de prix ainsi que des augmentations prévues.
Nettoyage	1 558	1 558	4 000	4 000	2 442	
Entretien des installations	29 850	29 850	30 000	35 000	5 150	Le crédit demandé concerne l'entretien et le remplacement des pièces usagées de l'installation électrique, du système de chauffage central, des installations sanitaires, des systèmes d'aération et de réfrigération ainsi que les contrats d'entretien de ces installations, compte tenu des hausses de prix.
TOTAL, article I	92 324	92 324	96 000	124 000	31 676	
II. — *Eclairage, chauffage, énergie et eau*						
Electricité	68 795	86 295	88 000	88 000	1 705	Le chiffre ajusté de 1968 tient compte d'un relèvement des tarifs de 25 p. 100 intervenu le 1er janvier 1969. Le crédit demandé pour 1970 est affecté par la mise en service de nouvelles installations dans le cadre du programme général d'entretien (nouveaux locaux, système de climatisation plus étendu, ascenseurs et matériel plus lourds, éclairage amélioré, etc.). Le crédit demandé pour 1970 tient compte d'une réduction des charges de 4 p. 100 environ, escomptée à la suite de l'installation de nouveaux condensateurs.
Mazout et coke	50 299	50 299	45 000	54 000	3 701	L'augmentation du crédit demandé tient compte de l'accroissement de la consommation que laisse prévoir la tendance observée, ainsi que de l'achèvement et de la mise en service escomptés de certaines installations dans le cadre du programme d'agrandissement.

TABLEAU 9-5. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX : VENTILATION PAR BUREAUX (*suite*)

	1968 Dépenses (1)	*1968 Dépenses (chiffres ajustés) (2)*	*1969 Crédits ouverts (3)*	*1970 Crédits demandés (4)*	*Augmentation ou (diminution) (5)*	*Différence entre les dépenses ajustées de 1968 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1970 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
GENÈVE (*suite*)						
Articles						
Divers	27 905	30 905	26 000	28 000	(2 905)	Le chiffre ajusté de 1968 comprend un montant de 3 000 dollars correspondant à l'augmentation des prix intervenue en 1969. Le crédit demandé pour 1970 tient compte de cette augmentation, mais aussi d'un paiement non renouvelable effectué en 1968 en règlement d'un engagement contracté en 1967.
TOTAL, article II	146 999	167 499	159 000	170 000	2 501	
III. — *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux	35 241	35 241	35 000	40 000	4 759	Le crédit demandé pour 1970 tient compte d'une hausse des prix escomptée de 5 p. 100 par rapport à 1969 et doit permettre l'achat du minimum de fournitures supplémentaires nécessaires pour assurer l'entretien des locaux.
Utilisation et entretien du matériel de télécommunications	33 098	33 098	33 000	35 000	1 902	Le crédit demandé pour 1970 tient compte d'une hausse générale des prix qui est prévue (1 500 dollars), ainsi que d'une augmentation spécifique du coût de l'entretien des émetteurs de Prangins (2 550 dollars), compensée par des besoins inférieurs en 1970 par rapport aux projets de 1968.
Services d'entretien divers	11 356	11 356	12 000	12 000	644	
Loyers	114 542	114 542	102 000	114 000	(542)	Le crédit demandé pour 1970 est maintenu au même niveau que pour 1968, étant donné que les nouveaux locaux à usage de bureaux ne seront pas mis en service avant la fin de 1971 ou 1972.
Petits travaux d'aménagement des locaux	3 383	3 383	4 000	4 000	617	Le crédit demandé concerne les petits travaux d'aménagement rendus nécessaires par les modifications apportées à la disposition des bureaux et du matériel.
TOTAL, article III	197 620	197 620	186 000	205 000	7 380	
TOTAL, Genève, chapitre 9	436 943	457 443	441 000	499 000	41 557	
CENTRES D'INFORMATION						
Articles						
III. — *Autres dépenses*						
Services d'entretien divers	44 504	44 504	43 000	48 000	3 496	
Loyers	47 546	47 546	47 000	46 000	(1 546)	
TOTAL, Centres d'information, chapitre 9	92 050	92 050	90 000	94 000	1 950	

BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH						Les crédits demandés à ces trois articles tiennent compte des dépenses qu'entraînera l'installation de ce bureau dans des locaux plus spacieux au cours de 1969.
Articles						
I. — *Services contractuels*						
Entretien des locaux	2 991	2 991	3 000	4 000	1 009	
II. — *Eclairage, chauffage, énergie et eau*						
Electricité et divers	400	400	1 000	3 000	2 600	
III. — *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux	634	634	500	1 000	366	
Services d'entretien divers	1 326	1 326	2 000	2 500	1 174	
Loyers	13 082	13 082	17 000	23 000	9 918	Le crédit demandé tient compte des locaux supplémentaires nécessaires pour accueillir du personnel nouveau rémunéré au titre du budget ordinaire ou par des sources extra-budgétaires; il doit permettre de réaliser l'agrandissement indispensable de la bibliothèque et d'obtenir une salle de conférences plus utile, correspondant aux besoins de ce bureau.
Petits travaux d'aménagement des locaux	477	477	1 500	1 500	1 023	
TOTAL, article III	15 519	15 519	21 000	28 000	12 481	
TOTAL, Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth, chapitre 9	18 910	18 910	25 000	35 000	16 090	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT						
Articles						
I. — *Services contractuels*						
Entretien des locaux	2 386	2 386	6 000	6 500	4 114	Le crédit demandé tient compte du coût des contrats d'entretien pour la climatisation et les ascenseurs, ainsi que des services de désinsectisation. Le montant du crédit demandé correspond à peu près à celui du crédit ouvert pour 1969, qui comprenait pour la première fois la fourniture de ces services pendant toute une année au bâtiment donné par les Pays-Bas.
II. — *Electricité*						
Electricité	24 213	24 213	25 000	25 000	787	Toutes les dépenses d'électricité sont payées tout d'abord par le Gouvernement thaïlandais. Celui-ci est partiellement remboursé par la CEAEO, qui lui verse un montant fixé d'un commun accord. Le solde du crédit qui apparaît concerne les frais d'éclairage et d'énergie supplémentaires découlant de circonstances spéciales.
Divers	969	969	1 000	1 000	31	Le crédit demandé concerne le paiement annuel par la CEAEO d'une partie du coût de l'approvisionnement en eau. Le reste est payé par le Gouvernement thaïlandais.
TOTAL, article II	25 182	25 182	26 000	26 000	818	

TABLEAU 9-5. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX : VENTILATION PAR BUREAUX (*suite*)

	1968 Dépenses (1)	*1968 Dépenses (chiffres ajustés) (2)*	*1969 Crédits ouverts (3)*	*1970 Crédits demandés (4)*	*Augmentation ou (diminution) (5)*	*Différence entre les dépenses ajustées de 1968 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1970 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT (*suite*)						
Articles						
III. — *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux..	10 940	10 940	11 200	12 000	1 060	Le crédit demandé doit permettre l'achat d'eau potable; de fournitures sanitaires et d'entretien ainsi que d'équipement électrique pour tous les bâtiments; l'achat et le blanchissage des uniformes des nettoyeurs, des plantons, des chauffeurs et des ouvriers, ainsi que l'achat d'autres articles divers.
Utilisation et entretien du matériel de télécommunications	1 353	1 353	—	3 800	2 447	Le crédit demandé tient compte des coûts de fonctionnement de la station radio de l'ONU à Bangkok, ainsi que de la construction de nouveaux pylônes et d'antennes et de l'entretien du matériel d'interprétation simultanée et d'enregistrement dans la salle de conférences principale de la CEAEO. Les dépenses relatives à la station radio de l'ONU étaient auparavant inscrites au budget de New York, et l'entretien du système d'interprétation au chapitre 10.
Loyers	11 085	11 085	10 800	40 000	28 915	Le crédit demandé doit permettre de continuer à louer les locaux utilisés par le Conseil asiatique du développement industriel ainsi que de louer des locaux supplémentaires pour la Division de la population et pour du personnel excédentaire d'autres divisions, notamment des consultants. Le loyer comprend le coût de l'électricité, de l'eau, du téléphone, de la climatisation, du standard téléphonique, du nettoyage, du service de garde et d'une partie du mobilier. Pour plus de détails, voir le paragraphe 9.13.
Petits travaux d'aménagement des locaux	1 441	1 441	3 000	2 500	1 059	
TOTAL, article III	24 819	24 819	25 000	58 300	33 481	
TOTAL, CEAEO, chapitre 9	52 387	52 387	57 000	90 800	38 413	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE (y compris les bureaux de Bogota, de Mexico, de Montevideo, de Port of Spain, de Rio de Janeiro et de Washington)						
Articles						
I. — *Services contractuels*						
Entretien des locaux	13 157	13 157	9 000	9 500	(3 657)	32 p. 100 des dépenses (soit 2 240 dollars environ) à Santiago sont remboursables par l'Institut latino-américain et figurent, comme d'autres montants également indiqués dans les observations ci-après, au chapitre 3 des recettes.

II. — *Eclairage, chauffage, énergie et eau*						
Electricité	29 028	29 028	50 000	25 000	(4 028)	Les crédits ouverts en 1969 tiennent compte de la hausse des prix de 23 p. 100 enregistrée à Santiago en 1968 ainsi que d'un niveau d'utilisation plus élevé. Le crédit demandé pour 1970 tient compte des économies devant être réalisées grâce à l'acquisition en 1970 d'un nouveau groupe électrogène, inscrite au chapitre 7 du présent projet de budget. On estime à 7 200 dollars le montant remboursable par l'Institut latino-américain.
Divers	16 082	16 082	15 000	20 000	3 918	On estime à 6 500 dollars le montant remboursable par l'Institut latino-américain.
TOTAL, article II	45 110	45 110	65 000	45 000	(110)	
III. — *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux	24 897	24 897	20 000	20 000	(4 897)	On estime à 5 900 dollars le montant remboursable par l'Institut latino-américain.
Loyers	29 539	29 539	30 000	34 000	4 461	Le crédit demandé concerne les loyers à payer à Mexico (22 300 dollars), où il est tenu compte des locaux supplémentaires qui seront sans doute nécessaires vers la fin de 1969, à Washington (8 300 dollars) et à Montevideo (3 400 dollars).
Petits travaux d'aménagement des locaux	2 617	2 617	5 000	5 000	2 383	Le montant du crédit demandé correspond à celui du crédit ouvert pour 1969.
TOTAL, article III	57 053	57 053	55 000	59 000	1 947	
TOTAL, CEPAL, chapitre 9	115 320	115 320	129 000	113 500	(1 820)	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (y compris les bureaux sous-régionaux de Kinshasa, de Lusaka, de Niamey et de Tanger)						
Articles						
I. — *Services contractuels*						
Entretien des locaux	39 173	42 773	35 000	35 000	(7 773)	Le montant du crédit demandé correspond à celui du crédit ouvert pour 1969. Le chiffre ajusté de 1968 tient compte d'une augmentation de 3 600 dollars découlant de l'augmentation des salaires et des frais d'assurance figurant dans le contrat d'entretien qui a été renouvelé le 1er janvier 1969. Le chiffre de 1968 tient compte également de certaines dépenses non renouvelables concernant la clôture de l'aire de stationnement de la Maison de l'Afrique, l'imperméabilisation du plafond de l'aile du secrétariat et l'amélioration du drainage à l'entrée nord.
II. — *Eclairage, chauffage, énergie et eau*						
Electricité	6 594	6 594	9 000	9 000	2 406	
Divers	7 345	7 345	9 000	9 000	1 655	
TOTAL, article II	13 939	13 939	18 000	18 000	4 061	Le montant du crédit demandé correspond à celui du crédit ouvert pour 1969 et comprend 3 500 dollars environ pour les bureaux sous-régionaux.

TABLEAU 9-5. — FRAIS D'ENTRETIEN, D'UTILISATION ET DE LOCATION DES LOCAUX : VENTILATION PAR BUREAUX (*suite*)

	1968 Dépenses (1)	*1968 Dépenses (chiffres ajustés) (2)*	*1969 Crédits ouverts (3)*	*1970 Crédits demandés (4)*	*Augmentation ou (diminution) (5)*	*Différence entre les dépenses ajustées de 1968 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1970 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (*suite*)						
Articles						
III. — *Autres dépenses*						
Fournitures pour l'entretien des locaux	20 362	20 362	10 000	14 000	(6 362)	Le chiffre de 1968 comprend des dépenses non renouvelables concernant l'achat de fournitures pour les travaux d'entretien effectués à la Maison de l'Afrique (voir ci-dessus les observations relatives à la rubrique "Entretien des locaux").
Loyers	—	—	—	—	—	
Petits travaux d'aménagement des locaux	7 216	7 216	7 000	7 000	(216)	
TOTAL, article III	27 578	27 578	17 000	21 000	(6 578)	
TOTAL, CEA, chapitre 9	80 690	84 290	70 000	74 000	(10 290)	
TOTAL GÉNÉRAL, chapitre 9	4 263 179	4 530 399	4 765 000	5 303 600	773 201	

[a] Y compris une somme de 12 000 dollars pour la transcription sur bandes magnétiques, au cours d'une période de quatre ans à partir de 1969, d'enregistrements sur disques à fian d'aluminium de séances précédentes (A/C.5/1187).

Chapitre 10. — Frais généraux

5 609 000 dollars (1969: 6 073 800 dollars[31]; 1968: 5 854 899 dollars[32])

TABLEAU 10-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Communications	1 782 600	1 670 100	1 688 621
II. — Location et entretien du matériel	1 152 200	1 042 000	985 369
III. — Fournitures et services d'information	1 463 000	1 426 600	1 441 433
IV. — Autres fournitures et services	301 700	322 200	274 325
V. — Papeterie et fournitures de bureau	605 500	1 348 900	1 251 152
VI. — Livres, fournitures et services de bibliothèque	304 000	264 000	213 999
TOTAL, chapitre 10	5 609 000	6 073 800 [a]	5 854 899 [b]

[a] Voir note 31 au bas de la page.
[b] Voir note 32 au bas de la page.

10.1 Les crédits demandés au présent chapitre doivent couvrir le coût des fournitures et services généraux, ainsi que de la location et de l'entretien du matériel, à New York, à Genève, dans les centres d'information, au Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth et dans les commissions économiques régionales.

10.2 Afin de permettre la comparaison des crédits demandés pour 1970 avec les dépenses effectives de 1968, on a ajusté ces dernières, comme il est indiqué dans le tableau 10-2 ci-après, de manière à tenir compte des augmentations de salaires des techniciens des télécommunications sous contrat et du relèvement des tarifs des communications, selon le cas, ainsi que des divers facteurs mentionnés dans la colonne "observations" du tableau 10-5.

TABLEAU 10-2

	Dollars
Dépenses de 1968	5 854 899
A ajouter: Montant estimatif des hausses de salaires et de prix en 1969	92 000
TOTAL ajusté de 1968	5 946 899

10.3 Les dépenses de 1970, évaluées à 5 609 000 dollars, sont de 337 899 dollars inférieures au montant ajusté des dépenses de 1968. Le tableau 10-3 indique de façon succincte comment cette diminution se répartit entre les divers bureaux.

TABLEAU 10-3

	Augmentation (diminution)
	Dollars
New York	(279 781)
Genève (y compris la Commission économique pour l'Europe)	(64 202)
Centres d'information (non compris les services d'information situés à Genève et aux sièges des trois commissions économiques régionales)	4 641
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	3 722
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	(900)
Commission économique pour l'Amérique latine	3 611
Commission économique pour l'Afrique	(4 990)
TOTAL	337 899

10.4 La diminution prévue pour 1970 tient au fait qu'étant donné qu'elles sont directement liées au programme de publications, les prévisions de dépenses de 1970 pour l'achat de papier et de fournitures pour la reproduction des documents ont été inscrites à l'article VIII du chapitre 11 et non à l'article V du chapitre 10, comme c'était le cas pour les exercices précédents. Le crédit demandé à ce titre s'élève à 802 000 dollars, alors que le crédit ouvert pour 1969 était de 850 000 dollars et les dépenses de 1968 de 811 000 dollars. Si l'on avait maintenu cette rubrique au chapitre 10 pour 1970, il en aurait résulté une augmentation d'environ 464 100 dollars par rapport au montant ajusté des dépenses de 1968.

10.5 On trouvera aux paragraphes 10.6 à 10.17 ci-après des renseignements d'ordre général sur certains aspects particuliers des prévisions de dépenses pour 1970. Le tableau qui figure à la fin du présent

[31] Y compris environ 771 400 dollars destinés à l'achat de papier et de fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat; à compter de 1970, les prévisions de dépenses à ce titre sont inscrites au chapitre II (art. VIII).
[32] Y compris environ 811 000 dollars aux fins indiquées dans la note précédente.

chapitre (tableau 10.5) présente sous forme détaillée l'ensemble des dépenses prévues. Ce tableau permet de comparer, par bureau principal, les crédits demandés pour 1970 et le montant ajusté des dépenses de 1968, et indique les principales raisons des variations enregistrées entre ces deux exercices. Le cas échéant, il contient également des remarques sur le montant des crédits ouverts pour 1969.

Communications

10.6 Le tableau 10.4 indique la répartition, par bureau principal, du crédit demandé à l'article premier.

TABLEAU 10-4

Bureau	*Télégraphe*	*Téléphone*	*Services postaux*	*Valise diplomatique*	*Transport de marchandises*	*Total*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
New York	154 000	395 000	210 000	190 000	65 000	1 014 000
Genève (y compris la CEE)	41 000	65 000	109 000	24 000	42 000	281 000
Centres d'information	24 000	18 000	42 000	18 000	18 000	120 000
Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	900	1 700	300	1 200	500	4 600
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	8 500	12 000	12 500	11 500	8 500	53 000
Commission économique pour l'Amérique latine	24 000	60 000	15 000	14 000	25 000	138 000
Commission économique pour l'Afrique	43 000	24 000	15 000	55 000	35 000	172 000
TOTAL	295 400	575 700	403 800	313 700	194 000	1 782 600

Services d'ordinateur

10.7 Le Centre international de calcul électronique du Siège a commencé de fonctionner en novembre 1965 et il est actuellement doté d'un ordinateur 7044 et d'un ordinateur 360/30. Il assure le traitement électronique des données pour tous les services de l'Organisation des Nations Unies et fournit des renseignements statistiques aux institutions spécialisées, aux gouvernements ainsi qu'aux institutions privées qui en font la demande, contre paiement des frais.

10.8 Depuis son installation, ce matériel est utilisé de plus en plus. Sur la base de projections du volume de travail, on estime qu'en septembre 1970, le Centre aura atteint sa capacité maximale de travail, qui est de 400 heures par mois. Le Centre éprouve actuellement pour organiser ses travaux certaines difficultés qui ne sont pas trop graves, mais qui retardent souvent le travail de nombreux services auxquels le Centre fournit des services d'ordinateur. S'étant rendu compte de cette tendance en 1968, le Centre a commencé à étudier les diverses options qui s'offrent à l'Organisation pour assurer les services nécessaires, notamment ceux qui ont trait au système de catalogage de la bibliothèque dont il est question plus bas au paragraphe 10.17. Les dispositifs supplémentaires dont le matériel existant sera doté en 1969 en augmenteront la capacité, mais ils ne permettront au Centre ni de se charger du projet de catalogage de la bibliothèque lorsqu'il sera mis en train, ni de surmonter certaines des contraintes qu'il éprouve actuellement. En revanche, un ordinateur plus puissant: *a*) assurerait une rapidité et une capacité de travail supérieures; *b*) demanderait un temps de préparation moins long pour chaque tâche; *c*) permettrait d'exécuter plusieurs tâches en même temps; et *d*) faciliterait considérablement le passage d'une tâche à une autre. L'ordinateur 360/65, ou un appareil équivalent, remplit ces conditions; son coût de location est approximativement égal aux coûts de location additionnés de l'ordinateur 7044 et de l'ordinateur 360/30, et il est doté de dispositifs supplémentaires.

10.9 En conséquence, pour 1970, on a inscrit à l'article II un crédit de 755 000 dollars qui se décompose comme suit: 368 150 dollars pour la location des ordinateurs actuels pendant la première moitié de l'année; 367 500 dollars pour la location d'un autre ordinateur pendant la deuxième moitié de l'année; 19 350 dollars pour la location de périphériques (perforatrices, vérificatrices, une interclasseuse, une trieuse et un interprétateur), ainsi que pour un contrat d'entretien pour trois appareils qui appartiennent à l'Organisation.

10.10 Le montant estimatif des recettes provenant des services fournis par le Centre (240 000 dollars) est porté en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes. N'est pas comprise dans ce montant une somme de 20 000 dollars qui doit être versée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en contrepartie de services d'ordinateur. Cette somme fait partie de la contribution totale à verser par la Caisse à l'Organisation au titre de divers services fournis et est inscrite dans sa totalité au chapitre 2 des prévisions de recettes. Sur le montant porté en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes, on estime que 65 000 dollars seront versés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en contrepartie des travaux exécutés pour son compte et qu'une somme d'environ 175 000 dollars sera reçue d'autres sources, notamment du Programme des Nations Unies pour le développement.

10.11 Le crédit demandé pour Genève comprend une somme de 32 000 dollars destinée à permettre à l'Office de continuer à louer une machine comptable électronique 6400 à cartes magnétiques pour la Division des finances et une somme de 14 000 dollars pour permettre à la CEE de louer des services d'ordinateur, au titre desquels des prévisions de dépenses ont été inscrites pour la première fois dans le projet de budget pour 1969 (A/7205, par. 10.10). En mai 1969, un terminal RAX a été installé pour relier la CEE à l'ordinateur de l'OMS moyennant un loyer mensuel de 575 dollars et une somme de 5 000 dollars pour couvrir le coût du temps machine. En 1970, on se propose d'utiliser aux mêmes fins, mais sans frais pour la CEE, l'ordinateur terminal 1130 qui sera installé par la CNUCED. Parallèlement, on continuera d'utiliser le terminal RAX pendant trois mois environ, ce qui représente quelque 2 000 dollars. On estime à 10 000 dollars le coût du temps machine effectif, pour

l'utilisation à distance et l'utilisation directe. Une somme supplémentaire de 2 000 dollars est prévue pour couvrir diverses dépenses connexes et le coût du traitement d'informations pour le compte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

10.12 Sur le montant du crédit demandé pour la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, une somme de 27 000 dollars est destinée à couvrir le coût de la location au Gouvernement thaïlandais, pour 270 heures d'utilisation, d'un ordinateur 360/40 pour le traitement de données statistiques et comptables et une somme de 11 300 dollars est prévue pour la location de perforatrices, de vérificatrices, d'une interclasseuse et d'une trieuse. En 1968, on a reprogrammé les données destinées à l'ordinateur 1401 afin de les adapter à l'ordinateur 360/40, qui est entré en service au début de 1969. Cela a permis de réduire le nombre total d'heures nécessaires pour le traitement des données statistiques et comptables qui étaient alors programmées, mais il s'avère nécessaire d'augmenter modérément le temps machine du fait de l'élargissement des activités de la Commission. Toutefois, l'adaptation des programmes à l'ordinateur 360/40 permettra à la Commission d'utiliser les installations du Centre international de calcul électronique pour le traitement de certaines statistiques du commerce et de réduire ainsi le temps d'utilisation de l'ordinateur du gouvernement hôte.

10.13 Un crédit de 30 800 dollars est de nouveau demandé pour permettre à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à louer l'ordinateur 360/30 qui a été installé en avril 1968 et un montant de 5 700 dollars est prévu pour la location des périphériques nécessaires. Au moment de son installation, on prévoyait que l'ordinateur suffirait aux besoins de la CEA pendant deux ou trois ans. Par la suite, il faudra y apporter certaines modifications afin que le secrétariat soit mieux à même d'effectuer les compilations et les analyses complexes qu'exigent les projections et la planification économiques.

Fournitures et services destinés au Service de l'information

10.14 Les crédits demandés à l'article III couvrent la part des prévisions de dépenses globales du Service de l'information afférentes aux fournitures et services nécessaires aux fins suivantes: réalisation et distribution de programmes de télévision et de radio; films, photographies et expositions; programmes locaux et programmes spéciaux; frais de publication de plaquettes, brochures, dépliants et aides visuels. Une ventilation et un exposé détaillés des programmes et des activités connexes qui donnent lieu aux dépenses inscrites au présent chapitre, ainsi que de ceux dont le coût doit être couvert par le reste des prévisions ou dépenses globales du Service de l'information inscrites aux chapitres 3, 4, 5, 8, 9, 11 et 12 figurent à l'annexe IV aux prévisions de dépenses.

10.15 Les recettes provenant des services de télévision, de radio et de cinéma, qui sont inscrites au chapitre 3 des prévisions de recettes, sont estimées à 415 000 dollars pour 1970.

Livres, fournitures et services de bibliothèque

10.16 Pour faire face aux besoins de la Bibliothèque du Siège, des prévisions de dépenses d'un montant de 215 000 dollars sont inscrites à l'article VI: sur cette somme, 78 000 dollars sont prévus pour les services contractuels de bibliothèque et le solde, soit 137 000 dollars, pour l'achat de livres, de publications périodiques et de fournitures, ainsi que pour les travaux de reliure des documents de l'Organisation et la reproduction des journaux officiels sur microfilm. Sur ce dernier montant, 15 500 dollars représentent une augmentation des crédits demandés par rapport aux dépenses de 1968 directement imputable à la hausse constante des prix des articles de bibliothèque, au besoin croissant qu'ont l'Organisation et les délégations de disposer d'ouvrages et de publications écrits dans un plus grand nombre de langues et portant sur un plus grand nombre de sujets, et à l'accélération de la reproduction des journaux officiels sur microfilm. Par suite de l'adoption par l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session, de plusieurs résolutions visant à améliorer les compétences linguistiques du personnel, la bibliothèque doit acheter davantage d'ouvrages de référence, de publications périodiques et d'ouvrages importants traduits dans d'autres langues que l'anglais. Au cours de ces dernières années, la demande de publications techniques et scientifiques spécialisées a aussi augmenté du fait de l'intérêt croissant que portent les Etats Membres à ces questions et de l'élargissement des services organiques du Secrétariat qui en est résulté. Ces publications sont généralement plus coûteuses que celles qui sont consacrées à d'autres sujets. En ce qui concerne l'établissement de microfilms, les journaux officiels constituent l'essentiel des ressources dont dispose la Bibliothèque en ce qui concerne la législation des Etats Membres et ils sont indispensables aux travaux de l'Organisation. La reproduction de la collection de journaux officiels sur microfilm est jugée indispensable du fait que ces journaux sont imprimés sur du papier de mauvaise qualité qui se détériore rapidement à l'usage.

10.17 Le crédit de 78 000 dollars demandé pour les services contractuels doit permettre: *a*) de reconduire l'accord annuel conclu avec la Bibliothèque publique de New York en vertu duquel celle-ci fournit des services spéciaux à l'occasion du prêt de livres et de documents qui ne figurent pas dans les collections de la Bibliothèque de l'Organisation (13 000 dollars); *b*) de poursuivre le programme de reproduction sélective sur microfiches de documents de l'Organisation, qui a débuté en 1969, de manière à résoudre le problème que pose le manque de place dans les magasins et de permettre la reproduction d'un texte sur demande, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent (25 000 dollars); et de couvrir les dépenses qui seront engagées au cours de la deuxième année du programme quinquennal visant à rendre pleinement opérationnel le système de catalogage à l'aide d'ordinateur mis au point par la Bibliothèque avec le concours de l'Institute for Computer Research in the Humanities de l'Université de New York (40 000 dollars). Le crédit demandé pour 1970 au titre de ce dernier point est conforme au calendrier qui a été présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires lors de sa session d'été de 1968, et il doit permettre le stockage d'informations correspondant à environ 30 à 35 p. 100 de la documentation que la Bibliothèque reçoit régulièrement, ainsi que l'établissement en 1970 de quelque 5 000 pages d'index en anglais, en espagnol, en français et en russe. Le crédit demandé couvre le coût de la location de 4 perforatrices, du temps machine, de la programmation, de l'analyse des systèmes et des fournitures.

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU

	1968 Dépenses (1)	1968 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1969 Crédits ouverts (3)	1970 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	Différence entre les dépenses ajustées de 1968 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1970 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
NEW YORK						
Articles						
I. — *Communications*						
i) *Télégraphe*						
Service de l'information	22 090	22 090	25 000	25 000		
Autres départements et services	85 395	85 395	89 000	89 000		
Location du circuit télex New York-Genève	35 157	35 157	40 000	40 000		
	142 642	142 642	154 000	154 000	11 358	Le crédit demandé est maintenu au niveau du crédit ouvert pour 1969.
ii) *Téléphone*						Le crédit demandé ne tient pas compte de l'augmentation générale des tarifs qui est demandée par la compagnie du téléphone en 1969, mais qui n'avait pas encore été approuvée par la Public Service Commission au moment de l'établissement du projet de budget. Toutefois, le crédit demandé comprend une provision pour l'augmentation des dépenses qui résultera de la réinstallation de certains services du Secrétariat dans des locaux loués à l'extérieur du Siège.
Abonnements	212 135	212 135	220 000	235 000		Le crédit demandé pour 1970 comprend le prix de l'abonnement pour 40 lignes automatiques supplémentaires et 68 postes pour toute l'année ainsi que le prix de l'abonnement et du fil pour 48 lignes automatiques supplémentaires et 81 postes à partir du milieu de l'année. Il comprend aussi le prix de l'abonnement pour l'année entière pour les lignes automatiques, les postes et lignes interurbaines installés en 1969.
Communications locales en sus du forfait	130 656	130 656	125 000	135 000		
Communications régionales et interurbaines	16 531	16 531	17 500	17 500		
Installations et réparations	7 236	7 236	10 500	7 500		
	366 558	366 558	373 000 [a]	395 000	28 442	
iii) *Services postaux*	187 193	187 193	185 000	210 000	22 807	Le crédit demandé comprend une somme de 1 500 dollars correspondant à l'augmentation du tarif postal de quatrième classe, applicable aux colis, qui est entrée en vigueur le 19 octobre 1968 et il tient compte d'une nouvelle augmentation de 4,1 p. 100 du tarif de première classe prévue à partir de juillet 1969.

iv) *Valise diplomatique*						
Service de l'information	111 227	111 227	102 000	107 000		
Autres départements et services	83 674	83 674	80 000	83 000		
	194 901	194 901	182 000	190 000	(4 901)	
v) *Transport de marchandises*						
Service de l'information	6 816	6 816	5 000	5 000		
Autres départements et services	60 937	60 937	50 000	60 000		
	67 753	67 753	55 000	65 000	(2 753)	
TOTAL, article premier	959 047	959 047	949 000	1 014 000	54 953	
II. — *Location et entretien du matériel*						Les crédits demandés pour les cinq premiers postes sont maintenus au niveau des crédits correspondants ouverts pour 1969.
Location et entretien du matériel de bureau	11 985	11 985	12 000	12 000		
Entretien d'autre matériel et mobilier	24 463	24 463	21 000	21 000		
Location du dispositif de vote	10 000	10 000	10 000	10 000		
Entretien du matériel de reproduction	20 130	20 130	35 000	35 000		
Entretien des caméras du Service de l'information	3 136	3 136	2 000	2 000		
Location et entretien du matériel de traitement de l'information	629 842	629 842	690 000	755 000		Voir paragraphe 10.9, page 174.
Entretien et utilisation du matériel de transport	10 529	10 529	8 000	10 500		Le crédit demandé est maintenu au niveau des dépenses de 1968 qui traduit l'augmentation du coût d'entretien et d'utilisation de ce matériel, et notamment du prix de l'essence.
Transports locaux	39 185	39 185	27 000	34 000		Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de la location d'une voiture pour le Président de l'Assemblée générale pendant environ 14 semaines; le coût de la location occasionnelle de voitures destinées aux secrétaires généraux adjoints, aux sous-secrétaires généraux et aux hauts fonctionnaires du Secrétariat autorisés ainsi que le coût du transport local d'autres fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.
TOTAL, article II	749 270	749 270	805 000	879 500	130 230	
III. — *Fournitures et services d'information*						Le montant des dépenses de 1968 comprend les dépenses supplémentaires non renouvelables qu'a entraînées la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, du 22 avril au 12 juin.
i) *Fournitures et services pour les télécommunications*						
Fournitures	24 781	24 781	25 000	25 000		
Techniciens						
Programmes radiophoniques	212 886	242 886	220 000	215 000		Le montant des dépenses de 1968 comprend une somme de 44 500 dollars environ pour la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Le chiffre ajusté de ces dépenses tient compte d'une augmentation d'environ 90 000 dollars des salaires et des prestations marginales qui a pris effet le 1er janvier 1969. Le crédit demandé pour 1970 tient compte d'une nouvelle augmentation de 30 000 dollars.
Programmes de télévision	357 642	417 642	367 000	435 000		
	595 309	685 309	612 000	675 000	(10 309)	

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1968 Dépenses (1)	*1968 Dépenses (chiffres ajustés)* (2)	*1969 Crédits ouverts* (3)	*1970 Crédits demandés* (4)	*Augmentation ou (diminution)* (5)	*Différence entre les dépenses ajustées de 1968 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1970 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations*
NEW YORK (*suite*)	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
Articles						
ii) *Fournitures et services de cinéma et de photographie*						
Frais de production des films	65 304	65 304	60 000	59 000		
Frais de distribution des films	65 580	65 580	60 000	61 000		
Fournitures et services de photographie	51 214	51 214	50 000	50 000		
	182 098	182 098	170 000	170 000	(12 098)	
iii) *Services de télévision*						
Services contractuels spéciaux	77 394	77 394	80 000	80 000		
Fournitures supplémentaires	168 633	168 633	140 000	140 000		
Programmes régionaux et émissions spéciales	40 567	40 567	42 000	42 000		
	286 594	286 594	262 000	262 000	(24 594)	
iv) *Services de radio*						
Coût des programmes et services contractuels spéciaux	145 043	145 043	143 500	143 500		
Location d'installations de radiodiffusion	40 682	40 682	41 500	41 500		
Programmes régionaux et émissions spéciales	43 020	43 020	35 000	35 000		
	228 745	228 745	220 000	220 000	(8 745)	
v) *Publications*						
Plaquettes et dépliants	134 360	134 360	146 600 [b]	120 000		Le montant des dépenses de 1968 comprend une somme de 12 000 dollars pour la publication d'un résumé du rapport du Rapporteur spécial sur l'*apartheid* à la Commission des droits de l'homme.
Aides visuels	14 327	14 327	16 000	16 000		
	148 687	148 687	162 600	136 000	(12 687)	
TOTAL, article III	1 441 433	1 531 433	1 426 600	1 463 000	(68 433)	
IV. — *Autres fournitures et services*						
Fournitures et services divers	20 116	20 116	58 000 [c]	36 000		Le crédit ouvert pour 1969 comprend une somme de 40 000 dollars pour le déménagement de mobiliers et de matériel du Siège dans les locaux loués à l'extérieur. Le crédit demandé pour 1970 comprend une somme de 15 000 dollars pour le même objet.

Fournitures pour le Service médical ...	5 800	5 800	6 500	6 500		
Services d'agences d'information	5 664	5 664	6 000	6 000		
Assurances générales	40 464	40 464	38 000	38 000		Les crédits demandés couvrent l'assurance-incendie, les assurances relatives aux garages, l'assurance de responsabilité, les assurances relatives aux chaudières, aux voyages par avion, à la responsabilité professionnelle des médecins et aux véhicules du Siège.
Frais bancaires	7 228	7 228	7 500	7 500		
Frais de publicité en vue du recrutement	24 470	24 470	18 500	18 500		
Frais de voyage aux fins d'entrevue avec des candidats et frais d'organisation d'examen	2 071	2 071	2 500	2 500		
TOTAL, article IV	105 813	105 813	137 000	115 000	9 187	
V. — *Papeterie et fournitures de bureau*						
Papier	12 899	12 899	20 000	20 000		Le montant des dépenses de 1968 est de loin inférieur à celui des exercices précédents du fait que l'on a limité la reconstitution des stocks pendant l'année en question de manière à pouvoir faire face à l'augmentation des dépenses afférentes aux autres fournitures consomptibles.
Autres fournitures de bureau consomptibles	131 575	131 575	130 000	134 000		
Imprimés et fournitures pour le traitement de l'information	76 785	76 785	94 000	94 000		
Fournitures de photostats et microfilms ..	5 411	5 411	6 000	6 000		
Stencils et supports pour duplicateurs ..	22 594	22 594	20 000	25 000		
Papier et fournitures de photocopie	99 877	99 877	95 000	100 000		
Papier pour la reproduction des documents	402 989 [d]	402 989 [d]	417 400 [e]	— [f]		
Fournitures diverses pour la reproduction des documents	72 175	72 175	75 000	— [f]		
Clichés et fournitures d'imprimerie	41 054	41 054	45 000	— [f]		
TOTAL, article V	865 359	865 359	902 400	379 000 [f]	(486 359)	
VI. — *Livres, fournitures et services de bibliothèque*						Voir paragraphe 10.16, page 175.
Livres achetés aux Etats-Unis	16 197	16 197	13 500	16 000		
Livres achetés dans d'autres pays	12 298	12 298	14 000	15 000		
Travaux de reliure	19 174	19 174	21 000	21 500		
Microfilms	2 500	2 500	3 500	6 500		
Abonnements et commandes permanentes aux Etats-Unis	25 091	25 091	29 000	30 000		
Abonnements et commandes permanentes dans d'autres pays	40 863	40 863	41 000	42 000		
Fournitures de bibliothèque	5 381	5 381	6 000	6 000		
Services contractuels de bibliothèque ...	12 855	12 855	58 000	78 000		
TOTAL, article VI	134 359	134 359	186 000 [g]	215 000	80 641	
TOTAL, New York	4 255 281	4 345 281	4 406 000	4 065 500	(279 781)	

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1968 Dépenses (1)	1968 Dépenses (chiffres ajustés) (2)	1969 Crédits ouverts (3)	1970 Crédits demandés (4)	Augmentation ou (diminution) (5)	Différence entre les dépenses ajustées de 1968 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1970 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations
GENÈVE	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
Articles						
I. — *Communications*						
Télégraphe	40 397	40 397	40 000	41 000		Le crédit demandé table sur une augmentation minimum des besoins par rapport au crédit ouvert pour 1969.
Téléphone	61 898	63 898	61 500	65 000		Le crédit demandé est fondé essentiellement sur le montant des dépenses de 1968, ajusté en prévision d'une augmentation des tarifs en 1969 et d'une nouvelle augmentation de ces tarifs en 1970.
Services postaux	105 106	105 106	107 000	109 000		Le crédit demandé tient compte d'une augmentation probable de 2 p. 100 des tarifs postaux en 1970 et d'un accroissement minimum des besoins.
Valise diplomatique	22 959	22 959	23 000	24 000		Le crédit demandé table sur une augmentation minimum des besoins par rapport au crédit ouvert pour 1969.
Transport de marchandises et assurance maritime	37 217	37 217	40 500	42 000		Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du programme élargi d'achats de matériel envisagé au chapitre 8 et de faire face à un relèvement probable des taux de fret.
TOTAL, article premier	267 577	269 577	272 000	281 000	11 423	
II. — *Location et entretien du matériel*						
Location et entretien du matériel de bureau	41 747	41 747	49 500	55 000		Le crédit demandé comprend une somme de 3 250 dollars pour la nouvelle composeuse de la Division des documents ainsi que 12 700 dollars pour la restauration du mobilier et des équipements fixes achetés en 1937, dont 5 200 dollars pour les locaux occupés par les services du Directeur général et 7 500 dollars pour la salle de conférence VI.
Location de matériel de traitement de l'information	30 345	30 345	32 000	32 000		Le crédit demandé doit couvrir le coût de la location permanente d'une machine comptable électronique 6400 à cartes magnétiques pour la Division des finances; les dépenses à ce titre sont maintenues au niveau du crédit ouvert pour 1969.
Location de services d'ordinateur	—	—	9 500	14 000		Le crédit demandé comprend: 6 000 dollars pour permettre à la CEE d'utiliser directement l'ordinateur de l'OMS en se servant gratuitement du terminal 1130 de la

						CNUCED; 4 000 dollars pour utiliser parallèlement pendant 3 mois de terminal RAX actuel; 2 000 dollars couvrant l'utilisation directe de l'ordinateur pour les entrées dépassant la capacité du terminal 1130; 1 500 dollars pour diverses dépenses connexes; 500 dollars pour le traitement d'information pour le compte de la Caisse commune des pensions.
	Entretien et utilisation du matériel de transport	2 497	2 497	2 500	2 500	
	Transports locaux	1 270	1 270	500	2 000	Le crédit demandé comprend une somme de 1 500 dollars pour la location d'autobus destinés au transport de fonctionnaires qui suivent des cours de langue dans des locaux loués à l'extérieur en raison du manque de locaux adéquats au Palais des Nations.
	TOTAL, article II	75 859	75 859	94 000	105 500	29 641
IV.	*Autres fournitures et services*					
	Fournitures et services divers	18 739	18 739	20 500	21 000	Le crédit demandé est maintenu au niveau du crédit ouvert pour 1969 compte tenu de la tendance passée à l'augmentation progressive des prix unitaires.
	Frais de voyage aux fins d'entrevue avec des candidats et frais d'organisation d'examens	1 923	1 923	2 000	2 100	
	Frais de publicité en vue du recrutement	1 984	1 984	2 000	2 100	
	Assurances générales	11 591	11 591	11 600	11 600	
	Service médical commun	57 273	57 273	62 000	67 500	Etant donné que les dépenses relatives au Service médical commun géré par l'OMS sont estimées à 232 700 dollars pour 1970 et que la part de l'ONU est de 29 p. 100, un crédit de 67 500 dollars est demandé à ce titre.
	Frais bancaires	1 762	1 762	1 900	1 900	
	TOTAL, article IV	93 272	93 272	100 000	106 200	12 928
V.	*Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*					
	Papeterie et fournitures de bureau	66 608	66 608	64 000	70 000	Le crédit demandé comprend environ 10 000 dollars pour l'achat de stencils, de supports pour duplicateurs, etc., provision qui pour les exercices précédents figurait sous la rubrique suivante. Le crédit demandé tient compte également d'une augmentation probable de 5 p. 100 du coût des fournitures et d'un léger accroissement de la consommation.
	Fournitures pour la reproduction des documents	119 586	119 586	127 000	—	A compter de 1970, les prévisions de dépenses pour l'achat du papier, de clichés d'imprimerie, de produits chimiques et de fournitures connexes pour la reproduction des documents sont inscrites à l'article VIII du chapitre 11 du présent projet de budget.
	TOTAL, article V	186 194	186 194	191 000	70 000	(116 194)

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1968 Dépenses (1)	*1968 Dépenses (chiffres ajustés) (2)*	*1969 Crédits ouverts (3)*	*Crédits demandés (4)*	*Augmentation ou (diminution) (5)*	*Différence entre les dépenses ajustées de 1968 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1970 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
GENÈVE (*suite*)						
Articles						
VI. — *Livres, fournitures et service de bibliothèque*	28 000	28 000	22 000	26 000	(2 000)	Le crédit ouvert pour 1969 reflétait une certaine réduction des dépenses par rapport à 1968 due au fait que l'on avait cessé de faire relier les ouvrages à l'extérieur et que l'on avait organisé au Palais un atelier de reliure. Le crédit demandé pour 1970 tient compte de l'augmentation constante du prix des livres et des publications périodiques et de l'accroissement des besoins.
TOTAL, Genève	650 902	652 902	679 000	588 700	(64 202)	
CENTRES D'INFORMATION						
Articles						
I. — *Communications*	118 217	118 217	105 000	120 000		
II. — *Location et entretien du matériel*	36 795	36 795	36 000	36 000		
IV. — *Autres fournitures et services*	24 390	24 390	25 000	25 000		
V. — *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*	46 656	46 656	46 000	46 000		
VI. — *Livres, fournitures et services de bibliothèque*	12 301	12 301	16 000	16 000		
TOTAL, Centres d'information	238 359	238 359	228 000	243 000	4 641	
BUREAU DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE BEYROUTH						
Articles						
I. — *Communications*						
Télégraphe	407	407	900	900		
Téléphone	643	643	1 700	1 700		
Services postaux	142	142	300	300		
Valise diplomatique	1 043	1 043	1 100	1 200		
Transport de marchandises et assurance maritime	765	765	100	500		
TOTAL, article premier	3 000	3 000	4 100	4 600	1 600	
II. — *Location et entretien du matériel*	2 035	2 035	2 000	2 500	465	
IV. — *Autres fournitures et services*						
Fournitures et services divers	875	875	1 000	1 000		
Assurances générales	114	114	200	200		
TOTAL, article IV	989	989	1 200	1 200	211	
V. — *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*	3 203	3 203	4 500	4 500	1 297	

VI. — *Livres, fournitures et services de bibliothèque*	1 851	1 851	1 000	2 000	149	
TOTAL, Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth	11 078	11 078	12 800	14 800	3 722	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT [h]						
Articles						
I. — *Communications*						
Télégraphe	6 311	6 311	7 000	8 500		
Téléphone	11 949	11 949	12 000	12 000		
Services postaux	11 259	11 259	12 500	12 500		
Valise diplomatique	10 433	10 433	11 500	11 500		
Transport de marchandises et assurance maritime	8 157	8 157	7 000	8 500		
TOTAL, article premier	48 109	48 109	50 000	53 000	4 891	
II. — *Location et entretien du matériel*						
Location et entretien du matériel de bureau et de traitement de l'information.	28 773	28 773	21 500	38 300		Le crédit demandé doit couvrir le coût de la location (27 000 dollars) pendant 270 heures d'un ordinateur 360/40 pour le traitement de données statistiques et comptables. Le solde (11 300 dollars) concerne la location de perforatrices, de vérificatrices, d'une interclasseuse et d'une trieuse.
Location et entretien d'autre matériel	9 589	9 589	8 500	9 400		
TOTAL, article II	38 362	38 362	30 000	47 700	9 338	
IV. — *Autres fournitures et services*						
Fournitures et services divers	5 508	5 508	6 800	5 500		
Assurances générales	1 931	1 931	4 200	2 800		
TOTAL, article IV	7 439	7 439	11 000	8 300	861	
V. — *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*						
Papeterie et fournitures de bureau	14 116	14 116	20 000	20 000		Le crédit demandé est maintenu au niveau du crédit ouvert pour 1969.
Fournitures pour la reproduction des documents	23 874	23 874	37 000	—		A compter de 1970, les prévisions de dépenses pour l'achat de papier, de clichés d'imprimerie, de produits chimiques et de fournitures connexes pour la reproduction des documents sont inscrites à l'article VIII du chapitre 11 du présent projet de budget.
TOTAL, article V	37 990	37 990	57 000	20 000	(17 990)	
VI. — *Livres, fournitures et services de bibliothèque*	11 000	11 000	12 000	13 000	2 000	Le crédit demandé reflète l'élargissement de certains projets régionaux (démographie, défense contre les typhons, promotion du commerce, etc.).
TOTAL, Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	142 900	142 900	160 000	142 000	(900)	

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1968 Dépenses (1)	*1968 Dépenses (chiffres ajustés) (2)*	*1969 Crédits ouverts (3)*	*Crédits demandés (4)*	*Augmentation ou (diminution) (5)*	*Différence entre les dépenses ajustées de 1968 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1970 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE						
Articles						
I. — *Communications*						
Télégraphe	22 665	22 665	23 000	24 000		
Téléphone	60 675	60 675	63 000	60 000		Un crédit est demandé au chapitre 8 du présent projet de budget pour l'installation à Santiago d'un central téléphonique appartenant à l'ONU, ce qui devrait permettre de réaliser de sensibles économies sur ce chef de dépenses. La date de l'installation du central n'étant pas connue au moment de l'établissement du présent projet de budget, on ne peut en prévoir l'incidence exacte sur les dépenses de 1970. Aussi a-t-on maintenu le crédit demandé au niveau approximatif des dépenses de 1968, qui sera probablement inférieur d'environ 16 000 dollars à celui de 1969. Une somme de 17 650 dollars, soit 32 p. 100 des dépenses, doit être remboursée par l'Institut latino-américain; elle est portée en recettes au chapitre 3 des prévisions de recettes (Recettes générales).
Services postaux	12 003	12 003	14 000	15 000		
Valise diplomatique	12 386	12 386	13 000	14 000		
Transport de marchandises et assurance maritime	21 716	21 716	22 000	25 000		
TOTAL, article premier	129 445	129 445	135 000	138 000	8 555	
II. — *Location et entretien du matériel*						
Location et entretien du matériel de bureau	12 350	12 350 [i]	11 000	11 000		
Entretien et utilisation du matériel de transport	11 587	11 587 [i]	11 000	11 000		L'Institut latino-américain doit rembourser une somme de 2 700 dollars.
TOTAL, article II	23 937	23 937	22 000	22 000	(1 937)	
IV. — *Autres fournitures et services*						
Fournitures et services divers	17 712	17 712	19 500	19 500		
Assurances générales	15 006	15 006	14 500	12 500		
TOTAL, article IV	32 718	32 718	34 000	32 000	(718)	
V. — *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*						
Papeterie et fournitures de bureau	15 007	15 007	35 000	31 000		Les dépenses effectives de 1968 ont été bien inférieures à celles des exercices précédents du fait que l'on a utilisé les stocks existants par mesure d'économie. Le crédit

						ouvert pour 1969 reflète les dépenses plus élevées nécessaires pour reconstituer les stocks. Le crédit demandé pour 1970 comprend une somme d'environ 2 500 dollars pour des supports de duplicateurs, des stencils, etc., dont le coût était précédemment imputé sur la rubrique "Fournitures pour la reproduction des documents".
Fournitures pour la reproduction des documents	20 205	20 205	29 000	—		A partir de 1970, les prévisions de dépenses pour l'achat de papier, de clichés d'imprimerie, de produits chimiques et de fournitures connexes pour la reproduction des documents sont inscrites à l'article VIII du chapitre 11 du présent projet de budget.
TOTAL, article V	35 212	35 212	64 000	31 000	(4 212)	
VI. — *Livres, fournitures et services de bibliothèque*	12 077	12 077	12 000	14 000	1 923	
TOTAL, Commission économique pour l'Amérique latine	233 389	233 389	267 000	237 000	3 611	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE						
Articles						
I. — *Communications*						
Télégraphe	40 298	40 298	40 000	43 000		
Téléphone	26 708	26 708	27 000	24 000		En 1969, il faut verser à l'Office impérial des télécommunications la troisième et dernière tranche de 5 000 dollars pour le central téléphonique à conducteurs croisés de 400 lignes. Le crédit demandé pour 1970 reflète les dépenses normales moyennes encourues depuis l'installation du central, compte tenu d'une augmentation annuelle du nombre total de communications de l'ordre de 10 p. 100.
Services postaux	14 631	14 631	14 000	15 000		
Valise diplomatique	45 731	45 731	55 000	55 000		Le crédit demandé tient compte de la nécessité de continuer à utiliser l'avion plutôt que les moyens de communication de surface pour assurer que les gouvernements membres reçoivent sans retard la correspondance importante et la documentation pour les réunions.
Transport de marchandises et assurance maritime	35 858	35 858	19 000	35 000		Le crédit demandé tient compte de ce que les frais de transport maritime des envois en provenance des Etats-Unis et d'Europe sont plus élevés du fait que le canal de Suez est toujours fermé.
TOTAL, article premier	163 226	163 226	155 000	172 000	8 774	
II. — *Location et entretien du matériel*						
Location et entretien du matériel de bureau et du matériel de traitement de l'information	41 010	41 010	43 500	43 500		Le crédit demandé comprend une somme de 36 500 dollars pour la location d'un ordinateur 360/30 qui a été installé en avril 1968.
Location et entretien d'autre matériel	18 101	18 101	9 500	15 500		
TOTAL, article II	59 111	59 111	53 000	59 000	(111)	

TABLEAU 10-5. — VENTILATION PAR BUREAU (*suite*)

	1968 Dépenses (1)	*1968 Dépenses (chiffres ajustés) (2)*	*1969 Crédits ouverts (3)*	*1970 Crédits demandés (4)*	*Augmentation ou (diminution) (5)*	*Différence entre les dépenses ajustées de 1968 (colonne 2) et les crédits demandés pour 1970 (colonne 4) — Causes principales des variations et autres observations*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (*suite*)						
Articles						
IV. — *Autres fournitures et services*						
Fournitures et services divers	7 353	7 353	9 000	9 000		
Assurances générales	2 351	2 351	5 000	5 000		
TOTAL, article IV	9 704	9 704	14 000	14 000	4 296	
V. — *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*						
Imprimés et fournitures pour le traitement de l'information	9 312 [i]	9 312 [i]	15 000	23 000		Le crédit demandé tient compte des dépenses liées à l'utilisation de l'ordinateur dont il est question plus haut.
Papeterie et fournitures de bureau	27 000 [i]	27 000 [i]	28 000	32 000		
Fournitures pour la reproduction des documents	40 226 [i]	40 226 [i]	41 000	—		A partir de 1970, les prévisions de dépenses pour l'achat de papier, de clichés d'imprimerie, de produits chimiques et de fournitures connexes pour la reproduction des documents sont inscrites à l'article VIII du chapitre 11 du présent projet de budget.
TOTAL, article V	76 538	76 538	84 000	55 000	(21 538)	
VI. — *Livres, fournitures et services de bibliothèque*	14 411	14 411	15 000	18 000	3 589	
TOTAL, Commission économique pour l'Afrique	322 990	322 990	321 000	318 000	(4 990)	
TOTAL GÉNÉRAL, chapitre 10	5 854 899	5 946 899	6 073 800	5 609 000	(337 899)	

[a] Y compris 6 000 dollars pour couvrir les frais d'installation et de location supplémentaires afférents aux services fournis aux sections qui occupent des locaux situés en dehors du Siège (A/7341).

[b] Le crédit ouvert pour 1969 comprend une somme de 31 600 dollars pour des publications sur l'*apartheid* (A/C.5/1194 — Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine).

[c] Le crédit ouvert pour 1969 comprend une somme de 40 000 dollars pour le déménagement de mobilier et de matériel du Siège dans les locaux loués. Pour 1970, un crédit de 15 000 dollars est demandé pour le même objet (A/7341).

[d] Y compris une somme supplémentaire de 30 000 dollars pour la reproduction de documents destinés au Comité spécial chargé d'examiner la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du fond des mers et des océans (A/C.5/1151) et une somme de 10 000 dollars pour l'établissement de la documentation faisant suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions (A/C.5/1147).

[e] Y compris un montant supplémentaire de 36 800 dollars pour la reproduction de documents pour la session du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans (A/C.5/SR.1294) ; 4 100 dollars pour la réunion d'experts consultants chargés d'examiner la question du désarmement général et complet (A/C.5/1218) ; et 3 500 dollars pour la réunion du groupe d'experts chargé d'étudier la contribution que la technologie nucléaire peut apporter au progrès économique et social des pays en voie de développement (A/C.5/1226).

[f] Les prévisions de dépenses relatives au papier et aux fournitures pour la reproduction des documents sont inscrites pour la première fois à l'article VIII du chapitre 11 ("Imprimerie").

[g] Y compris un montant supplémentaire de 1 000 dollars pour des ouvrages de référence et des publications périodiques sur l'*apartheid* (A/C.5/1194).

[h] Y compris les prévisions de dépenses pour le Bureau du Mékong et le Conseil asiatique du développement industriel.

[i] Répartition estimative.

Chapitre 11. — Imprimerie

2 804 800 dollars (1969: 1 692 000 dollars[33]; 1968: 1 583 341 dollars[34])

TABLEAU 11-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Documents officiels	1 331 340	1 147 800	1 065 914
II. — Publications périodiques	783 100	740 100	660 154
III. — Etudes et rapports	264 000	179 600	171 987
IV. — Service de l'information	110 000	113 200	126 367
V. — Organe international de contrôle des stupéfiants	24 360	25 600	25 681
VI. — Autres travaux d'imprimerie	90 000	85 700	86 464
VII. — Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat	(600 000)	(600 000)	(553 226)
VIII. — Fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat	802 000	—	—
TOTAL, chapitre 11	2 804 800	1 692 000	1 583 341

11.1 Le crédit demandé dans le présent chapitre doit permettre de couvrir toutes les dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie, sauf celles qui concernent les activités suivantes, qui sont imputées sur d'autres chapitres du budget:

a) Les réunions et conférences spéciales (chapitre 2, 10 800 dollars);

b) Les bulletins, plaquettes, dépliants et autres imprimés analogues distribués au titre du programme d'information (chapitre 10, 120 000 dollars);

c) Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chapitre 18, 14 000 dollars);

d) La Cour internationale de Justice (chapitre 19, 40 000 dollars);

e) La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chapitre 20, 154 000 dollars);

f) L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chapitre 21, 185 000 dollars).

11.2 En outre, le crédit demandé couvre le coût des fournitures pour la reproduction intérieure des documents à New York, à Genève et dans les commissions économiques régionales; dans les projets de budget précédents, ces dépenses étaient comprises dans le poste relatif aux fournitures de bureau (chap. 10, art. V).

11.3 Le coût du tirage d'exemplaires supplémentaires destinés à la vente des publications pour lesquelles des crédits sont ouverts aux articles II, III et IV du présent chapitre apparaît au chapitre 4 des recettes, en déduction des recettes provenant de la vente de publications.

11.4 Le coût brut du programme de publications dont le détail est donné aux articles I à VI ci-après, calculé sur la base des prix des imprimeries commerciales, est estimé à 2 602 800 dollars, contre 2 292 000 dollars pour 1969. Comme les années précédentes, une part importante des travaux prévus dans le programme d'ensemble sera effectuée dans les ateliers du Secrétariat. On évalue à 600 000 dollars ce que coûteraient les travaux d'imprimerie effectués par les soins du Secrétariat en 1970 s'il fallait les confier à des imprimeurs commerciaux, de sorte que le coût net des travaux contractuels d'imprimerie prévus au présent chapitre est estimé à 2 002 800 dollars.

11.5 D'une façon générale, l'augmentation de 310 800 dollars qu'accuse le montant estimatif des dépenses brutes pour les travaux d'imprimerie inscrites aux articles I à VI par rapport aux crédits ouverts pour 1969 résulte des facteurs suivants:

a) La tendance à la hausse du coût de la main-d'œuvre et des fournitures dont il avait été fait mention dans les projets de budget précédents s'est maintenue et a déjà eu pour effet d'accroître le coût unitaire d'environ 11 p. 100 par rapport à 1968;

b) L'expansion constante des activités de l'ONU, particulièrement dans les domaines économiques et social, continue d'influer sur le montant des crédits inscrits au présent chapitre. Les gouvernements réclament des compilations statistiques de plus en plus nombreuses concernant les grands domaines économiques; les publications statistiques deviennent d'une façon générale plus volumineuses et plus complexes, et doivent être publiées à intervalles plus fréquents, en particulier dans le cas des statistiques du commerce international. En outre, un nombre croissant d'études et de rapports sont publiés dans le cadre de l'exécution des programmes de travail;

c) Compte tenu du fait que les Etats Membres ont expressément indiqué leur désir de voir mieux équilibrée la production des documents de l'Organisation des Nations Unies dans les différentes langues, comme le montrent les résolutions 2247 (XXI) du 20 décembre 1966 et 2292 (XXII) du 8 décembre 1967 dans les-

[33] Non compris un montant de 771 400 dollars consacré aux fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat qui était inscrit pour 1969 à l'article V du chapitre 10.

[34] Non compris un montant de 811 000 dollars consacré aux fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat (voir la note [33] ci-dessus).

quelles l'Assemblée générale demande que des mesures soient prises pour veiller à ce que la documentation soit présentée simultanément dans les langues de travail prescrites des différents organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, on a prévu d'une façon générale un nombre accru d'éditions des publications dans les différentes langues.

11.6 Toutes les publications inscrites au présent projet de budget ont fait l'objet d'un examen du Comité des publications qui s'est fondé sur les justifications détaillées fournies par les services intéressés afin d'établir leur utilité et d'assurer, lorsqu'il y a lieu, l'application uniforme de l'article 13.1 du Règlement financier en ce qui concerne les décisions des organes délibérants qui entraînent des frais d'impression.

11.7 Comme les années précédentes, il est probable que les commandes passées à des imprimeurs installés hors de la région new-yorkaise représenteront environ 60 p. 100 de l'ensemble des travaux d'imprimerie. Le Secrétariat continue à s'efforcer de répartir les contrats sur une base géographique aussi large que possible, en faisant jouer la concurrence pour obtenir les meilleurs prix.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Documents officiels	1 331 340
1969:	1 147 800
1968:	1 065 914

11.8 Pour calculer le coût du programme de publications au titre du présent article, on s'est fondé sur la durée et le nombre moyens des séances tenues au cours des trois dernières années complètes et sur le nombre de pages imprimées des documents relatifs à ces séances, en faisant abstraction des facteurs inhabituels et en tenant compte des besoins connus pour 1970.

11.9 Les crédits demandés aux rubriques i) à iv) du paragraphe 11.13 ci-après pour la publication des documents officiels de l'Assemblée générale et des trois Conseils ont été calculés compte tenu des économies qui doivent être réalisées à la suite de l'application partielle de certaines recommandations [35] faites par le comité d'experts chargé par le Secrétaire général en 1968 d'étudier la réorganisation du Secrétariat.

11.10 Ces recommandations, qui visaient essentiellement à réduire le volume de la documentation relative aux séances qui doit être reproduite sous forme imprimée et à utiliser davantage, dans ce contexte, les ateliers du Secrétariat, ont un effet sur les dispositions actuelles relatives à la publication: *a*) des suppléments, qui contiennent les principaux rapports des organes et des organes subsidiaires et les résolutions; *b*) des annexes, qui contiennent soit le texte des documents relatifs aux points des ordres du jour, soit des renvois à ces documents. Le comité d'experts a expressément recommandé: *a*) que, sur le total des suppléments prévus, quelques-uns seulement, bien déterminés, soient publiés sous forme imprimée, le reste étant normalement reproduit dans les ateliers du Secrétariat à partir du texte dactylographié; *b*) que le système de publication globale des annexes sous forme imprimée soit remplacé par un système prévoyant que les documents importants seront reproduits dans les ateliers du Secrétariat sur du papier de qualité supérieure et qu'il sera établi une liste des documents relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

11.11 L'application de la recommandation relative aux suppléments n'a soulevé aucun problème particulier étant donné qu'il s'agit simplement d'élargir des mesures qui ont été déjà prises. Par conséquent, en ce qui concerne les suppléments de l'Assemblée générale, le présent projet de budget ne prévoit normalement la publication sous forme imprimée que du rapport annuel du Secrétaire général, des rapports des trois Conseils et de la Cour internationale de Justice et des résolutions. Tous les autres suppléments de l'Assemblée seront reproduits dans les ateliers du Secrétariat à partir du texte dactylographié, à moins, comme l'ont également recommandé les experts, que cela ne soit pas techniquement réalisable à cause de la nature d'un document donné ou que la capacité insuffisante des ateliers du Secrétariat ne rende nécessaire le recours à des imprimeurs de l'extérieur. C'est ainsi que le crédit demandé couvre l'impression du projet de budget annuel et d'un nombre limité d'autres documents. Aucune modification n'est proposée à l'heure actuelle en ce qui concerne les dispositions relatives au Conseil de sécurité. Les résolutions du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle continueront également d'être publiées sous forme imprimée. Quant aux suppléments du Conseil économique et social, la plupart d'entre eux sont déjà reproduits dans les ateliers du Secrétariat depuis un certain nombre d'années. Les innovations susmentionnées ont permis de réduire de 130 000 dollars les dépenses relatives à la publication des suppléments en 1970 [rubrique i) à iv)]. Toutefois, la cessation proposée de l'impression des annexes sous leur forme actuelle, par point d'ordre du jour, entraînerait certaines conséquences pratiques qui demandent à être étudiées plus avant. Les opinions motivées du Secrétaire général à ce sujet, qui tiendront compte d'un essai effectué avec les documents du Conseil économique et social, seront soumises en temps voulu à l'Assemblée générale.

11.12 Le crédit relatif à l'impression de l'arriéré des *Documents officiels* visé à la rubrique v) du programme de publications a été fixé à 156 000 dollars. Sur ce montant, 77 000 dollars sont demandés pour l'impression de l'arriéré de *Documents officiels* en russe et 56 000 dollars pour l'impression de l'arriéré en espagnol, le solde du crédit (23 000 dollars) étant réservé à l'impression de l'arriéré de documents en chinois. Le crédit visé à la rubrique viii) doit permettre de couvrir le coût de l'impression des documents de la Commission du droit international en quatre langues au lieu de trois comme dans les budgets précédents, par suite de la décision, prise par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session, d'ajouter le russe aux langues de travail de l'Assemblée générale [résolution 2479 (XXIII)].

11.13 Le programme de publications proposé pour 1970 se décompose comme suit:

	Dollars
i) *L'Assemblée générale, ses commissions et comités*	816 800
1969:	700 100
1968:	691 460

[35] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes*, point 74 de l'ordre du jour, document A/7359, par. 144.

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
a) Comptes rendus de séances en cinq langues (600 séances)	4 800	409 000
b) Annexes en cinq langues (90 fascicules)	1 980	239 000
c) Résolutions en cinq langues	122	17 600
d) Suppléments en cinq langues	912	151 200

ii) *Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités* ..... Dollars 162 400

1969: 128 020
1968: 47 990

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
Comptes rendus de séances et suppléments en cinq langues	1 954	162 400

iii) *Le Conseil économique et social, ses commissions et comités* ..... Dollars 72 800

1969: 85 550
1968: 145 348

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
a) Comptes rendus de séances de deux sessions, en trois langues (68 séances)	446	28 480
b) Annexes relatives aux deux sessions, en trois langues (62 fascicules)	620	32 720
c) Résolutions en cinq langues	106	11 600

iv) *Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités* ..... Dollars 12 100

1969: 11 330
1968: 7 795

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
Comptes rendus de séances d'une session et annexes y relatives, en deux langues, et résolutions, en cinq langues	278	12 100

v) *Documents officiels, arriéré* ..... Dollars 156 000

1969: 100 000
1968: 139 762

vi) *Impression en arabe de certains documents de l'Assemblée générale et d'autres documents* ..... Dollars 10 000

1969: 10 000
1968: 9 505

vii) *Accords et protocoles* ..... Dollars 10 000

1969: 10 000
1968: 2 960

viii) *Documents de la Commission du droit international établis en application de la résolution 987 (X) de l'Assemblée générale* 47 100

1969: 34 470
1968: 19 144

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
a) Volume II des documents de la vingt et unième session (1969), en quatre langues	300	21 600
b) Volume I des documents de la vingt-deuxième session (1970), en quatre langues	350	25 500

ix) *Bibliothèque* ..... Dollars 10 150

1969: 7 620
1968: 1 950

x) *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, publié en application des résolutions 796 (VIII), 992 (X), 1136 (XII) et 1756 (XVII)* 33 990

1969: 60 710
1968: —

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (dollars)
a) Supplément nº 3, en espagnol et en français	2 000	32 000
b) Index des volumes I à V, espagnol	350	1 990

ARTICLE II

Publications périodiques ..... Dollars 783 100

1969: 740 100
1968: 660 154

11.14 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir le coût brut de ces publications pour tous les services et bureaux de l'ONU, ainsi qu'il est indiqué en détail au paragraphe 11.18. Le crédit est calculé sur la base du nombre d'exemplaires nécessaires à des fins officielles; comme il est dit au paragraphe 11.3, le coût du tirage d'exemplaires supplémentaires des publications de 1970 destinés à la vente apparaît au chapitre 4 des recettes, en déduction des recettes prévues à l'article II.

11.15 Les dépenses supplémentaires pour 1970, par rapport aux crédits ouverts pour 1969, s'élèvent à 43 000 dollars. Les augmentations (ou diminutions) de crédit pour les divers services et bureaux sont indiquées ci-après (tableau 11-2).

TABLEAU 11-2

	Augmentation ou (diminution)
	Dollars
Service juridique	2 700
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	(3 100)
Département des affaires économiques et sociales	55 100
Office des Nations Unies à Genève (non compris la CEE)	(3 700)
Commission économique pour l'Europe	(6 100)
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	(1 400)
Commission économique pour l'Amérique latine	(7 200)
Commission économique pour l'Afrique	4 800
Division des droits de l'homme	1 900
TOTAL	43 000

11.16 Les crédits demandés ont été calculés compte tenu de l'augmentation des frais d'impression signalée au paragraphe 11.5 ci-dessus ainsi que de l'accroissement du nombre de pages des publications telles que les annuaires, qui contiennent chaque année plus de matières. En outre, chaque fois que cela a été possible, le Secrétaire général, soucieux d'appliquer les dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale 2247 (XXI) du 20 décembre 1966 et 2292 (XXII) du 8 décembre 1967, s'est efforcé de réaliser, dans le programme inscrit au présent article, un meilleur équilibre entre les éditions dans les différentes langues des diverses publications.

11.17 Les programmes de publications des commissions économiques régionales ne comprennent pas certaines publications périodiques dont le coût était précédemment imputé sur le budget des travaux contractuels d'imprimerie, mais dont ces commissions doivent maintenant assurer la reproduction dans leurs ateliers.

11.18 Le programme des publications pour 1970 se décompose comme suit:

i) *Service juridique* ..... *Dollars* 143 700

1969: 141 000
1968: 112 109

	Nombre de pages du texte original	*Coût estimatif (dollars)*
a) Recueil des Traités (36 volumes), publications multilingues	15 000	111 300
b) Index cumulatif nº 8 du Recueil des traités (vol. 551 à 600), index chronologique et alphabétique, en français	350	5 000
c) Etat des conventions multilatérales, un volume en anglais et en français	404	11 700
d) Annuaire juridique des Nations Unies, 1968, en espagnol et en français	352	7 700
e) Annuaire juridique des Nations Unies, 1969, en anglais	352	6 000

ii) *Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité* ... *Dollars* 7 900

1969: 11 000
1968: 4 662

	Nombre de pages du texte original	*Coût estimatif (dollars)*
Supplément nº 5 au Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité, 1966-1968, en anglais	300	7 900

iii) *Département des affaires économiques et sociales* ..... *Dollars* 451 700

1969: 396 600
1968: 391 706

	Nombre de pages du texte original	*Coût estimatif (dollars)*
a) Conventions fiscales internationales, volume VIII, Supplément nº 4, en trois langues	304	27 800
b) Conventions fiscales internationales, volume IX, Supplément nº 24, en trois langues	112	15 900
c) Etude sur l'économie mondiale, 1969, deux volumes, en trois langues	224	18 700
d) Rapport annuel sur l'établissement de la carte du monde au millionième, 1969, publication bilingue	128	1 400
e) La cartographie mondiale, volume XI, en deux langues	112	4 900
f) Revue internationale de politique criminelle, nº 28, en trois langues	112	7 400
g) Revue internationale de développement social, nº 4, en trois langues	112	8 000
h) Bulletin des stupéfiants, volume XXII, quatre numéros, en deux langues	208	10 000
i) Bulletin mensuel de statistique, volume XXIV, publication bilingue	3 200	82 000
j) Annuaire statistique, 1970, publication bilingue	815	46 000
k) Annuaire démographique, 1970, publication bilingue	784	52 000
l) *Yearbook of International Trade Statistics*, 1969, en anglais	950	55 000
m) Annuaire de statistiques des comptabilités nationales, 1969, en anglais	1 100	12 600
n) *Commodity Trade Statistics*, en anglais	11 000	110 000

iv) *Département de la tutelle et des territoires non autonomes* ..... *Dollars* —

1969: —
1968: —

v) *Office des Nations Unies à Genève (non compris la Commission économique pour l'Europe)* ..... Dollars 7 000

1969: 10 700
1968: 10 500

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
Liste mensuelle d'articles sélectionnés (bibliothèque), 12 numéros, publication bilingue	270	7 000

vi) *Commission économique pour l'Europe* Dollars 60 500

1969: 66 600
1968: 57 688

	Nombre estimatif de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
a) Etude sur la situation économique de l'Europe, 1969, en anglais, en français et en russe	180	18 300
Tirage en offset à New York, en anglais		1 000
b) Bulletin économique pour l'Europe, volume 22, nº 1, en anglais, en français et en russe	80	7 700
c) Bulletin économique pour l'Europe, volume 22, nº 2, en anglais, en français et en russe	80	7 700
d) Bulletin annuel de statistiques du charbon, publication trilingue ...	113	2 800
e) Bulletin annuel de statistiques des transports européens, publication trilingue	150	4 200
f) Bulletin annuel de statistiques de l'habitation et du bâtiment, publication trilingue	76	2 100
g) Bulletin annuel de statistiques de l'énergie électrique, publication trilingue	86	2 400
h) Bulletin annuel de statistiques du gaz, publication trilingue	65	1 600
i) Bulletin trimestriel de statistiques de l'acier, quatre numéros, publication trilingue	144	12 200
j) Bulletin du bois pour l'Europe, quatre numéros, publication bilingue	78	500

vii) *Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient* ..... Dollars 37 300

1969: 38 700
1968: 34 679

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
a) Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1969, édition de Hong-kong, en anglais	350	4 000
Tirage en offset à New York ...	350	3 100
b) Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1968, en français	390	5 900
c) *Economic Bulletin for Asia and the Far East*, volume XXI, trois numéros, en anglais	450	4 400
d) *Design of Low-head Hydraulic Structures* (Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques, nº 41), en anglais	375	3 300
e) *Water Resources Development in Cambodia, Laos, Mongolia and Republic of Viet-Nam* (Recueil de la mise en valeur des ressources hydrauliques, nº 42), en anglais	120	1 100
f) *Transport and Communications Bulletin of Asia and the Far East*, deux numéros, en anglais	200	1 000
g) *Administrative Aspects of Shipping and Ocean Freight Rates* (Recueil de la coopération économique régionale, nº 8), en anglais	90	700
h) *Trade in Petroleum and Petroleum Products in the ECAFE Region* (Recueil de la coopération économique régionale, nº 9), en anglais	70	600
i) *Electric Power in Asia and the Far East, 1968*, en anglais	140	1 100
j) *Mining Developments in Asia and the Far East, 1968* (Recueil de la mise en valeur des ressources minérales, nº 35), en anglais	125	1 100
k) *Case Histories of Oil and Gas Fields in Asia and the Far East* (Recueil de la mise en valeur des ressources minérales, nº 37), en anglais	145	1 500
l) *Stratigraphic Correlation between Sedimentary Basins of Asia and the Far East* (Recueil de la mise en valeur des ressources minérales, nº 38), en anglais	140	1 300
m) Annuaire statistique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 1969, en anglais	420	3 500
n) *Regional Plan Harmonization and Economic Co-operation Series No. 3: Regional Co-operation in Asia in Rubber*, en anglais	100	900
o) *Sectoral and Employment Projections Development Programming Techniques*, nº 8, en anglais	300	2 000
p) *Small Industry Bulletin*, nº 8, en anglais	240	1 800

viii) *Commission économique pour l'Amérique latine* ..... Dollars 27 000

1969: 34 200
1968: 27 376

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
a) *Boletín Económico de América Latina*, volume XV, deux numéros, en espagnol et en anglais	132	15 400

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
b) *Estudio Económico de América Latina*, 1969, en espagnol et en anglais	270	11 300
c) Tirés à part de certains articles présentant un intérêt particulier, en espagnol et en anglais	80	300

	Dollars
ix) *Commission économique pour l'Afrique*	34 000
1969:	29 200
1968:	21 434

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
a) Etude sur la situation économique de l'Afrique (publication annuelle), en anglais et en français	220	10 200
b) Bulletin économique pour l'Afrique, volume X, nº 1, en anglais et en français	200	7 900
c) Bulletin économique pour l'Afrique, volume X, nº 2, en anglais et en français	200	7 900
d) Services de protection sociale en Afrique, nº 11, en anglais et en français	100	3 100
e) Bulletin de la petite industrie en Afrique, en anglais et en français	100	4 900

	Dollars
x) *Division des droits de l'homme*	14 000
1969:	12 100
1968:	—[36]

[36] Une dépense de 6 803 dollars relative à des publications sur les droits de l'homme est comprise dans le montant indiqué plus haut à la rubrique iii).

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
a) Annuaire des droits de l'homme pour 1967, en français	448	7 000
b) Annuaire des droits de l'homme pour 1968, en anglais	424	7 000

ARTICLE III

	Dollars
Etudes et rapports	264 000
1969:	179 600
1968:	171 987

11.19 Le crédit demandé au présent article doit couvrir le coût de l'impression de certaines études et rapports élaborés dans le cadre de programmes de travail autorisés par les organes compétents de l'ONU. Comme il est signalé plus haut au paragraphe 11.3, le crédit demandé ne tient pas compte des dépenses qu'entraînera le tirage d'exemplaires supplémentaires destinés à la vente, ces frais étant imputés sur les prévisions de recettes correspondantes, au chapitre 4 des recettes. Le crédit a été calculé d'après une liste précise de titres soumise au Comité des publications. Toutefois, ces titres ne sont pas énumérés ci-dessous, car des changements apportés en cours d'année aux programmes de travail pourraient modifier le programme effectif de publications. Le Comité des publications suit l'exécution du programme et prend en temps voulu une décision pour chaque ouvrage qui doit être effectivement imprimé.

11.20 Le tableau 11-3 indique, par service et département, le montant brut des crédits demandés pour 1970, les crédits ouverts pour 1969 et les dépenses effectives de 1968.

TABLEAU 11-3

	1970 Crédits demandés	1969 Crédits ouverts	1968 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Service juridique	13 700	14 000	—
ii) Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	11 900	—	832
iii) Département des affaires économiques et sociales	120 000	109 500	95 711
iv) Commission économique pour l'Europe	43 700	9 700	35 091
v) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	22 100	11 900	9 572
vi) Commission économique pour l'Amérique latine	31 600	13 500	11 471
vii) Commission économique pour l'Afrique	21 000	21 000	19 310
	264 000	179 600	171 987

11.21 L'augmentation des dépenses prévues pour plusieurs services est due à une hausse générale des tarifs d'impression, à des travaux supplémentaires dans le cadre du programme de travail autorisé et à la nécessité de prévoir un plus grand nombre d'éditions dans les différentes langues. Dans le cas de la Commission économique pour l'Europe, l'écart sensible que l'on peut constater dans le tableau 11-3 ci-dessus entre les chiffres pour 1969 et pour 1970 provient du fait que le crédit ouvert pour 1969 avait été calculé d'après le nombre d'études ou de rapports pour la publication desquels il existait une autorisation appropriée au moment de l'approbation du programme par le Comité des publications. Toutefois, par suite de décisions ultérieurement prises par les organes subsidiaires de la Commission, les besoins effectifs de 1969 seront plus grands et devront être satisfaits, sous réserve de l'approbation du Comité des publications, grâce à une

réallocation des fonds disponibles pour les travaux d'imprimerie au titre du présent chapitre. Un autre réajustement pourra être également nécessaire en ce qui concerne un arriéré des éditions dans différentes langues de publications de la CEE qui sont actuellement en cours de traduction, arriéré qui n'est pas couvert par le crédit ouvert pour l'exercice en cours.

ARTICLE IV

	Dollars
Service de l'information	110 000
1969:	113 200
1968:	126 367

11.22 A partir de 1970, le principe consistant à imputer toutes les dépenses nettement identifiables relatives à des activités productrices de recettes sur le chapitre correspondant des recettes sera appliqué à la vente des publications visées au présent article. Par conséquent, le crédit demandé ne comprend pas les frais de tirage d'exemplaires supplémentaires destinés à la vente.

11.23 Le coût estimatif des travaux d'imprimerie prévus pour le Service de l'information se décompose comme suit:

	Coût estimatif (dollars)
A. — DOCUMENTATION PUBLIÉE AU SIÈGE	
Périodiques:	
UN Monthly Chronicle, en anglais, numéros de 104 pages en moyenne, tirés à 4 000 exemplaires (11 numéros)	31 000
Index de l'édition anglaise	1 000
Livres:	
Yearbook of the United Nations, en anglais	38 500
Everyman's United Nations, en anglais	1 500
	72 000
B. — DOCUMENTATION PUBLIÉE DANS LES CENTRES D'INFORMATION	
Périodiques:	
ONU — Chronique mensuelle, en français, numéros de 115 pages, tirés à 2 100 exemplaires (11 numéros)	26 000
Index de l'édition française	800
ONU — Cronica mensual, en espagnol, numéros de 115 pages, tirés à 1 655 exemplaires (11 numéros)	10 500
Index de l'édition espagnole	700
	38 000

ARTICLE V

	Dollars
Organe international de contrôle des stupéfiants	24 360
1969:	25 600
1968:	25 681

11.24 Pour 1970, le coût estimatif des travaux prévus au présent article se décompose comme suit:

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (dollars)
a) Etat comparatif des estimations et des statistiques relatives aux stupéfiants pour 1968, anglais-français (édition bilingue) et espagnol	41	2 500
b) Rapport soumis au Conseil économique et social et communiqué aux gouvernements, en trois langues	35	2 350
c) Estimations des besoins mondiaux de stupéfiants et de la production mondiale d'opium en 1971, en trois langues	98	3 075
d) Estimations des besoins mondiaux de stupéfiants et de la production mondiale d'opium en 1969, quatrième supplément, publication trilingue	40	1 250
e) Premier, deuxième et troisième suppléments pour 1970 à la publication visée à la rubrique c) ci-dessus, publications trilingues	40	3 750
f) Statistiques relatives aux stupéfiants et niveaux maximums des stocks d'opium, en trois langues	96	9 210
g) Questionnaires à adresser aux gouvernements pour obtenir des renseignements statistiques, en trois langues	34	2 225
		24 360

ARTICLE VI

	Dollars
Autres travaux d'imprimerie	90 000
1969:	85 700
1968:	86 464

11.25 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les besoins suivants:

			Dollars
i)	*Cabinet du Secrétaire général*		
	Cartes d'invitation, etc.		7 000
ii)	*Service juridique*		
	Mémoires d'avocats		300
iii)	*Service des conférences*		
	(Travaux contractuels extérieurs liés à la reproduction de publications dans les ateliers du Secrétariat)		3 000
iv)	*Service financier et Service du personnel*		
	(Formules, cachets, étiquettes, graphiques, papier à en-tête, etc.)		32 000
v)	*Services généraux*		
	Laissez-passer de l'ONU		7 500
vi)	*Office des Nations Unies à Genève*		
	a) Brochure pour la Bibliothèque, en anglais et en français, 2 000 exemplaires	200	
	b) Papier à en-tête, enveloppes, cartes IBM, etc.	10 000	
			10 200
vii)	*Réimpressions*		30 000
			90 000

11.26 Sur le crédit de 10 000 dollars demandé à la rubrique vi), *b*, ci-dessus, un montant de 5 000 dollars doit permettre de couvrir les frais d'impression de formules, enveloppes, papier à en-tête, etc., pour l'Office des Nations Unies à Genève. Le solde est nécessaire pour faire imprimer des quittances et reçus spéciaux, des chèques, des formules comptables, etc., nécessaires à l'installation IBM de la Division des finances. Il vient en sus du crédit demandé au chapitre 10 pour l'achat de cartes IBM.

11.27 Le crédit demandé à la rubrique vii) — Réimpressions — doit permettre de couvrir le tirage, aux fins de distribution et de vente, d'exemplaires supplémentaires des publications antérieures qui ont été imprimées à l'extérieur et dont les stocks sont épuisés. Les réimpressions n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et sont devenues un élément permanent des travaux d'imprimerie. Il paraît donc souhaitable de demander à cette fin un crédit approprié, calculé en fonction des dépenses moyennes des trois derniers exercices. Comme par le passé, on ne ménagera aucun effort pour que la majeure partie des travaux soit effectuée par les ateliers du Secrétariat, facteur dont il a été dûment tenu compte pour le calcul de la déduction prévue à l'article VII.

ARTICLE VII

	Dollars
Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat	(600 000)
1969:	(600 000)
1968:	(553 226)

11.28 Sur l'ensemble du programme de travaux d'imprimerie visé aux articles I à VI, les travaux qui seront effectués par les ateliers du Siège sont évalués à 470 000 dollars et ceux dont se chargeront les ateliers de Genève à 130 000 dollars. On peut donc déduire 600 000 dollars du total des crédits demandés à ces articles.

11.29 La possibilité d'utiliser les ateliers du Secrétariat pour réduire le coût des travaux contractuels d'imprimerie dépend dans une large mesure de l'ampleur (volume et nombre d'exemplaires nécessaires) de la documentation à reproduire pour les réunions et conférences. Après une augmentation progressive de ces travaux pendant un certain nombre d'années, on a réalisé une certaine réduction en 1968 du fait que le Comité des publications a strictement appliqué les dispositions de la résolution 2292 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1967 en ce qui concerne le contrôle et la limitation de la documentation de l'Organisation. C'est ainsi que les ateliers du Secrétariat ont été appelés à produire au total environ 526 millions de pages de documentation pour les séances en 1968, contre quelque 595 millions en 1967. L'accroissement de la capacité de production a permis de réduire le budget des travaux d'imprimerie au titre du présent chapitre de 553 226 dollars, alors que la réduction estimative approuvée n'était que de 500 000 dollars. Des réductions appréciables pourraient être également réalisées par le même moyen sur les frais d'impression des documents relatifs aux réunions et conférences spéciales (chap. 2). Dans l'hypothèse que cette tendance pourrait être maintenue, on avait prévu une réduction de 600 000 dollars au titre du présent article pour 1969. Un chiffre analogue est proposé pour 1970.

11.30 On trouvera ci-après des indications sur les publications et autres documents imprimés reproduits en 1968 par les ateliers du Secrétariat dans le cadre de leurs tâches normales et qui n'apparaissent donc pas dans le programme des travaux contractuels d'imprimerie faisant l'objet des articles I à VI ci-dessus. Le volume de documentation pouvant être reproduit par les soins du Secrétariat, qui est déterminé par un système de contingents fondé sur le volume des documents de même nature reproduits en 1955, dépend en outre du type de documents à imprimer, de la date de leur soumission et de la possibilité d'avoir des machines libres pour les différentes opérations nécessaires. Les chiffres indiqués ci-après sont une estimation de ce que ces travaux auraient coûté s'ils avaient été confiés à des imprimeurs commerciaux utilisant les mêmes procédés. L'énumération figurant sous chaque rubrique n'est pas exhaustive, mais donne une indication des types de documents classés dans cette catégorie.

	Prix qu'auraient demandés des imprimeurs commerciaux (dollars)
Département des affaires économiques et sociales	132 000
i) *Publications économiques* (18 250 dollars)	
Planning and Plan Implementation	
Manual of Land Tax Administration	
Utilisation du schiste bitumineux	
ii) *Publications sociales* (14 050 dollars)	
Organization and Administration of Social Welfare Programmes (série)	
Basic Services and Equipment for Rehabilitation Centres (série)	
Aspects sociaux de l'habitation et de l'urbanisation	
iii) *Publications statistiques* (49 650 dollars)	
Statistiques du commerce extérieur (série)	
Population and Vital Statistics Report (série)	
Sample Surveys of Current Interest (série)	
Compendium of Social Statistics, 1967	
Bibliography of Industrial and Distributive-Trade Statistics	
World Energy Supplies	
Principes et recommandations concernant les recensements de population de 1970	
Principes et recommandations concernant les recensements de l'habitation de 1970	
iv) *Publications concernant l'assistance technique* (50 650 dollars)	
Organization and Administration of Public Enterprises	
Local Government Training	
Rapports de cycles d'études, de colloques et de conférences (série)	
Rapports d'experts (série)	
Service juridique	4 975
Relevé des traités et accords internationaux (série)	
Bibliothèque Dag Hammarskjold	33 650
Index des documents de l'ONU (série)	
New Publications in the Dag Hammarskjold Library (série)	
Cabinet du Secrétaire général	18 550
Liste des délégations auprès de l'Organisation des Nations Unies:	
a) Reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale	
b) Vingt-troisième session	

	Prix qu'auraient demandés des imprimeurs commerciaux (dollars)
Service de l'information	49 440
Charte des Nations Unies Déclaration universelle des droits de l'homme Décisions de l'Assemblée générale (série) Opuscules, plaquettes, dépliants et affiches	
Administration postale de l'ONU	3 625
Imprimés publicitaires et bons de commandes	
Vente de publications	17 035
Publications des Nations Unies, 1967 Liste périodique (série) Imprimés publicitaires	
Service des visiteurs	47 000
Guide des visiteurs	
	306 875

ARTICLE VIII

	Dollars
Fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat	802 000
1969:	[37]
1968:	[38]

11.31 Etant donné le lien direct qui existe entre les crédits demandés pour les travaux d'imprimerie et les crédits demandés au titre des fournitures pour la reproduction intérieure des documents, les prévisions relatives aux services de reproduction du Siège et des services extérieurs seront dorénavant inscrites au présent chapitre. Les prévisions ci-après tiennent compte de l'augmentation du prix du papier et des frais supplémentaires qu'entraînera la production d'un volume beaucoup plus grand de documents sur du papier de qualité supérieure à la suite de la décision mentionnée au paragraphe 11.11 concernant la méthode de reproduction des Suppléments aux Documents officiels.

11.32 Sur cette base, le montant nécessaire pour 1970 se décompose comme suit:

New York

	Dollars	*Dollars*
Papier	450 000	
Fournitures diverses pour la reproduction des documents	80 000	
Clichés et fournitures d'imprimerie	50 000	580 000
Office des Nations Unies à Genève		118 000
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		37 000
Commission économique pour l'Amérique latine		17 000
Commission économique pour l'Afrique		50 000
TOTAL		802 000

[37] Voir plus haut la note 33.
[38] Voir plus haut la note 34.

TITRE IV

DÉPENSES SPÉCIALES

Chapitre 12. — Dépenses spéciales

9 287 400 dollars (1969: 9 215 500 dollars; 1968: 9 161 994 dollars)

TABLEAU 12-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée	82 800	78 000	111 536
II. — Ecole internationale des Nations Unies, New York	65 000	61 000	49 000
III. — Ecole internationale, Genève	30 000	30 000	30 000
IV. — Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	8 738 000	8 700 000	8 555 999
V. — Programme triangulaire de bourses de perfectionnement (Service de l'information)	20 000	19 500	19 153
VI. — Programme d'assistance des Nations Unies pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international	40 000	40 000	39 902
VII. — Participation de l'ONU aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection	130 000	125 000	125 000
VIII. — Participation de l'ONU au coût des activités de coordination administrative financées en commun	70 000	62 000	55 000
IX. — Participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	111 600	—[a]	—[b]
— Programmes antérieurs pour lesquels il n'est pas demandé de crédits pour 1970	—	100 000[c]	176 404[d]
TOTAL, chapitre 12	9 287 400	9 215 500	9 161 994

[a] Les crédits correspondants ouverts pour 1969 sont répartis entre les chapitres 3, 4 et 5 du budget de cet exercice.
[b] Les dépenses correspondantes faites en 1968 sont indiquées aux chapitres 3, 4 et 5.
[c] Montant du crédit ouvert pour 1969 au titre du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies.
[d] Dont 100 000 dollars pour le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies, 6 916 dollars pour les prix destinés à récompenser des services éminents rendus à la cause des droits de l'homme et 69 488 dollars pour l'assistance en cas de catastrophe naturelle [résolution 2034 (XX) de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1965].

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée	82 800
1969:	78 000
1968:	111 536

12.1 Aux termes d'un accord que, comme suite à la résolution 977 (X) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1955, le Secrétaire général a conclu avec la République de Corée et qui est entré en vigueur le 11 décembre 1959, l'ONU s'est engagée à assurer l'entretien permanent du cimetière situé à Tanggok, près de Pusan, sur le terrain que le Gouvernement coréen lui a concédé à perpétuité. L'ONU a commencé à assurer, le 31 mars 1960, l'entretien du Cimetière, confié jusque-là au Commandement des forces des Nations Unies en Corée.

12.2 Le Secrétaire principal et le fonctionnaire d'administration de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, à Séoul, exercent respectivement les fonctions de conservateur et de conservateur adjoint du Cimetière.

12.3 Une entreprise locale est chargée de tous les travaux d'entretien du Cimetière, comme aussi des services de sécurité et de surveillance. Aux termes du contrat, l'entrepreneur fournit la main-d'œuvre, tandis que l'ONU fournit l'outillage, le matériel et les fournitures, ainsi que le matériel pour les transports lourds.

12.4 La gestion du Cimetière, y compris la surveillance des travaux contractuels, les services de guides pour visiteurs et la tenue des registres administratifs et des comptes, est assurée par trois agents des services administratifs et techniques, que secondent quatre agents locaux (un interprète-traducteur, deux chauffeurs et un mécanicien).

12.5 Le tableau 12-2 indique le montant des dépenses prévues pour 1970 avec, en regard, les chiffres de 1969 et 1968.

TABLEAU 12-2

		1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
		Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i)	Rémunération du personnel des services administratifs et techniques	21 500	21 300	20 478
ii)	Dépenses communes de personnel concernant le personnel des services administratifs et techniques	8 500	8 500	5 327
iii)	Traitements et dépenses communes de personnel concernant le personnel local non rémunéré dans le cadre du contrat d'entretien	9 400	7 000	7 044
iv)	Frais de voyage et indemnité de subsistance du Conservateur, du Conservateur adjoint et du personnel des services administratifs et techniques	8 200	8 200	7 197
v)	Entretien des bâtiments	6 200	7 200	46 387
vi)	Travaux contractuels d'entretien du Cimetière	23 300	17 000	18 596
vii)	Matériel de transport	—	—	—
viii)	Utilisation et entretien du matériel de transport	1 100	1 300	1 737
ix)	Frais généraux	2 600	4 500	2 649
x)	Achat de mobilier et de matériel	2 000	3 000	2 121
	TOTAL	82 800	78 000	111 536

12.6 Le tableau 12-3 indique le personnel que l'on propose d'affecter à l'entretien du Cimetière en 1970 avec, en regard, les effectifs de 1969.

TABLEAU 12-3

	1969	*1970*
Personnel détaché de l'effectif ordinaire		
Personnel des services administratifs et techniques	3	3
Personnel local		
Interprète-traducteur	1	1
Chauffeurs	2	2
Mécanicien	1	1
	7	7

Dollars

i) *Rémunération du personnel des services administratifs et techniques* 21 500

1969: 21 300
1968: 20 478

ii) *Dépenses communes de personnel concernant le personnel des services administratifs et techniques* 8 500

1969: 8 500
1968: 5 327

12.7 Les crédits demandés doivent permettre de couvrir la rémunération du personnel des services administratifs et techniques et les dépenses communes de personnel le concernant. L'augmentation de 200 dollars qui apparaît à la rubrique i) est imputable à l'application des augmentations périodiques des traitements.

Dollars

iii) *Traitements du personnel local non rémunéré dans le cadre du contrat d'entretien et dépenses communes de personnel le concernant* 9 400

1969: 7 000
1968: 7 044

12.8 Les crédits demandés doivent permettre de couvrir la rémunération des agents locaux ci-après et les dépenses communes de personnel les concernant et de constituer une réserve pour les indemnités à verser à la cessation de service: un interprète-traducteur, deux chauffeurs et un mécanicien. L'augmentation de 2 400 dollars est imputable au relèvement des salaires locaux qui a pris effet le 1er janvier 1969 et à l'application des augmentations périodiques des traitements.

Dollars

iv) *Frais de voyage et indemnité de subsistance du Conservateur, du Conservateur adjoint et du personnel des services administratifs et techniques* 8 200

1969: 8 200
1968: 7 197

12.9 Le crédit demandé comprend un montant de 300 dollars pour les frais de voyage et d'indemnité de subsistance du Conservateur et du Conservateur adjoint, qui devront effectuer périodiquement des visites d'inspection au Cimetière. Il doit permettre également de couvrir les dépenses ci-après en ce qui concerne les trois agents des services administratifs et techniques: *a*) indemnité de subsistance (5 500 dollars); *b*) indemnité de subsistance supplémentaire à payer à un fonctionnaire qui remplacera en 1970 l'actuel titulaire et qui aura une personne à charge (400 dollars); et *c*) frais de voyage pour le congé dans les foyers (2 000 dollars).

	Dollars
v) *Entretien des bâtiments*	6 200
1969:	7 200
1968:	46 387

12.10 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût de l'entretien des bureaux, résidences et autres bâtiments ainsi que du terrain du Cimetière. Il se décompose comme suit: 2 200 dollars pour l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau, 2 500 dollars pour l'entretien des terrains et des bâtiments et 1 500 dollars pour l'achat d'outils, d'engrais, de semences, de peintures, etc.

	Dollars
vi) *Travaux contractuels d'entretien du Cimetière*	23 300
1969:	17 000
1968:	18 596

12.11 La main-d'œuvre nécessaire pour les services d'entretien, de sécurité et de conservation est fournie par un entrepreneur qui utilise à ces fins 23 employés locaux. L'augmentation de 6 300 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1969 découle du relèvement obligatoire des salaires locaux, conformément à un décret du Gouvernement coréen. Toutes les autres conditions du contrat restent inchangées.

	Dollars
vii) *Matériel de transport*	—
1969:	—
1968:	—

12.12 Conformément à l'usage établi qui veut que l'on ne remplace que les véhicules ayant servi pendant plus de quatre années consécutives, aucun crédit n'est demandé à cette fin en 1970.

	Dollars
viii) *Utilisation et entretien du matériel de transport*	1 100
1969:	1 300
1968:	1 737

12.13 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les besoins habituels tels que l'entretien, la réparation et le remplacement des pièces pour deux breaks, la location occasionnelle de gros camions et l'achat d'uniformes pour les chauffeurs et le mécanicien.

	Dollars
ix) *Frais généraux*	2 600
1969:	4 500
1968:	2 649

12.14 Cette rubrique groupe les dépenses concernant les communications, y compris les communications téléphoniques et les services postaux (200 dollars); le transport de marchandises, le camionnage et les messageries (700 dollars); les fournitures et services divers (1 500 dollars); l'assurance (100 dollars); ainsi que la papeterie et les fournitures de bureau (100 dollars).

	Dollars
x) *Achat de mobilier et de matériel*	2 000
1969:	3 000
1968:	2 121

12.15 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives au remplacement du matériel mécanique qui n'est plus en état de fonctionner, à savoir deux tondeuses de gazon à moteur (800 dollars) et un tracteur (1 200 dollars).

12.16 Le tableau 12-4 indique le montant net des dépenses prévues pour l'entretien du Cimetière en 1970, déduction faite de certaines recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

TABLEAU 12-4

	Dollars	Dollars
Dépenses prévues pour le Cimetière (tableau 12-2)		82 800
i) Recettes provenant des contributions du personnel, inscrites au chapitre premier des prévisions de recettes	4 900	
ii) Recettes générales inscrites au chapitre 3 des prévisions de recettes	300	5 200
TOTAL net des dépenses		77 600

ARTICLE II

	Dollars
Ecole internationale des Nations Unies, New York	65 000
1969:	61 000
1968:	49 000

12.17 Des crédits ont été ouverts au présent article ces dernières années en vue de couvrir le coût des subventions spéciales au Fonds de l'Ecole internationale des Nations Unies qui devaient aider à combler le déficit annuel d'exploitation de l'Ecole et à mettre au point des plans en vue de trouver des locaux permanents pour l'Ecole.

12.18 Par sa résolution 2477 (XXIII) du 21 décembre 1968, l'Assemblée générale a décidé de verser une somme de 61 000 dollars pour résorber le déficit d'exploitation prévu pour l'année scolaire 1968-1969. L'inscription provisoire au présent article d'un crédit de 65 000 dollars, montant du déficit d'exploitation qui est actuellement prévu, repose sur l'hypothèse que l'Assemblée générale prendra une mesure analogue à sa vingt-quatrième session en ce qui concerne l'année scolaire 1969-1970.

12.19 Un rapport distinct sera présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session sur la situation financière effective de l'Ecole et sur les progrès réalisés en ce qui concerne la construction de locaux permanents et les contributions versées au Fonds de développement de l'Ecole.

ARTICLE III

	Dollars
Ecole internationale, Genève	30 000
1969:	30 000
1968:	30 000

12.20 Depuis 1967, l'Assemblée générale approuve chaque année l'ouverture d'un crédit de 30 000 dollars pour le fonds d'équipement de l'Ecole internationale de Genève. Se fondant sur l'hypothèse que l'Assemblée générale décidera de nouveau d'accorder une subvention à l'Ecole pour 1970, le Secrétaire général inscrit 30 000 dollars au présent article à cet effet.

ARTICLE IV

	Dollars
Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	8 738 000
1969:	8 700 000
1968:	8 555 999

12.21 Par sa résolution 1739 (XVI) du 20 décembre 1961, modifiée par la résolution 1878 (S-IV) du 27 juin 1963 et la résolution 1989 (XVIII) du 17 décembre 1963, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à émettre des obligations de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à concurrence d'un montant global de 200 millions de dollars (le montant total des obligations effectivement vendues est de 169 905 679 dollars) et à inscrire chaque année au budget ordinaire, à compter du budget de l'exercice 1963, une somme suffisante pour couvrir le service des intérêts — au taux de 2 p. 100 par an — afférents aux obligations vendues et le remboursement, conformément au tableau joint en annexe à la résolution 1739 (XVI), des annuités du principal venant à échéance. Ces paiements sont effectués le 15 janvier de chaque année.

12.22 Les paiements effectifs pour 1968 se sont chiffrés à 8 699 103 dollars, à savoir 2 748 542 dollars pour les intérêts et 5 950 561 dollars pour les annuités du principal venant à échéance. Les paiements qui devront être effectués à ces fins le 15 janvier 1970 sont estimés à 8 738 000 dollars, dont 2 658 300 dollars pour les intérêts et 6 079 700 dollars pour les annuités du principal.

ARTICLE V

	Dollars
Programme triangulaire de bourses de perfectionnement	20 000
1969:	19 500
1968:	19 153

12.23 Le programme triangulaire de bourses de perfectionnement a été institué en 1961, dans le cadre des activités du Service de l'information, afin de donner à de jeunes journalistes et écrivains d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine la possibilité d'assister à des réunions d'information et d'étudier sur place les activités économiques et sociales des organismes des Nations Unies.

12.24 En 1968 et 1969, des cycles d'études ont réuni des personnes s'occupant de la radio-télévision scolaire dans des pays anglophones et francophones d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Le crédit demandé pour 1970 doit permettre de couvrir les frais d'un cycle d'études analogue qui réunira, au Siège, de 12 à 15 participants choisis parmi des personnes s'occupant de la radio-télévision scolaire dans les pays en voie de développement où l'espagnol est couramment utilisé. La durée de ce cycle d'études, avec lequel s'achèvera le présent programme, sera de quatre semaines.

ARTICLE VI

	Dollars
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	40 000
1969:	40 000
1968:	39 902

12.25 Aux termes de sa résolution 2464 (XXIII) du 20 décembre 1968, l'Assemblée générale: *a*) a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 1969 les activités spécifiées dans son rapport sur la mise en œuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/7305), en particulier l'octroi de 15 bourses de perfectionnement à la demande de gouvernements de pays en voie de développement, la fourniture de services consultatifs d'experts dans le cadre des programmes existants d'assistance technique ou grâce aux contributions volontaires qui auront pu être versées à cette fin, la fourniture à des institutions de pays en voie de développement d'un maximum de quinze jeux de publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies et la mise à jour des jeux de publications qui ont déjà été distribués en 1967 et 1968; *b*) a invité à nouveau les Etats Membres, ainsi que les organismes et les particuliers intéressés, à verser des contributions volontaires en vue du financement du Programme; *c*) sous réserve d'un nouvel examen par le Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international avant la vingt-quatrième session de l'Assemblée, a approuvé en principe les recommandations du Secrétaire général concernant l'exécution du Programme après 1969; *d*) a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, lors de sa vingt-quatrième session, au sujet de la mise en œuvre du programme en 1969 et de présenter, après avoir consulté le Comité consultatif, des recommandations concernant l'exécution du Programme en 1970.

12.26 Le crédit ouvert pour 1969, d'un montant de 40 000 dollars, couvre le coût des bourses de perfectionnement dont il est fait état au paragraphe précédent. Les frais d'expédition des jeux de publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies sont couverts par le crédit ouvert au chapitre 10 du budget.

12.27 En attendant l'issue des consultations concernant le programme de 1970 entre le Secrétaire général et le Comité consultatif, qui doit se réunir plus tard dans l'année, un montant égal au crédit ouvert pour 1969 est inscrit à titre provisoire dans le projet de budget pour 1969.

ARTICLE VII

	Dollars
Participation de l'ONU aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection	130 000
1969:	125 000
1968:	125 000

12.28 Comme suite à une recommandation [39] du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de

[39] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes*, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343, par. 67B.

l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, que l'Assemblée générale a approuvée par ses résolutions 2150 (XXI) du 4 novembre 1966 et 2360 (XXII) du 19 décembre 1967, le Corps commun d'inspection a commencé à fonctionner le 1er janvier 1968 pour une période initiale de quatre ans, aux termes d'une convention entre les divers organismes des Nations Unies.

12.29 Le Corps, qui est basé à Genève, est administrativement rattaché au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'ONU et en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination (CAC). Le Comité administratif de coordination est parvenu à un accord sur les modalités de fonctionnement du Corps [40]; il a décidé en particulier que les dépenses qu'il entraînera seront réparties entre les organisations participantes proportionnellement au montant total de leurs dépenses, quelle que soit la source des fonds, durant l'exercice précédent.

12.30 Les dépenses budgétaires prévues pour le Corps commun d'inspection pour 1969, qui ont été examinées et approuvées par le CAC, se chiffrent à 370 000 dollars, dont 293 000 dollars pour la rémunération des inspecteurs et du personnel de secrétariat ainsi que pour les dépenses communes de personnel les concernant, et 52 000 dollars pour les frais de voyage des inspecteurs en mission, le solde de 25 000 dollars représentant le coût des travaux de traduction, d'autres frais généraux et des dépenses diverses. La part de ces dépenses qui serait assumée par l'ONU est estimée à 130 000 dollars.

ARTICLE VIII

	Dollars
Participation de l'ONU au coût des activités de coordination administrative financées en commun	70 000
1969:	62 000
1968:	55 000

12.31 Le crédit demandé à la présente rubrique doit couvrir le coût estimatif pour l'ONU des activités de coordination administrative et financière qui sont financées en commun par l'ONU et les autres organismes qui appliquent le régime commun des Nations Unies en matière de traitements, d'indemnités et autres conditions d'emploi [41]. Ces activités comprennent actuellement celles du Comité consultatif de la fonction publique internationale (CCFPI), du Comité d'experts pour les ajustements, du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) et le programme d'enquêtes sur le coût de la vie exécuté par l'ONU au nom de toutes les organisations participantes.

12.32 Les dépenses relatives à ces activités comprennent le coût direct des secrétariats du CCFPI et du CCQA (traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage du personnel en mission), le coût des sessions du CCFPI et du Comité d'experts pour les ajustements (frais de voyage et indemnités de subsistance des membres de ces organes techniques et du personnel temporaire assurant les services de conférence en cas de besoin) et la rémunération des consultants chargés d'études techniques spéciales.

[40] E/4337, par. 129 à 135.

[41] ONU, OIT, FAO, UNESCO, OMS, OACI, UIT, UPU, OMM, OMCI, AIEA, CIOIC/GATT.

ARTICLE IX

	Dollars
Participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ..	111 600
1969:	— [42]
1968:	— [43]

12.33 Le crédit demandé au présent article correspond à la part nette des dépenses de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies imputable à l'ONU. La ventilation de ces dépenses est donnée dans le tableau 12-5 (p. 202).

12.34 Jusqu'ici, toutes les dépenses de la Caisse étaient d'abord couvertes par l'ONU au moyen de crédits ouverts à cet effet aux chapitres pertinents du budget. Ces crédits étaient récapitulés dans une annexe explicative (annexe VI au projet de budget pour l'exercice 1969). Par ailleurs, le montant estimatif de la part de ces dépenses que la Caisse devait rembourser à l'Organisation était porté en recettes au chapitre 2 des prévisions de recettes. Selon une formule établie d'un commun accord, les dépenses sont entièrement à la charge de la Caisse, à l'exception:

i) Du tiers du coût des postes permanents, y compris les dépenses communes de personnel et les frais de voyage pour congé dans les foyers y relatifs;

ii) De toutes dépenses excédant les montants convenus en ce qui concerne les dépenses relatives aux services d'un fonctionnaire chargé des placements, aux services de vérification des comptes qui sont assurés par le Comité des Commissaires aux comptes, aux réunions du Comité des placements, aux services de calcul électronique et aux communications.

12.35 Le Secrétaire général et le secrétaire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont convenus, avec l'approbation du Comité permanent du Comité mixte, qu'à partir de 1970 entrera en vigueur une nouvelle procédure suivant laquelle: *a*) le rapport annuel du Comité mixte à l'Assemblée comprendra un état estimatif détaillé de toutes les dépenses de la Caisse pour l'exercice à venir; *b*) la Caisse couvrira directement les dépenses qui sont à sa charge; *c*) l'ONU inscrira au présent chapitre du budget un montant correspondant à sa part des dépenses en ce qui concerne les postes permanents ainsi que les dépenses communes du personnel et les frais de voyage pour congé dans les foyers y relatifs, et elle inscrira au chapitre premier du budget les frais de voyage des membres du Comité des pensions du personnel de l'ONU qui se rendront à des réunions du Comité mixte et du Comité permanent de la Caisse commune des pensions; *d*) les montants convenus en ce qui concerne les dépenses mentionnées à la rubrique ii) du paragraphe précédent, qui doivent être versés par la Caisse à l'ONU, seront portés en recettes au chapitre 2 des prévisions de recettes. Ces recettes sont estimées à 52 000 dollars pour 1970.

[42] Les crédits correspondants ouverts pour 1969 sont répartis entre les chapitres 3, 4 et 5 du budget de cet exercice.

[43] Les dépenses correspondantes faites en 1968 sont indiquées aux chapitres 3, 4 et 5.

TABLEAU 12-5

	Montant estimatif des dépenses	*Imputable à l'ONU*	*Imputable à la Caisse des pensions*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Postes permanents	270 800	90 300*	180 500
Dépenses communes de personnel	62 300	20 800*	41 500
Personnel temporaire	75 000	—	75 000
Dépenses communes de personnel	17 100	—	17 100
Heures supplémentaires	8 500	—	8 500
Consultants	281 500	—	281 500
Frais de voyage du personnel envoyé à des réunions	1 800	—	1 800
Frais de voyage du personnel en mission	1 600	—	1 600
Frais de voyage pour le congé dans les foyers	1 600	500*	1 100
Comité d'actuaires	2 000	—	2 000
Comité des placements	7 000	—	7 000
Coût des services suivants :			
i) Comité des commissaires aux comptes	6 000	—	6 000
ii) Fonctionnaire chargé des placements	15 000	—	15 000
iii) Centre international de calcul électronique	20 000	—	20 000
iv) Communications	4 000	—	4 000
Dépenses de représentation	900	—	900
TOTAL	775 100	111 600*	663 500
Contributions du personnel	(69 200)	(17 670)	(51 530)

* Un tiers du montant estimatif total des dépenses.

TITRE V

PROGRAMMES TECHNIQUES

6 908 600 dollars (1969: 6 908 600 dollars; 1968: 6 388 124 dollars)

Chapitre 13. — Développement économique, développement social et administration publique

Chapitre 14. — Développement industriel

Chapitre 15. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme

Chapitre 16. — Contrôle des stupéfiants

V.1 Les crédits demandés au présent titre doivent permettre de financer celles des opérations d'assistance technique de l'ONU dont le coût est imputé sur le budget ordinaire de l'Organisation.

	Dollars
Chapitre 13. — Développement économique (non compris le développement industriel), développement social et administration publique .	5 113 600
1969:	5 113 600
1968:	5 111 903 [44]

V.2 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des activités ci-après:

a) Assistance technique concernant le développement économique, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans ses résolutions 200 (III) du 4 décembre 1948 et 304 (IV) du 16 novembre 1949:

b) Assistance technique concernant différents aspects du développement social, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans ses résolutions 418 (V) du 1er décembre 1950, 537 (VI) du 2 février 1952, 1042 (XI) du 21 février 1957 et 1838 (XVII) du 18 décembre 1962;

c) Services consultatifs, consultations, formation et recherche en matière d'administration publique, tels que l'Assemblée générale les a envisagés dans ses résolutions 518 (VI) du 12 janvier 1952, 723 (VIII) du 23 octobre 1953 et 1024 (XI) du 21 décembre 1956;

d) Envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration conformément à la résolution 1530 (XV) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1960.

	Dollars
Chapitre 14. — Développement industriel . .	1 500 000
1969:	1 500 000
1968:	986 732

[44] A savoir 2 706 945 dollars pour les activités concernant le développement économique, 1 491 686 dollars pour les activités concernant le développement social et 913 272 dollars pour les activités concernant l'administration publique.

V.3 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de l'assistance technique concernant le développement industriel telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans sa résolution 2298 (XXII) du 12 décembre 1967

	Dollars
Chapitre 15. — Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	220 000
1969:	220 000
1968:	216 476

V.4 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme tels que l'Assemblée générale les a envisagés dans sa résolution 926 (X) du 14 décembre 1955.

	Dollars
Chapitre 16. — Contrôle des stupéfiants . .	75 000
1969:	75 000
1968:	73 013

V.5 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de l'assistance technique dans le domaine du contrôle des stupéfiants, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans sa résolution 1395 (XIV).

V.6 Avant 1968, l'Assemblée générale, conformément à la procédure qu'elle avait établie par ses résolutions 1768 (XVII) du 23 novembre 1962 et 2029 (XX) du 22 novembre 1965 et que le Conseil économique et social avait développée par ses résolutions 953 (XXXVI) du 5 juillet 1963 et 1008 (XXXVII) du 21 juillet 1964, fixait chaque année le montant des crédits à ouvrir au titre V du budget, en se fondant sur les recommandations du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, telles qu'elles avaient été approuvées par le Conseil économique et social.

V.7 Par sa résolution 2298 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale: *a*) a décidé de faire sienne la recommandation du Conseil du développement industriel tendant à ce qu'il soit ouvert au titre V du budget

de l'Organisation des Nations Unies un chapitre distinct pour le programme d'assistance technique au développement industriel, le montant du crédit à y inscrire devant être approprié eu égard aux besoins croissants des pays en voie de développement; et *b*) a décidé en outre que les dispositions du paragraphe 4 de sa résolution 2029 (XX) du 22 novembre 1965 ne s'appliqueront pas au programme d'assistance technique au développement industriel. Par la même résolution, l'Assemblée a prié le Conseil du développement industriel d'examiner et d'approuver les projets et programmes intéressant le développement industriel exécutés à l'aide des crédits ainsi alloués et de formuler des directives de politique générale au sujet de l'utilisation de ces crédits.

V.8 A sa deuxième session, tenue en avril-mai 1968, le Conseil du développement industriel a adopté la résolution 11 (II) par laquelle il a recommandé de fixer à 1 500 000 dollars le montant du crédit à ouvrir au chapitre 14 du projet de budget pour 1970 en tant qu'objectif sur la base duquel devrait être élaboré le programme ordinaire d'assistance technique.

V.9 A sa sixième session, tenue en juin 1968, le Conseil d'administration du PNUD s'est abstenu de formuler un objectif pour 1970, en attendant d'avoir pris connaissance de l'étude d'ensemble du Secrétaire général sur le programme ordinaire de coopération technique qui devait lui être présenté à sa septième session, en janvier 1969.

V.10 Lors de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a fait savoir à la Deuxième Commission [45] qu'étant donné la situation, il avait l'intention d'inscrire au projet de budget pour 1970, au titre V, un montant égal à celui des crédits que l'Assemblée générale approuverait pour 1969.

V.11 A sa septième session, le Conseil d'administration du PNUD a examiné l'étude du Secrétaire général sur le programme ordinaire (DP/RP/6 et Add.1). A cet égard, le Conseil a notamment recommandé au Conseil économique et social:

> "... de recommander à l'Assemblée générale d'adopter les procédures suivantes pour l'établissement du programme et du budget concernant le titre V (Programmes techniques) du budget de l'Organisation des Nations Unies:
>
> "i) Le Secrétaire général formulerait ses prévisions de dépenses au Titre V du budget annuel en tenant compte des besoins exprimés par les pays et les régions en voie de développement ainsi que des recommandations des divers organes des Nations Unies participant à l'établissement du programme, y compris le Conseil d'administration et le Conseil du développement industriel;
>
> "ii) Le système en vigueur selon lequel les crédits sont demandés au titre de chapitres distincts pour le Titre V sera remplacé par un système de demandes par articles sous forme d'objectifs concernant les principaux domaines d'activités: développement économique, développement industriel, développement social, administration publique, services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et contrôle des stupéfiants;
>
> "iii) Les projets particuliers fondés sur les demandes des gouvernements à financer au titre du programme ordinaire seraient approuvés par le Secrétaire général;
>
> "iv) Un rapport annuel sur le programme et les projets exécutés sera soumis, selon le cas, au Conseil d'administration et au Conseil du développement industriel."

V.12 En attendant que l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session, examine les recommandations que le Conseil du développement industriel a déjà formulées pour 1970 à sa deuxième session ainsi que les recommandations que formulera le Conseil économique et social sur la base des propositions du Conseil d'administration visant à modifier les procédures d'établissement du programme et du budget concernant le Titre V (Programmes techniques), les crédits demandés au présent titre correspondent aux crédits ouverts pour 1969 et sont également répartis par chapitres.

V.13 A sa session d'été, le Conseil d'administration sera saisi des propositions du Secrétaire général concernant le programme pour 1970. Compte tenu des recommandations du Conseil, telles qu'elles auront été approuvées par le Conseil économique et social, les prévisions définitives relatives au Titre V seront soumises à l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session.

[45] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes* point 44 de l'ordre du jour, document A/7252/Add.1.

TITRE VI

MISSIONS SPÉCIALES

Chapitre 17. — Missions spéciales

6 918 300 dollars (1969: 6 786 700 dollars; 1968: 6 611 791 dollars)

TABLEAU 17-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	4 838 800	4 676 800	4 563 535
II. — Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	1 185 500	1 217 800	1 087 930
III. — Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée	271 600	230 600	252 344
IV. — Dépôt de l'ONU à Pise	118 900	119 700	—
V. — Conseil des Nations Unies pour la Namibie et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie	287 000	260 300	44 064[a]
VI. — Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	200 000	200 000	116 984
VII. — Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du Gouvernement de la République sud-africaine	16 500	16 500	—
VIII. — Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	—	—	39 769
— Dépenses antérieures ne faisant l'objet d'aucune demande de crédit pour 1970	—	65 000[b]	507 165[c]
TOTAL, chapitre 17	6 918 300	6 786 700	6 611 791

[a] Ces dépenses ont trait au voyage des membres du Conseil en Afrique. Les dépenses relatives au Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie au Siège sont inscrites aux chapitres 3, 4 et 5 et s'élèvent respectivement à 75 890 dollars, 15 576 dollars et 2 886 dollars.

[b] Y compris les missions ci-après pour lesquelles des crédits ont été ouverts en 1969 mais qui ne doivent pas être poursuivies en 1970 ou pour lesquelles on ne dispose actuellement d'aucune base permettant d'établir des prévisions de dépenses: Groupe spécial d'experts créé en application de la résolution 2 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme (32 000 dollars), Représentant du Secrétaire général au Nigéria pour l'action humanitaire (14 000 dollars), Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, créé en application de la résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1968 (19 000 dollars).

[c] Y compris les missions ci-après qui ne font pas l'objet d'une demande de crédit pour 1970, mais pour lesquelles des dépenses ont été engagées en 1968: Mission de l'Organisation des Nations Unies au Moyen-Orient (361 686 dollars), Groupe spécial d'experts créé en application de la résolution 2 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme (118 523 dollars), Représentant du Secrétaire général au Nigéria (26 694 dollars); règlements et ajustements divers pour des exercices antérieurs (262 dollars).

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	4 838 800
1969:	4 676 800
1968:	4 563 535

17.1 Le crédit demandé au présent article doit permettre d'assurer le maintien en fonctions de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, qui a été créé par le Conseil de sécurité aux termes de ses résolutions 48 du 23 avril 1948 et 73 du 11 août 1949. Le mandat de l'organisme a été élargi comme suite aux mesures prises par le Secrétaire général en 1967, conformément à l'autorisation que lui a accordée le Conseil de sécurité à sa 1366e séance de prendre les dispositions nécessaires pour poster des observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies dans le secteur du canal de Suez sous l'autorité du chef d'état-major de l'organisme.

17.2 Le tableau 17-2 (p. 206) indique le montant estimatif des crédits demandés pour l'organisme pour 1970 et les chiffres correspondants pour 1969 et 1968.

17.3 Le total des crédits demandés au présent article pour 1970 accuse une augmentation de 162 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1969, due essentiellement à l'accroissement proposé des effectifs des services administratifs et techniques ainsi que du nombre des agents recrutés sur le plan local, à la hausse des frais de location et d'entretien des locaux et à l'augmentation des frais de transport de marchandises et du coût du remplacement de véhicules.

TABLEAU 17-2

		1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
		Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i)	Traitements et salaires	1 837 300	1 758 200	1 636 488
ii)	Dépenses communes de personnel	569 400	592 300	498 468
iii)	Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel	630 300	638 200	590 949
iv)	Frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion	962 100	974 000	1 005 104
v)	Entretien et location des locaux et du matériel	194 900	163 600	260 334
vi)	Utilisation et entretien des véhicules	199 000	203 000	202 290
vii)	Communications, transport de marchandises, fournitures et services	193 900	154 900	196 193
viii)	Location d'un avion	33 500	33 000	33 112
ix)	Achat de mobilier et de matériel	54 400	33 500	50 430
x)	Achat de véhicules	164 000	126 100	90 167
	TOTAL	4 838 800	4 676 800	4 563 535

Dollars

i) *Traitements et salaires* 1 837 300

1969: 1 758 200
1968: 1 636 488

17.4 Le tableau 17-3 indique l'effectif proposé pour 1970 ainsi que les chiffres correspondants pour 1969.

TABLEAU 17-3

	1969	*1970*
I. — *Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché*		
Administrateurs		
Chef d'état-major (SSG)	1	1
Conseiller politique principal (D-1)	1	1
Fonctionnaire principal d'administration (D-1)	1	1
Fonctionnaire de l'information (P-5)	1	1
Spécialiste des questions politiques (P-5)	1	1
Juriste (P-4)	1	1
Chef des services financiers (P-3)	1	1
	7	7
Agents des services généraux		
Préposé à l'enregistrement (G-5)	1	1
Secrétaire (G-5)	1	1
Secrétaires bilingues (G-4)	3	3
Secrétaires (G-3)	5	4
	10	9
Agents des services administratifs et techniques		
Adjoints administratifs	4	4
Sténographes	16	16
Opérateurs et techniciens radio	55	55
Mécaniciens	21	23
Services de sécurité et personnel auxiliaire	89	91
	185	189
II. — *Personnel recruté sur le plan local*	123	133
III. — *Observateurs militaires*	218	218
	543	556

17.5 Afin de réduire les frais de réparation des véhicules, le Secrétaire général propose d'installer des ateliers à Rahba et à Ismaïlia et d'augmenter la capacité de l'atelier à Government House. Pour cela, il faudra adjoindre deux mécaniciens aux services administratifs et techniques et accroître le nombre d'agents recrutés sur le plan local en engageant trois mécaniciens, deux auxiliaires et des hommes à tout faire. On propose d'adjoindre deux agents aux services de sécurité et au personnel auxiliaire, augmentation que compensera la suppression d'un poste de secrétaire (G-3). Conformément à la législation locale du travail, cinq manœuvres employés de façon intermittente aux postes d'observation situés sur la frontière israélo-syrienne doivent maintenant travailler sous contrat, ce qui explique en partie l'augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan local.

Dollars

ii) *Dépenses communes de personnel* 569 400

1969: 592 300
1968: 498 468

17.6 Le crédit demandé pour les dépenses communes de personnel doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (179 800 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (83 400 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (211 900 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (38 000 dollars), des indemnités d'installation (2 500 dollars), des frais de voyage à l'occasion du recrutement et de la mutation (15 300 dollars), des indemnités d'affectation (8 600 dollars), des indemnités versées à la cessation de service (22 300 dollars) et des frais de voyage lors de la cessation de service (7 600 dollars). La réduction de dépenses prévue pour 1970 tient surtout au fait que l'on s'attend à verser moins d'indemnités à la cessation de service.

Dollars

iii) *Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel* 630 300

1969: 638 200
1968: 590 949

17.7 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de tous les fonctionnaires et des personnes à leur charge. Sur le total des crédits demandés, 397 900 dollars concernent les indemnités mensuelles de subsistance calculées selon le barème revisé qui a été approuvé le 1er juillet 1967 en même temps que le relèvement des traitements des agents des services administratifs et techniques et qui prévoit le versement d'une indemnité mensuelle de 170 dollars en moyenne aux agents ayant des personnes à charge et de 115 dollars aux agents n'ayant pas de charges de famille, ainsi que le versement d'indemnités journalières supplémentaires à ces mêmes catégories d'agents pendant le premier mois de leur affectation à l'Organisme ou à l'occasion de leur mutation d'une mission à une autre.

17.8 Les frais de voyage sont estimés à 232 400 dollars, soit 188 200 dollars pour les voyages et l'expédition des effets personnels à l'occasion du congé dans les foyers autres que ceux qui sont effectués lors d'une réaffectation, 41 900 dollars pour les voyages et l'expédition des effets personnels à l'occasion du remplacement et du rapatriement du personnel, et 2 200 dollars pour l'assurance des effets personnels expédiés par mer ou par avion. Le programme des remplacements est établi en fonction d'une affectation de deux ans au moins à l'Organisme, mais si l'affectation se prolonge au-delà de deux ans, les dispositions voulues sont prises, le cas échéant, pour le congé dans les foyers des intéressés.

	Dollars
iv) *Frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion*	962 100
1969:	974 000
1968:	1 005 104

17.9 Le crédit demandé comprend 177 500 dollars pour les frais de voyage qu'entraînera le remplacement de 135 observateurs militaires. Les observateurs sont normalement affectés à l'Organisme pour un an, sauf dans le secteur du canal de Suez où la durée de l'affectation est en général plus courte.

17.10 Le solde du crédit demandé (784 600 dollars) doit permettre de couvrir le coût de l'indemnité journalière de 10 dollars à laquelle chaque observateur peut prétendre pendant son affectation à l'Organisme.

	Dollars
v) *Entretien et location des locaux et du matériel*	194 900
1969:	163 600
1968:	260 334

17.11 Le crédit demandé comprend 34 000 dollars pour la location et l'entretien des locaux et du matériel, 27 800 dollars pour l'électricité, l'eau, le chauffage, etc., 20 000 dollars pour les travailleurs payés à la journée, 81 100 dollars pour fournitures et services divers d'entretien et de réparation et 32 000 dollars pour des pièces de rechange destinées au matériel radio. L'accroissement de 31 300 dollars par rapport à 1969 est dû à la nécessité de remettre en état les routes et les zones de stationnement à proximité de Government House et à l'augmentation du coût des réparations et de l'entretien de Government House, des centres de contrôle et des postes d'observation.

	Dollars
vi) *Utilisation et entretien des véhicules*	199 000
1969:	203 000
1968:	202 290

17.12 Le crédit demandé comprend 95 000 dollars pour le carburant et les lubrifiants et 104 000 dollars pour l'achat de pièces de rechange et les réparations des véhicules effectuées au siège de l'Organisme et dans des zones où il n'existe pas d'atelier de réparations de l'ONU.

	Dollars
vii) *Communications, transport de marchandises, fournitures et services*	193 900
1969:	154 900
1968:	196 193

17.13 Le crédit demandé se décompose comme suit: 9 700 dollars pour les communications; 83 300 dollars pour le transport de marchandises, le camionnage et les messageries, y compris l'expédition de la valise diplomatique et le transport de véhicules; 76 000 dollars pour les fournitures et services divers; 13 500 dollars pour la papeterie et les fournitures de bureau et 11 400 dollars pour les assurances. L'augmentation du crédit demandé à la présente rubrique est imputable essentiellement à l'accroissement des frais qu'entraînera le transport de soixante véhicules de remplacement (16 900 dollars), et notamment à une hausse des primes d'assurance contre les risques de guerre, à la hausse des tarifs aériens pour l'expédition de la valise diplomatique (3 500 dollars) et à l'augmentation du coût des caisses en bois, du cerclage en acier et du fret maritime pour les bagages des observateurs militaires (18 600 dollars).

	Dollars
viii) *Location d'un avion*	33 500
1969:	33 000
1968:	33 112

17.14 Le crédit demandé a été calculé en partant de l'hypothèse que le Gouvernement suisse reconduira l'accord conclu en 1968 et continuera à mettre gracieusement un avion à la disposition de l'Organisme. Aux termes de cet accord, les seules dépenses qui restent à la charge de l'Organisation des Nations Unies sont les indemnités pour services personnels des membres de l'équipage et diverses dépenses d'utilisation, le total étant estimé à 33 500 dollars.

	Dollars
ix) *Achat de mobilier et de matériel*	54 400
1969:	33 500
1968:	50 430

17.15 Le crédit demandé à la présente rubrique comprend 32 500 dollars pour le programme normal de remplacement de mobilier et de matériel de bureau, de matériel d'atelier et de communications usagé ou dont la réparation coûterait trop cher. Le solde du crédit demandé (21 900 dollars) est destiné à couvrir

l'achat du matériel suivant: six classeurs kardex (1 000 dollars); matériel de bureau (1 200 dollars), y compris machines à écrire et duplicateurs; matériel de communications (13 200 dollars), y compris deux syntonisateurs d'antenne (1 600 dollars), une cage de faraday (5 000 dollars), un groupe électrogène (5 000 dollars) et des pièces diverses (1 600 dollars), matériel divers (6 500 dollars).

	Dollars
x) *Achat de véhicules*	164 000
1969:	126 100
1968:	90 167

17.16 La politique suivie en matière d'achats consiste à remplacer les véhicules après quatre ans d'usage. Conformément à ce principe, il est proposé d'acheter 58 véhicules nouveaux en 1970, pour remplacer les véhicules devenus vétustes, contre 59 en 1969. En outre, il est proposé d'acheter, pour un coût estimatif de 8 500 dollars, un chariot élévateur et une remorque-plateforme.

17.17 Le tableau 17-4 indique le total estimatif net des dépenses de l'Organisme pour 1970, déduction faite du montant estimatif de certaines recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

ARTICLE II

	Dollars
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	1 185 500
1969:	1 217 800
1968:	1 087 930

17.18 Le crédit demandé doit permettre d'assurer le maintien en fonctions du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, créé en application d'une résolution adoptée le 20 juillet 1948 par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (S/1100, Annexes 25), établie par le Conseil de sécurité aux termes de ses résolutions 39 du 20 janvier 1948 (S/654) et 47 du 21 avril 1948. Aux termes du paragraphe 7 du dispositif de sa résolution 91 (1951), le Conseil de sécurité a décidé que le Groupe d'observateurs militaires continuerait à surveiller l'application du cessez-le-feu dans l'Etat du Jammu et Cachemire.

TABLEAU 17-4

	Dollars	*Dollars*
Prévisions de dépenses dont le détail figure dans le tableau 17-2		4 838 800
A déduire: Montant estimatif des recettes:		
a) Contributions du personnel (chap. premier des prévisions de recettes)	354 000	
b) Vente de véhicules et de matériel usagé (chap. 3 des prévisions de recettes)	28 100	
c) Remboursement des services de deux opérateurs radio fournis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (chap. 3 des prévisions de recettes)	14 000	396 100
TOTAL NET des dépenses		4 442 700

17.19 Le tableau 17-5 indique le montant estimatif brut des crédits demandés pour le Groupe pour 1970 ainsi que le montant des crédits ouverts pour 1969 et celui des dépenses de 1968. Le crédit demandé pour 1970 accuse une diminution de 32 300 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1969, du fait essentiellement de la réduction du personnel nécessaire pour l'entretien de la station de radiodiffusion internationale de Karachi qui a été installée en 1969 au siège du Groupe d'observateurs, à Rawalpindi, et a été intégrée au service de radiodiffusion du Groupe.

TABLEAU 17-5

		1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
		Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i)	Traitements et salaires	352 600	375 000	330 724
ii)	Dépenses communes de personnel	106 000	120 100	102 487
iii)	Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel	161 000	157 000	143 320
iv)	Frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion	318 300	318 300	315 547
v)	Entretien et location des locaux et du matériel	52 100	60 600	42 665
vi)	Utilisation et entretien des véhicules	21 700	22 000	24 544
vii)	Communications, transport de marchandises, fournitures et services divers	61 300	52 100	64 097
viii)	Location d'un avion	81 700	81 700	58 000
ix)	Achat de mobilier et de matériel	7 900	10 800	6 546
x)	Achat de véhicules	22 900	20 200	—
	TOTAL	1 185 500	1 217 800	1 087 930

	Dollars
i) *Traitements et salaires*	352 600
1969:	375 000
1968:	330 724

17.20 Le tableau 17-6 indique le nombre des postes proposés pour 1970 ainsi que les chiffres correspondants pour 1969.

TABLEAU 17-6

	1969	*1970*
I. — *Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché*		
Administrateurs		
Chef du Groupe d'observateurs militaires (SSG)	1	1
Fonctionnaire principal d'administration (P-5)	1	1
Assistant spécial du chef du Groupe d'observateurs militaires (P-5)	1	1
	3	3
Personnel des services administratifs et techniques		
Adjoints administratifs	2	2
Opérateurs et techniciens radios	18	16
Mécaniciens	2	2
Secrétaires	5	5
Service de sécurité et personnel auxiliaire	9	9
	36	34
II. — *Personnel recruté sur le plan local*	37	31
III. — *Observateurs militaires*	45	45
IV. — *Equipage de l'avion*	8	8
	129	121

17.21 Pour les raisons mentionnées plus haut, au paragraphe 17.19, il sera possible en 1970 d'assurer le fonctionnement et l'entretien des installations de radio dans cette région avec un personnel comptant deux agents des services de communications et six agents locaux de moins.

	Dollars
ii) *Dépenses communes de personnel*	106 000
1969:	120 100
1968:	102 487

17.22 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (32 400 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (17 100 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (41 600 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (6 800 dollars), les frais de voyage à l'occasion du recrutement et de la mutation (4 100 dollars), et le coût des indemnités versées à la cessation de service aux administrateurs et aux agents des services administratifs et techniques (4 000 dollars). La réduction des crédits demandés sous cette rubrique s'explique par la diminution des effectifs mentionnée plus haut.

	Dollars
iii) *Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel*	161 000
1969:	157 000
1968:	143 320

17.23 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du chef du Groupe d'observateurs militaires et des autres membres du personnel recrutés sur le plan international. Ce crédit comprend 43 900 dollars pour les frais de voyage à l'occasion des remplacements, des voyages autorisés et du congé dans les foyers, 107 400 dollars pour les indemnités d'affectation au taux fixé pour la région et 9 700 dollars pour la subvention au titre du loyer des locaux d'habitation conservés à Rawalpindi pendant l'été, époque où le siège du Groupe d'observateurs est transféré à Srinagar, et pour le loyer des locaux d'habitation conservés pendant la durée du congé dans les foyers. L'augmentation de 4 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1969 tient au fait que la région est passée de la classe II à la classe VI aux fins des indemnités de poste à compter du 1er juillet 1968 ainsi qu'à une hausse des loyers dans la région.

	Dollars
iv) *Frais de voyage et indemnité de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion*	318 300
1969:	318 300
1968:	315 547

17.24 Sur le montant total du crédit demandé à la présente rubrique, 225 300 dollars concernent l'indemnité de subsistance et l'indemnité de logement double de 45 observateurs militaires et de huit membres de l'équipage de l'avion; le solde (93 000 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage qu'entraînera le remplacement de 40 observateurs militaires et membres de l'équipage de l'avion. Les observateurs militaires sont en règle générale affectés au Groupe pour une période d'un an, mais l'on estime que certains d'entre eux prolongeront d'un an la durée de leur affectation.

	Dollars
v) *Entretien et location des locaux et du matériel*	52 100
1969:	60 600
1968:	42 665

17.25 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses suivantes: location (9 900 dollars) et entretien (9 600 dollars) des locaux de Rawalpindi, Srinagar, New Delhi et des postes de secteurs; frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau (9 100 dollars); utilisation et entretien des réseaux de radio du Groupe, y compris la station de radio internationale (23 500 dollars). Le crédit ouvert en 1969 comprenait également une somme de 12 000 dollars pour la construction d'un atelier de réparation du matériel radio et du matériel de transport ainsi que pour la construction d'un entrepôt au siège du Groupe, à Rawalpindi. La réduction du crédit demandé est contrebalancée dans une certaine mesure par l'accroissement des dépenses qu'entraîneront l'utilisation et l'entretien des réseaux de radio, ainsi que la hausse des loyers des locaux.

	Dollars
vi) *Utilisation et entretien des véhicules*	21 700
1969:	22 000
1968:	24 544

17.26 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais d'entretien et d'utilisation de 25 véhicules, y compris le coût du carburant et des lubrifiants (12 600 dollars), ainsi que le coût des réparations et des pièces de rechange (9 100 dollars).

	Dollars
vii) *Communications, transport de marchandises, fournitures et services*	61 300
1969:	52 100
1968:	64 097

17.27 Le crédit demandé comprend 3 800 dollars pour les communications, 19 900 dollars pour le transport de bagages par air et par mer, y compris la valise diplomatique, 26 900 dollars pour les fournitures et services divers, 6 200 dollars pour les assurances et 4 500 dollars pour les fournitures de bureau et autres fournitures. L'augmentation de 9 200 dollars du crédit demandé à la présente rubrique pour 1970 est imputable à une augmentation générale des prix.

	Dollars
viii) *Location d'un avion*	81 700
1969:	81 700
1968:	58 000

17.28 Le crédit demandé a été calculé sur la base de 50 heures de vol par mois, à raison de 146 dollars de l'heure pour un appareil du type Caribou, compte tenu d'un certain nombre de jours pendant lesquels l'appareil ne sera pas utilisable du fait de travaux d'entretien ou du mauvais temps et pendant lesquels le Groupe d'observateurs n'aura pas à acquitter de frais de location.

	Dollars
ix) *Achat de mobilier et de matériel*	7 900
1969:	10 800
1968:	6 546

17.29 Le crédit demandé comprend 1 900 dollars pour l'achat de matériel de communications, 3 000 dollars pour le remplacement de matériel de communications et 3 000 dollars pour le remplacement de climatiseur, de machines à écrire et de réfrigérateurs.

	Dollars
x) *Achat de véhicules*	22 900
1969:	20 200
1968:	—

17.30 Le crédit demandé doit permettre de remplacer sept véhicules achetés en 1964 et 1965.

17.31 Le tableau 17-7 indique le total estimatif net des dépenses du Groupe pour 1970, déduction faite des recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

TABLEAU 17-7

	Dollars	Dollars
Dépenses inscrites au chapitre 17 dont le détail figure dans le tableau 17-5		1 185 500
A déduire: Montant estimatif des recettes:		
a) Contributions du personnel (chap. premier des recettes) ..	75 500	
b) Vente de véhicules et de matériel usagé (chap. 3 des recettes)	10 100	85 600
TOTAL NET des dépenses		1 099 900

ARTICLE III

	Dollars
Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée	271 600
1969:	230 600
1968:	252 344

17.32 Le crédit demandé au présent article doit permettre de maintenir en fonctions la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, que l'Assemblée générale a créée par sa résolution 376 (V) du 7 octobre 1950.

17.33 Le tableau 17-8 indique le montant estimatif brut des crédits demandés pour la Commission au présent article ainsi que les chiffres correspondants pour 1969 et 1968.

TABLEAU 17-8

		1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
		Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i)	Traitements et salaires	137 000	125 300	127 315
ii)	Dépenses communes de personnel	39 100	37 300	44 164
iii)	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	35 400	28 000	33 737
iv)	Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de la Commission	18 900	11 200	5 631
v)	Entretien et location des locaux et du matériel	8 500	8 500	9 159
vi)	Utilisation et entretien des véhicules	4 200	4 400	6 445
vii)	Communications, transport de marchandises, fournitures et services	16 900	13 500	15 915
viii)	Achat de mobilier et de matériel	3 400	2 400	2 645
ix)	Achat de véhicules	8 200	—	7 333
	TOTAL	271 600	230 600	252 344

Dollars

i) *Traitements et salaires* 137 000

1969: 125 300
1968: 127 315

17.34 Le tableau 17-9 indique l'effectif proposé pour 1970 ainsi que les chiffres correspondants pour 1969.

TABLEAU 17-9

	1969	*1970*
I. — *Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché*		
Administrateurs		
Secrétaire principal (P-5)	1	1
Spécialiste des questions politiques (P-4)	1	1
Economiste (P-3)	1	1
	3	3
II. — *Personnel des services administratifs et techniques*		
Adjoint administratif	1	1
Opérateur et technicien radio	1	1
Secrétaires	3	3
	5	5
III. — *Personnel recruté sur le plan local*	29	29
	37	37

17.35 Aucun changement dans le nombre des postes demandés pour la Commission n'est prévu pour 1970.

17.36 L'augmentation (11 700 dollars) du crédit demandé pour 1970 par rapport au crédit ouvert pour 1969 est imputable au relèvement des traitements du personnel recruté sur le plan local qui a été approuvé à compter de 1969 ainsi qu'aux augmentations périodiques de traitement.

Dollars

ii) *Dépenses communes de personnel* 39 100

1969: 37 300
1968: 44 164

17.37 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (7 300 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (6 500 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (13 300 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (1 500 dollars), des indemnités d'affectation (4 500 dollars) et des indemnités d'installation (6 000 dollars).

Dollars

iii) *Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel* 35 400

1969: 28 000
1968: 33 737

17.38 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage (19 600 dollars) et l'indemnité de subsistance (15 800 dollars) de tous les fonctionnaires et des personnes à leur charge et a été calculé en fonction des prévisions concernant les voyages à l'occasion du remplacement, du congé dans les foyers et des missions. L'augmentation (7 400 dollars) du crédit demandé pour 1970 par rapport au crédit ouvert pour 1969 tient au fait que la Commission tiendra davantage de réunions, ainsi qu'il est expliqué plus loin, au paragraphe 17.40.

17.39 Il n'est pas demandé de crédit à l'heure actuelle pour l'observation du déroulement des élections en 1970. Un crédit additionnel pourra être demandé en temps opportun.

Dollars

iv) *Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de la Commission* .. 18 900

1969: 11 200
1968: 5 631

17.40 Aux termes du paragraphe 5 du dispositif de sa résolution 2466 (XXIII) du 20 décembre 1968, l'Assemblée générale a prié la Commission de poursuivre ses efforts en vue d'atteindre les objectifs des Nations Unies en Corée et de tenir les membres de l'Assemblée générale au courant de la situation dans la région ainsi que du résultat de ces efforts en soumettant régulièrement des rapports au Secrétaire général et à l'Assemblée, selon qu'il conviendra, le premier rapport devant être soumis au Secrétaire général au plus tard quatre mois après l'adoption de la résolution. En application de cette résolution, la Commission envisage de porter de quatre à huit le nombre de ses réunions dont cinq se tiendront à Séoul et trois à Tokyo. Auparavant, la Commission tenait chaque année trois réunions à Séoul et une à Tokyo.

17.41 Le crédit demandé doit permettre de couvrir:

a) L'indemnité de subsistance de neuf membres de la Commission (l'Australie, les Philippines, la Thaïlande et la Turquie comptant deux représentants et les Pays-Bas un représentant) qui sont en poste à l'ambassade de ces pays à Séoul, pendant les réunions de la Commission et du Comité (4 600 dollars);

b) Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de trois membres de la Commission (Chili, Pakistan et Pays-Bas), en poste à l'ambassade de leur pays au Japon, pendant les cinq réunions de la Commission à Séoul, et l'indemnité de subsistance de ces membres pendant les trois réunions de la Commission au Japon (6 500 dollars);

c) Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de neuf membres de la Commission, en poste à Séoul, pendant les trois réunions de la Commission au Japon (6 200 dollars);

d) Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un représentant de la Commission qui assistera à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale (1 600 dollars).

Dollars

v) *Entretien et location des locaux et du matériel* 8 500

1969: 8 500
1968: 9 159

17.42 Etant donné que la Commission envisage de s'installer en 1969 dans le nouveau bâtiment que le Gouvernement de la République de Corée a mis gracieusement à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, le crédit demandé doit permettre de cou-

vrir uniquement, comme c'est le cas pour l'exercice en cours, les frais de chauffage, d'éclairage, d'énergie et d'eau (4 500 dollars), les frais d'entretien du nouveau bâtiment (3 000 dollars), ainsi que de la station et du matériel de radio de la Commission (1 000 dollars).

	Dollars
vi) *Utilisation et entretien des véhicules*	4 200
1969:	4 400
1968:	6 445

17.43 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais d'entretien et d'utilisation des huit véhicules de la Commission (3 200 dollars), la location de voitures pour les membres de la Commission venant de Tokyo, pendant les sessions de la Commission à Séoul (200 dollars), le coût des uniformes des chauffeurs et des mécaniciens (500 dollars) et celui des bonifications en faveur des conducteurs prudents (300 dollars).

	Dollars
vii) *Communications, transport de marchandises, fournitures et services*	16 900
1969:	13 500
1968:	15 915

17.44 Le crédit demandé se décompose comme suit: 1 200 dollars pour les communications téléphoniques et les télégrammes envoyés par la Commission de Séoul au Japon par les voies commerciales, 8 300 dollars pour les transports par mer et par avion, notamment le transport de véhicules, de fournitures et de la valise diplomatique, 200 dollars pour frais d'assurance, 5 700 dollars pour les fournitures et services divers ne figurant à aucune autre rubrique, notamment les fournitures et services médicaux, les frais d'abonnement, de traduction, le coût du personnel assurant le service des réunions au Japon, la rémunération de la main-d'œuvre employée occasionnellement et 1 500 dollars pour frais de papeterie et fournitures de bureau.

	Dollars
viii) *Achat de mobilier et de matériel*	3 400
1969:	2 400
1968:	2 645

17.45 Le crédit demandé doit permettre de remplacer le mobilier, le matériel de bureau et le matériel radio devenus inutilisables.

	Dollars
ix) *Achat de véhicules*	8 200
1969:	—
1968:	7 333

17.46 Le crédit demandé doit permettre de remplacer trois véhicules, conformément au principe qui veut que les véhicules soient remplacés tous les quatre ans.

17.47 Le tableau 17-10 indique le montant net estimatif des dépenses de la Commission pour 1970, déduction faite du montant estimatif des recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

TABLEAU 17-10

	Dollars	*Dollars*
Dépenses de la Commission inscrites au chapitre 17, dont le détail figure au tableau 17-8		271 600
A déduire: Montant estimatif des recettes		
a) Contributions du personnel (chap. premier des recettes)	24 100	
b) Vente de véhicules (chap. 3 des recettes)	2 000	26 100
TOTAL NET des dépenses		245 500

ARTICLE IV

	Dollars
Dépôt de l'ONU à Pise	118 900
1969:	119 700
1968:	—

17.48 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses relatives au maintien du dépôt de l'ONU à Pise (Italie).

17.49 Les installations de Pise servent essentiellement de dépôt central pour certains approvisionnements destinés à toutes les missions, notamment matériel radio et pièces détachées, uniformes, emblèmes des Nations Unies et drapeaux, véhicules et pièces détachées, groupes électrogènes, matériel de bureau et autres articles. Le dépôt de Pise comporte un atelier pour la réparation du matériel radio et du matériel électrique.

17.50 Le tableau 17-11 indique le montant estimatif brut des crédits demandés pour le dépôt de l'ONU à Pise pour 1970 et le montant des crédits ouverts en 1969.

TABLEAU 17-11

	1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*
	Dollars	*Dollars*
i) Traitements et salaires	76 300	73 500
ii) Dépenses communes de personnel	13 000	19 000
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	13 000	12 200
iv) Entretien et location des locaux et du matériel	1 700	1 400
v) Utilisation et entretien des véhicules	3 000	3 000
vi) Communications, transport de marchandises, fournitures et services	11 900	10 600
TOTAL	118 900	119 700

	Dollars
i) *Traitements et salaires*	76 300
1969:	73 500
1968:	—

17.51 Le tableau 17-12 indique l'effectif proposé pour 1970 ainsi que les chiffres correspondants pour 1969.

TABLEAU 17-12

	1969	*1970*
I. — *Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché*		
Administrateurs		
Fonctionnaire d'administration (P-5) ..	1	1
II. — *Personnel des services administratifs et techniques*		
Opérateurs et techniciens radio	3	3
III. — *Personnel recruté sur le plan local*	7	8
	11	12

17.52 L'augmentation du nombre des agents recrutés sur le plan local tient au fait que l'on envisage de transformer en poste permanent un poste qui, depuis 1967, était pourvu à titre temporaire. Le reste de l'augmentation du crédit demandé à la présente rubrique est imputable aux augmentations périodiques de traitement.

Dollars

ii) *Dépenses communes de personnel* 13 000

1969: 19 000
1968: —

17.53 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (3 600 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (2 600 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (6 000 dollars) et des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (800 dollars).

Dollars

iii) *Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel* 13 000

1969: 12 200
1968: —

17.54 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir les frais de voyage (5 000 dollars) et le coût des indemnités de subsistance mensuelles, aux taux fixés pour la région (8 000 dollars).

Dollars

iv) *Entretien et location des locaux et du matériel* 1 700

1969: 1 400
1968: —

17.55 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de chauffage, d'éclairage, d'énergie et d'eau et les frais d'entretien des locaux à usage de bureaux et des installations utilisées à l'aéroport de Pise et que le Gouvernement italien met gracieusement à la disposition de l'ONU.

Dollars

v) *Utilisation et entretien des véhicules* 3 000

1969: 3 000
1968: —

17.56 Le crédit demandé doit couvrir les frais d'utilisation et d'entretien de huit véhicules, à savoir 1 500 dollars pour le carburant, l'huile et l'assurance et 1 500 dollars pour l'entretien et les réparations, y compris les menus travaux d'entretien des véhicules entreposés.

Dollars

vi) *Communications, transport de marchandises, fournitures et services* 11 900

1969: 10 600
1968: —

17.57 Le crédit demandé comprend 6 000 dollars pour les communications, 2 000 dollars pour le transport de marchandises, 3 400 dollars pour les fournitures et services divers et 500 dollars pour frais de papeterie et fournitures de bureau.

17.58 Le tableau 17.13 indique le montant estimatif net des dépenses relatives au dépôt de l'ONU à Pise en 1970.

TABLEAU 17-13

	Dollars
Montant estimatif des dépenses relatives au dépôt de l'ONU inscrites au chapitre 17, dont le détail figure au tableau 17-12	118 900
A déduire: Montant estimatif des recettes	
Contributions du personnel (chap. premier des recettes)	10 700
TOTAL NET des dépenses	108 200

ARTICLE V

Dollars

Conseil des Nations Unies pour la Namibie et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie 287 000

1969: 260 300
1968: 44 064

17.59 Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a été créé par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 2248 (S-V) du 19 mai 1967. Par la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil confierait les tâches exécutives et administratives qu'il jugerait nécessaires à un Commissaire des Nations Unies pour la Namibie qui serait nommé par l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général. Aux termes de cette résolution, le Commissaire, dans l'exécution de ses tâches, est responsable devant le Conseil.

17.60 Sur la propoition du Secrétaire général, l'Assemblée générale a nommé, le 13 juin 1967, M. Constantin Stavropoulos, conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies, au poste de Commissaire par intérim des Nations Unies pour la Namibie. Le 16 décembre 1968, l'Assemblée générale a accepté la proposition du Secrétaire général de reconduire cet arrangement de façon que le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies continue à exercer les fonctions de Commissaire par intérim des Nations Unies pour la Namibie jusqu'à ce que l'Assemblée générale ait nommé un Commissaire, sur la proposition du Secrétaire général.

17.61 Le Département de la tutelle et des territoires non autonomes assure le secrétariat du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Les dépenses relatives aux fonctionnaires qui s'acquittent de cette tâche sont comprises dans les dépenses du Département inscrites aux chapitres 3 et 4.

17.62 Aux termes du paragraphe 5 de sa résolution 2403 (XXIII) du 16 décembre 1968, l'Assemblée générale a recommandé aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, agissant conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, d'examiner les recommandations contenues dans le rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Ces recommandations prévoyaient la création par le Conseil, dans l'un des pays d'Afrique de l'Est, d'un bureau chargé de délivrer des titres de voyage.

17.63 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses relatives au personnel qui seconde le Commissaire par intérim pour la Namibie dans sa tâche et au maintien du bureau créé en Afrique de l'Est. Les dépenses de 1968 indiquées au présent article correspondent au séjour du Conseil à Lusaka et à Dar es-Salam; les dépenses relatives au Cabinet du Commissaire par intérim au cours de ce même exercice sont indiquées aux chapitres 3, 4 et 5.

17.64 Le tableau 17-14 indique l'effectif proposé pour le Cabinet du Commissaire par intérim pour 1970 ainsi que les chiffres correspondants pour 1969.

TABLEAU 17-14

	1969	*1970*
I. — *Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*		
Commissaire (SSG)	1	1
Administrateur général (D-1)	1	1
Administrateur hors classe (P-5)	1	1
Administrateur de 1re classe (P-4)	1	1
Administrateur adjoint de 1re classe (P-2)	2	2
	6	6
II. — *Agents des services généraux*		
1re classe (G-5)	1	1
Autres classes (G-1/G-4)	4	4
	5	5
	11	11

17.65 Aucun changement dans le nombre ou la classe des postes demandés n'est proposé pour 1970. Le Secrétaire général continue à demander un crédit pour le poste de Commissaire, qui pourrait être pourvu éventuellement en 1969 ou en 1970, et dont le rang serait celui de sous-secrétaire général.

17.66 Le tableau 17-15 indique les crédits demandés pour le Cabinet du Commissaire par intérim pour 1970 ainsi que les crédits ouverts pour 1969 et les dépenses de 1968.

17.67 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (6 600 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (800 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (25 300 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance soins dentaires (900 dollars), des frais de voyage à l'occasion des nominations (4 500 dollars), des indemnités d'installation (2 800 dollars), des frais de déménagement à l'occasion des nominations (4 500 dollars) et des indemnités d'affectation (2 400 dollars).

TABLEAU 17-15

		1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
		Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i)	Traitements et salaires	185 000	145 400	75 890
ii)	Dépenses communes de personnel	47 800	44 600	15 576
iii)	Frais de voyage du personnel	6 900	5 300	2 886
	TOTAL	239 700	195 300	94 352 [a]

[a] Imputés en 1968 sur les chapitres 3, 4 et 5 respectivement.

17.68 Le crédit demandé pour couvrir les frais de voyage du personnel correspond aux dépenses prévues au titre des congés dans les foyers en 1970.

17.69 Le tableau 17-16 indique les crédits demandés pour le maintien du bureau chargé de délivrer des titres de voyage en Afrique de l'Est.

TABLEAU 17-16

		1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*
		Dollars	*Dollars*
i)	Traitements et salaires	32 200	14 300
ii)	Dépenses communes de personnel	5 600	4 400
iii)	Frais de voyage	1 500	9 800
iv)	Location et entretien des locaux	4 000	2 000
v)	Communications	1 800	900
vi)	Achat de matériel	—	2 800
vii)	Achat et entretien de véhicules	1 500	4 000
viii)	Fournitures et services divers	700	1 000
	TOTAL	47 300	39 200 [a]

[a] Les crédits ouverts pour 1969 avaient été calculés en partant de l'hypothèse que le bureau serait créé vers le milieu de l'année.

17.70 Le montant des recettes provenant des contributions du personnel (chap. premier des recettes) est estimé à 45 900 dollars.

17.71 Pour le moment, il n'est pas demandé de crédit pour le cas où le Conseil déciderait de se rendre dans la région en 1970 ou d'y envoyer un sous-comité.

ARTICLE VI

	Dollars
Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	200 000
1969:	200 000
1968:	116 984

17.72 Le Comité spécial n'a pas encore formulé son programme pour 1970. Toutefois, pour éviter d'avoir à faire figurer cet article au budget pour mémoire seulement, et en supposant que le volume d'activités du Comité sera le même que celui qui a été approuvé pour 1969, le Secrétaire général demande, à titre provisoire, un crédit de 200 000 dollars. Ce montant sera au besoin revisé lorsque le Comité aura arrêté son programme d'activités effectif.

ARTICLE VII

	Dollars
*Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid *du Gouvernement de la République sud-africaine*	16 500
1969:	16 500
1968:	—

17.73 Le Comité spécial n'a pas encore élaboré ses plans pour 1970. Dans l'hypothèse que le volume d'activités du Comité sera le même que celui qui a été approuvé pour 1969, un crédit de 16 500 dollars est demandé, à titre provisoire, pour 1970.

ARTICLE VIII

	Dollars
Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	—
1969:	—
1968:	39 769

17.74 La résolution 80 (1950) du Conseil de sécurité, en date du 14 mars 1950, qui prévoyait la nomination d'un Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, est toujours en vigueur. Toutefois, il n'est pas prévu que des dépenses devront être engagées au titre du présent article en 1970, puisque ledit Représentant continue d'être en congé sans traitement.

TITRE VII

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Chapitre 18. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

4 170 100 dollars (1969: 3 829 200 dollars [46]; 1968: 3 491 225 dollars [47])

18.1 Les crédits demandés au présent chapitre sont destinés à couvrir les dépenses d'administration relatives au fonctionnement du Haut Commissariat en 1970. Tous les programmes d'assistance du Haut Commissariat sont financés à l'aide de contributions volontaires mises à la disposition du Haut Commissaire. Comme il est expliqué plus loin, au paragraphe 18.18, un montant de 510 000 dollars a été inscrit au chapitre 2 des prévisions de recettes et représente le montant estimatif de la subvention au budget de l'ONU qui sera prélevée sur les contributions volontaires en 1970 au titre des dépenses d'administration relatives au programme annuel d'assistance.

18.2 De nouvelles demandes d'intervention ont été adressées au Haut Commissariat en 1968 et au début de l'année 1969, en ce qui concerne la protection des réfugiés et l'assistance aux réfugiés. Ces demandes ont donné lieu à des missions dans des régions d'Afrique et d'Asie où le Haut Commissaire n'avait pas encore eu à agir directement et ont entraîné un amenuisement des ressources financières du Haut Commissariat. A sa dix-neuvième session, en octobre 1968, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire "a exprimé l'inquiétude que lui inspirent les nouveaux problèmes de réfugiés auxquels le Haut Commissaire doit faire face et qui appellent un redoublement d'efforts de la part du Haut Commissariat". Une délégation (celle d'Algérie) [48] et une délégation annexe (celle de Capoue, en Italie) ont été fermées en 1968, mais deux nouvelles délégations (au Botswana et en Inde) et une annexe (à Isiro, République démocratique du Congo) ont dû être ouvertes au début de 1969 et deux autres annexes [dans la province du Katanga (Congo) et à Juba (Soudan)] devront être ouvertes dans le courant de l'année en réponse aux demandes d'assistance formulées par les gouvernements intéressés.

Protection internationale des réfugiés

18.3 La protection internationale est d'une importance capitale pour les réfugiés qui, par définition, ne jouissent de la protection d'aucun gouvernement. Elle a pour objet d'amener le plus grand nombre possible de pays à adhérer aux principes qui régissent le droit d'asile, à sauvegarder les droits fondamentaux des réfugiés et à faire adopter des mesures qui leur permettent de cesser un jour d'être des réfugiés.

18.4 Comme on l'a expliqué plus en détail dans le chapitre du projet de budget pour 1969 relatif au Haut Commissariat [49], la protection internationale est assurée sur quatre plans: sur le plan mondial, en favorisant les adhésions aux conventions internationales relatives au statut des réfugiés; sur le plan régional, par l'intermédiaire des organisations régionales et de conventions; sur le plan national, en encourageant les gouvernements à adopter une législation et d'autres mesures visant à assurer aux réfugiés un statut juridique aussi proche que possible de celui de leurs ressortissants; et, enfin, sur le plan individuel, le Haut Commissaire étant chargé de surveiller l'application d'instruments internationaux tels que la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, qui s'appliquent essentiellement aux particuliers.

18.5 Pendant la période de 12 mois qui s'est terminée le 15 février 1969, le nombre d'Etats parties à la Convention de 1951 est passé de 53 à 55, et le nombre d'Etats parties au Protocole de 1967 de 11 à 30. En conséquence, le volume de travail que représente, pour le Haut Commissaire, le contrôle de l'application de ces deux instruments, qui sont d'une importance fondamentale pour les réfugiés, ne cesse d'augmenter.

18.6 A sa dix-neuvième session, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a examiné les tâches qui incombent au Haut Commissariat dans le domaine de la protection. Il a unanimement conclu "qu'il ne doit pas y avoir de solution de continuité dans les activités de protection du HCR dans une région quelconque, ou pour un groupe quelconque de réfugiés relevant du mandat du HCR", et a pris note de "la nécessité d'intensifier les activités du HCR en matière de protection dans les régions où se posent de nouveaux problèmes de réfugiés, sans toutefois compromettre ses activités de protection dans d'autres régions" [50]. Cette conclusion témoigne du désir du Comité de maintenir, à son niveau actuel, compte tenu de la situation des réfugiés et de leur afflux continu, la protection internationale en Europe et de lui conserver son efficacité tout en accordant davantage d'attention à d'autres régions, en particulier à l'Afrique. Le Comité a expressément "reconnu l'importance croissante que la protection internationale prend dans divers pays d'Afrique dont l'infrastructure juridique se développe rapidement à l'heure actuelle" [51].

[46] Non compris les allocations prélevées sur les contributions volontaires pour couvrir les dépenses d'administration relatives aux programmes dont l'exécution a été entreprise en Afrique et en Asie en 1968 (voir le tableau 18-1).

[47] Non compris les allocations prélevées sur les contributions volontaires aux fins indiquées dans la note précédente.

[48] En Algérie, le Haut Commissaire est désormais représenté par un Correspondant.

[49] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément nº 5* (A/7205), par. 18.5.

[50] *Ibid., Supplément nº 11 A* (A/7211/Add.1), par. 62.

[51] *Ibid.*, par. 60.

18.7 Force a été de constater au cours de l'année écoulée que, dans un certain nombre de pays d'Afrique qui ont si généreusement donné asile aux réfugiés arrivant sur leur territoire, les normes juridiques n'avaient pas évolué aussi rapidement que la nouvelle situation ainsi créée. Au début, aucun problème important de protection ne s'est posé du fait qu'il a été généralement possible d'installer les réfugiés nouvellement arrivés sur des terres et de leur accorder en fait le même traitement qu'à la population locale. Toutefois, il faut maintenant consolider le statut juridique de ces groupes dans des domaines tels que le régime foncier, les droits de pacage, l'enseignement et l'assistance médicale pour ne pas compromettre les résultats obtenus jusqu'ici grâce à l'assistance qui leur a été fournie. En outre, les réfugiés qui s'installent dans les zones urbaines pour y prendre un emploi sont de plus en plus nombreux. Pour ces derniers, il est encore plus urgent d'avoir un statut juridique approprié. Ainsi, les questions de résidence, de papiers d'identité, du droit de prendre un emploi ou de faire des études, de sécurité sociale et de titres de voyage sont pour eux d'une importance primordiale.

18.8 Il faudrait donc encourager et aider les gouvernements des pays intéressés à créer une infrastructure juridique et administrative qui permette aux réfugiés de jouir de ces droits essentiels. Toutefois, comme les programmes d'assistance matérielle occupent entièrement les délégations, on ne peut développer efficacement les activités relatives à la protection qu'en affectant un plus grand nombre de juristes en Afrique et en fournissant, du Siège, un appui suffisant pour les consultations importantes qui pourraient être requises à un niveau élevé.

Programmes d'assistance

18.9 L'objectif du Programme pour 1969, approuvé par le Comité exécutif en octobre 1967, est de 5 681 000 dollars, y compris une allocation de 410 000 dollars représentant le montant de la subvention à verser au budget de l'ONU. Cette fois encore, plus de la moitié de cette somme a été allouée à des projets entrepris en Afrique. Le nombre de réfugiés qui relèvent du Haut Commissariat sur ce continent a encore augmenté et a dépassé le chiffre de 880 000 au début de 1969. Sur ce nombre, plus de 220 000 reçoivent une assistance ou devront en recevoir une au cours de l'année dans le cadre de projets d'ensemble portant principalement sur les colonies rurales. Les 660 000 autres réfugiés sont maintenant à même d'assurer leur propre subsistance et le Haut Commissariat n'a pas ou n'a plus à leur fournir une aide substantielle. Toutefois, certains d'entre eux continuent à bénéficier de façon marginale de l'assistance du Haut Commissariat, par exemple de projets financés à l'aide du Compte pour l'enseignement destiné aux réfugiés, tandis qu'un certain nombre de colonies, qui sont maintenant à même d'assurer leur propre subsistance, ont encore besoin, pour s'intégrer entièrement à la structure économique et social des pays hôtes, d'être consolidées au moyen de plans de mise en valeur régionale dont l'exécution est confiée à d'autres organisations.

18.10 Aucun crédit n'a été alloué dans le Programme de 1969 pour les réfugiés au *Burundi* où le Haut Commissariat fait fonction d'organisation "chargée de l'exécution" d'une opération préliminaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en attendant que soit approuvé un projet du PNUD (élément Fonds spécial) relatif au développement rural intégré de la région de Mosso-Cankuzo dans l'est du Burundi, projet que doit exécuter la FAO. Il avait été prévu que ce projet serait mis en route en mars 1969 et que le Haut Commissariat cesserait alors de jouer le rôle d'organisation chargée de l'exécution. Au *Sénégal*, les arrangements existants permettent de subvenir aux besoins des nouveaux réfugiés, peu nombreux, de sorte que les crédits alloués dans le Programme de 1969 pour les réfugiés dans ce pays ont pu être réservés essentiellement à l'aménagement des bâtiments scolaires et des installations sanitaires dans les colonies de réfugiés afin de les rendre comparables à ceux des autres régions du Sénégal. Cette activité devra se poursuivre en 1970.

18.11 Sur l'initiative du Haut Commissariat et des gouvernements intéressés, des projets de mise en valeur régionale financés avec l'aide du PNUD sont également en cours d'élaboration ou envisagés dans la République centrafricaine, en Ouganda et en Tanzanie. Dans la partie orientale de la *République centrafricaine*, la FAO entreprendra vraisemblablement au cours du second semestre de 1969 des opérations préliminaires concernant un projet intégré de mise en valeur de la région du Haut M'Bomou. Une mission préparatoire d'assistance au gouvernement envoyée par le PNUD s'est rendue en *Ouganda*, en octobre-novembre 1968, en vue de soumettre au Conseil d'administration du PNUD en juin 1969 un projet de mise en valeur régionale à long terme applicable à une ou deux régions de la partie nord-ouest du pays, où se trouvent un certain nombre de colonies de réfugiés. On espère que la première phase de ce projet, qui durera probablement deux ans, commencera avant la fin de 1969. En *Tanzanie*, des négociations sont en cours en vue de mettre au point un plan de mise en valeur régionale pour les hauts plateaux du Mwesi, où se trouve une importante colonie de réfugiés. Toutefois, dans ces trois pays, un nombre considérable de réfugiés ne vivent pas dans des colonies ou sont installés dans des colonies qui ne sont pas englobées dans des projets de mise en valeur régionale. En outre, de nouveaux réfugiés continuent à arriver. Il a donc fallu allouer des crédits importants (1 058 000 dollars au total), dans le Programme de 1969, pour les réfugiés dans ces pays. Il faudra vraisemblablement allouer une somme presque aussi élevée pour 1970.

18.12 Dans la *République démocratique du Congo*, les réfugiés du Rwanda dans la province de Kivu peuvent être considérés comme installés, mais le Haut Commissaire doit encore s'occuper de leur protection. A la suite d'une mission que le représentant du Haut Commissaire au Congo a effectuée en 1968 le long de la frontière sud-ouest du pays, on a constaté que les conditions de vie des réfugiés d'Angola, qui sont environ 350 000 et sont dispersés dans toute la région de Matadi à Kolwesi, sont loin d'être aussi satisfaisantes qu'on le pensait. Le représentant du Haut Commissaire a également découvert plusieurs petits groupes de réfugiés d'Angola dont le Haut Commissariat ignorait jusqu'alors l'existence. En conséquence, une allocation de 275 000 dollars a dû être inscrite au Programme de 1969 pour l'assistance aux réfugiés angolais. En ce qui concerne la partie nord-est du pays, le gouvernement, estimant que la situation ne s'était pas suffisamment stabilisée, n'a pas autorisé l'ouverture d'une délégation annexe du Haut Commissariat à Isiro avant le mois de novembre 1968. On n'a donc pu commencer

que cette année à exécuter le programme complet en faveur des réfugiés soudanais vivant dans cette région, dont le nombre était passé, dans l'intervalle, à environ 50 000. Le Programme de 1969 comprend une allocation de 350 000 dollars pour ces réfugiés. Enfin, un nouveau problème s'est posé dans le courant de l'année 1968 du fait de la présence dans le sud d'un groupe de réfugiés de Zambie et une allocation de 251 000 dollars a été inscrite au Programme de 1969 pour que l'on puisse entreprendre leur installation. Sur cette somme, 26 000 dollars sont destinés à couvrir les dépenses d'administration relatives à ce projet, notamment le coût de l'établissement, dans la province du Katanga, d'une délégation annexe dirigée par un administrateur de programmes, de la classe P-3. La délégation de Kinshasa et les deux délégations annexes seront donc appelées en 1969 à administrer un programme représentant un total de 876 000 dollars, mais il est probable que les besoins seront encore plus élevés en 1970.

18.13 Au *Soudan*, il a fallu, à la suite d'une étude dont les conclusions ont été négatives, renoncer à installer les réfugiés d'Ethiopie à l'endroit qui leur était destiné et en trouver un autre. On s'est mis d'accord sur le nouvel emplacement en décembre 1968, de sorte que le plan d'installation n'a pu commencer qu'en 1969. Son exécution devra être poursuivie en 1970. Dans l'extrême sud du pays, les efforts que font les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Soudan ainsi que le Haut Commissaire pour encourager et faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés congolais ont donné de modestes résultats. Dix pour cent seulement des réfugiés ont manifesté de l'intérêt pour un éventuel rapatriement et jusqu'ici très peu d'entre eux sont effectivement retournés au Congo. Le Gouvernement soudanais a donc demandé l'assistance du Haut Commissaire pour installer ceux qui restent au Soudan. L'allocation pour 1969 en faveur des réfugiés au Soudan s'élève donc à 820 000 dollars et il est probable que la même somme sera nécessaire en 1970. Comme il n'y a, dans le pays, aucune organisation appropriée qui puisse se charger des opérations, ce vaste programme sera exécuté par le gouvernement avec l'assistance de la délégation du Haut Commissariat. On espère que l'assistance en faveur des réfugiés d'Ethiopie pourra être fournie par la délégation de Khartoum, mais il faudra créer une délégation annexe à Juba, dans la province d'Equatoria [52], pour administrer le projet relatif aux réfugiés congolais. La délégation de Khartoum devra également intensifier les activités de protection, le Soudan n'étant pas partie à la Convention de 1951 ni au Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés.

18.14 En Afrique australe, les réfugiés ne cessent d'affluer des pays limitrophes en *Zambie*, où ils sont maintenant 15 000 environ, et au *Botswana*. Vers la fin de l'année 1968, le Gouvernement du Botswana a demandé au Haut Commissaire de l'aider à installer les réfugiés angolais qui entraient dans le pays et à résoudre de façon permanente les problèmes des autres réfugiés qui y vivent. Le Haut Commissaire a répondu à cette demande en prélevant sur le Fonds d'urgence une allocation couvrant le coût de l'assistance à fournir et les dépenses d'administration (49 000 dollars) entraînées par l'ouverture d'une délégation à Gaberones et son maintien jusqu'à la fin de 1969. Cette délégation est dirigée par un administrateur hors classe (P-5) qui est également accrédité auprès des Gouvernements du Lesotho et du Souaziland. Outre les tâches qui lui incombent au Botswana, il s'occupe des questions de protection très complexes concernant les réfugiés qui vivent dans ces deux pays et aide les gouvernements à résoudre de façon permanente les problèmes de ces réfugiés, principalement en facilitant leur réinstallation en coopération avec le Bureau de l'Organisation de l'Unité africaine chargé du placement et de l'enseignement en ce qui concerne les réfugiés, dont le siège est à Addis-Abéba.

18.15 Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur les demandes de crédits revisées pour 1969 [53], du fait de l'évolution de la situation au Nigéria, les pays voisins ont peu à peu accueilli, au cours de l'année, plusieurs milliers de réfugiés relevant du mandat du Haut Commissariat qui ont besoin d'assistance et de protection. Au moment où ces demandes de crédits ont été établies, une demande d'assistance adressée au Haut Commissariat par le Gouvernement gabonais par l'intermédiaire du Représentant résident du PNUD à Libreville en vue d'assurer un abri aux enfants réfugiés était déjà à l'étude et il était probable que le Haut Commissaire prélèverait à cette fin une allocation substantielle sur le Fonds d'urgence. En même temps, on s'est aperçu qu'il fallait considérablement renforcer les activités de protection internationale du Haut Commissariat dans les pays d'*Afrique de l'Ouest*, au sud du Sahara, pour que le Haut Commissariat assure une protection adéquate aux réfugiés se trouvant dans la région et fournisse aux gouvernements les avis et l'assistance juridiques dont ils ont besoin pour élaborer et appliquer des dispositions législatives intéressant les réfugiés. Il n'y a actuellement aucune délégation du Haut Commissariat entre Dakar et Kinshasa et il s'est avéré impossible de desservir cette région en y envoyant en visite des fonctionnaires du Siège ou du Bureau régional d'Addis-Abéba, ces visites étant coûteuses et insuffisantes. Le Haut Commissaire estime donc nécessaire d'ouvrir dans la région une délégation à laquelle seraient affectés deux fonctionnaires de rang assez élevé qui pourraient s'occuper de l'assistance et de la protection du Haut Commissariat dans cette partie de l'Afrique. Un chargé de mission doit s'y rendre d'ici peu pour fournir aux gouvernements intéressés un début d'assistance, décider où il serait le plus indiqué d'installer la délégation et négocier les arrangements nécessaires.

18.16 Au *Moyen-Orient*, la situation des réfugiés qui relèvent du mandat du Haut Commissaire continue de souffrir des événements. Ces réfugiés, qui sont au nombre d'environ 10 000, vivent principalement au Liban et dans la République arabe unie, mais on en trouve aussi de petits groupes à Chypre, en Iran, en Jordanie, dans les Etats sous régime de traité et dans la République arabe syrienne. Comme les réfugiés appartiennent à la couche la plus pauvre de la population, ils sont plus touchés par le changement de situation que les personnes de niveau économique différent. On a donc inscrit au Programme de 1969 des allocations plus élevées, d'un montant total de 113 500 dollars, pour le Moyen-Orient et la République arabe unie. Outre l'assistance fournie à ces réfugiés de longue date, les services du Haut Commissariat ont été de plus en plus sollicités en ce qui concerne la protection internationale et les mesures à prendre pour faciliter la réinstallation, plusieurs

[52] La distance entre Khartoum et Juba est de 1 350 kilomètres environ.

[53] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes*, point 74 de l'ordre du jour, document A/C.5/1214.

problèmes s'étant récemment posés dans la région. A la suite des événements qui se sont produits dans la partie méridionale de la péninsule arabique, de petits groupes de nouveaux réfugiés sont entrés au Liban et dans la République arabe unie; les tensions dans la région ont aggravé les problèmes des apatrides qui se trouvent parmi les groupes minoritaires dans divers pays du Moyen-Orient et il se présente de plus en plus souvent des cas particuliers extrêmement complexes dans les uns ou les autres des 13 pays desservis par les deux délégations de la région. Il faut donc envisager de renforcer ces délégations.

18.17 En *Inde*, le nombre des réfugiés tibétains est actuellement estimé à environ 55 000. Le Gouvernement indien dépense lui-même chaque année des sommes considérables pour venir en aide à ces réfugiés et il a accueilli avec satisfaction l'initiative, prise par les comités nationaux qui ont participé en 1966 à la campagne européenne en faveur des réfugiés, de réserver des fonds pour les réfugiés tibétains en Inde. Toutefois, malgré les efforts qui sont continuellement déployés, il reste encore à satisfaire de nombreux besoins, notamment ceux des réfugiés âgés et handicapés. A la demande du Comité central de secours indien, qui s'est adressé au Haut Commissaire avec l'accord du gouvernement, une allocation de 300 000 dollars destinée à fournir une assistance à ces réfugiés a donc été inscrite au Programme de 1969. En même temps, une somme de 40 000 dollars a été allouée pour couvrir les dépenses d'administration qu'entraînera la création et le maintien jusqu'à la fin de 1969 d'une délégation à New Delhi, à laquelle seront affectés un représentant de la classe P-5 et trois agents des services généraux. Etant donné l'ampleur des besoins de ces réfugiés, des allocations d'un montant à peu près équivalant à celui de 1969 seront nécessaires pour l'aide à leur fournir en 1970 et 1971.

18.18 Comme les problèmes subsistent et que de nouvelles situations se sont créées en Afrique et en Asie, le Haut Commissaire pense que l'objectif financier du Programme de 1970 sera vraisemblablement au moins du même ordre de grandeur que celui de 1969. L'objectif de 1970 comprendra une allocation au titre de la subvention au budget de l'ONU, qui est provisoirement estimée à 510 000 dollars, soit 10 p. 100 des engagements effectifs contractés en 1969 au titre du Programme, à l'exclusion de la subvention pour 1969 et des dépenses d'administration directement imputées sur le Programme. Ce montant provisoire est inscrit au chapitre 2 des prévisions de recettes.

Coopération interinstitutions

18.19 Au cours des 12 mois écoulés, la coopération entre le Haut Commissariat et les autres organismes des Nations Unies s'est considérablement développée; les résultats les plus marquants en ont été les projets de développement rural intégré dont il a été question plus haut aux paragraphes 18.10 et 18.11. Dans le projet de budget pour 1969, le Haut Commissaire a exposé de façon assez détaillée[54] les aspects généraux de la coopération interinstitutions en ce qui concerne le Haut Commissariat. Cette coopération générale consiste notamment à participer à un grand nombre de réunions du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses divers sous-comités.

18.20 En application d'une décision que le CAC a prise à sa 46e session, le Haut Commissaire a convoqué une réunion spéciale interinstitutions sur l'assistance aux réfugiés, à laquelle ont participé tous les organismes des Nations Unies intéressés. La réunion a eu lieu au mois de janvier 1969 à Genève. Les participants ont notamment recommandé au Haut Commissariat d'informer les programmes et les organismes des Nations Unies intéressés de toutes les demandes d'assistance reçues de gouvernements qui doivent faire face à une situation nouvelle créée par des réfugiés afin de leur permettre, chaque fois que cela sera possible, d'aider ces gouvernements à élaborer et à exécuter des projets destinés à fournir des secours d'urgence aux nouveaux réfugiés et à les aider à s'installer sur des terres. L'application systématique de cette procédure entraînera un surcroît de travail considérable pour le Haut Commissariat, au siège, mais elle devrait permettre de mettre des ressources supplémentaires provenant des divers programmes et organismes à la disposition des gouvernements intéressés pour aider les réfugiés au cours des deux premières étapes du processus, celles des secours d'urgence et de l'installation. Cette méthode devrait aussi, une fois franchie la deuxième étape, faciliter l'élaboration et l'organisation des projets de développement rural intégré qui seraient entrepris dans les régions où s'installent les réfugiés.

18.21 Il a en outre été convenu, lors de la réunion, que la coopération entre les institutions, en ce qui concerne les réfugiés, devrait supposer non seulement que d'autres organismes des Nations Unies participent aux projets entrepris sous l'égide du Haut Commissariat, mais aussi que l'on étende aux réfugiés le bénéfice de projets entrepris ou exécutés par les autres programmes et organismes des Nations Unies. Pour cela, le Haut Commissariat devra examiner constamment la documentation publiée par les autres organismes des Nations Unies, assister aux réunions de travail au cours desquelles les projets sont discutés et correspondre avec tous les organismes des Nations Unies chargés d'exécuter ces projets.

18.22 Le Haut Commissaire pense toutefois qu'il est indispensable de procéder de la sorte si l'on veut répondre aux immenses besoins sans cesse croissants des réfugiés dans les pays en voie de développement, notamment en Afrique, sans que les ressources financières dont il dispose pour leur venir en aide aient à augmenter considérablement. Il estime aussi, et le Comité exécutif de son Programme partage pleinement son opinion, que c'est le seul moyen pratique d'assurer que les réfugiés tirent profit des diverses formes d'assistance que les autres organismes des Nations Unies fournissent aux plans de développement nationaux, chaque organisation agissant dans les limites de sa compétence. Les réfugiés devraient ainsi être à même de participer pleinement au développement des pays dans lesquels ils vivent sans que le Haut Commissaire ait à intervenir dans des activités de développement qui ne relèvent pas de son mandat.

Récapitulation des crédits demandés

18.23 Le tableau 18.1 ci-après récapitule, par article, les crédits demandés pour 1970, les crédits ouverts pour 1969 et les dépenses effectives de 1968, tant au titre du présent chapitre qu'au titre des allocations prélevées sur les contributions volontaires. Les crédits demandés pour 1970 comprennent les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses relatives aux traitements et salaires, les dépenses communes de personnel, les frais de voyage, les dépenses de représentation, le coût du matériel et

[54] *Ibid., Supplément no 5* (A/7205), par. 18.21 et 18.22.

des installations et les frais généraux qui, en 1968 et 1969, ont été imputés sur les contributions volontaires. On constatera que le coût estimatif net, à la charge de l'ONU, du fonctionnement du Haut Commissariat en 1970 dépasse d'un montant inférieur à 200 000 dollars le montant estimatif net des dépenses de 1969. Compte tenu des allocations prélevées sur les contributions volontaires pour couvrir les dépenses d'administration en 1969, l'augmentation nette est en fait de 82 000 dollars.

TABLEAU 18-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*Dépenses 1968*		
			Chapitre 18	*Contributions volontaires*	*Total*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
I. — Traitements et salaires	2 954 000	2 720 000	2 449 294	2 539	2 451 833
II. — Dépenses communes de personnel	731 000	664 000	633 351	3 505	636 856
III. — Frais de voyage du personnel	180 000	175 000	160 558	2 231	162 789
IV. — Information	30 000	26 000	26 411	—	26 411
V. — Dépenses de représentation	8 100	7 800	5 023	221	5 244
VI. — Matériel et installations	28 000	28 000	16 851	—	16 851
VII. — Frais généraux	225 000	199 400	193 547	3 392	196 939
VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie	14 000	9 000	6 190	—	6 190
TOTAL BRUT	4 170 100	3 829 200	3 491 225	11 888	3 503 113
A déduire:					
Recettes provenant des contributions du personnel	561 100	517 200 [a]	473 876	—	473 876
Montant de la subvention prélevée sur les contributions volontaires	510 000	410 000 [b]	412 400	—	412 400
TOTAL NET	3 099 000	2 902 000 [c]	2 604 949	11 888	2 616 837

[a] Prévisions revisées.
[b] Montant effectif: 410 395 dollars.
[c] En outre, des allocations d'un montant total net de 115 000 dollars, prélevées sur les contributions volontaires, peuvent être utilisées pour couvrir les dépenses d'administration de 1969 relatives aux programmes dont l'exécution a été entreprise en Afrique et en Asie en 1968.

18.24 Le tableau 18.2 ci-après indique comment se répartissent, entre le siège (Genève) et les délégations, les diverses catégories de dépenses inscrites au présent chapitre.

TABLEAU 18-2

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Siège (Genève)			
I. — Postes permanents	1 570 000	1 480 000	1 409 460
Consultants et personnel temporaire	33 000	37 000	34 976
Heures supplémentaires	1 000	1 500	685
II. — Dépenses communes de personnel	403 000	380 000	372 167
III. — Frais de voyage du personnel	97 000	95 000	87 792
IV. — Information	30 000	26 000	26 411
V. — Dépenses de représentation	1 800	1 900	973
VI. — Matériel et installations	—	—	—
VII. — Frais généraux	30 000	26 000	23 573
VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie	11 800	7 000	4 609
TOTAL, siège	2 177 600	2 054 400	1 960 646
Délégations			
I. — Postes permanents	1 307 000	1 139 000	972 153
Correspondants, consultants et personnel temporaire	41 000	60 000	31 016
Heures supplémentaires	2 000	2 500	1 003
II. — Dépenses communes de personnel	328 000	284 000	261 185
III. — Frais de voyage du personnel	83 000	80 000	72 766
IV. — Information	—	—	—
V. — Dépenses de représentation	6 300	5 900	4 050
VI. — Matériel et installations	28 000	28 000	16 851
VII. — Frais généraux	195 000	173 400	169 974
VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie	2 200	2 000	1 581
TOTAL, délégations	1 992 500	1 774 800	1 530 579
TOTAL GÉNÉRAL	4 170 100	3 829 200	3 491 225

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Traitements et salaires	2 954 000
1969:	2 720 000
1968:	2 449 294
i) *Postes permanents*	2 877 000
1969:	2 619 000
1968:	2 381 613

Postes nouveaux demandés

Délégations

18.25 Vu l'ampleur du programme d'assistance et des besoins en matière de protection internationale des réfugiés dans la *République démocratique du Congo* dont il a été question plus haut au paragraphe 18.12, il faudra affecter à la délégation de Kinshasa un représentant (P-5), un représentant adjoint/juriste (P-4) et un administrateur de programmes de rang subalterne qui s'occupera du programme en faveur des réfugiés angolais. En outre, on aura besoin d'un représentant/administrateur des programmes (P-4) pour diriger la délégation annexe d'Isiro et d'un administrateur de programmes (P-3) pour diriger la délégation annexe qui doit être créée dans la province du Katanga. Il faudra au minimum 10 agents des services généraux: quatre à Kinshasa, quatre à Isiro (assistant administratif/opérateur radio, secrétaire, chauffeur/planton et gardien) et deux au moins dans la province du Katanga. Comme l'effectif de la délégation comprend actuellement un poste de P-5, un poste de P-4, un poste de P-1/P-2 et six postes d'agent des services généraux, les postes nouveaux demandés pour 1970 consistent donc en un poste de P-4, un poste de P-3 et quatre postes d'agent des services généraux.

18.26 Au *Soudan*, pays qui vient en second dans l'ordre d'importance des allocations au titre du Programme de 1969, on aura besoin, du fait de la création d'une délégation annexe à Juba et du renforcement des activités de protection de la délégation de Khartoum[55], d'un représentant (P-5), d'un représentant adjoint (P-4) et d'un administrateur de programmes (P-3). Le représentant et son adjoint seront affectés à Khartoum. Ils s'occuperont de toutes les questions de protection et surveilleront, en outre, l'exécution du programme d'assistance en faveur des réfugiés d'Ethiopie, ce qui exige des déplacements fréquents et prolongés entre Khartoum et la région où sont installés les réfugiés, qui se trouve à environ 350 kilomètres à vol d'oiseau au sud-est de la capitale. L'administrateur de programmes sera affecté à la délégation annexe de Juba. On aura besoin de six agents des services généraux (quatre à Khartoum et deux à Juba). Etant donné que l'effectif de 1969 comprend un poste de P-4, un poste de P-3 et cinq postes d'agent des services généraux, il faudra créer, pour 1970, un poste supplémentaire de P-5 et un poste supplémentaire d'agent des services généraux.

18.27 Comme suite à la demande formulée par le Gouvernement du *Botswana*, dont il a été question plus haut au paragraphe 18.14, on a créé à Gaberones une délégation qui, maintenant, s'occupe aussi des problèmes de réfugiés au Lesotho et au Souaziland. Les dépenses d'administration de cette délégation, dont l'effectif se compose d'un représentant (P-5) et de deux agents des services généraux, sont financées en 1969 à l'aide du Fonds d'urgence du Haut Commissaire. Conformément aux dispositions que l'Assemblée générale a approuvées à sa vingtième session au sujet des dépenses d'administration supplémentaires découlant de nouveaux programmes d'assistance, le coût de ces postes devra être imputé sur le budget ordinaire à compter de 1970.

18.28 En ce qui concerne la nouvelle délégation en Afrique de l'Ouest[56], le Haut Commissaire va envoyer, comme prévu, un chargé de mission dans la région. Dès que l'on se sera entendu sur le lieu où sera située la délégation, il se propose de nommer un représentant (P-5) et un représentant adjoint (P-4). Le représentant adjoint remplacera le représentant qui devra se déplacer fréquemment dans toute la région située entre le Sénégal et le Congo, et sera en outre spécialement responsable de la protection internationale des réfugiés dans les 14 pays de la région desservie par cette délégation. L'effectif de la délégation comprendra également trois postes d'agent des services généraux; on présume que la délégation occupera les mêmes locaux qu'un autre bureau des Nations Unies avec lequel elle pourrait partager certains services communs. Etant donné que les crédits revisés demandés par le Haut Commissaire pour 1969 ont été réduits, cette délégation ne peut pas être ouverte au cours du premier semestre de 1969 comme on l'avait prévu à l'origine. Toutefois, le nombre des réfugiés du Nigéria dans les pays de la région ne cessant d'augmenter, il faut créer cette délégation sans plus tarder et le Haut Commissaire a l'intention de faire le nécessaire pour qu'elle commence à fonctionner avec un effectif complet dans le courant du second semestre de 1969.

18.29 Par suite des événements du *Moyen-Orient*, dont il est question plus haut au paragraphe 18.16, des fonctionnaires du Siège ont été amenés à se déplacer de plus en plus fréquemment pour prêter leur concours aux représentants, au Liban et dans la République arabe unie, pendant des périodes prolongées de grande activité et pour les remplacer pendant leur absence, qu'ils fussent en mission ou en congé. La situation a maintenant évolué au point qu'il ne suffit plus, pour faire face au volume de travail, d'envoyer de temps à autre en mission des fonctionnaires du Siège. Le Haut Commissaire estime donc nécessaire d'affecter à la délégation de Beyrouth un administrateur supplémentaire (P-3) qui sera chargé de prêter son concours aux deux délégations selon les besoins. En conséquence, il faudra également créer un poste supplémentaire d'agent des services généraux.

18.30 En *Inde*, une nouvelle délégation a été ouverte à New Delhi[57]. Le coût de cette délégation, dont l'effectif comprend un poste de représentant (P-5) et trois postes d'agent des services généraux, est financé en 1969 par une allocation au titre du Programme. Toutefois, comme dans le cas du Botswana, des crédits pour ces postes devront être ouverts au budget ordinaire à compter de 1970.

Siège

18.31 Compte tenu des activités encourageantes en matière de *coopération interinstitutions* qui ont été signalées plus haut aux paragraphes 18.20 à 18.22, le Haut Commissaire juge indispensable de renforcer les effectifs du Haut Commissariat en y ajoutant un poste d'administrateur hors classe (P-5) et un poste d'agent

[55] Voir plus haut, par. 18.13.

[56] Voir plus haut, par. 18.15.

[57] Voir plus haut, par. 18.17.

des services généraux pour l'aider à s'acquitter des tâches considérablement accrues qui lui incombent dans ce domaine. Le Cabinet du Haut Commissaire continuera à exercer les fonctions générales mentionnées plus haut au paragraphe 18.19, mais le Haut Commissaire accorde un rang de priorité élevé à la nomination dès que possible d'un administrateur hors classe qui serait engagé à temps complet et serait chargé de solliciter l'aide d'autres institutions en faveur de projets entrepris sous l'égide du Haut Commissariat, de faire en sorte que les réfugiés bénéficient de projets exécutés par d'autres institutions et de favoriser l'exécution de projets communs interinstitutions en vue de la mise en valeur des régions où sont installés les réfugiés. Il se propose donc de nommer ce fonctionnaire dès 1969 s'il voit, dans le courant de l'année, que les ressources dont il dispose pour le personnel temporaire le lui permettent. Toutefois, à compter de 1970, des postes permanents (un poste de P-5 et un poste d'agent des services généraux pour les travaux de secrétariat) devront être prévus pour assurer la continuité de ces fonctions.

18.32 Les besoins croissants en matière de protection et d'assistance matérielle en Afrique et en Asie et le nombre de plus en plus élevé de fonctionnaires que le Haut Commissaire doit en conséquence affecter à ces régions augmentent d'autant le volume de travail des services du Siège chargés, d'une part, de donner des directives concrètes et de fournir un appui fonctionnel et, d'autre part, d'assurer un appui administratif. En 1967, le Haut Commissariat comptait 11 délégations en Afrique et en Asie; en 1970, il y en aura 17. Au cours de ces trois années, l'effectif de ces délégations sera passé de 72 à 99. Les dépenses relatives aux programmes dans ces régions, qui se sont élevées à 2 974 000 dollars en 1967, atteindront près de 3 800 000 dollars en 1969. Pendant la même période, le nombre de fonctionnaires affectés à la Division de l'Afrique et de l'Asie au Siège est passé de neuf à dix administrateurs et de six à huit agents des services généraux. Il n'y a pas eu d'accroissement de l'effectif de la Division administrative et financière. Comme la capacité d'absorption des services du Siège est dépassée depuis longtemps, le Haut Commissaire estime nécessaire de renforcer un tant soit peu ces services en adjoignant un administrateur de la classe P-1/P-2 à la Division de l'Afrique et de l'Asie et un administrateur de la classe P-3 à la Division administrative et financière, qui sera spécialement chargé des questions administratives et financières concernant les bureaux extérieurs. Il faudra également créer deux postes supplémentaires d'agent des services généraux.

18.33 Les besoins supplémentaires pour 1970 (en chiffres bruts) consistent donc au total en 11 postes d'administrateur (cinq P-5, deux P-4, trois P-3 et un P-1/P-2) et 17 postes d'agent des services généraux.

Réduction des effectifs envisagée

18.34 Etant donné l'ampleur et l'urgence de ces nouveaux besoins, le Haut Commissaire a apporté un soin particulier à l'examen des travaux et des effectifs des délégations auquel il procède chaque année avant d'élaborer le projet de budget. Bien que très peu des problèmes auxquels le Haut Commissariat cherche à faire face en 1969 auront vraisemblablement disparu d'ici à 1970, et en dépit de la persistance, en Europe, des problèmes exposés dans le projet de budget pour 1969 [58] et dont la solution n'a été facilitée en rien par les événements survenus pendant le second semestre de 1968, le Haut Commissaire considère, en se fondant sur les résultats de cet examen, qu'il sera peut-être possible de compenser en partie les demandes de postes nouveaux en opérant des réductions dans d'autres secteurs.

18.35 Il espère notamment supprimer, dans le courant de 1969, un poste d'administrateur (P-4) et un poste d'agent des services généraux dans l'effectif de la délégation en Italie, grâce à une nouvelle rationalisation [59] des procédures établies pour la reconnaissance du statut de réfugié, qui réduirait la participation du Haut Commissariat. Il espère également supprimer un poste d'administrateur (P-2) et un poste d'agent des services généraux dans l'effectif de la délégation en Grèce, puisque l'on compte maintenant que d'ici à la fin de 1969 le grand programme d'assistance sera presque achevé dans ce pays. Enfin, il espère que la consolidation des colonies de réfugiés au Sénégal permettra de libérer un poste d'administrateur (P-3) et un poste d'agent des services généraux de la délégation de Dakar.

18.36 La réduction des effectifs envisagée consiste donc en trois postes d'administrateur (un P-4, un P-3 et un P-2) et trois postes d'agent des services généraux.

Récapitulation

18.37 Comparé aux prévisions *initiales* pour 1969, le nombre net de postes supplémentaires que demande le Haut Commissaire pour 1970 s'élève donc à huit postes d'administrateur (cinq P-5, un P-4 et deux P-3) et à 14 postes d'agent des services généraux. Toutefois, sur ce total, trois postes d'administrateur (un P-5, un P-4 et un P-3) et trois postes d'agent des services généraux sont déjà imputés en 1969 sur les crédits que l'Assemblée générale a ouverts pour le personnel temporaire lorsqu'elle a approuvé les montants revisés pour 1969 soumis par le Haut Commissaire [60]. Trois autres postes d'administrateur (deux P-5 et un P-3) et sept postes d'agent des services généraux sont financés en 1969 soit à l'aide d'allocations au titre du Programme, soit par prélèvement sur le Fonds d'urgence du Haut Commissaire [61]. Par conséquent, sur le nombre de postes supplémentaires demandés, seuls 2 postes d'administrateur (P-5) et 4 postes d'agent des services généraux sont des postes nouveaux pour lesquels le Haut Commissaire ne dispose pas de crédit en 1969.

18.38 L'effectif proposé pour 1970, y compris les postes supplémentaires demandés, est indiqué plus loin dans le tableau 18-3 (p. 224). Les crédits demandés pour les indemnités de poste sont fondés sur l'hypothèse que Genève demeurera dans la classe 2 jusqu'à la fin de 1970; pour tous les autres lieux d'affectation, on a supposé que les indemnités de poste en vigueur au 1er janvier 1969 resteraient les mêmes jusqu'à la fin de 1970. De même, les crédits demandés pour les postes d'agent des services généraux tiennent compte d'un relèvement des traitements à Genève seulement (6 p. 100 brut par rapport au barème en vigueur au 1er janvier 1969). Les abattements pour mouvements de personnel reflètent le fait que, ainsi qu'il est expliqué dans les paragraphes qui précèdent, six au moins des huit postes supplémentaires d'administrateur et 10 sur 14 nouveaux postes d'agent des services généraux seront déjà pourvus d'ici au 1er janvier 1970.

[58] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément no 5* (A/7205), par. 18.33 à 18.35.

[59] *Ibid.*, alinéa *b* du par. 18.32.

[60] *Ibid., vingt-troisième session, Annexes*, point 74 de l'ordre du jour, document A/C.5/1214, par. 18.7 et 18.9.

[61] Voir plus haut, par. 18.12, 18.14 et 18.17.

18.39 La répartition géographique des postes est indiquée dans le tableau 18-4 (p. 225). Ce tableau indique également les changements résultant des transferts de postes et des mutations de fonctionnaires. A cet égard, le Haut Commissaire tient à appeler l'attention sur le transfert du poste d'administrateur chargé de la protection en Afrique de l'Est du Bureau de liaison régional d'Addis-Abéba à la délégation en Tanzanie. Etant donné que la région qui relèvera de sa compétence comprend le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie, ce fonctionnaire pourra se déplacer plus facilement et à moindres frais dans toute la région s'il est en poste à Dar es-Salam.

18.40 En ce qui concerne la répartition des fonctionnaires entre les continents, il y a lieu de noter que l'effectif des délégations en Europe a encore été réduit de deux postes d'administrateur et de trois postes d'agent des services généraux, ce qui l'a ramené à 56 postes au total. Toutefois, cette réduction est plus que compensée par une augmentation des effectifs en Afrique et en Asie (7 postes d'administrateur et 14 postes d'agent des services généraux de plus), où l'on comptera au total 99 postes en 1970.

	Dollars
ii) *Correspondants, consultants et personnel temporaire*	74 000
1969:	97 000
1968:	65 992

18.41 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les besoins ci-après:

a) Le montant des honoraires versés aux correspondants représentant le Haut Commissaire dans les pays où il n'est pas nécessaire qu'il y ait une délégation dirigée par un représentant (14 000 dollars);

b) Le montant des honoraires versés aux consultants en mission spéciale (24 000 dollars);

c) La rémunération du personnel temporaire engagé pendant les périodes de pointe pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour exécuter les travaux de traduction et de cartographie dont l'Office des Nations Unies à Genève ne peut se charger (36 000 dollars).

18.42 Le crédit demandé pour les consultants comprend un nouveau montant de 1 800 dollars pour deux

TABLEAU 18-3

Nombre de postes permanents		*Catégories et classes*	*Maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969*	*Coût des postes nouveaux demandés pour 1970*	*Total*
1969	*1970*		*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
1	1	Haut Commissaire			
		Traitement	36 850	—	36 850
		Indemnité	4 000	—	4 000
1	1	Haut Commissaire adjoint			
		Traitement	28 520	—	28 520
		Indemnité	1 000	—	1 000
2	2	Directeur (D-2)			
		Traitement	54 930	—	54 930
		Indemnité	1 200	—	1 200
5	5	Administrateur général (D-1)	122 690	—	122 690
		Administrateurs			
19	24	Administrateur hors classe (P-5)	412 950	95 600	508 550
26	27	Administrateur de 1re classe (P-4)	467 180	15 260	482 440
24	26	Administrateur de 2e classe (P-3)	341 120	24 760	365 880
24	24	Administrateur adjoint de 1re classe ou de 2e classe (P-2/1)	259 040	—	259 040
102	110		1 729 480	135 620	1 865 100
		A ajouter: Indemnité de poste	94 120	8 620	102 740
			1 823 600	144 240	1 967 840
		Services généraux			
7	7	1re classe	69 770	—	69 770
177	191	Autres classes	874 920	38 190	913 110
184	198		944 690	38 190	982 880
		A déduire: Abattement pour mouvements de personnel (3 p. 100 du coût des postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur pour les postes existants, 10 p. 100 pour tous les postes nouveaux)	(55 200)	(18 520)	(73 720)
286	308	TOTAL	2 713 090	163 910	2 877 000

TABLEAU 18-4. — POSTES PERMANENTS, 1970: RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ET PAR CLASSE

	Siège	*Afrique — Bureau de liaison*	*Allemagne*	*Amérique latine*	*Australie*	*Autriche*	*Belgique*	*Botswana*	*Burundi*	*Canada*	*Congo*	*Etats-Unis d'Amérique*	*Extrême-Orient*	*France*	*Grèce*	*Inde*	*Italie*	*Maroc*	*Moyen-Orient*	*Népal*	*Ouest de l'Afrique*	*Ouganda*	*Pays-Bas*	*République arabe unie*	*République centrafricaine*	*Royaume-Uni*	*Sénégal*	*Soudan*	*Tanzanie*	*Turquie*	*Zambie*	*TOTAL*
I. — Haut Commissaire	1																															1
Haut Commissaire adjoint	1																															1
Directeur	1											1																				2
Administrateur général	5																															5
TOTAL, I	8											1																				9
II. — *Administrateurs*																																
Administrateur hors classe	7	1	1			1		1			1	1	1	1	1	1	1				1	1			1	1		1	1			24
Administrateur de 1re classe	11			1			1		1		2	1							1	1	1		1	1			1	1	1	1	1	27
Administrateur de 2e classe	12	1	1	1		1				1	1			1	1		1		1			1			1			1			1	26
Administrateur adjoint de 1re ou de 2e classe	19		1				1				1											1							1			24
TOTAL, II	49	2	3	2	–	2	2	1	1	1	5	2	1	2	2	1	2	–	2	1	2	3	1	1	2	1	1	3	3	1	2	101
III. — *Services généraux*																																
1re classe ou classe la plus élevée	6											1																				7
Autres classes	73	4	6	6	1	7	4	2	4	1	10	2	2	5	6	3	6	3	4	2	3	5	2	3	4	2	3	6	6	2	4	191
TOTAL, III	70	4	6	6	1	7	4	2	4	1	10	3	2	5	6	3	6	3	4	2	3	5	2	3	4	2	3	6	6	2	4	198
TOTAL I, II et III	136	6	9	8	1	9	6	3	5	2	15	6	3	7	8	4	8	3	6	3	5	8	3	4	6	3	4	9	9	3	6	308

consultants spécialistes de la santé et de la protection sociale (services et législation) au Brésil et au Chili, qui sont les deux pays d'Amérique latine comptant de nombreux réfugiés. On a besoin de l'avis de spécialistes pour étudier à fond toutes les possibilités d'assistance en faveur des réfugiés que semblent offrir la législation et les services consacrés à la santé et à la protection sociale dans ces deux pays. On pourra réduire d'autant les dépenses relatives aux correspondants en mettant fin aux services de l'un des correspondants se trouvant actuellement en Amérique latine.

	Dollars
iii) *Heures supplémentaires*	3 000
1969:	4 000
1968:	1 689

ARTICLE II

Dépenses communes de personnel	731 000
1969:	664 000
1968:	633 351

18.43 Le crédit demandé a été fixé compte tenu de l'expérience des dernières années et, notamment, du fait qu'en 1968 les dépenses effectives au titre des indemnités pour charges de famille, des indemnités pour frais d'études et des frais de voyages connexes, des indemnités d'affectation et des indemnités versées à la cessation de service ont dépassé considérablement les prévisions initiales. Le crédit demandé se décompose comme suit:

	Dollars
i) *Indemnités pour charges de famille*	85 000
1969:	80 000
1968:	80 068
ii) *Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes*	30 000
1969:	28 000
1968:	26 635
iii) *Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*	356 000
1969:	317 000
1968:	297 455
iv) *Cotisations à l'assurance-maladie et autres assurances sociales*	27 000
1969:	25 000
1968:	24 981
v) *Frais de voyage et de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service*	56 000
1969:	50 000
1968:	45 440
vi) *Indemnité d'installation*	24 000
1969:	22 000
1968:	19 212
vii) *Indemnité d'affectation*	43 000
1969:	39 000
1968:	38 431
viii) *Indemnités versées à la cessation de service et primes de rapatriement*	71 000
1969:	65 000
1968:	62 632

L'augmentation du crédit demandé sous la présente rubrique correspond à un nouvel accroissement, prévu pour 1970, du nombre des fonctionnaires qui prendront leur retraite.

	Dollars
ix) *Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionaires et des personnes à leur charge*	39 000
1969:	38 000
1968:	38 497

Un abattement de 10 p. 100 a été appliqué au montant estimatif des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers en 1970 pour tenir compte des cas où les intéressés retarderaient leur congé ou perdraient leur droit au congé dans les foyers.

ARTICLE III

	Dollars
Frais de voyage du personnel	180 000
1969:	175 000
1968:	160 558

18.44 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires, des correspondants et des consultants en mission officielle. Il doit non seulement permettre de répondre aux besoins pour lesquels un crédit a été ouvert pour 1969, mais aussi de couvrir les frais de déplacement des fonctionnaires des nouvelles délégations au Botswana et en Inde et de la nouvelle délégation annexe de la province du Katanga (Congo) qui seront appelés à se rendre dans les colonies de réfugiés installés dans leur région, ainsi que leurs frais de voyage entre leur délégation respective et le Siège. En 1969, tous ces frais de voyage supplémentaires sont couverts au moyen des allocations prélevées sur les contributions volontaires et s'élèvent à 115 000 dollars au total [62]. Le crédit demandé comprend également une somme destinée à la délégation annexe de Juba (Soudan) qui doit être ouverte vers la fin de 1969.

ARTICLE IV

	Dollars
Information	30 000
1969:	26 000
1968:	26 411

18.45 Le crédit demandé est destiné à financer le programme ordinaire d'information du Haut Commissariat et à couvrir les dépenses afférentes à la célébration, en 1971, du vingtième anniversaire du Haut Commissariat,

[62] Voir plus haut par. 18.12, 18.14 et 18.17.

mais pour laquelle une partie de la documentation nécessaire devra être produite en 1970.

18.46 Le programme ordinaire d'information comprend la production, en anglais et en français, de la publication intitulée "Le HCR communique...", l'établissement de rapports spéciaux sur des projets exécutés dans le cadre du programme annuel d'assistance ou avec l'aide d'organisations privées (dans les langues demandées par les donateurs), la rédaction, l'impression et la diffusion de brochures et de reportages en diverses langues, ainsi que la production et la diffusion de photographies, de pochettes d'affiches photographiques, d'émissions radiophoniques et de petits films télévisés. En outre, étant donné que le Comité exécutif ne tient plus qu'une session par an, les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont exprimé le désir d'être informés entre les sessions, par un bulletin périodique, de l'évolution de la situation en ce qui concerne les nouveaux réfugiés et les programmes d'assistance.

18.47 Le vingtième anniversaire du Haut Commissariat offrira une occasion exceptionnelle de donner aux gouvernements, aux organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux et au grand public, par l'intermédiaire des divers organes d'information, des renseignements sur les problèmes de réfugiés dont s'occupe le Haut Commissariat ainsi que sur ses réalisations au cours des vingt dernières années. Afin de profiter au maximum de cette occasion exceptionnelle pour appeler l'attention sur les besoins des réfugiés, le Haut Commissaire demande au titre des activités d'information un crédit légèrement supérieur à celui des années précédentes.

18.48 Des programmes spéciaux d'information sont financés à l'aide de sommes prélevées sur les contributions volontaires qui sont versées à un Fonds spécial de l'information que le Comité exécutif porte périodiquement au plafond de 30 000 dollars. Ce fonds a été constitué pour permettre de produire et de diffuser des films et des programmes de télévision ou d'entreprendre d'autres projets d'information importants afin d'appuyer les efforts déployés sur le plan international pour faire face aux problèmes de réfugiés dont s'occupe le Haut Commissariat. Les recettes provenant de la vente de cette documentation sont virées au Fonds. En 1968, les engagements ont dépassé les recettes de 21 189 dollars.

18.49 Avec l'approbation du Comité exécutif, le Haut Commissaire gère en outre un fonds de réserve de 200 000 dollars alimenté par les recettes provenant de la vente de disques microsillon du Haut Commissariat. Ce fonds de réserve doit permettre de couvrir les dépenses d'administration et de publicité qu'entraînent la préparation et le lancement de nouvelles campagnes d'appel de fonds destinées à faire mieux connaître les activités du Haut Commissariat et à réunir les contributions volontaires nécessaires pour financer ces activités. En 1968, on a entrepris la préparation d'un nouveau disque et d'une cassette pour magnétophone ("World Star Festival"), ce qui a entraîné une dépense de 17 854 dollars que l'on a prélevés sur ce fonds de réserve; il a fallu également réserver 60 000 dollars pour garantir le règlement des dépenses initiales de production et les frais de publicité qui ont été engagés à l'avance par la maison d'édition chargée de cette production. A la fin de 1968, le fonds de réserve se ramenait donc à 122 146 dollars. La totalité de cette somme devra être réservée pour garantir le règlement des dépenses relatives au projet qui doit être lancé en 1969 en attendant que la vente du disque et de la cassette produise des recettes.

ARTICLE V

	Dollars
Dépenses de représentation	8 100
1969:	7 800
1968:	5 023

18.50 Le crédit plus important demandé sous la présente rubrique est destiné à couvrir les dépenses officielles de représentation des représentants en poste dans les trois nouvelles délégations qui ont été installées en Afrique de l'Ouest, au Botswana et en Inde. Le montant total du crédit demandé permettra au Haut Commissaire de maintenir en moyenne à 200 dollars par an l'indemnité versée à ce titre aux trente représentants affectés aux diverses délégations et d'allouer en moyenne 100 dollars par an aux chefs des délégations annexes d'Isiro (province du Katanga) et de Juba. Le montant disponible aux fins de remboursement des dépenses de représentation des fonctionnaires de rang supérieur au Siège sera donc ramené à 1 800 dollars.

ARTICLE VI

	Dollars
Matériel et installations (délégations)	28 000
1969:	28 000
1968:	16 851

18.51 Le crédit demandé est destiné à financer:

a) Le remplacement, dans les bureaux extérieurs, de quatre voitures officielles dont le coût est estimé à 14 100 dollars, ainsi que le remplacement de machines à écrire, de machines à calculer, de machines à polycopier et de meubles vétustes;

b) L'achat de deux machines à coder, destinées aux délégations situées dans des villes où le Haut Commissariat ne dispose pas de ce matériel, et de quatre climatiseurs pour deux bureaux situés dans des régions tropicales.

Les dépenses relatives au matériel et aux installations du Siège sont comprises dans les prévisions de dépenses de l'Office des Nations Unies à Genève inscrites au chapitre 8.

ARTICLE VII

	Dollars
Frais généraux et fournitures	225 000
1969:	199 400
1968:	193 547

18.52 Le crédit demandé est destiné à couvrir, outre les dépenses pour lesquelles un crédit a été ouvert pour 1969, les dépenses relatives aux trois nouvelles délégations (Afrique de l'Ouest, Botswana, Inde) et aux délégations annexes (Katanga, Juba). Il se décompose comme suit:

	Dollars
i) *Location et entretien des locaux (délégations)*	79 000
1969:	67 000
1968:	69 400

Entre novembre 1968 et février 1969, trois délégations (Tanzanie, Liban et Zambie) qui étaient jusqu'alors abritées dans les locaux du PNUD ont dû déménager, du fait que le PNUD avait besoin de bureaux supplémentaires pour son propre personnel, et s'installer dans des locaux loués sur une base commerciale, ce qui a entraîné un accroissement considérable des dépenses. En conséquence, les dépenses effectives au titre de la présente rubrique sont passées à 72 034 dollars par an à compter du mois de février 1969 (59 334 dollars pour les frais de location et 12 700 dollars pour les frais de nettoyage et d'entretien et les services communs). En raison de la diminution de leurs effectifs, les délégations d'Autriche et d'Allemagne pourront être transférées d'ici à 1970 dans des locaux plus petits [63] ce qui permettra de réduire de 3 000 dollars environ les frais de location et d'entretien de ces délégations. En revanche, on demande pour 1970 un crédit supplémentaire de 10 000 dollars pour les cinq nouvelles délégations et délégations annexes. Aucun crédit n'est demandé pour couvrir l'augmentation éventuelle des frais de location et d'entretien d'autres délégations.

	Dollars
ii) *Eclairage, chauffage, énergie et eau (délégation)*	7 000
1969:	6 100
1968:	5 936
iii) *Location et entretien du matériel, y compris le matériel de transport (délégations)*	29 000
1969:	24 500
1968:	26 533
iv) *Communications, services postaux et transport de marchandises*	92 000
1969:	86 300
1968:	75 794

Le crédit demandé est destiné à couvrir non seulement les besoins supplémentaires qu'entraîne la création des nouvelles délégations et délégations annexes, mais aussi les frais de transport afférents à la diffusion de la documentation spéciale qui doit être publiée à l'occasion du vingtième anniversaire du Haut Commissariat.

	Dollars
v) *Papeterie et fournitures de bureau (délégations)*	5 000
1969:	4 200
1968:	3 385
vi) *Autres fournitures et services (délégations)*	13 000
1969:	11 300
1968:	12 499

Le crédit demandé comprend un montant correspondant à la subvention versée par le Haut Commissariat au titre des dépenses de fonctionnement de la délégation commune PNUD/FISE/HCR pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dont le siège est à Sydney.

ARTICLE VIII

	Dollars
Travaux contractuels d'imprimerie	14 000
1969:	9 000
1968:	6 190

18.53 Le programme que le crédit demandé est destiné à financer comprend l'impression de numéros spéciaux de publications du Haut Commissariat à l'occasion du vingtième anniversaire du Haut Commissariat. Le crédit demandé se décompose comme suit:

	Dollars
Siège du Haut Commissariat	
"Le HCR communique..." (publication normale et numéros spéciaux)	7 000
Bulletin du Haut Commissariat (trimestriel) [64]	4 800
Délégations	
Autriche:	
Bulletin d'information	450
Allemagne:	
Bulletin juridique et bulletin d'information	1 100
Brochures en quatre langues destinées aux nouveaux arrivés	520
Italie:	
Bulletin d'information	130
	14 000

[63] A l'expiration du bail, au début de 1969, les locaux dont dispose la délégation de Grèce ont été réduits en prévision de la diminution d'effectifs qui doit intervenir en 1970.

[64] Voir plus haut par. 18.46.

TITRE VIII

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 19. — Cour internationale de Justice

1 395 600 dollars (1969: 1 396 000 dollars; 1968: 1 391 345 dollars)

TABLEAU 19-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Traitements et indemnités des membres de la Cour	713 700	711 240	714 188
II. — Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe	567 100	550 160	564 754
III. — Charges communes	102 800	102 700	103 478
IV. — Matériel et installations	12 000	31 900	8 925
TOTAL, chapitre 19	1 395 600	1 396 000	1 391 345

ARTICLE PREMIER

Dollars

Traitements et indemnités des membres de la Cour 713 700

1969: 711 240
1968: 714 188

19.1 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses ci-après:

Dollars

i) *Traitements et indemnités du Président, du Vice-Président et des juges* 461 700

1969: 461 700
1968: 457 335

Cette demande de crédit a été établie conformément à la résolution 2366 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1967.

Dollars

ii) *Pensions* 217 600

1969: 217 600
1968: 217 571

Le crédit demandé doit permettre de couvrir les pensions à verser conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1562 (XV) du 18 décembre 1960, 1925 (XVIII) du 11 décembre 1963 et 2367 (XXII) du 19 décembre 1967.

Dollars

iii) *Frais de voyage des membres de la Cour en mission* 6 000

1969: 4 640
1968: 3 184

Dollars

iv) *Voyages annuels et voyages à l'occasion des congés* 27 000

1969: 26 000
1968: 21 486

Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des voyages auxquels les juges ont droit en vertu de la résolution 85 (I) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1946.

Dollars

v) *Frais de voyage des membres de la Cour et des personnes à leur charge et frais de déménagement* 1 000

1969: 1 000
1968: 2 177

vi) *Fournitures et services divers* 400

1969: 300
1968: 419

vii) *Juges* ad hoc, *assesseurs, témoins et experts* ..... —

1969: —
1968: 12 016

Comme ces dépenses sont par nature imprévisibles, aucun crédit n'est demandé pour le moment sous cette rubrique. Toutefois, aux termes du projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 1970, le Secrétaire général serait autorisé à engager, le cas échéant, les dépenses nécessaires à concurrence de 37 500 dollars pour les juges *ad hoc* et de 25 000 dollars pour les assesseurs, les témoins et les experts.

ARTICLE II

	Dollars
Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe	567 100
1969:	550 160
1968:	564 754

19.2 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses suivantes:

	Dollars
i) *Postes permanents*	384 800
1969:	364 400
1968:	299 385

TABLEAU 19-2

Nombre de postes permanents 1969	1970	Catégories et classes	Traitements bruts
			Dollars
1	1	Greffier (S-S-G)	
		Traitement	32 950
		Indemnité	1 000
1	1	Directeur (D-2)	27 110
		Administrateurs	
4	4	Administrateur hors classe (P-5)	88 990
2	3	Administrateur de 1re classe (P-4)	50 950
2	2	Administrateur de 2e classe (P-3)	27 560
4	4	Administrateur adjoint de 1re classe (P-2)	43 500
2	1	Administrateur adjoint de 2e classe (P-1)	10 390
16	16		282 450
		Indemnité de poste	8 434
			290 884
		Services généraux	
16	18	(Equivalent en dollars des traitements prévus par le barème local)	93 916
32	34		384 800

19.3 Le crédit demandé au présent article représente une augmentation de 20 400 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1969. Cet accroissement est imputable aux augmentations périodiques de traitement (7 250 dollars), au relèvement des traitements des agents des services généraux (6 250 dollars), au reclassement proposé de trois postes d'administrateur (1 100 dollars) et à la création envisagée de deux nouveaux postes d'agent des services généraux (5 800 dollars).

Postes nouveaux

19.4 Par suite de l'augmentation du volume de travail des services du personnel et des archives au cours des années, il est proposé de renforcer les effectifs de ces services en 1970 en créant dans chacun d'eux un nouveau poste d'agent des services généraux.

19.5 Au service des archives, le volume de la documentation et de la correspondance a augmenté progressivement en raison notamment de l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies qui est passé de 61 à 126 depuis 1950, époque à laquelle un haut fonctionnaire de l'ONU avait déjà présenté un rapport dans lequel il recommandait un renforcement des effectifs de ce service.

19.6 Le volume de travail du service du personnel s'est aussi accru considérablement depuis 1947, date à laquelle ce service ne comptait en tout que trois fonctionnaires. Ce surcroît de travail tient non seulement aux responsabilités plus étendues qui incombent au Greffe de façon générale, mais encore à la complexité accrue des tâches d'administration du personnel qui impliquent un plus grand nombre de calculs et d'opérations comptables.

Reclassement de postes

19.7 Comme suite à une étude de la classification des postes d'administrateur au Greffe, qui a été effectuée sur place par un représentant du Service financier, il est proposé de reclasser les postes ci-après:

1 P-3 à P-4

Pour tenir compte des responsabilités croissantes qui incombent au fonctionnaire chargé de la comptabilité relative au personnel.

1 P-2 à P-3
1 P-1 à P-2

Il s'agit respectivement des postes de bibliothécaire et de bibliothécaire adjoint de 2e classe. Outre leurs fonctions normales, les titulaires de ces deux postes aident les juges à rédiger des avis au sujet d'affaires dont la Cour est saisie, en choisissant et en réunissant les documents de référence pertinents. Cette tâche, qui normalement aurait été confiée à des clercs ou à des assistants de recherche, exige des connaissances particulières qui justifient le reclassement des postes en question.

	Dollars
ii) *Personnel temporaire*	80 000
1969:	100 000
1968:	181 419

Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives à l'emploi d'interprètes, de traducteurs, de dactylographes et de personnel de service supplémentaires et est légèrement inférieur au crédit ouvert ces dernières années au cours desquelles il a fallu préparer une documentation excessivement volumineuse concernant une affaire dont la Cour devait connaître en 1969.

	Dollars
iii) *Heures supplémentaires*	2 000
1969:	2 000
1968:	1 664
iv) *Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement*	1 000
1969:	1 000
1968:	1 618
v) *Indemnité d'installation*	1 000
1969:	810
1968:	4 320
vi) *Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel*	52 700
1969:	46 000
1968:	39 989

		Dollars
vii)	*Indemnités pour charges de famille*	14 700
	1969:	13 300
	1968:	11 266
viii)	*Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes*	7 800
	1969:	5 700
	1968:	3 909
ix)	*Cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie*	4 200
	1969:	3 500
	1968:	3 154
x)	*Indemnisation*	200
	1969:	150
	1968:	—
xi)	*Frais de voyage pour le congé dans les foyers*	7 500
	1969:	1 100
	1968:	3 968

Le crédit demandé a été calculé sur la base du nombre de fonctionnaires qui auront droit au congé dans les foyers en 1970, lesquels seront plus nombreux qu'en 1969.

		Dollars
xii)	*Bien-être du personnel*	200
	1969:	200
	1968:	43
xiii)	*Frais de voyage du personnel en mission*	10 000
	1969:	11 000
	1968:	13 343
xiv)	*Indemnités versées à la cessation de service*	1 000
	1969:	1 000
	1968:	676

ARTICLE III

		Dollars
Charges communes		102 800
	1969:	102 700
	1968:	103 478
i)	*Versement à la Fondation Carnegie pour la jouissance des locaux du Palais de la Paix à La Haye*	41 700
	1969:	41 700
	1968:	41 667
ii)	*Frais de distribution des documents*..	2 500
	1969:	2 500
	1968:	1 309
iii)	*Téléphone*	1 500
	1969:	1 200
	1968:	1 136
iv)	*Télégraphe*	1 000
	1969:	1 000
	1968:	604
v)	*Services postaux*	3 000
	1969:	3 500
	1968:	1 936
vi)	*Fournitures de bureau*	10 000
	1969:	10 000
	1968:	9 931
vii)	*Entretien du matériel*	2 000
	1969:	2 000
	1968:	1 774
viii)	*Travaux contractuels d'imprimerie*	40 000
	1969:	40 000
	1968:	44 487
ix)	*Vérification extérieure des comptes* ..	800
	1969:	500
	1968:	631
x)	*Fournitures et services divers*	200
	1969:	200
	1968:	3
xi)	*Dépenses accessoires (archives de Nuremberg)*	100
	1969:	100
	1968:	—

En 1949, l'Assemblée générale a autorisé la Cour à assumer les frais résultant du dépôt au Greffe, par les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des archives du Tribunal militaire de Nuremberg.

ARTICLE IV

		Dollars
Matériel et installations		12 000
	1969:	31 900
	1968:	8 924
i)	*Mobilier et aménagements*	6 000
	1969:	27 500
	1968:	4 651

Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre d'acheter du matériel de bureau, des placards pour les bureaux des juges, quatre machines à dicter et des étagères.

		Dollars
ii)	*Bibliothèque*	6 000
	1969:	4 400
	1968:	4 273

TITRE IX

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

Chapitre 20. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

8 884 400 dollars (1969: 8 326 200 dollars; 1968: 8 808 947 dollars)

20.1 La résolution 1995 (XIX) du 8 janvier 1965, par laquelle l'Assemblée générale a créé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en tant qu'organe de l'Assemblée générale, dispose que la Conférence se réunit à des intervalles de trois ans au plus, qu'entre les sessions de la Conférence ses fonctions sont exercées par le Conseil du commerce et du développement, que le Conseil crée les organes subsidiaires dont il a besoin, qu'un secrétariat de la Conférence est créé dans le cadre du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et que les dépenses de la Conférence, de ses organes subsidiaires et de son secrétariat sont imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies dans lequel un chapitre distinct est ouvert à cet effet.

20.2 Par sa résolution 2297 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale a approuvé l'accord concernant l'établissement du Centre du commerce international, qui sera géré conjointement et à titre permanent par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en tant qu'associés égaux. La part des dépenses du Centre qui est à la charge de l'ONU fait l'objet d'une demande de crédits à l'article X du présent chapitre.

TABLEAU 20-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
A. — *Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs*			
I. — Sessions de la Conférence	—	—	1 912 806
II. — Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs	60 000	75 000	—
	60 000	75 000	1 912 806
B. — *Secrétariat de la CNUCED*			
III. — Traitements et salaires	3 971 000	3 834 100	3 080 193
IV. — Dépenses communes de personnel	936 000	880 900	777 531
V. — Frais de voyage du personnel	200 000	200 000	156 698
VI. — Dépenses de représentation	8 000	10 000	7 435
VII. — Matériel et installations	18 000	16 000	17 239
VIII. — Frais généraux	328 000	277 800	348 658
IX. — Imprimerie	154 000	131 000	114 937
	5 615 000	5 349 800	4 502 691
C. — *Centre du commerce international*			
X. — Centre du commerce international	557 400	299 400	90 024
	557 400	299 400	90 024
D. — *Services administratifs et services de conférence fournis par d'autres unités administratives de l'ONU*			
XI. — Traitements et salaires	2 217 000	2 189 600	1 982 956
XII. — Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers	435 000	412 400	320 470
	2 652 000	2 602 000	2 303 426
TOTAL, chapitre 20	8 884 400	8 326 200	8 808 947

TABLEAU 20-2. — VENTILATION DES AUGMENTATIONS (DIMINUTIONS) QUE LES CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1970 FONT APPARAÎTRE

Nature de l'augmentation (diminution) que les crédits demandés pour 1970 font apparaître par rapport aux crédits ouverts pour 1969	*Dollars*	*Dollars*
Augmentation des dépenses imputables au maintien en 1970 de l'effectif de 1969 (voir tableau 20-32)		
III. — Traitements (secrétariat de la CNUCED)	98 600	
IV. — Dépenses communes de personnel (secrétariat de la CNUCED)	28 600	
XI. — Traitements (services fournis par d'autres unités administratives)	51 400	
XII. — Dépenses communes de personnel (services fournis par d'autres unités administratives)	18 600	197 200
Besoins supplémentaires en personnel pour 1970 qui sont couverts à titre provisoire (voir tableaux 20-30 et 20-31)		
III. — Traitements (secrétariat de la CNUCED)	91 500	
IV. — Dépenses communes de personnel (secrétariat de la CNUCED)	26 500	118 000
Autres augmentations (diminutions)		
II. — Session des groupes d'experts et des organes consultatifs	(15 000)	
III. — Consultants (secrétariat de la CNUCED)	(33 200)	
III. — Personnel temporaire (secrétariat de la CNUCED)	(20 000)	
VI. — Dépenses de représentation (secrétariat de la CNUCED)	(2 000)	
VII. — Matériel et installations (secrétariat de la CNUCED)	2 000	
VIII. — Frais généraux (secrétariat de la CNUCED)	50 200	
IX. — Imprimerie (secrétariat de la CNUCED)	23 000	
XI. — Traitements (services fournis par d'autres unités administratives) 13 500 Personnel temporaire (services fournis par d'autres unités administratives) (37 500)	(24 000)	
XII. — Dépenses communes de personnel (services fournis par d'autres unités administratives)	4 000	(15 000)
Centre du commerce international		
X. — Centre du commerce international		258 000
TOTAL, augmentations, chapitre 20		558 200

20.3 Comme il ressort des indications sommaires données dans le tableau 20-2 ci-dessus, les crédits demandés au titre de la CNUCED pour 1970 font apparaître une augmentation nette de 558 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1969.

20.4 La principale augmentation (258 000 dollars) est imputable au Centre du commerce international, ainsi qu'il est expliqué à l'article X.

20.5 Une autre augmentation (197 200 dollars) concerne le maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969. Ce montant couvre le relèvement des traitements des administrateurs et des agents des services généraux effectué en 1969, ainsi que le coût des effectifs approuvés pour 1969 évalué pour l'année entière.

20.6 Encore une autre augmentation (135 500 dollars) correspond aux sept postes d'administrateur et aux cinq postes d'agent des services généraux supplémentaires qui sont couverts à titre provisoire à l'article III, rubrique ii). Deux des nouveaux postes de la catégorie des services généraux viendraient en remplacement du personnel temporaire actuellement financé sur les crédits de l'article XI.

20.7 Enfin, certaines variations des autres crédits demandés aboutissent à une diminution de 32 500 dollars; on trouvera des explications détaillées à ce sujet sous les différents articles pertinents.

20.8 Les prévisions de recettes relatives aux activités de la CNUCED en 1970, qui sont inscrites aux chapitres pertinents des recettes (partie B du projet de budget), sont indiquées pour information dans le tableau 20-3 ci-après.

A. — Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Sessions de la Conférence	—
1969:	—
1968:	1 912 806

20.9 Les crédits demandés au présent article doivent couvrir le coût des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Par

TABLEAU 20-3. — PRÉVISIONS DE RECETTES CONCERNANT LE CHAPITRE 20

Chapitre des recettes	*Nature des recettes*	*1970*	*1969*	*1968*
		Dollars	*Dollars*	*Dollars*
1	Recettes provenant des contributions du personnel	1 284 000	1 189 000	1 003 144
3 ii)	Remboursement par le Groupe d'étude du plomb et du zinc du coût des services fournis	9 000	30 000	9 263
3 ii)	Remboursement par le Gouvernement indien des dépenses supplémentaires occasionnées par la tenue de la deuxième session de la Conférence à New Delhi	—	—	586 800
3 vi)	Contributions d'Etats non membres	640 000	705 000	576 904
	TOTAL	1 933 000	1 924 000	2 176 111

sa résolution 1995 (XIX) du 30 décembre 1964, l'Assemblée générale a disposé que la Conférence se réunirait à des intervalles de trois ans au plus. La première session a eu lieu à Genève, du 23 mars au 16 juin 1964, et la deuxième session à New Delhi, du 1er février au 29 mars 1968. Aucune session n'est prévue pour 1970.

ARTICLE II

	Dollars
Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs	60 000
1969:	75 000
1968:	—
i) *Comité consultatif du Conseil et de la Commission des produits de base*	15 000
1969:	15 000
1968:	—

20.10 Le crédit demandé doit couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance qui, conformément à la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962, sont payables aux membres du Comité consultatif du Conseil et de la Commission des produits de base. Les membres du Comité sont nommés conformément aux dispositions de la résolution 8 (I) du Conseil et siègent à titre personnel et non en tant que représentants de gouvernements. Deux sessions du Comité sont prévues au calendrier des réunions pour 1969. Le calendrier provisoire des réunions pour 1970, tel que le Conseil l'a approuvé par sa décision 54 (VIII) à sa huitième session, prévoit aussi deux sessions.

	Dollars
ii) *Groupes spéciaux d'experts*	45 000
1969:	60 000
1968:	—

20.11 Le crédit demandé doit couvrir le coût des réunions de groupes d'experts convoqués par le secrétaire général de la CNUCED. Tous les groupes d'experts énumérés dans le tableau 20-4 ci-après, à l'exception de ceux qui sont rangés sous la rubrique *g*, seront convoqués à la demande du Conseil ou d'un de ses organes subsidiaires sous réserve de l'approbation du Conseil. Le crédit demandé doit couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de ces groupes, ainsi que le paiement d'honoraires, selon les besoins, aux membres qui, pendant leur période de service auprès de la CNUCED, ne reçoivent de traitement ni d'un gouvernement ni d'une institution gouvernementale. Dans chaque cas, le Conseil a pris note des incidences financières de ces réunions [65].

TABLEAU 20-4. — GROUPES SPÉCIAUX D'EXPERTS

Organe	*1970*	*1969*
	Dollars	*Dollars*
a) Groupe d'experts du caoutchouc	—	5 000
b) Groupe d'experts chargé d'examiner les problèmes spéciaux que posent l'expansion des échanges et le développement économique des pays en voie de développement sans littoral	15 000	10 000
c) Groupe d'experts du système monétaire international	—	10 000
d) Groupe d'experts de la planification du développement du tourisme	—	10 000
e) Groupe de contrôleurs des assurances et autres experts	10 000	—
f) Groupe de statisticiens des assurances	10 000	—
g) Autres groupes d'experts (à décider)	10 000	25 000
TOTAL	45 000	60 000

B. — Secrétariat de la CNUCED

ARTICLE III

	Dollars
Traitements et salaires	3 971 000
1969:	3 834 100
1968:	3 080 193

[65] Voir TD/B/233, annexe IV, pour les incidences financières des réunions indiquées en *a*, *b* et *c* et TD/B/118/Rev.1, annexe VI, pour celles des réunions indiquées en *d*, *e* et *f*.

TABLEAU 20-5

	1970 Crédits demandés	1969 Crédits ouverts	1968 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Postes permanents	3 554 500	3 455 900	2 739 476
ii) Besoins provisoires en personnel	91 500	—	—
iii) Consultants	250 000	283 200	286 045
iv) Personnel temporaire ..	50 000	70 000	40 599
v) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit ..	25 000	25 000	14 073
TOTAL	3 971 000	3 834 100	3 080 193

Dollars

i) *Postes permanents* 3 554 500

1969: 3 455 900
1968: 2 739 476

20.12 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les traitements du personnel du secrétariat de la CNUCED, dont le coût a été établi de la même manière que celui des traitements inscrits au chapitre 3, comme il est expliqué de manière détaillée dans les tableaux 20-30 et 20-31.

20.13 L'augmentation de 98 600 dollars prévue par rapport au crédit ouvert pour 1969 représente l'augmentation nette des dépenses imputables au maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969.

20.14 Etant donné les circonstances exposées au paragraphe 13 de l'avant-propos du Secrétaire général au projet de budget, aucun poste permanent nouveau n'est demandé cette fois-ci pour la CNUCED. Un crédit suffisant est toutefois demandé à la rubrique ii) ci-dessous afin de pouvoir couvrir à titre provisoire les besoins supplémentaires en personnel pour 1970. Ces besoins, qui sont exposés en détail à la rubrique ii), seraient couverts en premier lieu en utilisant les postes autorisés qui pourraient être encore vacants. Par la suite, on ne ferait appel à des ressources en personnel supplémentaires, dans toute la mesure du possible, qu'après l'achèvement de l'étude, poste par poste, des effectifs de la CNUCED.

Dollars

ii) *Besoins provisoires en personnel* 91 500

1969: —
1968: —

TABLEAU 20-6

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux* [a]		
		SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
Cabinet du Secrétaire général	1970	1	–	1	1	2	2	–	7	9	–	9
	1969	1	–	1	1	2	2	–	7	9	–	9
Service administratif	1970	–	–	1	1	1	2	1	6	3	8	11
	1969	–	–	1	1	1	2	1	6	3	8	11
Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures	1970	–	1	1	3	3	3	1	12	13	5	18
	1969	–	1	1	3	3	3	1	12	13	5	18
Division de la recherche	1970	–	1	1	3	4	6	4	19	10	14	24
	1969	–	1	1	3	3	6	4	18	10	13	23
Division des politiques commerciales..	1970	–	1	1	1	–	–	–	3	2	1	3
	1969	–	1	1	1	–	–	–	3	2	1	3
Programme spécial relatif à l'expansion des échanges et à l'intégration économique entre pays en voie de développement	1970	–	–	1	1	2	1	1	6	4	–	4
	1969	–	–	1	1	2	1	1	6	4	–	4
Division des produits de base	1970	–	1	2	3	10	11	–	27	15	7	22
	1969	–	1	2	3	9	11	–	26	15	7	22
Division des articles manufacturés ...	1970	–	1	1	4	4	5	2	17	9	3	12
	1969	–	1	1	3	3	5	2	15	8	3	11
Division des invisibles	1970	–	1	1	7	7	9	2	27	15	5	20
	1969	–	1	1	6	6	9	2	25	14	5	19
Division des échanges avec les pays socialistes	1970	–	1	–	2	3	1	1	8	3	2	5
	1969	–	1	–	2	2	1	1	7	3	2	5
Bureau de liaison de New York	1970	–	1	1	3	7	6	4	22	11	18	29
	1969	–	1	1	3	7	6	4	22	11	18	29
TOTAUX	1970	1	8	11	29	43	46	16	154	94	63	157
	1969	1	8	11	27	38	46	16	147	92	62	154

[a] Y compris 11 postes d'agent des services généraux de la classe supérieure (G-7 à Genève, G-5 à New York).

20.15 Le tableau d'effectifs du secrétariat de la CNUCED, reproduit dans le tableau 20-6 ci-contre, a été établi compte tenu des besoins estimatifs en personnel supplémentaires en 1970, qui seront couverts à titre provisoire et sous réserve des conditions exposées au paragraphe 20.14 ci-dessus. Les tableaux 20-7 à 20-17 ci-après indiquent la répartition des postes entre les services qui composent le secrétariat. Ces derniers tableaux sont accompagnés d'une liste des principaux projets des divisions organiques en 1969 et 1970. Seul le titre des projets est mentionné, étant donné qu'on peut en trouver une description détaillée dans le document TD/B/207 et Corr.1 intitulé "Programme de travail de la CNUCED et incidences budgétaires de ce programme pour les exercices 1968 à 1971", qui a été présenté au Conseil en février 1969, à sa huitième session, et au Comité du programme et de la coordination du Conseil économique et social au printemps 1969 (E/4612/Add.1).

20.16 Les débats du Conseil sur le programme de travail de la CNUCED et les incidences budgétaires de ce programme sont résumés au chapitre XIII du rapport du Conseil (TD/B/233). Il a été reconnu que la tâche principale du Conseil était d'étudier le programme de travail en vue de déterminer si la répartition des activités et les priorités qui leur étaient attribuées étaient satisfaisantes et correspondaient bien aux directives et aux principes que les divers organes de la CNUCED avaient indiqués. La discussion a donné aux gouvernements l'occasion d'échanger des idées avec le secrétariat, mais on n'a abouti à aucune conclusion formelle. Dans cette perspective, il a cependant été convenu que le secrétariat devrait maintenir une souplesse suffisante pour permettre de remanier l'ordre de priorité de manière à tenir compte de l'évolution des besoins en fonction des décisions de la Conférence, du Conseil et de ses commissions.

20.17 Le secrétaire général de la CNUCED est profondément conscient de la nécessité d'utiliser, chaque fois que possible, les ressources existantes pour faire face aux nouvelles priorités et aux nouvelles orientations. Pour donner suite à la déclaration concertée relative à l'expansion des échanges, à la coopération économique et à l'intégration régionale entre pays en voie de développement [décision 23 (II)] de la deuxième Conférence, réaffirmée par la résolution 53 (VIII) de la huitième session du Conseil, établissant les dispotions institutionnelles nécessaires, le secrétaire général de la CNUCED a constitué le secrétariat du Programme spécial relatif à l'expansion des échanges et à l'intégration économique entre pays en voie de développement, et ce avec les ressources dont il disposait, en n'ayant recours à du personnel supplémentaire que dans le cas des conseillers interrégionaux qui ont été demandés au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Un autre exemple d'utilisation souple des ressources existantes face aux nouvelles priorités est la réaffectation de neuf administrateurs de la Division des politiques commerciales, qui seront chargés de tâches nouvelles dans d'autres domaines d'activité.

20.18 Cependant, la Conférence et le Conseil ont demandé que le secrétariat entreprenne certaines nouvelles activités, qui ne représentent pas une expansion des programmes existants et qu'il n'est pas possible d'exécuter en transférant des fonctionnaires d'autres divisions, étant donné qu'elles exigent des connaissances spéciales que ne possèdent pas les fonctionnaires du secrétariat. C'est pourquoi le secrétaire général de la CNUCED estime nécessaire de prévoir pour 1970 sept postes d'administrateur supplémentaires, à savoir :

i) Un poste d'administrateur (P-4), pour un expert en économétrie spécialiste de l'informatique, qui serait affecté à la Division de la recherche pour donner des conseils sur la façon d'utiliser les ordinateurs pour exécuter plus en profondeur des projets intéressant l'ensemble de la CNUCED ;

ii) Un poste d'administrateur (P-4), pour la Division des produits de base, qui ferait les études à long terme relatives à la commercialisation et aux systèmes de distribution d'un certain nombre de nouveaux produits de base, que le secrétariat doit entreprendre en application de la résolution 16 (II) de la deuxième Conférence ;

iii) Deux postes d'administrateur (un P-5 et un P-4), pour la Division des articles manufacturés, en vue d'aider à déterminer la nature, la portée et les caractéristiques des pratiques commerciales restrictives adoptées par les entreprises privées des pays développés et en particulier des effets de ces pratiques sur les exportations des pays en voie de développement, ainsi que le prévoit la résolution 51 (VIII) du Conseil ;

iv) Deux nouveaux postes d'administrateur (un P-5 et un P-4), pour la Division des invisibles ; ces administrateurs seraient affectés à un service commun de réglementation internationale des transports maritimes, qui sera créé en coopération avec le Service juridique, conformément à la résolution 47 (VII) du Conseil, et qui fournira au Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes et à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) l'assistance voulue pour ce qui touche les aspects économiques et commerciaux de la réglementation internationale des transports maritimes ;

v) Un nouveau poste d'administrateur (P-4), pour la Division des échanges avec les pays socialistes, en vue d'accélérer les travaux relatifs aux relations commerciales entre pays ayant un système économique et social différent, en tenant compte tout particulièrement des intérêts commerciaux des pays en voie de développement, ainsi que le prévoit la résolution 15 (II) de la deuxième Conférence ; lorsqu'il a examiné le programme de travail, le Conseil, à sa huitième session, a considéré que cette question était très importante.

20.19 Une description plus complète de ces postes supplémentaires et des fonctions qui s'y rattachent est donnée ci-après à propos des besoins en personnel des différentes divisions intéressées (tableaux 20-10, 20-13, 20-14, 20-15, 20-16 et texte s'y rapportant).

CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

TABLEAU 20-7

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux*		
		SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
Cabinet du Secrétaire général (Genève et New York)	1970	1	–	–	1	1	2	–	5	7	–	7
	1969	1	–	–	1	1	2	–	5	7	–	7
Coordination de l'assistance technique	1970	–	–	1	–	1	–	–	2	2	–	2
	1969	–	–	1	–	1	–	–	2	2	–	2
TOTAUX	1970	1	–	1	1	2	2	–	7	9	–	9
	1969	1	–	1	1	2	2	–	7	9	–	9

20.20 Aucune modification n'est proposée pour les effectifs du Cabinet du Secrétaire général de la Conférence.

SERVICE ADMINISTRATIF

TABLEAU 20-8

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*Agents des services généraux*		
	D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
1970	–	1	1	1	2	1	6	3	8	11
1969	–	1	1	1	2	1	6	3	8	11

20.21 Aucune modification n'est proposée pour les effectifs du service administratif.

DIVISION DES AFFAIRES DE LA CONFÉRENCE ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

TABLEAU 20-9

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
Cabinet du Directeur	1970	1	1	–	–	–	–	2	2	–	2
	1969	1	1	–	–	–	–	2	2	–	2
Service des conférences	1970	–	–	3	1	1	–	5	4	1	5
	1969	–	–	3	1	1	–	5	4	1	5
Planification des conférences	1970	–	–	–	1	1	1	3	3	3	6
	1969	–	–	–	1	1	1	3	3	3	6
Relations extérieures	1970	–	–	–	1	1	–	2	4	1	5
	1969	–	–	–	1	1	–	2	4	1	5
TOTAUX	1970	1	1	3	3	3	1	12	13	5	18
	1969	1	1	3	3	3	1	12	13	5	18

20.22 Aucune modification n'est proposée pour les effectifs de la Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures.

DIVISION DE LA RECHERCHE

TABLEAU 20-10

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
Cabinet du Directeur	1970	1	1	–	–	–	–	2	2	1	3
	1969	1	1	–	–	–	–	2	2	1	3
Section du commerce	1970	–	–	1	2	3	–	6	2	–	2
	1969	–	–	1	2	3	–	6	2	–	2
Section du développement	1970	–	–	1	1	2	2	6	3	–	3
	1969	–	–	1	1	2	2	6	3	–	3
Section de statistique	1970	–	–	1	1	1	2	5	3	13	16
	1969	–	–	1	–	1	2	4	3	12	15
TOTAUX	1970	1	1	3	4	6	4	19	10	14	24
	1969	1	1	3	3	6	4	18	10	13	23

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DE LA RECHERCHE

N°	*Priorité*	*Titre du projet*	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires*			*Date d'achèvement prévue*
				1968	*1969*	*1970*	
1	A	Analyse des courants d'échanges et de paiements	CNUCED I, recommandation A.VI.6; résolution 19 (II) du Conseil du commerce et du développement	18	18	24	Projet permanent
2	B	Groupements économiques dans les pays développés	CNUCED I, recommandation A.VI.8;	6	12	12	Projet permanent
3	B	Groupements économiques dans les pays en voie de développement	CNUCED I, recommandation A.VI.8; CNUCED II, décision 23 (II)	24	18	18	Projet permanent
4	B	Niveau et structure de la protection dans les pays développés	CNUCED II, résolution 21 (II)	12	—	12	Projet permanent
5	A	Niveau et structure de la protection dans les pays en voie de développement	CNUCED I, recommandation A.VI.6; résolution 19 (II) du Conseil du commerce et du développement	48	48	48	Projet permanent
6	A	Le lien entre la croissance et le commerce	*Idem*	12	18	12	Projet permanent
7	C	Etudes sur la planification du développement	*Idem*	—	—	—	—
8	A	Etudes relatives aux changements structurels dans les pays en voie de développement et les pays développés	*Idem*	12	18	12	Projet permanent
9	B	Typologie des pays en voie de développement	CNUCED II, résolution 24 (II)	12	24	24	Projet permanent
10	A	Etudes statistiques	CNUCED I, recommandation A.VI.6	18	18	24	Projet permanent
		Gestion et administration générale du programme		42	42	42	Projet permanent
		TOTAL des mois de travail de fonctionnaire permanent (années)		204 (17)	216 (18)	228 (19)	
		TOTAL des années de travail d'agent des services généraux		20	23	24	

20.23 Pour l'année 1970, un poste d'administrateur de première classe (P-4) et un poste d'agent des services généraux seront nécessaires pour renforcer la Section de statistique. Le poste d'administrateur est prévu pour un expert en économétrie spécialiste de l'informatique, qui sera chargé de planifier l'analyse quantitative de certains projets importants de la Division et de donner des conseils sur l'utilisation d'ordinateurs pour l'exécution d'autres projets intéressant l'ensemble de la CNUCED. L'agent des services généraux sera chargé de préparer les diagrammes, graphiques et tableaux qui figurent dans les documents et les publications de la CNUCED, de mettre au point des présentations graphiques qui remplaceront ou compléteront le texte et les tableaux, et donneront plus de clarté et de force aux idées, et de préparer des transparents pour l'impression des graphiques dans les diverses langues, ce qui diminuera les frais d'impression. Faute de personnel compétent pour faire ce travail, la publication des documents est parfois retardée.

DIVISION DES POLITIQUES COMMERCIALES

TABLEAU 20-11

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
Cabinet du Directeur	1970	1	1	–	–	–	–	2	1	1	2
	1969	1	1	–	–	–	–	2	1	1	2
Groupe des études de politique commerciale	1970	–	–	1	–	–	–	1	1	–	1
	1969	–	–	1	–	–	–	1	1	–	1
TOTAUX	1970	1	1	1	–	–	–	3	2	1	3
	1969	1	1	1	–	–	–	3	2	1	3

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES POLITIQUES COMMERCIALES

No.	*Priorité*	*Projet*	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires*			*Date d'achèvement prévue*
				1968	*1969*	*1970*	
1	A	Rapport sur la mise en œuvre de la résolution 11 (II) de la Conférence relative aux problèmes spéciaux des pays sans littoral	CNUCED II, résolution 11 (II)	10	3	2	1970
2	A	Négociations commerciales interrégionales entre pays en voie de développement sur une base interrégionale	CNUCED II, résolution 23 (II)	3	4	4	Projet permanent
3	A	Examen suivi des activités du GATT en matière de politique commerciale, à des fins de coordination	Résolution 45 (VII) du Conseil du commerce et du développement	3	5	5	Projet permanent
4	B	Etude de l'évolution des politiques commerciales	Résolution 19 (II) du Conseil du commerce et du développement	15	23	23	Projet permanent
5	C	Principes devant régir les relations et les politiques commerciales internationales	CNUCED II, résolution 22 (II)	3	1	2	
6	C	Autres projets (suspendus)		98	—	—	
		Gestion et administration générale du programme		12	—	—	
			TOTAL des mois de travail de fonctionnaire permanent	144	36	36	
			(années)	(12)	(3)	(3)	
			TOTAL des années de travail d'agent des services généraux	10	3	3	

20.24 En application de la décision 45 (VII) du Conseil du commerce et du développement relative à l'amélioration du mécanisme et des méthodes de travail de la CNUCED, bon nombre des travaux de la Division ont été répartis en 1968 entre d'autres divisions, selon leurs attributions respectives. Ces changements ont donné lieu à la réaffectation de certains fonctionnaires, conformément au principe appliqué par le Secrétaire général de la CNUCED et qui tend à une utilisation souple des ressources existantes. Aucune modification du nombre ou de la classe des postes de la Division des politiques commerciales n'est proposée pour l'année en cours.

PROGRAMME SPÉCIAL RELATIF À L'EXPANSION DES ÉCHANGES ET À L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ENTRE PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

TABLEAU 20-12

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*Agents des services généraux*		
	D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
1970.....	—	1	1	2	1	1	6	4	—	4
1969.....	—	1	1	2	1	1	6	4	—	4

PROGRAMME SPÉCIAL RELATIF À L'EXPANSION DES ÉCHANGES ET À L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ENTRE PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT (PROGRAMME DE TRAVAIL)

N°	*Priorité*	*Projet*	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires*			*Date d'achèvement prévue*
				1968	*1969*	*1970*	
1	A	Analyses des techniques particulières d'expansion des échanges entre pays en voie de développement	CNUCED (II); décision 23 (II) Accord réalisé au Conseil du commerce et du développement à sa septième session (A/7214, deuxième partie, par. 60); et CNUCED I, recommandations A.II.5, A.III.8, et A.IV.10; décision 32 (IV) du Conseil du commerce et du développement	4	16	16	Projet permanent
2	A	Analyse des moyens d'assurer le partage des avantages et d'influer sur les investissements en liaison avec les engagements de libéralisation des échanges et d'intégration	*Idem*	6	14	15	Projet permanent
3	A	Moyens de faciliter l'expansion des échanges et l'intégration par des mesures relatives au financement	*Idem*	—	10	12	Projet permanent
4	B	Diffusion des résultats de recherches et d'informations	*Idem*	1	3	9	Projet permanent
5	C	Appui fonctionnel apporté aux activités d'assistance technique	*Idem*	—	1	2	Projet permanent
6	A	Préparation des réunions d'organes de la CNUCED et de cycles d'études	*Idem*	2	6	12	Projet permanent
7	A	Missions consultatives à court terme	*Idem*	3	12	30	Projet permanent
8	C	Appui aux efforts du Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth pour l'expansion des échanges entre les pays qu'il dessert		—	12	—	
		Gestion et administration générale du Programme		2	10	12	
		TOTAL des mois de travail de fonctionnaire permanent		18	72	72	
		(années)		—	(6)	(6)	
		TOTAL des mois de travail de conseiller interrégional		—	12	36	
		(années)		—	(1)	(3)	
		TOTAL des années de travail d'agent des services généraux		—	4	4	

20.25 Le Secrétaire général de la CNUCED a pu trouver le personnel nécessaire pour exécuter les tâches supplémentaires qu'exige le Programme spécial relatif à l'expansion des échanges et à l'intégration économique entre pays en voie de développement, institué conformément à la décision 23 (II) de la Conférence et à la résolution 53 (VIII) du Conseil, sans avoir à créer de poste permanent supplémentaire. Les services des conseillers interrégionaux demandés par les gouvernements pour des missions de courte durée ayant trait à l'intégration régionale seront financés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement. Aucune modification du nombre ou de la classe des postes relatifs au Programme spécial n'est proposée pour l'année en cours.

DIVISION DES PRODUITS DE BASE

TABLEAU 20-13

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
Cabinet du Directeur	1970	1	—	—	—	—	—	1	4	1	5
	1969	1	—	—	—	—	—	1	4	1	5
Groupe des études et des politiques	1970	—	1	—	—	—	—	1	1	—	1
	1969	—	1	—	—	—	—	1	1	—	1
Section des études et analyses générales	1970	—	—	2	2	3	—	7	2	2	4
	1969	—	—	2	1	3	—	6	2	2	4
Section des analyses quantitatives	1970	—	—	—	3	—	—	3	1	2	3
	1969	—	—	—	3	—	—	3	1	2	3
Section des tendances intéressant les produits de base	1970	—	—	1	2	3	—	6	2	1	3
	1969	—	—	1	2	3	—	6	2	1	3
Groupe de l'exploitation	1970	—	1	—	—	—	—	1	1	—	1
	1969	—	1	—	—	—	—	1	1	—	1
Section de l'expansion du commerce	1970	—	—	—	1	3	—	4	2	1	3
	1969	—	—	—	1	3	—	4	2	1	3
Section des accords relatifs aux produits de base	1970	—	—	—	2	2	—	4	2	—	2
	1969	—	—	—	2	2	—	4	2	—	2
TOTAUX	1970	1	2	3	10	11	—	27	15	7	22
	1969	1	2	3	9	11	—	26	15	7	22

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES PRODUITS DE BASE

N°	*Priorité*	*Projet*	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires*			*Date d'achèvement prévue*
				1968	*1969*	*1970*	
1	B	Elaboration d'une politique internationale des produits de base	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement	9	12	12	Projet permanent
2	A	Stabilisation des marchés des produits	Résolution 7 (I) et 34 (IV) du Conseil du commerce et du développement	18	24	24	Projet permanent
3	A	Analyse économétrique des marchés de certains produits	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement	25	36	36	Projet permanent
4	A	Diversification des produits	Résolution 34 (IV) du Conseil du commerce et du développement	9	12	20	Projet permanent
5	B	Projections relatives aux produits non agricoles	Programme de travail de la Commission des produits de base, point 9; résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement	4	15	20	Projet permanent
6	A	Etude sur les produits de base	*Idem*	29	30	36	Projet permanent
7	B	Etude sur les faits nouveaux relatifs aux produits de base et sur la situation de leur marché	*Idem*	—	6	6	Projet permanent
8	A	Tendances de divers produits	*Idem*	65	51	48	Projet permanent
9	A	Produits synthétiques et de remplacement	*Idem*	15	24	15	Projet permanent
10	A	Libéralisation du commerce des produits de base	Programme de travail de la Commission des produits de base, point 4	24	18	18	Projet permanent
11	A	Expansion des échanges entre pays en voie de développement et pays développés à économie de marché et les pays socialistes	Programme de travail de la Commission des produits de base, point 18	14	15	15	Projet permanent

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES PRODUITS DE BASE (*suite*)

N°	Priorité	Projet	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires 1968	1969	1970	Date d'achèvement prévue
12	A	Accord général sur les ententes relatives aux produits de base	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement	5	3	3	1970 ou 1971
13	A	Etude de la commercialisation et des systèmes de distribution des produits de base dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en voie de développement	Résolution 20 (II) de la deuxième Conférence	2	4	12	Projet permanent
14	A	Coordination de l'activité des autres organismes dans le domaine des produits de base	Résolution 7 (I) du Conseil du commerce et du développement	15	12	12	Projet permanent
15	A	Consultations intergouvernementales et décisions relatives à des produits de base	*Idem*	53	35	32	Projet permanent
		Gestion et administration générale du programme		13	15	15	
		TOTAL des mois de travail de fonctionnaire permanent		300	312	324	
		(années)		(25)	(26)	(27)	
		TOTAL des années de travail d'agent des services généraux		21	22	22	

20.26 Pour 1970, un poste d'administrateur de la classe P-4 sera nécessaire pour la Section des études et analyses générales, pour les travaux de préparation des études à long terme portant sur la commercialisation et les systèmes de distribution d'un certain nombre de produits primaires, études autorisées par la Commission des produits de base lors de sa troisième session, en application de la résolution 20 (II) de la Conférence. Le Secrétariat se propose d'entreprendre des études-pilotes sur certains des produits primaires énumérés dans la résolution 16 (II) de la Conférence. Il s'agit d'un projet très complexe qui nécessite le renforcement de la Section par un administrateur expérimenté qui sera chargé d'établir des propositions détaillées pour l'élaboration des études à long terme, l'établissement d'une documentation de recherche originale et la rédaction des analyses générales.

DIVISION DES ARTICLES MANUFACTURÉS

TABLEAU 20-14

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Services généraux		
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Secrétaires	Commis	Total
Cabinet du Directeur	1970	1	1	—	—	1	—	3	3	3	6
	1969	1	1	—	—	1	—	3	3	3	6
Section de l'accès aux marchés	1970	—	—	1	2	2	1	6	2	—	2
	1969	—	—	1	2	2	1	6	2	—	2
Section de l'analyse des échanges actuels et de l'offre et de la demande	1970	—	—	1	—	1	1	3	1	—	1
	1969	—	—	1	—	1	1	3	1	—	1
Section des études par pays et par secteur du développement des exportations	1970	—	—	1	1	1	—	3	2	—	2
	1969	—	—	1	1	1	—	3	2	—	2
Groupe des pratiques commerciales restrictives	1970	—	—	1	1	—	—	2	1	—	1
	1969	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX	1970	1	1	4	4	5	2	17	9	3	12
	1969	1	1	3	3	5	2	15	8	3	11

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES ARTICLES MANUFACTURÉS

N°	Priorité	Projet	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires 1968	1969	1970	Date d'achèvement prévue
1	A	Système général de préférences	CNUCED II, résolution 21 (II); point II, 3, i, du programme de travail de la Commission des articles manufacturés	31½	48	48	Projet permanent
2	A	Reclassification douanière	Commission des articles manufacturés, résolution 1 (III)	3	14	12	Projet permanent
3	A	Obstacles tarifaires et non tarifaires	Commission des articles manufacturés, décision prise à la troisième session au titre du point 5 de l'ordre du jour	23	29	30	Projet permanent
4	A	Pratiques commerciales restrictives	CNUCED II, résolution 25 (II)	3½	3	29	Projet permanent
5	A	Politiques d'exportation	Commission des articles manufacturés, point III du programme de travail	10	10	10	Projet permanent
6	B	Enquêtes sur les possibilités et les perspectives d'exportation des pays en voie de développement	Commission des articles manufacturés, point III du programme de travail	21	22	22	Projet permanent
7	B	Offre et demande mondiales d'articles manufacturés et semi-finis	Commission des articles manufacturés, point III du programme de travail	14	15	13	Projet permanent
8	B	Etude des tendances et de la situation du commerce des articles manufacturés	Commission des articles manufacturés, point III du programme de travail	16	24	24	Projet permanent
9	B	Produits forestiers et articles de bois	Commission des articles manufacturés, point III du programme de travail	8	—	—	
		Gestion et administration générale du programme		14	15	16	
		TOTAL des mois de travail de fonctionnaire permanent		144	180	204	
		(années)		(12)	(15)	(17)	
		TOTAL des années de travail d'agent des services généraux		9	11	12	

20.27 Pour 1970, deux nouveaux postes d'administrateur (P-4 et P-5) et un poste d'agent des services généraux seront nécessaires pour que la Division dispose du personnel voulu pour étudier la question des pratiques commerciales restrictives, comme en a décidé la Conférence dans sa résolution 25 (II). L'objet des premiers travaux relatifs à cette étude a été précisé ultérieurement par le Conseil du commerce et du développement dans sa résolution 51 (VIII). Pour mener à bien cette étude, il est nécessaire de recruter des administrateurs ayant une expérience spécialisée de la question des pratiques commerciales restrictives.

20.28 Pour ce qui est de l'utilisation des services des administrateurs actuellement employés dans la Division, il convient de signaler qu'à la suite des décisions prises par la deuxième Conférence et par la Commission des articles manufacturés à sa troisième session, la tâche de la Division a été considérablement accrue. En particulier, la deuxième Conférence a mis spécialement l'accent sur la mise en œuvre d'un système généralisé de préférences. D'autre part, conformément à la décision 2 (III) de la Commission des articles manufacturés, relative à l'abaissement des obstacles tarifaires et non tarifaires (exception faite des préférences), la Division a mis au point un programme de travail très vaste couvrant notamment la reclassification tarifaire, les restrictions quantitatives et les autres obstacles non tarifaires.

DIVISION DES INVISIBLES

TABLEAU 20-15

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux		
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Secrétaires	Commis	Total
Cabinet du Directeur	1970	1	—	—	1	—	1	3	3	—	3
	1969	1	—	—	1	—	1	3	3	—	3
Service des transports maritimes	1970	—	1	—	—	—	1	2	1	3	4
	1969	—	1	—	—	—	1	2	1	3	4
Section de la structure de l'industrie des transports maritimes	1970	—	—	1	—	2	—	3	2	—	2
	1969	—	—	1	—	2	—	3	2	—	2

TABLEAU 20-15 (*suite*)

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
Section des taux de fret maritime	1970	—	—	1	1	2	—	4	2	1	3
	1969	—	—	1	1	2	—	4	2	1	3
Section des progrès techniques	1970	—	—	1	1	1	—	3	1	—	1
	1969	—	—	1	1	1	—	3	1	—	1
Section des ports	1970	—	—	1	1	1	—	3	2	—	2
	1969	—	—	1	1	1	—	3	2	—	2
Service de la réglementation des transports maritimes	1970	—	—	1	1	—	—	2	1	—	1
	1969	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Service des assurances	1970	—	—	1	1	2	—	4	2	1	3
	1969	—	—	1	1	2	—	4	2	1	3
Service du tourisme	1970	—	—	1	1	1	—	3	1	—	1
	1969	—	—	1	1	1	—	3	1	—	1
TOTAUX	1970	1	1	7	7	9	2	27	15	5	20
	1969	1	1	6	6	9	2	25	14	5	19

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES INVISIBLES

N°	*Priorité*	*Titre*	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires* 1968	1969	1970	*Date d'achèvement prévue*
TRANSPORTS MARITIMES							
1		Etudes sur les taux de fret	Commission des transports maritimes, programme de travail, point II; CNUCED II, résolution 3 (II)				
	A	i) Etudes par produit		15	18	15	Projet permanent
	A	ii) Etudes par ligne		23	21	9	Projet permanent
	B	iii) Etudes d'ensemble (y compris l'étude sur les conditions d'expédition)	CNUCED II, résolution 4 (II) (étude sur les conditions d'expédition)	21	9	9	Projet permanent (L'étude sur les conditions d'expédition a été achevée en 1968)
	B	iv) Etudes par pays		10	6	9	Projet permanent
2	A	Pratiques des conférences maritimes et maintien de services maritimes suffisants	Commission des transports maritimes, programme de travail, point II; CNUCED II, résolution 3 (II)	15	15	9	Projet permanent
3	A	Amélioration des services portuaires et des installations connexes	Commission des transports maritimes, programme de travail, point III; CNUCED II, résolution 7 (II)	39	36	36	Projet permanent
4	A	Création ou expansion des marines marchandes des pays en voie de développement	Commission des transports maritimes, programme de travail, point IV; CNUCED II, résolution 12 (II)	18	15	15	Projet permanent
5	B	Etude annuelle sur les problèmes courants et à long terme des transports maritimes	Commission des transports maritimes, programme de travail, point V; CNUCED II, résolution 5 (II)	6	6	6	Projet permanent
6	A	Etudes sur le progrès technique en matière de transports maritimes, notamment l'utilisation des containers	Commission des transports maritimes, programme de travail, point II, iii; CNUCED II, résolution 7 (II)	12	15	33	Projet permanent
7	B	Cycle d'études sur l'économie des transports maritimes	Commission des transports maritimes, programme de travail, point VI	—	—	3	Projet permanent
8	A	Réglementation internationale des transports maritimes	CNUCED II, résolution 14 (II); résolution 46 (VII), Conseil	—	—	24	Projet permanent
9	C	Questions diverses (rapports, coordination, statistiques)	Commission des transports maritimes, programme de travail, point VII	5	3	3	Projet permanent

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES INVISIBLES (*suite*)

N°	Priorité	Titre	Autorisation	Mois de travail d'administrateur nécessaires 1968	1969	1970	Date d'achèvement prévue
TRANSPORTS MARITIMES SUITE (*suite*)							
10	A	Appui organique aux activités d'assistance technique, y compris les cours de formation en matière d'économie et de gestion des transports maritimes	Résolution de la Commission des transports maritimes sur les transports maritimes et les activités portuaires, adoptée à la deuxième session (TD/B/116/Rev.1, annexe I, *c*); CNUCED II, résolution 6 (II) et 12 (II)	3	6	9	Projet permanent
11	A	Problèmes des pays sans littoral en matière de transports	CNUCED II, résolution 11 (II)	—	18	12	1970
				167	168	192	
ASSURANCE							
12	A	Réassurance					
		i) Clauses et conditions des accords de réassurance	Commission des invisibles, programme de travail; résolution sur les invisibles adoptée à la deuxième session (TD/B/118/Rev.1, annexe I)	5	10	10	Projet permanent
		ii) Institutions de réassurance					
13	B	Politique de placements des institutions d'assurance et de réassurance	Commission des invisibles, programme de travail	8	6	6	Projet permanent
14	A	Développement des marchés nationaux d'assurance et de réassurance	Commission des invisibles, programme de travail	6	10	6	Projet permanent
15	A	Législation et contrôle en matière d'assurance et de réassurance	Commission des invisibles, programme de travail et résolution sur les invisibles adoptée à la deuxième session (TD/B/118/Rev.1, annexe I)	7	10	6	Projet permanent
16	A	Statistiques des assurances	*Idem*	4	2	6	Projet permanent
17	B	Etude de l'évolution de la situation en matière d'assurances	*Idem*	3	3	3	Projet permanent
18	A	Appui organique aux activités d'assistance technique, y compris aux cycles d'étude sur les assurances	CNUCED II, résolution 13 (II); TD/24/Add.1	3	3	5	Projet permanent
19	B	Monographies par pays et guide pour la création d'industries nationales des assurances	Commission des invisibles, programme de travail	—	4	6	Projet permanent
				36	48	48	
TOURISME							
20	A	Politiques de développement du tourisme	Commission des invisibles, programme de travail; résolution sur les invisibles adoptée à la deuxième session (TD/B/118/Rev.1, annexe I)	—	13	19	Projet permanent
21	A	Développement prévisible des voyages internationaux	*Idem*	25	6	2	1970
22	A	Statistiques du tourisme	*Idem*	—	6	6	Projet permanent
23	B	Consultations, coopération et coordination avec d'autres organes et organisations, y compris l'appui organique à des projets	*Idem*	4	4	4	Projet permanent
24	B	Etude de l'évolution récente dans le domaine du tourisme	Commission des invisibles, résolution sur les invisibles adoptée à la deuxième session (TD/B/118/Rev.1, annexe I)	4	4	2	Projet permanent
				33	33	33	
		Gestion et administration générale du programme		28	51	51	
		TOTAL des mois de travail de fonctionnaire permanent		264	300	324	
		(années)		(22)	(25)	(27)	
		TOTAL des mois de travail de conseiller interrégional		—	12[a]	24	
		(années)		—	(1)	(2)	
		TOTAL des années de travail d'agent des services généraux		18	19	20	

[a] Il est prévu que ce poste sera transféré de la Division des ressources et des transports (Département des affaires économiques et sociales) dont les attributions dans le domaine des transports maritimes ont été confiées à la Division des invisibles de la CNUCED.

20.29 Deux postes d'administrateur (P-5 et P-4) supplémentaires, ainsi qu'un poste d'agent des services généraux seront nécessaires pour 1970 pour le service commun de la réglementation des transports maritimes qui sera chargé de desservir le Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes que la Commission des transports maritimes doit créer en vertu de la résolution 46 (VII) du Conseil. Le Service commun sera chargé d'étudier les aspects économiques et commerciaux de la réglementation internationale des transports maritimes et comprendra du personnel du Service juridique et de la CNUCED. A cet égard, il convient de noter qu'outre les postes indiqués ci-dessus, trois autres postes (un P-4, un P-3 et un agent des services généraux) sont demandés au chapitre 3 du projet de budget pour le compte du Service juridique, au titre de sa contribution au Service commun.

20.30 Le Service commun prêtera assistance non seulement au Groupe de travail mais aussi à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) en ce qui concerne les activités de la Commission touchant la réglementation internationale des transports maritimes, afin d'éviter de la sorte tout chevauchement des activités du Secrétariat dans ce domaine. Le personnel actuel du Service des transports maritimes se compose essentiellement d'économistes qui n'ont pas les connaissances spécialisées dont aura besoin le Service commun de la réglementation des transports maritimes.

20.31 L'Assemblée générale a approuvé à sa vingt-troisième session une demande de crédits revisée de 35 000 dollars afin de permettre au Service commun de commencer ses travaux au cours de 1969.

DIVISION DES ÉCHANGES AVEC LES PAYS SOCIALISTES

TABLEAU 20-16

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*Agents des services généraux*		
	D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
1970.....	1	—	2	3	1	1	8	3	2	5
1969.....	1	—	2	2	1	1	7	3	2	5

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES ÉCHANGES AVEC LES PAYS SOCIALISTES

N°	*Catégorie*	*Titre du projet*	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires*			*Date d'achèvement prévue*
				1968	*1969*	*1970*	
1	B	Tendances et structures des échanges entre pays à systèmes économiques et sociaux différents (y compris des monographies par pays)	CNUCED II, résolution 15 (II); Conseil du commerce et du développement, troisième session "Autres décisions" (*f*)	23	12	15	Projet permanent
2	A	Evolution des politiques appliquées aux échanges entre les pays socialistes et le reste du monde	CNUCED I, recommandations A.VI.3 et A.VI.6; CNUCED II, résolution 15 (II); résolution 19 (II) du Conseil	24	24	30	Projet permanent
3	A	Ententes de paiements multilatérales pour les échanges entre les pays socialistes et les pays en voie de développement	CNUCED II, résolution 15 (II)	9	22	22	Projet permanent
4	A	Promotion commerciale dans les pays socialistes (y compris des études sur certains produits)	CNUCED II, résolution 15 (II)	3	11	13	Projet permanent
		Gestion et administration générale du programme		13	15	16	Projet permanent
		TOTAL des mois de travail de fonctionnaire permanent		72	84	96	
		(années)		(6)	(7)	(8)	
		TOTAL des années de travail d'agent des services généraux		5	5	5	

20.32 Un poste supplémentaire de la classe P-4 sera nécessaire pour 1970, afin de renforcer la Division, qui doit assumer des responsabilités accrues en vertu de la résolution 15 (II) de la Conférence. En particulier, elle doit donner des avis sur des questions de fond pour les projets d'assistance technique ayant trait à la promotion commerciale dans les pays socialistes et aux mesures destinées à favoriser l'expansion du commerce entre les pays socialistes et les pays en voie de développement; la Division sera également chargée de préparer et d'organiser les réunions du Comité de session du Conseil du commerce et du développement qui doit se réunir périodiquement pour examiner les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents.

BUREAU DE LIAISON À NEW YORK

TABLEAU 20-17

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							*Agents des services généraux*		
		D-2	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
Cabinet du Directeur	1970	1	1	—	—	—	—	2	2	1	3
	1969	1	1	—	—	—	—	2	2	1	3
Section du financement	1970	—	—	1	3	2	1	7	3	3	6
	1969	—	—	1	3	2	1	7	3	3	6
Section des plans commerciaux	1970	—	—	1	2	2	2	7	3	8	11
	1969	—	—	1	2	2	2	7	3	8	11
Section des projections commerciales	1970	—	—	1	2	2	1	6	3	6	9
	1969	—	—	1	2	2	1	6	3	6	9
TOTAUX	1970	1	1	3	7	6	4	22	11	18	29
	1969	1	1	3	7	6	4	22	11	18	29

PROGRAMME DE TRAVAIL DU BUREAU DE LIAISON À NEW YORK

N°	*Catégorie*	*Titre*	*Autorisation*	*Mois de travail d'administrateur nécessaires* 1968	1969	1970	*Date d'achèvement prévue*
1	A	Courant des ressources vers les pays en voie de développement	Commission des invisibles, programme de travail	24	24	24	Projet permanent
2	A	Mobilisation des ressources par les pays en voie de développement	*Idem*	24	24	24	Projet permanent
3	A	Mesures financières supplémentaires	*Idem*	12	12	12	Projet permanent
4	A	Problèmes monétaires internationaux, y compris le financement compensatoire	CNUCED I, recommandation A.IV.19	12	12	12	Projet permanent
5	A	Rapport entre les taux de croissance et les apports de capitaux	Commission des invisibles, programme de travail ; CNUCED II, décision 28 (II)	24	48	48	Projet permanent
6	A	Besoins de capitaux des pays en voie de développement	Commission des invisibles, programme de travail	54	24	24	Projet permanent
7	A	Conditions et modalités de l'aide	*Idem*	24	24	24	Projet permanent
8	A	Problèmes du service de la dette	*Idem*	12	12	12	Projet permanent
9	A	Incidences économiques des investissements privés étrangers	CNUCED II, résolution 33 (II)	12	12	12	Projet permanent
10	A	Contribution de la CNUCED à la préparation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement	Conseil du commerce et du développement, résolution 47 (VII)	12	30	18	Projet permanent
11	A	Appui aux activités d'assistance technique en matière de projections du commerce extérieur	Conseil économique et social, résolution 1148 (XLI)	12	24	36	Projet permanent
		Gestion et administration générale du programme		18	18	18	
			TOTAL des mois de travail de fonctionnaire permanent	240	264	264	
			(années)	(20)	(22)	(22)	
			TOTAL des années de travail d'agent des services généraux	28	29	29	

20.33 Aucune modification n'est proposée en ce qui concerne le personnel du Bureau de liaison de New York.

	Dollars
iii) *Consultants*	250 000
1969:	283 200
1968:	286 045

20.34 Le recrutement de consultants pour des périodes de courte durée est nécessité par le fait qu'une partie du programme de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires a un caractère hautement spécialisé. Cette formule a en outre l'avantage, du point de vue financier, qu'elle permet d'éviter d'augmenter le nombre des postes permanents. On se propose toutefois, en 1970, de recourir relativement moins souvent aux services de

consultants et de compter davantage sur le personnel permanent dont l'expérience s'élargit.

	Dollars
iv) *Personnel temporaire*	50 000
1969:	70 000
1968:	40 599

20.35 Le crédit demandé à ce titre doit permettre de couvrir la rémunération du personnel temporaire recruté pendant les périodes où les nombreuses réunions de la CNUCED entraînent un surcroît de travail ainsi que pour remplacer les fonctionnaires en congé spécial, en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Les dépenses étaient inférieures à la normale au cours du premier trimestre de 1968, parce que les crédits demandés au titre du personnel temporaire, qui sont désormais inscrits à l'article III, étaient auparavant inscrits à l'article premier (sessions de la Conférence).

	Dollars
v) *Heures supplémentaires et sursalaire de nuit*	25 000
1969:	25 000
1968:	14 073

20.36 Les dépenses prévues à ce titre sont essentiellement imputables aux deux facteurs ci-après : le nombre des réunions qui se poursuivent au-delà des heures normales de travail ou ont lieu le samedi ou le dimanche, et le nombre des tâches spéciales, de caractère urgent, qui sont requises du Secrétariat. La rémunération des heures supplémentaires, qui constitue la plus grande partie des dépenses prévues, est limitée aux agents des services généraux. Il n'y a pas eu de dépenses à ce titre au cours du premier trimestre de 1968, étant donné que le personnel envoyé à la deuxième Conférence, à New Delhi, recevait une indemnité journalière de subsistance et n'avait donc pas droit au paiement des heures supplémentaires.

ARTICLE IV

	Dollars
Dépenses communes de personnel	936 000
1969:	880 900
1968:	777 531

20.37 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel correspondant aux effectifs du secrétariat de la CNUCED indiqués à l'article III. Le tableau 20-18 ci-dessous indique comment se décompose ce crédit.

TABLEAU 20-18

Rubrique	1970 Crédits demandés	1969 Crédits ouverts	1968 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Indemnités pour charge de famille	133 000	121 000	106 275
ii) Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes	66 000	69 000	52 403
iii) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	390 000	378 900	344 697
iv) Cotisations à l'assurance-maladie	36 000	32 000	25 697
v) Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	65 000	60 000	75 873
vi) Indemnités d'installation	51 000	40 000	37 463
vii) Frais de déménagement	65 000	60 000	48 013
viii) Indemnités d'affectation	30 000	25 000	18 195
ix) Indemnités versées à la cessation de service	100 000	95 000	68 915
TOTAL	936 000 [a]	880 900	777 531

[a] Y compris un montant de 26 500 dollars au titre des dépenses communes de personnel correspondant aux postes provisoires couverts à la rubrique ii) de l'article III.

ARTICLE V

	Dollars
Frais de voyage du personnel	200 000
1969:	200 000
1968:	156 698

20.38 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel en mission ainsi que les frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge, comme il est indiqué dans le tableau 20-19 ci-dessous.

TABLEAU 20-19

Rubrique	1970 Crédits demandés	1969 Crédits ouverts	1968 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions d'organes de la CNUCED	30 000	30 000	8 770
ii) Frais de voyage du personnel représentant la CNUCED aux sessions d'autres organes	30 000	30 000	29 118
iii) Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)	70 000	80 000	65 054
iv) Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge	70 000	60 000	53 756
TOTAL	200 000	200 000	156 698

20.39 Le crédit demandé pour couvrir les frais de voyage du personnel envoyé à des sessions d'organes de la CNUCED sera utilisé dans les cas où, pour assurer le service de sessions qui se tiennent à Genève, on est amené à faire appel à du personnel des services organiques en poste à New York, et vice versa. Normalement, les sessions ont lieu là où se trouve le bureau chargé de leur fournir un appui pour les questions de fond, mais cela n'est pas toujours possible. Les dépenses effectuées à ce titre en 1968 ont été peu élevées, étant donné qu'après la deuxième session de la Conférence, le programme de réunions a été relativement peu chargé

et ne comportait qu'une seule réunion hors du lieu de travail du service compétent.

20.40 L'importance du crédit demandé pour couvrir les frais de voyage du personnel représentant la CNUCED aux sessions d'autres organes tient à ce que la CNUCED est nécessairement amenée à s'intéresser à la totalité des divers problèmes relatifs aux échanges internationaux et qu'elle a notamment des fonctions de coordination en ce qui concerne les activités touchant aux produits de base. Ces responsabilités obligent les fonctionnaires de la CNUCED à participer régulièrement à un grand nombre de réunions d'organes faisant ou non partie des organismes des Nations Unies.

20.41 Le crédit demandé pour couvrir les frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions) sera utilisé dans tous les cas où des fonctionnaires sont amenés à voyager pour s'occuper de l'exécution de projets inscrits au programme de travail arrêté par le Conseil du commerce et du développement. Les dépenses effectuées à ce titre en 1968 ont été inférieures à la moyenne du fait que, pendant le premier trimestre de l'année, la majeure partie de ces frais de voyage a pu être imputée sur le crédit ouvert spécialement, à l'article premier du chapitre pertinent du budget de cet exercice, pour la deuxième Conférence qui s'est tenue à New Delhi.

ARTICLE VI

	Dollars
Dépenses de représentation	8 000
1969:	10 000
1968:	7 435

20.42 Le crédit demandé au présent article doit permettre de verser, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel, des sommes complémentaires au secrétaire général de la CNUCED et aux directeurs pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent être appelés à faire dans l'exercice des fonctions qui leur sont confiées. Un autre crédit de faible montant est demandé pour rembourser aux membres du secrétariat qui ne reçoivent pas d'indemnité à ce titre les dépenses de représentation faites dans l'intérêt de la CNUCED.

ARTICLE VII

	Dollars
Matériel et installations	18 000
1969:	16 000
1968:	17 239

20.43 Le crédit demandé au présent article doit permettre d'acheter du matériel de bureau, du matériel de classement mécanisé pour cartes perforées et portedossiers, des machines à reproduire et du matériel divers de classement et de stockage. L'accroissement continu du nombre de dossiers conservés au Service central d'enregistrement rend nécessaire l'adoption d'un système de classement mécanisé, qui prendra moins de place et fera gagner du temps au personnel chargé de l'enregistrement.

20.44 Les dépenses prévues pour l'ensemble de cet article se décomposent comme suit:

	Dollars
Machines à écrire, y compris machines à clavier multiple pour les travaux de statistique	3 500
Calculatrices et machines à additionner	4 000
Matériel de classement mécanisé pour cartes perforées	1 500
Matériel de classement mécanisé pour le service de l'enregistrement	5 500
Matériel divers	3 500
	18 000

ARTICLE VIII

	Dollars
Frais généraux	328 000
1969:	277 800
1968:	348 658

20.45 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les frais généraux de la CNUCED indiqués au tableau 20-20 ci-dessous.

TABLEAU 20-20

Rubrique	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) Location et entretien des locaux			
Location des locaux	—	—	32 193
Petits travaux d'aménagemnet des locaux	5 000	—	3 786
ii) Location et entretien du matériel			
Entretien du matériel de bureau	3 000	3 000	2 688
Participation aux frais d'utilisation de l'ordinateur de l'OMS	53 000	13 000	19 758
iii) Communications			
Télégrammes (y compris le trafic télégraphique du réseau de l'ONU)	40 000	32 000	40 607
Téléphone			
Abonnements	9 000	11 000	8 495
Communications locales	6 000	6 000	4 884
Communications interurbaines	14 000	13 000	12 312
Installations	4 000	2 000	7 014
Services postaux	50 000	33 000	49 323
Valise diplomatique	10 000	8 000	9 868
Transport de marchandises et assurance maritime	7 000	4 000	7 104
iv) Fournitures et services			
Papeterie et fournitures de bureau	15 000	15 000	14 961
Fournitures pour le traitement des données	2 000	—	783
Fournitures pour la reproduction des documents	75 000	111 800	94 773
Papier et fournitures de photocopie	15 000	10 000	14 792
Fournitures et services divers	7 000	4 000	7 019
v) Livres, fournitures et services de bibliothèque			
Livres de bibliothèque	3 000	3 000	2 479
Abonnements	10 000	9 000	15 819
TOTAL	328 000	277 800	348 658

20.46 On trouvera ci-après des explications détaillées concernant certaines des rubriques du tableau.

i) *Location et entretien des locaux*

20.47 En 1967 et 1968, des réunions d'organes de la CNUCED n'ont pu, faute de place, se tenir au Palais des Nations et il a fallu, à ce moment-là, louer des locaux à l'extérieur. Cette situation risque fort de se reproduire chaque fois qu'une conférence ou des consultations sur un produit de base qui, du fait même de leur nature, ne sont pas susceptibles d'être prévues longtemps à l'avance, doivent avoir lieu au printemps, époque où tous les locaux du Palais sont occupés, comme suite à des accords conclus de longue date, par d'autres organisations internationales. Comme il s'agit d'une situation imprévisible, aucun crédit n'est demandé à ce titre pour 1970.

ii) *Location et entretien du matériel*

20.48 La CNUCED utilisera en temps partagé l'ordinateur IBM 360/40 installé au siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) grâce à une unité terminale d'accès à distance (modèle 1130) installée dans le bureau de statistique de la CNUCED. Cette unité terminale, qui sera partagée avec la Commission économique pour l'Europe, peut être utilisée à tout moment de la journée, même si en même temps l'OMS ou une autre organisation internationale utilise l'ordinateur. L'unité terminale permet d'avoir accès à tous les renseignements conservés en mémoire par l'ordinateur de l'OMS. Bien que le loyer annuel à verser en contrepartie de l'utilisation de l'ordinateur n'ait pas été formellement établi par l'OMS, il est évalué à environ la moitié de la somme que cette organisation verse chaque mois à IBM pour la location de son ordinateur.

20.49 Etant donné, d'une part, que le volume et la complexité des travaux de fond confiés au secrétariat de la CNUCED par ses organes directeurs ne cessent d'augmenter et, d'autre part, que le secrétaire général de la CNUCED s'efforce d'obtenir le rendement maximum des ressources en personnel dont il dispose, il est de plus en plus nécessaire de recourir aux ordinateurs installés aussi bien à Genève qu'à New York et qui, bien que complexes, sont d'une utilisation relativement peu coûteuse. Au stade actuel de développement de l'Organisation, les ordinateurs se prêtent particulièrement à deux utilisations: l'appui statistique au programme de travail des divisions organiques; le classement, le traitement et le stockage des données relatives à la gestion et au contrôle administratif de l'Organisation. Pour l'essentiel, les travaux techniques exécutés à l'aide d'un ordinateur se rapportent au domaine de l'économétrie: par exemple, programmes d'analyse par regressions multiples et par paliers; programmes d'analyse mathématique et projections de matrices commerciales; calcul de moyennes tarifaires par échantillonnage et des erreurs de sondage; et programmes d'analyse factorielle.

iii) *Communications*

20.50 Le léger accroissement que font apparaître les crédits demandés pour le téléphone en 1970 par rapport aux dépenses de 1968 tient à ce qu'une hausse des tarifs des communications téléphoniques est prévue.

iv) *Fournitures et services*

20.51 Le crédit de 75 000 dollars demandé pour couvrir le coût des fournitures nécessaires pour la reproduction de certaines publications par les soins du secrétariat a été calculé sur la base des dépenses de papier, de stencils et d'encre engagées par l'Office de Genève. Ces dépenses s'élèvent à 1 500 dollars par million de pages produites. La composition des 50 millions de pages à reproduire en 1970 est indiquée plus loin au tableau 20-28.

ARTICLE IX

	Dollars
Imprimerie	154 000
1969:	131 000
1968:	114 937

20.52 Le crédit demandé au présent article, qui a été approuvé par le Comité des publications de l'ONU, doit permettre de couvrir les dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie indiquées au tableau 20-21 ci-après.

PROGRAMME DE PUBLICATIONS

TABLEAU 20-21

	Nombre de pages du texte anglais	*1970 Crédits demandés*	
		Dollars	
i) *Documents officiels*			
a) *Annexes* (documents choisis)			
Sessions ordinaires, reprises de sessions et sessions extraordinaires du Conseil (trois langues)	150	11 000	
b) *Suppléments*			
Rapports des cinq grandes commissions du Conseil (quatre langues)	210	16 800	
Résolutions et décisions du Conseil (quatre langues)	20	1 850	
c) *Autres documents officiels*			
Actes des conférences sur des produits de base et rapports de groupes intergouvernementaux et d'autres organes subsidiaires du Conseil (quatre langues)	160	10 500	40 150
ii) *Publications périodiques* (quatre langues)			
Etude sur les produits de base	100	10 000	
Etude du commerce international et du développement	90	9 000	
Etude sur les faits nouveaux relatifs aux produits de base et sur la situation présente de leur marché (bulletin trimestriel)	20	1 900	
Etude sur les aspects à long terme des transports maritimes	60	5 200	
Etude annuelle des articles manufacturés et semi-manufacturés	90	9 000	
Manuel statistique du commerce international et du développement (bilingue)	140	4 750	39 850
iii) *Etudes et rapports*			
Huit études et rapports spéciaux relatifs à d'importants problèmes du commerce et du développement	900	74 000	74 000
TOTAL			154 000

Documents officiels

20.53 Le nombre de pages de ces documents a été estimé sur la base du programme provisoire des réunions des organes de la CNUCED en 1970, tel qu'il a été approuvé par le Conseil à sa huitième session. Les crédits demandés doivent également permettre la publication d'un rapport du Comité spécial des préférences, dont les travaux se prolongeront vraisemblablement jusqu'en 1970.

Publications périodiques

20.54 Toutes les études entrant dans cette catégorie ont été demandées par le Conseil ou par ses organes subsidiaires; le Conseil a pris note de leurs incidences financières, sauf en ce qui concerne le bulletin trimestriel envisagé sur les faits nouveaux récents intéressant les produits de base, bulletin qui exposera en détail les mesures prises par les conseils et les groupes d'étude intergouvernementaux sur les produits de base et procédera à une analyse sommaire des fluctuations du marché qui sont à l'origine de ces mesures. On envisage de renvoyer la question de la publication de ce bulletin à la cinquième session du Comité des produits de base, puis à la dixième session du Conseil du commerce et du développement.

Etudes et rapports spéciaux

20.55 Le crédit demandé à cette rubrique doit permettre d'assurer l'impression de huit études et rapports qui seront choisis par le Groupe des publications de la CNUCED sur la base d'un examen des manuscrits de tous les documents dont la publication pourrait se justifier. La publication des études les plus remarquables et les plus susceptibles d'intéresser le public sera recommandée par le secrétaire général de la CNUCED au Comité des publications.

C. — Centre du commerce international

ARTICLE X

	Dollars
Centre du commerce international (CCI) ..	557 400
1969:	299 400
1968:	90 024

20.56 Par sa résolution 2297 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale a approuvé l'accord conclu entre la CNUCED et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) concernant l'établissement, à la date du 1er janvier 1968, d'un centre du commerce international qui serait géré conjointement et à titre permanent par la CNUCED et le GATT en tant qu'associés égaux. Aux termes de cette résolution, le secrétaire général de la CNUCED était autorisé à s'entendre avec le Directeur général du GATT sur les détails des dispositions administratives à prendre pour assurer le fonctionnement du Centre en 1968, et l'Assemblée a approuvé l'ouverture d'un crédit de 90 000 dollars au chapitre 20 pour compléter le crédit de 818 400 dollars ouvert au budget du GATT au titre des dépenses du Centre pendant l'année 1968. Pour 1969, l'Assemblée a approuvé l'ouverture d'un crédit de 299 400 dollars pour compléter le crédit de 671 600 dollars ouvert au budget du GATT.

20.57 Les dépenses à prévoir pour 1970 sont estimées à 1 237 000 dollars au total. Déduction faite des recettes accessoires, évaluées à 8 000 dollars, le montant net à imputer sur les budgets du GATT et de l'ONU est de 1 229 000 dollars. Bien qu'en principe il ait été convenu qu'en temps voulu le coût du centre serait partagé également entre les deux organisations, la contribution du GATT pour 1970 a été maintenue au niveau de 1969, soit 671 600 dollars, ce qui fait que la part à la charge de l'ONU s'élève à 557 400 dollars.

20.58 Les prévisions de dépenses pour 1970 reposent sur le programme de travail recommandé par le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international, qui fait chaque année des recommandations aux organes directeurs de la CNUCED et du GATT au sujet des activités que le Centre devrait entreprendre. Ce programme est exposé en détail dans le document TD/B/239/Rev.1.

20.59 Les prévisions de dépenses correspondantes sont exposées dans le document ITC/AG/8. Ces mêmes renseignements seront fournis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, à sa vingt-quatrième session, dans un rapport distinct (A/C.5/1230). On trouvera au tableau 20-22 ci-après une récapitulation des crédits demandés.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU CENTRE POUR 1970

TABLEAU 20-22

		1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*
		Dollars	*Dollars*
Première partie: dépenses directes de fonctionnement du Centre			
1	Traitements et salaires	560 700	411 300
2	Dépenses communes de personnel	174 800	128 000
3	Frais de voyage des fonctionnaires en mission	55 000	68 800
4	Dépenses de représentation	1 000	1 000
5	Matériel et installations	12 500	10 000
6	Frais généraux	96 000	65 400
7	Imprimerie	93 600	89 500
	TOTAL, première partie	993 600	774 000
Deuxième partie: services fournis par les secrétariats de la CNUCED et du GATT			
8	Traitements du personnel fournissant des services au Centre ..	198 100	161 100
9	Dépenses communes de personnel correspondantes	45 300	35 900
	TOTAL, deuxième partie	243 400	197 000
	TOTAL GÉNÉRAL	1 237 000	971 000

D. — Services administratifs et services de conférence fournis par d'autres unités administratives de l'ONU

ARTICLE XI

	Dollars
Traitements et salaires	2 217 000
1969:	2 189 600
1968:	1 982 956

TABLEAU 20-23

	1970 Crédits demandés	1969 Crédits ouverts	1968 Dépenses
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) Postes permanents			
Genève	1 456 000	1 412 100	1 237 707
New York	191 000	170 000	154 325
TOTAL	1 647 000	1 582 100	1 392 032
ii) Personnel temporaire	540 000	577 500	566 235
iii) Heures supplémentaires	30 000	30 000	24 689
TOTAL GÉNÉRAL	2 217 000	2 189 600	1 982 956

Dollars

i) *Postes permanents* 1 647 000

1969: 1 582 100

1968: 1 392 032

20.60 Le crédit demandé à l'article XI doit permettre de couvrir le coût des traitements du personnel des services administratifs et services de conférence fourni à la CNUCED par d'autres unités administratives de l'ONU à Genève et à New York.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET SERVICES DE CONFÉRENCE FOURNIS À GENÈVE

TABLEAU 20-24

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						*Agents des services généraux* [a]		
		D-1	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
Services administratifs										
Budget	1970	—	—	—	—	1	1	—	2	2
	1969	—	—	—	—	1	1	—	2	2
Finances	1970	—	1	—	—	1	2	—	5	5
	1969	—	—	1	—	1	2	—	5	5
Personnel	1970	—	—	—	1	—	1	—	3	3
	1969	—	—	—	1	—	1	—	3	3
Vérification intérieure des comptes	1970	—	—	—	—	—	—	—	2	2
	1969	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Services juridiques	1970	—	1	—	—	—	1	1	—	1
	1969	—	1	—	—	—	1	1	—	1
TOTAL	1970	—	2	—	1	2	5	1	12	13
	1969	—	1	1	1	2	5	1	12	13
Services divers										
Services généraux	1970	—	—	—	—	—	—	—	6	6
	1969	—	—	—	—	—	—	—	6	6
Enregistrement	1970	—	—	—	—	—	—	—	3	3
	1969	—	—	—	—	—	—	—	3	3
Groupe des références de la CNUCED	1970	—	—	—	1	—	1	—	4	4
	1969	—	—	—	1	—	1	—	4	4
Bibliothèque	1970	—	—	—	—	1	1	—	4	4
	1969	—	—	—	—	1	1	—	4	4
Groupe de l'information	1970	1	—	1	1	—	3	—	4	4
	1969	1	—	1	1	—	3	—	4	4
TOTAL	1970	1	—	1	2	1	5	—	21	21
	1969	1	—	1	2	1	5	—	21	21
Services de conférence										
Division des conférences	1970	—	—	1	1	—	2	1	4	5
	1969	—	—	1	1	—	2	1	4	5
Division linguistique:										
Cabinet du Chef, Groupe des références	1970	—	—	—	—	—	—	—	13	13
	1969	—	—	—	—	—	—	—	13	13
Interprètes	1970	—	1	4	3	—	8	—	—	—
	1969	—	1	4	3	—	8	—	—	—
Traducteurs, reviseurs. éditeurs	1970	—	1	10	21	1	33	—	31	31
	1969	—	1	10	21	1	33	—	31	31
Division des documents:										
Section de la reproduction	1970	—	—	—	—	—	—	—	14	14
	1969	—	—	—	—	—	—	—	12	12

TABLEAU 20-24 (*suite*)

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						*Agents des services généraux* [a]		
		D-1	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
Section des impressions	1970	—	—	—	—	4	4	—	4	4
	1969	—	—	—	—	4	4	—	4	4
TOTAL	1970	—	2	15	25	5	47	1	66	67
	1969	—	2	15	25	5	47	1	64	65
TOTAL GÉNÉRAL, Genève	1970	1	4	16	28	8	57	2	99	101
	1969	1	3	17	28	8	57	2	97	99

[a] Y compris un poste de la classe la plus élevée (G-7).

SERVICES ADMINISTRATIFS ET SERVICES DE CONFÉRENCE À NEW YORK

TABLEAU 20-25

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						*Agents des services généraux* [a]		
		D-1	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Secrétaires*	*Commis*	*Total*
Services administratifs										
Budget	1970	—	—	—	—	—	—	—	1	1
	1969	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Finances	1970	—	—	—	—	—	—	—	2	2
	1969	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Personnel	1970	—	—	1	—	—	1	—	1	1
	1969	—	—	1	—	—	1	—	1	1
TOTAL PARTIEL	1970	—	—	1	—	—	1	—	4	4
	1969	—	—	1	—	—	1	—	4	4
Services divers										
Communications et dossiers	1970	—	—	—	—	—	—	—	2	2
	1969	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Centre international de calcul électronique	1970	1	—	1	—	—	2	—	7	7
	1969	1	—	1	—	—	2	—	7	7
TOTAL, New York	1970	1	—	2	—	—	3	—	13	13
	1969	1	—	2	—	—	3	—	13	13

[a] Y compris un poste d'agent des services généraux de la classe la plus élevée (G-5).

20.61 Deux nouveaux postes d'agent des services généraux sont demandés pour 1970 pour des conducteurs de presse offset à la Section de la reproduction de l'Office de Genève. Dans les conditions actuelles du marché de la main-d'œuvre, il n'a pas été possible de recruter à cette fin des techniciens qualifiés pour une durée déterminée; ceux-ci étant en nombre insuffisant, il en est résulté des retards dans la publication des documents. La création de ces deux postes n'entraînera aucun accroissement de dépenses, les crédits demandés pour 1970 à l'article XI au titre du personnel temporaire ayant été réduits en conséquence.

20.62 Le reclassement de la classe P-4 à la classe P-5 du poste d'adjoint au chef de la Division des finances pourvu par les soins de la CNUCED est envisagé en raison de l'accroissement sensible des responsabilités en matière de contrôle et de direction qui incombent au titulaire de ce poste du fait de l'expansion enregistrée par le secrétariat de la CNUCED depuis 1965, époque à laquelle ce poste a été créé. Ces responsabilités augmenteront encore avec la participation de la CNUCED au PNUD, eu égard au paiement des sommes à verser aux experts, aux titulaires de bourses et au personnel temporaire recruté pour les cycles d'études.

	Dollars
ii) *Personnel temporaire*	540 000
1969:	577 500
1968:	566 235

20.63 Les demandes de crédits présentées sous cette rubrique concernent le personnel temporaire nécessaire pour assurer le secrétariat des réunions des organes de la CNUCED, dont le programme provisoire pour 1970 a été approuvé par la décision 54 (XIII) du Conseil du commerce et du développement le 7 février 1969 [66].

20.64 Le programme provisoire des réunions est exposé dans le tableau 20-26 qui fait également apparaître le volume du travail qui en découle. Dans le tableau 20-27, ce volume de travail a été converti en journées de travail et le chiffre obtenu, déduction faite des journées de travail fournies par le personnel permanent, sert à calculer le coût estimatif des services de personnel temporaire.

[66] TD/B/233, annexe I.

Sessions des organes de la CNUCED en 1970 et volume de travail correspondant

Tableau 20-26

Organe	Sessions: Durée (en jours)	Séances par jour	Nombre total de séances	Séances plénières avec comptes rendus analytiques	Volume de travail: Journées de travail d'interprètes — 1re équipe	2e équipe	3e équipe	4e équipe	Pages de documentation préparatoire et de documentation de session
Conseil du commerce et du développement [a]	24	4	96	30	24	24	24	18	1 200
Commission des produits de base	10	4	40	16	10	10	10	5	1 000
Commission des articles manufacturés	10	4	40	16	10	10	10	5	1 200
Commission des invisibles	10	4	40	16	10	10	10	5	1 200
Commission des transports maritimes	10	4	40	16	10	10	10	5	1 200
Comité consultatif du Conseil et de la Commission des produits de base [b]	10	2	20	—	—	—	—	—	100
Sous-Comité permanent des produits de base	5	2	10	—	5	5	—	—	200
Sous-Comité permanent des produits synthétiques et de remplacement	5	2	10	—	5	5	—	—	200
Conférences sur les produits de base	50	4	200	30	50	50	50	25	1 200
Comité du tungstène et Groupe de travail	10	2	20	—	10	—	—	—	200
Réunions consultatives ou exploratoires sur les produits de base	25	2	50	—	25	25	—	—	600
Groupes de travail et groupes d'études	100	2	200	—	100	—	—	—	500
Groupe consultatif commun du Centre du commerce international	4	2	8	—	4	—	—	—	100
Total	273		774	124	263	149	114	63	8 900

[a] Reprise de la neuvième session (4 jours), dixième session (20 jours).
[b] Deux sessions.

Personnel temporaire nécessaire pour assurer le service des réunions indiquées au tableau 20-26

Tableau 20-27

Volume de travail d'après le tableau 20-26	Nombre de pages	Journées de travail: Total de journées nécessaires	Journées devant être fournies par le personnel permanent [a]	Journées devant être fournies par le personnel temporaire	Personnel temporaire: Coût moyen par journée de travail	Coût total
					Dollars	Dollars
1) Services linguistiques						
Traducteurs						
i) 124 séances avec comptes rendus analytiques de 15 pages en moyenne par séance, à traduire en deux langues	3 720					
ii) 8 900 pages de documents à traduire en trois langues	26 700					
Total des pages à traduire (à raison de 5 pages par jour, en moyenne, par traducteur)	30 420	6 084	4 360	1 724	66	113 800
Reviseurs						
Un reviseur pour trois traducteurs. Rédacteurs de comptes rendus analytiques		2 028	1 744	284	83	23 600
124 séances avec comptes rendus analytiques, à raison d'une équipe de trois rédacteurs par séance		372	—	372	66	24 600

TABLEAU 20-27 (*suite*)

Volume de travail d'après le tableau 20-26	*Nombre de pages*	*Journées de travail* — *Total de journées nécessaires*	*Journées devant être fournies par le personnel permanent* [a]	*Journées devant être fournies par le personnel temporaire*	*Personnel temporaire* — *Coût moyen par journée de travail*	*Coût total*
					Dollars	*Dollars*
Sténographes						
1,3 sténographe par traducteur et par rédacteur		8 393	7 412	981	22	21 600
Interprètes						
	Journées de travail					
263 jours pour la 1re équipe de 8 =	2 104					
149 jours pour la 2e équipe de 8 =	1 192					
114 jours pour la 3e équipe de 8 =	912					
63 jours pour la 4e équipe de 8 =	504	4 712	1 744	2 968	83	246 400
TOTAL PARTIEL		21 589	15 260	6 329		430 000
2) Services de reproduction (voir tableau 20-28)						45 000
3) Personnel divers						
Plantons, techniciens du son et préposés aux salles de conférence .....(30 000 dollars)						
Sténographes parlementaires .....(25 000 dollars)						
Correcteurs d'épreuves de documents officiels .....(10 000 dollars)						65 000
TOTAL						540 000

[a] A raison de 218 journées de travail par an et par fonctionnaire permanent inscrit au tableau 20-24.

20.65 Le tableau 20-28 ci-après indique, à partir du volume de travail correspondant aux données des tableaux 20-26 et 20-27, comment se décompose le total des 50 millions de pages qui seront produites pour la CNUCED en 1970. Pour l'Office de Genève, le coût de ces travaux par million de pages est de 4 000 dollars, à savoir: *a*) 2 500 dollars au titre du personnel prévu à l'article XI, tableau 20-27, rubrique 2; et *b*) 1 500 dollars au titre des fournitures prévues à l'article VIII, tableau 20-20, rubrique iv).

TABLEAU 20-28

	A — *Nombre de pages à reproduire*	*B* — *Nombre d'exemplaires dans toutes les langues*	*C* — *Nombre total de pages (A×B=C)*
1. — *Volume de travail correspondant aux indications du tableau 20-26*			
Documents à établir avant la session et pendant la session	8 900	4 500	40 050 000
Comptes rendus analytiques définitifs (124 séances, à raison de 15 pages de compte rendu analytique par séance)	1 860	3 400	6 324 000
Comptes rendus analytiques provisoires			
Conseil du commerce..	450	2 500	1 125 000
Autres organes	1 410	2 000	2 820 000
	1 860		
Nombre total de pages			50 319 000

Tableau 20-28 (suite)

	Dollars	*Dollars*
2. — *Coût de reproduction de 50 millions de pages*		
Main-d'œuvre, à raison de 2 500 dollars par million de pages ...	125 000	
A déduire: valeur du travail fourni par le personnel permanent inscrit au tableau 20-24	(80 000)	
Coût du personnel temporaire inscrit à l'article XI, rubrique ii) [tableau 20-27] ...		45 000
Matériel, à raison de 1 500 dollars par million de pages		
Coût du matériel inscrit à l'article VIII, rubrique iv) [tableau 20-20]		75 000

	Dollars
iii) *Heures supplémentaires*	30 000
1969:	30 000
1968:	24 689

20.66 Le crédit demandé, calculé sur la base des données des exercices précédents, doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires payées au personnel d'autres unités administratives de Genève et de New York qui fournit des services administratifs et des services de conférence à la CNUCED.

ARTICLE XII

	Dollars
Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers	435 000
1969:	412 400
1968:	320 470

20.67 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel et les frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers correspondant aux postes permanents des unités administratives qui fournissent des services administratifs et des services de conférence, ainsi qu'il est proposé à l'article XI. Le tableau 20-29 indique comment se décompose le crédit demandé.

TABLEAU 20-29

	1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Indemnités pour charge de famille.	65 000	62 000	56 706
Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes	20 000	30 000	3 153
Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	200 000	176 400	173 123
Cotisations à l'assurance-maladie..	20 000	20 000	13 824
Frais de voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	20 000	20 000	10 409
Indemnité d'installation	15 000	20 000	510
Frais de déménagement	20 000	20 000	5 660
Indemnité d'affectation	7 000	5 000	1 500
Indemnités versées à la cessation de service	33 000	29 000	26 517
Frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers	35 000	30 000	29 068
TOTAL	435 000	412 400	320 470

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

20.68 Les trois tableaux ci-après indiquent comment ont été calculés: *a*) le coût des postes permanents relevant du secrétariat de la CNUCED et des services administratifs et des services de conférence (tableaux 20-30 et 20-31); et *b*) les dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969 (tableau 20-32).

NOMBRE ET COÛT DES POSTES PERMANENTS VISÉS À L'ARTICLE III — SECRÉTARIAT DE LA CNUCED

TABLEAU 20-30

I. — *Nombre de postes*

	Postes permanents		*1970 Postes provisoires*		*1970 Total des postes nécessaires*		
	Administrateurs	*Agents des services généraux*	*Administrateurs*	*Agents des services généraux*	*Administrateurs*	*Agents des services généraux*	*Total*
CNUCED — Genève	122	119	7	3	129	122	251
— New York	25	35	—	—	25	35	60
Secrétariat de la CNUCED — TOTAL, article III	147	154	7	3	154	157	311

II. — *Coût des postes*

	Pourcentage des traitements	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
CNUCED — Genève								
Traitements		2 218 000	763 420	130 640	10 740	2 348 640	774 160	3 122 800
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1969	6	(133 080)	—	(2 380)	—	(135 460)	—	(135 460)
Postes provisoires d'administrateur, 1970	50	—	—	(45 530)	—	(45 530)	—	(45 530)
Postes provisoires d'agent des services généraux, 1970	20	—	—	—	(2 150)	—	(2 150)	(2 150)
TOTAL		2 084 920	763 420	82 730	8 590	2 167 650	772 010	2 939 660
CNUCED — New York								
Traitements		475 110	259 480	—	—	475 110	259 480	734 590
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1969	6	(28 510)	—	—	—	(28 510)	—	(28 510)
Postes provisoires d'administrateur, 1970	50	—	—	—	—	—	—	—
Postes provisoires d'agent des services généraux, 1970	20	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL		446 600	259 480	—	—	446 600	259 480	706 080
Secrétariat de la CNUCED — TOTAL, article III		2 531 520	1 022 900	82 730	8 590	2 614 250	1 031 490	3 645 740

NOMBRE ET COÛT DES POSTES PERMANENTS VISÉS À L'ARTICLE XI

TABLEAU 20-31

I. — *Nombre de postes*

	Postes permanents		*1970 Postes provisoires*		*1970 Total des postes nécessaires*		
	Administrateurs	*Agents des services généraux*	*Administrateurs*	*Agents des services généraux*	*Administrateurs*	*Agents des services généraux*	*Total*
Services administratifs							
Genève	5	13	1 (1) [a]	—	5	13	18
New York	1	4	—	—	1	4	5
Services divers							
Genève	5	21	—	—	5	21	26
New York	2	9	—	—	2	9	11
Services de conférence							
Genève	47	65	—	2	47	67	114
TOTAL, article XI	60	112	—	2	60	114	174

II. — *Coût*

	Pourcentage des traitements	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Services administratifs — Genève								
Traitements		58 520	74 250	4 420	—	62 940	74 250	137 190
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1969	6	(3 520)	—	(260)	—	(3 780)	—	(3 780)
Postes provisoires d'administrateur, 1970	50	—	—	—	—	—	—	—
Postes provisoires d'agent des services généraux, 1970	20	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL		55 000	74 250	4 160	—	59 160	74 250	133 410
Services administratifs — New York								
Traitements		46 560	38 110	—	—	46 560	38 110	84 670
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1969	6	(2 790)	—	—	—	(2 790)	—	(2 790)
Postes provisoires d'administrateur, 1970	50	—	—	—	—	—	—	—
Postes provisoires d'agent des services généraux, 1970	20	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL		43 770	38 110	—	—	43 770	38 110	81 880
Services divers — Genève								
Traitements		92 410	131 410	—	—	92 410	131 410	223 820
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1969	6	(5 540)	—	—	—	(5 540)	—	(5 540)
Postes provisoires d'administrateur, 1970	50	—	—	—	—	—	—	—
Postes provisoires d'agent des services généraux, 1970	20	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL		86 870	131 410	—	—	86 870	131 410	218 280
Services divers — New York								
Traitements		50 680	61 590	—	—	50 680	61 590	112 270
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1969	6	(3 040)	—	—	—	(3 040)	—	(3 040)
Postes provisoires d'administrateur, 1970	50	—	—	—	—	—	—	—
Postes provisoires d'agent des services généraux, 1970	20	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL		47 640	61 590	—	—	47 640	61 590	109 230
Services de conférence — Genève								
Traitements		780 710	360 890	—	11 780	780 710	372 670	1 153 380
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1969	6	(46 840)	—	—	—	(46 840)	—	(46 840)
Postes provisoires d'administrateur, 1970	50	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU 20-31 (*suite*)

II. — *Coût* (suite)

	Pourcentage des traitements	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Postes provisoires d'agent des services généraux, 1970	20	—	—	—	(2 360)	—	(2 360)	(2 360)
TOTAL		733 870	360 890	—	9 420	733 870	370 310	1 104 180
CNUCED — article XI								
Traitements		1 028 880	666 250	4 420	11 780	1 033 300	678 030	1 711 330
A déduire: Abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1969	6	(61 730)	—	(260)	—	(61 990)	—	(61 990)
Postes provisoires d'administrateur, 1970	50	—	—	—	—	—	—	—
Postes provisoires d'agent des services généraux, 1970	20	—	—	—	(2 360)	—	(2 360)	(2 360)
TOTAL		967 150	666 250	4 160	9 420	971 310	675 670	1 646 980

[a] Reclassement d'un poste P-4 à P-5.

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES IMPUTABLES AU MAINTIEN EN 1970 DE L'EFFECTIF APPROUVÉ EN 1969

TABLEAU 20-32

	A Coût du maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969	*B 1969 Crédits ouverts au titre de l'effectif approuvé pour 1969*	*C Dépenses supplémentaires imputables au maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969 (A — B = C)*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Secrétariat de la CNUCED			
Traitements — article III	3 554 500	3 455 900	98 600
Dépenses communes de personnel — article IV	909 500	880 900	28 600
	4 464 000	4 336 800	127 200
Services administratifs et services de conférence			
Traitements — article XI	1 633 500	1 582 100	51 400
Dépenses communes de personnel — article XII	431 000	412 400	18 600
	2 064 500	1 994 500	70 000
TOTAL GÉNÉRAL	6 528 500	6 331 300	197 200

TITRE X

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Chapitre 21. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

10 383 300 dollars (1969: 9 693 200 dollars; 1968: 7 790 571 dollars)

21.1 L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée aux termes de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale en date du 17 novembre 1966 afin de promouvoir le développement industriel, conformément au paragraphe 3 de l'Article premier et aux Articles 55 et 56 de la Charte des Nations Unies et, en encourageant la mobilisation des ressources nationales et internationales, de faciliter, de favoriser et d'accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, notamment dans le secteur des industries manufacturières.

21.2 Le Conseil du développement industriel, organe directeur de l'Organisation, se réunit chaque année pour formuler des principes et des politiques en vue d'atteindre le but de l'Organisation et pour examiner et approuver son programme d'activité. Le Conseil est assisté par le Directeur exécutif et le secrétariat de l'ONUDI.

21.3 Les prévisions budgétaires se fondent sur le programme de travail prévu pour l'ONUDI (ID/B/44) en 1970, qui a été étudié par le Conseil du développement industriel, lors de sa troisième session.

TABLEAU 21-1

Articles	*1970 Crédits demandés*	*1969 Crédits ouverts* [a]	*1968 Dépenses* [b]
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Quatrième session du Conseil du développement industriel et réunions de ses organes subsidiaires	160 000	150 000	139 653
II. — Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs	122 000	96 000	69 393
III. — Traitements et salaires	6 848 000	6 455 000	4 926 946
IV. — Dépenses communes de personnel	1 642 000	1 551 700	1 296 011
V. — Frais de voyage du personnel	320 000	240 000	247 330
VI. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	12 500	12 500	9 917
VII. — Matériel et installations	124 800	105 000	304 370
VIII. — Entretien, utilisation et location des locaux	190 000	150 000	139 195
IX. — Frais généraux	497 000	394 000	395 837
X. — Programme de publications et services contractuels pour la reproduction des documents	300 000	250 000	172 036
XI. — Organisation et gestion administrative du siège	167 000	149 000	31 225
— Colloque international sur le développement industriel	—	140 000	58 658
TOTAL, chapitre 21	10 383 300	9 693 200	7 790 571

[a] Un montant de 30 000 dollars, couvrant les services fournis pour le traitement électronique des données, a été viré de l'article III à l'article IX pour se conformer à la présentation revisée de ces dépenses en 1970.

[b] A des fins de comparaison, un montant de 80 512 dollars, couvrant les frais de voyage du personnel à l'occasion des congés dans les foyers, a été viré de l'article IV à l'article V pour se conformer à la présentation revisée de ces dépenses en 1969 et en 1970.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Quatrième session du Conseil du développement industriel et réunions de ses organes subsidiaires	160 000
1969:	150 000
1968:	139 653

21.4 Le crédit demandé doit couvrir la rémunération du personnel supplémentaire nécessaire pour assurer les services voulus avant et pendant la quatrième session du Conseil du développement industriel et la réunion du Groupe de travail du programme et de la coordination qui a été créé par le Conseil à sa deuxième session par ses résolutions 3 (II) et 12 (II). Les prévisions sont fondées sur l'hypothèse que le Conseil se réunira à Vienne au début de 1970 pendant deux semaines et que le Groupe de travail du programme et de la coordination se réunira également à Vienne pendant les deux semaines précédant immédiatement la session du

Conseil. Elles englobent le paiement des traitements, des frais de voyage et des indemnités de subsistance du personnel temporaire qui complétera l'effectif du service des conférences de l'ONUDI et le paiement des heures supplémentaires.

21.5 Ce crédit se décompose comme suit :

	Conseil du développement industriel Dollars	*Groupe de travail du programme et de la coordination* Dollars	*Total* Dollars
i) *Documentation à établir avant la session*	47 000		47 000
Trois reviseurs, huit traducteurs et huit dactylographes pendant sept semaines			
ii) *Services de séance*			
1) *Interprétation*			
Douze interprètes pendant trois semaines ..	19 000		
Huit interprètes pendant deux semaines		13 000	32 000
2) *Comptes rendus analytiques et traduction pendant la session*			
Sept reviseurs, seize traducteurs et dix-huit dactylographes pendant six semaines	50 000	14 000	64 000
3) *Personnel temporaire pour le service des conférences*			
Huissiers, préposés aux documents, techniciens du son, etc.	6 000	3 000	9 000
4) *Heures supplémentaires.*	5 000	3 000	8 000
	127 000	33 000	160 000

ARTICLE II

	Dollars
Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs	122 000
1969 :	96 000
1968 :	69 393

21.6 Le crédit demandé au présent article doit couvrir les frais qu'entraînent les réunions de groupes d'experts et d'organes consultatifs organisées par le Directeur exécutif de l'ONUDI pour examiner des questions techniques particulières. Les réunions auront lieu à Vienne à moins que des raisons majeures n'exigent qu'elles se tiennent ailleurs. Ce crédit doit couvrir seulement les frais de voyage et les indemnités de subsistance des participants, ainsi que le paiement, le cas échéant, d'honoraires aux membres de ces groupes qui, pendant la période où ils travailleraient pour l'ONUDI, ne seraient pas rétribués par un gouvernement ou une institution gouvernementale.

21.7 Dans le programme de travail de l'ONUDI pour 1970 (ID/B/44), au nombre des activités dotées du rang de priorité le plus élevé, figure un programme de réunions dont le coût total est estimé à 1 224 000 dollars et notamment les 15 réunions ci-après, d'un coût estimatif de 122 000 dollars, à imputer sur le budget ordinaire :

	Dollars
DIVISION DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE	
Industries mécaniques	
1) Groupe d'études sur la construction d'installations destinées aux industries chimiques	1 200
Lieu : Düsseldorf Durée : 2 jours Participants : 20	
2) Groupe de travail sur la mise en commun de l'expérience acquise en matière de création de centres d'études techniques	5 800
Lieu : Vienne Durée : 5 jours Participants : 6	
Industries métallurgiques	
3) Cycle d'études sur la production du fer-blanc ...	8 000
Lieu : Amérique latine Durée : 5 jours Participants : 10	
Industries du bâtiment et des matériaux de construction	
4) Cycle d'études régional sur la préfabrication dans les industries du bâtiment en Afrique	9 000
Lieu : Danemark (provisoire) Durée : 10 jours Participants : 20	
Produits chimiques, produits pharmaceutiques et industries connexes	
5) Groupe consultatif des procédés industriels de fermentation	7 000
Lieu : Vienne Durée : une semaine Participants : 6	
Industries légères	
6) Réunion d'un groupe d'experts sur le choix des machines dans l'industrie de la teinture et de l'apprêtage	5 000
Lieu : Vienne Durée : une semaine Participants : 12	
7) Groupe de travail sur la fabrication de panneaux à partir de déchets agricoles	5 000
Lieu : Vienne Durée : 10 jours Participants : 10	
TOTAL, Division de la technologie industrielle	41 000
DIVISION DES SERVICES ET INSTITUTIONS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE	
Services industriels et leur administration	
8) Réunion de travail sur l'organisation et l'administration des services industriels	12 000
Lieu : Santiago Durée : 2 semaines Participants : 30	
9) Réunion de l'Association internationale des instituts de recherche industrielle	10 000
Lieu : Vienne Durée : une semaine Participants : 60	

Dollars

Formation industrielle

10) Réunion d'experts ONUDI/OIT sur les organismes de formation industrielle 6 000
Lieu : Vienne
Durée : une semaine
Participants : 15

Gestion industrielle et services consultatifs

11) Groupe d'experts pour les journées d'études sur la gestion 8 000
Lieu : Vienne
Durée : 2 semaines
Participants : 8

TOTAL, Division des services et institutions intéressant l'industrie 36 000

DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PROGRAMMATION INDUSTRIELLES

Projets et programmation industriels

12) Groupe de travail international sur les données de programmation industrielle 20 000
Lieu : à déterminer
Durée : à déterminer
Participants : 10

Politiques d'industrialisation et financement industriel

13) Groupe de consultants sur les politiques d'industrialisation 3 000
Lieu : Vienne
Durée : une semaine
Participants : 10

14) Groupe de consultants sur les modèles de statuts pour de nouvelles institutions de financement industriel 3 000
Lieu : Vienne
Durée : une semaine
Participants : 8

15) Réunions pour la promotion de projets industriels particuliers 19 000
Lieu : Vienne
Durée : une semaine
Participants : 24

TOTAL, Division des politiques et de la programmation industrielles 45 000

TOTAL GÉNÉRAL 122 000

21.8 Outre les réunions énumérées ci-dessus, le programme de travail pour 1970, figurant dans le document ID/B/44, comporte une liste de neuf réunions dotées d'un rang de priorité moins élevé, pour lesquelles il y aurait lieu de prévoir un crédit supplémentaire de 88 000 dollars au budget ordinaire. Toutefois, le Directeur exécutif n'envisage de donner suite à ces projets que dans la mesure où des économies pourraient être réalisées du fait du report ou de l'annulation de réunions dotées du rang de priorité le plus élevé. En conséquence, la présente estimation est arrêtée à la somme de 122 000 dollars.

ARTICLE III

Dollars

Traitements et salaires 6 960 000

1969 : 6 455 000
1968 : 4 926 946

TABLEAU 21-2

		1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
		Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i)	Postes permanents ..	6 205 000	6 090 000	4 432 597
ii)	Besoins provisoires en personnel	278 000	—	—
iii)	Personnel temporaire	50 000	50 000	107 850
iv)	Experts et consultants engagés à titre personnel	300 000	300 000	356 868
v)	Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	15 000	15 000	29 631
	TOTAL	6 848 000	6 455 000	4 926 946

Dollars

i) *Postes permanents* 6 205 000

1969 : 6 090 000
1968 : 4 432 597

21.9 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût des traitements du personnel du secrétariat de l'ONUDI, calculé d'après l'effectif proposé pour 1970, qui est indiqué ci-après dans le tableau 21-3.

21.10 Le crédit demandé pour 1970 fait apparaître, par rapport au crédit ouvert pour 1969, une augmentation de 115 000 dollars, qui représente le coût supplémentaire net du maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969.

21.11 Etant donné les circonstances exposées au paragraphe 13 de l'avant-propos du Secrétaire général au projet de budget, aucun poste permanent nouveau n'est demandé cette fois-ci pour l'ONUDI. Le Secrétaire général demande toutefois, à la rubrique ii) ci-après, l'ouverture d'un crédit suffisant pour pouvoir couvrir à titre provisoire les besoins supplémentaires en personnel en 1970. Ces besoins, qui sont exposés en détail à la rubrique ii), seraient couverts en premier lieu en utilisant les postes autorisés qui pourraient être encore vacants. Par la suite, on ne ferait appel à des ressources en personnel supplémentaires, dans toute la mesure du possible, qu'après l'achèvement de l'étude, poste par poste, des effectifs de l'ONUDI.

Dollars

ii) *Besoins provisoires en personnel* 278 000

1969 : —
1968 : —

21.12 Les besoins supplémentaires en personnel en 1970 qui seront couverts à titre provisoire et sous réserve des conditions indiquées au paragraphe 21.11 ci-dessus sont estimés à 27 postes d'administrateur et 21 postes d'agent des services généraux. C'est là l'effectif supplémentaire minimal nécessaire pour mener à bien le programme de travail de l'Organisation pour 1970, présenté en détail dans le document ID/B/44. Les besoins en personnel ont fait l'objet d'un examen approfondi, compte tenu de l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre du programme de travail pour 1968

et des aménagements qu'il conviendra d'apporter tant au programme de travail pour 1969 qu'au programme de travail pour 1970 soumis à l'approbation du Conseil. En évaluant les besoins totaux en personnel pour 1970, le Directeur exécutif a pris en considération le fait que le coût d'une partie du personnel appelé à fournir un appui aux activités d'assistance technique pourrait être couvert au moyen de ressources extra-budgétaires provenant des fonds prévus pour les frais généraux, fournis par le Fonds spécial, les fonds des Services industriels spéciaux et autres fonds d'affectation spéciale. Le Directeur exécutif mettra tout en œuvre pour mener à bien le programme de travail en affectant et en utilisant au mieux le personnel dont il disposera pour 1970.

21.13 Le programme de travail de l'ONUDI se subdivise en trois sous-programmes: technologie industrielle, services et institutions intéressant l'industrie et politiques et programmation industrielles, lesquels sont eux-mêmes subdivisés en 15 groupes fonctionnels. L'effectif permanent des services organiques de l'ONUDI est réparti en fonction de ces subdivisions, de sorte que chacune des divisions techniques est chargée de la mise en œuvre du programme correspondant. D'une manière générale, les sections de chacune des divisions correspondent à l'un des groupes fonctionnels.

TABLEAU 21-3

Postes permanents 1969	*Postes permanents* 1970	*Besoins provisoires en personnel pour 1970*	*Catégories et classes*	*Traitements bruts 1970* — *Maintien en 1970 de l'effectif approuvé pour 1969*	*Traitements bruts 1970* — *Frais nouveaux à couvrir en 1970*	*Traitements bruts 1970* — *Total*
				Dollars	*Dollars*	*Dollars*
1	1	—	Directeur exécutif	37 000	—	37 000
6	6	—	Directeur	167 000	—	167 000
14	14	1	Administrateur général	337 000	23 000	360 000
			Administrateurs			
47	47	8	Administrateurs hors classe	1 026 000	162 000	1 188 000
82	82	8	Administrateur de 1re classe	1 460 000	130 000	1 590 000
84	84	5	Administrateur de 2e classe	1 227 000	66 000	1 293 000
36	36	5	Administrateur adjoint de 1re ou 2e classe	407 000	53 000	460 000
270	270	27		4 661 000	434 000	5 095 000
			A ajouter: indemnité de poste			
			Vienne classe 1	148 500	15 000	163 500
			New York classe 6	25 500	—	25 500
				4 835 000	449 000	5 284 000
321	321	21	*Agents des services généraux*	1 485 000	97 000	1 582 000
			Crédit pour artisans, techniciens et travailleurs manuels [a]	175 000	40 000	215 000
				6 495 000	586 000	7 081 000
			A déduire: abattement pour mouvements de personnel	290 000	308 000	598 000
591	591	48		6 205 000	278 000	6 483 000

[a] Un crédit est prévu pour 86 travailleurs manuels.

RÉPARTITION DES POSTES PERMANENTS PAR DIVISION OU SERVICE POUR 1969 ET 1970

TABLEAU 21-4

		Catégories et classes — *Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*								*Agents des services généraux*	*Total*
		SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*		
Cabinet du Directeur exécutif	1970	1	1	3	8	3	3	1	20	25	45
	1969	1	1	3	7	2	3	1	18	22	40
Division de la coopération technique	1970	—	1	2	7	10	9	3	32	28	60
	1969	—	1	2	6	9	9	3	30	25	55
Division de la technologie industrielle	1970	—	1	1	11	15	14	5	47	36	83
	1969	—	1	1	9	13	14	5	43	34	77

TABLEAU 21-4 (*suite*)

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
		SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Agents des services généraux*	*Total*
Division des services et institutions intéressant l'industrie	1970	—	1	3	8	20	8	7	47	33	80
	1969	—	1	2	6	18	8	7	42	31	73
Division des politiques et de la programmation industrielles	1970	—	1	3	10	15	16	9	54	30	84
	1969	—	1	3	8	13	14	9	48	30	78
Personnel détaché auprès d'autres services des Nations Unies	1970	—	—	—	—	1	—	1	2	2	4
	1969	—	—	—	—	1	—	1	2	2	4
Division de l'administration	1970	—	1	3	11	26	39	15	95	188	283
	1969	—	1	3	11	26	36	10	87	177	264
TOTAL	1970	1	6	15	55	90	89	41	297	342	639
	1969	1	6	14	47	82	84	36	270	321	591

CABINET DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

TABLEAU 21-5

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
		SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Agents des services généraux*	*Total*
Cabinet du Directeur exécutif	1970	1	—	—	2	—	—	—	3	2	5
	1969	1	—	—	2	—	—	—	3	2	5
Conseillers du Directeur exécutif	1970	—	1	—	—	—	—	—	1	2	3
	1969	—	1	—	—	—	—	—	1	2	3
Section de la coordination et des relations extérieures	1970	—	—	1	3	1	—	—	5	6	11
	1969	—	—	1	2	—	—	—	3	3	6
Secrétariat du Conseil du développement industriel	1970	—	—	1	—	1	—	1	3	3	6
	1969	—	—	1	—	1	—	1	3	3	6
Service de l'information	1970	—	—	—	1	—	1	—	2	3	5
	1969	—	—	—	1	—	1	—	2	3	5
Bureau de liaison de New York	1970	—	—	1	2	1	2	—	6	9	15
	1969	—	—	1	2	1	2	—	6	9	15
TOTAL	1970	1	1	3	8	3	3	1	20	25	45
	1969	1	1	3	7	2	3	1	18	22	40

Besoins provisoires en personnel

1 P-5, 1 P-4, 3 SG

L'adjonction de ces postes permettrait à l'ONUDI de faire face aux tâches de plus en plus lourdes qu'elle assume du fait de son rôle centralisateur dans la coordination des programmes de développement industriel mis en œuvre par les organismes des Nations Unies, compte tenu de l'importance que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil du développement industriel attachent à ce rôle. Le Cabinet du Directeur exécutif doit disposer du personnel suffisant pour pouvoir donner suite à des activités interinstitutionnelles et coordonner les activités faisant suite aux accords conclus tant avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les commissions économiques régionales de l'ONU qu'avec les organisations intergouvernementales. Le personnel dont dispose actuellement le Cabinet du Directeur exécutif n'est plus en mesure de faire face efficacement au volume de travail résultant des accords conclus avec les autres organisations intéressées à la mise en œuvre de projets concernant le développement industriel et qui apportent leur concours à l'ONUDI à cet effet. Le personnel supplémentaire demandé permettra de donner suite aux arrangements déjà conclus et d'accroître la participation aux réunions des autres organisations.

Il sera, en outre, nécessaire d'étendre les activités du Cabinet du Directeur exécutif en ce qui concerne l'établisse-

ment des liens, et les activités découlant des liens ainsi noués, avec les fédérations d'industries, les chambres de commerce, les comités nationaux pour l'ONUDI et les autres organismes qui s'intéressent au développement industriel, tant dans les pays avancés que dans les pays en voie de développement. Ces tâches occupent une place très importante dans le programme de travail pour 1970 et les années suivantes.

DIVISION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

TABLEAU 21-6

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux*	*Total*
		SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*		
Cabinet du Directeur	1970	—	1	2	2	4	1	—	10	6	16
	1969	—	1	2	1	3	1	—	8	5	13
Section de la coordination des programmes	1970	—	—	—	1	—	2	1	4	3	7
	1969	—	—	—	1	—	2	1	4	3	7
Sections régionales (Afrique, Amérique latine, Asie, Europe et Moyen-Orient)	1970	—	—	—	4	5	6	2	17	18	35
	1969	—	—	—	4	5	6	2	17	16	33
Section des projets interrégionaux et des bourses	1970	—	—	—	—	1	—	—	1	1	2
	1969	—	—	—	—	1	—	—	1	1	2
TOTAL	1970	—	1	2	7	10	9	3	32	28	60
	1969	—	1	2	6	9	9	3	30	25	55

Description des activités

21.14 La Division de la coopération technique est chargée de la programmation et de l'exécution des activités extérieures et de leur coordination d'ensemble; elle coordonne les activités de l'ONUDI en tant qu'organisation participant au Programme des Nations Unies pour le développement et agent d'exécution de ce programme; elle assure les relations avec les bureaux des représentants résidents; elle organise, aux fins des missions extérieures demandées par les Etats Membres, des équipes d'experts et de spécialistes de différentes branches de l'industrie; elle est chargée de rendre compte des activités opérationnelles et extérieures.

21.15 L'ONUDI est actuellement chargée de l'exécution de 31 projets du Fonds spécial dont le coût total s'élève à 60 434 800 dollars, dont 27 617 800 dollars représentent des affectations de crédits du Conseil d'administration et 32 817 000 dollars représentent des contributions de contrepartie de gouvernements. L'ONUDI est aussi, à titre d'organisation participante, chargée de l'exécution de cinq projets. On s'attend à une rapide expansion des activités financées au titre du Fonds spécial au fur et à mesure que seront formulés les besoins considérables existant dans le domaine de l'industrie. Le coût de l'assistance financée au titre de l'élément Assistance technique du PNUD doit s'élever à 4 500 000 dollars en 1970. En outre, l'Assemblée générale a porté le montant du programme ordinaire d'assistance technique à 1 500 000 dollars et à la Conférence des Nations Unies de 1968 pour les annonces de contributions à l'ONUDI, le montant total des contributions annoncées a atteint 1 600 000 dollars. On prévoit que les demandes relatives à des projets entrant dans la catégorie des services industriels spéciaux représenteront un montant de 4 millions de dollars en 1970. D'autres contributions volontaires versées directement à l'ONUDI s'élèvent actuellement à 1 100 000 dollars et il est à prévoir qu'elles augmenteront au fur et à mesure que des projets seront élaborés et mis à exécution.

Changements dans l'organisation des services

21.16 Au tableau 21-6 se trouvent reflétés les changements ci-après survenus dans l'organisation des services:

a) Création d'une section distincte chargée de la mise en œuvre des projets interrégionaux et du programme des bourses;

b) Rattachement au Cabinet du Directeur du Groupe d'appui aux conseillers détachés;

c) Regroupement, à des fins budgétaires, des quatre sections régionales afin de pouvoir affecter les fonctionnaires aux différentes régions avec plus de souplesse, compte tenu de la nécessité de faire porter les efforts tantôt sur un domaine, tantôt sur un autre, selon les besoins.

Besoins provisoires en personnel

1 P-5

Pour pouvoir entreprendre l'évaluation systématique des projets hors siège. Vu le volume croissant des activités de coopération technique de l'ONUDI, il n'est plus possible de différer encore cette évaluation qui devra être précédée d'une étude approfondie des méthodes actuellement adoptées à cet égard par les autres organismes des Nations Unies et par les institutions d'aide internationale dans les pays. Les activités dans ce domaine nécessitent des visites sur les lieux et une liaison constante avec les services correspondants du Programme des Nations Unies pour le développement et des institutions spécialisées s'occupant de problèmes d'évaluation.

1 P-4, 1 SG

Pour renforcer l'effectif du Groupe d'appui aux conseillers détachés, qui devra fournir un appui fonctionnel et opérationnel plus grand aux conseillers hors siège dont le nombre, actuellement fixé à 10, serait porté à 20 en 1970, sous réserve de consultations préalables avec le Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'approbation du Conseil d'administration du PNUD.

2 SG

Pour renforcer le personnel de bureau dans les sections régionales, de façon à mieux utiliser le temps des administrateurs.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

Mois de travail nécessaires en 1969 et 1970

TABLEAU 21-7

	1969 Mois de travail prévus			1970 Mois de travail nécessaires		
	A	*SG*	*Consultants*	*A*	*SG*	*Consultants*
Elaboration et administration des programmes	60	48		60	48	
Industries mécaniques						
Matériel et machines agricoles, fabrication de matériel électrique et électronique, industries de transformation des métaux, industries du matériel de transport et machines pour les industries de transformation; entretien préventif et réparations; développement des études techniques	20	14	12	34	18	7
Industries métallurgiques						
Sidérurgie, métaux non ferreux légers et lourds; fonderies	14	16	6	16	18	6
Industries du bâtiment et des matériaux de construction						
Les matières plastiques dans la construction, la préfabrication dans l'industrie du bâtiment; éléments en fibrociment; production de ciment à partir de gypse	4	3	4	6	3	7
Produits chimiques, produits pharmaceutiques et industries connexes						
Produits chimiques de base, industries du sel marin et produits pharmaceutiques; produits chimiques obtenus par fermentation, hydrogénation du charbon	8	6	8	11	7	8
Industries des engrais et des pesticides et industrie pétrochimique						
Engrais, pesticides et produits pétrochimiques	28	25	18	29	26	10
Industries légères						
Industrie textile, industrie de l'alimentation, industrie de transformation du bois, industrie du cuir et des articles en cuir	32	25	11	37	28	13
Projets de recherche générale						
Rapports par branche d'industrie; adoption de techniques présentant un intérêt pour plusieurs secteurs industriels; études sectorielles et empiriques en vue de la deuxième Décennie pour le développement	30	30	6	30	30	21
Soutien aux projets d'assistance technique	320	241		341	254	
TOTAL	516	408	65	564	432	72

Description des activités

21.17 La Division s'intéresse principalement à la création de nouvelles industries dans les pays en voie de développement et aux problèmes de rationalisation et d'expansion des industries existantes. Au nombre de ces travaux figurent l'étude suivie des procédés techniques nouvellement mis au point ou déjà éprouvés et de leur utilisation bien comprise dans des industries spécifiques ainsi que le soutien aux activités d'assistance technique dans les pays en voie de développement. A cet effet, des cycles d'études, des réunions d'experts et des groupes d'études sont organisés en vue de diffuser des informations techniques sur les industries revêtant une importance particulière pour les pays en voie de développement; des manuels et des rapports sur la technologie et les procédés industriels ainsi que sur les diverses branches de l'industrie sont publiés à l'intention des pays en voie de développement; des publications et des documents sont préparés à l'intention du Conseil du développement industriel et d'autres organes des Nations Unies.

21.18 En ce qui concerne la section des industries mécaniques, deux types d'activités retiendront particulièrement l'attention: la conception et la fabrication des machines agricoles, d'une part, et la réparation et l'entretien du matériel, d'autre part. Etant donné la collaboration qui s'est instituée entre l'ONUDI et la FAO et vu l'importance attribuée aux agro-industries, on s'attend à une augmentation sensible des activités de l'ONUDI dans ce secteur de l'industrie en 1970. De même, une fois achevés les travaux préparatoires entrepris en 1969 dans le domaine de la réparation et de l'entretien, l'ONUDI intensifiera son action à cet égard. En ce qui concerne la section des industries métallurgiques, outre qu'elle poursuivra énergiquement ses activités dans le domaine de la sidérurgie, elle entreprendra des travaux sur les métaux non ferreux (aluminium, cuivre et nickel). L'attention se portera en particulier sur les industries de transformation des métaux, secteur où les possibilités de création de petites entreprises sont particulièrement nombreuses et qui fait actuellement l'objet de maintes activités d'assistance technique. Dans l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction, l'ONUDI entreprendra, avec le concours du Centre de l'habitation, de la construction et de la planification de l'Organisation des Nations Unies, des travaux portant sur la fabrication des matériaux de construction,

qui n'a pas reçu jusqu'ici toute l'attention qui convient. On commencera par étudier les éléments en fibrociment et les applications des matières plastiques dans la construction. Dans le domaine des produits chimiques, des produits pharmaceutiques et des industries connexes, l'accent sera mis en 1970 sur les produits pharmaceutiques et les travaux seront entrepris en coopération avec l'OMS. En ce qui concerne la section des engrais, des pesticides et des produits pétrochimiques, on s'efforcera avant tout de promouvoir et de développer ces industries et de répondre aux nombreuses demandes d'assistance. En ce qui concerne la section des industries alimentaires et de l'industrie légère, les travaux intéressant les textiles se poursuivront et l'attention se portera en particulier sur l'octroi d'une assistance directe aux usines. L'ONUDI a reçu un grand nombre de demandes d'assistance en vue d'améliorer l'efficience et l'organisation des industries textiles des pays en voie de développement. On étudiera, d'autre part, les aspects industriels de la production des protéines. En coopération avec la FAO, des travaux seront consacrés aux aspects techniques de la production alimentaire.

21.19 La Division de la technologie industrielle poursuivra également ses études sectorielles, entreprises dans le cadre de la Décennie pour le développement, en vue d'évaluer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs établis, de prévoir les incidences du progrès technologique et du développement des différents secteurs industriels pendant la Décennie, et d'indiquer les mesures à prendre dans chaque industrie en vue d'activer l'évolution structurelle et d'accélérer l'expansion.

Besoins provisoires en personnel

2 P-5, 2 P-4, 2 SG

Le travail de la Division exige, par sa nature même, d'être réparti entre divers secteurs correspondant chacun à des connaissances techniques spécialisées. Pour la mise en œuvre du programme de travail de la Division qui couvre bon nombre de domaines techniques nouveaux, il faudra un personnel ayant les connaissances technologiques nécessaires pour assurer l'appui technique des opérations sur le terrain, ce qui permettra d'aider plus efficacement les pays en voie de développement. Le besoin de personnel qualifié se fait particulièrement sentir dans les domaines techniques suivants : entretien préventif et réparation, industries du matériel de transport, industries de l'alimentation et matériaux de construction.

DIVISION DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

TABLEAU 21-8

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux*	*Total*
		SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*		
Cabinet du Directeur	1970	—	1	1	1	—	—	2	5	4	9
	1969	—	1	1	1	—	—	2	5	4	9
Section du développement sectoriel de l'industrie	1970	—	—	—	1	1	1	1	4	4	8
	1969	—	—	—	1	1	1	1	4	4	8
Section des industries métallurgiques	1970	—	—	—	1	1	2	1	5	3	8
	1969	—	—	—	1	1	2	1	5	3	8
Section des industries mécaniques	1970	—	—	—	2	4	3	—	9	6	15
	1969	—	—	—	1	3	3	—	7	5	12
Section des industries des engrais et des pesticides et des industries pétrochimiques	1970	—	—	—	1	4	3	—	8	7	15
	1969	—	—	—	1	4	3	—	8	7	15
Section des industries chimiques de base, des industries pharmaceutiques et des industries des matériaux de construction	1970	—	—	—	2	2	1	1	6	4	10
	1969	—	—	—	1	2	1	1	5	4	9
Section des industries alimentaires et de l'industrie légère	1970	—	—	—	3	3	4	—	10	8	18
	1969	—	—	—	3	2	4	—	9	7	16
TOTAL	1970	—	1	1	11	15	14	5	47	36	83
	1969	—	1	1	9	13	14	5	43	34	77

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PROGRAMMATION INDUSTRIELLES

Mois de travail nécessaires en 1969 et 1970

TABLEAU 21-9

	1969 Mois de travail prévus			1970 Mois de travail nécessaires		
	A	*SG*	*Consultants*	*A*	*SG*	*Consultants*
Elaboration et administration des programmes	48	36		48	36	
Programmation industrielle et planification des projets						
Stratégies, plans et projections du développement industriel; élaboration et mise en œuvre des projets industriels; activités interdépendantes	81	57	17	93	57	18
Politiques d'industrialisation et financement industriel						
Politiques d'industrialisation; financement industriel; programme de promotion des investissements industriels	100	54	13	125	54	20
Promotion des industries orientées vers l'exportation						
Mesures visant à favoriser les industries offrant des possibilités d'exportation; moyens d'accroître la production industrielle en vue de l'exportation	86	43	6	80	40	12
Etudes et enquêtes industrielles						
Etudes sur le développement industriel; missions d'enquête par pays et activités de formation connexes	120	72	16	144	72	18
Soutien aux projets d'assistance technique	141	98		158	101	
TOTAL	576	360	52	648	360	68

Description des activités

21.20 La Division s'occupe des questions de politique générale et de programmation en matière de développement industriel. Elle doit notamment mener à bien les diverses activités suivantes: étude des problèmes de structure que pose le développement industriel dans le cadre de l'économie en général; élaboration et mise en œuvre des programmes de développement, détermination des priorités en matière de stratégie du développement industriel, d'harmonisation des plans et de coopération régionale; élaboration, évaluation, mise en œuvre et continuation des projets industriels, et établissement de données pour la programmation; planification du financement et promotion des investissements industries et promotion de la production d'articles manufacturés aux fins d'exportation; appui technique nécessaire aux activités extérieures d'assistance directe et organisation de cycles et groupes d'études; préparation de l'étude sur le développement industriel et de la documentation nécessaire au Conseil du développement industriel et à divers organes de l'ONU. Le programme de travail de la Division en 1970 sera étroitement lié aux activités d'assistance technique.

21.21 En outre, en 1970, l'accent sera mis, dans les travaux de la Division, sur l'organisation de consultations à l'intention des pays ainsi que de missions consultatives et d'enquêtes sur le terrain pour le rassemblement des données. Des réunions seront notamment organisées entre les experts d'assistance technique chargés dans divers pays des mêmes problèmes de politique générale et de programmation, ainsi que des réunions entre les hauts fonctionnaires de l'ONUDI et les autorités nationales compétentes afin d'étudier les problèmes à la source; des missions consultatives seront envoyées par l'ONUDI dans les pays en voie de développement afin d'étudier les progrès accomplis; et d'autres réunions permettront de déterminer les besoins immédiats et futurs des pays en matière de données de programmation. Bien que toutes ces activités soient partiellement en rapport avec la mise en œuvre de la Décennie pour le développement à l'échelon des pays, l'ONUDI prendra également des mesures en vue de la suite à donner aux travaux accomplis dans le cadre de cette Décennie.

21.22 En ce qui concerne la promotion du financement des investissements, la Division accordera en 1970 davantage d'attention aux programmes visant à faciliter les contacts entre investisseurs et entrepreneurs locaux au sujet de certains projets industriels. Elle aidera à formuler des projets industriels viables et à établir des centres locaux de promotion des investissements. Dans le domaine de la promotion des exportations, les activités entreprises en coopération avec la CNUCED et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) consisteront à rechercher, dans les pays en voie de développement, les industries orientées vers l'exportation et à faire connaître les techniques de promotion de l'exportation.

21.23 En 1970, l'ONUDI préparera une étude d'ensemble sur le développement industriel. En outre, elle aidera les pays en voie de développement qui lui en feront la demande à mettre en place les dispositifs et les organismes nécessaires pour rassembler, analyser et évaluer les données sur la croissance industrielle à l'échelon national.

Besoins provisoires en personnel

21.24 Pour faire face à l'accroissement du programme de travail dans les secteurs ci-après, il faut un renforcement minimum du personnel de la Division:

Planification et programmation industrielles

1 P-5

Pour permettre à la Division de s'acquitter de ses activités en matière de mise en œuvre des programmes de développement industriel, tâche qui revêt un caractère hautement prioritaire. Le nombre de demandes d'assistance adressées par les gouvernements dans ce domaine ne cessant de croître, le titulaire de ce poste serait chargé de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux activités entreprises et de mettre sur pied un système de "consultations d'urgence" dans les pays.

Politiques d'industrialisation, financement industriel et promotion des investissements

1 P-5, 1 P-4

Le poste de P-5 est nécessaire pour compléter l'effectif dont la Division a besoin pour s'acquitter de sa tâche en matière de politiques industrielles. Le Conseil du développement industriel a en effet demandé que l'ONUDI étende ses activités en ce qui concerne l'élaboration de politiques, de stimulants et d'autres mesures appropriées pour les programmes de développement industriel. Le deuxième poste est demandé pour permettre l'accélération des travaux en matière de financement et de promotion des investissements afin d'identifier, d'une part, les projets industriels susceptibles d'intéresser les banques et, d'autre part, les sources de financement aux fins d'investissement.

Promotion des industries orientées vers l'exportation

1 P-3

Pour que la Division puisse entreprendre des travaux en matière de techniques de promotion des exportations et d'identification des possibilités d'exportation, de façon notamment à intensifier l'assistance technique au niveau des projets et de contribuer ainsi à accélérer l'expansion des industries orientées vers l'exportation dans les pays en voie de développement.

Etudes sur le développement industriel

1 P-4, 1 P-3

Le poste de P-4 est nécessaire pour permettre à la Division de faire face au travail supplémentaire imposé par le traitement de l'analyse des informations et des statistiques nécessaires pour l'élaboration de l'Etude annuelle sur le développement industriel préparée à l'intention du Conseil et pour la préparation de la deuxième Etude sur le développement industriel dans le monde comme l'a demandé le Conseil. Le deuxième poste doit permettre d'augmenter l'assistance accordée aux pays en voie de développement en vue de créer ou de perfectionner les institutions locales chargées de l'analyse et de l'évaluation des données statistiques concernant le développement industriel.

DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PROGRAMMATION INDUSTRIELLES

TABLEAU 21-10

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux*	*Total*
		SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*		
Cabinet du Directeur	1970	—	1	1	1	—	—	1	4	3	7
	1969	—	1	1	1	—	—	1	4	3	7
Section de la programmation industrielle	1970	—	—	1	2	4	3	3	13	9	22
	1969	—	—	1	1	4	3	3	12	9	21
Section des politiques industrielles	1970	—	—	1	5	4	2	2	14	7	21
	1969	—	—	1	4	3	2	2	12	7	19
Section des industries d'exportation	1970	—	—	—	1	3	5	2	11	5	16
	1969	—	—	—	1	3	4	2	10	5	15
Section des études	1970	—	—	—	1	4	6	1	12	6	18
	1969	—	—	—	1	3	5	1	10	6	16
TOTAL	1970	—	1	3	10	15	16	9	54	30	84
	1969	—	1	3	8	13	14	9	48	30	78

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIVISION DES SERVICES ET INSTITUTIONS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE

Mois de travail nécessaires en 1969 et 1970

TABLEAU 21-11

	1969 Mois de travail prévus			*1970 Mois de travail nécessaires*		
	A	*SG*	*Consultants*	*A*	*SG*	*Consultants*
Elaboration et administration des programmes	48	36		48	36	
Législation industrielle, brevets et licences d'exploitation des brevets						
Législation industrielle; services administratifs s'occupant de la propriété industrielle	18	9	9	18	9	17
Services industriels et leur administration						
Recherche industrielle; normalisation et contrôle de la qualité, services administratifs s'occupant du développement industriel; institutions internationales pour le transfert des connaissances industrielles	60	41	8	57	39	

TABLEAU 21-11 (*suite*)

	1969 Mois de travail prévus			1970 Mois de travail nécessaires		
	A	*SG*	*Consultants*	*A*	*SG*	*Consultants*
Information et promotion industrielles						
Services d'information industrielle; promotion industrielle; application de la science et de la technique au développement industriel	102	91	12	126	115	20
Formation industrielle						
Formation en groupe dans l'entreprise; activités spéciales de formation; programme de bourses individuelles	36	28	3	44	28	4
Gestion industrielle et services consultatifs						
Missions consultatives et missions chargées de résoudre des problèmes dans les pays en voie de développement; mobilisation des ressources en services d'expert.	25	18	4	41	18	3
Petites industries, y compris les domaines industriels et les services de vulgarisation industrielle						
Domaines industriels; services de vulgarisation industrielle; financement de la petite industrie; petite industrie; sous-traitance	61	34	13	58	34	14
Soutien aux projets de coopération technique	154	115		172	117	
TOTAL	504	372	49	564	396	58

Description des activités

21.25 Le programme de travail de la Division est consacré à la création et au renforcement des institutions et des services industriels de base. Ses objectifs sont les suivants:

a) Aider les pays en voie de développement à créer et à renforcer des institutions s'occupant de l'industrie: services gouvernementaux chargés de mettre au point une législation, un régime de brevets et un système de normalisation, instituts de recherche, centres de développement industriel, organisations non gouvernementales;

b) Fournir des services en matière d'information et de promotion industrielles;

c) Evaluer les besoins et moyens de formation industrielle et organiser des programmes dans ce domaine;

d) Apporter son concours aux pays en voie de développement en vue d'améliorer les techniques et pratiques de gestion industrielle et de mettre sur pied et d'utiliser des services consultatifs industriels;

e) Aider les pays en voie de développement à créer et à améliorer des organisations et programmes pour la petite industrie, y compris des domaines industriels et des services de vulgarisation industriels;

f) Préparer les publications et la documentation courantes dont le Conseil du développement industriel et d'autres organes de l'ONU ont besoin;

g) Fournir un appui technique aux activités extérieures d'assistance directe et organiser des cycles d'études et des réunions techniques.

21.26 La Division entreprendra la préparation de nouveaux rapports dans la série de rapports relatifs à la législation industrielle dans diverses sous-régions, de façon à couvrir, dans la mesure du possible, toutes les régions du monde en voie de développement, conformément aux recommandations du Conseil du développement industriel qui, lors de sa deuxième session, a souligné l'importance qu'il attache à la publication et à la diffusion par l'ONUDI d'informations sur la législation industrielle. On s'attachera surtout à fournir une assistance en vue d'améliorer le fonctionnement administratif des organisations publiques ou privées fournissant des services industriels dans les pays en voie de développement, grâce à des réunions spéciales, à des programmes de formation et à des missions d'évaluation et de "dépannage".

21.27 Deux nouveaux types d'institutions internationales mis au point par l'ONUDI, pour le transfert des connaissances dans le domaine de l'industrie, devraient commencer à fonctionner en 1970. Il s'agit de créer, d'une part, un organisme appelé à jouer le rôle d'une banque d'affaires et, d'autre part, des chaînes d'usines appartenant à la moyenne industrie, créations qui doivent permettre d'accélérer le courant des capitaux et le transfert des connaissances techniques et administratives des pays industrialisés vers les pays en voie de développement.

21.28 Un réseau mondial d'information industrielle constitué pour mieux répondre aux besoins des pays en voie de développement ne commencera à fonctionner qu'en 1970. Le service consultatif pour la fourniture d'équipement industriel créé en application de la résolution 1183 (XLI) du Conseil économique et social sera un élément majeur de ce réseau.

21.29 L'ONUDI envisage d'organiser des services de promotion industrielle à l'occasion d'expositions et de foires commerciales en vue d'encourager les contacts entre industriels des pays développés et industriels des pays en voie de développement et en vue de favoriser le lancement d'entreprises industrielles mixtes.

21.30 L'ONUDI intensifiera ses activités de formation pour certaines catégories de personnel de l'industrie de niveaux différents. Il s'agit d'élargir un certain nombre de programmes de formation dans l'entreprise, de mettre au point des programmes spéciaux de formation à l'intention des cadres d'entreprises industrielles du secteur public et d'organiser des visites d'usines dans les pays industrialisés à l'intention d'ingénieurs et de cadres. Le nombre des journées d'études industrielles dans les pays en voie de développement sera porté à 15 en 1970.

21.31 La Division intensifiera aussi ses efforts tendant à multiplier et à généraliser les services de consultation en matière de gestion et de techniques dans les pays en voie de développement. Des missions d'évaluation et des programmes de formation seront organisés en vue d'améliorer les ressources locales en services consultatifs.

21.32 Le nombre des projets hors siège intéressant les programmes de développement de la petite industrie et les services de vulgarisation devrait augmenter considérablement en 1970.

Besoins provisoires en personnel

21.33 Pour faire face à l'accroissement du programme de travail auquel le Conseil a donné une priorité élevée, il faut un renforcement minimum du personnel, à savoir:

Information et promotion industrielles

1 P-5, 1 P-4, 2 SG

Pour permettre à la Division de faire face au travail occasionné par l'extension des activités de l'ONUDI dans les domaines connexes de l'information et de la promotion industrielles. Il s'agit notamment d'assurer le fonctionnement du réseau mondial d'information industrielle et des systèmes de communication afin d'accélérer le mouvement des ressources techniques et financières vers les pays en voie de développement. Ces services doivent être considérablement renforcés en raison de l'afflux probable des demandes d'information adressées à l'ONUDI et de l'importance accordée au rôle de l'ONUDI en matière de promotion des entreprises mixtes et de transfert des capitaux et des techniques, notamment pour permettre l'organisation de services de promotion industrielle à l'occasion de certaines rencontres industrielles ou foires commerciales internationales. Les travaux dans ce secteur comporteront l'établissement d'une grande quantité de documentation courante et deux nouveaux postes seront nécessaires pour renforcer l'effectif des agents des services généraux.

Formation industrielle

1 P-5

Pour élaborer, en coopération avec les institutions intéressées, un plan à long terme de formation industrielle, comme l'a demandé le Conseil du développement industriel, il faut un administrateur hors classe ayant une grande expérience de la question. Celui-ci aidera en outre les autres administrateurs de la section à élargir le réseau des moyens de formation dans les pays en voie de développement et dans les pays développés.

Gestion industrielle

1 D-1, 1 P-4

Vu l'accueil favorable réservé par les pays en voie de développement aux journées d'études sur la gestion industrielle, il faut un fonctionnaire de rang supérieur ayant l'expérience de ces questions. Celui-ci sera chargé de continuer, en collaboration étroite avec des directeurs d'entreprises industrielles, les travaux commencés en 1968, et notamment d'améliorer l'organisation des journées d'études et d'assumer de façon générale la responsabilité de l'expansion de ce type particulier d'assistance. Le deuxième poste est nécessaire pour élargir le champ de l'assistance accordée aux pays en voie de développement en vue d'améliorer les techniques de gestion industrielle et notamment les ressources locales en matière de services consultatifs et de faire progresser les travaux relatifs au consortium de consultants de l'ONUDI et aux programmes de coopération entre l'ONUDI et les universités.

DIVISION DES SERVICES ET INSTITUTIONS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE

TABLEAU 21-12

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux*	*Total*
		SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*		
Cabinet du Directeur	1970	—	1	2	—	1	—	—	4	3	7
	1969	—	1	2	—	1	—	—	4	3	7
Section des institutions intéressant l'industrie	1970	—	—	—	2	4	3	3	12	8	20
	1969	—	—	—	2	4	3	3	12	8	20
Section de l'information et de la promotion industrielles	1970	—	—	—	2	3	4	2	11	10	21
	1969	—	—	—	1	2	4	2	9	8	17
Section de la formation industrielle	1970	—	—	—	2	2	1	—	5	3	8
	1969	—	—	—	1	2	1	—	4	3	7
Section de la gestion industrielle	1970	—	—	1	1	4	—	1	7	4	11
	1969	—	—	—	1	3	—	1	5	4	9
Section de la petite industrie	1970	—	—	—	1	6	—	1	8	5	13
	1969	—	—	—	1	6	—	1	8	5	13
TOTAL	1970	—	1	3	8	20	8	7	47	33	80
	1969	—	1	2	6	18	8	7	42	31	73

DÉTACHEMENT AUPRÈS D'AUTRES SERVICES DE L'ONU: GROUPE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL CRÉÉ AU BUREAU DE BEYROUTH

TABLEAU 21-13

	Catégories et classes									
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux*	*Total*
	SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*		
1970.....	—	—	—	—	1	—	1	2	2	4
1969.....	—	—	—	—	1	—	1	2	2	4

Description des activités

21.34 Grâce à du personnel détaché de l'ONUDI, un Groupe du développement industriel a été créé au Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth. Il fait partie intégrante du secrétariat de l'ONUDI et travaille directement à la mise en application des résolutions et des recommandations du Conseil du développement industriel, en s'occupant particulièrement des problèmes que pose le développement industriel du Moyen-Orient, compte tenu des besoins et demandes des pays intéressés. Il est placé sous le contrôle du Directeur exécutif de l'ONUDI, lequel conserve la haute main sur le Groupe et ses activités. Le Groupe poursuivra en 1970 les travaux de recherche entrepris en 1969 sur les problèmes que pose la coopération en vue du développement de la production de certains articles industriels déterminés et effectuera des études sur les coûts industriels et la productivité dans certaines industries et dans certains pays du Moyen-Orient et aussi, le cas échéant, d'autres études destinées à appuyer les réunions que le Bureau de Beyrouth envisage d'organiser et les activités opérationnelles de l'ONUDI.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION, DU SERVICE DES CONFÉRENCES ET DES SERVICES GÉNÉRAUX

TABLEAU 21-14

		Catégories et classes									
		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux*	*Total*
		SGA	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*		
Cabinet du Directeur.....	1970	—	1	1	2	2	—	1	7	11	18
	1969	—	1	1	2	2	—	—	6	11	17
Service financier.....	1970	—	—	1	3	1	3	3	11	28	39
	1969	—	—	1	3	1	3	1	9	27	36
Service du personnel.....	1970	—	—	—	1	3	3	1	8	22	30
	1969	—	—	—	1	3	2	1	7	19	26
Services des conférences.....	1970	—	—	1	4	17	30	9	61	80	141
	1969	—	—	1	4	17	28	7	57	76	133
Services généraux.....	1970	—	—	—	1	3	3	1	8	47	55
	1969	—	—	—	1	3	3	1	8	44	52
TOTAL	1970	—	1	3	11	26	39	15	95	188	283
	1969	—	1	3	11	26	36	10	87	177	264

Description des activités

21.35 La Division de l'administration, des services de conférence et des services généraux, qui travaille en étroite coopération avec les services administratifs centraux de l'ONU, est chargée de l'administration du personnel et de la gestion budgétaire et financière de l'ONUDI, y compris les activités opérationnelles financées au moyen des contributions volontaires et d'autres ressources extra-budgétaires. Elle fournit également des services de conférence pour le Conseil du développement industriel et d'autres réunions de l'ONUDI; elle assure la mise au point, la traduction, la reproduction et la distribution des documents officiels et autres publications de l'ONUDI et elle s'occupe de services généraux, y compris les achats et la gestion des bâtiments de l'ONUDI à Vienne. Elle fournit en outre des services d'appui à d'autres conférences et organes de l'ONU qui se réunissent à Vienne.

Changements dans l'organisation des services

21.36 Au cours du second semestre de 1968, l'ONUDI a repris les fonctions du Bureau des services généraux de l'ONU en ce qui concerne l'achat du matériel technique nécessaire à ses activités opérationnelles hors

siège et les contrats de service, notamment le recrutement d'experts, pour ces activités. Un nouveau Bureau des achats de matériel technique et des services contractuels a été créé au Cabinet du Directeur de la Division. Le personnel de ce service, à l'exception de son chef, est rémunéré au moyen de fonds pour frais généraux disponibles au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD qui fournit l'essentiel du travail de ce service. En 1969, les tâches de recrutement du personnel pour les projets d'assistance technique vont être progressivement transférées du Service du personnel de New York à une Section du recrutement et de l'affectation du personnel de la catégorie des administrateurs, nouvellement constituée au Service du personnel de l'ONUDI, et ce transfert sera terminé au troisième trimestre de cette année. Les besoins supplémentaires en personnel sont couverts par les fonds pour frais généraux, y compris le transfert de New York à Vienne de postes précédemment attribués au Service du recrutement pour l'assistance technique à New York.

Besoins provisoires en personnel

Cabinet du Directeur

1 P-2

Pour un administrateur qui aidera l'administrateur exécutif de la Division à s'acquitter des tâches administratives de l'ONUDI dont le volume s'accroît rapidement. Ses fonctions consisteraient entre autres à aider à superviser les services administratifs répartis dans toutes les divisions de l'Organisation, à vérifier les comptes du budget ordinaire ainsi que les fonds d'affectation spéciale, à assurer la coordination générale et les liaisons en ce qui concerne les aspects administratifs des programmes organiques, à établir à l'intention du Conseil du développement industriel des rapports et des notes explicatives concernant les questions administratives et à remplir les fonctions de secrétaire intérimaire des comités du Secrétariat tels que le comité des contrats et le groupe consultatif des services contractuels, etc.

Services financiers

Section du budget

1 P-2

Actuellement, le personnel de la section du budget ne comprend qu'un seul administrateur. Il est de plus en plus évident qu'il faut d'urgence fournir un autre administrateur à la section pour remplacer le chef de section pendant ses absences. L'adjonction de ce poste est en outre justifiée par l'étendue et le volume du travail de cette section qui doit augmenter fortement en raison des nouvelles sources de financement et du perfectionnement des méthodes d'établissement et de contrôle du budget.

Section des finances

1 P-2, 1 SG

L'expansion de l'Organisation, tant pour ce qui est de l'effectif du personnel au Siège et hors siège que du montant des fonds administrés, a entraîné un accroissement considérable du volume de travail de la section des finances et cette tendance continuera en raison notamment de la masse des contributions volontaires versées directement à l'ONUDI. Pour faire face à ce surcroît de travail et permettre au chef de section de déléguer certaines de ses responsabilités, ce qui lui donnera plus de temps pour s'acquitter des tâches supplémentaires de planification rendues nécessaires par la préparation des dossiers en vue de leur traitement mécanique et électronique, il faudra renforcer la section d'un poste d'administrateur. Il faudra aussi un poste supplémentaire d'agent des services généraux, étant donné le volume important des transactions enregistrées.

Services du personnel

1 P-3, 3 SG

Un poste d'administrateur est nécessaire pour diriger la section chargée du recrutement du personnel local des services généraux ainsi que du recrutement sur le plan international et local d'administrateurs et d'agents des services généraux pour des engagements de courte durée pendant les conférences. En matière de recrutement et d'administration du personnel, le volume de travail nécessite le renforcement de l'effectif du personnel de bureau, c'est-à-dire la création d'au moins trois postes d'agents des services généraux.

Service des conférences

2 P-3, 2 P-2, 4 SG, 3 travailleurs manuels

a) La Section de l'édition et du contrôle des documents se compose en 1969 de sept administrateurs et de 13 agents des services généraux dont six sont des éditeurs, y compris le chef de section. Cet effectif est loin d'être suffisant pour faire face au volume de travail découlant du programme. Telle est la raison matérielle des difficultés rencontrées en 1968 pour mettre en œuvre le programme de publications de l'ONUDI; il en est résulté une accumulation de travail en retard qui se maintiendra en 1969. Pour effectuer le travail que représentent les projets de publications approuvés par le Conseil du développement industriel au titre des programmes de travail pour 1969 et 1970, il faudra au moins en 1970 quatre postes d'éditeurs (deux P-3 et deux P-2) et un poste d'agent des services généraux. Cette proposition ne tient pas compte du travail résultant des décisions prises à la quatrième session du Conseil du développement industriel ni des travaux en retard. Pour compléter le travail assuré par la section, on envisage de recourir à des services contractuels ou à des éditeurs recrutés à titre temporaire lorsque cela est possible, tout en utilisant les fonds prévus à l'article X pour des services contractuels d'édition, de traduction et de dactylographie.

b) Le "Bureau de la correspondance officielle" à la Section linguistique doit être renforcé pour pouvoir faire face à l'accroissement du volume de travail. Un poste d'agent des services généraux sera nécessaire à cette fin.

c) L'occupation de deux nouveaux bâtiments, au cours de 1969, et la réinstallation du personnel de l'ONUDI ainsi que l'augmentation du volume de travail nécessitent la création de deux nouveaux postes d'agent des services généraux pour la distribution.

d) Le crédit demandé comprend également un montant de 7 500 dollars pour trois postes de travailleurs manuels, qui sont nécessaires pour que l'on puisse continuer à utiliser de petits centres de copie et de reproduction dans chacun des bâtiments abritant le personnel de l'ONUDI. L'expérience a montré que, étant donné le coût de la main-d'œuvre à Vienne, on réalise des économies considérables, tant sur les fournitures que sur les heures de travail du personnel, en confiant les machines à photocopier à un opérateur.

Services généraux

3 SG, 13 travailleurs manuels

En 1969, l'ONU occupe deux bâtiments supplémentaires et a installé ses principaux entrepôts de documents et d'archives dans un local extérieur, ce qui aggrave encore les problèmes posés par la dispersion de ses services qui fonctionnent maintenant dans cinq locaux situés à une certaine distance les uns des autres. Il faut donc créer un bureau secondaire d'enregistrement pour lequel trois postes des services généraux sont nécessaires. En outre, pour continuer d'assurer en 1970 le minimum de services de messagers, de sécurité et de transport, le crédit demandé comprend un montant de 32 500 dollars afin de pouvoir employer 13 travailleurs manuels supplémentaires à ces fins.

	Dollars
iii) *Personnel temporaire*	50 000
1969:	50 000
1968:	107 850

21.37 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de recruter le personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de pointe, notamment pour la quatrième session du Conseil du développement industriel, de remplacer des agents des services généraux en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée, et de fournir des services de secrétaires et de commis de bureau aux consultants et aux conseillers pendant leur séjour au Siège de l'ONUDI et au cours de leurs missions. Un montant est également prévu pour les installations et services administratifs, y compris le recrutement et la rémunération de personnel local et de personnel de conférence, que l'ONUDI fournit aux conférences et organes de l'ONU qui se réunissent à Vienne.

	Dollars
iv) *Experts et consultants engagés à titre personnel*	300 000
1969:	300 000
1968:	356 868

21.38 Le crédit demandé, qui doit permettre de verser les traitements, les frais de voyage et indemnités de subsistance, ou toute autre rémunération, des consultants recrutés pour aider l'ONUDI dans des domaines spécialisés de ses activités est le même que le crédit ouvert pour 1969.

21.39 La répartition des mois de travail des consultants, qui est indiquée de façon détaillée dans les colonnes correspondantes des tableaux 21-8, 21-10 et 21-12 ci-dessus, se récapitule comme suit:

	Mois de travail
Division de la technologie industrielle	72
Division des services et institutions intéressant l'industrie	58
Division des politiques et de la programmation industrielles	68
TOTAL	198

	Dollars
v) *Heures supplémentaires et sursalaire de nuit*	15 000
1969:	15 000
1968:	29 631

21.40 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût du sursalaire de nuit et des heures supplémentaires payés pendant les périodes de pointe, en particulier pendant la quatrième session du Conseil du développement industriel. Les heures supplémentaires, dont le coût représente la majeure partie du crédit demandé, ne sont payées qu'aux agents des services généraux et aux travailleurs manuels.

ARTICLE IV

	Dollars
Dépenses communes de personnel	1 642 000
1969:	1 551 700
1968:	1 296 011

21.41 Le crédit demandé au présent article pour 1970 doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel en ce qui concerne tous les postes inscrits à l'article III, ainsi que les dépenses relatives aux cours de langues de l'ONUDI.

	Dollars
i) *Dépenses communes de personnel*	1 632 000
1969:	1 541 700
1968:	1 289 758

21.42 Le montant des dépenses communes de personnel a été calculé sur la base d'un pourcentage (25,2 p. 100) des crédits demandés aux rubriques i) et ii) de l'article III.

21.43 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir les dépenses ci-après:

a) Cotisations à la Caisse des pensions;

b) Prestations médicales et cotisations à la sécurité sociale;

c) Indemnités pour charges de famille;

d) Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes;

e) Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service;

f) Indemnités d'affectation;

g) Indemnités d'installation;

h) Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service;

i) Indemnités versées à la cessation de service;

j) Autres versements.

	Dollars
ii) *Cours de langues*	10 000
1969:	10 000
1968:	6 253

21.44 Le crédit demandé couvre le coût des cours de langues (anglais, espagnol, français, russe et allemand) organisés à l'intention des fonctionnaires du Secrétariat; il correspond au crédit ouvert pour 1969.

ARTICLE V

	Dollars
Frais de voyage du personnel	320 000
1969:	240 000
1968:	247 330

i) *Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions*	25 000
1969:	60 000
1968:	21 591

21.45 Le crédit demandé doit permettre au Directeur exécutif et à de hauts fonctionnaires d'assister à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, aux sessions du Conseil économique et social, aux réunions du Conseil d'administration du PNUD, du Conseil du commerce et du développement, des commissions économiques régionales du Comité administratif de coordination, du Comité du programme et de la coordination, du Groupe de travail pour les questions administratives et financières, et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

	Dollars
ii) *Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)*	100 000
1969:	60 000
1968:	119 629

21.46 Le montant du crédit demandé a été établi compte tenu des dépenses effectives de 1968 et doit permettre de couvrir les frais de voyage du Directeur exécutif et d'autres fonctionnaires de l'ONUDI, imputables au programme de travail et aux activités extérieures de l'Organisation, ainsi que les dépenses qu'occasionne le nécessité d'établir une liaison avec le Siège de l'ONU, les autres services de l'ONU et les institutions spécialisées au sujet des questions administratives.

	Dollars
iii) *Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge*	125 000
1969:	80 000
1968:	80 512

21.47 Le crédit demandé a été calculé compte tenu du nombre de fonctionnaires (110) et de personnes à leur charge (190) qui auront droit au congé dans les foyers, le montant ainsi obtenu étant ensuite réduit d'environ 10 p. 100 pour tenir compte des ajournements volontaires éventuels des mouvements de personnel et de la combinaison de voyages pour congé dans les foyers avec des missions officielles. L'augmentation de 45 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1969 est imputable au nombre plus élevé d'ayants droit.

	Dollars
iv) *Frais de voyage des conseillers industriels détachés du Siège*	70 000
1969:	40 000
1968:	25 598

21.48 Le crédit demandé a été calculé en partant de l'hypothèse que 20 conseillers du développement industriel seront détachés du Siège en 1970, mais son montant a été diminué pour tenir compte de retards éventuels dans le recrutement de quelques conseillers. Il doit permettre à chaque conseiller hors siège de faire trois tournées dans les pays de sa région, représentant une durée totale de quatre mois dans l'année.

ARTICLE VI

	Dollars
Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	12 500
1969:	12 500
1968:	9 917

21.49 Le crédit demandé au présent article se décompose comme suit:

i) Un montant de 8 500 dollars qui doit permettre de verser, conformément aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel, une indemnité de représentation au Directeur exécutif de l'ONUDI et aux directeurs pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent raisonnablement être appelés à faire lorsqu'ils s'acquittent de tâches qui leur sont confiées par le Directeur exécutif.

ii) Un montant de 4 000 dollars destiné à rembourser les dépenses faites par des membres du secrétariat de l'ONUDI qui ne perçoivent pas d'indemnité de représentation.

ARTICLE VII

	Dollars
Matériel et installations	124 800
1969:	105 000
1968:	304 370

TABLEAU 21-15

	1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) Mobilier et matériel de bureau	13 000	23 000	84 840
ii) Machines de bureau.....	10 800	18 000	82 046
iii) Matériel pour la reproduction des documents.....	21 000	52 000	44 501
iv) Matériel de télécommunications	12 000	—	11 653
v) Matériel de transport.....	2 000	—	1 770
vi) Matériel divers	66 000	12 000	79 560
TOTAL	124 800	105 000	304 370

	Dollars
i) *Mobilier et matériel de bureau*	13 000
1969:	23 000
1968:	84 840

21.50 Le crédit demandé doit permettre d'acquérir les éléments suivants de mobilier et de matériel de bureau nécessaires pour les deux bâtiments supplémentaires qui seront occupés en 1969:

	Dollars
Mobilier de bureau.....	3 000
Mobilier de bibliothèque.....	3 500
Mobilier pour les salles de réception.....	2 500
Mobilier pour les salles de conférence.....	4 000
TOTAL	13 000

	Dollars
ii) *Machines de bureau*	10 800
1969:	18 000
1968:	82 046

21.51 Le crédit demandé doit permettre d'acquérir les articles suivants:

	Dollars
Machines à écrire (20).....	4 800
Machines à calculer (5).....	2 500
Machines à additionner (4).....	500
Machines à dicter (10).....	2 000
Machines diverses	1 000
TOTAL	10 800

	Dollars
iii) *Matériel pour la reproduction des documents*	21 000
1969:	52 000
1968:	44 501

21.52 Les crédits demandés doivent permettre d'augmenter de façon continue la capacité du service commun ONUDI/AIEA de reproduction de documents. Les achats de matériel envisagés par l'ONUDI seront complétés par des achats de l'AIEA, le montant dépensé par chaque organisation étant proportionnel à sa part d'utilisation du service commun. Le matériel proposé pourra être installé dans l'atelier commun prévu lors du transfert de l'ONUDI et de l'AIEA dans leur siège permanent. L'ONUDI se propose d'acheter en 1970 le matériel suivant:

	Dollars
Massicot avec table pneumatique	8 000
Duplicateurs (2)	2 400
Matériel pour l'étiquetage et l'expédition adapté à des adresses composées par un ordinateur	5 000
Matériel de présentation et de composition	2 700
Matériel divers	2 900
TOTAL	21 000

	Dollars
iv) *Matériel de télécommunications*	12 000
1969:	—
1968:	11 653

21.53 Le crédit demandé doit permettre d'équiper, dans l'un des nouveaux bâtiments supplémentaires, une salle de conférence pour 50 à 60 personnes, avec un matériel d'interprétation simultanée susceptible d'être transféré plus tard au siège permanent de l'ONUDI.

	Dollars
v) *Matériel de transport*	2 000
1969:	—
1968:	1 770

21.54 Le crédit demandé doit permettre de remplacer l'un des véhicules que la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) avait cédé en état usagé à l'ONUDI et qui aura en 1970 plus de 160 000 kilomètres.

	Dollars
vi) *Matériel divers*	66 000
1969:	12 000
1968:	79 560

21.55 Le crédit demandé doit permettre d'acquérir les articles suivants:

	Dollars
Matériel et mobilier pour l'équipement de la cafétéria et du restaurant prévus pour environ 500 personnes dans l'un des nouveaux bâtiments qui seront occupés en 1969	45 000
100 armoires à fournitures qui seront nécessaires lorsque le personnel sera transféré de la Felderhaus (où les pièces comportaient des placards) dans les nouveaux bâtiments	6 500
150 classeurs	7 500
200 ventilateurs électriques	4 000
Matériel de photographie et de sonorisation pour le service d'information	1 500
Matériel audio-visuel pour les salles de conférence	1 500
TOTAL	66 000

21.56 Le matériel commandé pour la cafétéria et le restaurant a été prévu pour pouvoir être installé ultérieurement dans les bâtiments permanents du siège.

ARTICLE VIII

	Dollars
Entretien, utilisation et location des locaux	190 000
1969:	150 000
1968:	139 195

21.57 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir le coût des fournitures et des services nécessaires pour l'utilisation et l'entretien des locaux du siège provisoire de l'ONUDI qui comprennent la Felderhaus, les installations de la Hofburg, le complexe de bâtiments composé de trois bâtiments préfabriqués reliés entre eux et d'une construction permanente séparée, construits par le Gouvernement autrichien sur la Lerchenfelderstrasse, ainsi que d'autres locaux où se trouvent certaines installations de reproduction, un entrepôt de documents et des archives.

21.58 Le montant des crédits demandés, dont le détail est indiqué dans le tableau 21-16 ci-après, représente, par rapport au crédit ouvert pour 1969, une augmentation de 40 000 dollars, imputable aux dépenses supplémentaires qu'occasionnera l'occupation de nouveaux locaux pendant une partie de 1969 et à l'accroissement prévu des charges.

TABLEAU 21-16

	1970 Crédits demandés	*1969 Crédits approuvés*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i) *Services contractuels*			
Entretien des locaux	13 500	5 000	60 482
Nettoyage des locaux, y compris l'enlèvement de la neige	72 500	70 000	
ii) *Eclairage, chauffage, eau*	75 000	50 000	49 488
iii) *Autres dépenses*			
Fournitures pour l'entretien des locaux	25 000	20 000	28 250
Petits travaux d'aménagement des locaux	4 000	5 000	975
TOTAL	190 000	150 000	139 195

ARTICLE IX

	Dollars
Frais généraux	497 000
1969:	394 000
1968:	395 837

21.59 Les crédits demandés au présent article et indiqués de façon détaillée dans le tableau 21-17 ci-après doivent couvrir le coût de l'ensemble des fournitures et services, de la location et de l'entretien du matériel au siège de l'ONUDI à Vienne et à son Bureau de liaison à New York ainsi que le coût de la participation de l'organisation aux services communs à l'AIEA et à l'ONUDI.

TABLEAU 21-17

	1970 Crédits demandés	1969 Crédits ouverts	1968 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) *Communications*			
Télégraphe	50 000	38 000	75 768
Téléphone	43 000	40 000	34 813
Services postaux	35 000	33 000	23 180
Valise diplomatique	47 000	48 000	41 659
Transport de marchandises	22 000	22 000	20 459
TOTAL	197 000	181 000	195 879
ii) *Location et entretien du matériel*			
Location de matériel (à l'exception des véhicules)	35 000	38 000	41 308
Entretien du matériel et du mobilier (à l'exception des véhicules)	5 000	5 000	2 023
Entretien et utilisation des véhicules	8 000	8 000	6 333
TOTAL	48 000	51 000	49 664
iii) *Autres fournitures et services*	40 000	47 000	44 018
iv) *Fournitures de bureaux et fournitures pour la reproduction des documents*			
Papeterie et fournitures de bureau	49 000	44 000	51 448
Fournitures pour la reproduction des documents	23 000	21 000	28 117
TOTAL	72 000	65 000	79 565
v) *Livres, fournitures et services de bibliothèque*	25 000	20 000	26 711
vi) *Participation de l'organisation aux services communs à l'AIEA et à l'ONUDI*			
Service médical	35 000	—	—
Services d'achat	25 000	—	—
Service d'interprétation	5 000	—	—
Services d'ordinateur	50 000	30 000	—
TOTAL	115 000	30 000	—
TOTAL GÉNÉRAL	497 000	394 000	395 837

	Dollars
i) *Communications*	197 000
1969:	181 000
1968:	195 879

21.60 Le crédit demandé à la présente rubrique a été établi sur la base des dépenses faites en 1968, pendant la première année de fonctionnement de l'ONUDI à Vienne, compte tenu toutefois d'une utilisation accrue des communications du fait de l'expansion des effectifs et des activités de l'organisation.

	Dollars
ii) *Location et entretien du matériel*	48 000
1969:	51 000
1968:	49 664

21.61 Le crédit demandé doit couvrir le coût de la location et de l'entretien du matériel, y compris la location, et les frais de fournitures, de neuf machines à photocopier, afin de répondre aux besoins du Secrétariat dans ses trois bâtiments principaux. Il comprend également les frais de location d'une machine à écrire IBM/MT/ST 72 utilisée par le groupe de la correspondance officielle.

	Dollars
iii) *Autres fournitures et services*	40 000
1969:	47 000
1968:	44 018

21.62 Sur la base des dépenses effectives de 1968, un crédit d'environ 40 000 dollars sera vraisemblablement nécessaire sous cette rubrique. Ce crédit se décompose comme suit:

	Dollars
Fournitures et services divers — achat et blanchissage des uniformes des gardes et chauffeurs; vêtements de travail des travailleurs manuels; timbres en caoutchouc, pancartes et écriteaux, annonces dans la presse; entretien du mobilier et des machines de bureau, fournitures courantes, y compris les pièces de rechange pour le matériel de bureau	30 000
Assurance générale — Primes pour l'assurance des stocks, responsabilité générale et véhicules	2 500
Fournitures et services d'information, y compris les fournitures et services de photographie et fournitures pour les appareils d'enregistrement	3 000
Règlements divers	1 000
Fournitures médicales	3 000
Frais bancaires	500
TOTAL	40 000

	Dollars
iv) *Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents*	72 000
1969:	65 000
1968:	75 565

21.63 Le crédit demandé pour la papeterie et les fournitures de bureau a été calculé sur la base des dépenses effectives de 1968.

	Dollars
v) *Livres, fournitures et services de bibliothèque*	25 000
1969:	20 000
1968:	26 711

21.64 Le montant de 5 000 dollars dont le crédit demandé dépasse le crédit ouvert pour 1969 doit permettre d'assurer un développement plus rapide des services de bibliothèque; cette augmentation permettra de faire face aux besoins croissants de l'organisation ainsi qu'à la hausse des prix.

	Dollars
vi) *Participation de l'Organisation aux services communs à l'AIEA et à l'ONUDI*	115 000
1969:	30 000
1968:	—

21.65 Lors de leur installation dans leurs sièges permanents, qui seront situés dans un centre des Nations Unies construit par le Gouvernement autrichien, l'ONUDI et l'AIEA organiseront un certain nombre d'installations et services communs répondant à leurs besoins dans des domaines tels que les services médicaux, le traitement des données, les services de conférence et les services généraux. En attendant leur installation dans leurs nouveaux sièges, les deux organisations ont conclu des arrangements pour la période transitoire de quatre ou cinq ans pendant laquelle le site de leurs locaux actuels et l'espace limité dont elles disposent ne permettront pas la création de tous les services communs nécessaires. Ces arrangements provisoires ont été conçus de manière à permettre, en temps voulu, leur remplacement par des services communs permanents aux nouveaux sièges. En conséquence, tous les engagements pris par l'une ou l'autre organisation concernant le personnel, le matériel et d'autres services sont étroitement coordonnés et planifiés compte tenu de cette future fusion.

21.66 L'ONUDI a estimé qu'il était, en règle générale, plus économique d'utiliser pendant cette période transitoire les services existants de l'AIEA chaque fois que ceux-ci pouvaient être dotés des moyens nécessaires pour faire face aux besoins combinés des deux organisations, plutôt que de créer ses propres services. Ce n'est que lorsque des considérations de distance ou de locaux interdisaient de procéder d'emblée à une fusion intégrale que des services distincts ont été créés pour compléter ceux de l'AIEA.

21.67 Les crédits demandés pour rembourser à l'AIEA le coût des services fournis à l'ONUDI se répartissent comme suit:

a) *Service médical (35 000 dollars)*

Les arrangements conclus prévoient que l'AIEA perçoit une somme proportionnelle au volume de travail que le service commun effectue pour le compte de l'ONUDI; ce dernier se charge des examens préalables au recrutement pour les fonctionnaires de l'ONUDI, les experts de l'assistance technique et le personnel de conférence recruté pour les conférences des Nations Unies qui se tiennent à Vienne, des bilans de santé périodiques, des traitements d'urgence, des vaccinations et des examens précédant les départs en mission. Le chef du service remplit les fonctions de consultant pour tous les problèmes médicaux et pour les questions concernant la caisse des pensions et les systèmes d'assurance médicale du personnel de l'ONUDI.

b) *Services d'achat (25 000 dollars)*

Les services de l'ONUDI s'occupent uniquement de l'achat de matériel technique et de la fourniture de services contractuels pour ses programmes opérationnels hors siège. L'approvisionnement du siège et des conférences est assuré intégralement par l'AIEA, y compris le lancement et l'étude des appels d'offre, le placement des commandes ainsi que la réception et l'inspection de marchandises. En plus des économies résultant de l'utilisation de services communs, les deux organisations en retirent d'autres avantages du fait que l'on obtient généralement des conditions plus avantageuses pour des commandes importantes. Les arrangements conclus prévoient le remboursement à l'AIEA du coût estimatif des heures de travail supplémentaires effectuées pour le compte de l'ONUDI.

c) *Service d'interprétation (5 000 dollars)*

Les arrangements conclus prévoient la création d'un service commun d'interprétation de l'ONUDI et de l'AIEA et la coordination du calendrier des réunions des deux organisations. Chaque organisation continue de prévoir des postes d'interprètes dans son tableau d'effectifs. L'utilisation de ce service par chaque organisation est consignée par écrit et tout excédent net d'utilisation par l'une d'entre elles est remboursé. Le crédit demandé au titre de la présente rubrique prévoit le remboursement à l'AIEA d'un certain excédent d'utilisation qu'occasionnera probablement le programme chargé de réunions de l'ONUDI en 1970.

d) *Services d'ordinateur (50 000 dollars)*

En 1969, l'ONUDI a commencé à préparer, en étroite collaboration avec l'AIEA, le traitement électronique des données concernant son personnel et sa comptabilité sur l'ordinateur de l'AIEA. Les arrangements détaillés qui sont en cours d'élaboration prévoient que le traitement des données de l'ONUDI par l'AIEA s'effectuera sur la base d'une location du temps d'ordinateur et qu'il faudra normaliser les formes et les méthodes de consignation des données afin d'obtenir le maximum de programmation commune dans des domaines tels que les dossiers du personnel, les feuilles de paie et les rapports sur les activités de coopération technique. Le crédit demandé sous la présente rubrique doit couvrir la location du temps de l'ordinateur et des opérateurs et les services de programmation. L'ONUDI préfère compter sur le renforcement du personnel technique de l'AIEA plutôt que de créer un service distinct de traitement des données.

21.68 En plus des services communs précités, l'ONUDI utilise les installations de l'AIEA pour la reproduction de ses documents et formulaires dont le coût est inscrit à l'article X.

ARTICLE X

	Dollars
Programme de publications et services contractuels pour la reproduction des documents	300 000
1969:	250 000
1968:	172 036
a) *Programme de publications*	225 000
1969:	200 000
1968:	108 998

i) *Imprimerie (185 000 dollars)*

21.69 Le programme d'imprimerie de 1968 a subi dans une très forte mesure les conséquences des perturbations provoquées dans la mise en œuvre du programme de travail de l'ONUDI, à la fin de 1967 et au début de 1968, par le transfert de New York à Vienne du siège de l'Organisation et par la réunion du Colloque international d'Athènes. L'interruption des activités normales de l'Organisation s'ajoutant à une pénurie constante de personnel due à des difficultés de recrutement de personnel qualifié a entraîné des retards considérables dans la rédaction des textes manuscrits. Les travaux au titre du programme d'imprimerie de l'ONUDI n'ont donc pu commencer effectivement avant la deuxième moitié de 1968 et le nombre de textes

manuscrits n'a pas atteint le niveau prévu avant la fin de l'année. Le retard accumulé en 1968 se fera encore sentir en 1969; on estime qu'à la fin de 1969, il faudra reporter à 1970 des travaux d'un coût de 40 000 à 45 000 dollars, engagement qui aura la priorité sur le programme d'imprimerie de 1970. Dans le programme de publications pour 1970 présenté au Conseil, on prévoit qu'en 1970 les frais d'imprimerie des textes terminés représenteront environ 140 000 à 145 000 dollars, ce qui, ajouté au report de 1969 mentionné ci-dessus, donne le coût total du programme d'imprimerie, soit 185 000 dollars, qui se décompose comme suit:

	Pages (en anglais)	*Coût estimatif Dollars*
Publications périodiques (1)		
Bulletin de la recherche et du développement industriel (trimestriel)	400	10 000
Bulletin mensuel d'information de l'ONUDI	130	2 100
Bulletin "Industrialisation et productivité" (semestriel)	770	23 500
TOTAL des publications périodiques (1)		35 600
Publications périodiques (2)		
Collection "Industries électrotechniques"	180	3 300
Collection "Matériel agricole"	150	3 000
Collection "Industrie des engrais"	300	4 900
Collection "Industries pétrochimiques"	450	7 900
Collection "Industries alimentaires"	50	1 000
Recueil de législation industrielle	230	5 200
Collection "Formation en vue de l'industrialisation"	360	7 000
Etudes sur les petites industries	120	2 200
Collection "Planification et programmation industrielles"	160	4 000
Collection "Formulation et évaluation des projets"	900	19 400
Etude sur le développement industriel	240	5 300
TOTAL des publications périodiques (2)		63 200
Autres publications		
Travaux du deuxième Colloque interrégional des Nations Unies sur les principes technico-économiques de l'industrie sidérurgique dans les pays en voie de développement (Moscou, 1968)	1 800	39 600
Etudes et rapports	—	46 600
TOTAL des autres publications		86 200
TOTAL GÉNÉRAL		185 000

ii) *Travaux contractuels d'édition, de traduction et de dactylographie* (40 000 dollars)

21.70 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût des travaux contractuels d'édition, de traduction et de dactylographie nécessaires au programme de publications de l'ONUDI et que le personnel permanent de l'ONUDI ne sera pas en mesure d'exécuter. Comme les années précédentes, ce crédit sera utilisé avec souplesse, notamment pour des arrangements contractuels avec des sociétés ou des particuliers et pour engager du personnel temporaire à court ou à moyen terme au siège de l'ONUDI.

Dollars

b) *Travaux contractuels pour la reproduction des documents* 75 000

1969: 50 000

1968: 63 038

21.71 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût des travaux contractuels pour la reproduction et l'impression des documents qui seront effectués par l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans le cadre des services communs à l'ONUDI et à l'Agence. Les services communs, dont le matériel est en partie fourni par l'ONUDI, assurent toute une série de services d'imprimerie et de reproduction, y compris l'achat et l'entreposage des fournitures et documents. L'ONUDI rembourse l'Agence sur la base des dépenses effectives. Des travaux de reproduction de volume limité sont assurés par un petit atelier de l'ONUDI; le coût des fournitures et du matériel nécessaires à cette fin est inscrit à l'article IX, et celui de la main-d'œuvre aux articles III et IV. La nécessité de disposer sur place d'un service de reproduction pendant les réunions du Conseil du développement industriel et de ses organes subsidiaires est la raison principale de la mise en place de ce service distinct.

ARTICLE XI

Dollars

Organisation et gestion administrative du siège 167 000

1969: 149 000

1968: 31 225

TABLEAU 21-18

	1970 Crédits demandés	*1969 Crédits ouverts*	*1968 Dépenses*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Traitements et salaires	87 000	74 000	21 303
Dépenses communes de personnel	23 000	18 000	3 766
Experts et consultants engagés à titre personnel (honoraires, indemnité de subsistance et frais de voyage)	45 000	45 000	—
Frais de voyage du personnel en mission	8 200	8 200	1 948
Matériel, installations, fournitures et services	3 800	3 800	4 208
TOTAL	167 000	149 000	31 225

21.72 Les crédits demandés au présent article doivent permettre au Service de l'organisation et de la gestion administrative du Siège de poursuivre ses activités en 1970. Dans le projet de budget pour l'exercice 1969, le Secrétaire général a exposé les raisons qui l'ont amené à grouper dans un article distinct les dépenses à engager au titre des plans et des travaux de construction du siège permanent de l'ONUDI et a décrit les fonctions du nouveau service [67]. L'augmentation proposée de 18 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1969 est due au relèvement des traitements et salaires des administrateurs et des agents des services généraux (13 000 dollars) ainsi qu'à l'augmentation des dépenses communes de personnel (5 000 dollars).

21.73 Le tableau d'effectifs ci-après proposé pour le Service de l'organisation et de la gestion administrative du siège est identique au tableau approuvé pour 1969.

[67] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément n° 5* (A/7205), par. 21.67 et suivants.

TABLEAU 21-19

Postes permanents		*Catégories et classes*	*Traitements bruts en 1970*
1969	*1970*		
			Dollars
1	1	Administrateur général	24 100
		Administrateurs	
2	2	Administrateurs de première classe	35 600
1	1	Administrateur de deuxième classe	14 600
4	4		74 300
		A ajouter: indemnité de poste Vienne — classe 1	2 400
			76 700
3	3	Agents des services généraux	13 900
			90 600
		A déduire: abattement pour mouvements de personnel	(3 600)
7	7	TOTAL	87 000

B. — PRÉVISIONS DE RECETTES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE RECETTES POUR 1970, DU MONTANT APPROUVÉ POUR 1969 ET DES RECETTES EFFECTIVES DE 1968

(En dollars des Etats-Unis)

Chapitre des recettes	*1968 Recettes effectives*	*1969 Prévisions de recettes*	*1970 Prévisions de recettes*	*Augmentation ou (diminution) par rapport à 1969*
1. — Contributions du personnel	15 005 443	17 985 000	19 000 000	1 015 000
2. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	2 428 145	2 704 790	2 436 400	(268 390)
3. — Recettes générales	3 905 831	3 298 250	4 048 000	749 750
4. — Activités productrices de recettes	2 714 581	3 232 200	3 257 600	25 400
TOTAL des recettes autres que les contributions du personnel	9 048 557	9 235 240	9 742 000	506 760

TITRE PREMIER

RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre premier des recettes. — Recettes provenant des contributions du personnel

19 000 000 dollars (1969: 17 985 000 dollars; 1968: 15 005 443 dollars)

1.1 Les traitements et émoluments des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sont assujettis à une contribution aux taux fixés par la résolution 2050 (XX) du 13 décembre 1965 de l'Assemblée générale et dans les conditions énoncées à l'article 3.3 du Statut du personnel. Toutes les recettes qui proviennent des retenues opérées sur les traitements des fonctionnaires en application du barème des contributions du personnel et qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont créditées au Fonds de péréquation des impôts, que l'Assemblée générale a constitué par sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les comptes des Etats membres à ce fonds sont crédités proportionnellement à leur contribution au budget de l'exercice considéré.

1.2 Le chiffre probable des recettes provenant des contributions du personnel en 1970 a été calculé en fonction du taux d'imposition moyen de l'exercice précédent, qui a été appliqué au montant estimatif de la masse imposable des traitements et salaires de 1970 qui font l'objet de demandes de crédits aux chapitres pertinents des prévisions de dépenses.

1.3 Sur les recettes totales de 19 000 000 dollars, 15 060 000 dollars proviennent des contributions du personnel prévues aux chapitres 2, 3, 4 et 12 et aux chapitres 3 et 4 des recettes; sur le solde de 3 940 000 dollars, 510 000 dollars proviennent des contributions du personnel des missions spéciales (chap. 17), 561 000 dollars de celles du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chap. 18), 84 800 dollars de celles du personnel de la Cour internationale de Justice (chap. 19), 1 284 000 dollars de celles du personnel de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chap. 20) et 1 500 000 dollars de celles du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chap. 21).

TITRE II

AUTRES RECETTES

Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires

2 436 400 dollars (1969: 2 704 790 dollars; 1968: 2 428 145 dollars)

2.1 Le chiffre prévu comprend les versements que l'élément assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies doivent effectuer au titre des dépenses d'administration concernant ces programmes ou organismes et inscrites dans les prévisions de dépenses.

2.2 Le tableau ci-dessous donne le détail des prévisions pour 1970, avec les chiffres correspondants pour 1969 et 1968.

TABLEAU 2-1

	1970 Montants estimatifs	*1969 Montants approuvés*	*1968 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Elément assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement: versement au titre des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution faites par l'ONU en tant qu'organisation participante....	1 874 400	1 819 820	1 574 621
Fonds des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	510 000	410 000	412 400
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	52 000	474 970	441 124
TOTAL	2 436 400	2 704 790	2 428 145

2.3 La somme de 1 874 400 dollars à recevoir de l'élément assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement représente un versement forfaitaire au titre des dépenses d'administration et dépenses des services d'exécution faites par l'ONU (y compris l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) en tant qu'organisation participante. Le montant de cette contribution est fixé conformément aux termes de la résolution 1060 (XXXIX) du Conseil économique et social qui stipule qu'elle doit prendre la forme d'une somme forfaitaire représentant 14 p. 100 de la moitié du programme d'opérations approuvé pour la période biennale précédente.

2.4 Conformément à la méthode de calcul recommandée dans le projet de budget pour 1968[68] et acceptée par l'Assemblée générale, le montant de la subvention à prélever pour 1970 sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est estimé provisoirement à 510 000 dollars, soit 10 p. 100 des engagements réels prévus au titre du programme pour 1969, à l'exclusion de la subvention pour 1969 et des dépenses d'administration qui sont directement couvertes dans le cadre du Programme.

2.5 Pour les exercices précédents, la totalité des dépenses de la Caisse commune des pensions du personnel était initialement financée par les crédits inscrits à cet effet aux chapitres pertinents du budget ordinaire de l'ONU. La Caisse remboursait ensuite à l'ONU sa part des dépenses, calculée selon une formule convenue, ces versements étant portés en recettes au présent chapitre du projet de budget. Pour 1969, ces dispositions étaient récapitulées dans l'annexe explicative VI au projet de budget pour cet exercice[69]. Avec l'accord du Comité permanent, le Secrétaire général et le Secrétaire du Comité mixte sont convenus d'appliquer à partir de 1970 une nouvelle procédure en vertu de laquelle la Caisse paiera directement la part des dépenses qui est à sa charge. L'ONU continuera à imputer sur le chapitre 12 du projet de budget la part des dépenses qui reste à sa charge au titre des traitements et salaires des fonctionnaires permanents, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage pour le congé dans les foyers, et sur le chapitre premier les dépenses relatives aux voyages effectués par des membres du Comité des pensions du personnel de l'Organisation pour se rendre aux réunions du Comité mixte et de son Comité per-

[68] *Ibid., vingt-deuxième session, Supplément nº 5* (A/6705), par. 17.14.

[69] *Ibid., vingt-troisième session, Supplément nº 5* (A/7205), vol. II.

manent. Toutefois, en ce qui concerne les dépenses relatives aux services d'un fonctionnaire chargé des placements, à la vérification des comptes effectuée par le Comité des commissaires aux comptes, aux réunions du Comité des placements, à la fourniture de services d'ordinateur et aux communications, la Caisse continuera à rembourser à l'Organisation tout dépassement de la part convenue de ces dépenses qui est à la charge de l'ONU. Pour 1970, les recettes à ce titre sont estimées à 52 000 dollars.

Chapitre 3 des recettes. — Recettes générales

4 048 000 dollars (1969: 3 298 250 dollars; 1968: 3 905 831 dollars)

3.1 Le détail des prévisions de recettes inscrites au présent chapitre et les chiffres correspondants pour 1969 et 1968 sont les suivants:

TABLEAU 3-1

		1970 Montants estimatifs	*1969 Montants approuvés*	*1968 Montants effectifs*
		Dollars	*Dollars*	*Dollars*
i)	Loyers	234 000	235 000	245 662
ii)	Remboursements au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes	979 500	861 800	1 520 058
iii)	Intérêts bancaires	45 000	45 000	42 432
iv)	Vente de matériel usagé	54 500	89 900	81 143
v)	Remboursement de dépenses d'exercices précédents	125 000	112 000	224 644
vi)	Contributions d'Etats non membres	1 925 000	1 167 000	1 050 841
vii)	Services de télévision et services analogues	415 000	525 000	503 175
viii)	Remboursement d'une partie des coûts de construction du bâtiment des Nations Unies à Santiago du Chili	120 000	120 000	84 615
ix)	Remboursement, à l'occasion du retrait de participants, de la contribution versée par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel	35 000	32 550	47 217
x)	Recettes accessoires	115 000	110 000	106 044
	TOTAL	4 048 000	3 298 250	3 905 831

Dollars

i) *Loyers* 234 000

3.2 Pour New York, les recettes prévues se chiffrent à 159 000 dollars, dont 100 000 dollars pour la location de places dans le garage et 59 000 dollars pour la location de bureaux par des institutions spécialisées, pour des activités organisées par le personnel et par des organisations de l'extérieur. La somme indiquée pour l'exploitation du garage est un montant net, déduction faite du traitement d'un administrateur (P-3) et de trois agents des services généraux du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux), qui s'occupent directement de la supervision et de la gestion du garage, ainsi que des dépenses communes de personnel les concernant. Pour Genève, les recettes provenant des loyers sont estimées à 75 000 dollars.

Dollars

ii) *Remboursements au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations* 979 500

3.3 Les recettes provenant de cette source comprennent les montants versés pour rembourser à l'Organisation les dépenses supplémentaires qu'entraînent les conférences et cycles d'études organisés, à la demande des gouvernements hôtes, ailleurs qu'à New York ou à Genève.

3.4 Les recettes prévues pour New York, qui se chiffrent au total à 732 000 dollars, se décomposent comme suit: 275 000 dollars pour les communications et la transmission de radiotélégrammes assurées par l'ONU pour le compte des institutions spécialisées et d'autres organismes; 14 000 dollars pour les services de deux opérateurs radio fournis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient; 260 000 dollars pour des services fournis par le Centre international de calcul électronique; 15 000 dollars représentant les frais d'inscription aux cours de langues acquittés par des membres des familles de fonctionnaires, des membres de délégations et d'autres personnes; 95 000 dollars représentant le remboursement par le Gouvernement japonais

des dépenses qu'entraînera la réunion du Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants; 73 000 dollars représentant le remboursement par le Gouvernement iranien des dépenses qu'entraînera la réunion de la Sixième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

3.5 Les recettes prévues pour Genève s'élèvent à 96 500 dollars et représentent le remboursement par des institutions spécialisées et d'autres organismes des dépenses entraînées par la reproduction et la distribution de documents et par la fourniture d'autres services, ainsi que le remboursement par le Groupe d'étude international du plomb et du zinc du coût estimatif des services qui lui seront fournis par le rassemblement et l'exploitation de données statistiques.

3.6 Les recettes prévues pour 1970 comprennent également 151 000 dollars représentant le remboursement par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale du coût des services fournis à l'Institut dans le nouvel immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili. Conformément à l'accord conclu entre l'ONU et l'Institut, le coût des traitements et salaires du personnel assurant ces services est partagé proportionnellement à la surface totale des locaux occupés. Selon cette formule, 32 p. 100 du coût total des services et des locaux imputé sur les chapitres 3, 4, 9 et 10 des prévisions de dépenses sont inscrits au présent chapitre des recettes.

	Dollars
iii) *Intérêts bancaires*	45 000
iv) *Vente de matériel usagé*	54 500

3.7 Ce chiffre correspond au programme proposé de remplacement et de vente du mobilier et du matériel usagés en 1970.

	Dollars
v) *Remboursement de dépenses d'exercices précédents*	125 000

3.8 Ce chiffre tient compte des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 2468 (XXIII) du 21 décembre 1968, par laquelle l'Assemblée générale a décidé que les crédits ouverts au titre V du budget pour les programmes d'assistance technique sont gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que pour la définition des engagements et leur période de validité il y a lieu d'appliquer les procédures et pratiques approuvées pour le Programme élargi d'assistance technique.

3.9 Le chiffre prévu comprend 12 000 dollars pour Genève.

	Dollars
vi) *Contributions d'Etats non membres*	1 925 000

3.10 Conformément à l'article 161 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 5.9 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les Etats qui ne sont pas membres de l'Organisation mais participent à certaines de ses activités versent, selon un barème arrêté par l'Assemblée générale, des contributions représentant leur part des dépenses entraînées par ces activités. Ainsi, les recettes prévues à la présente rubrique correspondent aux contributions qui seront versées par des Etats non membres au titre de leur participation à la Cour internationale de Justice, au contrôle international des stupéfiants, à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, à la Commission économique pour l'Europe, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Les Etats non membres, dont les contributions seront fixées en fonction des dépenses effectives, seront informés dans le courant de l'année 1970 de la somme qu'ils devront verser au titre de leur quote-part des dépenses de cet ordre faites pendant l'exercice précédent. Les recettes prévues actuellement ont été calculées en fonction des dépenses prévues en 1969 pour ces objets.

	Dollars
vii) *Services de télévision, de radio et de cinéma*	415 000

3.11 Pour plus amples détails et explications sur les activités et les programmes du Service de l'information, voir l'annexe IV aux prévisions de dépenses.

	Dollars
viii) *Remboursement d'une partie des coûts de construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili*	120 000

3.12 Ce chiffre repose sur la décision de l'Assemblée générale, prise à sa vingtième session, de prévoir au chapitre 7 du budget ordinaire un montant de 200 000 dollars en 1965 et d'un million de dollars en 1966 au titre des travaux d'achèvement de la construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili. Ces dispositions ont été prises conformément à un accord entre l'ONU et le Gouvernement chilien, aux termes duquel ce dernier remboursera en 10 ans ce montant total de 1 200 000 dollars en monnaie chilienne. La somme à recevoir en 1970 représentera le sixième versement du Gouvernement chilien.

	Dollars
ix) *Remboursement, à l'occasion du retrait de participants, de la contribution versée par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel*	35 000

3.13 Dans la deuxième partie du dispositif de la résolution 2191 (XXI) du 15 décembre 1966, l'Assemblée générale a approuvé certains amendements aux statuts de la Caisse commune du personnel des Nations Unies, avec effet au 1er janvier 1967. Ces amendements suppriment le régime de la participation associée pour les fonctionnaires recrutés après le 1er janvier 1967 et prévoient le remboursement par la Caisse aux organisations de la moitié de leur contribution de 14 p. 100 dans les cas où un participant admis à la Caisse après le 1er janvier 1967 la quitte avant d'avoir accompli cinq ans de service sans remplir les conditions requises pour bénéficier de prestations d'invalidité, de décès ou de retraite, ou est renvoyé sans préavis.

	Dollars
x) *Recettes accessoires*	115 000

3.14 Ce montant comprend des recettes accessoires provenant de divers bureaux et constituées notamment

par des reversements effectués par la Caisse des pensions en application de la résolution 2191 (XXI) de l'Assemblée générale, par des remises de primes relatives à diverses polices d'assurance, par des contributions du public, par le produit de la vente d'enregistrements et réenregistrements radio sur bandes et par le produit de la vente de vieux papiers et de matériel hors d'usage.

Chapitre 4 des recettes. — Activités productrices de recettes

3 257 600 dollars (1969: 3 232 200 dollars; 1968: 2 714 581 dollars)

4.1 Une nouvelle présentation a été adoptée dans le projet de budget pour l'exercice 1968 en ce qui concerne les prévisions de recettes provenant de la vente des timbres-poste de l'ONU, de la vente des publications, des services destinés aux visiteurs et des visites guidées, du magasin de souvenirs, du comptoir d'articles pour cadeaux et des restaurants et services annexes. Il s'agit là d'activités productrices de recettes qui sont de nature commerciale et l'origine des recettes correspondantes est bien différente de l'origine des recettes provenant des contributions du personnel (chapitre premier des recettes), de fonds extra-budgétaires (chapitre 2 des recettes) ou de sources plus générales (chapitre 3 des recettes). En conséquence, il a paru plus logique de regrouper ces activités d'ordre commercial en un seul chapitre des prévisions de recettes, tout en conservant des articles distincts pour chaque activité afin de faciliter l'examen des prévisions correspondantes. Certaines de ces activités productrices de recettes, toutefois, ne sont pas des activités à but essentiellement lucratif: la vente des publications, par exemple, a principalement pour objet de diffuser les publications de l'ONU le plus largement possible, les restaurants et services annexes visent surtout à répondre aux besoins des délégués et du personnel et à leur fournir les meilleurs services aux prix les plus bas, tandis que les visites guidées sont organisées pour faire connaître l'œuvre des Nations Unies à un public aussi large que possible.

4.2 Il y a d'autres activités, par contre, comme celles de l'Administration postale de l'ONU, du comptoir d'articles pour cadeaux et du magasin de souvenirs, qui ont davantage pour objet, outre le souci de faire connaître l'ONU, d'augmenter les recettes de l'Organisation. Mais, pour accroître les recettes provenant de ces activités, il a fallu réinvestir une partie des recettes dans de nouvelles activités publicitaires. L'expérience de l'Administration postale au cours des dernières années, et notamment l'accord qui a été conclu avec le Gouvernement suisse en 1968 et aux termes duquel l'ONU commencera à émettre, en octobre 1969, un certain nombre de timbres et d'entiers postaux de valeur exprimée en monnaie suisse, ont démontré les avantages de cette méthode, qui a permis non seulement d'augmenter les recettes globales dans l'intérêt des Etats Membres, mais aussi de subventionner les activités qui n'ont pas essentiellement pour objet de procurer des recettes.

4.3 Les activités inscrites au présent chapitre produiront vraisemblablement en 1970 des recettes de près de 3 257 600 dollars. Ce chiffre s'entend compte tenu d'une autre innovation, introduite en 1968, qui consiste à imputer sur les recettes de ces activités toutes les dépenses nettement identifiables qu'elles entraînent, y compris celles qui étaient précédemment imputées sur les chapitres 3 et 4 du budget, au titre du personnel s'occupant directement de ces activités, et sur le chapitre 11, pour les frais d'impression d'exemplaires supplémentaires de publication de l'ONU destinés à la vente. Cette dernière innovation est conforme aux vœux du Comité des commissaires aux comptes, qui avaient recommander de calculer les recettes provenant des activités productrices de recettes en tenant compte du montant brut des recettes d'une part et du total des dépenses identifiables d'autre part.

4.4 Le tableau 4-14 qui figure à la fin du présent chapitre des recettes est un état récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses pour 1970 relatives aux quatre activités productrices de recettes qui font l'objet des quatre articles distincts ci-après.

4.5 Le tableau 4-1 ci-après permet de comparer, par article, le montant net des prévisions de recettes pour 1970, les montants approuvés pour 1969 et les montants effectifs de 1968.

TABLEAU 4-1

Articles	*1970 Montants estimatifs*	*1969 Montants approuvés*	*1968 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
I. — Vente de timbres-poste de l'ONU.....	2 740 000	2 810 200	1 948 383
II. — Vente des publications et librairie de l'ONU	210 000	180 440	317 117
III. — Services destinés aux visiteurs et visites guidées	(27 400)	(87 170)	81 270
IV. — Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes	335 000	328 730	367 811
TOTAL	3 257 600	3 232 200	2 714 581

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU)	2 740 000
1969:	2 810 200
1968:	1 948 383

4.6 L'émission des timbres-poste de l'ONU et leur vente aux philatélistes sont assurées par l'Administration postale, gérée comme un service ordinaire du Secrétariat et relevant administrativement du Bureau des services généraux, conformément aux résolutions 454 (V) et 657 (VII) de l'Assemblée générale, en date, respectivement des 16 novembre 1950 et 6 novembre 1952.

4.7 Conformément à la résolution 232 (III) de l'Assemblée générale en date du 8 octobre 1948, l'Administration postale fournit des services postaux et philatéliques à New York depuis 1951 aux termes d'accords négociés avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Un accord analogue a maintenant été conclu avec le Gouvernement suisse aux termes duquel l'ONU émettra en octobre 1969 un certain nombre de timbres-poste de valeur exprimée en monnaie suisse ainsi que des entiers postaux. Ces timbres seront valables pour l'affranchissement du courrier expédié du Palais des Nations et remplaceront les timbres-poste actuellement utilisés par l'administration postale suisse au Palais des Nations.

4.8 Comme il ressort du tableau 4-2 ci-après, le chiffre d'affaires brut pour 1970 est estimé à 4 750 000 dollars se décomposant comme suit: 3 550 000 dollars pour les ventes à New York, 950 000 dollars pour les ventes à Genève et 250 000 dollars pour les ventes effectuées par l'intermédiaire d'autres bureaux de l'ONU ou des agences philatéliques des Etats Membres.

TABLEAU 4-2. — VENTES DE TIMBRES-POSTE DE L'ONU

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1970 et chiffres correspondants pour 1968 et 1969

	1970 Montants estimatifs	*1969 Montants approuvés*	*1968 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Chiffre d'affaires brut	4 750 000	4 650 000	3 359 297
A déduire:			
i) Versements pour acheminement et oblitération du courrier:			
A l'administration postale des Etats-Unis	375 000	347 000	316 193
A l'administration postale suisse	120 000	70 000	—
ii) Remboursements, ajustements et commissions	60 000	45 000	28 590
	555 000	462 000	344 783
Recettes brutes	4 195 000	4 188 000	3 014 514
Dépenses imputées sur les recettes			
Traitements et dépenses communes de personnel	651 000	565 000	430 481
Personnel temporaire	367 000	380 000	292 898
Heures supplémentaires	40 000	34 800	37 690
Frais de voyage du personnel en mission	14 000	10 000	2 205
Communications	46 000	40 000	24 510
Fournitures et services divers	24 000	18 000	15 000
Entiers postaux et fournitures	44 000	35 000	28 669
Promotion des ventes	100 000	85 000	77 437
Impression des timbres-poste et des entiers postaux	149 000	195 000	146 445
Dépenses diverses	20 000	15 000	10 796
TOTAL, dépenses imputées sur les recettes	1 455 000	1 377 800	1 066 131
Recettes nettes	2 740 000	2 810 200	1 948 383

4.9 Pour 1970, l'Administration postale envisage de mettre en vente à New York cinq timbres commémoratifs, dont l'un pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Six timbres ordinaires seront mis en vente à Genève, conformément à l'accord conclu avec l'Administration postale suisse. Afin de stimuler et de soutenir l'intérêt des philatélistes pour les timbres de l'ONU, en Amérique du Nord et dans le reste du monde, on continuera à mettre l'accent sur la promotion des ventes. En 1970, on continuera à prendre des mesures de publicité intensives telles que la distribution gratuite de prospectus philatéliques, la publication de communiqués de presse fréquents et d'articles dans des journaux spécialisés et l'organisation d'expositions à des foires et à l'occasion de manifestations publiques.

4.10 Le tableau 4-3 ci-après indique les effectifs proposés pour 1970 pour l'Administration postale de l'ONU, à New York et à Genève, ainsi que les chiffres correspondants pour 1969.

TABLEAU 4-3

		Catégories et classes							
		Administrateurs					Agents des services généraux		
		P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G-5	Autres classes	Total
New York	1970	1	1	1	3	6	8	32	40
	1969	1	1	1	3	6	7	29	36
Genève	1970	—	1	1	1	3	2	6	8
	1969	—	1	—	1	2	1	6	7

4.11 Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1970:

a) *Postes nouveaux*

New York

4 SG

Il est proposé de transformer en postes permanents quatre postes d'agent des services généraux actuellement occupés par du personnel temporaire. Cette mesure se justifie par le fait qu'avec l'accroissement du chiffre d'affaires brut, ces fonctions ont maintenant un caractère continu.

Genève

1 P-3, 1 SG

Il est proposé de transformer en postes permanents un poste d'administrateur et un poste d'agent des services généraux actuellement occupés par du personnel temporaire, pour tenir compte du fait qu'en octobre 1969 l'Administration postale à Genève commencera à émettre des timbres-poste et des entiers postaux libellés en monnaie suisse.

b) *Reclassement de postes*

New York

1 G-4 à G-5

Il est proposé de reclasser le poste du responsable du Comptoir des ventes. Le titulaire de ce poste est chargé des ventes au public et de la garde d'un stock de timbres-poste d'une valeur de plus de 150 000 dollars. Les ventes de ce comptoir ont augmenté régulièrement au cours des dernières années et le chiffre brut moyen des ventes quotidiennes dépasse 3 000 dollars.

ARTICLE II

	Dollars
Vente des publications et Librairie de l'ONU	210 000
1969:	180 440
1968:	317 117

4.12 La vente des publications est une activité ordinaire du Secrétariat conçue pour être rentable dont l'objet est de diffuser dans le public les publications de l'ONU ainsi que les brochures et autres imprimés d'information concernant l'Organisation. Le Service des publications — qui relève du Service des conférences — est chargé de toutes les questions de gestion et de direction tant à New York qu'à Genève. Ses attributions s'étendent également aux librairies de l'ONU à New York et à Genève qui sont exploitées sous contrat. Dans l'exercice de ses fonctions, le Service des publications suit les directives du Comité des publications. La Section des ventes (Service des publications) dirige la vente des publications.

4.13 Au présent chapitre sont inscrites les recettes provenant de la vente, dans le monde entier, des publications et des brochures et autres imprimés d'information de l'ONU, ainsi que des publications de la Cour internationale de Justice, des institutions spécialisées et d'autres organismes dont l'ONU est dépositaire ou dont la vente a lieu dans des conditions analogues. Les publications de l'ONU sont vendues par le Siège et par l'Office de Genève, qui utilisent à cet effet les voies normales: distributeurs nationaux, librairies et organisations non gouvernementales; elles sont aussi vendues au Siège et à Genève par les librairies de l'ONU.

4.14 Les prévisions de recettes pour 1970 sont indiquées en chiffres nets, déduction faite des traitements du personnel qui s'occupe directement des opérations de vente, tant à New York qu'à Genève, des dépenses communes de personnel correspondantes et du coût de la production des publications et des imprimés d'information, y compris le coût marginal des exemplaires destinés à la vente. Conformément à la méthode adoptée en 1968, les prévisions de recettes et de dépenses qui figurent dans le tableau 4-4 ci-après correspondent aux ventes au comptant sur facture et non aux recettes totales.

TABLEAU 4-4. — VENTE DES PUBLICATIONS ET LIBRAIRIE DE L'ONU

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1970 et chiffres correspondants pour 1968 et 1969

	Montants estimatifs pour 1970			1969 Montants estimatifs approuvés	1968 Montants effectifs
	Ventes	Librairie de l'ONU	Total		
Recettes brutes	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Ventes au comptant sur facture	920 000	—	920 000	900 000	801 370
Commandes acquittées	95 000	—	95 000	95 000	84 191
Autres rentrées	48 000	392 000	440 000	440 000	471 162[a]
TOTAL, recettes brutes	1 063 000	392 000	1 455 000	1 435 000	1 356 723

TABLEAU 4-4. — VENTE DES PUBLICATIONS ET LIBRAIRIE DE L'ONU (*suite*)

	Montants estimatifs pour 1970			*1969 Montants estimatifs approuvés*	*1968 Montants effectifs*
	Ventes	*Librairie de l'ONU*	*Total*		
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Dépenses directement imputables à la vente des publications					
Coût de production des publications des Nations Unies (*yearbook* compris)	165 000	75 000	240 000	250 000	165 109
Achat d'imprimés d'information	20 000	80 000	100 000	100 000	110 921
Imprimés en dépôt	50 000	80 000	130 000	150 000	84 992
COÛT TOTAL des ventes	235 000	235 000	470 000	500 000	361 022
TOTAL, recettes nettes	828 000	157 000	985 000	935 000	995 701
Dépenses imputées sur les recettes					
Postes permanents et dépenses communes de personnel: New York et Genève	415 000	—	415 000	363 560[b]	251 771
Personnel temporaire	30 000	—	30 000	66 000[c]	147 427
Heures supplémentaires	5 000	—	5 000	5 000	2 675
Frais de transport et services postaux	125 000	—	125 000	125 000	97 554
Dépenses de publicité	85 000	—	85 000	85 000	62 114
Fournitures et services divers	15 000	5 000	20 000	15 000	22 174
Matériel	5 000	2 000	7 000	7 000	19 063
Traitements du personnel de la Librairie	—	85 000	85 000	85 000	72 806
Commission du concessionnaire	—	3 000	3 000	3 000	3 000
TOTAL, dépenses	680 000	95 000	775 000	754 560	678 584
TOTAL, recettes nettes	148 000	62 000	210 000	180 440[b] [c]	317 117[a]

[a] Non compris 11 316 dollars provenant de la vente de cartes postales à Genève; cette somme est inscrite dans les prévisions de recettes du Service des visites à Genève (art. III du présent chap.).

[b] Y compris 28 000 dollars représentant les dépenses relatives à un poste d'administrateur de projets spéciaux (P-5) du Service de l'information dont l'imputation sur le présent chapitre des recettes avait été initialement approuvée mais qui, comme suite à une recommandation des Commissaires aux comptes, sera imputé sur le chapitre 3 des dépenses à partir de 1969.

[c] Y compris, pour les mêmes raisons que celles qui sont exposées dans la note précédente, 21 000 dollars représentant les dépenses relatives à deux postes d'agent des services généraux.

4.15 Le tableau 4-5 ci-après indique les effectifs approuvés pour 1969 et ceux qui sont proposés pour 1970 pour la Section des ventes à New York et à Genève, y compris les postes du Groupe de la comptabilité recettes du Service financier.

TABLEAU 4-5

		Catégories et classes							
		Administrateurs					*Agents des services généraux*		
		P-5	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
Section des ventes									
New York	1970	1	1	2	1	5	1	20	21
	1969	1	1	2	1	5	1	16	17
Groupe des ventes, Genève	1970	—	—	—	1	1	1	7	8
	1969	—	—	—	1	1	—	6	6
Groupe de la comptabilité recettes, New York	1970	—	—	—	1	1	—	5	5
	1969	—	—	—	1	1	—	4	4
Service de l'information	1970	—	—	—	—	—	—	—	—
	1969	1	—	—	—	1	—	—	—

4.16 Conformément à une recommandation des Commissaires aux comptes, le traitement et les dépenses communes de personnel relatifs au poste d'administrateur de projets spéciaux de la Division de la presse et des publications (Service de l'information), qui étaient dans le budget de 1969 imputés sur le présent chapitre des recettes, seront, avec effet du 1er janvier 1969, imputés sur les chapitres 3 et 4 des dépenses, respectivement.

4.17 Le Secrétaire général propose d'apporter les modifications suivantes au tableau d'effectifs pour 1970:

a) *Postes nouveaux*

New York

4 SG

A la Section des ventes, il est proposé de transformer en postes permanents d'agent des services généraux 4 postes actuellement occupés par du personnel temporaire pour tenir compte du fait que les fonctions qui s'attachent à ces postes ont un caractère durable. Cette mesure était demandée dans le projet de budget pour 1969 mais n'a pu être appliquée en raison de la décision prise par l'Assemblée générale de réduire le nombre de postes approuvés pour les activités productrices de recettes.

1 SG

Le volume croissant des commandes entraine une augmentation du volume de travail du Groupe de la comptabilité recettes et impose un surcroît de travail au personnel déjà surchargé du Groupe. Il est donc proposé de créer un nouveau poste d'agent des services généraux afin de remédier à cette situation et, notamment, de permettre de contrôler de façon appropriée les comptes des acheteurs.

Genève

2 SG

Le Groupe des ventes de Genève est maintenant chargé des marchés de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique; il est proposé, en conséquence, de créer un poste d'agent de 1ère classe des services généraux et un autre poste d'agent recruté sur le plan local pour faire face au volume croissant des ventes dont s'occupe le Groupe.

ARTICLE III

	Dollars
Services destinés aux visiteurs et visites guidées	(27 400)
1969:	(87 170)
1968:	81 270

4.18 Sont inscrites au présent article les recettes provenant de la vente de billets pour les visites guidées, tant à New York qu'à Genève, et de la vente de cartes postales et de souvenirs à Genève.

	Dollars
i) *Visites guidées à New York*	(14 500)
1969:	(81 000)
1968:	87 662

4.19 Le Service des visites, qui relève du Service de l'information, assure sept jours par semaine pendant toute l'année des visites guidées, à New York, afin de faire connaître les buts et les activités de l'ONU. Ce service est également chargé de diverses activités relevant des relations publiques: il répond aux demandes de renseignements, fournit, sur demande, des brochures et imprimés d'information et organise des conférences, des projections cinématographiques et des programmes spéciaux d'information à l'intention de groupes. Le Service des visites est conçu essentiellement comme un service d'information à l'intention du public plutôt que comme une entreprise à but lucratif.

4.20 Le nombre des personnes qui ont visité le Siège (New York) de 1966 à 1968 et le nombre estimatif de visiteurs pour 1969 et 1970 s'établissent comme suit:

1966:	1 064 208
1967:	1 116 337
1968:	1 065 713
1969:	1 090 000 (estimation)
1970:	1 090 000 (estimation)

4.21 Le nombre particulièrement élevé de visiteurs en 1967 est attribuable dans une large mesure aux voyageurs qui, se rendant à l'Exposition universelle de Montréal (Canada), ont fait escale à New York et ont visité le Siège.

4.22 Le tableau 4-6 ci-après indique les prévisions de recettes et de dépenses relatives à cette activité pour 1970 ainsi que les chiffres correspondants pour 1969 et 1968. Comme il ressort de ce tableau, le montant brut des droits d'admission est estimé pour New York à 910 000 dollars pour 1970, contre 866 634 dollars (recettes effectives) en 1968. Les dépenses imputées sur les recettes sont estimées à 912 500 dollars, contre 768 059 dollars (dépenses effectives) en 1968. En conséquence, on prévoit un déficit net de 14 500 dollars pour 1970, contre un déficit estimé à 81 000 dollars pour 1969.

4.23 L'accroissement des dépenses prévu pour 1970 est dû à l'augmentation des traitements du personnel permanent et d'un effectif mensuel moyen de 75 guides et agents régulateurs. En ce qui concerne ces derniers, les dépenses prévues comprennent la contribution que l'ONU verse pour leur compte à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (14 p. 100 du traitement). La moitié de ces contributions est remboursable à l'Organisation à l'expiration des engagements de durée déterminée; ces remboursements sont inscrits, au titre des recettes accessoires, au chapitre 3 des recettes. Le montant approuvé pour 1969 au titre des traitements et des dépenses communes de personnel pour les guides et les agents régulateurs a été surestimé, en partie à cause du manque d'expérience en ce qui concerne les incidences budgétaires des contributions versées à la Caisse commune des pensions pour le compte des agents de cette catégorie, qui ont été tenus de participer à la Caisse à compter du 1er janvier 1967 après avoir été engagés pour une durée déterminée (un an ou plus), et en partie à cause du taux de rotation du personnel particulièrement élevé dans cette catégorie. Les recettes nettes effectives de 1968 ont été bien supérieures aux prévisions. Vers la fin de l'année 1968, le nombre des visiteurs a diminué en raison essentiellement de la fermeture des écoles de New York pendant de longues périodes et de l'épidémie de grippe. Pendant cette même période, on a laissé le nombre des guides tomber au-dessous de l'effectif habituel, à mesure que les engagements venaient à expiration, ce qui a entraîné une économie sur les traitements d'environ 30 000 dollars. Les difficultés de recrutement, qui ont fait que des postes permanents vacants ont été pourvus en retard, et le fait que certaines dépenses ont été différées ont également contribué à l'augmentation des recettes nettes.

4.24 Les prévisions pour 1969 et 1970 ont été établies sur la base d'un nombre estimatif de visiteurs supérieur de 25 000 à celui de 1968, et d'un effectif complet en ce qui concerne les traitements du personnel. Comme il ressort du tableau 4-7, il n'est proposé aucune augmentation du nombre des postes permanents.

TABLEAU 4-6. — VISITES GUIDÉES (NEW YORK)

	1970 Montants estimatifs	*1969 Montants approuvés*	*1968 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Montant brut des droits d'admission	910 000	910 000	866 634
A déduire:			
Ristournes, remboursements et ajustements	12 000	12 000	10 913
Recettes brutes	898 000	898 000	855 721
Dépenses imputées sur les recettes			
Postes permanents	290 000	281 000	219 326
Traitements des guides et agents régulateurs	485 000	515 000	435 679
Dépenses communes de personnel et voyages à l'occasion du congé dans les foyers	110 000	152 000	94 139
Personnel temporaire	4 000	4 000	4 810
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 000	1 000	539
Travaux contractuels d'imprimerie et autres dépenses de publicité	7 500	10 000	5 678
Achat et entretien d'uniformes	8 000	8 000	1 950
Fournitures et services divers	6 000	7 000	5 514
Matériel divers	1 000	1 000	424
TOTAL, dépenses	912 500	979 000	768 059
Déficit d'exploitation net	(14 500)	(81 000)	87 662

4.25 Le tableau 4-7 permet de comparer les effectifs du Service des visites (New York) proposés pour 1970 avec ceux de 1969.

TABLEAU 4-7

	Administrateurs						*Agents des services généraux*		
	P-5	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*P-1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
1970	1	1	3	4	—	9	1	21	22
1969	1	1	3	4	—	9	1	21	22

	Dollars
ii) *Services des visites à Genève*	(12 900)
1969:	(6 200)
1968:	(6 392)

4.26 Au Palais des Nations, c'est la Division des bâtiments et services techniques de l'Office de Genève qui assure le service des visites guidées.

4.27 Les recettes brutes provenant des droits d'admission perçus à l'occasion des visites guidées sont estimées à 60 000 dollars en 1970 et les recettes provenant de la vente des cartes postales et de souvenirs à 12 000 dollars, soit un total de 72 000 dollars, alors que les recettes brutes provenant de ces deux sources se sont élevées à 61 843 dollars (montant effectif) en 1968.

4.28 Comme il ressort du tableau 4-8, les dépenses imputées sur les recettes comprennent les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à des postes permanents. Les postes en question sont cinq postes d'agent des services généraux; un crédit est prévu pour rémunérer les heures supplémentaires faites le samedi et le dimanche. Le tableau d'effectifs est identique à celui de 1969. Le crédit demandé comprend un montant supplémentaire de 5 000 dollars au titre du personnel temporaire afin de permettre, à titre expérimental, d'assurer un service continu de visites guidées pendant toute la journée en juillet et août.

4.29 Le tableau 4-8 indique le montant des prévisions de recettes et de dépenses relatives à ces activités pour 1970 ainsi que les chiffres correspondants pour 1969 et 1968.

TABLEAU 4-8. — SERVICES DES VISITES (GENÈVE)

	1970 Montants estimatifs	*1969 Montants approuvés*	*1968 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Montant brut des droits d'admission	60 000	56 000	50 527
Vente de cartes postales et de souvenirs	12 000	12 000	11 316
Recettes brutes	72 000	68 000	61 843
Dépenses imputées sur les recettes			
Postes permanents et dépenses communes de personnel	46 700	41 000	37 370
Personnel temporaire	37 000	32 000	30 689
Fournitures et services divers	1 200	1 200	175
TOTAL, dépenses	84 900	74 200	68 235
Déficit d'exploitation net	(12 900)	(6 200)	(6 392)

ARTICLE IV

	Dollars
Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes	335 000
1969:	328 730
1968:	367 811

4.30 Sont inscrites au présent article les recettes provenant, à New York, de l'exploitation du magasin de souvenirs, du comptoir d'articles pour cadeaux et des restaurants et services annexes.

4.31 Ces activités ainsi que la location de places dans le garage (chapitre 3 des recettes) et l'Administration postale de l'ONU (article premier du chapitre 4 des recettes) sont placées sous la direction du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux). Contrairement à ce qui a été fait dans le cas de la gestion du garage et de l'administration postale de l'ONU, il n'a pas été possible d'imputer le coût des postes permanents et les dépenses communes de personnel sur les recettes provenant de chacune des activités inscrites au présent article, puisque les fonctionnaires intéressés s'occupent de l'ensemble des activités en question. Pour cette raison, l'ensemble des dépenses de personnel est imputé sur le total des recettes inscrites au présent article au lieu d'être réparti de façon proportionnelle entre les trois activités considérées.

4.32 On trouvera dans le tableau ci-après l'état récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses correspondant à ces trois activités pour 1970, ainsi que les chiffres correspondants pour 1969 et 1968.

TABLEAU 4-9. — ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE RECETTES NETTES

	1970 Montants estimatifs	*1969 Montants approuvés*	*1968 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Recettes brutes			
Magasin de souvenirs	285 000	303 000	302 965
Comptoir d'articles pour cadeaux	155 000	130 000	166 109
Restaurants et services annexes	—	—	(7 585)
Recettes totales	440 000	433 000	461 489
Dépenses imputées sur les recettes			
Service de gestion commerciale			
Postes permanents et dépenses communes de personnel	105 000	104 270	93 678
Recettes nettes ajustées	335 000	328 730	367 811

4.33 Comme il ressort du tableau 4-10 ci-après, il est proposé de ramener de 4 à 3 le nombre des postes d'administrateurs en supprimant un poste d'administrateur adjoint de 1re classe (P-2) actuellement vacant. A la suite d'une nouvelle répartition des fonctions au sein du Service de gestion commerciale, il est demandé un poste supplémentaire d'agent de 1re classe des services généraux.

TABLEAU 4-10

	Administrateurs						*Agents des services généraux*		
	D-1	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*G-5*	*Autres classes*	*Total*
1970	1	1	—	1	—	3	1	3	4
1969	1	1	—	1	1	4	—	3	3

Dollars

i) *Magasins de souvenirs* 285 000

1969: 303 000
1968: 302 965

4.34 La gestion et l'exploitation du magasin de souvenirs sont assurées par la Lido Shores Corporation sous la direction du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux). Tout le personnel nécessaire à l'exécution du contrat est employé par le concessionnaire et non par l'ONU.

4.35 Le chiffre d'affaires brut estimé à 792 000 dollars pour 1970, contre 763 000 dollars (montant estimatif approuvé) pour 1969 et 792 094 dollars (montant effectif) en 1968. Les dépenses imputées directement sur les recettes sont estimées à 147 000 dollars pour 1970, contre 122 000 dollars (montant estimatif) pour 1969 et 129 010 dollars (montant effectif) en 1968. Ainsi qu'il ressort du tableau 4-11, qui indique les prévisions de recettes et de dépenses relatives à cette activité pour 1970, ainsi que les chiffres correspondants pour 1969 et 1968, l'augmentation des dépenses est due entièrement à un relèvement des traitements.

TABLEAU 4-11. — MAGASIN DE SOUVENIRS (NEW YORK)

	1970 Montants estimatifs	*1969 Montants approuvés*	*1968 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Chiffre d'affaires brut	792 000	763 000	792 094
A déduire:			
Coût des articles vendus	360 000	338 000	360 119
TOTAL, recettes brutes	432 000	425 000	431 975
Dépenses imputées sur les recettes			
Traitements	134 000	111 000	117 060
Dépenses d'exploitation	11 000	9 000	9 950
Commission du concessionnaire	2 000	2 000	2 000
TOTAL, dépenses	147 000	122 000	129 010
TOTAL, recettes nettes	285 000	303 000	302 965

Dollars

ii) *Comptoir d'articles pour cadeaux* 155 000

1969: 130 000
1968: 166 109

4.36 Le comptoir d'articles pour cadeaux de l'ONU est exploité sous contrat par la United Nations Co-operative, Inc. Le Service de gestion commerciale représente le Bureau des services généraux au Comité directeur du comptoir d'articles pour cadeaux qui est chargé de veiller à ce que le comptoir soit exploité conformément aux dispositions du mémorandum d'accord. Tout le personnel du comptoir est employé par le concessionnaire et non par l'ONU.

4.37 Ainsi qu'il ressort du tableau 4-12 ci-après, le chiffre d'affaires brut, estimé à 700 000 dollars, pour 1970, est bien supérieur au montant estimatif approuvé pour 1969 (603 000 dollars); il est à peu près égal au chiffre d'affaires effectif pour 1968 (700 014 dollars). Si on les compare au chiffre d'affaires effectif pour 1967 (584 810 dollars), il est évident que les recettes ont été particulièrement élevées en 1968. Cette augmentation était due essentiellement à l'amélioration des techniques de vente d'un assortiment plus sélectif d'articles. Les prévisions pour 1970 tablent sur le maintien de la tendance amorcée en 1968. Les dépenses (traitements du personnel, commission du concessionnaire et autres frais d'exploitation) sont estimées à 190 000 dollars pour 1970, contre 180 993 dollars (dépenses effectives) en 1968; il est tenu compte d'un relèvement normal des salaires. En conséquence, les recettes nettes provenant de cette activité sont estimées à 155 000 dollars pour 1970, contre 130 000 dollars (montant estimatif approuvé) pour 1969 et 166 109 dollars (montant effectif) pour 1968, ce dernier montant était supérieur d'environ 39 p. 100 au montant effectif des recettes de 1967.

TABLEAU 4-12. — COMPTOIR D'ARTICLES POUR CADEAUX DE L'ONU

	1970 Montants estimatifs	*1969 Montants approuvés*	*1968 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Chiffre d'affaires brut	700 000	603 000	700 014
A déduire:			
Coût des articles vendus	340 000	285 000	337 675
Ristournes et remboursements	15 000	12 000	15 237
A ajouter:			
Autres recettes	—	2 000	—
TOTAL, recettes brutes	345 000	308 000	347 102
Dépenses imputées sur les recettes			
Traitements et salaires	138 000	130 000	128 212
Autres dépenses d'exploitation	37 000	34 000	36 819
Commission du concessionnaire	15 000	14 000	15 962
TOTAL, dépenses	190 000	178 000	180 993
TOTAL, recettes nettes	155 000	130 000	166 109

	Dollars
iii) *Restaurants et services annexes*	—
1969:	—
1968:	(7 585)

4.38 La gestion et l'exploitation des restaurants et services annexes sont assurées par un concessionnaire, Lido Shores Corporation, les directives étant données directement par le Service de gestion commerciale du Bureau des services généraux. Tout le personnel nécessaire à l'exécution des obligations du concessionnaire est employé par ce dernier, qui règle toutes les dépenses directes en les imputant sur les recettes. Les recettes nettes, une fois payée la commission du concessionnaire, reviennent à l'ONU. L'Organisation fournit les locaux, les services d'entretien, l'eau, le gaz, l'électricité, etc.

4.39 Les prévisions relatives aux restaurants et services annexes, qui font l'objet du présent article, portent sur:

a) La cafétéria, les buffets installés aux divers étages, le restaurant du personnel, la cantine de la presse et le buffet du salon nord;

b) Le restaurant des délégués;

c) Les ventes de boissons;

d) Le comptoir de vente de journaux et d'articles divers du quatrième étage;

e) Le buffet ouvert au public dans le bâtiment de l'Assemblée générale;

f) Les distributeurs automatiques installés en divers endroits.

4.40 Le tableau 4-13 donne le détail des prévisions de recettes et de dépenses pour 1970, ainsi que les chiffres correspondants pour 1969 et 1968.

4.41 Le montant estimatif du chiffre d'affaires brut pour 1970 dépasse d'environ 255 000 dollars le montant effectif des recettes brutes de 1968, ce qui peut être attribué à la hausse de certains prix et au remboursement des taxes sur les cigarettes. Ces prévisions sont établies en fonction d'un programme normal de séances au Siège.

4.42 Les prévisions concernant les dépenses qui seront imputées sur les recettes sont fondées sur les chiffres de 1968, compte tenu de l'augmentation de tarifs syndicaux des traitements et salaires entrée en application le 1er février 1969. Les dépenses d'entretien et de remplacement du matériel sont estimées à 30 000 dollars, soit environ le montant effectif de 1968. Comme pour 1969, les prévisions pour 1970 ne font apparaître aucun solde, alors qu'il y a eu en 1968 un déficit de 7 585 dollars imputable essentiellement aux heures supplémentaires qui ont été effectuées en raison des sessions spéciales d'urgence du Conseil de sécurité et d'autres organes.

4.43 Le principe régissant la gestion des restaurants et services annexes est que les prix doivent être fixés, et ajustés de temps en temps, de façon que, dans l'ensemble, les recettes et les dépenses de cette opération s'équilibrent. Au début de 1969, la structure des prix a été complètement revisée, compte tenu des augmentations de salaires, du coût plus élevé des denrées alimentaires et d'autres dépenses. Les prix de certains plats de la cafétéria et du restaurant ont été majorés du minimum nécessaire pour équilibrer, dans l'ensemble, les recettes et les dépenses.

4.44 Le coût d'exploitation des restaurants et services annexes est influencé dans une large mesure par le fait que certains services, en particulier la cafétéria et le buffet du salon nord, sont fréquemment appelés à fonctionner au-delà des heures normales, ou à ouvrir en fin de semaine, ce qui entraîne d'importantes dépenses au titre des heures supplémentaires. Le coût de ces heures supplémentaires, à en juger d'après les données des exercices précédents, semble devoir être de l'ordre de 40 000 à 45 000 dollars en 1970. En 1968, ces dépenses se sont élevées à 39 610 dollars.

TABLEAU 4-13. — RESTAURANTS ET SERVICES ANNEXES (NEW YORK)

	1970 Montants estimatifs	*1969 Montants approuvés*	*1968 Montants effectifs*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*
Chiffre d'affaires brut	2 700 000	2 430 000	2 445 108
A déduire:			
Coût des marchandises et articles vendus	1 242 000	1 120 000	1 135 415
A ajouter:			
Autres recettes	70 000	74 000	66 854
Recettes brutes	1 528 000	1 384 000	1 376 547
Dépenses imputées sur les recettes			
Traitements et salaires	1 105 000	968 000	969 082
Autres dépenses d'exploitation	375 000	377 000	369 344
Entretien et remplacement du matériel	30 000	21 000	27 706
Commission du concessionnaire	18 000	18 000	18 000
TOTAL, dépenses	1 528 000	1 384 000	1 384 132
TOTAL, recettes nettes	—	—	(7 585)

TABLEAU 4-14

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS PRODUCTRICES DE RECETTES POUR 1970

	Article premier	*Article II*			*Article III*			*Article IV*				
	Administration postale de l'ONU	*Vente des publications*	*Librairie*	*Total*	*Visites guidées* — *New York*	*Visites guidées* — *Genève*	*Total*	*Magasin de souvenirs*	*Comptoir d'articles pour cadeaux*	*Restaurants et services annexes*	*Total*	*Total général*
	Dollars	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*	*Dollars*
Chiffre d'affaires brut ou montant brut des droits perçus	4 750 000	1 015 000	392 000	1 407 000	910 000	60 000	970 000	792 000	700 000	2 700 000	4 192 000	11 319 000
Autres recettes	—	48 000	—	48 000	—	12 000	12 000	—	—	70 000	70 000	130 000
A déduire:												
Coût des marchandises et articles vendus	—	235 000	235 000	470 000	—	—	—	360 000	340 000	1 242 000	1 942 000	2 412 000
Frais d'acheminement du courrier	495 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	495 000
Ristournes et remboursements	60 000	—	—	—	12 000	—	12 000	—	15 000	—	15 000	87 000
TOTAL, recettes brutes	4 195 000	828 000	157 000	985 000	898 000	72 000	970 000	432 000	345 000	1 528 000	2 305 000	8 455 000
A déduire:												
Dépenses totales	1 455 000	680 000	95 000	775 000	912 500	84 950	997 450	147 000	190 000	1 528 000	1 865 000	5 092 450
Service de gestion commerciale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	105 000	105 000
TOTAL, recettes nettes (ou déficit)	2 740 000	148 000	62 000	210 000	(1 500)	(12 950)	(27 450)	285 000	155 000	—	335 000	3 257 550